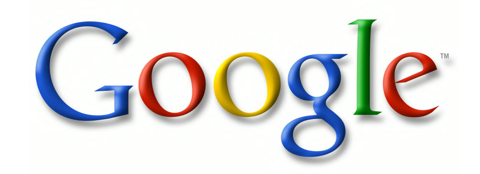






HARVARD COLLEGE
LIBRARY

VE RI TAS

IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914

SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY

WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23, 1891 APRIL 11, 1918

TIFFANY & CO.

CONFÉRENCES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE LIÉGE

TROISIÈME SÉRIE

Le Chant grégorien (DOM LAURENT JANSSENS). — *Les Portraits de Charlemagne* (D. MAES). — *Les Origines de l'église Saint-Jacques à Liége* (DOYEN E. SCHOOLMEESTERS). — *Un Schisme à Liége en 1236* (E. BACHA). — *Le Cardinal Érard de la Marck, prince-évêque de Liége* (JOSEPH DEMARTEAU). — *Une Promenade au Condroz; Promenade Limbourgeoise* (AMÉDÉE DE RYCKEL). — *La Révolution française à Liége,* résumé populaire (JOSEPH DEMARTEAU).

LIÉGE
DEMARTEAU, ÉDITEUR
—
1890

CONFÉRENCES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE LIÉGE

TROISIÈME SÉRIE



LIÉGE

DEMARTEAU, ÉDITEUR

1890

EXTRAIT DE LA *GAZETTE DE LIÉGE*.

LE CHANT GRÉGORIEN

PAR

DOM LAURENT JANSSENS

BÉNÉDICTIN DE L'ABBAYE DE MAREDSOUS

MESDAMES, MESSIEURS,

Quelque indulgence que je me promette de vos bienveillants égards pour ces livrées du cloître que vous voyez pour la première fois, sans doute, paraître à cette tribune, j'oserais à peine, ce me semble, aborder devant un auditoire aussi distingué le grave et presque austère sujet confié à ma parole, si je ne savais que, jalouse à bon droit de son glorieux passé, la patrie de Grétry et de la bienheureuse Julienne allie, aujourd'hui comme jadis, au noble amour de la musique l'amour plus noble encore du culte divin. Vénérable monument de l'art greco-romain, expression officielle de la prière liturgique, le chant grégorien ne saurait donc, à ce double titre, vous laisser indifférents.

Dans une matière aussi vaste et aussi complexe, je choisirai pour guide le titre même de votre florissante société d'*Art et d'Histoire*. Prenant pour fil conducteur la genèse et le développement du chant grégorien depuis sa naissance jusqu'à nous, je rattacherai à cet aperçu historique les considéra-

tions artistiques qui me paraîtront les plus propres à vous inspirer l'estime et l'amour des cantilènes sacrées, et peut-être aussi, si je suis assez heureux d'y réussir, le zèle pour travailler, dans la sphère de votre action, à la restauration de cette antique branche de l'art, si digne de passer vivace et pleine de sève à la postérité.

Divinement investie de la mission de « restaurer toutes choses dans le Christ, *instaurare omnia in Christo* », (1) l'Eglise, héritière née de la culture antique, nous apparaît dès son origine s'adonnant avec une largeur de vues et une compréhension admirables à son grand œuvre de rénovation universelle.

Jalouse de ne repousser personne de son sein et de ne laisser se perdre aucun des trésors accumulés par l'humanité sous l'action trop souvent ignorée, il est vrai, mais néanmoins souveraine de la Providence, elle se plie autant qu'elle le peut à la civilisation des divers peuples : elle emprunte à l'architecture en vigueur les éléments de ses temples, adapte aux exigences du culte les costumes nationaux, prêche le Christ dans la langue de Jérusalem, d'Athènes et de Rome, et va même jusqu'à combattre les pratiques supertitieuses des cultes idolâtres par des cérémonies liturgiques propres à remédier au mal radical qui les entache tout en gardant le bien auquel elles doivent leur attrait (2). Fidèle au même principe, elle n'hésite pas à chanter Jévohah, le Christ et la Madone dans le même idiome musical, purifié sans doute, qui retentit en l'honneur de Jupiter, d'Apollon et de Cybèle.

---

(1) Eph. I. 10.

(2) C'est ainsi que les rogations ont été établies pour combattre les *ambarvalia*, la procession du 25 mars pour combattre les *robigalia*, et la procession de la Chandeleur pour combattre les *lupercalia*. Cf. P. Suitbert Bäumer O. S. B. *Das Fest der Geburt des Herrn in der altchristlichen Liturgie*. Katholik. 1890. I. 1. Heft. 20 sqq.



Quel était alors cet idiome? dans quelle mesure l'Eglise l'emprunta-t-elle et le modifia-t-elle? enfin, quelles furent, au cours des siècles chrétiens, les vicissitudes de cet art ainsi transformé? Telles sont, Mesdames, Messieurs, les trois questions que je me propose de toucher dans ce discours.

I

Pour répondre d'une manière instructive et intéressante à la première question touchant l'état de la musique gréco-romaine à l'époque où l'Eglise lui fit l'honneur de l'utiliser pour sa liturgie et lui assura ainsi un titre plus sûr à l'immortalité, j'éprouve le besoin d'esquisser à grands traits l'histoire de la musique grecque. L'utilité du tableau que je désire en tracer apparaîtra mieux dans la suite. En effet, c'est avant tout pour le chant grégorien que vaut l'assertion du plus moderne des maîtres : « Il n'est pas possible, dit Richard Wagner, dans son grand ouvrage sur le drame musical, il n'est pas possible de réfléchir tant soit peu profondément sur notre art, sans découvrir ses rapports de solidarité avec celui des Grecs. En vérité, l'art moderne n'est qu'un anneau dans la chaîne du développement esthétique de l'Europe entière, développement qui a son point de départ chez les Hellènes. »

Malgré les écrits des théoriciens des écoles tant aristoxénienne (1) que pythagoricienne (2) et éclectique (3), la musique grecque, sans doute à cause

---

(1) Cette école, qui se mettait à un point de vue plus pratique, avait pour principaux représentants Aristoxène (*Eléments et principes*), Vitruve, le pseudo-Euclide et Manuel Brujenne.

(2) Cette école, plus philosophique dans sa manière de considérer la musique, était surtout représentée par Claude Ptolémée (*Harmoniques*), Euclide le mathématicien, Nicomaque, Théon de Smyrne, Porphyre et Boèce.

(3) Bacchius, Aristide Quintilien, Martianus Capella, Gaudence. A ces auteurs qui ont spécialement eu en vue la musique, il faut

des rares fragments qui nous en restent (1), fut longtemps méconnue des artistes et négligée comme n'offrant aucun intérêt. Il ne fallut rien moins que les admirables travaux de Vincent, Bellermann, Hermann, Boeck, Rossbach, Westphal, Smidt, Gevaert, Ambros, Usener, Pitra, etc., pour donner une meilleure orientation aux esprits et faire apprécier à leur valeur les productions musicales de ce peuple dont les chefs-d'œuvre en poésie, éloquence, architecture, sculpture et peinture proclament si haut le génie artistique. Le chant grégorien est le premier à bénéficier de ce retour respectueux vers le passé. Plus l'estime de l'art hellénique grandit dans le monde musical, plus aussi le chant de l'Eglise s'impose à l'attention, sinon à l'admiration des hommes de l'art.

Sans compter sa période archaïque, rudimentaire, qui se perd dans la nuit des siècles, la musique grecque peut se ramener à trois grandes périodes. La première, créatrice, d'abord sobre et austère, ensuite plus ample, plus dégagée, mais toujours ascendante ; la seconde, classique encore, mais plus hardie, plus brillante et portant déjà en elle les germes du déclin ; la troisième, enfin, pleinement descendante, jusqu'à la ruine complète. La première période s'étend de Terpandre à Euripide et embrasse trois siècles environ, depuis la première olympiade, l'an 776 avant Jésus-Christ, jusque vers l'avènement du gouvernement populaire à Athènes. La seconde, longue seulement d'un peu plus d'un siècle, s'achève

---

encore ajouter les métriciens Héliodore, Héphestion, Philoxène, Denys d'Halicarnasse. Varon. Cœsius Bassus, Fabius Quintilien, S. Augustin. Cf. Gevaert. *Histoire et théorie de la musique de l'anitquité.*

(1) Ces fragments comprennent, outre un exercice de cithare, une hymme à la muse d'un auteur inconnu, une autre à Némesis, du crétois Mésomède, une troisième à Hélios, peut-être du même, et enfin la première Pythique de Pindare. Voir l'appendice du 1 vol. de l'ouvrage cité de M. Gevaert.

à Alexandre. La dernière, de loin la plus étendue, va jusqu'à la chute définitive de l'art grec sous Théodose.

Comme je crois trouver dans l'évolution du chant grégorien, plus d'un point de contact avec celle de l'art hellénique, j'ose solliciter la permission d'esquisser brièvement ces périodes, après avoir fait quelques considérations générales, indispensables, sur la métrique et l'harmonique des Grecs.

A la naissance de l'art, les Hellènes ne suivaient pas d'autre rythme que celui du nombre des syllabes combiné avec l'accent métrique. Il en fut de même à Rome avant l'invasion de l'art grec. A ce rythme populaire, appelé *dèmotikos*, dérivé du mètre des langues aryennes ou indo-européennes, succéda le rythme plus raffiné, et pour cela même nommé *politikos*, basé sur la longueur des syllabes ou leur quantité prosodique, avec l'*arsis* et *thésis*, le levé et frappé. Ce rythme engendra des mouvements binaires, ternaires, quaternaires, quinaires, sénaires, ayant la brève — notre croche — pour unité, et répondant aux mesures 3/8, 2/4, 5/8, 3/4 de notre système moderne (1). Ces mouvements donnèrent naissance, dans leur forme thétique, c'est-à-dire de *thésis* et *arsis*, au chorée (— ᴗ), au dactyle (— ᴗᴗ), au péon (— ᴗᴗᴗ), à l'ionique majeur (— — ᴗᴗ) ; et dans leur forme *anacrousiaque*, c'est-à-dire d'*arsis thésis*, à l'iambe (ᴗ —), à l'anapeste (ᴗᴗ —), à l'ionique mineur (ᴗᴗ — —). En se groupant, ces mesures formèrent les membres rythmiques. Tandis que la musique moderne oscille entre la tétrapodie, ou groupement par quatre mesures, et la mélodie infinie, sans système périodique, celle des Grecs pratiquait toutes les combinaisons, depuis la monopodie jusqu'à l'hexapodie. Les membres à leur tour

---

(1) Le 2/8 apparaît comme *hégémon* (mesure maîtresse) dans les théoriciens plus récents Denys d'Halicarnasse et Bacchius. Cf. Gevaert, II, 17, que j'ai suivi pour l'interprétation de l'*arsis* et *thésis*.



constituent des périodes, *commata*, strophes ou systèmes différents, suivant la manière dont ils sont groupés. Cette disposition pondérée des membres produit l'*eurythmie*, à laquelle les Grecs étaient sensibles au-delà de ce que nous pouvons même soupçonner. Les combinaisons de Pindare, par exemple, sont si subtiles, que Cicéron, tout versé qu'il est dans la métrique, avoue ingénuement n'y voir guère que de la prose, dès que la musique en est enlevée (1). Suivant que ces membres offraient la disposition de nos rimes plates, croisées, embrassées, l'eurythmie était *stichique*, *palinodique*, *antithétique*. Une combinaison mixte prenait le nom de *palinodo-antithétique*. Telle est, parmi les modèles de l'art moderne, la charmante romance de Grétry, dans *Richard Cœur-de-Lion* : « *Dans une tour obscure un roi puissant languit*, » vraie perle de mouvement *antithétique*, *stichique* et *palinodique*, que je suis doublement heureux de relever devant cet auditoire.

Quant à l'harmonique des Grecs, qu'il me suffise d'en rappeler les éléments constitutifs. Le tétrachorde, et par excellence celui qui a le demi-ton au grave (mi-la, 1|2 + 1 +1), lui sert de base. Ces tétrachordes se combinant par succession conjointe et disjointe produisent des systèmes différents, dont le principal, appelé *grand système parfait*, embrasse deux gammes en *la* mineur. Deux tétrachordes unis disjointement donnent l'octave (*ut-fa*, *sol-ut*), composée aussi d'une quinte et d'une quarte (*ut-sol*, *sol-ut*). De là sept octaves différentes, sept gammes fondamentales, bien plus essentiellement distinctes entre elles que les modes majeur et mineur de la musique moderne (2). Chaque gamme débute par une des notes de l'octave. En commençant par *ut* et en montant, on

---

(1) « Quas, cum cantu spoliaveris, nuda pene remanet oratio » *Orator*. C. LV. — Nisard I. 468.

(2) Avec leurs variantes ces modes ont été portés à 13 et même 15.

a successivement les modes lydien, phrygien, dorien hypolydien, hypophrygien, hypodorien mixolydien. Ces sept modes, susceptibles de transposition sur chacun des degrés de l'octave, produisent 49 gammes, au lieu des 24 gammes du système moderne. Les modes fondamentaux sont le dorien, — le mode hellénique par excellence, — le phrygien et le lydien. Platon n'admet que les deux premiers dans sa *République* (1). Ces modes sont diatoniques, si les tétrachordes se composent de deux fois un ton et d'un demi-ton ; chromatiques, s'ils ont un ton et demi et deux demi-tons; enfin enharmoniques, s'ils ont un intervalle de deux tons et deux quarts de ton. Le mode enharmonique attribué à Olympe le vieux, fort estimé pendant quelques siècles, mais abandonnée dès la période macédonienne, montre jusqu'où allait la finesse d'exécution chez les Hellènes. L'harmonie proprement dite semble n'avoir pas dépassé une broderie et des accords plaqués accompagnant le *mélos* homophone. Le chœur des derviches, dans les *Ruines d'Athènes* de Beethoven, et le chant du Veilleur de Ronde, dans le *Franciscus* de M. Edgar Tinel, montrent, d'une part, ce que le génie peut arracher d'effets ravissants aux ressources limitées d'une harmonisation rudimentaire, de l'autre, ce que la mélodie antique possède encore aujourd'hui de caractère et de charme, au milieu d'une brillante composition polyphone.

Ces préliminaires posés, j'aborde l'esquisse des trois périodes de l'art grec.

La première période vit naître, parmi de nombreuses combinaisons rythmiques, la strophe saphique, très fréquente dans les hymnes de l'Eglise : *Ecce surgentes*, *Ecce jam noctis*, de saint Grégoire-le-Grand, *Ut queant laxis*, *O nimis felix*, *Antra deserti*, de Paul Diacre, et l'hymne usuelle *Iste Confessor*, etc.

---

(1) III, p. 399.

Elle développa la citharodie et l'aulodie, affectant les instruments à cordes au culte d'Apollon et ceux à vent au culte de Dionysios ou Bacchus. En outre elle créa différents genres de compositions, que Platon ramène à quatre catégories : les hymnes, les thrènes, les péans, les dithyrambes (1). Enfin elle institua les grandes joutes musicales qui eurent tant de part dans l'émulation artistique : l'agone d'Apollon Carnéen, à Sparte, pour la citharodie, et l'agone pythique de Delphes, pour l'aulétique (2).

Il serait oiseux d'énumérer les grands poètes-musiciens de cette époque où les arts des sons et des Muses trouvaient dans leur union intime le secret d'une force merveilleuse. Laissez-moi cependant, à côté des grands lyriques Anacréon, Simonide et Pindare, et des princes de la tragédie Eschyle et Sophocle, vous signaler deux figures particulièrement captivantes : Sappho de Lesbos, rivale d'Alcée, et Corinne de Tanagra, confidente et conseillère de Pindare. Triomphant par leur génie des entraves d'une société si injuste et parfois si cruelle pour leur sexe, ces deux poètes-musiciennes montrèrent à la Grèce émerveillée ce que la femme possède de secrets pour ennoblir jusqu'aux plus beaux sentiments et aux plus hautes pensées. Placées en quelque

---

(1) *Lois*, l. III, p. 700 sq. Sous le nom générique de *thrènes* Platon comprend à la fois les chœurs nuptiaux (hyménées, épithalames et sérénades) et les chœurs funèbres (thrènes, épicédies et élégies).

(2) Voici les noms des principaux poètes musiciens de cette époque : Terpandre de Lesbos, disciple du légendaire Orphée, créateur du nome citharodique, Clonas, Polymnaste, Tyrtée, Archiloque, Sacadas d'Argos, les Sicyoniens, Thalètas de Crète, père de l'école de Sparte, créateur des gymnopédies, Xhénodane, Xénocrite, le lydien Alcman, le sicilien Stésichore, le premier chantre bucolique, Alcée de Lesbos, auteur de la strophe alcaïque si chère à Horace, Arion de Lesbos, qui donna sa forme fougueuse au dithyrambe, Lasos d'Argolide, créateur du chœur cyclique, enfin, dans l'art dramatique inauguré par Thespis, Chéline et Pratinas, qui excellent dans la satyre, et Phrynique, qui ouvre à Eschyle la voie de la tragédie.

sorte entre les prophétesses d'Israël et les chantres du christianisme, elles rappellent de loin Débora et Marie, et semblent préluder aux accents d'Elpis, illustre épouse de Boèce, et présager le charme harmonieux des mélodies de la grande Hildegarde.

La seconde période s'ouvre par Euripide, le successeur de Sophocle, celui qu'Aristote appelle le plus tragique de tous les poètes. C'est l'époque que Platon qualifie spirituellement de *théâtrocratique* (1), épithète, hélas, qui ne conviendrait que trop à celle où nous vivons. A côté du dernier des grands tragiques, on voit fleurir Aristophane, le prince de la comédie. Ces deux noms sont en quelque sorte mitoyens entre la première époque et la seconde. Cependant, vu leur caractère moins austère, on peut à bon droit regarder ces deux génies comme les points de départ d'un nouvel essor de l'art. Bientôt, en effet, nous voyons le changement s'accentuer de plus en plus. L'art sacrifie quelque chose de sa pureté, de sa délicatesse rythmique, à la couleur, au brillant, à la passion. Les genres des morceaux, les modes et les rythmes dans un même morceau tendent à se confondre. Le grand comique appelle les nouveaux maîtres des « bourreaux », des «tortureurs de mélodies». La gamme chromatique envahit de plus en plus la melopée, comme l'anabole la rythmopée. L'instrumentation, dont la technique fait des progrès incontestables, grâce en partie aux festivités et agones de l'*Odéon* inaugurés par Périclès, cherche à agrandir sa part d'action, et, dualisme fatal, la virtuosité se sépare du talent poétique. Soyons justes cependant. Il y avait dans les tendances de cette époque un effort louable vers la production d'effets plus puissants, plus grandioses ; mais en même temps, et en cela la décadence se prépare, impuissance à les réaliser. Ainsi le mouvement fut diversement apprécié par les plus beaux esprits du temps. Si

(1) Loc. cit.

Platon, Aristophane, Phérécrate le critiquent amèrement, Aristote le respecte et Aristoxène se fait le biographe d'un de ses chefs. Quoi qu'il en soit, les grands maîtres de cette époque etaient encore des artistes d'un talent éminent. Citons parmi les plus illustres, Aristoclide, Mélannipide, Phrynis, Timothée, le prince des citharistes, Philoxène et Téleste de Sélinonte.

Nous voici arrivés à la troisième période. L'effort impuissant de l'art pour élargir son cadre a comme brisé son élan. Désormais il s'engage de plus en plus dans le dilettantisme. Le patronage d'Alexandre ne le sauve pas, non plus que le conservatoire de Téos, ni la tentative d'Aristoxène pour remonter le courant, ni l'impulsion vigoureuse de l'école alexandrinienne. L'art grec est irrémédiablement condamné à vivoter, jusqu'aux derniers jeux olympiques célébrés en 394 de notre ère, la dixième année du règne de Théodose, date qui peut être considérée comme celle de sa mort en Grèce. Cependant, implanté à Rome, il avait tenté un suprême effort pour se relever; toutefois sans y réussir. Agonisant, mais toujours plus dévergondé, il règne en souverain dans la ville des Césars au moment où le christianisme y fait son entrée. Néron, le premier des persécuteurs, est hanté de la manie de virtuose. L'appellation de « mauvais cithariste » lui paraît la plus sanglante injure qu'il ait eu à subir, et il meurt en disant à son entourage : « Quel artiste le monde va perdre en moi ! » Pour pouvoir être à ce point cultivé par une âme aussi vile, l'art gréco-romain devait être tombé bien bas. Il l'était en l'effet. Il se prostituait à toutes les débauches, à toutes les infamies. De là cette foudroyante invective du Voyant de Pathmos à l'adresse de la Babylone occidentale : « Alors un ange puissant prit une pierre semblable à une grande meule et la jeta dans la mer en disant: Ainsi Babylone, la grande ville, sera précipitée avec violence et ne sera plus jamais trouvée. Et les accents des citharèdes, aulètes et joueurs de trompette

ne seront plus jamais entendus chez toi (1). » Messieurs, au spectacle de cette opulente métropole, centre d'attraction du monde, et dont la haute société, naguère si superbe, s'abaisse aux représentations du théâtre et du cirque, la pensée ne se reporte-t-elle pas avec mélancolie vers une troisième Babylone du Nord et ne croit-on pas entendre les sévères mais justes accents de la ***Fin d'un Monde*** ?

II.

Messieurs, je viens de répondre à la première question que je me suis posée. Par des détours un peu longs peut-être, mais où votre curiosité n'a cessé, je l'espère, de trouver un aliment digne d'elle, je vous ai fait connaître cet art gréco-romain devant lequel se trouva l'Eglise lorsqu'elle s'installa dans la capitale du monde, d'où elle devait, après trois siècles de sanglantes luttes, étendre son sceptre pacifique et civilisateur sur tout l'univers. Dans quelle mesure l'Eglise adopta-t-elle cet art ? quelles modifications lui fit-elle subir pour le ployer à son esprit et à ses usages liturgiques ? Voilà la seconde question que j'ai promis d'examiner devant vous.

Pour se faire une juste idée de ce que l'Eglise emprunta à l'art gréco-romain, il importe avant tout de distinguer deux éléments dans sa liturgie, à savoir les textes en prose et les textes en vers, en d'autres mots, les textes à rythme libre et les textes à rythme mesuré.

Pour les parties mesurées de son texte liturgique l'Eglise s'inspira du rythme mesuré de la musique gréco-romaine. Cependant elle ne s'en fit pas une loi définitive et absolue, comme le montreront plus tard les mélodies ***Salve Sancta Parens***, ***Alma Redemptoris***, ***Solve jubente Deo***, ***Hic vir despiciens*** et d'autres

---

(1) Apoc. XVIII, v. 21, 22.

qui ont un rythme oratoire, bien que les textes soient en hexamètres et distiques. En outre, il importe de le remarquer, l'hymnodie catholique reprit le rythme basé sur l'accent métrique, qu'Horace appelait *Horridus Saturnius* (1) et qui était resté populaire à côté du rythme savant basé sur la quantité.

Quant aux parties non mesurées du texte liturgique, l'Eglise ne connut d'autre rythme que le rythme oratoire basé sur l'accent.

Il n'est pas rare de rencontrer dans des livres une affirmation comme celle-ci : « Le plain-chant n'est pas une musique, puisqu'il n'a pas de mesure. » A moins d'être un puéril jeu de mots, c'est là, pardonnez-moi l'expression, une pitoyable sottise. Autant vaudrait dire que la prose n'a pas sa cadence, que les périodes de Cicéron et de Bossuet sont sans harmonie. Non, Messieurs, tous les pieds métriques se rencontrent dans la prose, comme l'orateur romain et Quintilien l'ont surabondamment démontré (2), et dans une prose élégante, savamment construite, ils se combinent avec l'éclat des voyelles et le caractère des consonnes, suivant des lois intimes que j'appellerai l'instinct du rythme et de l'harmonie oratoires. Or, si dans la plupart de nos langues modernes l'accent coïncide avec la longue

---

(1) Græcia capta ferum victorem cepit et artes
Intulit agresti Latio : sic *horridus* ille
Defluxit numerus *Saturnius*.....
... Sed in longum tamen ævum
Manserunt, hodieque manent vestigia ruris. (Horat. lib. 2. epist. 1,158.) Ce *saturnius* est composé d'une succession d'iambes (3 1/2) et de trochées (3) ; la plupart de nos hymnes sacrées lui ont emprunté leur principe métrique. Cf. Ambros, *Gesch. des Musik*. II, 61-67. — F. Avanzo, *Dell'insegnamento misto degli autori classici cristiani e pagani*, *Torino* 1875, n° 12) ; Dom Suitbert Bäumer, *Hymnus. Kirchenlexicon*, t. IV, p. 518-552 ; chanoine Van Damme, *Musica sacra*, III, p. 75 ; Edgar Tinel. *Le Chant grégorien*, p. 32, 33.

(2) Cic. *de Oratore*, III, 44-52 ; *Orator*, 49-69. Quint. *Instit.* IX. Cf. Dom Ambroise Kienle, *Théorie et pratique du chant grégorien*, II p. ch. VIII, p. 93 sqq.



et se traduit naturellement par une prolongation en même temps que par un *ictus* et une élévation de la voix, il importe grandement de remarquer que, de sa nature, l'accent n'implique qu'une élévation ou un *ictus*, et non point une prolongation. La prosodie latine et davantage encore la prosodie grecque le démontrent à l'évidence. Et parmi nos langues modernes, le tchèque, par exemple, porte invariablement l'accent sur la première syllabe du mot, souvent brève, alors que la seconde syllabe ou toute autre du même mot sera longue. Si j'insiste sur ce point, c'est que l'interprétation de la mélodie grégorienne dépend en grande partie de l'intelligence de ces deux principes : le premier, que le rythme grégorien est le rythme du discours basé sur l'accent tonique; le second, que cet accent est, non point une note lourdement prolongée, mais une élévation rapide, une impulsion élastique ou, pour parler avec Benlœw, «un éclair qui éclate sur une des syllabes, mais qui illumine toutes les autres de son reflet » (1). L'interprétation de cette double loi ne souffre aucune difficulté partout où la mélodie s'adapte parfaitement au texte. En cas de conflit, toujours regrettable mais quelquefois réel, la mélodie fait primer ses droits, suivant le principe énoncé formellement par Denys d'Haliarnasse pour la mélodie grecque (2).

Je reviendrai en son lieu sur l'application de ces principes, quand je ferai ressortir quelques-unes des beautés des mélodies écloses du rythme oratoire grégorien.

Ce changement du rythme n'est pas le seul que l'Eglise fit subir à l'art gréco-romain en l'admettant dans ses sanctuaires. Il nous faut signaler encore une double modification, dont la première a un caractère plus disciplinaire, plus tempo-

---

(1) Rythmes français et rythmes latins, p. 4.

(2) *De Comp. Verb.* XI.

raire, alors que la seconde est intime et absolue.

D'abord l'Eglise supprima l'accompagnement des instruments, tant cithares qu'*auloi*, parce que cet art était devenu mou et efféminé ; peut-être aussi en partie par respect pour l'anathème de l'Apocalypse. L'orgue lui-même fut banni des premiers temples chrétiens. La voix des fidèles, devenue « cithare vivante », suivant la belle expression de Cassiodore, suppléa au rôle des instruments. De là naquirent des combinaisons intéressantes. Il était d'usage chez les Grecs et les Romains que le citharède ou l'aulète (flûtiste) ouvrît et clôturât les morceaux par un prélude et un postlude ; et souvent, surtout dans les chœurs dansés et dans les hymnes à strophes, les instruments exécutaient des interludes, espèces de ritournelles. L'application de cette pratique à la partie vocale amena l'antienne, qui prépare le ton du psaume, se répète après lui, et même, dans le chant antiphonal, revient à titre de refrain au cours du psaume, comme l'*Invitatoire* des Matines nous en a conservé un remarquable exemple. (1).

La seconde modification, la plus importante peut-être au point de vue religieux de l'art, fut le retour absolu à la gamme diatonique. Séduit par les citharistes de Sicyone, l'art grec, nous l'avons vu, s'était départi de sa native austérité, et, dans la mesure où il s'en éloignait, au cours de la seconde époque décrite plus haut, l'élément chromatique l'envahissait de plus en plus. « Mélanippide m'énerve et m'amollit, » avait déjà dit Phérécrate ; et Denys d'Halicarnasse reprochait à ces maîtres non-seulement d'avoir mêlé toutes les tonalités et tous les rythmes, mais encore le diatonique, le chromatique et l'enharmonique (2). S'inspirant à la fois de son sentiment

---

(1) Le chant antiphonal est différent du chant responsorial : ce dernier était déjà en usage dans l'ancienne Loi, comme l'indique la facture du ps. 135.

(2) *D. Comp. Verb.* ch. 19.

religieux et de cette esthétique relevée dont elle eut toujours comme une intuition, l'Eglise rompit brusquement avec ce style relâché qui avait préparé la décadence de l'art tonique. Elle retourna au rythme simple sans *anaboles* et reprit la tradition diatonique d'avant Mélanippide. C'est un mérite immense, d'une portée considérable, que M. Gevaert a en vue quand il écrit dans son ***Histoire et théorie de la musique de l'antiquité***: « Ce qui a passé de la musique grecque dans la nôtre, par l'intermédiaire du chant de l'Eglise chrétienne, ne provient certainement pas de l'art raffiné des Phrynis et des Timothée (1).

Nous venons de voir ce que l'Eglise emprunta à l'art gréco-romain et à quelle tradition de cet art elle se rattacha, en l'épurant de tout alliage incompatible avec son esprit, ses besoins et ses tendances. Avant d'assister au développement de cette musique, il nous reste à dire un mot des éléments étrangers qu'elle lui infusa.

Pour quiconque se représente tant soit peu la genèse des chrétientés et considère la provenance de la majeure partie du texte liturgique, il demeure évident que l'art juif a dû exercer sa part d'influence sur l'organisation du culte chrétien. Avec le chant des psaumes, il n'a pu manquer de lui transmettre un goût prédominant pour le rythme libre, à la façon des chantres d'Israël. Nul doute que plus d'une cadence mélodique n'ait passé de la synagogue aux agapes, des agapes aux catacombes, des catacombes aux basiliques.

Toutefois, ce que l'Eglise infusa de plus nouveau à l'art emprunté de Rome et d'Athènes, ce fut, sans contredit, l'esprit nouveau dont elle était née elle-même ; ce fut cette spiritualité qui joignait à la fougue ardente des voyants de l'Ancien-Testament, la douceur compréhensive de son divin Fondateur. De là, ces mélodies si simples, si candides, mais en

(1) II. p. 484.

même temps si chaudes, si entraînantes, si éminemment populaires, que les hymnes chrétiennes et les autres textes liturgiques firent éclore comme spontanément et qui devaient un jour enfanter la musique moderne. Sans ce nouvel affluent, jamais la musique gréco-romaine ne serait devenue ce majestueux fleuve d'harmonie, la gloire de ces derniers siècles. Non, Messieurs, jamais l'art de Terpandre, de Talètas, d'Alcée, de Sappho, de Pindare, d'Euripide, ne serait devenu celui d'Orlandus Lassus, de Palestrina, de Bach, de Haendel, de Beethoven, de Wagner. Le premier, tout entier dans la ligne, comme les paysages du Péloponèse, avec le rythme pour base, le geste pour auxiliaire, l'orchestique pour attribut, trouvait sa plus haute expression dans le chœur dansé ; le second, plus sensible à la couleur, mais de préfence à une couleur vague et mystérieuse comme les paysages du Nord, prenant pour base la mélodie, pour auxiliaire le timbre, pour attribut l'instrumentation, devait trouver son expression la plus achevée dans la symphonie (1).

Le chant de l'Eglise catholique fut le trait d'union entre ces deux arts. Son rythme plus libre, plus lyrique, sa mélodie plus spirituelle, et surtout son mysticisme plus profond, plus ardent, plus imagé, firent lentement germer le romantisme au sein des peuples occidentaux.

Pour résumer par une comparaison empruntée à la littérature et à l'architecture le parallèle que je viens de tracer entre la musique gréco-romaine et le chant grégorien, je crois pouvoir dire que le plain chant est à la musique gréco-romaine ce que le style de Tertullien et de Minucius Félix est à celui de Sénèque et de Pline, ce que les basiliques sont à l'arc de Constantin. D'un côté, c'est un point d'arrivée, un terme, presque une tombe ; de l'autre, c'est un point de départ, un principe, un berceau. Ber-

---

(1) Gevaert, op. cit,

ceau obscur, sans doute, comme celui de Moïse flottant sur les eaux du Nil, tant que l'Eglise n'eut d'autres réunions que ses agapes furtives, d'autres temples que ses sanctuaires souterrains ; mais, au sortir de cette sombre période, berceau glorieux, comme le devint à la cour des Pharaons celui du futur libérateur d'Israël.

III.

Suivons maintenant le magnifique développement de ce germe artistique. Vaincu par le Dieu du *Labarum*, Constantin vient d'adopter l'Eglise que, hier encore, son prédécesseur se flattait de noyer dans le sang des martyrs. Sortie du sein de la terre, où ses cantilènes, inaccessibles à la tristesse mondaine, ont pris une allure guerrière et triomphante, tempérée par la douceur de l'humilité et de l'amour, voici que la liturgie étale ses premières pompes dans les sanctuaires de Latran, du Vatican et de la voie d'Ostie, dus à la munificence du César converti. C'est là, comme l'a dit avec beaucoup de justesse l'éminent directeur du Conservatoire royal de Bruxelles, dans son récent discours académique, c'est dans la basilique que nous devons entendre le chant grégorien pour bien le comprendre. Ce rapport entre le chant de la primitive Eglise et l'architecture de ses premiers temples se poursuivra, — en tenant compte de l'évolution plus rapide de l'art constructif, — à travers les trois grandes périodes du plain-chant, que je vous invite maintenant à parcourir rapidement avec moi.

La première période, comme celle qui ouvre l'art grec, est la plus grave et la plus classique. Elle s'étend de Constantin à Charlemagne et comprend la création et la propagation en Occident du chant grégorien. La deuxième période, comme celle correspondante de l'art grec, est, à première vue, plus brillante, plus exubérante ; cependant elle n'a plus

la gravité, la pureté, la vigueur créatrice de la première. Elle s'étend de Charlemagne à la fin du XIVe siècle, et comprend le règne paisible, la seconde efflorescence du chant grégorien. Enfin, la troisième période, allant du XVe siècle jusque au milieu du XIXe, nous offre, comme la dernière période gréco-romaine, le spectacle d'une décadence graduée.

Les premières productions du chant de l'Eglise se perdent dans le vague mystérieux qui entoure l'origine du christianisme comme d'un nuage d'encens. Dès le quatrième siècle, cependant, nous voyons Milan et Rome former école et centre, comme jadis Sparte et Athènes dans la première période de l'art grec. Saint Ambroise introduit en Occident l'hymnodie sacrée, et les ravissantes mélodies dont il revêt ses textes concis, nerveux, comme burinés dans l'acier, provoquent un tel enthousiasme, qu'à l'aide de ces cantilènes populaires, le grand évêque parvient à maintenir le courage de son troupeau pendant une persécution déchaînée par l'impératrice arienne Justine. Entre autres différences d'avec celui de Rome, le chant ambrosien semble avoir eu une couleur plus orientale, plus de mouvement, plus d'extension de portée. Assez répandu pendant quelque temps, il finit par se confiner dans l'église de Milan, son berceau, cédant partout ailleurs la place au chant romain, que nous voyons envahir l'Occident à partir du grand Pape qui lui laissa son nom.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je m'arrête ici à examiner la part qui revient à l'illustre saint Grégoire dans la fixation du répertoire de l'Eglise d'Occident. Sans entrer dans ce débat aussi important que délicat, je me bornerai à vous dire que, si l'action de l' « incomparable » Pontife, comme compositeur, peut paraître douteuse, son rôle prépondérant dans la compilation des livres choraux me semble sortir pleinement victorieux des arguments produits jusqu'ici, parfois avec grande habileté, pour

le mettre en doute (1). Les manuscrits authentiques et de nombreux témoignages d'auteurs antérieurs à Jean Diacre, s'unissent à la tradition constante du moyen âge pour reconnaître cette gloire au premier pape bénédictin. Vous comprendrez assurément, Messieurs, ma vénération pour ce souvenir, doublement touchant en cette année du treizième centenaire de l'élévation au souverain pontificat du plus illustre fils de saint Benoît.

Ainsi fixée dans ses codes, sans cependant cesser de les enrichir, suivant les besoins toujours nouveaux d'un culte essentiellement vivant, — et ces nouvelles créations n'étaient pas moins efficaces que les agones de Sparte et de Delphes pour stimuler les génies et empêcher la stagnation de l'art, — la musique sacrée, élément subtil de civilisation, entreprend cette conquête pacifique qui forme un des aspects les plus attachants de l'apostolat chrétien. Jadis les Hellènes, reconnaissants à l'art des sons, se plaisaient à traduire sous l'allégorie d'Orphée la puissance fascinatrice exercée par la musique sur les sociétés naissantes ; l'histoire atteste que Thalètas apaisa par le prestige de ses accents doriens une émeute qui divisait la ville de Sparte ; et nous savons qu'à la suite des armées d'Alexandre l'art grec envahit l'extrême Orient. Ces victoires de la civilisation païenne, si glorieuses soient-elles, pâlissent et s'effacent, Messieurs, devant les merveilleux triomphes remportés par l'art chrétien. L'émouvant épisode de David calmant aux sons du *Konnor* les accès du farouche Saül (2) me semble presque moins une scène délicieuse où le royal citharède apparaît dans toute la fraîcheur de sa poétique nature, qu'un événement symbolique, une prophétie de cette action

(1) Cf. Dom Germain Morin. *Le rôle de saint Grégoire le Grand dans la formation du répertoire musical de l'Eglise latine.* Revue bénédictine. 1890, février, p. 62 sq.

(2) I. Reg. XVI, 23.

bienfaisante que les suaves cantilènes de l'Eglise devaient un jour exercer sur les peuples bouillants et emportés des plages occidentales. C'est aux accents des psaumes qu'Augustin et sa phalange de moines apôtres envahissent l'île des Angles, pour en faire, sur l'ordre de saint Grégoire, une île d'Anges et de Saints. Et quand la nouvelle du plein succès de cette mission lointaine parvient au Pontife qui l'accompagnait nuit et jour de ses vœux et de ses prières, son âme magnanime se traduit en un de ses plus beaux mouvements d'éloquence : « Voici, s'écrie-t-il, dans l'enthousiasme d'une sainte ivresse, voici que la langue bretonne qui, hier encore, n'articulait que des sons barbares, a déjà appris à faire résonner dans les divines louanges l'alleluia des Hébreux ! » Quelque temps après, l'évêque-abbé Wilfrid ouvre dans son magnifique monastère de Ripon une école de chant où la noblesse northumbrienne va puiser le goût du beau avec celui de la prière. Et lorsque, victime à nouveau d'une opposition injuste, l'infatigable champion des idées et de l'art romains se voit menacé d'une déposition par l'assemblée de Nesterfield, énumérant les services rendus à la Bretagne au cours de sa carrière déjà longue : « N'est-ce pas moi, demande l'éloquent vieillard avec une émotion digne de fléchir les cœurs, n'est-ce pas moi qui ai enseigné à la nation des Northumbriens ces douces harmonies de la primitive Eglise, en réglant les répons et les chants en deux chœurs alternatifs (1) » ?

Semblables aux oiseaux du ciel qui vivent au jour le jour, avides du seul bonheur de louer le Créateur, les moines répandaient partout sur leur passage le charme des cantilènes sacrées. Lisez, par exemple, l'histoire de la conversion de l'Armorique: vous y rencontrerez à chaque page l'influence en quelque sorte prestigieuse exercée par le chant des hymnes et des

---

(1) Eddius. c. 44, cf. Montalembert. *Les Moines d'Occident.* IV. 327.

psaumes sur ces rudes mais sensibles populations. Epurant leur génie poétique, l'Eglise transformait en chantres de Jéhovah ces fils des bardes druidiques. Oh ! que j'aime la naïve légende de cet enfant qui, « jouant dans les jardins de son père, le comte de Powys, entendit les moines qui passaient, la harpe à la main, en chantant les louanges de Dieu, et fut si ravi qu'il voulut les suivre pour apprendre d'eux à composer et à chanter ces beaux cantiques (1) ». Il devint à son tour un chantre renommé, et l'Eglise le vénère sous le nom de saint Ysulio.

En vérité, ne dirait-on pas que le barde de l'Armonique du XIX[e] siècle a moins retracé un « souvenir d'enfance » qu'une page des origines chrétiennes de sa nation, lorsque, décrivant l'impression souveraine produite sur son âme par les chants de l'Eglise, il écrit ces vers expressifs :

Les voix montaient, montaient ; moi penché sur mon livre,
Et pareil à celui qu'un grand bonheur enivre,
Je tremblais ; de longs pleurs ruisselaient de mes yeux ;
Et comme si Dieu même eût dévoilé les cieux,
Introduit par la main dans les saintes phalanges,
Je sentais tout mon être éclater en louanges,
Et noyé dans les flots d'amour et de clarté,
Je m'anéantissais devant l'immensité. (2)

Mais je me laisse entraîner par ces tableaux trop séduisants. Si je m'y arrache, Messieurs, sans m'excuser d'avoir plus d'une fois déjà fait mention des moines, c'est que vous êtes trop au courant de l'histoire, je le sais, pour ignorer le rôle saillant rempli par l'ordre monastique jusque bien avant dans la seconde période du chant grégorien.

Rayonnant au loin déjà par le charme de ses cantilènes, le chant de l'Eglise romaine acheva de

---

(1) *Ibid.* II 307.

(2) Brizeux : *Les Bretons* ; *Souvenirs d'enfance.*

pénétrer dans tout l'Occident, grâce au zèle infatigable de Charlemagne pour son admission exclusive dans ses vastes Etats. La *Schola* récemment fondée par saint Grégoire fut la pépinière de chantres qui alimenta les Gaules. Il dut en coûter beaucoup à ces artistes du Midi, rompus à toutes les difficultés de la vocalisation la plus subtile, pour transmettre les secrets de leur art aux rudes gosiers des Francs. Même, à en croire la légende, plusieurs des envoyés de l'école romaine se seraient refusés à enseigner les mélodies telles qu'elles étaient. Mais l'insistance du grand monarque finit par triompher de tous les obstacles et par assurer au chant grégorien une domination paisible dans les pays occidentaux.

Ainsi s'achève la première période. Le chant grégorien nous y apparaît pur de faux alliage, tout en portant les traces de l'influence des dynasties successivement maîtresses en Italie ; traces, que je comparerais volontiers aux éléments lombards et byzantins s'harmonisant avec le style des basiliques. La période productive a embrassé un peu moins de trois siècles. Tandis que les Hilaire, les Ambroise, les Elpis, les Prudence, les Vénance-Fortunat enrichissent le trésor des hymnes sacrées, les papes Célestin, Agathon, Léon II, Sergius I, Grégoire II et Grégoire III s'acquièrent des mérites signalés, à côté de Grégoire-le-Grand, dans la composition et la compilation des répertoires mélodiques.

Avant de passer à la seconde période du chant de l'Eglise romaine, il importe de considérer d'un peu plus près cette musique dont l'éclosion a été si féconde. Je ferai d'abord une remarque sur les textes liturgiques ; ensuite j'examinerai les qualités saillantes des mélodies.

Populaire avant tout, l'hymne liturgique retourne graduellement au rythme *dèmotikos* basé sur l'accent tonique. Un phénomène similaire se produira au Ve siècle dans l'Eglise grecque, sous l'influence,

croit-on, de la brillante hymnodie syrienne de saint Ephrem (1).

Pour les textes en prose, à la profondeur des pensées, à la majesté de l'expression, ils ajoutent souvent une coupe pondérée qui les prédispose à la cadence d'une belle période musicale. Tels sont les innombrables versets des psaumes à parallélisme d'idées et de mots. Telles encore, pour me borner à des textes plus connus, les antiennes à trois membres : « *Iste sanctus*», «*Veni sponsa*», «*Estote fortes*», et les antiennes à quatre membres : « *Sacerdos et Pontifex*», « *Euge serve bone* » (des Conf. n. P.). Souvent, dans les plus beaux morceaux, la pondération se retrouve jusque dans les subdivisions des membres, comme on peut le voir à l'admirable introït « *Esto mihi* » du dimanche de la Quinquagésime. La coupe en est à trois membres, dont le premier et le dernier, d'égale longueur, sont divisés en trois, tandis que celui du milieu, moins étendu, n'est partagé qu'en deux.

En général les mélodies s'adaptent parfaitement aux paroles. Dans les hymnes ordinaires, à mètre iambique, elles sont, comme leur rythme, éminemment populaires ; mais elles le sont d'une manière géniale, comme l'était saint Augustin quand il savait mettre les plus sublimes vérités à la portée de son rude auditoire d'Hippone Je ne sache pas de motifs plus naïvement pénétrants que les « *O lux beata Trinitas* », « *Audi benigne conditor* ». Quel vaste horizon ils ouvrent au cœur et à la pensée ! Quel contraste avec la froide hymne à Némésis !

Quant aux mélodies des textes à rythme libre, elles ont toutes les qualités requises par cet *art intima* dont parle le grand orateur romain. Le mouvement

---

(1) Usener. *Altgriechischer Versbau.* Ein Versuch vergleichender Metrik. Bonn. 1887. — Card. Pitra. *Analecta sacra.* Paris 1876, I, 1, sqq.— *S. Romanus veter. melod. princeps.* Romae 1888.— Muratori : *Antiquit. ital.* diss. 40, VIII. 218, etc.,etc.

suit les paroles, pour les rendre avec cet accent supérieur propre à la musique et cette cadence qui en fait le charme. Nous y rencontrons cette partition pondérée en syllabes, neumes et distinctions, correspondant au mot, au membre et à la phrase ou période du discours, et que l'art grec, on s'en souvient, énonçait par les termes de mesures, de membres et de systèmes. De même nous y trouvons, quoique avec plus de liberté, ces combinaisons eurythmiques si chères aux Hellènes. Il y aurait ici une foule d'exemples à citer, à analyser. Nous verrions les rapports *stichiques*, *palinodiques*, *antithétiques*, émailler nos livres choraux comme ils faisaient la beauté de la rythmopée grecque. Ailleurs le retour de la même cadence revêt l'accent pénétrant de nos ballades. Les antiennes « *Senex puerum* » de la Purification, « *Cum pervenisscet* » de la fête de St-André, l'offertoire « *Elegerunt* » de la fête de St-Etienne, sont des modèles achevés d'un art où la technique la plus habile s'unit au sentiment le plus exquis : c'est le pinceau d'Appelles dans la main du Bienheureux de Fiésole, le ciseau de Phidias manié par les sculpteurs des haut-reliefs de Chartres.

Est-ce à dire, Messieurs, que dans cette immense répertoire de saint Grégoire-le-Grand, tout soit marqué au coin du même génie ?

Loin de moi, pareille exagération. S'éprendre aveuglément d'un art que l'on voudrait voir revivre, jusqu'au point de n'en plus reconnaître, d'en défendre, d'en imiter les défauts, c'est s'exposer à une réaction souvent décisive. Non ! il y a dans cette vaste collection de mélodies des œuvres ordinaires, médiocres, mauvaises peut-être, tout comme le bon Homère a des passages où Horace le trouve sommeillant ; mais l'ensemble est un édifice grandiose où les lacunes de détail disparaissent dans l'harmonieuse proportion du tout.

Ce serait ici le lieu de parler de la théorie modale du chant grégorien.

Je l'évite à dessein, parce que les écrits des au-

teurs médiévaux ont en plus d'un endroit embrouillé les idées, et que les mélodies se sont mieux conservées que le système théorique, tel qu'on l'expose d'ordinaire. Quoiqu'il en soit du fondé de la classification grégorienne en vigueur, elle se distingue surtout de l'harmonie grecque en ce que, au lieu de sept gammes caractéristiques, elle n'en a plus que quatre, à savoir les modes authentiques phrygien, dorien, lydien, mixolydien, auxquels se ramènent les modes plagaux correspondants (1), au cas où la mélodie s'étend en dessous de la finale. Une autre différence consiste dans le rôle de la dominante. La transposition, réglée chez les Grecs sur la tonique, se guide d'après la dominante, dont la hauteur absolue est la même pour tous les modes grégoriens. Pour le reste, le sentiment mélodique est identique à celui de la mélodie grecque. Comme chez les Hellènes, les chants en mineur l'emportent de loin sur ceux en majeur (2). Ce qui prouve que le sentiment du mineur diatonique et du majeur grégorien et grec est autre que celui de nos modes modernes, c'est que souvent les chants tristes sont écrits en majeur, comme les *traits* en ton hypophrygien et les chants thrènodiques et plaintifs de la Semaine Sainte en lydien; alors que des chants réjouissants, comme le *Te Deum* et l'*Exultet*, sont conçus en mineur. Du reste, l'antiquité n'allait-elle pas jusqu'à attribuer de préférence aux modes mineurs un caractère viril, grandiose et même joyeux ?

Classique et sobre dans ses mélodies, — même dans les chants appelés mélismatiques et qui, pour être bien différentes des chants syllabiques, ne semblent pas cependant devoir être systématiquement consi-

---

(1) Ces quatre modes géminés offrent quatorze combinaisons, comme nous avons vu les sept modes grecs monter à treize et même à quinze,

(2) Le même phénomène se rencontre chez les premiers maîtres de la période moderne et se retrouve encore en partie chez Bach et Haendel. (Cf. Gevaert, t. 202, sq.)



derés comme dus à une autre influence, — la première période de chant grégorien se distingue encore par le caractère propre qu'elle attribue à chaque genre de morceaux : antiennes, introïts, graduels, alleluias, offertoires, communions, traits, répons. En cela encore elle rappelle la première période classique des Hellènes. Sans doute, pour apprécier ces nuances il faut une oreille exercée. Mais c'est le lieu de se rappeler cet aveu candide et spirituel de Cicéron : « Combien de choses nous échappent en musique, qui sont saisies tout de suite par les gens versés dans la matière ! Au premier souffle de l'instrumentiste ils diront : ceci est de l'*Antiope* (de Pacuvius), ceci est de l'*Andromaque* (d'Ennius), alors que nous autres profanes n'en soupçonnons encore rien (1). »

Gravité, douceur, onction, variété, telles sont les qualités principales de l'art grégorien. La gravité exprime la foi, la crainte, la chasteté, la pénitence ; la douceur traduit l'espérance, l'humilité, la confiance, la paix ; l'onction est le souffle de l'amour, du zèle, du repentir, de la sainte nostalgie du ciel, le parfum de la prière et de la contemplation ; enfin la variété dans l'unité, la cadence et l'harmonie, achève de lui imprimer la marque du beau.

Mais je m'attarde outre mesure à l'analyse intime de la cantilène sacrée. J'oublie, Messieurs, qu'avant de conclure je vous dois encore l'esquisse de la seconde et de la troisième période du chant grégorien. Quelques mots me suffiront après tout ce que je viens de dire.

Le caractère dominant de la seconde période est une possession tranquille, une seconde efflorescence. Par ce dernier côté surtout elle rappelle la seconde période de l'art grec. Les échos de celui-ci se sont éteints depuis longtemps. La musique sacrée

(1) Acad. I. l. II. ch. 7.

fait seule les délices des peuples chrétiens. Les princes rivalisent avec les évêques et les moines de zèle pour le chant des hymnes et des psaumes. Chaque cathédrale, chaque abbaye est comme un Odéon où, plus avides que jadis à ceux d'Athènes, de Corinthe ou de Rome, les foules se pressent, non pour savourer des accords profanes, mais pour s'unir activement aux allégresses communes de la louange divine. Il semble que la chrétienté se doit donné pour devise ces belles paroles de saint Augustin (1), si magistralement commentées par Bossuet (2) : «Chacun chante ce qu'il aime. Sur terre c'est le chant de l'amour affamé, au ciel c'est le chant de l'amour qui jouit. »

Fidèles aux traditions du grand monarque qui régna sur les deux rives du Rhin et dont le dévouement à l'Eglise et à l'Esprit qui l'anime lui mérita d'être longtemps regardé comme l'auteur de *Veni Creator*, (3) les rois de France et de Germanie s'unissent dans un même enthousiasme pour la prière liturgique. Henri II n'a point de repos qu'il n'ait obtenu de Rome la propagation par tout l'Occident du chant du *Credo* à la Messe, et la basilique romane de Bamberg, où il repose côte à côte avec la chaste Cunégonde, symbolise cet édifice du culte public auquel sa grande âme était si ardemment vouée. Emule de l'empereur d'Allemagne, le roi de France Robert le Pieux s'adonne avec tant d'amour et de talent à la composition de morceaux liturgiques, que, lors de son pèlerinage à Rome, à la messe papale célébrée par Benoît VIII dans l'église de St-Pierre, il ne croit pouvoir déposer sur le plateau d'or d'offrande plus digne de lui qu'un parchemin

---

(1) In. Ps. CXLV. n. 3.— *Serm.* CCLV. n. 5.

(2) *Troisième Sermon pour le jour de Pâques.* Ed. Vivès 1872 t. x. p. 153.

(3) La critique moderne reconnaît Raban Maur pour l'auteur de cette hymne.

contenant le repons *Cornelius Centurio*, que le Pape reconnaissant ordonna de chanter désormais en l'honneur du prince des apôtres et du royal compositeur (1).

Et, tels monarques, tels peuples. Depuis le Vénérable Bède expirant aux accents de l'antienne « *O Rex gloriæ* », jusqu'à saint Philippe chantant à l'autel le *Gloria* entier peu avant que de mourir, nous voyons la louange divine occuper le premier rang dans la dévotion des foules comme de chaque âme chrétienne. Elle est l'aliment indispensable des cœurs pieux. Sur la fin de la première période, c'est le grand évêque d'York qui charme par la psalmodie du jour et de la nuit la sombre captivité où le retient le vindicatif Egfrid. Ici, c'est l'illustre Odon de Cluny, en route pour Rome, faisant retentir des accents des psaumes les silencieux défilés des Alpes. Le chant divin consacre les grandes allégresses comme les grandes douleurs. Le « *Suscipe me Domine* » dont les joyeuses modulations accueillent le moine à son entrée dans la famille claustrale, retentit plus ardent autour de sa couche funèbre au milieu des sanglots des suprêmes adieux. Oui, la louange divine est le point de contact le plus sensible entre le ciel et la terre. C'est de préférence pendant les saints offices que le Christ révèle à Gertrude les secrets de son amour, tandis qu'il manifeste à Hildegarde jusqu'à l'art de le chanter dignement. C'est en vue d'une nouvelle fête liturgique et de cantiques nouveaux, qu'il choisit l'humble vierge de Mont-Cornillon pour lui confier une mission qui fera à jamais l'honneur de cette antique Eglise de Liége.

Aussi la sainte psalmodie remplissait-elle une mission apostolique à cette époque et même au cours de la suivante comme pendant la première ; mission éloquemment exprimée par saint Bernard dans ces paroles que vous me permettrez de citer :

---

(1) P. L. t. CXLI. col. 939-946.

« Dans les chants de l'Eglise, les âmes tristes trouvent de la joie, les esprits fatigués du soulagement, les tièdes un commencement de ferveur, les pécheurs un attrait à la componction. Quelque dur que soit le cœur des hommes du monde, en entendant une belle psalmodie, ils ressentent au moins quelque commencement d'amour pour les choses de Dieu. Il en est même à qui le seul chant des psaumes, écouté par une simple satisfaction naturelle, a fait verser des larmes de repentir et de conversion. » (1)

L'histoire rapporte qu'après la sanglante bataille de Pavie, le roi de France fut emmené prisonnier dans la célèbre Chartreuse située à proximité de cette ville. Quand l'infortuné monarque fit son entrée dans l'église, les moines, dans leurs stalles, étaient occupés à chanter l'office. Le prince écouta la psalmodie grave des austères Chartreux, et le premier verset qui vint frapper son oreille fut cet aveu du prophète royal : « Avant d'avoir été humilié, j'ai fait l'iniquité. » Et, soudain, l'émotion du remords gagna le cœur léger de François Ier.

Messieurs, cette mission est de tous les temps. Votre ligue de patrons l'a compris quand elle a mis en tête de son programme de rénovation sociale le retour au chant des fidèles à l'église, le retour au chant grégorien. Votre peuple l'a compris, lorsque répondant aux appels d'un clergé zélé, d'un saint évêque, il a commencé à réveiller par ses hymnes les échos endormis de vos belles basiliques. Qu'elles vibrent à nouveau ces vénérables nefs, et les masses reviendront à l'amour des saints offices, et bien des cœurs égarés seront ramenés par les accents de la prière publique sur le chemin de la foi et du repentir !

Mais je reprends l'exposition un moment interrompue de cette seconde période.

Parmi les faits qui la caractérisent, il convient

---

(1) D. Kienle. *Théorie et pratique du chant grégorien* p. 190.

de signaler avant tout le perfectionnement de la notation musicale et l'invention de la portée par Guy d'Arrezzo. Avant le moine de Pompose, les neumes n'indiquaient que la hauteur relative des notes. Les lignes horizontales qu'il imagina permirent de marquer leur élévation absolue (1).

Pour le reste, il est juste de le dire, la notation grégorienne était arrivée à une rare perfection. Parmi les signes multiples, les uns, tels que la *virga*, le *punctum*, le *podatus*, la *clivis*, le *porrectus*, le *torculus*, le *scandicus*, le *climacus*, expriment les groupements ascendants, descendants, ondulants; d'autres signes, le *pressus*, le *strophicus*, le *quilisma*, traduisent les syncopes, les notes doublées, le trille, et jusqu'à ce léger tremblotement de la note au moyen duquel les habiles violonistes et violoncellistes produisent un effet semblable à l'enharmonique grec et font pénétrer le son jusqu'aux entrailles des auditeurs. Grâce en partie aux savantes recherches de Dom Pothier, l'interprétation des neumes est désormais acquise, du moins pour les données principales. Quelques questions secondaires, comme le caractère thétique des formules ascendantes, la vélocité des jubilations, prêtent encore, je pense, à controverse. Malheureusement la notation des neumes fut remplacée, vers le XIIe siècle, par la notation carrée en France, et par la notation claviforme *Hufnagelschrift* en Allemagne. Cette modification contribua beaucoup à la déperdition graduée de la tradition antique.

Les plus ardents foyers de l'art grégorien au cours de cette époque furent les écoles monastiques de

---

(1) Guy d'Arezzo est aussi l'inventeur des noms *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, donnés aux sept tons de la gamme. L'origine est une mélodie composée par lui sur la première strophe de l'hymne *Ut queant laxis*, de façon à ce que débutant par *ut*, elle monte d'un degré de la gamme sur chaque demi-vers, commençant successivement par les syllabes *ré* (resonare), *mi* (mira), *fa* (famuli), *sol* (solve), *la* (labii) *sa*, *si* bémol (sancte).



St-Gall et de Metz, fondations des chantres Pierre et Romain envoyés en Gaule par le pape Adrien. La première école surtout nous offre le spectacle vraiment captivant d'une suite de moines artistes se transmettant de génération en génération le génie artistique. Ison, Marcell, Ratpert, Tutilo, Notker Balbulus, Eckehard I, Eckehard II le Palatin. Notker II le Physicien, Notker Labeo, Eckehard IV, quelle lignee digne d'illustrer la plus noble des académies, et dont l'éclat éclipse celui de l'antique conservatoire de Téos. Inclinons-nous, Messieurs, surtout devant ce Tutilo, à la fois peintre, sculpteur, architecte, poète, compositeur et inventeur du tropes, génie universel qui nous apparaît comme le Léonardo da Vinci du moyen âge ; hommage aussi à ce sympathique Notker, le rival d'Adam de Saint-Victor pour les sequences !

Signalons encore au passage l'école de Reichenau, avec Hermann Contract, le digne pendant de Tutilo, l'auteur des antiennes *Alma Redemptoris* et *Salve Regina* ; ainsi que l'école de Cluny, avec son illustre Odon, aussi bon musicien que saint abbé. Enfin, comment ne pas consacrer une mention toute spéciale à celle que j'ai appelée plus haut la Sappho de l'art chrétien, la grande Hildegarde de Mont Saint-Rupert, dont les mélodies, au nombre de soixante-dix, « se rapprochent des plus anciennes mélodies grégoriennes pour l'élévation de l'élan et la richesse des jubilations ? » (1).

Une grande fécondité se manifeste partout. Chaque diocèse, chaque monastère consacre des chants spéciaux à ses patrons et à ses gloires. Les modulations des psaumes, les chants du propre de la messe s'enrichissent de formules et de mélodies nouvelles, dont plusieurs sont ornées non seulement de jubilations, mais encore de textes s'ajoutant d'abord au *Kyrie*, puis au *Gloria* et aux autres

---

(1) Dom Kienle op. cit. p. 12.

chants de la messe. Ces textes prirent le nom de tropes. Un des plus beaux exemples de ce genre d'ornementation est le *Kyrie fons bonitatis*. Outre les tropes, une autre espèce de morceau s'ajoute à la liturgie du saint Sacrifice, ce sont les séquences. D'abord à structure simplement symétrique, comme celles de Notker, elles deviennent bientôt strictement mesurées et rimées, comme celles d'Adam de Saint-Victor. L'Eglise ne conserva que cinq de ces compositions dans le missel commun. Ce sont : le *Victimæ pascali* de Pâques, attribué par Dom Schubiger au bourguignon Wipo, prêtre à la cour de l'empereur Conrad II, composition dialoguée où l'on sent cet art qui fut le berceau des *Mystères* ou drames religeux du moyen âge ; le *Veni sante Spiritus* de la Pentecôte, probablement composé par le Pape Innocent III et qui supplanta la séquence de Notker « *Sancti Spiritus adsit nobis gratia* » ; la séquence *Lauda Sion* de la Fête-Dieu, poésie dogmatique de saint Thomas d'Aquin ; le *Stabat Mater* des fêtes de N.-D. des sept douleurs, œuvre admirable du franciscain Jacopone de Todi ; enfin l'austère *Dies iræ* du moine Thomas de Célano. Ces compositions figurent parmi les plus belles productions musicales de cette période.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les traités publiés à cette époque, qui ne fut pas sans gloire littéraire. Le nom seul de notre compatriote Hucbald, moine de Saint-Amand en Flandre, suffit pour en témoigner. Je me bornerai à remarquer que, sur la fin de cette période, à partir du XIVe siècle, la musique mesurée apparaît comme une rivale redoutable qui bientôt attirera à elle les regards et les sympathies. Aussi les transcriptions des livres choraux accusent-elles une lassitude et une négligence qui contraste péniblement avec le respect religieux des siècles précédents. Du reste, il faut bien l'avouer, tout n'avait pas été vie dans le mouvement du XIIIe siècle ; on y retrouvait en plus d'un point les symptômes de l'époque de Timothée. Même

confusion des genres de morceaux, même tendance à l'anabole. En un mot, même effort pour élargir le cadre et produire de plus grands effets. La nef romane tend à s'élever, à se dilater, et donne naissance à l'art ogival.

Nous voici arrivés à la troisième période, correspondant à la dernière étape de l'art gréco-romain. Lorsque le style roman eut donné naissance au gothique, on vit bientôt la fille dominer la mère. Un fait analogue se produit dans le développement de la musique religieuse.

Loin de moi, Messieurs, de dire quelque chose de peu flatteur à l'adresse de la musique polyphone. L'art constructif auquel je la compare vous montre assez combien je l'admire. Seulement j'estime, et en cela je pourrais m'appuyer sur de grands noms, qu'il y avait, alors comme aujourd'hui, place au soleil pour les deux arts menés de front avec une égale intelligence et dextérité. Et telle sera bien, je l'espère, la voie où l'on s'engagera de plus en plus. Pour dire ici toute ma pensée, j'ai la conviction qu'un certain retour à l'art grégorien, à l'art antique, serait un préservatif efficace pour l'art moderne, menacé sans cela, je le crains, de trouver sa ruine dans l'excès des qualités qui le distinguent. La nuance a supplanté la couleur ; il est urgent de retourner aux tonalités franches. Le goût devient de plus en plus raffiné, bientôt on ne supportera plus que des épices, c'est, à bref délai, l'épuisement des organes, si l'on n'a soin de revenir parfois à l'usage plus simple, mais plus sain, plus durable des aliments naturels.

Un événement qui, en d'autres circonstances, eût été un élément de progrès, vint au contraire hâter la décadence du chant grégorien : je veux dire, l'invention de l'imprimerie. La notation imparfaite introduite depuis le XIII[e] siècle se propagea avec ses défauts et ses lacunes jusqu'à ce que Nivers introduisît en France ce déplorable système de têtes

carrées qui n'exprime que trop l'interprétation lourde et martelée à laquelle il donna une espèce de consécration. Chose étrange et qui prouve bien la vitalité de la musique grégorienne, le courant, pour être dévoyé, n'en avait point perdu sa vigueur. A cette époque on composa beaucoup. Nivers, Lebeuf, Dumont, pour ne citer que ces trois noms, firent preuve d'une grande fécondité. La *Missa Regia*, par exemple, du maître de la chapelle royale de Louis XIV, se chante encore fréquemment en France et en Belgique. Ces œuvres ne sont pas dépourvues de mérite, et plusieurs d'entre elles ont droit à échapper à l'oubli. Mais, sans parler de leur nuance déjà un peu théâtrale, on sent que les mélodies ne sont plus conçues avec l'intelligence de l'ancien rythme grégorien. C'est un discours écrit en latin mais pensé en français. Aussi elles ne perdent guère à être notées à la Nivers, et s'accommodent assez, moins mal du moins que les antiques cantilènes, de ces voix lourdes et foudroyantes de nos marguilliers de village, qui semblent, trop souvent, avoir adopté pour devise le verset du *Dies iræ*: « *Tuba mirum spargens sonum*, une trompette répandant au loin un son effrayant. »

Je m'arrête, Mesdames, Messieurs. Je m'aperçois, un peu tard peut-être, que je commence à prendre le ton de la satire. Ce n'est pas le rôle que vous m'avez confié, et l'eussiez-vous voulu, j'aurais tout fait pour le décliner. Sans m'arrêter davantage à cette troisième époque, sans même vous entretenir de cette consolante restauration que l'art gréco-romain fut impuissant de trouver en lui-même et à laquelle nous assistons depuis la seconde moitié de ce siècle, j'ai hâte de tirer la conclusion de ce discours.

La beauté absolue des créations de l'art moderne me rassure sur leur avenir. Dans les siècles futurs, les œuvres de Palestrina, Bach, Haendel, Beethoven, Wagner, trouveront toujours, j'en ai la conviction, de chauds admirateurs. Mais, si je ne me trompe, il y aura entre l'immortalité des plus belles produc-

tions de la polyphonie et celle des mélodies grégoriennes une différence notable et caractéristique : tandis que les premières ne seront goûtées que de quelques initiés, les cantilènes liturgiques, éternellement jeunes, répondront toujours au sentiment des foules, comme nous voyons le *Te Deum* éveiller aujourd'hui le même enthousiasme pieux qu'il y a mille ans et au delà. Or, c'est là, indépendamment des autres titres qui lui viennent de la tradition et de l'usage liturgique, une raison amplement suffisante pour décerner au chant grégorien, avec l'éminent directeur de l'Institut Lemmens (1), la palme sur toute autre musique religieuse.

Puissent des témoignages si autorisés ne pas s'arrêter à un hommage stérile, mais stimuler efficacement le retour tant souhaité aux accents de la *cithare vivante* qui vibrait jadis sous les voûtes de nos temples. C'est le vœu que je me permets d'exprimer en finissant.

Messieurs, j'ai lu dans la vie du virtuose Paganini, le digne rival de votre Vieuxtemps, qu'encore enfant, mais déjà célèbre élève d'Amati, il passa un jour devant un monastère du nord de l'Italie d'où s'échappaient des accords d'une expression merveilleuse. C'était un religieux violoniste, Padre Silvestro, qui jouait un cantique à la Madone. Ravi, comme en extase, le petit Nicolò sonna à la porte du cloître, demanda à être admis auprès de l'artiste, et, pendant une semaine, — la plus belle de sa vie, comme il l'appela plus tard, — il profita dans la paix claustrale des leçons de ce maître ignoré auquel il reconnut devoir cette ampleur d'archet, cette profondeur de style qui distinguaient son talent prestigieux. Au cours de ses succès, le virtuose tant fêté oublia sans doute quelque peu la pieuse cantilène qui avait donné une nouvelle impulsion à son

(1) Discours prononcé au dernier Congrès de Malines.

génie. Mais, sur la couche funèbre, sentant l'approche de la mort, Paganini demanda une dernière fois son magique instrument, et, de ses mains déjà défaillantes, il en arracha, comme chant de cygne, en notes célestement suaves, le cantique à la Madone du Padre Silvestro.

Ce trait ne nous offre-t-il pas l'image de la destinée de la musique sacrée ? Nourrie dès son berceau des secrets de l'art antique, la civilisation européenne a pris un nouvel essor du jour où l'Eglise catholique lui a appris à chanter le Christ et sa Mère, et aux plus beaux siècles de son histoire, elle a fait des hymnes et des psaumes ses délices et son honneur. Mais voici que l'enivrement de la prospérité et du savoir, l'un et l'autre cependant fruit naturel de la culture chrétienne, lui a donné le vertige de l'orgueil et de l'ingratitude. Déjà d'effroyables catastrophes, éloquemment retracées l'an dernier dans cette enceinte, l'avertissent que sa froideur coupable pour les plus augustes croyances, son dégradant retour aux erreurs et aux vices du paganisme antique l'entraînent fatalement à une mort honteuse et tragique. N'est-il pas temps, Messieurs, que, las de souffrir, captifs volontaires de l'apostasie des pouvoirs, les peuples chrétiens arrachent à la mélancolie du silence leurs harpes jadis si sonores et si joyeuses ? N'est-il pas temps que leurs doigts amaigris mais toujours nerveux fassent vibrer à nouveau les hymnes de Sion, et que leurs lèvres déjà engourdies mais non encore glacées se raniment par le retour à la louange sociale du Dieu qui a réjoui leur enfance et les a faits si grands ?

En reprenant une dernière fois son cantique à Marie, le virtuose italien n'a pu qu'adoucir son agonie par un prélude des harmonies célestes. Mais la reprise des saintes cantilènes, redites comme jadis par des foules frémissantes de pieux transports, fera mieux que charmer la vieillesse des peuples chrétiens : elle leur rendra une jeunesse nouvelle, un élan nouveau vers l'immortalité.

LES PORTRAITS DE CHARLEMAGNE [1]

PAR

D. MAES

Bibliothécaire a l'Université de Liége

Messieurs,

La grande figure du vainqueur des Alvares et des Saxons est une de celles qui ont le plus fortement dominé le moyen âge ; elle s'est transmise jusqu'à nous sous un type uniforme et constant qui a peu ou point varié.

On représentait ordinairement Charlemagne assis sur un trône et revêtu du grand manteau byzantin, qui devint plus tard le costume caractéristique des rois francs. Son beau visage, doux et régulier, souriant et majestueux, orné d'une belle barbe, était tourné de face. La tête portait une couronne cerclée : de l'une des mains il tenait un sceptre, de l'autre un globe ou un livre.

Jusqu'à quel point ce portrait caractérisque du grand Empereur est-il fidèle et répond-il à la réalité ? Comment s'est-il formé et transformé et comment s'est-il transmis jusqu'à nous ?

---

(1) Résumé d'une communication faite en séance intime d'une section de la *Société d'Art et d'Histoire*.

Cette question si intéressante vient d'être traitée dans un mémoire récent que M. P Clemen a publié dans le onzième volume de *Zutschrift des Aachner Geschichtsvereins*. Nous essayerons d'en donner un rapide résumé, en omettant toute considération critique et en laissant de côté les savantes digressions sur l'art de la représentation des figures au moyen âge, sur son développement, sa transformation et son symbolisme. Ne retenons de cette étude que ce qui pourra servir à reconstituer le type de Charlemagne, tel qu'il était et nous donner une idée exacte de sa personnalité.

La première, la plus ancienne et la meilleure représentation de l'empereur nous est transmise par Eginhard et lui est pour ainsi dire contemporaine puisqu'elle a été composée peu de temps après sa mort :

« Charles, dit-il, était d'une constitution robuste, d'une taille au-dessus de la moyenne, qui cependant ne dépassait pas les justes proportions et qui mesurait sept pieds.

« La partie supérieure de la tête était ronde, les yeux grands et vifs; le nez dépassait un peu la longueur ordinaire.

« Il portait de beaux cheveux blancs et sa physionomie était aimable et mobile Tout cela donnait à sa personne, qu'il fût assis ou debout, une grande et imposante valeur. Si le cou était un peu gros et court, le ventre un peu obèse, on ne s'en apercevait pas grâce à la symétrie du reste du corps. Il avait une démarche ferme, un aspect toujours mâle, une voix claire, qui cependant ne convenait pas tout à fait à l'ensemble de sa personne.

«Il jouissait d'une bonne santé, excepté durant les quatre dernières années de sa vie, pendant lesquelles il était fortement attaqué par les fièvres; à la fin de ses jours il devint boiteux.»

Ce portrait, quoique rédigé dans un style emprunté, paraît cependant fidèle, surtout qu'il est confirmé par une série d'autres descriptions plus

courtes, mais plus emphatiques, provenant des poètes latins qui formaient, à la cour de Charles, la fameuse académie impériale. Telles sont celles de Théodulf, d'Angilbert, d'Adrien, du diacre Paul, de Nithardt, etc. La note dominante de toutes ces peintures est la grandeur de la taille. Outre cela ces auteurs relèvent surtout la puissance du génie, la supériorité du regard, l'imposante majesté du corps, qui pour eux n'est que le reflet des qualités morales. L'un chante sa force musculaire, l'autre son courage et son amabilité.

Nous possédons une preuve matérielle pour soutenir que la description que ces écrivains font de l'empereur est bien fidèle ; ce sont les ossements même de Charlemagne, conservés dans le reliquaire d'or de Frédéric II dans le dôme d'Aix-la-Chapelle.

Nous ne suivrons pas ici M. Clemen dans sa longue dissertation pour prouver l'authenticité de ces précieuses reliques : bornons-nous à dire que cette authenticité nous paraît évidente et à mentionner le mesurage de ces ossements qui a été fait par les docteurs Monheim et Lauffs. D'après leurs constatations la taille devait être de 1.92 mètre. Le crâne est d'un contour assez grand, avec un angle facial très marqué ; la ligne faciale est verticale; l'os pariétal montre, derrière la suture frontale, deux proéminences très marquées.

Après les portraits littéraires, viennent les portraits artistiques contemporains à Charlemagne, qui sont surtout les sceaux et les monnaies.

Les premiers carlovingiens se servaient pour leurs sceaux d'anciennes pierres, parfois retouchées et pourvues de nouvelles légendes. C'est ainsi que Charles employait des gemmes representant le portrait de l'empereur Commode (ou d'après certains Antonin le pieux) et qu'on a longtemps considéré comme étant le sien propre ; une autre pierre lui servant de cachet, représentait Jupiter Sérapis, sous son aspect ordinaire, c'est-à-dire une tête barbue et profilée vers la gauche.

M. Clemen retient surtout, de cette série de représentations, celle qui se trouve sur une bulle de plomb, frappée à l'occasion du couronnement de Charlemagne et qui est conservée au musée des antiques, à Paris. A l'avers apparaît le buste en profil : la tête est d'un ovale allongé, avec un fort menton; la figure est ornée d'une forte moustache; les cheveux courts sont couverts d'une aigrette de casque. Le manteau est fixé sur l'épaule droite avec une agraffe. L'épaule gauche est couverte d'un petit bouclier rond, au-dessus duquel se montre la pointe d'une lame. Une autre grande bulle de plomb, de la bibliothèque nationale, nous montre encore la tête romaine profilée et imberbe.

Un portrait de Charles se trouvait dans l'arcade recouvrant son tombeau et placé sous le dôme d'Aix-la-Chapelle. Eginhard et d'autres historiographes témoignent de son existence. Malheureusement ce monument est perdu pour nous.

Nous avons tout aussi peu de renseignements sur les peintures murales des palais de l'empereur à Aix-la-Chapelle et à Ingelheim. On sait seulement, d'après le dire de Turpin, que la première de ces résidences était ornée de tableaux représentant les sept arts libéraux et des scènes de la guerre d'Espagne. Quant au second palais, Ernoldus Nigellus, après avoir décrit les tableaux de S. Remi, nous fait connaître ceux de la salle du trône, le Triclinium. Malheureusement le chroniqueur n'a inséré dans son travail qu'une partie des inscriptions qui devaient orner chacune de ces représentations et de là chez lui une certaine confusion et l'impossibilité de reconstituer le portrait de Charles.

Les Annales du couvent de Lorsch rapportent encore que dans la cour se trouvait une statue représentant Charlemagne avec l'inscription « *Karolus fieri jussit.* »

Plus importantes sont les mosaïques dont le Pape Léon III fit orner, de 796 à 799, le palais du Latran.

Ces mosaïques furent soumises à diverses vicissi-

tudes. A la fin du règne de Nicolas V, ce palais commença à tomber en ruines : seule la tribune de la grande salle resta debout.

Lorsque sous Clément VII , la tribune dut être déplacée , les mosaïques périrent en grande partie et ce ne fut que sous Benoît XIV, qu'on put, en utilisant les débris et les vieux dessins, les rétablir en partie près de la Scala Santa. Grâce au goût artistique du cardinal Francisco Barberini, le neveu d'Urbain VIII, qui fit examiner ces mosaïques, dans le but de les réparer et chargea Nicolas Allemanne d'en faire une description, nous possédons autre chose que des vaines conjectures sur ces œuvres d'art.

C'est donc d'après les copies de Nicolas et les dessins successivement faits et conservés dans la bibliothèque du Vatican, ainsi que d'après ceux composés sur l'ordre de Clément XII, lorsqu'il fit démolir la tribune, que nous pouvons obtenir de nouveaux éléments sur le portrait de Charles.

Il est inutile, pour le sujet qui nous occupe, de faire une description complète de ces mosaïques. Celle dans laquelle est représenté l'Empereur, doit seule nous intéresser. Au milieu du tableau on voit St-Pierre, assis sur un trône élevé, dressé sur un fond d'or. Sur ses genoux se trouve une grande clef ; de la main droite il tient le pallium abaissé que saisit le pape Léon,appuyé sur le genou gauche, se tournant vers la droite, et montrant une tête ornée d'une barbe rasée courte. De la main gauche l'apôtre tend un drapeau à Charlemagne, également agenouillé, qui le saisit de la main droite tandis qu'il appuie sur son cœur la main gauche. La figure ronde est tournée de face et montre un menton souple et large, une moustache noire et touffue, un long nez,.de grands yeux et des cheveux noirs sortant d'en dessous de la couronne. Ce qui prouve que ces figures furent dessinées du vivant de l'Empereur, c'est la forme carrée du nimbe,qu'on n'attribue qu'aux vivants.

En même temps que les mosaïques de Latran furent composées celles de la basilique de Sainte-Suzanne au Quirinal. Ici encore les portraits du Pape et de l'Empereur sont surmontés du nimbe carré. Charles porte la courte tunique franque serrée aux reins au moyen d'une ceinture et le manteau retenu sur l'épaule droite.

Il tient la main droite sur le cœur et la gauche étendue sur le côté. Le cou est dessiné court, la tête ronde avec un large menton ; la moustache est noire et les cheveux sont courts.

Après avoir épuisé cette série de portraits peints, il nous reste à parler de la célèbre statuette du Musée Carnavalet à Paris, qui, d'après la tradition, est considérée comme l'unique portrait de Charlemagne. Elle représente un cavalier qui, à son aspect général, peut être considéré comme un souverain et qui d'après les caractères du style peut être attribué à l'art carlovingien. Sur un cheval, à la rugueuse ossature, à l'allure calme, avançant le pied gauche de devant, avec une petite tête sur un cou particulièrement large et tournée légèrement vers la gauche, est assis, bien campé sur la selle et les genoux pressés contre les flancs de sa monture, un homme d'une forte stature et aux membres puissants, d'une carrure majestueuse peu en rapport avec celle du cheval, aux larges épaules, à la poitrine développée. Le cou court porte une tête grosse et ronde, se relevant légèrement, avec un double menton fortement dessiné et modelé, un nez long mais pas pointu d'une façon démesurée, le front légèrement proéminent, des sourcils fortement arqués, des yeux grands et ouverts, une moustache retombante.

Sur les cheveux courts et d'un dessin symétrique, est placée une couronne ornée de pierres précieuses et feuillée en ses trois rangs. La main droite porte un globe ; la gauche portait probablement un sceptre, au lieu de l'épée mal réparée. La partie supérieure du corps est couverte par un manteau,

fixé sur l'épaule droite par une agraffe et qui, laissant le côté droit libre, montre la courte tunique, tandis qu'il retombe sur le bras gauche en plis simples et naturels.

La tradition considère cette statuette comme un portrait de Charles, pris sur le vif. Elle provient du trésor de Saint-Etienne à Metz, où elle était conservée à côté d'une autre statuette en argent. Le chroniqueur Maurisse, en 1634, en fit mention pour la première fois, comme étant le portrait de Charlemagne. Cela nous prouve que cette statuette, en bronze, se trouvait à Metz à cette date. Elle était exposée tous les ans à la vénération des fidèles, au jour anniversaire de la mort de Charles, entourée de quatre cierges.

Elle fut égarée pendant un certain temps, lorsqu'en 1807, Alexandre Lenoir la retrouva chez un pharmacien à Metz et la racheta. A sa mort elle passa en différentes mains. Lors de l'exposition de Paris, où elle figura, elle était en possession de Mme Evans-Lombe. La ville de Paris l'acheta et la plaça dans l'hôtel de ville, sous les décombres duquel elle fut retrouvée pour être ensuite installée au musée Carnavalet.

Nous ne suivrons pas M. Clemen dans sa longue dissertation sur le point de savoir si la statuette est véritablement le portrait du grand Empereur ; d'autant plus que l'opinion affirmative est généralement admise et vient encore d'être soutenue victorieusement dans le récent travail d'un savant allemand. Le costume et la conformation de la figure, tels que nous venons de les décrire, permettaient déjà de tirer des conclusions plus catégoriques que celles que produit M. Clemen, car malgré les preuves qu'il donne lui-même, il termine son argumentation en disant que si l'on ne peut admettre avec une certitude absolue que cette statuette soit vraiment le portrait de Charles, on peut affirmer toutefois que nous avons sous les yeux le portrait équestre d'un des premiers Carlovingiens.

La description de ce bronze répond tellement bien à celle que nous retrouvons de la personne de Charles dans les monuments qui lui sont contemporains, qu'on peut admettre, avec la tradition, que cette statuette est son portrait pris sur le vif.

L'ouvrage que nous analysons fait encore connaître quelques autres représentations de Charlemagne : celles qui se trouvent dans les *Leges barbarorum* et dans quelques autres manuscrits. Mais elles ont plutôt de l'importance pour l'étude des transformations et du symbolisme dans le portrait de l'Empereur que pour la description exacte de sa personnne. Aussi arrêterons-nous ici notre résumé, en faisant observer qu'il résulte de tous ces documents, dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, que le portrait légué par le moyen âge s'était éloigné complètement de l'original, dont, grâce à des monuments contemporains, M. Clemen vient de nous donner une idée exacte et fidèle.

Charles était donc d'une taille très grande et légèrement obèse. Au lieu de la barbe, dont on continue jusqu'à nos jours à orner sa figure, il portait de fortes moustaches, à la mode franque. Son cou était court et sa tête grosse. Sa figure, avec son front droit, son nez assez long, son menton fortement accentué, devait être énergique. Sa démarche était fière et imposante et quoique l'ensemble de sa personne ne fût pas d'une symétrie absolument parfaite, sa stature majestueuse devait cependant imposer le respect. Ses grands yeux achevaient de donner à cette mâle figure un reflet d'intelligence, et d'en faire, comme le dit Eginhard, une physionomie aimable et mobile.

Son costume habituel était celui des Francs, la tunique courte et serrée aux reins. Pour les circonstances solennelles il revêtait le manteau byzantin retenu, comme le petit manteau franc, par une agraffe fixée sur l'épaule droite.

Tel est le portrait que nous nous formons de Charlemagne d'après les documents recueillis par

M. Clemen. Ce portrait aura quelque peine à remplacer celui que la tradition avait créé et que la statuaire comme la peinture nous avaient conservé avec un soin religieux : en vain la critique historique nous montrera Charlemagne sous un aspect nouveau, le peuple conservera longtemps encore et pieusement, le type que lui a légué la légende.

LES

ORIGINES DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES
A LIÉGE

PAR

M. LE DOYEN SCHOOLMEESTERS

MESDAMES, MESSIEURS,

I

Les origines de l'église Saint-Jacques (1) remontent au début du XI[e] siècle. L'an mil venait de sonner. Liége n'avait pas connu ces vaines terreurs dont l'imagination s'est plu à entourer cette date fatale ; elle n'avait pas attendu que cette échéance fût passée pour s'adonner avec ardeur à la culture des arts et des lettres. Depuis trente ans, on avait mis la main à l'œuvre, les églises et les monastères sortaient de terre et produisaient partout une germination admirable de piété et de science ; un évêque italien initiait les Liégeois à la peinture, et les émailleurs venus de l'Orient avec la princesse Théophanie leur apprenaient les secrets de cet art magique.

---

(1) *Vita Baldrici, auctore anonymo.—Ægidius Aureævallensis. — Baldrici : Gesta episcoporum cameracensium. — Sigebertus. Gesta abbatum Gemblacensium.*

La principauté s'organisait et se fortifiait, en même temps qu'elle étendait ses frontières ; la ville enserrée par le fleuve d'une part et les collines boisées de l'autre se trouvait à l'étroit dans son ancienne enceinte ; déjà elle avait envahi le Publémont, et les églises de Sainte-Croix et de Saint-Martin y avaient jalonné sa route et ses progrès. Le fleuve lui-même avait dû céder une partie de son domaine : grâce à la dérivation de la Meuse que Notger avait exécutée, en creusant le canal de la Sauvenière à travers la vallée marécageuse, une île avait été définitivement conquise sur les eaux ; déjà deux apôtres y avaient dressé leur tente, saint Paul et saint Jean, lorsque Notger, le fondateur de la principauté, Notger comme l'appelle un auteur contemporain, cet admirable composé de vertu et de science, descendit glorieux dans la tombe, le 10 avril 1008.

Baldric, le frère du comte Gislebert de Looz, fut appelé à lui succéder. Il eut le noble souci de continuer l'œuvre de son illustre prédécesseur. S'il s'appliqua d'un côté à augmenter les propriétés territoriales de Ste-Marie et de Saint-Lambert, il n'eut pas moins de sollicitude pour la culture intellectuelle et religieuse de son vaste diocèse. Sous son règne, l'école de la cathédrale, confiée à la direction de l'incomparable Wazon soutint sa brillante réputation : les disciples accouraient de bien loin pour venir y puiser, comme à un arbuste en fleurs, le mielleux nectar de la science, et Liége s'appelait alors dans le monde, la source de la sagesse et la nourrice des grands arts. *Sapientiae fons, magnarum artium nutricula.*

Pour assurer, pour étendre ces bienfaits, il fallait créer une pépinière d'ouvriers infatigables, il fallait allumer des foyers de religion et de vie littéraire, et c'est Baldric qui eut l'honneur de cette création, en appelant dans sa ville épiscopale les enfants de saint Benoît, ces pionniers de la civilisation dans l'Europe entière. Le monastère de Saint-Jacques fut fondé pour eux et c'est là qu'ils

vécurent pieusement et qu'ils travaillèrent avec ardeur pendant huit siècles.

Voici comment Baldric fut amené à faire cette fondation :

Parmi les feudataires de la principauté se trouvait le comte de Louvain, Lambert le Barbu. Homme violent et perfide, guerroyeur impitoyable, il avait reconquis par les armes les fiefs dont l'empereur l'avait déclaré déchu. Il voyait d'un mauvais œil l'extension que prenaient de jour en jour les possessions et l'autorité des évêques de Liége. Peut-être est-il ce guerrier puissant en armes et rempli de malice (1) qui vint un jour demander à Notger de construire une forteresse sur les hauteurs où s'élève maintenant l'église de Ste Croix — sous le fallacieux prétexte de protéger la ville et les richesses de l'évêché contre les attentats de ses ennemis.

Baldric était son parent : un instant Baldric songea à en faire son ami et le défenseur de la patrie ; mais Gérard, l'évêque de Cambrai qui avait expérimenté les perfidies de Lambert, le détourna de ce dessein: « Défiez-vous, lui dit-il, de cet homme, car il est rusé et sans foi. »

Les événements ne devaient que trop tôt justifier cette appréciation.

Baldric, mis en défiance, songea à prendre quelques précautions pour placer le pays à l'abri des incursions de ce turbulent voisin. Aujourd'hui c'est une ligne de forts qu'on élève à grands frais ; l'évêque, plus modeste, crut pouvoir se contenter d'ériger un château fort, aux frontières du territoire, dans son domaine de Hougarde. Il n'avait pas fini de creuser le fossé qui devait servir de première ligne de défense, que le comte de Louvain, comprenant ce qu'on voulait faire, s'en émut :

— Ces travaux sont dirigés contre moi : cette forteresse sera une menace perpétuelle pour ma bonne

(1) Anselme-Gesta, episc. Leod. n° 26.

ville de Louvain, je n'en veux pas et je vous somme d'abandonner l'ouvrage.

L'évêque eut beau lui répondre en douceur ; lui remontrer qu'un château fort n'est pas fait pour attaquer, mais pour se défendre, rappeler à son feudataire le serment de fidélité qu'il avait prêté entre ses mains : Lambert ne voulait rien entendre et envahit la principauté. De nouvelles ambassades qu'on lui envoya coup sur coup, la sentence d'excommunication qui fut prononcée contre lui, l'intervention du roi d'Allemagne saint Henri (1) et une démonstration militaire qu'il fit faire sur les frontières du Brabant par Godefroid duc de Basse-Lorraine, tout fut inutile : les déprédations et les massacres continuaient.

Alors Baldric convoqua la milice féodale que Notger avait eu le génie de créer pour la défense du pays, il appela ses frères les comtes de Looz, et en cette première journée d'état, devant cette assemblée où siégeaient tous les nobles feudataires de la principauté, il exposa la conduite du comte de Louvain et les tentatives qu'il avait faites vainement pendant trois ans, pour le ramener à bien. Tous furent unanimes pour déclarer que le temps de la clémence était passé et qu'il était urgent de repousser la force par la force : tous promirent le concours de leurs armes et de leurs soldats.

Les vœux et les prières de la population accompagnèrent cette première armée liégeoise qui, sous la conduite de son prince, s'en allait combattre pour l'indépendance de la patrie ; mais hélas ! La victoire trahit la cause de la justice ! Au premier choc les troupes ennemies plièrent et furent dispersées ; mais le comte de Namur, trahissant les promesses

---

(1) 1012. *Heinricus rex pascha célébravit Leodii.* (*Ann. Léod.*) —*Heinricus imperator Godefridum ducem cum exercitu in fines Brabantium mitit, ad obsidendum castrum Lovaniense, sed inefficax rediit.* (*Chron. Sigeb.*)

qu'il avait faites, ayant appris l'échec que venait de subir le comte de Louvain son oncle, vint tomber à l'improviste sur les milices liégeoises, rallia les troupes brabançonnes et décida par cette attaque perfide du sort de la mêlée. Trois cents Liégeois restèrent sur le champ de bataille et un grand nombre furent blessés ou faits prisonniers. Cette bataille eut lieu le 10 octobre 1013 dans les plaines de Hougarde.

Cependant l'évêque était rentré dans sa ville épiscopale, où l'avaient accueilli les larmes et les lamentations de tout son peuple. Il se reprochait d'avoir pris une part active au combat et ne pouvait se consoler du sang versé et de la perte de tant de sujets fidèles.

En ces temps-là, vivait à Liége, un homme vénérable, italien de naissance, qui s'appelait Jean. Il était venu de l'Italie à la demande de l'empereur Otton et avait décoré de peintures le palais impérial d'Aix-la-Chapelle. Comme ses vertus n'étaient pas moindres que ses talents, Otton l'avait désigné pour occuper un siège épiscopal en Italie, mais devant l'opposition qu'il y rencontra, il se désista, et fort de la recommandation de l'empereur S. Henri, il vint s'établir à Liége. L'évêque l'accueillit comme un frère et bientôt l'amitié la plus intime unit ces deux cœurs. Baldric lui confiait ses chagrins et ses remords et Jean tâchait de le consoler et de le réconforter. « Pour expier le sang versé, pour fléchir la colère du Ciel, disait-il, vous ne pouvez rien faire de mieux que de suivre l'exemple du roi David et d'ériger une nouvelle maison de prière et de pénitence. » Baldric goûta ce conseil, réunit les fonds nécessaires et résolut de s'adresser aux fils de saint Benoît pour desservir le nouveau temple.

Restait à choisir un emplacement convenable.

Tandis que les uns proposaient de bâtir Outre-Meuse, loin du tumulte du monde, dans ce qu'on nomme aujourd'hui le faubourg d'Amercœur, ***curtis amerina***, les autres se prononçaient pour cette par-

tie de la ville qu'on appelait l'île,où il y avait encore des terrains inoccupés. Ce lieu, si sauvage et si inculte fût-il, obtint la préférence. Déjà saint Paul et saint Jean y avaient leur sanctuaire; le nouveau temple glorifiera la mémoire d'un troisième apôtre, de saint Jacques le Mineur, le cousin du Sauveur.

C'est ainsi que la fille aînée de Rome unissait dans une même vénération les saints de l'Eglise Mère et les saints nationaux : Saint Pierre, saint Paul, saints Jacques et Jean d'une part ; saint Servais, saint Lambert, saint Hubert, saint Martin et saint Denis d'autre part.

Pour approprier ce coin de terre au séjour de l'homme, il fallait couper et arracher l'épais taillis qui y croissait depuis des siècles et qui avait servi de repaire aux animaux sauvages. On mit courageusement la main à l'œuvre et le 25 avril 1015 on posa la première pierre. La crypte de l'église fut bientôt achevée : le vendredi, 7 septembre de l'année suivante l'évêque Baldric eut la joie de la consacrer lui-même en l'honneur de saint André et de déposer dans l'autel les reliques de cet apôtre.

A cette cérémonie assistèrent l'évêque Jean, les comtes de Looz Gislebert et Arnoul, Godefroid, duc de Lotharingie, Wiger l'avoué de St-Lambert, Godescalc de St-Germain, Oldan de Tourines, Rodolphe de Halen, Lambert d'Oltapia, Hethelin de Senseille, Engon de Vilencen, Hugues de Couthuin, et Hugues de Formala et une foule de clercs et de nobles.

Ce fut aussi en cette mémorable journée, en presence de cette noble assemblée, à l'autel même qu'il venait de consacrer, que Baldric fit donation aux bienheureux apôtres saint Jacques et saint André, du monastère et du terrain environnant, ayant une contenance de plus d'un bonnier ; il l'affranchit de toute redevance, et donna pour la subsistance des religieux la terre allodiale de Selve-Celles en Hesbaye qui était sa propriété, et qui à raison de la beauté de ses bois s'appelait Sylva, et en outre les domaines

de Hanret et de Matignée et de Yernaw près de Saint-Georges.

En creusant le sol pour l'installation du calorifère nous avons retrouvé les ruines de cette crypte primitive au milieu du transept de l'église actuelle. Construite en pierres de grès de grandeur moyenne et posées par assises régulières, elle mesurait environ 9 mètres de largeur; les parois étaient cantonnées de piliers à sections rectangulaires, dépourvus de bases, ayant 1-60 de largeur et 63 cent. de saillie; le pavement était formé d'un mélange de cailloux et de ciment; nous n'avons retrouvé aucune trace de colonnes.

Dans l'entre-temps, qu'était devenu le comte de Louvain ? Avait-il continué les hostilités contre son évêque et son suzerain ? Il semble que non; toujours est-il que l'histoire n'en fait pas mention et qu'au contraire elle nous le montre très soucieux de se ré oncilier avec Baldric.

Lambert le Barbu n'était pas seulement un guerrier, mais aussi un diplomate habile, qui eût rendu des points à bien des diplomates modernes.

Voici de quel stratagème il usa pour obtenir la paix sans humiliation et surtout sans bourse délier.

Arnoul, comte de Valenciennes, proche parent de Baldric, étant sur le point de mourir, avait donné à l'église de Liége un château fort situé sur les confins de la Flandre. Aussitôt après son décès, sa veuve Ludgarde se mit en route pour venir s'entendre avec l'évêque sur la meilleure manière d'organiser la défense du château et le gouvernement de la ville qui en dépendait. Le comte de Louvain ayant eu connaissance de son dessein, plaça des soldats en embuscade sur la route qu'elle devait suivre, et lorsque la noble matrone vint à passer, sans respect pour son âge et sa haute qualité, il la fit arrêter et conduire à Louvain. Vous vous imaginez aisément l'effroi de cette dame et l'indignation des braves gens de sa suite. Dès qu'elle fut arrivée, Lambert la

reçut avec honneur, et voici à peu près le discours dont il la gratifia :

« Pardonnez-moi, Madame, le désagrément que je vous ai causé. Mes intentions ne sont pas hostiles et je n'ai pas voulu vous manquer. Si je vous ai fait arrêter,ce n'est point pour vous retenir prisonnière, ou exercer sur vous une pression coupable ; non, loin de là ! C'est tout uniment pour vous demander une faveur. Je suis brouillé, vous le savez, avec l'évêque de Liége, votre parent bien-aimé, je suis toujours sous le coup de l'excommunication qu'il a fulminée contre moi ; eh bien ! je voudrais me remettre avec lui. Vous daignerez, je l'espère, servir de médiatrice ; c'est un rôle qui convient admirablement à votre caractère et à votre charité.

« Pour faciliter la conclusion de la paix et obtenir mon pardon, il faudra, je le sais, offrir quelque compensation à l'évêque de Liége en retour des dommages que je lui ai causés Veuillez être assez généreuse, Madame, pour en faire tous les frais. Mes trésors sont épuisés, je ne puis plus même payer la solde des soldats qui ont été à mes gages jusqu'à maintenant ; tandis que vous, Madame, vous n'avez pas d'héritiers, vous êtes riche, vous ne devez pourvoir qu'à l'entretien de votre maison et de quelques gens d'armes. Laissez-vous donc aller au bon mouvement de votre cœur. C'est une prière, et non un ordre que je vous adresse ; dites-moi ce que vous voulez et ce que vous ne voulez pas ».

Ludgarde se laissa convaincre : elle céda de bonne grâce, et après avoir pris conseil de son entourage, elle fit don au comte de Louvain d'un libre domaine qu'elle possédait à Hanret et qui comprenait près de 200 bonniers. Lambert, dès qu'il fut investi de cette propriété, permit à Ludgarde de continuer sa route et lui-même envoya une ambassade d'élite à son cousin l'évêque de Liége, pour lui faire des propositions de paix et lui offrir en dédommagement du tort causé le magnifique domaine de Hanret qu'il venait de recevoir.

Baldric, fidèle à la Constitution du pays telle que Notger l'avait établie, convoqua les seigneurs de la principauté, que l'auteur contemporain appelle *candidata patricii generis turba*, et de commun accord avec eux, il conclut la paix. Puis pour se conformer aux intentions de la comtesse Ludgarde, il fit donation du domaine de Hanret au monastère de Saint-Jacques qu'il était en train de construire. La charte qui constate cette donation nous a été heureusement conservée; elle est datée de l'an 1015.

Ce changement de dispositions chez un homme qui toujours s'était montré si hautain et si opiniâtre pourrait nous paraître invraisemblable, si de nos jours nous n'avions assisté à des métamorphoses plus étonnantes encore. D'ailleurs, alors comme aujourd'hui, il n'est pas difficile de démêler les motifs intéressés de ces conversions soudaines. Lambert le Barbu avait d'autres ennemis sur les bras ; allié au comte de Namur et de Hainaut, il luttait contre le seigneur de Florennes et le duc de Lorraine, Gozelon.

Craignant que l'évêque de Liége n'apportât à ses adversaires le secours de ses armes, il avait tout intérêt à négocier la paix. Cette paix il l'obtint, mais la guerre qu'il fesait lui fut fatale, il périt à la bataille de Florennes le 12 septembre 1015.

Telles sont les origines du monastère de Saint-Jacques : elles sont bien pures et bien légitimes. C'est le regret d'avoir fait verser le sang de ses sujets, c'est le désir de leur procurer le secours d'une prière perpétuelle qui inspira le cœur de Baldric; il dota le nouveau monastère de biens qui provenaient de son propre patrimoine ou des largesses volontaires de la comtesse Ludgarde ; et la réconciliation de deux pays fut pour ainsi dire scellée avec le ciment qui servit à édifier ses murailles.

Baldric n'avait pas attendu l'achèvement de la construction qu'il avait entreprise, pour appeler les moines bénédictins. C'est à Gembloux qu'il alla les chercher, et ces aimables prémices, comme il les

appelle, étaient présents à la dédicace de la crypte : il leur donna comme avoué et comme protecteur son frère le comte de Looz, et il leur demanda en retour d'être auprès de Dieu les garants du salut de son âme.

Maintenant l'évêque peut s'endormir en paix ; l'œuvre n'est pas achevée, les murs de l'église n'atteignent que la hauteur des fenêtres ; mais l'ouvrage est confié à des mains industrieuses et ces mains ne se sont jamais fatiguées de construire, de relever, de fertiliser ; elles ont couvert le monde d'édifices gigantesques que la pioche de nos vandales civilisés a bien souvent honteusement profanés.

L'évêque mourut le 29 juillet 1018. Ses dépouilles mortelles furent inhumées à Saint-Jacques dans la crypte de Saint-André et elles y reposèrent jusqu'au jour où son tombeau fut brisé par l'effondrement des voûtes du vieux chœur roman. Après la reconstruction du temple, les ossements de Baldric furent placés dans l'église nouvelle, et l'abbé de Saint-Jacques, Gilles Lambrecht (1646) fit graver la pierre tombale que vous pouvez admirer aujourd'hui dans la chapelle du Sacré-Cœur ; ce fut son successeur, Gilles Dozin, qui la fit mettre en place.

II

Le successeur de Baldric, Wolbodon semble avoir eu des préférences pour le monastère de St-Laurent, dont Eracle avait jeté les fondements, et ne pas s'être immédiatement préoccupé de continuer à St-Jacques l'œuvre de son prédécesseur. Cependant, si le monastère n'avait pas encore d'abbé pour plaider sa cause, il possédait dans le comté de Looz, Gislebert, un avoué fidèle, prêt à défendre la fondation fraternelle.

Un jour donc que l'empereur S. Henri se trouvait à Liége, probablement en l'an 1020, voici que Gisle-

bert et son frère Arnould viennent se jeter à ses pieds et se prévalant des nombreux gages de dévouement qu'ils lui avaient donnés sur les champs de bataille, lui demandent conseil et assistance pour l'achèvement de l'église St-Jacques : sans cela, disent-ils, les propriétés qui lui ont été attribuées doivent nous revenir par droit d'héritage ; elles solderont nos services militaires et nous et nos successeurs nous en userons, pour défendre la liberté de l'empire.

— Si vous me demandiez, répondit l'empereur, un bienfait de l'ordre temporel, je ne pourrais qu'acquiescer à vos vœux, afin de récompenser vos mérites ; mais, maintenant que votre prière a pour objet l'honneur de Dieu et la gloire de ses saints, ce serait presque un crime de la rejeter. Rassurez-vous donc. La bénédiction de Dieu ne fera pas défaut à la maison religieuse pour laquelle vous intercédez, le labeur de votre frère ne sera pas stérile, et déjà il lui a mérité, nous l'espérons, d'être agrégé aux chœurs des élus. Allons inspecter l'état des travaux : nous aviserons ensuite aux moyens de les continuer.

C'est ce qui fût fait. L'empereur suivi de sa cour, escorté d'une foule innombrable, se rend à St-Jacques, descend dans la crypte, fléchit les genoux devant l'autel de St-André, et après avoir fait sa prière, il dépose sur l'autel un pallium ou tenture précieuse ; puis se tournant vers Wolbodon, il lui dit : je vous confie le soin de cette pauvre demeure : vous aurez pour elle une sollicitude paternelle, et comme autrefois le grand prêtre Josedech, vous vous servirez pour la parfaire des revenus que votre prédécesseur vous a laissés.

L'évêque eut beau protester que la charge était trop lourde pour ses épaules, que le lieu n'était pas fertile, mais un désert, l'empereur insista. — Ce n'est pas un désert que je vous confie mais les reliques précieuses de S. André que j'avais données à Baldric en reconnaissance de sa fidélité, et qui méritent à tout jamais d'être honorées.

Cet ordre fixa les hésitations de l'évêque ; il fit reprendre l'ouvrage et pour diriger le nouveau monastère, il fit choix d'un homme de premier mérite, d'Olbert, abbé de Gembloux.

Olbert avait été formé aux lettres humaines dans le monastère de Lobbes : il avait fréquenté les écoles célèbres de St-Germain-des-Prés, d'Aldrade à Troyes, de Fulbert à Chartres ; il avait initié l'évêque de Worms, Burchard, à l'étude des S. Ecritures et du droit canonique ; il gouvernait depuis huit ans l'abbaye de Gembloux avec une habileté et une prudence consommée. Il menait de front la construction d'une église, la transcription des manuscrits, la culture des arts et notamment de la musique. Grâce à lui, le trésor de Gembloux s'enrichissait de plusieurs devant d'autel en argent ciselé, de calices en or et en argent, d'évangéliaires en lettres d'or et d'argent, de nombreux reliquaires et d'ornements de toute espèce ; la bibliothèque s'augmentait de volumes précieux : il rédigea lui-même la vie de plusieurs saints et composa des chants suaves pour célébrer leurs vertus.

Ne se croyant pas capable de gouverner à la fois deux maisons religieuses, il opposa d'abord quelque résistance aux désirs de Wolbodon ; enfin il céda et vint prendre à St-Jacques les rênes du gouvernement.

Là, comme à Gembloux, il implanta les traditions glorieuses de l'ordre de saint Benoît, et tandis qu'il construit d'une main l'église, le couvent avec ses dépendances, il organise de l'autre tous les détails de la vie religieuse, le travail et l'étude. Il fit venir de l'abbaye de St-Vanne à Verdun des religieux formés à la discipline régulière par les leçons et les exemples du B. Richard, qu'on surnommait la grâce de Dieu.

L'évêque Jean, l'ami de Baldric vint à son tour chercher un abri dans le monastère qu'il avait aidé à construire; il décora de ses peintures le *cancellum* ou pourtour du chœur ; malheureusement elles ne

durèrent pas longtemps, elles furent bientôt altérées par l'humidité du climat. Jean finit là ses jours dans un âge très avancé, sous le rectorat d'Olbert, et fut inhumé dans l'église.

Gilles d'Orval nous a conservé son épitaphe :

Passant, arrêtez-vous et accordez-moi un pieux regard.

Ce tombeau vous dit ce que je suis, l'inscription ce que je fus.

Italien de naissance, investi de l'épiscopat, moi, Jean, je dus m'enfuir, chassé de mon siège.

Exilé sans honneur je fus envoyé en ces contrées, et la chère Cité de Liége m'ouvrit un asile.

A Aix-la-Chapelle, dans les peintures du palais de Charlemagne vous pourrez voir l'art que mes mains ont cultivé.

O S. Jacques, souvenez-vous de votre disciple fidèle dont les conseils ont servi à vous édifier ce sanctuaire.

Ici finit l'épitaphe première: une main postérieure a ajouté :

Les récits de nos pères nous apprennent que ce corps, après avoir été transféré trois fois, repose ici et qu'il a mérité d'être glorifié par des miracles.

Lors de la reconstruction de l'église, au XVI[e] siècle, Jean de Coronmeuse, abbé de Saint-Jacques, déterra les ossements de l'évêque *Jihan l'consieu* et les fit mettre dans un mausolée sous la première arcade latérale du chœur. La base de ce monument subsiste encore, dans la chapelle de N. D. de Consolation : la statue d'évêque qui était représenté couché sur le sarcophage, est très endommagée : elle repose dans les combles, soupirant depuis trente ans après une restauration.

Grâce au zèle de l'abbé Olbert, l'église de Saint-Jacques fut bientôt achevée et l'évêque Réginard put en célébrer la dédicace solennelle le 24 août 1030. — C'était une église de style roman comme celle de Saint-Barthélemi. La tour carrée et massive qui subsiste encore nous révèle ses dimensions. Elle devait avoir trois nefs et mesurer environ 60

mètres de long, sur 20 de large ; le chœur était surélevé, et les belles arcatures romanes avec un entablement artistement sculpté, qui sont aujourd'hui au musée diocésain, ont probablement été exécutées un siècle et demi plus tard, pour clôturer ce chœur.

Olbert résidait alternativement à Liége et à Gembloux. Or, en l'an 1048 se trouvant dans ce dernier monastère, voici qu'il pressent sa fin prochaine.

C'était le jour des SS. apôtres Pierre et Paul. Il réunit ses religieux et leur parle longuement avec la science d'un docteur et l'affection d'un père. Tout en causant, il les conduit à l'église, devant l'autel de saint Pierre, et là au milieu des prières et du chant des psaumes, il les recommande au Pasteur des pasteurs, leur donne l'absolution de leurs fautes, les bénit une dernière fois, et part pour Liége : une triste nouvelle le pressait d'y arriver. Wazon, la gloire de Liége et de l'épiscopat, Wazon était atteint d'une maladie mortelle.

Outre le respect qu'il devait à son supérieur, l'amitié qui l'unissait à ce grand prélat lui faisait un devoir de se rendre immédiatement auprès de sa personne. Ils avaient été condisciples et amis d'enfance, leur affection avait grandi avec le temps et jusqu'à la vieillesse elle était restée sans déclin et sans nuage.

Heureux et consolé de cette visite désirée, Wazon voulut recevoir l'Extrême-Onction de sa main. Comme Olbert prenait congé de l'évêque, en lui exprimant l'espoir de voir sa vie se prolonger, celui-ci reprit tranquillement : « Mes amis, je ne mourrai pas aujourd'hui, mais demain, je vous en supplie, au nom du Christ, venez à mon aide ! »

Olbert ne put retenir ses larmes et désespérant de la santé de son ami, il s'écria : « Seigneur, ne permettez pas que je lui survive plus de sept jours. » Le lendemain 8 juillet Wazon mourut. Après ses obsèques, Olbert rentra dans son couvent ; mais bientôt une fièvre violente le saisit et l'emporta le 14 juillet.

A la première nouvelle de sa maladie, les religieux de Gembloux étaient accourus. Associés dans la même affliction, ils célébrèrent avec les religieux de Saint-Jacques les funérailles de leur Père. Ils auraient voulu emporter ses restes vénérés, mais quoi qu'ils aient pu dire ou faire, Liége eut le bonheur de les conserver comme un gage de la protection divine.

Olbert fut enterré dans l'église de St-Jacques devant les marches de l'autel (1) au milieu du chœur comme il convenait au premier abbé du monastère.

Voici l'inscription qui fut gravée sur sa tombe :

Cit-gît le miroir des abbés et l'ornement de l'ordre monastique
l'abbé Olbert, fleur du paradis.
Il gouverna légitimement deux églises à la fois
Liége, tu possèdes son corps, et toi Gembloux tu t'affliges d'en être privé.

La pierre tombale qui recouvrait les restes de l'abbé Olbert se trouve aujourd'hui à Charleville, après avoir été volée par les commissaires de la République française.

Comme c'était l'usage et la règle, Olbert avait ouvert à St-Jacques une école pour l'étude des belles-lettres et de la théologie. Parmi ceux qui s'y formèrent, nous devons mentionner le religieux anonyme qui vers l'an 1053 écrivit la vie de Baldric et l'histoire de la fondation de l'abbaye, histoire qui vient d'être résumée ici. Gilles d'Orval utilisa ce récit pour sa chronique et, de nos jours, Pertz l'inséra dans la grande collection des *Monumenta* ; il possède tous les caractères d'un document historique.

III

Le successeur d'Olbert fut l'abbé Albert qui dirigea l'abbaye jusqu'en 1066. Sous son gouverne-

---

(1) Chron. Lobbiense.

ment le trésor de l'église s'enrichit de reliques précieuses rapportées de Saint-Jacques de Compostelle par un religieux.

L'histoire de cette translation a été écrite par un moine de Saint-Jacques, vers la fin du XI[e] siècle et vraiment, elle mérite d'être racontée.

Ce fut le doyen de la cathédrale de Liége, Anselme, l'écrivain des Gestes des évêques de Liége qui décida l'abbé à envoyer un de ses religieux à Saint-Jacques de Compostelle. On désigna le frère Robert ; plusieurs Liégeois, parmi lesquels on cite le comte Herman de Greis, se joignirent à lui. Leur voyage fut on ne peu plus heureux.

Arrivés en Espagne, dans un endroit où il y avait beaucoup de bruyères, ils rencontrent un voyageur. Il venait précisément de la Galice ; il était l'ami et le chapelain particulier du roi Garcias, et celui-ci l'envoyait en Allemagne pour négocier le mariage de son fils avec la sœur de l'empereur (1).

Par une bonne fortune inouïe, ce voyageur était un compatriote ; il s'appelait Richard ; il avait été chanoine de la collégiale de Saint-Pierre à Liége. Inutile de vous dire que ces Liégeois se rencontrant à quatre cents lieues de leur pays s'embrassèrent de tous leurs bras et se fêtèrent de tout leur cœur.

Richard les encourage à continuer leur voyage ; les assure qu'ils seront favorablement accueillis par le roi, surtout dans les circonstances présentes et leur apprend que le prince doit se trouver à Compostelle vers le temps de Pâques.

Nos pèlerins arrivent à Barcelone la veille du dimanche des Rameaux.

Le lendemain ils vont assister à l'office dans la cathédrale et présenter leurs hommages à l'évêque

(1) L'auteur anonyme appelle le roi, Garcias. A cette époque la Galice appartenait au roi de Castille et de Léon, Ferdinand I[er] ; il avait trois fils dont l'un Garcias, devint roi de Galice : c'est lui ou son père probablement que les pèlerins liégeois rencontrèrent à Saint-Jacques de Compostelle.



du lieu. Ils n'ont pas plus tôt dit qu'ils viennent de la Lotharingie et de la ville de Liége, qu'un archidiacre, nommé Raimond, les interrompt et leur dit : Mais je connais la Lotharingie et notamment la cité de Liége, dont la réputation de savoir et de religion brille dans le monde d'un éclat incomparable. Le frère Robert se met alors à leur exposer le but de leur voyage. — Ah ! vous allez à S. Jacques de Compostelle ! mais c'est parfait : voici l'évêque, mon maître, qui va partir pour la même destination, vous l'accompagnerez et il vous prêtera l'appui de sa parole et de son influence.

En effet, l'évêque les accueille avec une entière bienveillance et c'est sous sa conduite qu'ils s'acheminent vers Santiago. Ils y parviennent le mercredi de la Semaine Sainte.

Bientôt la nouvelle de leur arrivée se répandit et parvint aux oreilles du roi. Celui-ci les ayant mandés au palais, ils s'y rendent aussitôt, l'évêque de Barcelone leur servant d'interprète.

— « Sire, nous venons de la Lotharingie, pays qui ne doit pas être inconnu à Votre Majesté, afin d'implorer les suffrages du Bienheureux apôtre S. Jacques pour la rémission de nos fautes. La ville de Liége est notre patrie ; son évêque Théoduin, de concert avec son clergé et son peuple, vous souhaite la santé, la paix et la vie, la conservation et la prospérité de votre royaume. Il se prosterne à vos pieds et vous demande quelques parcelles du corps de S. Jacques, pour en gratifier l'église qu'il vient de fonder en son honneur.

« Certes, il n'a aucun titre pour revendiquer une si grande faveur ; il ne peut se prévaloir ni de la reconnaissance ni de l'amitié, mais il a pleine confiance en votre générosité dont le monde célèbre les largesses.

« Non, la gloire du grand apôtre ne doit pas rester confinée dans les étroites limites de cette cité ; il convient de la faire rayonner sur tout l'univers. A mesure que se répandront les bienfaits de son apos-



tolat, s'accroîtra aussi la gloire de la Galice, qui est le lieu de son repos et le siège de son pouvoir. »

Le roi accueillit ce discours avec une bienveillance inespérée, et le jour de Pâques, après que la Messe eut été célébrée dans la basilique, il se rendit au chœur, suivi des évêques et des principaux seigneurs du royaume. Selon les anciens usages, il ouvrit la séance en entonnant l'hymne *Fulget praeclara*, puis il fit connaître à l'assemblée la requête des pèlerins liégeois. On fut unanime à déclarer qu'une demande présentée par des personnages si distingués ne pouvait pas ne pas être agréée. Seul l'évêque de Compostelle, Cresconius s'y opposa vivement : « Certes, disait-il, il faut respecter les ambassadeurs, lorsqu'ils ont vraiment ce caractère : mais ceux-ci que sont-ils? quel témoignage apportent-ils de leur mission? Ont-ils seulement une lettre de recommandation de leur évêque, signée de sa main et munie de son sceau? Non : ce serait donc bien inconsidérément que vous leur accorderiez la faveur exceptionnelle qu'ils sollicitent. »

Le roi daigna envisager les choses d'une autre manière, en vue surtout du mariage qu'il projetait : « Vous auriez raison, de les rebuter, répliqua-t-il, si leur bon air et les témoignages non équivoques de piété qu'ils nous ont donnés, ne les recommandaient pas mieux que toutes les lettres. Ils ont fait montre d'une religion si sincère que tout soupçon doit disparaître. Traitons-les donc avec la plus grande bonté, afin que, pour l'honneur de notre royaume, d'autres de leurs compatriotes se sentent engagés à venir visiter ce sanctuaire. Accordons-leur la grâce qu'ils implorent, et en reconnaissance ils nous prêteront leur concours et leur appui auprès de l'empereur. »

Aussitôt sur l'ordre royal, on étend un double tapis sur le parquet du chœur et l'on apporte les coffrets aux reliques. Les ayant ouverts, on n'y trouve aucun ossement du bienheureux apôtre, mais une relique de S. Barthélemi qui fut remise entre les mains

du frère Robert. Alors le roi pour montrer l'empressement de sa générosité, envoie chercher un écrin de sa chapelle royale, le fait ouvrir et en retire avec beaucoup d'autres reliques une parcelle assez notable du bras de S. Jacques.

Fort joyeux de sa trouvaille, il s'écrie : « Il n'est pas convenable que nous laissions notre saint Patron voyager seul à travers le monde ; que les glorieux martyrs S. Sébastien et S. Pancrace l'accompagnent donc comme une garde d'honneur. » Et se tournant vers le comte Herman et sa suite, il leur dit : « Recevez, seigneurs, ces cadeaux précieux, portez-les à votre Pontife pour rehausser à tout jamais la splendeur de l'église qu'il a érigée en l'honneur de S. Jacques. » Puis, comme quelques évêques et seigneurs voulaient que nos Liégeois prêtassent le serment de ne rien distraire de ce sacré dépôt, voici que tous élèvent spontanément la main pour le jurer.

— « Déposez ces reliques, répond le comte Herman, sur l'autel même où repose le corps de l'apôtre et tous nous jurerons, la main sur l'autel, de respecter fidèlement la destination que vous leur avez assignée. »

Devant cette manifestation de leur sincérité, les hésitations tombèrent et le roi déclara que tout serment serait superflu.

On oublia de réclamer la relique de saint Barthélemi qui avait été confiée au frère Robert, et celui-ci crut pouvoir la conserver.

Après avoir remercié avec effusion le roi et toute l'auguste assemblée, nos fortunés Liégeois reprirent le chemin de la patrie, et, d'étape en étape, ils arrivèrent à Huy. L'évêque Théoduin y séjournait en ce moment. Lorsqu'il eut appris l'heureuse issue de leur pérégrination, il ordonna de préparer aux saintes Reliques une entrée triomphale.

Partis de Huy le dimanche, avec la bénédiction de l'évêque, les pèlerins passèrent la nuit

à Chokier, dans la maison du maïeur de Saint-Jacques.

Le lendemain, c'était le 13 Mai, fête de saint Servais et premier jour des Rogations. Selon l'usage, la procession de tout le clergé de la ville devait se rendre, ce jour-là, à Saint-Jacques, en chantant les Litanies.

Le frère Robert et ses compagnons arrivèrent à Liége en descendant les hauteurs du Publémont ; à mi-côte, ils rencontrèrent les religieux de Saint-Jacques et de Saint-Laurent, revêtus de leurs ornements sacrés, avec leur croix et leurs bannières, chantant des hymnes d'allégresse.

Le peuple était accouru de tous les villages environnants, et tel était son empressement à vénérer les saintes Reliques qu'on dût improviser un autel pour le satisfaire.

Enfin le pieux cortège, suivi d'une foule innombrable, se remet en marche, en chantant les Litanies des saints. Ils passent près de Saint-Laurent et il semble que la grande ombre du glorieux martyr dût se dresser devant eux pour saluer ses compagnons de lutte et de triomphe !

Toute la ville de Liége était en fête ! de toutes parts on acclamait le grand apôtre par ces mots de nos livres saints : *Benedictus qui venit in nomine domini !*

Arrivé au Pont-d'Ile, voici que le pont menace de s'écrouler sous le poids de la foule. Un chanoine de Saint-Paul, Werefridus, qui entonnait les versets des Litanies, vit le danger ; cédant à une inspiration de sa foi, il se mit à chanter : *A periculo pontis libera nos Domine*. Des dangers du pont, préservez-nous, Seigneur. »

Le pont résista et la procession put atteindre l'église de St-Paul, où l'attendaient tout le clergé de Liége et un peuple immense. Tous saluèrent les saintes reliques par ce chant de la liturgie sacrée : *Vous êtes les citoyens des Cieux et les familiers de Dieu* ; puis au milieu des cantiques de jubilation,

au son de toutes les cloches, les glorieux ossements des saints furent portés à St-Jacques et exposés à la vénération des fidèles.

Au témoignage de ceux qui furent les spectateurs de cette fête, jamais Liége n'avait connu pareil jour d'allégresse ; jamais elle ne décerna à un personnage illustre, pas même à la Majesté de l'empereur, les honneurs d'un si magnifique triomphe.

Ceci se passait en l'an 1056.

Les reliques furent placées dans un autel où elles reposèrent pendant plusieurs siècles. Plus tard on les mit dans un reliquaire modeste et elles viennent enfin de retrouver une châsse digne de les contenir.

IV

Et maintenant je m'arrête, craignant d'avoir déjà trop abusé de votre patience.

Disons toutefois que l'abbaye de Saint-Jacques resta généralement fidèle aux traditions de l'Ordre. Si parfois elle eut à souffrir d'embarras financiers, si même le relâchement l'envahit, elle ne tarda pas longtemps à se retremper et à reprendre sa ferveur première.

Elle fut toujours chère au cœur du peuple liégeois et eut l'honneur d'être choisie par lui pour être la gardienne de ses chartes et de ses privilèges.

C'est là que les deux nouveaux bourgmestres venaient chaque année, à la fête de Saint-Jacques, en robes rouges, faire serment de garder intactes les franchises communales.

Aux moines de St-Jacques revient aussi la gloire d'avoir amassé, au prix de labeurs incessants, une bibliothèque célèbre, qui contenait plus de 500 manuscrits, et cette gloire, plus insigne encore, d'abord bâti cette splendide église, un des plus beaux joyaux de la couronne artistique qui décore, aux yeux du monde, le front de notre cité de Liége.

En terminant, je salue avec émotion et j'acclame avec bonheur l'abbé qui osa entreprendre cette œuvre grandiose et l'architecte qui l'exécuta. L'abbé c'est *Jean de Coronmeuse*, et l'architecte, je vous révèle son nom pour la première fois, c'est *maître Arnold magister operum novi S. Jacobi* (1). Ils sont morts, mais la demeure sacrée qu'ils ont édifiée avec tant de grâce et de magnificence, proclame et exalte leur courage et leur génie.

Extinctus vives. Domus haec te sacra loquetur.

Auspicio cujus tam bene structa nitet.— (Epitaphe de l'abbé Jean de Coronmeuse.)

---

(1) C'est par un heureux hasard que j'ai découvert ce nom dans les archives de la collégiale de St-Martin. En 152?, les chanoines de cette collégiale étaient en train de reconstruire le chœur de leur église ; une difficulté surgit : le chapitre décide le 12 novembre que les maîtres de la fabrique consulteront maître Arnold, maître des œuvres du nouveau Saint-Jacques et que d'après son avis ils tâcheront d'achever au mieux l'ouvrage commencé. *Capiant Magistrum Arnoldum, magistrum operum novi S. Jacobi una cum alio si sit necessarium et de consilio eorum opus inceptum meliori modo quo fieri poterit perficiant cum consilio in illa arte expertorum.*

UN SCHISME A LIÉGE EN 1236 (1)

On pouvait prévoir à notre époque d'inlassable érudition que l'ouverture des archives du Vatican provoquerait l'entreprise d'importantes publications documentaires. De fait, depuis dix ans que l'étude de ces riches collections a été autorisée, des œuvres magnifiques d'érudite patience ont vu le jour.

L'école française s'est illustrée par ses travaux d'analyse des registres pontificaux du XIIIe siècle. Les Bénédictins au Mont-Cassin ont attaché leurs noms à la publication des registres de Clément V. Le savant cardinal Hergenrœther a publié ceux de Léon X. Nombreux sont aujourd'hui ces grands travaux de science historique qui, attesteront devant l'avenir, le patient labeur et le grand souci d'exactitude des travailleurs modernes.

Une œuvre qui intéresse directement notre histoire nationale viendra bientôt prendre place à côté des meilleurs ouvrages d'érudition.

M. l'abbé Kirsch à entrepris à Rome le *Bullaire du diocèse de Liége*, destiné à réunir tous les actes pontificaux relatifs à l'ancien diocèse. Une première partie de ce travail est aujourd'hui achevée, l'auteur a déjà isolé des registres des Papes les bulles liégeoises du XIIIe siècle jusqu'au pontificat de Boniface VIII.

Dernièrement dans un article de *Rom. Quartalschrift*, M. Kirsch a élucidé, d'après des bulles

(1) Résumé d'une communication faite par M. Bacha en séance de la section d'Histoire de la Société.



inédites de Grégoire IX, extraites de son ouvrage en préparation, un intéressant épisode de notre histoire locale. Il a mis en relief les longues difficultés qui vinrent contrarier, à la mort de l'évêque Jean d'Aps, en 1238, la régulière élection de son successeur. Un schisme menaça alors l'église de Liége. Pendant six mois le siège épiscopal fut occupé par un prélat dont on faisait le procès à Rome, et qui, peu soucieux de l'irrégularité de son élection mais fort de l'appui de l'empereur, prétendait contre le Pape se maintenir dans l'exercice des fonctions d'évêque de Liége.

L'histoire de ces débats se présente comme un épisode caractéristique de la lutte alors engagée entre Frédéric II, empereur d'Allemagne et le pape Grégoire IX.

L'évêque Jean d'Aps était mort en mai 1238, tué au siège de Poilvache, où un malfaiteur de grand nom qu'il poursuivait, Waleran de Fauquemont, s'était enfermé.

Un mois après la mort de l'évêque, le 24 juin, jour de la Saint-Jean, le chapitre des chanoines se réunit dans le chœur de la Cathédrale de St-Lambert pour procéder à l'élection nouvelle. On s'attendait à de grands débats : une division profonde régnait dans les esprits.

Deux partis s'étaient formés parmi les membres du chapitre, et chacun d'eux avait son candidat. Les uns, partisans de l'empereur, voulaient élire Otton, prieur d'Aix, appuyé par Frédéric II. Les autres avaient jeté leur dévolu sur un puissant prince ecclésiastique, Guillaume de Savoye, que la faveur du Pape avait recommandé à leur choix. Une lutte ardente s'engagea entre les chanoines.

On tint bon de côté et d'autre, si bien qu'à l'issue du vote par scrutin secret, auquel on recourut finalement pour rallier les timides, les deux candidats, Otton et Guillaume furent, chacun par leurs partisans, élus évêque de Liége.

La situation était grave. L'animosité tenace des

partis pouvait pousser les deux compétiteurs à défendre leurs droits par la force des armes et une lutte scandaleuse, déshonorante pour l'église de Liége, allait peut-être résulter de cette conduite inconsidérée de deux partis irrités.

Dans cette conjoncture il fallait recourir à l'autorité suprême qui déciderait entre les deux candidats. Les électeurs de Guillaume en appelèrent au Pape.

Les deux élus, chacun de leur côté, s'adressèrent à l'empereur pour obtenir la confirmation de leur élection.

Frédéric II alors en Italie, occupé au siège de Brescia, prévenant toute décision papale, prétendit confirmer l'élection du prieur d'Aix, chargea son fils Conrad d'aller solennellement l'introniser et donna à Guillaume de Savoye le comté de Valence pour imposer silence à ses réclamations. Otton fut installé à Liége, au palais épiscopal, prit la crosse et la chape, et n'en demanda pas plus pour se croire dûment nommé évêque de Liége. Grégoire IX, en apprenant la conduite d'Otton et la conduite de Frédéric II s'empressa d'intervenir. Avant de juger l'affaire il voulait être suffisamment informé. Il nomma deux prélats, l'archevêque de Rheims et l'évêque de Cambrai, curateurs de l'évêché de Liége en vacance de siège, les chargea d'examiner le différend, les commissionna de faire choisir par les parties et les élus des représentants qui viendraient à Rome porter l'affaire à son tribunal et demanda que le prieur Otton lui fut envoyé en personne.

Le chapitre de S. Lambert choisit ses mandataires. Guillaume de Savoye partit avec eux pour Rome, mais Otton, peu soucieux sans doute d'abandonner la place, resta à Liége. Tandis que le procès s'engageait à Rome, il avisa aux moyens d'affermir sa situation. Il demanda à l'archevêque de Cologne de confirmer son élection et celui-ci, qui n'était nullement autorisé à le faire, car il n'avait pas encore obtenu pour lui-même la confirmation papale, dé-

clara le reconnaître évêque de Liége et le confirma dans sa charge. Mis au fait de la persistance d'Otton, Grégoire IX cassa la confirmation de l'archevêque de Cologne. Il écrivit à l'archevêque de Rheims que son mandat d'administrateur intérimaire continuait, qu'il avait le devoir d'annuler tout ce qui pourrait être fait dans l'ordre civil ou dans l'ordre religieux de par l'autorité d'Otton.

Celui-ci soutenu par l'empereur, puis par l'archevêque de Cologne, prétendit être et rester évêque.

Il se rendit maître de plusieurs bourgs fortifiés du pays, réclama des habitants le serment de fidélité, frappa d'excommunication et de censure le clergé qui refusait de lui obéir, disposa des bénéfices, et administra, comme sa chose, la principauté. Alors une réaction éclata.

Les partisans de Guillaume coururent aux armes, les villes du pays prirent parti les unes pour Otton, les autres pour Guillaume, la lutte s'engagea partout et une guerre des communes devint générale.

Sur ces entrefaites le procès commencé à Rome, s'était poursuivi et les juges commis à l'examen de l'affaire avaient remis au Pape leur avis sur l'élection de Liége. Otton partit pour Rome afin d'y défendre sa cause. Sa présence renouvela le procès.

On institua une commission de trois cardinaux qui déciderait entre les deux compétiteurs, et le Pape se réserva de rendre justice à qui de droit après cette nouvelle instruction. Otton, admis à défendre publiquement ses prétentions, parut au consistoire, plaida sa cause et la perdit. Convaincu d'incapacité, on lui dénia d'offrir les garanties de science et de vertu qu'on réclamait d'un évêque. Sans attendre la fin du procès, il quitta Rome. Son élection fut cassée et Guillaume de Savoye fut enfin reconnu par tous évêque de Liége.

LE

CARDINAL ÉRARD DE LA MARCK

PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÉGE

PAR

JOSEPH DEMARTEAU

Mesdames, Messieurs,

Si Dieu a fait les nations *guérissables* comme le porte une parole sacrée, il ne les a pas faites immortelles. Leurs destinées, à la différence de la nôtre, s'accomplit tout entière ici-bas : c'est en ce monde qu'elles doivent donc trouver, dans une vie indépendante et prospère, la récompense de la fidélité à leur mission providentielle ; dans les épreuves, dans la mort même, le châtiment de l'abandon de cette mission. Cette mission, pour le pays de Liége, fut d'être, en nos régions, ce que saint Louis appelait « *le bon sergent du Seigneur Jésus-Christ.* »

Notre principauté a péri pour avoir déserté ce poste au XVIIIe siècle. Au XVIe, elle s'est relevée, au contraire, elle s'est assurée alors trois siècles encore d'existence nationale, parce qu'un grand homme se trouva, qui sut l'amener à reprendre, avec une ardeur nouvelle, sa religieuse et séculaire fonction. Ce grand homme est Erard de la Marck, car-

dinal de l'Église romaine, prince-évêque de Liége de l'an 1505 à l'an 1538 (1).

I

Il n'avait pas fallu moins de six siècles pour implanter l'Evangile sur ces bords de la Meuse. Peu de terres ont été aussi travaillées que la nôtre par les missionnaires de la foi, fertilisées d'autant de sueurs et de sang ! C'est qu'aucune ne devait rester plus chrétiennement féconde ! C'est que celle-ci devait, par ses apôtres et ses monastères, fournir ravitaillement et soldats à ces conquérants de l'Evangile qui allaient, avec saint Willebrord soumettre la Hollande, l'Allemagne avec saint Boniface. C'est que, de ce sol même, devaient se lever la race royale des Karolingiens, Charlemagne et cet empire romain renouvelé, purifié, agrandi par la sainteté : « Le Saint Empire Romain. »

Sur ces bords de la Meuse, il n'y avait pas alors de lieu plus obscur que la vallée perdue où tomba le dernier de nos pontifes martyrs de la prédication de la foi.

Lambert y périt pour la double défense des mœurs, des principes chrétiens, et du patrimoine du culte, alors comme toujours le patrimoine aussi de la charité, des arts, de l'instruction, de la civilisation tout entière. Par une de ces revanches, dont le Ciel a le secret, c'est sur ces principes chrétiens, c'est à l'aide des accroissements ajoutés par la piété

---

(1) Le travail le plus complet et le plus sûr publié jusqu'ici sur ce règne ouvre, en 120 pages, la précieuse *Histoire du diocèse et de la Principauté de Liége pendant le XVI[e] siècle*, par M. le chanoine Daris. — Voir les sources indiquées dans cet ouvrage et « *La Principauté de Liége et les Pays-Bas au XIV[e] siècle*, correspondance et documents politiques recueillis et publiés par Edgard de Marneffe, dans la collection des *Bibliophiles liégeois*. »

vengeresse des siècles au patrimoine sauvé par le martyr, c'est en faveur des successeurs de ce martyr et par la réunion en leurs mains des pouvoirs sacrés de l'évêque et de l'autorité temporelle des princes — que se fonde la nationalité nouvelle.

On a dit que la Renaissance de Charlemagne n'avait été qu'une flamme passagère, bientôt éteinte. En réalité, le grand empereur mort, le feu couva sous la cendre, gardé par ces évêques, dans son foyer principal. Une fois passées les invasions normandes, il se ranima bientôt dans ce foyer même, et les écoles épiscopales ou monastiques de Liége se trouvèrent naturellement les écoles de la chrétienté, les écoles inspiratrices à la fois de savoir et de la piété, les devancières éclatantes des universités catholiques !

A Liége, appartint donc en ces régions l'initiative du mouvement scientifique du moyen âge. A Liége, celle aussi de l'établissement des libertés politiques.

La nation croyante formée par ces écoles, la nation de la Fête-Dieu, ne pouvait manquer, sous l'excitation même de ces principes chrétiens, de devancer les autres, dans cette voie d'affranchissement. La principauté de Saint-Lambert devient une sorte de République fédérale, ralliant sous la présidence élective d'un évêque, dans la profession d'une même foi, et dans la pratique des mêmes franchises, 700 communes qui s'administraient avec une rare liberté.

Le serment d'inauguration, pacte constitutionnel entre cette nation, son souverain et tous ceux qui la servent ; l'inviolabilité du prince, la responsabilité de ses ministres, les franchises des citoyens, ce tribunal des XXII toujours prêt à siéger pour réprimer les abus des agents du pouvoir, cette obligation imposée aux grands de s'associer à l'un des corps de métiers des petits, s'ils veulent être électeurs ou éligibles dans les grandes communes, tout cela pouvait à bon droit arracher à l'un des histo-

riens les plus hostiles à l'Eglise, Michelet, cet aveu; « *Liége présente alors l'image de la plus complète égal·té qui se soit jamais rencontrée.* »

Une égalité et une liberté aussi étendues confinent de près à la licence ; nos pères ne purent se retenir de franchir la limite. De là ces discordes provoquées, tantôt par les excès de la démagogie, tantôt par les prétentions des grands, tantôt par les abus d'autorité du souverain. Car, il ne faut pas hésiter à le reconnaître : nous avons eu de mauvais princes. Seulement, ne l'oublions pas, ces mauvais ont été ceux-là surtout que des ambitions mondaines, ou l'influence de la politique avaient porté sur le trône, au mépris des intérêts de l'Eglise ; ceux-là surtout qui, une fois en possession du pouvoir, se contentaient d'être des *élus*, c'est le nom qu'ils prenaient, d'être princes, mais se dérobaient, parfois jusqu'à la mort, aux devoirs de l'épiscopat et aux grâces du sacre. Ainsi Henri de Gueldre au XIIIe siècle. Ainsi Jean de Bavière qui ouvre le quinzième, Jean de Hornes qui le ferme ; entre eux, Louis de Bourbon, dans la première partie de sa carrière.

Ces noms seuls rappellent assez combien ce XVe siècle, siècle de luxe outré, de corruptions, de bassesses et de violences, digne précurseur de la Réforme et fatal à l'Europe entière, fut, en particulier, dur au pays liégeois. Les luttes sauvages des princes et des tribuns, des sujets et de l'autorité y préludent, pour nos pères, aux destructions de Charles le Téméraire. On y voit, après des massacres sans précédents, l'incendie et la démolition méthodique se prolonger des mois entiers pour ne laisser debout de l'immense cité de Liége, que ses églises dévastées. Sur ces ruines mêmes les factions reprennent l'œuvre de l'étranger; et les querelles implacables des deux puissantes familles, les Hornes et les la Marck-Aremberg achèvent d'épuiser le pays, à la veille des troubles de la Réforme.

C'était le châtiment du passé, le châtiment des abus de la liberté; c'était aussi, Dieu merci, la préparation providentielle d'un avenir plus miséricordieux.

Si l'impétuosité de ce peuple arrogant n'avait été réfrénée par autant de défaites; si ses malheurs, en enseignant la sagesse aux chefs et la soumission aux sujets, n'avaient rapproché toutes les classes, prince et nation, grands et petits dans un impérieux besoin de paix, d'accord et de bonne entente, dans un retour à l'union patriotique et religieuse; — si le protestantisme, frappant à nos portes, avait trouvé Liége prospère, insolemment fière de sa puissance et de ses franchises, indisciplinée et turbulente, divisée par la lutte des factions entres elles ou du peuple avec le prince; s'il n'avait pas rencontré devant lui toutes les forces de la patrie liguées pour lui barrer le chemin, — combien, je vous le demande, combien resterait-il encore de catholiques parmi nous ?

Le cardinal Erard de la Marck a préparé, dirigé, personnifié la résistance victorieuse du peuple liégeois au protestantisme. Il a de la sorte assuré à ce pays la paix, la prospérité au milieu des anarchies voisines, et trois cents ans de plus d'indépendance; il a de la sorte assuré à nos pères, à nous, à nos enfants, à la Belgique entière, la conservation de la vérité catholique.

II

Érard appartenait, à l'une de ces races historiques tout imprégnées des grandes passions qui font des héros ou des scélérats, races dans lesquelles il semble qu'on ne puisse rester un homme ordinaire ! Neveu de ce chef de bandits, le premier Sanglier des Ardennes, il devait être le cousin de cet autre Sanglier, l'un des plus redoutables capitaines des Gueux de mer. Il pouvait d'autre part révérer un saint entre les évêques qui, comme le signataire

même de la Paix de Fexhe, notre vieille Constitution nationale, avait porté son nom sur le trône épiscopal.

Une noble Liégeoise, Jeanne de Saulcy était sa mère. Cette origine lui avait-elle attiré parmi nous les sympathies populaires ? Les avait-il gagnées déjà par ses qualités personnelles ? Toujours est-il qu'à la mort de Jean de Hornes, quand le chapitre de la Cathédrale eut à choisir un nouveau prince, Erard, âgé de 32 ans, ne se trouva pas seulement le candidat recommandé par le Pape et par le roi de France; il fut aussi celui dont les délégués de la commune de Liége vinrent solliciter l'élection auprès des chanoines de Saint-Lambert. Ses compétiteurs, un prince de Croy, évêque de Cambrai, et un doyen de Cologne produisirent en vain d'autres recommandations royales. Quand le hérault du chapitre annonça, de l'ambon du temple, dans les trois langues de la patrie, le latin, le français et le flamand, le résultat du scrutin, ce fut une joie pour tous d'apprendre que l'unanimité des suffrages s'était portée sur Erard !

Rompant, dès ce jour, avec les traditions plus princières que religieuses de ses derniers devanciers, c'est dans la retraite qu'il va se préparer à monter au trône. Fonctionnaires et courtisans s'empressent de lui porter leurs hommages : il n'accorde audience aux mimes et bouffons de son prédécesseur que pour leur donner congé. L'un d'eux ayant osé lui offrir de répugnants services, Erard le fit fouetter. Ainsi en usera-t-il plus tard envers les pages de sa Cour compromis dans une intrigue immorale: il ne fera même de différence entre les coupables que pour réserver au plus noble d'origine une correction plus sévère.

Liége avait enfin un prince chrétien. Et quand, avant son inauguration, elle l'eut vu se faire sacrer dans cette ville de Tongres, le berceau apostolique de notre épiscopat, Liége connu, dès l'abord, qu'elle avait aussi un évêque !

La situation était difficile.

Les ruines du sac de la capitale en 1468 n'étaient pas encore réparées; les partis avaient partout divisé le pays et partout affaibli le sentiment national; d'odieux exemples, venus de haut, et des enrôlements de pillards, avaient surexcité les plus mauvais instincts du populaire. Il n'était pas jusqu'aux droits de la propriété qui n'eussent été ébranlés. La justice avait dû suspendre son cours à ce point que certains tribunaux n'avaient plus siégé depuis des années. La variété des juridictions, en conflits fréquents, le grand nombre des tribunaux de village, que je n'ose appeler comme on le faisait alors : les *basses cours*, rendait plus malaisée l'œuvre de la justice. Ce qui la compliquait encore, c'était la faculté laissée aux plaideurs de prolonger les procès interminablement par l'appel à cette Cour suprême de Wetslaer, Cour de cassation du Cercle judiciaire de la Westphalie, dans lequel le pays liégeois figurait à titre de dépendance de l'empire d'Allemagne.

Le commerce étranger s'était désaccoutumé du chemin de Liége ; les arts avaient fui, et la plupart des œuvres qui eussent pu servir de modèles aux générations à venir avaient été enlevées par le pillard bourguignon.

Le culte n'avait pas moins pâti de ces discordes et de ces luttes : le relâchement s'était introduit dans plusieurs maisons religieuses ; la corruption, dans une partie du clergé.

Comment remédier à tant d'abus, à tant de maux?

L'œuvre était d'autant plus difficile que les pouvoirs du prince et du chef du diocèse, étaient plus limités alors que ne seraient aujourd'hui ceux d'un évêque moderne ou d'un roi constitutionnel.

Le mot du comte de Montalembert, que le moyen âge était *hérissé* de libertés ne peut être appliqué à nul pays plus justement qu'à Liége. Le prince-évêque n'y pouvait faire un pas qu'entre une haie étroite de franchises politiques ou de privilèges religieux.

Le chapitre de sa cathédrale, tout le clergé secondaire, c'est-à-dire des collégiales, comme de la plupart des monastères avaient obtenu la faveur d'être *exempts* de la juridiction épiscopale : ils ne relevaient directement que du Saint-Siège. Entre les cures du diocèse, l'évêque n'en conférait que le plus petit nombre ; la plupart étaient à la nomination de chapitres, des monastères, d'institutions ou de seigneuries diverses : le jour où la Révolution renversera l'ordre établi, l'évêque de Liége se trouvera n'avoir plus gardé dans ce vaste domaine religieux que la nomination de 27 curés.

Rien d'ailleurs ne ressemblait moins au pouvoir d'un autocrate que ses attributions de souverain. Nettement délimitées par la capitulation qu'il jurait d'observer avant de monter au trône, elles ne lui permettaient de vivre en paix ou en guerre, de porter une loi, de lever impôt ou soldats, que dans les conditions, toujours provisoires et changeantes, déterminées par le *Sens du pays* ; ainsi s'appelait la réunion des trois Etats.

Entre ceux-ci, l'Etat primaire était le Sénat de la principauté, formé par le chapitre des chanoines de St-Lambert; l'état-noble, la réunion des chefs de la blesse, représentants nés des campagnes ; l'état-tiers, la délégation des 23 bonnes villes de la Principauté.

Nulle décision ne valait si elle n'avait rallié la triple approbation de ces Etats. Or, comme les délégués des bonnes villes recevaient souvent de leurs mandants instruction formelle de n'arrêter dépense ni mesure importante sans en avoir référé à leurs électeurs, c'était en définitive du suffrage universel de ces électeurs, groupés en nombreux collèges de métiers, que dépendaient les décisions les plus importantes à prendre par les Etats.

Quant à l'argent, le nerf de la guerre, plus nécessaire encore aux activités de la paix, nos bons aïeux en étaient plus économes que nous : ils n'eussent point bâti, ceux-là, des palais de justice de Bru-

xelles ; ils laissèrent à Erard l'honneur d'édifier et de payer le sien. La rémunération des fonctionnaires consistait surtout dans la perception de droits prélevés en retour des services rendus, ou dans une part des amendes dont on punissait les infractions signalées par eux. C'était l'application aux employés publics du système que l'économie politique recommande aujourd'hui de suivre dans la rémunération de l'ouvrier : on payait le fonctionnaire à la tâche, et par primes.

Le prince, en règle générale, avait à vivre de ses revenus : point de liste civile au budget; de temps à autre seulement un *donatif*, octroyé par extraordinaire, par pure grâce, d'après les besoins du souverain et la générosité des représentants de la nation.

Le prince de Liége n'avait pas le droit de prélever sur ses sujets un liard d'impôt ; il ne pouvait que refuser sa sanction aux contributions décrétées par les Etats. Mais ces Etats ne les établissaient déjà que les plus légères possibles, et ne les faisaient point recueillir sur l'assiette immuable que le fisc moderne nous représente chaque année, avec une si belle régularité. Ces taxes se votaient pour faire face seulement, dans une mesure toujours variable, aux dépenses de l'année, dépenses *extraordinaires* dirions nous aujourd'hui. Elles étaient d'ailleurs peu considérables, ces dépenses : la dîme — qui n'était souvent qu'un vingtième du revenu de certaines catégories de biens seulement — et les générosités individuelles pourvoyaient, avec la liberté des fondations, aux besoins de l'instruction, de l'art, du culte et de la charité !

Peut-être vous est-il revenu que sous cet affreux gouvernement épiscopal toutes les charges pesaient sur le peuple, toutes les exemptions allaient au clergé ? Au temps d'Erard, l'impôt décrété par les Etats se perçoit moitié par tête dans les cinq quartiers qui se partageaient les villes et les campagnes de la principauté, — moitié sur les nobles et le

clergé, de telle sorte que ce dernier supportait seul les 2|5 de la charge totale. Ce n'est pas lui qui a perdu au change !

III

Les circonstances et les institutions s'accordaient on le voit, à rendre plus difficile la tâche d'un réformateur. Erard cependant l'accomplit admirablement, cette tâche, tant il unissait en lui les qualités du prince et de l'évêque.

Il est de ces hommes qu'on ne peut juger par ce qu'ils ont laissé d'écrit.

Diplomate et administrateur habile, il semble se défier des écritures, il n'aime point se laisser engager par une signature : comme le note un des envoyés de Charles-Quint, il se répand volontiers en beaux mots (1) mais il évite de se lier court par écrit. La plupart des lettres qu'on a retrouvées de lui sont des lettres d'introduction délivrées à quelque intermédiaire chargé de s'expliquer verbalement en son nom, ou des accusés de réception.

Aussi, c'est plutôt par les relations de ceux qui se sont trouvés en rapport avec lui que par ses écrits mêmes qu'on peut apprendre à le bien connaître.

Ces relations, les appréciations qu'échangent à son sujet les plus hauts personnages du temps nous montrent la grande place que le *Cardinal de Liége* occupait alors en Belgique. Qu'il ait eu de l'ambition, au début de sa carrière surtout ; qu'il ait gardé certain amour de l'argent, cela ressort assez bien de cette correspondance. Mais ce qui en ressort aussi, c'est que par ses talents, par ses mœurs et par sa conduite, Erard resta toujours digne des postes élevés auxquels il avait aspiré ;

---

(1) Les citations de correspondances sont faites d'après le recueil de M. Edgard de Marneffe.



c'est qu'il n'usa de ses ressources financières que pour d'utiles et nobles entreprises.

Peu d'hommes ont joint au même point la bonté qui rend populaire, à la prestance et à la dignité qui imposent le respect. Il savait sans déchoir porter le matin, avec une majesté parfaite, au milieu des peuples prosternés, le Saint-Sacrement des processions de fête ; l'après-midi, ouvrir un tir d'arbalétriers — les gardes civiques de son temps, — en décrochant l'oiseau de la perche, aux bravos des compagnons. Les talents de l'homme d'Etat, s'appuient en lui des vertus du prêtre. Sachant vouloir et capable d'attendre, on le voit tour à tour rallier par son éloquence un auditoire agité de citoyens, entraîner par son habileté ministres ou conseillers d'un roi. Négociateur heureux tour à tour employé par la France et l'Allemagne, hôte libéral recevant avec magnificence chez lui tantôt des congrès de princes et tantôt Charles-Quint, stratégiste, administrateur, justicier, il se montre également attentif à venger tout outrage fait aux lois comme à soulager tous les besoins du pauvre ; économe et généreux, épris des arts, et protecteur des lettres, mais ne les voulant que chrétiens, prince toujours fidèle aux lois, évêque surtout toujours fidèle au Pape.

Il connaissait la valeur de l'argent, veillait à ses revenus, et ne dédaignait point de les augmenter. Recevoir et donner des pensions était alors usage général pour le souverain et pour les gens de cour. Erard tient aux siennes ; mais son intervention en faveur des bourgmestres de Liége prouve que ceux-ci s'accommodaient également fort bien d'être les pensionnaires de Charles-Quint (p. 225, 278).

Erard, lui, sert fréquemment de banquier au puissant empereur et il est assez plaisant d'entendre comment Marie de Hongrie, selon que le cardinal s'est montré exigeant ou accommodant en ses prêts, selon qu'il a réclamé le paiement de ses créances ou accordé terme nouveau, le dénonce

comme le pire des avares, « ayant fait son Dieu de son argent (25 juillet 1536), un très dangereux espicier » (4 janv. 1536), ou le signale à l'empereur comme le plus généreux des amis.

Tantôt, en 1521, c'est une avance de trente mille florins prêtés à Audenaerde pour le siège de Tournai. En 1528, c'est soixante mille livres, en divers prêts, venus « bien à point » pour résister à la France. A la fin de la même année, il n'est pas question de moins de cent mille écus soleils, et ces avances se poursuivirent jusqu'à la fin de sa vie.

Ses contemporains sont unanimes à lui rendre ce témoignage qu'il n'employa ses revenus qu'en travaux publics, pour des œuvres saintes ou patriotiques.

Un de ses premiers soins avait été d'assurer la défense de sa capitale, en fortifiant les portes accoutumées de l'invasion, celles de Ste-Walburge, de St-Martin et Ste-Marguerite. De même fit-il pour le pays entier, en relevant les citadelles de Huy, Franchimont, Dinant, Curange et Stockem.

Il ne donna pas moins d'attention à restaurer la justice, à ramener la régularité dans son fonctionnement, l'économie dans ses frais. Il n'eut à restreindre les attributions d'aucune des cours établies ; il fit confirmer même par diplômes impériaux cette organisation judiciaire en vertu de laquelle nul Liégeois ne pouvait être distrait de son juge naturel. Après lui comme avant, les échevins de Liége jugèrent en dernier ressort, sans appel, de toutes les causes criminelles ; il obtint de plus l'établissement national, sous le nom de *Conseil ordinaire*, d'un tribunal civil suprême qui, pour le plus grand nombre des cas, délivra nos pères de la sujétion d'aller demander en Allemagne une dernière lointaine et coûteuse justice.

Comme il avait réorganisé la justice, il ravive par des règlements nouveaux, mieux appropriés aux besoins du temps, l'activité de nos corporations ouvrières : pour parer d'autre part aux inconvénients

de ce régime de protection interne des bons métiers, il institue en diverses villes, dans sa capitale tout d'abord, des foires importantes. Les marchandises et fabricats de l'étranger, introduits en franchise, y viennent ainsi faire, pour quelques jours au moins par année, et pour l'intérêt des consommateurs, une concurrence utile à l'industrie indigène !

Une crise survient-elle, on fait acheter à l'étranger des denrées alimentaires qu'on revend ici avec perte; la récolte a-t-elle été mauvaise, on différera d'un an la perception de l'impôt. Erard établit en faveur des petits la taxe du pain ; en faveur des chasseurs, il inaugure parmi nous l'obligation du port d'armes.

Quant à ses talents administratifs, un trait resta longtemps dans la mémoire de nos aïeux. En 1535 les Etats liégeois s'étaient endettés à un point qui les épouvantaient fort. Nous connaissons encore ces dettes, si plus cette épouvante. Cet effrayant arriéré s'élevait bien à 250,000 florins ! Comment le couvrir sans nouvel impôt? Erard s'offrit à tenter l'aventure, à la condition qu'on lui confiât pour quatre ans, l'administration de la caisse. Deux ans après ce marché conclu, la dette était réduite par le seul fait d'une gestion plus soigneuse. Rien n'en restait, qu'une preuve de plus que les gouvernements réputés les plus cléricaux ne sont pas les moins bons ménagers !

Erard possédait un autre talent précieux, plus prisé encore, dirait-on, des Athéniens de la Meuse, le talent de la parole. Faut-il obtenir des Etats quelque édit énergique, ou, chose plus malaisée, quelque subside nécessaire à l'achèvement d'une grande œuvre ? le prince va lui-même en solliciter l'octroi ; on ne résiste pas à son éloquence. Les députés des bonnes villes n'ont-ils point pouvoir de décider, sans en référer à leurs concitoyens ? L'adhésion des XXXII métiers de Liége entraîne d'ordinaire toutes les autres ; le prince se porte de sa personne au-devant du suffrage universel, convoque l'assemblée des citoyens dans son lieu de réunion habituel —

un couvent, ne vous déplaise, celui des Frères Mineurs Hors-Château, et l'on ne voit pas que cette assemblée ait jamais résisté aux bonnes paroles qu'il savait si bien mettre au service d'une bonne cause.

Les notables de la cité ne se laissent pas toujours prendre, comme le peuple, par la bourse ou l'oreille. Quel agent du prince sera dans ce cas assez actif, assez heureux pour triompher des frondeurs ? Vous ne le devinez pas : ce sera son cuisinier. Peu d'animosités résistent à Liége aux grâces d'un banquet. Et combien d'autres villes sont liégeoises en ce point ! Ce fut le cas pour Huy, notamment. Ses principaux bourgeois s'indignaient d'y voir, en 1516, restaurer le château fort. Erard se contenta de prescrire au gouverneur d'inviter quelquefois les mécontents à dîner. Lui-même y fut présider ces agapes ; et les seigneurs bourgeois n'hésitèrent plus, dit l'histoire, à reconnaître l'utilité de la restauration, dès qu'ils eurent pu l'examiner de la sorte, à travers le verre de bouteilles vidées. Erard avait deviné sans doute cet axiôme politique qu'un chancelier de Brabant, chargé deux fois de représenter l'empereur à l'élection de nos derniers princes, M. de Crumpipen, formulait il y a cent ans dans un rapport à M. de Metternich : « *Ce n'est qu'à la suite d'un bon repas, et avec beaucoup de gaieté, qu'il faut traiter d'affaires avec les liégeois* ! » (Borgnet, *Histoire de la Révolution Liégeoise*, II. 200.)

IV

Erard savait quand besoin en était recourir à des moyens d'action plus énergiques. Il avait astreint les représentants des nobles maisons si longtemps en lutte avant son avènement, à s'entendre autour de lui, dans l'exercice de hautes fonctions que leur partageait son impartialité. Une amnistie générale couvrit les fautes du passé ; on décida de ne punir sévèrement que ceux qui les rappelleraient, ravi-

vant le souvenir de divisions éteintes. — Et il n'est point sans intérêt de noter à ce propos que son intervention seule mit fin, en 1514, à l'occasion du château d'Hierges, à la dernière guerre privée entre seigneurs qu'ait vue l'Etat liégeois.

Il avait, dans une campagne d'Italie, aux côtés du roi de France, prouvé qu'il était capable de tenir vaillamment l'épée. Il n'eut jamais, souverain populaire, à la tirer contre ses sujets, — souverain respecté de l'étranger, contre les milices d'un voisin. Il ne lui fallut sévir que pour châtier des complots personnels ou des agitations locales, perturbatrices de la paix publique.

La plus célèbre de ces émeutes, arrivée en 1530, est la mutinerie des Rivageois, de ces populations ouvrières de Jemeppe, Seraing, Saint-Nicolas, qui ne seraient peut-être point, si la crise sociale éclatait, les voisins les moins à redouter, de nos jours encore, pour la ville de Liége. Excitées peut-être par les doctrines anarchiques que propageaient en secret les anabaptistes de la Réforme, peut-être aussi par les sourdes menées de la France, et certainement par une crise alimentaire assez intense, elles profitèrent de l'absence d'Erard, pour se soulever et marcher sur la grande ville. Les hommes s'étaient munis de leurs armes, les femmes de sacs à butin. Le pillage des faubourgs avait commencé. Les deux bourgmestres de Liége, un de Mérode et un Viron, surpris, négocièrent avec l'émeute, pour l'arrêter en dehors de la cité jusqu'au retour d'Erard. L'arrivée de celui-ci rendit seule courage aux Liégeois. Si la répression fut sévère, si dix meneurs payèrent pour tous, l'effroi des bourgeois fut pour plus dans cette rigueur que le caractère du prince.

Ces fiers communiers liégeois en étaient venus à ne plus savoir se passer de la présence constante de leur évêque. Absent, ils le rappellent en hâte, et quand le prince croit avoir à se plaindre de quelque écart léger d'une partie de la population, il suffit qu'il tarde à rentrer dans sa capitale pour que les

délégués de celle-ci s'en viennent solliciter le prince d'oublier l'erreur, et de reparaître au milieu d'eux.

Dans la ville même, bouleversée un siècle durant par tant de soulèvements sanglants, une seule machination éclata en 1521 — ou plutôt fut déjouée à temps C'était un complot,ourdi par la France irritée d'avoir vu Erard se rapprocher de Charles-Quint. Il ne s'agissait de rien moins que d'enlever le prince, après avoir égorgé ses principaux officiers. Un de ses propres frères, un de ces incorrigibles et violents comtes de la Marck était le chef de l'entreprise. Elle échoua, coûta la vie à quelques-uns de ses obscurs conjurés, mais fit bien voir du moins que l'évêque n'était plus de ceux qui sacrifient l'intérêt national aux passions de leur famille.

Ce fut l'honneur d'Erard de nous maintenir dans une neutralité qui seule nous garantissait la paix au dedans, la sécurité nationale au dehors.

Sans sortir de cette neutralité, il avait commencé cependant, fidèle aux traditions des siens, par nous engager dans l'orbite de la politique française. Mieux éclairé sur les intérêts du pays, ce fut à l'Allemagne qu'il nous rattacha plus étroitement. Ne relevions-nous pas d'elle, au surplus ; les Etats de Charles-Quint ne nous environnaient-ils pas à peu près de toutes parts ; et n'eût-ce pas été folie de nous remettre, à la remorque du Français qui ne nous eût poussé contre l'Allemagne, comme un brûlot destructeur, que pour nuire à l'empire rival, quoi qu'il nous en pût coûter ?

Sans doute, tout s'accorde à faciliter les rapports entre Liége et la France : les relations de voisinage, le courant d'un fleuve français, la communauté de langage, d'origine peut-être, de caractère assurément ; mais de tout temps aussi la France n'avait-elle pas abusé en égoïste de nos sympathies pour elle ? Avait-elle saisi jamais ce bras confiant toujours tendu vers elle par les Liégeois irréfléchis, autrement que pour inoculer par lui au grand corps

de l'empire germanique dont Liége faisait partie, je ne sais quel poison fiévreux, cause incessante d'agitation et d'épuisement ! Les écrivains français les plus révolutionnaires ne peuvent retenir à ce sujet l'expression d'un remords :

« Toute cette histoire de Liége, écrit Michelet, est bien dure à raconter pour un Français... Oui je me sens, comme Français et comme représentant de mes pères, douloureusement responsable et tristement solidaire des maux de ce pauvre pays, immolé si souvent pour nous. Il périt deux fois, trois fois pour avoir cru à la parole de nos rois, qui le mettaient en avant, comme un bouclier sur le cœur de la France en péril, puis blessé, déchiré, sanglant, le laissaient là pour périr. Hélas ! Liégeois n'eurent guère davantage à se louer de la République ! » (*Michelet. Histoire de la Révolution française, IV. 427.*)

Rien de plus vrai. Louis XI avait impitoyablement opposé, puis livré les Liégeois aux coups terribles de Charles le Téméraire. Plus tard, Louis XIII, puis Louis XIV soulevaient par leurs agents les Grignoux contre nos princes allemands, et quand on priait le grand roi de solliciter au moins la grâce des révoltés vaincus, victimes de ses intrigues : « On n'avait, répondait-il, qu'à se soumettre et à rendre au prince ce qu'on lui devait ! » Quant à la dernière révolution causée par la France en 1789 qui n'en sait le résultat ? La France en profita pour s'annexer la vieille principauté, anéantir la patrie et la traiter en pays conquis !

Ce fut toujours la démocratie qui nous entraîna dans ces catastrophes. Nos grands princes au contraire, gardiens fidèles des intérêts de la conservation nationale, se refusèrent toujours à nous séparer de l'Allemagne. Cette chaleur et cette pétulance un peu françaises qui nous caractérisent ont absolument besoin, dirait-on, pour ne pas nous emporter aux excès, du contrepoids de la froideur et de la retenue germaniques. C'est en s'appuyant sur l'empire que Notger avait été le fondateur définitif

de l'indépendance nationale ; c'était en s'appuyant sur l'empire aussi qu'Erard devait la relever et l'affermir à nouveau.

Charles-Quint ne pouvait manquer de tenir à une amitié aussi précieuse que celle du cardinal. Au milieu de ses luttes contre les protestants allemands d'une part, et contre la France de l'autre, il lui importait de voir le trône princier de Liége occupé par un ami sûr. Aussi avait-il obtenu,dès 1522 pour un de ses sujets les plus soumis, Corneille de Berghes, la coadjuterie épiscopale de Liége avec droit de future succession.

Triste choix, comme la plupart de ceux que les exigences des politiques ont imposés à la bonté des Papes : Corneille ne remplissait aucune fonction ecclésiastique ; il se tenait simplement à la disposition de son souverain et se déclarait lui-même « plus enclin de suivre l'état séculier que celui de l'Eglise. » (Instructions de Charles-Quint 18 avril 1534). Erard, l'ayant vu de plus près avait dû reconnaître qu'il n'était pas *ydoin* et l'on écrit même que le cardinal a employé pour le qualifier l'expression de *sot*. (Lettre de Claude Boisset, oct. 1535.)

Marie de Hongrie se contentait de le trouver *maladieux*. Les ambassadeurs chargés de le faire valoir, reçurent pour instruction d'insister sur ce qu'il était du moins homme à prendre conseil et qu'au pis aller « il se pourra induire à céder ou résigner l'évêché ! » (p. 317).

Charles-Quint sentait si bien « l'insuffisance » de son protégé, que dès 1534 il lui demandait de résigner ses droits de coadjuteur,et de ne se tenir qu'un an encore « en état d'église. » Aussi le 9 décembre 1535 Corneille réclamait-il quittance de ses engagements. L'empereur espérait faire agréer, pour le remplacer un prince plus capable, de la famille d'Egmont, déjà évêque d'Utrecht, et l'on a de lui, en faveur de cette combinaison, toute une correspondance avec ses agents, avec Erard et le chapitre de Liége.

Le cardinal eût été charmé de recevoir un autre coadjuteur; seulement il eût préféré que la substitution s'opérât en faveur d'un sien neveu, le jeune Guillaume d'Aremberg. La ténacité d'Erard allait l'emporter une fois de plus sur la toute-puissance impériale. Charles du moins avait pris dès le 15 juillet 1537, le parti de se rallier à la candidature du jeune chanoine, mais rien d'officiel n'était encore conclu quand la mort du cardinal appela au trône de saint Lambert ce Corneille de Berghes qui n'y montait qu'en courtisan, ne fut jamais évêque ni prêtre, et après quelques années de règne abandonna ce siège pour rentrer dans la vie civile et aller soit mourir dans l'obscurité, soit se faire tuer au service du roi, l'on ne sait pas bien où.

Voilà tout ce qu'Erard avait accordé à son redoutable et impérial ami.

Et pourtant, s'il n'avait été qu'un ambitieux cupide, c'en était fait peut-être, dès le début du XVIe siècle, de la nationalité liégeoise !

En 1527, Charles-Quint ne songeait à rien moins qu'à former de tous ses Etats des Pays-Bas un royaume unique,« sous tel nom que mieux semblerait, » de façon que tous ces Etats, écrivait-il le 6 mars de Valladolid, « ainsi unis et incorporés, « sans à jamais les pouvoir séparer ni disjoindre,se « pussent aider et défendre par une conforme vo- « lonté, et puissance, nonobstant la diversité des « langues et coutumes des pays de l'un à l'autre.»

« Et par bons moyens se pourraient, ajoutait-il, « annexer au dit royaume les *pays de Liége*, duché « de Bouillon, le duché de Gueldres et comté de « Zulphen, ensemble la cité de Cambrai et pays de « Cambrésis. » Ces bons moyens, toutefois, n'étaient pas l'annexion violente.

« *En donnant*, écrivait Charles-Quint, *le titre de légat au royaume, au cardinal de Liége, l'on le pourrait faire consentir, ensemble ceux de son dit pays, à icelle union !* »

Ce rêve fut renversé, sans doute par la fidélité

qu'Erard garda cette fois, comme toujours, à la nationalité liégeoise.

Ceux-là qui s'imaginent, au surplus, que les souverains de ce temps n'avaient qu'à commander pour être obéis, verront dans la collection de ces pièces relatives à Maestricht avec qu'elle ténacité, qu'elle « pertinacité » écrit Charles-Quint, les bourgeois d'une petite ville tenaient tête alors au plus puissant empereur, sans rien lui céder de leurs droits. Il est vrai qu'à Maestricht ils se sentaient appuyés par leur évêque, et que cet évêque était Erard.

Celui-ci ne demandait qu'à s'employer pour mettre d'accord ses gens et l'empereur ; il correspondait à cette fin avec l'un en français, avec les autres en flamand. (Rapport de Van de Noof, janvier 1532) « mais en ce qui concerne son affaire particulier et ses droictures, il est fort aigre et véhément » écrit de lui Charles-Quint, en mars 1534. « Sa response, dit une autre pièce, a toujours été qu'il avait juré de soutenir et aider ceux de son église ». (Instruction de 1533). « Ferai que pourrai, écrit-il lui-même, le 12 avril 1532, réservé le droit de mon Eglise. » Aussi la lutte se continua-t-elle, d'après les pièces de la correspondance, de l'an 1521 (lettre de Charles V du 22 janvier) jusqu'à la mort du cardinal.

On n'eût pu mieux donner l'exemple d'une invincible fidélité à la patrie et à l'Eglise.

Quand ces grands intérêts sont en cause, Erard oublie sa prudence diplomatique, pour ne plus parler qu'en souverain et en évêque.

Il n'avait plus que quelques années à vivre lorsque la gouvernante des Pays-Bas, la Reine Marie de Hongrie, lui députe, au sujet de cette affaire de Maestricht, maître Jehan de le Sauch. A peine l'envoyé a-t-il commencé son exposé que le cardinal lui dit *prestement* : « Maistre Jehan de le Sauch tu diras à « la Reine que je supplie Sa Majesté de prendre de « bonne part que je ne la complais pas dans cette « affaire, car je ne le puis. La raison en est que j'ai

« juré de garder le droit de mon Eglise, et ce dont « elle me requiert est du tout contre. Par quoi, en « conscience, et par honneur, je ne le puis faire. »

Maître Jehan insiste, demande à pouvoir s'expliquer.— « Je te veux bien ouïr, dis ! » — Jehan s'explique longuement, habilement, rien n'y fait : « Il me dit de rechef », écrit l'envoyé : « Maistre Jehan, je n'en puis faire autrement, car je touche à ma conscience et à mon honneur. A Dieu ne plaise que je fasse chose dont, après ma mort, soit mémoire que j'aie fait une telle plaie à mon Eglise ! »

Incorrigibles et tous les mêmes, n'est-ce pas, ces vieux évêques catholiques, lorsqu'il s'agit de défendre le droit, fût-ce contre les plus puissants potentats !

V

Le plus beau titre de gloire d'Erard n'est peut être pas tant d'avoir repoussé le protestantisme de nos provinces que d'avoir par ses vraies réformes prévenu, rendu impossible parmi nous l'avènement de la fausse réforme ; d'avoir par ses mesures et son exemple rattaché les Liégeois à ces dogmes, à ces pratiques contre lesquels s'élevait le protestantisme.

Nous n'avons point de prince-évêque qui nous ait donné mieux le modèle d'une soumission parfaite au St-Père. Aussi tout le peuple liégeois dut-il se sentir honoré comme son Chef et en concordance plus parfaite encore de cœur et d'âme avec le Souverain-Pontife lorsque Paul III, le convocateur même du Concile de Trente, le Pape de Michel-Ange et de la fondation des Jésuites, envoya au prince de Liége la pourpre cardinalice.

La Réforme allait s'attaquer à la prière des morts. Erard fonde l'anniversaire le plus solennel et le plus populaire qu'ait eu à célébrer le chapitre de sa cathédrale. Et de ce que le texte de l'acte authentique mentionne que cette fondation s'est faite du vivant du

prélat, — comme s'etait fait son fameux tombeau,— une ignorance hostile a pris occasion de conter qu'il aurait assisté, vivant, à ses propres obsèques, à l'imitation, ajoute-t-on, de son ami Charles-Quint ! Double absurdité, Messieurs, fondée sur une double erreur : une faute de traduction du latin d'abord, une faute de chronologie ensuite, car la fantaisie funèbre que l'on prête à Charles-Quint n'a pu se réaliser qu'après la retraite de l'Empereur au monastère de Saint-Juste : Erard était mort depuis dix-sept ans !

La Réforme allait s'attaquer au culte de la Vierge: c'est depuis Erard que les cloches de l'*Angelus* n'ont cessé de rappeler chaque jour la dignité de Marie à nos champs et à nos cités. Elle allait s'attaquer aux saints. Comment aurait-on pu l'accueillir dans un pays où le prince-évêque s'était attaché, dès le lendemain de son avènement, à raviver jusque dans nos monnaies la vénération des patrons nationaux ; où des guérisons miraculeuses ramenaient, en ce moment même, les foules des malheureux à cette crypte de Saint-Pierre, premier tombeau de saint Hubert ; où le culte du patron national, saint Lambert, revivait plus révéré que jamais, grâce à l'éclat nouveau donné à ses cérémonies, à ses processions, à la fête du saint, fête même de la patrie, — dans un pays enfin où le respect qu'on portait au martyr dans ses successeurs épiscopaux formait le principe propre de l'unité d'une nation si divisée pour tout le reste, par la séparation des langues, des caractères, des mœurs, des intérêts, par le morcellement des territoires eux-mêmes.

La Réforme allait se parer fallacieusement du nom de la science : elle ne prendra pas ce peuple au dépourvu.

L'instruction vraie a toujours été l'un des plus sûrs boucliers dont l'Eglise s'est protégée contre les coups de l'erreur. Erard la fit refleurir dans ces champs liégeois où elle avait dépéri sous le piétinement des partis et de la soldatesque étrangère. Lettré

lui-même, il aimait à s'entourer des lettrés : le premier chancelier qu'il ait choisi est ce Jérôme Aleandre, grand humaniste et grand diplomate chrétien, envoyé par lui en mission auprès de Léon X, retenu à Rome par ce Pape, honoré bientôt du chapeau de cardinal, chargé des plus hautes missions dans l'Eglise, rédacteur tout à la fois de Dictionnaires célèbres, et de la sentence portée contre Luther à la Diète de Worms.

Erard nous apparaît ainsi dans l'histoire entouré d'une compagnie choisie d'hommes de valeur, doctes écrivains, savants latinisant, hellénisant, hébraïsant, de poètes et de chroniqueurs : il correspond avec les plus célèbres de ceux qu'il ne peut attirer près de lui; mais on sait qu'il n'entend faire servir les lettres qu'à mieux conserver dans les âmes la foi et la vertu; Erasme dépose son scepticisme pour écrire au prince de Liége, et l'entretient d'un miracle du saint Sacrement.

C'est notre renaissance des lettres et des études comme des arts, que ce règne ; renaissance qui entraîne les plus humbles comme les plus illustres. Renaissance encore toute chrétienne : l'imprimerie venait de naître, et le premier livre qu'Erard lui demande est un résumé populaire de la doctrine catholique ; l'enseignement qu'il prescrit le plus à ses prêtres de répandre, qu'il encourage par des indulgences tous ses diocésains instruits, hommes et femmes, à offrir au peuple, c'est celui du catéchisme.

La Réforme allait appeler les iconoclastes ; elle ne promènera pas dans nos temples les dévastations des Gueux. Jamais, depuis Notger peut-être, on n'avait vu ici, grâce au renouveau de la paix, semblable activité artistique. Le palais d'Erard n'était point achevé, le seul palais vraiment royal que possède encore la Belgique ; mais une place y était réservée déjà pour le Musée qu'il y voulait installer. A Rome où il avait envoyé aux études le futur grand maître de notre art national de la Renaissance,

Lambert Lombard, à Rome ses délégués acquéraient peintures, statues, vases antiques, quand la mort surprit le prince et permit aux ducs de Toscane d'ajouter à leurs célèbres galeries, la collection préparée pour l'évêque de Liége.

Faut-il regretter tant cette perte ? En nous rapportant d'Italie l'admiration pour l'art de ce pays, nos artistes ne pouvaient nous en rapporter le ciel, les matériaux, les mœurs, les traditions. Trop de paganisme surtout va se mêler à ces importations. Félicitons-nous plutôt que ce retard nous ait laissé vivre un peu plus longtemps de la grande vie de notre art national, si purement catholique.

Ici même, le règne d'Erard avait vu s'élever ces églises gothiques, aujourd'hui disparues, des Récollets d'Outremeuse, des Augustins d'Avroy, des Prémontrés de Beaurepart ; on posait sur Saint-Paul le couronnement d'une décoration dernière ; la construction de St-Jacques était commencée et les indulgences pontificales de Jules II et de Léon X, tant attaquées par l'hérésie, s'employaient à hâter celle de Saint-Martin.

Nos peintres verriers enchâssaient dans les baies de ces églises, les plus belles verrières que nous ait léguées le passé. Nos sculpteurs préparaient le bois dont ils allaient faire jaillir, vivant et animé, le rétable de St-Denis. On n'avait jamais paré nos temples d'ornements plus riches, de tapisseries de plus haut prix, de joyaux plus précieux que ceux dont Erard dotait sa cathédrale. Nos orfèvres, entre cent autres pièces ou châsses nouvelles, pouvaient enfin contempler, achevé après sept ans de travail, cet admirable buste de saint Lambert, dont naguère encore un haut baron de la finance autrichienne offrait un million, comme point de départ à la négociation d'un achat, — en s'engageant à fournir, en outre, un duplicata de la pièce !

Ce mouvement artistique inspirait le pinceau d'abbés de St-Laurent et les premiers essais des graveurs de St-Trond ; il entraînait le pays entier,

villes ou campagnes. C'était le coucher splendide du beau soleil de l'art chrétien! Il éclairait partout l'édification de nos derniers grands monuments religieux, depuis les abbayes d'Alne et de Floreffe, à celles de Rolduc ou d'Averbode, de l'Ardenne où le temple de Saint Hubert s'élevait alors tel qu'il est resté debout, jusqu'à Colen, jusqu'à Herkenrode, d'où le protestantisme anglican devait arracher, pendant la Révolution française, les vitraux d'Erard de la Marck pour fixer, à Lichfield, triomphantes encore dans une cathédrale protestante, les armoiries et l'image du prince catholique.

N'est-ce pas que c'était bien, pour le pays de Liége, l'heure des iconoclastes ?

VI

La Réforme devait surtout s'attaquer aux couvents. Erard, sur un règne de 33 ans, n'en introduisit pas un grand nombre de nouveaux dans sa capitale : deux sans plus : un de religieuses, un de frères. Ces religieuses étaient les sœurs grises. Comment ne les eût-on pas retenues ? Appelées à Liége de Dinant pour soigner les victimes de l'épidémie de 1513, elles y étaient arrivées 15 ; le fléau apaisé, elles ne se retrouvèrent que 4 : toutes les autres étaient tombés au champ d'honneur du dévouement chrétien ! Quant aux religieux, ce sont les seuls, ceux-là, qui ne nous ont point quittés depuis Erard sans doute parce que le progrès moderne nous les a rendus plus nécessaires que les abus d'un autre âge ne le faisaient jadis ; ce sont les frères Célites établis en Volière !

Le XV[e] siècle, au surplus, avait été peu favorable à la vie religieuse ; il avait apporté le trouble ou la décadence en bien des monastères. Erard s'occupa de rendre — et il réussit le plus souvent — leur ferveur originelle aux maisons de Saint-Trond, de Saint-Hubert, à d'autres encore. Les couvents

de femmes avaient plus souffert des querelles du temps : le Val-Notre-Dame, la Paix-Dieu, Oriente, Herkenrode finirent par recevoir ses réformes.

Les dames de Vivegnis se montrèrent plus récalcitrantes. C'étaient toutes filles de très nobles maisons, et dont l'abbaye avait accoutumé de servir, durant les règnes précédents, à des rencontres de diplomates, voire à des dîners de prince. Erard, pour ramener ces nonnes à l'austérité de leur règle envoya là quelques religieuses choisies en d'autres monastères. On s'entêta dans la résistance. Nos rebelles s'efforcèrent d'éloigner des modèles gênants : les paroles, les outrages ne suffisant, on en serait venu même aux coups. C'était appeler une mesure énergique : le chancelier du prince, Pierre de Cortembach se transporta sur les lieux avec une force imposante, répartit les insurgées entre diverses maisons de leur ordre et installa en leur lieu et place, dans l'abbaye, d'autres religieuses dont la piété assura pour trois siècles à Vivegnis le respect le plus strict de la règle de Citeaux.

Ce que la Réforme attaquait dans les couvents, toutefois, c'était moins un relâchement, qui la servait, que la possession de propriétés de main-morte trop nombreuses. Il ne faudrait pas s'imaginer que l'Eglise n'a jamais pris garde aux inconvénients possibles de ces acquisitions, et vous reconnaîtrez ici un avantage qu'offrait la réunion, dans les mêmes mains, du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique; cette réunion écartait tout conflit entre les deux pouvoirs. Elle permit cette fois au prince-évêque de faire adopter par ses Etats, en 1521, cette législation spéciale : interdiction aux monastères étrangers d'acquérir immeubles, cens ou rentes dans le pays sans l'autorisation de ces Etats ; interdiction aux couvents de la principauté ou d'ailleurs, de succéder, à leurs religieux décédés, pour ce qui regarde ces immeubles, cens ou rentes. A partir de cette époque aussi, jusqu'à la chute de la principauté, ceux qui entrèrent en religion au pays de Liége,

laissaient, comme s'ils entraient dans la tombe, leur patrimoine immobilier à leurs héritiers. De plus tous les immeubles acquis par les monastères, collèges, églises du pays, pouvaient toujours être repris ou rachetés soit par les vendeurs, soit par leurs héritiers ou ayants droit, moyennant la restitution du prix reçu, ou l'estimation des tribunaux.

Le cauchemar moderne des captations et de la main-morte ne devait point trop, après cela, troubler le repos de nos bons aïeux !

Il y aurait eu quelques réformes encore à introduire dans le clergé séculier. Erard les voulut établir : ce clergé résista, fort des privilèges qui le plaçaient directement sous le pouvoir pontifical. Erard obtint la délégation de ce pouvoir par la charge de légat apostolique en son diocèse, et prit les mesures réclamées par l'incorrection de conduite de quelques-uns de ses prêtres. La mort l'empêcha malheureusement d'arracher de la sorte du champ sacerdotal jusqu'aux dernières racines des abus. Les ecclésiastiques qui ne s'étaient point soumis avaient du moins dû quitter la ville, se retirer en dehors de la juridiction de leur évêque ; cette retraite même était encore un triomphe de la vraie Réforme.

Le protestantisme pouvait frapper à nos portes : évêque, clergé, peuple étaient prêts à le recevoir.

VII

Grâce à Erard l'hérésie fut repoussée d'ici plus énergiquement que de n'importe quel pays chrétien.

Vous en avez la preuve dans le jugement le plus autorisé qui puisse être rendu sur un Evêque, le jugement du Souverain-Pontife.

Quand, en 1535, le Pape Paul III envoie en Allemagne et en Belgique, le nonce qui doit y porter et y faire agréer de Conr en Cour la bulle de convocation du Concile de Trente , une note est remise à ce

nonce pour préciser le message qu'il fera, de la part du Saint-Père, à chaque prince et à chaque évêque. Cette note lui prescrit d'abord de s'entendre avec Erard avant de visiter les princes voisins :

« Quand le légat, dit elle, arrivera auprès du Rév.-Cardinal de Liége, il ne pourra trop le féliciter au nom du Saint-Père, pour les pieux et catholiques travaux, auxquels il s'adonne chaque jour en vue de protéger énergiquement la foi et l'Église de Dieu ! Il priera aussi son Eminence, eu égard à la rare sagesse qui la distingue et au nom de sa fidélité au St-Siége comme de l'affection qu'Elle porte au Saint-Père, de ne point ménager ses conseils au légat pour apprendre à celui-ci de quelle manière il pourra, *rite et recte*, remplir sa mission de la façon la plus correcte et la plus sûre. »

Entre les nombreux prélats dont parlent ces instructions du Pape, il n'y en a pas un sur lequel Rome s'exprime avec autant de confiance. — Dans la note, plus confidentielle encore, ajoutée à ces instructions pour renseigner d'un trait le légat sur le caractère des hommes avec qui il devra traiter, une ligne suffit à faire connaître Erard : « *Ecclesiasticus optimus, hereticorum persecutor acerrimus.* Ecclésiastique excellent, le plus actif pourchasseur de l'hérésie. »

Erard, pour repousser l'hérésie, s'est servi de toutes les armes légales que les codes de son époque mettaient à la disposition des princes : sous son règne, plus d'un hérétique obstiné a payé cette obstination de sa vie. Félicitons-nous de vivre en des jours où l'adoucissement des mœurs, fruit du christianisme, rend impossible le renouvellement de ces exécutions. Ces tortures et ces supplices d'ailleurs n'étaient alors, le plus souvent, qu'un retour aux pratiques criminelles des jurisconsultes païens, rajeunies par les légistes de la prétendue Renaissance.

Ne jugeons pas de ces faits toutefois avec nos idées actuelles.

L'idée de la tolérance ou du libre-examen mo-

derne n'existait pas plus alors parmi les hérétiques que parmi les orthodoxes. Théodore de Bèze appelait la liberté de conscience un *dogme diabolique* ; tous les théologiens protestants ne le prenaient pas sur un autre ton avec elle. C'est un historien libéral qui nous l'apprend : deux de ces hérétiques, bannis de Liége, se réfugièrent à Genève au début de l'an 1537 : Calvin et Farel les provoquent à une discussions publique, s'indignent de leur opposition, et les font bannir aussitôt après « pour n'avoir pu maintenir leurs propositions par l'Écriture. » Bien prit aux bannis de déguerpir de la Rome protestante plus vite qu'ils ne l'avaient fait de Liége : ils n'auraient peut-être pas évité le bûcher où Calvin devait envoyer Servet !

C'était donc, de part et d'autre, si j'ose ainsi parler, le droit de la guerre religieuse que ces exécutions. Mais le vrai droit, dans cette guerre même, n'était-il pas avec ceux-là seulement qui défendaient, contre la révolution luthérienne, l'ordre établi, les institutions nationales, l'indépendance de la patrie, le droit des âmes surtout, l'avenir éternel de leurs générations !

Ne sacrifions-nous pas nous-mêmes, hommes modernes, à de moindres intérêts, des existences plus nombreuses et plus précieuses. Je ne parle pas uniquement des guerres de peuple à peuple engagées parfois sous de si futiles prétextes :

> Près de la borne où chaque Etat commence
> Aucun épi n'est pur de sang humain.

Mais que d'objets autour de nous, arrosés de ce sang ! Combien de ces marques s'ajoutent chaque année aux taches qui recouvrent, par exemple, cette seule page de nos Codes, où, par une création arbitraire du fisc, nous réservons le droit de chasse à quelques privilégiés.

Comme notre liberté de la Presse nous apparaîtrait ensanglantée, si nous la voyions se dresser ici

entourée de toutes les victimes dont elle a provoqué ou facilité la mort violente, le suicide, l'infanticide secret, les massacres publics ?

Et dans le domaine pacifique de l'industrie, quel puits de mine, quel rail de voie ferrée, quelle roue du char de nos tramways est plus pur de sang humain que l'épi des frontières ? Les statistiques officielles sont là pour en témoigner : Dans la seule province de Liége la moyenne des accidents de nos houillères, pour les dix dernières années, est d'une mort par semaine. Nos machines industrielles tuent en Belgique un homme tous les quatre jours ; nos chemins de fer, en tuent un par quarante-huit heures ! — Involontairement, en dépit d'infinies précautions, je le sais. Mais quand nous ne croyons pas devoir renoncer à n'importe quel de ces principes politiques, ou de ces progrès soit véritables soit factices de l'industrie, tout en ayant l'assurance qu'à un moment donné tant de morts violentes seront le lot de cette dangereuse loterie, avons-nous bien le droit de nous indigner que nos ancêtres n'aient pas reculé devant de moindres sacrifices pour sauver des biens éternels, plus justement chers à leurs yeux ?

Il n'y a qu'une voix, d'ailleurs, parmi les historiens impartiaux, libres-penseurs ou croyants, pour le reconnaître, comme le faisait naguère encore le dernier annaliste libéral des *Edits des princes-évêques de Liége en matière d'hérésie au XVIe siècle* : Nulle part dans nos régions la répression violente de l'hérésie ne fut moins cruelle en somme que dans l'épiscopale principauté de Liége (1). Partout au contraire, ici comme ailleurs, l'hérésie frappa, mais sans légalité celle-là, les catholiques bien plus qu'ils ne la frappaient.

---

(1) M. Henry Lonchay, professeur d'histoire à l'athénée de Gand, dans les travaux du *Cours pratique d'histoire nationale* de M. Paul Fredericq. I. 24.



Vous plait-il de la juger en croyant, cette répression ? Considérez que nos ancêtres, tous catholiques, se savaient en possession de la vérité religieuse ; qu'ils en regardaient la conservation comme le premier des biens, et le plus nécessaire des patrimoines pour eux, leurs fils, leur nation, et qu'ils avaient le droit de ne pas admettre la bonne foi des premiers dissidents.

Ah ! les enfants de ceux-ci, enfants élevés dans l'erreur ; des peuples entiers abusés à leur insu par des pasteurs traîtres au devoir, peuvent avoir aujourd'hui cette bonne foi. Respectons, aimons des frères, frères par leur désir sincère de servir le bien, dans des milliers, des millions peut-être de sectateurs de l'hérésie ou du schisme. Mais au début du protestantisme, rien de pareil n'était possible. L'apostat — et tout hérétique ou incroyant l'était alors, — l'apostat oblige le fidèle à se poser ce dilemme : Ou Dieu a laissé, faute de la grâce nécessaire, cet homme tomber, à son insu propre, de la vérité dans l'erreur et Dieu dans ce cas serait injuste et méchant — horrible blasphème ! — Ou cet homme a reçu les grâces nécessaires pour rester dans le vrai, et dans ce cas, il n'en est sorti qu'en mentant à sa conscience ; il ne se présente plus à la société qu'en faussaire !

Préférez-vous juger les faits, au nom de nos principes modernes, du respect dû à la loi, au gouvernement établi, voire au nom du dogme souverain de la volonté nationale ? Vous ne pourrez vous empêcher encore de condamner, dans les hérétiques, des révoltés et des révolutionnaires.

Pensez-vous qu'un prince-évêque aurait pu continuer à gouverner une principauté passée en tout ou en partie au protestantisme ? Son serment d'inauguration ne lui interdisait-il pas de laisser l'hérésie pénétrer dans son peuple ? Tous les serments des fonctionnaires ou des élus de la nation ne leur imposaient-ils ou ne supposaient-ils pas le même devoir ? Toutes ces chartes populaires, toutes les *Paix*

nationales ne liaient-elles point tous les Liégeois à la conservation de leur foi ? La dernière d'avant Erard, la *Paix de Saint-Jacques* de 1489 avait encore mis hors la loi l'excommunié !

Il y allait donc dans cette lutte contre le protestantisme, il y allait du sort de toutes les institutions nationales, de la vie nationale elle-même.

Le pays d'Utrecht formait comme celui de Liége une principauté épiscopale indépendante. Le dernier évêque — Henri de Bavière, incapable d'en repousser la Réforme, céda ses droits de souverain à Charles V, et le Pape ratifia cet arrangement ; l'empereur n'était-il pas seul de force à rétablir l'ordre ? C'en fut fait, dès ce jour de l'autonomie d'Utrecht.

Ainsi en aurait-il été de Liége si le protestantisme y avait triomphé. Cette digue liégeoise abattue devant lui, toutes nos provinces étaient inondées. Maîtresse de ce pays de Liége, comme elle le fut du Nord des Pays-Bas l'hérésie enserrait des deux bras la Belgique entière ; Erard et son peuple, en l'empêchant de franchir la Meuse, ont sauvé de sa tyrannie les pays catholiques.

Liége s'est retrouvée, pour le catholicisme, au XVIe siècle ce qu'elle avait été pour la prédication chrétienne, aux VIIe et VIIIe siècle : des bords de la Meuse étaient partis les Evangélisateurs de la Campine, puis de l'Allemagne ; des bords de la Meuse aussi partiront ces milices liégeoises, qui, sous Gérard de Grœsbeck, chasseront l'hérésie du pays de Hasselt, et qui, à la suite d'Ernest de Bavière, iront sauver à Cologne, la foi catholique des provinces rhénanes.

Erard a sauvé aussi nos pères d'une effroyable anarchie, car l'apostasie protestante ne fut, dès l'abord, que le prétexte à déchaîner les pires instincts populaires de rapine ou de luxure : « Les comptes de Jean de Schwartzemberg, Drossart de Limbourg, Fauquemont et Dalhem, mentionnent à chaque page, dit l'historien protestant de la *Réfor-*

mation au pays de Liége (p. 7), des profanations dans les cimetières, des troncs enlevés et des portes d'églises incendiées ou enfoncées. » De même au temps d'Erard les premiers prédicateurs de l'anabaptisme au pays de Maestricht prêchaient-ils la polygamie et en donnaient-ils l'exemple !

VIII

Il n'y eut d'ailleurs qu'un sentiment, qu'un accord au pays de Liége pour réprimer, coûte que coûte, cette révolution. Le père de famille liégeois, comme Jean de Stordeur dans son testament de 1538, déshérite ses enfants, passés à l'hérésie : ils ont renié leur sang en reniant leur foi. De même les bons métiers privent-ils du droit de bourgeoisie ceux qui en abandonnant cette foi, ont renié la patrie. Erard ne fut dans cette répression que l'interprète fidèle des sentiments du pays.

Lorsque les édits de Charles-Quint, édits proscripteurs de l'hérésie furent présentés aux États, ceux-ci différèrent d'abord de les imposer au pays. Ils tenaient à s'assurer que ces lois ne violaient en rien les franchises nationales ; ils ne connaissaient pas encore les périls auxquels ces édits voulaient obvier. Comme toute organisation nouvelle, celle-là ne pouvait s'établir sans avoir à triompher de certaines difficultés. Mieux éclairés, les États acceptèrent les édits, quatre ans après, et tinrent la main à l'exécution.

De même la Cité protesta d'abord contre l'extension imposée par les circonstances à cette police de l'Eglise, aussi vieille que celle-ci, et qu'on a tant calomniée, sous le nom terrible de l'*inquisition* ! Elle se plaignit surtout du zèle que mit à servir l'inquisition un carme liégeois, du nom de Jamolet. Si l'on différa d'avis toutefois, ce ne fut point sur la question de principe de la répression de l'hérésie ; ce fut sur la procédure à suivre dans cette répression.

L'accord se fit entre le prince et la ville. » Les XXXII bons métiers, porte à ce sujet une décision de ces métiers de juillet 1532, ne s'opposent pas à la punition des coupables, mais la requièrent plutôt ainsi que celle des blasphémateurs, contre Dieu, sa mère, les saints et les saintes du Paradis.» Tout ce qu'ils demandaient c'était que les citoyens liégeois, soupçonnés d'hérésie, ne fussent point jugés d'après une institution nouvelle, mais conformément au droit national, par leurs juges communaux, suivant ce qu'on nommait «*loy et franchise.* »

Pour faire droit aux réclamations contre les Commissions ecclésiastiques chargées d'enquérir à ce propos, savez-vous à qui on remit le soin de procéder à ces inquisitions? A une Commission civile formée par les représentants des quartiers et en majeure partie de conseillers communaux. Et comme ces conseillers laïques — je parle de ceux d'autrefois — s'emportent parfois plus loin que les ecclésiastiques, quand ils se mêlent d'inquisition, on put voir à Maestricht où le Conseil avait pris, lui, l'initiative des poursuites, l'administration communale refuser de mettre en liberté des prévenus d'hérésie que l'inquisiteur de l'évêque ne jugeait pas coupables.

Ici, nul hérétique ne fut condamné dès lors autrement et par loi et franchise, que de l'avis du tribunal des échevins. Ces condamnations, pour la plupart des prévenus, n'étaient pas bien sévères : une amende honorable, l'assistance à certains offices, à une procession, parfois un pèlerinage, plus souvent — et que ne peut-on en user ainsi de nos jours, on renvoyait les condamnés aux écoles.

Quand des confiscations eurent lieu, la caisse communale seule en profita. Et si des obstinés, toujours révolutionnaires et le plus souvent je le répète, émeutiers, pillards, anarchistes, durent marcher au dernier supplice, pas un n'y fut envoyé autrement que sur l'initiative d'élus populaires et d'ordre de nos magistrats communaux.

Ce n'est point cependant au milieu de ces supplices, assez rares d'ailleurs, qu'il faut, comme le font des écrivains protestants, se représenter le cardinal de la Marck. Il ne se trouvera dans son vrai jour qu'au milieu de ce peuple, maintenu par lui trente-trois ans dans la paix et la prospérité, tantôt pourvoyant, par des achats, aux besoins de ce peuple en temps de disette ; tantôt calmant par sa parole et son action les agitations populaires de ses turbulents Liégeois.

En 1518 entre autres, il arriva qu'on ne vit plus clair dans les comptes de la Cité. On ne s'était pas encore habitué à ces obscurités. On s'en indigna fort. Deux fois le prince réussit à dissiper, en les haranguant, l'attroupement des mécontents. Une Commission avait été nommée en février pour apurer les comptes ; six mois après, je ne sais si c'était l'habitude du temps, rien encore n'était sorti des travaux de la Commission. Nouvelle émeute — et jugez si notre patience civique a fait d'heureux progrès depuis ! — on ne parlait de rien moins alors que jeter à la Meuse les auteurs du gâchis communal.

Cette pauvre Meuse aurait fort à faire, si... Bref, Erard accourut cette fois encore, s'efforça de calmer les esprits, et de dissiper la foule, en la divisant, en pressant chacun de se rendre au lieu de délibération de son métier. Mais tandis qu'il se portait de la sorte d'un local dans un autre, il tomba si malheureusement, au sortir de la salle des drapiers, qu'il se brisa la jambe. La seule nouvelle de cette blessure changea les troubles en deuil public, — et dans le souci général causé par l'accident arrivé au prince populaire, tous les Liégeois firent comme avait fait la Commission : ils oublièrent absolument les irrégularités de la caisse communale.

IX

Mais à l'encontre des artistes justement reconnaissants, à l'encontre des vrais Liégeois fidèles à

l'une de leurs meilleures gloires nationales, à l'encontre de la vérité historique, certains écrivains modernes ont repris contre Erard les accusations calomniatrices des protestants etrangers et s'efforcent de le flétrir jusque dans sa mort. Ferd. Henaux, par exemple, termine sa longue falsification de la carrière du prince en nous assurant, oh ! sans la moindre indication de sources — que le grand homme mourut d'une indigestion ! L'allégation manque même de vraisemblance. Son auteur fait expirer le prince un mois et un jour après cet accident : terrible et longue indigestion que celle-là.

Il s'en faut du tout au tout que cette mort ait été imprévue, et puisse passer pour le résultat subit d'un excès de table. Dès l'an 1527, Erard suivant en cela l'exemple des papes et des rois de son temps, s'était fait construire d'avance un luxueux tombeau. Cette précaution funèbre n'était pas chez lui qu'une fantaisie artistique. Trente pièces au moins de la correspondance des princes belges du temps nous attestent que dix ans avant qu'il ne succombât, on commençait à craindre autour de lui pour sa santé.

Dès mai 1529, Marguerite d'Autriche écrit que le cardinal s'excusait de ne pas accompagner Charles-Quint, en alléguant « son ancien âge (il n'avait encore que 57 ans) et indisposition de sa personne. » C'est pas suite de cet état d'indisposition sans doute que l'empereur, au lieu d'appeler à lui le prince en 1532, vient le 19 janvier lui rendre visite au château de Curange, pour avoir avec lui « devises » de leurs différends.

Le 27 janvier 1533, l'empereur signalait déjà de Bologne à Marie de Hongrie les assurances qu'il y aurait à prendre en ce qui regarde Erard « pour le cas advenant de son décès ». A la fin de la même année, le 30 nov., il engage sa sœur à s'assurer le concours de maître Gille de la Blocquerye, chancelier démissionnaire d'Erard, vu que « advenant le

trépas d'iceluy cardinal, l'on s'en pourrait servir. » D'autres pièces du même temps, ainsi les instructions de Marie à Charles Poupet, témoignent du même souci.

En février 1534, la Reine charge même Philippe de Croy « d'avertir aussi Sa Majesté comme le Cardinal de Liége devient fort pesant, de sorte qu'il est à craindre qu'il ne le pourra faire long ; » et l'on sait par d'autres documents qu'à cette époque Erard, tombé malade, avait lui-même pris, au sujet de ses places-fortes, des précautions qui prouvaient qu'il se croyait en danger de mort.

Une lettre de Charles-Quint du 22 mars 1534 vise de nouveau l'*indisposition* du prince. Celui-ci s'en remet sans doute, mais presque toutes les instructions de Charles, relatives aux affaires de Liége, expriment dès lors ses appréhensions au sujet de la santé d'Erard (26 avril 1534. — 17 mars 1537.)

Erard de son côté alléguait l'état de cette santé pour ne point répondre aux appels de la gouvernante des Pays-Bas : « Si cependant, écrit-elle à son frère le premier juin 1537, il allait de vie à trépas, devant que ce fut fait (l'affaire de la coadjutorerie,) Votre Majesté peut considérer quel inconvénient il serait ! » Peu après, dans une réponse de Charles-Quint du 15 juillet 1537, l'empereur écrit à sa sœur de déférer au désir du Cardinal « voyant... dit-il, que ce lui serait rallonger sa vie, qui est ce que plus je désire, car tant qu'il vit je suis bien sûr de tout. »

Jusqu'à cette époque, c'était le prince de Liége qui, lorsqu'on avait à se rencontrer, se rendait à Bruxelles, chez la reine Marie. A la fin d'octobre, ce fut la reine qui vint trouver le cardinal à Liége et resta près de lui jusqu'au 4 novembre. Elle le jugea sans doute bien malade déjà, car le 13 novembre elle écrit à son frère qu'il importe d'arranger les affaires avec le prélat. « Mais de là reste, le plus tôt qu'il vous plaise, dépêcher la dite affaire sera le meilleur, car si entre ces tresptés (trepidationes),

le dit cardinal irait mourir, ce serait un grand brouillis. »

Charles-Quint répond : « Selon l'âge du cardinal, comme vous avez bien considéré, il ne peut être de longue vie. » C'était de Barcelone, en date du 12 janvier 1538, que Charles prenait acte des appréhensions de sa sœur. On voit si la maladie et la mort du cardinal ont pu n'avoir pour cause qu'une indigestion du 15, qui devait l'emporter un mois plus tard. De fait, comme on l'avait toujours dit avant Henaux, c'est d'une fièvre qu'il devait mourir.

Dès le 23 janvier Marie n'avait plus nul espoir : elle annonce au duc d'Aerschot qu'il « a pleu à Notre Seigneur envoyer à monsieur le cardinal de Liége une si grosse maladie qu'il n'y a espoir qu'il eschappe, et n'attens d'heure en heure autre nouvelle que de sa mort. » Aussi déjà les instructions ont été rédigées pour les envoyés de la Reine à Liége, instructions qui détaillent à ces envoyés la conduite à tenir « s'ils trouvent le Cardinal mort. »

Ils le trouvèrent vivant, toujours présent à lui-même : Florent d'Egmont le vit dans la soirée du 8 et le revit le 9, à cinq heures du matin : le malade se levait même pour boire « mais devient, écrit « d'Egmont à la Reine, de jour en jour plus faible « et ne me semble point qu'il peut plus vivre que « deux jours au plus haut, si Dieu n'y met la main, « car en quatre jours, n'a mangé nul rotie, ni pain, « et ne fait que boire. »

Une autre lettre du même jour et du même correspondant nous atteste que les médecins avaient condamné le malade. Le 12 cependant, le moribond, trompé comme ils le sont tous, racontait à l'un des envoyés que ses médecins constataient un mieux !

« Madame, écrit enfin à la Reine Florent d'Eg- « mont, le 16 février 1538, je vous avertis que « Dieu a fait sa volonté de Monsieur le Cardinal ; et « mourut à une heure après minuit, dont je prie

« Dieu avoir pitié de son âme. Le chapitre et moi « avons été à sa mort, et avait toujours entendement « jusques à la fin. »

Ainsi dans la douzaine de lettres échangées à l'occasion de cette agonie et de ce décès, pas la moindre allusion à n'importe quel excès de table : pour tous les témoins de la mort du Cardinal elle est le dénouement, par la fièvre, de l'état malatif constaté chez lui depuis des années.

X

Si la passion moderne a pu pousser certains libellistes jusqu'à d'aussi flagrantes erreurs, les vrais Liégeois témoignèrent toujours de plus de justice envers le restaurateur de leur nationalité : le nom du prince *Marka* demeura chez eux le plus populaire après le nom des saints patrons du pays. A la fin du siècle dernier, alors que la Société d'Emulation était devenue le centre intellectuel du mouvement philosophique et révolutionnaire, on proposait encore l'éloge d'Erard de la Marck comme sujet de concours ; le lauréat était même un de ces lettrés qui s'allaient constituer les serviteurs de l'invasion, Simons-Pirnea l'un des futurs séides de Bassenge.

La tempête révolutionnaire eut beau faire rage, briser chez nous toutes les traditions, accumuler les dévastations ; elle ne put déraciner du cœur des Liégeois cette popularité du prince Marka.

Le vandalisme et la cupidité des conquérants avaient brisé ou fondu pièces par pièces son monument sépulchral et amassé sur son cercueil les débris de toutes sortes.

Quand, sous l'empire, on se mit à déblayer les ruines de Saint-Lambert, on se trouva le 14 octobre en présence du cercueil d'Erard de la Marck : cette découverte raviva l'enthousiasme des anciens jours; des Liégeois vinrent couvrir cette tombe de fleurs et

de verdure ; l'adjoint du maire, M. Dewandre, fit transporter le cercueil à Saint-André, et sollicita des ordres du préfet français :

« En attendant, répondit le jour même ce haut fonctionnaire, M. Micoud D'Umons, en attendant, Monsieur le Maire, que les ministres de l'intérieur et des cultes me transmettent des ordres relatifs au tombeau de M. Erard de la Marck qu'on a découvert par les fouilles qui ont lieu sous l'ancienne cathédrale, il conviendrait, je pense qu'il fut transféré, sans bruit, dans l'église métropolitaine de cette ville.

« J'espère que le gouvernement trouvera qu'il est juste et d'un exemple salutaire de rendre un hommage éclatant et public, à la mémoire de ce prince, qui, à une époque éloignée de celle de son trépas, émeut d'une manière si honorable pour lui, l'âme reconnaissante des vrais Liégeois. »

Quelques jours après M. le Préfet saisissait de l'incident les ministres impériaux de l'intérieur et des cultes :

Liége, 16 octobre 1809.

Des ouvriers, occupés à des fouilles sous les débris de la cathédrale dite de St-Lambert, en ont tiré un cercueil en plomb que les inscriptions qui l'entouraient ont fait connaître pour celui qui contenait les cendres du prince Erard de la Marck, régnant à Liége au temps de Charles-Quint. Ce prince adoré par son peuple parce qu'il fut toujours bon et libéral, n'a cessé d'être l'objet de leur amour, et à peine le tombeau fut-il découvert qu'il fut entouré des palmes de la gratitude. J'ai fait transférer ce tombeau à l'église épiscopale, mais ce n'est point assez pour les habitans, ils demandent une cérémonie religieuse que le gouvernement ordonnerait pour plus de pompe et de solennité.

Il est indubitable que l'on déterrera les restes d'autres personnes distinguées, mais rien n'annonce qu'ils appartiendront à des personnages révérés comme le fut le prince Erard. Je réclame un ordre de conduite non seulement pour la cérémonie si on la juge nécessaire, mais encore une disposition que je devrai suivre à l'égard des exhumations qui auront lieu successivement. J'ai l'honneur, etc.

MICOUD D'UMONS.

Aucune réponse n'étant venue, le préfet revint à la charge par lettre du 20 novembre, en rappelant ce que « le vœu public » demandait en faveur d'un prince « dont les vertus et les bienfaits, écrivait-il, sont attestés par les historiens et sont encore en ce moment l'objet de la gratitude des habitants de cette ville ».

D'autres cercueils avaient été mis au jour ; mais ce n'était que pour le cardinal que le prefet réclamait, dans de nouvelles instances datées du 20 février 1810, puis du 21 mars, et adressées soit au ministre de l'intérieur soit au ministre des cultes « le témoignage de gratitude », dont les Liégeois demandaient à pouvoir honorer « le prince par lequel ils furent gouvernés avec sagesse et bonté ». Vainement le temps se passait et les cercueils transférés de Saint-André dans une chapelle de Saint-Paul attendaient ce que les ministres de César décideraient d'eux ; vainement craignait-on l'approche des chaleurs de l'été ; vainement, comme l'écrivait encore, le 30 mars, le haut magistrat, aux deux ministres « les habitants de la commune, indifférents (?) sur ce que deviendront les restes des princes d'Oultremont et de Hoensbroeck desirent que ceux d'Erard de la Marck obtiennent une place distinguée. » On ne répondait point de Paris à ces demandes ; le préfet dut en mai menacer de passer outre, il ne reçut que l'avis que « l'affaire était *depuis longtemps* soumise à l'empereur. L'affaire n'en marcha pas plus vite. Aussi le 1er juin le chapitre cathédral se vit-il réduit à informer le préfet que les exhalaisons dégagées par ces malheureux cercueils obligeaient impérieusement d'aviser.

Redoutant de déplaire au maître le préfet venait d'avertir le maire qu'il n'y aurait, en cas d'urgence, qu'à reporter les restes du grand prince « dans le cimetière commun », quand, le 1er juillet, arriva enfin l'autorisation de César de déposer sans éclat toutes ces dépouilles épiscopales dans le caveau

d'une chapelle latérale, à gauche du chœur de la nouvelle cathédrale.

C'est là que, sans faire de distinction, le chapitre et le clergé de Saint-Paul enfermèrent côte à côte, sous une simple dalle, le 18 mai 1811, la bière de Hoensbroeck, le cercueil commun du fils de l'empereur Maximilien : le prince-évêque Georges d'Autriche, et d'un autre prince-évêque qu'on n'avait même pu reconnaître, enfin les derniers restes du cardinal de la Marck.

C'est là qu'en les retrouvant naguère, en août 1887, on constata que son cercueil n'avait point, quoi qu'on en eût imprimé, la forme d'une maison gothique, mais bien celle d'un cercueil ordinaire, de grandes dimensions.

Sur la longue paroi du dessus se lisait la mention latine des titres nombreux du défunt ; sur un des petits côtés, derrière la tête, cette inscription reproduite de plusieurs marbres païens de Rome :

Decipimur votis
Tempore fallimur
Mors deridet curas
Anxia vita. Nihil

« Nos vœux nous abusent : nous sommes trompés par le temps. La mort se rit de nos soucis. Vie d'agitations. Rien ! »

Voilà bien pris sur le fait l'engouement de cette époque de la prétendue Renaissance pour les souvenirs de l'antiquité classique. Pour placer cette épitaphe païenne à côté de la mention des titres, et des restes d'un tel pontife, ne fallait-il pas oublier tout ensemble et l'Église à laquelle il avait consacré sa vie, et sa foi, ses espérances, ses glorieux services, et les grandes et durables choses qu'il avait faites pour le bien des peuples, comme pour la gloire de Dieu, et les récompenses qu'il en pouvait si légitimement attendre dans la véritable vie ?

Mensongère en ce qui regarde l'histoire d'Erard,

l'épitaphe païenne s'est malheureusement trouvée exacte au sujet de ses dépouilles. Le corps du prince avait été en 1538, soigneusement embaumé ; toutes les précautions avaient été prises pour en assurer la conservation, et l'on espérait peut-être, en soulevant le plomb épais de ce cercueil, se retrouver en face de la grande figure du puissant cardinal : vœux trompeurs ! le temps avait fait son œuvre : *Decipimur votis Tempore fallimur*. Deux petits trous ouverts au bas de la paroi de plomb du côté gauche avaient permis aux eaux de quelqu'une de nos dernières inondations, de pénétrer dans le cercueil : il n'y restait, sous des débris d'étoffes, que des débris d'ossements.

Erard avait été inhumé, dans l'appareil d'une pauvreté tout évangélique. L'enveloppe de plomb était le revêtement d'un cercueil de bois goudronné, tombé en pièces, et qui s'effritait au moindre contact ; dans ce cercueil, la tête, presque en poussière aussi et absolument méconnaissable, reposait sur un coussin bourré de foin. Le reste du squelette gisait dans une sorte de grande toge à capuchon, serrée à la ceinture, et fermé sur le devant, de haut en bas, par des cordonnets. Tout au plus pouvait-on reconnaître encore la soie rouge du vêtement du cardinal et quelques cheveux gris.

Dans la main gauche étendue, avait été placée une crosse, de bois maintenant pourri, crosse fort simple mais d'un dessin encore élégant ; sur la poitrine une grande croix, de bois aussi ordinaire, et dont le pied se perdait entre les chaussures. Le cuir de ces chaussures, les deux lames de plomb qui formaient les extrémités flottantes de la ceinture avaient seuls bien résisté à trois siècles et demi d'inhumation et à l'influence des eaux.

Nul joyau d'ailleurs, nul objet précieux, nul souvenir artistique à côté de ces débris confus : ***Nihil ! Mors deridet curas***. La mort s'était jouée de tous les soins de ceux qui avaient enseveli le grand homme, et dans sa tombe même il ne demeurait véritable-

ment rien de reconnaissable de lui. On put seulement constater que sa taille devait répondre à son caractère. L'ensemble du squelette s'étendait sur 1m96 ; un tibia encore entier mesurait 0m44 c.

Ces mesures prises et pris aussi le dessin de la crosse et de la croix, il ne restait qu'à refermer le cercueil. Cela fut fait aussitôt, et l'on ne tarda pas à voir les lourdes dalles, soulevées tantôt par le pic des ouvriers, recouvrir, et pour jamais sans doute, la poussière de celui qui avait été, suivant l'inscription de ce cercueil, l'insigne, très clément, très prudent, et très généreux prince Erard de La Marck, le constructeur trés libéral du Palais de Liége, légat du Saint-Siége, quatorze ans cardinal, seize ans archevêque de Valence, trente-trois ans prince-évêque, père et libérateur de la patrie liégeoise.

XI

Aussi, ce n'est pas sous cet aspect pénible vanité des vanités ! que je veux garder le souvenir d'Erard.

Ce n'est pas même au milieu des grandes démonstrations de la sympathie publique que j'aime à me le représenter. Je le vois présidant à cette fête du patron national,dont il avait fait la grande solennité de la patrie.

Par une de ces délicatesses chrétiennes du vieux temps, les malheureux que des créanciers auraient pu faire arrêter pour dettes, les condamnés enfuis pour se soustraire à l'exécution de quelque châtiment, la plupart des exilés, à part l'hérétique relaps ou certains grands criminels, ont pu, assurés par la loi de n'être appréhendés, ni inquiétés pendant ces trois semaines, regagner le foyer domestique et se mêler à la foule en fête ; c'est la procession de saint Lambert.

Aux volées des cloches des cent églises de la grande ville, elle va sortir de la cathédrale pour tra-

verser cette cité où de toutes parts s'étalent les richesses et s'élèvent les monuments religieux de la paix. La nation toute entière fait escorte à son prince, ou plutôt au Christ, son véritable Roi !

Voici derrière leurs étendards blasonnés les trente-deux métiers, le corps de la noblesse ouvrière de la cité ; voici ces ordres religieux, moines, prêtres, ces chanoines nombreux, mais qui sous cet habit sont les lettrés, les historiens, les artistes, les peintres, les sculpteurs, les savants, les médecins, les grands hospitaliers du temps. —Voici les élèves, plus nombreux encore, de tant d'écoles de tout degré, écoles toutes gratuites et plus fréquentées sous Erard qu'elles ne l'ont été depuis des siècles ; voici ce chapitre d'évêques, le chapitre de Saint-Lambert, qui ne resta jamais sans compter plusieurs cardinaux dans son sein ; voici les châsses resplendissantes des martyrs et patrons de la Cité ; le coffre précieux de saint Théodard ; le Buste de s int Lambert, rayonnant de tout l'éclat de ses richesses premières !

Voici la relique de la vraie croix, de cette croix rédemptrice dont Liége a fait le perron, insigne de ses libertés publiques ; puis enfin, immédiatement entouré des dignitaires des métiers, des bourgmestres, des échevins, de toutes les hautes magistratures de la cité, le cardinal Erard, *ecclesiasticus optimus !* bénissant son peuple à genoux, par cette hostie, par ce Dieu vivant que nos pères appelaient « le Vénérable. »

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'à ce spectacle, il devait tout naturellement monter de tous les cœurs, sur toutes les lèvres, ce cri de reconnaissance et cet engagement sacré, ce serment d'association de la foi et de la liberté, qu'un recès de la Cité d'Erard prescrivit en 1637 à nos magistrats de prêter, enseignes baissées, à l'issue d'une procession pareille :

« Nous promettons et jurons, en présence de Dieu et du Sacré Sacrement de l'autel, tant pour nous en

particulier que pour et au nom de la généralité de nos métiers, et conséquemment de la Cité, de persévérer à toujours vivre et mourir en la foy et religion catholique, apostolique et romaine — et de conserver, maintenir et observer inviolablement nos droits, privilèges, franchise et liberté, et particulièrement notre neutralité, au regard de tous états, princes et potentats, et demeurer ainsi bons, vrais et francs Liégeois ! »

UNE PROMENADE AU CONDROZ

PAR

AMÉDÉE DE RYCKEL

Les Ruines de Beaufort. — L'Abbaye de Solière. — La Seigneurie de Marchin — Vyle-Tharoule. — Le château de Modave. — La Vallée du Hoyoux.

MESDAMES, MESSIEURS,

Enfin ! l'hiver a disparu et voici bien le printemps avec son cortège joyeux : les oiseaux, la verdure et les fleurs. Tout renaît dans la nature, on l'a redit cent fois, mais pourquoi ne pas le redire encore puisque c'est toujours vrai. Nous aussi, nous sentons une vie nouvelle circuler dans nos veines ; l'air de la ville nous paraît trop lourd, nous éprouvons le besoin de respirer plus librement et nous nous sentons attirés vers la campagne. Cette impulsion si naturelle chez tous à ce moment de l'année, l'est bien plus encore pour ceux qui ont l'heureuse chance d'habiter la vieille cité liégeoise.

Je me rappelle avoir eu sous les yeux une chronique manuscrite du XVIe siècle qui commençait par ces paroles: « Liége est *incontestablement* la plus belle ville du monde. »

Une affirmation aussi catégorique est peut-être un peu présomptueuse, mais il faut en savoir gré à son auteur, elle atteste chez lui un ardent amour du sol natal. On peut cependant le reconnaître sans crainte d'être taxé d'exagération : le séjour à Liége est à coup sûr l'un des plus agréables du pays. La situation de la ville dans le charmant vallon de la Meuse, la proximité des vallées si pittoresques de l'Ourthe, de la Vesdre, de l'Amblève et du Hoyoux, en font un véritable centre d'excursions les plus variées. Combien ces promenades sont rendues plus intéressantes encore par les multiples souvenirs historiques qui se rattachent presque à tous les points de notre belle province! Les paysages les plus mornes et les plus désolés s'animent dans nos esprits quand nous savons y replacer par la pensée tous ceux qui à une époque quelconque sont venus pour un instant en troubler la solitude....

Fatigués de six longs mois de repos matériel forcé, nous sommes partis de bon matin, et sept heures avaient à peine sonné qu'alertes et dispos nous sautions du train à la station de Bas-Oha, lez-Huy.

Devant nous, la Meuse coule majestueuse et calme; sur la rive droite nous apercevons les ruines décharnées du château de Beaufort, fièrement perché sur un roc escarpé. Le ciel est couvert de nuages, et peut-être le soleil va-t-il nous refuser sa joyeuse compagnie. Ne nous en plaignons pas, car la teinte sombre qui s'étend sur tous les alentours n'est pas sans avoir un certain charme. Elle rend le paysage plus austère et contribue à nous mettre dans les dispositions requises pour entreprendre la visite du vieux castel qui se dresse de l'autre côté du fleuve. Nous hélons le passeur, et bientôt nous prenons place dans la barque.

Vis-à-vis de l'endroit où nous abordons, se trouve une sombre caverne, espèce de cave que la nature a creusée dans le roc. Elle n'est pas bien profonde mais

qui sait si par là ne débouchait pas autrefois quelque souterrain, aujourd'hui comblé, de la forteresse de Beaufort. A l'entrée de ce trou, se dresse une grande croix de bois, formée de deux énormes madriers, que le temps commence à ronger. Interrogé par nous sur l'événement qui avait été la cause de l'érection en ce lieu du signe de la Rédemption, le passeur d'eau nous répondit qu'on l'ignorait. Une croix de pareille dimension n'a cependant pas été plantée là sans un motif sérieux. Mais ainsi va le monde ; ce qui aujourd'hui est, même pour une commune entière, sujet de joie ou de tristesse, est oublié par ceux qui viendront demain !

Un petit sentier serpentant au milieu du bois conduit de la route au sommet de la colline. Nous nous y engageons et après une ascension de quelques minutes nous sommes à l'entrée des ruines.

Ce n'est jamais sans une certaine émotion que l'on rend visite aux vieux restes d'un donjon féodal. Pour le penseur comme pour l'historien, ces murs à demi écroulés, recouverts de mousse et de lierre ont un langage puissant qui va jusqu'au cœur. Involontairement, les pensées se reportent vers le passé, et pour un instant on revoit défiler devant soi les fiers chevaliers et les nobles damoiselles qui pendant si longtemps se sont succédés dans cette illustre demeure. Aujourd'hui, tout a disparu, et le calme de la mort règne là où jadis tant de gens menèrent joyeuse et douce vie.

Voici, d'abord, la grande cour d'honneur, puis à côté l'ancien corps du logis. Un méchant escalier de pierre nous mène à l'endroit où étaient probablement les salons des seigneurs. D'ici la vue est splendide.

D'un côté, nous apercevons, bien bas en dessous de nous, la Meuse qui serpente dans la vallée et va se perdre dans la brume du matin. Çà et là, quelques clochers se dressent modestement au-dessus des maisons villageoises entourées de verdure, bref c'est un délicieux paysage. Du côté opposé, le châ-

teau domine la vallée silencieuse du ruisseau de Solière qui coule gracieusement entre deux collines couvertes de forêts. Quel calme reposant ! et combien il est propre à reporter nos esprits vers les temps qui ne sont plus !...

Il y a plus de 800 ans, Beaufort existait déjà et se dressait fièrement là où nous admirons encore ses tristes débris. Wauthier, comte et sire de Beaufort, vivait en l'an 1044. Il était libre seigneur et ne dépendait d'aucun des princes environnants. Comme on disait au moyen âge, il ne relevait son alleu que de Dieu et du soleil. La puissance de Wauthier était considérable ; il était à la fois seigneur de Beaufort, de Barse, de Vierset, de Fallais, de Spontin et de Goesne, châtelain de Huy et en cette qualité haut voué ou protecteur héréditaire de cette ville. Il fit un beau mariage en épousant Hedwige de Looz, fille d'Othon de Looz, comte de Duras. De cette union naquit Hugues de Beaufort, qui, en 1071, assista comme témoin à l'acte d'inféodation du Hainaut à l'Evêché de Liége par la comtesse Richilde.

Au cours des âges, le château de Beaufort subit différentes fois des assauts. Le plus ancien dont l'histoire nous ait conservé le souvenir eut lieu en 1273, lors de la fameuse guerre de la Vache. Cette année-là, on célébrait un tournois dans la ville d'Andenne, et les plus riches seigneurs s'y étaient donné rendez-vous. Un paysan de Jallet qui avait volé une vache à un habitant de Ciney, se rendit aussi à Andenne pour essayer d'y vendre le produit de son larcin. Le propriétaire de l'animal, qui s'y trouvait précisément, reconnut sa bête et dénonça sur le champ le voleur au bailli du Condroz. Celui-ci le fit venir devant lui et lui promit la vie sauve s'il reconduisait la vache là où il s'en était emparé. Le malheureux se mit donc en route, mais à peine était-il sorti de la ville et avait-il mis le pied sur le territoire du Condroz que les gens du bailli le saisirent et le pendirent à un arbre, sans autre forme de procès.

Jean, sire de Goesne et de Jallet, de qui le paysan dépendait, fut vivement choqué de ce procédé par trop expéditif et y vit une atteinte à ses droits de juridiction seigneuriale. Selon l'usage du temps, il use immédiatement de représailles et va piller la ville de Ciney. Les Hutois, apprenant cette nouvelle, prennent parti contre lui et s'avancent vers Beaufort, dont le sire Henri avait embrassé la cause de Jean de Goesnes, son cousin. Ils se mettent en devoir d'en faire le siège en règle, mais tous leurs efforts furent inutiles ; la forteresse tint bon jusqu'au bout, et ils durent se retirer honteusement. La guerre se déchaîna ensuite avec une fureur inouïe. Les comtes de Namur et de Luxembourg, le duc de Brabant, les Liégeois s'y trouvèrent mêlés et plus de 15,000 hommes perdirent la vie à cause de la funeste vache de Ciney. Les hostilités ne cessèrent que grâce à l'intervention du roi de France, Philippe le Hardi, qui réussit à faire accepter sa médiation et à réconcilier enfin les belligérants.

Henri de Beaufort avait résisté victorieusement aux Hutois, néanmoins cette lutte lui coûta son indépendance. En voyant les forces considérables que ses adversaires avaient levées contre lui, il demanda du secours à Gui comte de Namur. Mais celui-ci ne consentit à épouser sa querelle qu'à la condition qu'il se reconnaîtrait son vassal et que Beaufort relèverait dorénavant en fief des comtes de Namur.

C'était le commencement de la décadence de cette illustre famille. Cinquante ans plus tard en effet, en 1327, les descendants de Henri de Beaufort vendaient leur château à Florent Berthoul de Malines. L'acquéreur en fit donation à un certain Gilles, échevin de Huy, qui peu de temps après le revendit à Guillaume le Riche, comte de Namur. Depuis cette époque Beaufort devint l'apanage des cadets de cette maison. En 1430, Jean III, comte de Namur, étant mort sans descendant, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, acheta son héritage, et comme il prévoyait

qu'il aurait bientôt à faire la guerre au peuple liégeois, il ordonna d'approvisionner le château de Beaufort et d'y tenir tout prêt pour la défense. A peine les Hutois ont-ils appris cette nouvelle qu'ils sortent de leur ville à l'improviste, s'emparent par surprise de la forteresse et mettent en fuite le commandant, Henri de Graven, et ses soldats.

Les Liégeois prévenus de ce qui venait d'arriver, émirent l'avis qu'il fallait garder le château, mais les Hutois ne voulurent rien entendre et après l'avoir livré au pillage, le détruisirent de fond en comble. Beaufort fut reconstruit dans la suite, mais l'histoire ne nous apprend pas à quelle époque. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'au siècle suivant la forteresse était relevée puisqu'en 1555, lors des grandes guerres de la France contre Charles-Quint, elle fut de nouveau prise d'assaut par les Français qui la réduisirent au triste état où elle est encore aujourd'hui.

La terre de Beaufort conserva, après la destruction du château, le titre de seigneurie, et continua jusqu'à la Révolution de faire partie du comté de Namur. Elle passa successivement avec ce dernier sous la domination des ducs de Bourgogne, puis sous celle de l'Espagne et de l'Autriche. La Seigneurie s'étendait à six villages environnants et avait la haute, moyenne et basse justice, c'est-à-dire la plénitude de juridiction. En 1642, elle fut engagée par le roi d'Espagne à Jean-Jacques de Valengyn pour une somme de 30,100 livres. Les ruines du château appartiennent actuellement à monseigneur le duc de Beaufort.

Tandis que ces différents souvenirs occupent nos esprits, nous descendons dans la vallée de la Solière dont nous remontons le cours pittoresque. Non loin du hameau qui donne son nom à ce ruisseau s'élevait jadis une abbaye de femmes. Lambert et Arnould, tous deux fils de Hugues de Beaufort dont nous avons déjà parlé, la fondèrent en 1127. Ce monastère établi d'abord à *Ben* fut transféré en 1214 à

Solière où l'évêque Hugues de Pierrepont vint procéder lui-même à la dédicace de l'église. Jusqu'en 1233, les religieuses de Solière vécurent selon la règle de St-Augustin ; à partir de cette année, elles adoptèrent la règle de Citeaux.

On connaît peu de choses sur l'histoire de ce couvent, si ce n'est qu'en 1636, il reçut la visite des soldats étrangers qui le pillèrent. Il continua néanmoins d'exister bien longtemps après la ruine du château de ses fondateurs, jusqu'à la Révolution française.

Un autre seigneur de Beaufort, également du nom d'Arnould fut le fondateur de l'église du hameau de St-Léonard qui se trouve dans les environs. On sait que les croisés avaient rapporté en Europe, une maladie terrible, inconnue jusque-là dans nos parages : la lèpre. Les nécessités de la salubrité publique exigeaient que les malheureux contaminés fussent séparés du reste des hommes, afin d'éviter la contagion. En 1258, Arnould de Beaufort affecta une de ses terres appelée *Huscial* à l'usage des lépreux de son domaine, et leur octroya l'autorisation d'y construire un oratoire en l'honneur de St-Léonard. Il déclara en même temps qu'il les exemptait de toute servitude, redevance ou tribut quelconque. Telle fut l'origine du hameau de Saint-Léonard. Le désir d'Arnould était déjà réalisé en 1259, car une vieille charte de cette date nous apprend que l'église était terminée et que les lépreux recevaient les soins d'une corporation religieuse, dite des Frères d'Huscial.

Nous quittons la délicieuse vallée de Solière et nous nous dirigeons vers Marchin, dont nous regrettons ne pouvoir visiter l'antique église.

La seigneurie de Marchin fut de bonne heure possédée par deux seigneurs différents, qui avaient sur elle des droits indivis. En 965, l'évêque de Liége Eracle donna sa part à la Collégiale de St-Martin qu'il venait de fonder, tandis qu'un certain comte Bauduin vendit la sienne quelque temps après

à la famille de Marchin. En 1106, un membre de celle-ci Willebert de Marchin céda ses droits au chapitre de N.-D. de Huy. Les deux Eglises restèrent simultanément seigneurs de Marchin pendant de longs siècles. Pareille souveraineté indivise qui nous paraît aujourd'hui chose absolument anormale n'offrait rien d'extraordinaire au moyen âge. Pour ne citer qu'un exemple, la ville de Maestricht appartint par indivis jusqu'en 1795 au prince de Liége et au duc de Brabant.

A Marchin, le pouvoir législatif et judiciaire était exercé conjointement par les deux chapitres. Aucune mesure nouvelle ne pouvait être prise sans le consentement des deux parties. Quant à la juridiction foncière au contraire, elle était distincte pour les deux Eglises. Une partie du sol de la seigneurie relevait de Saint-Martin et l'autre de N.-D. de Huy.

Nous avons dit que Willebert, ancien seigneur de Marchin, avait vendu sa part au chapitre de Huy en 1106. Près de six siècles après, un membre de cette même famille voulut racheter le domaine de ses aïeux. Les deux chapitres consentirent à lui vendre la seigneurie. En 1659, Jean Gaspar Ferdinand de Marchin en fit l'acquisition et mit ainsi fin à l'indivision curieuse dont nous avons parlé.

Son fils Ferdinand céda en 1688 la terre de Marchin que son père avait fait ériger en comté d'empire, à Mathias de Fléron pour une somme de 8,000 écus.

A partir de cette époque, elle changea souvent de propriétaire jusqu'au jour où la Révolution française en supprimant la seigneurie, supprima du coup les seigneurs et les droits seigneuriaux (1).

De Marchin, on descend dans une vallée profonde et pittoresque où coule le ruisseau de Gœsne. Un

---

(1) Voir *Histoire de la seigneurie de Marchin* par M. le doyen Schoolmesters.

écriteau portant que la pêche y est interdite nous fait supposer qu'il est très poissonneux. Vers midi, nous arrivons à Vyle-Tharoule. M. le curé sort précisément de l'église au moment de notre passage et nous propose gracieusement de la visiter.

C'est une construction datant à peine de 30 ou 40 ans qui a remplacé un vieux temple roman du XIe siècle.

Au lieu de conserver ce petit oratoire si curieux, on a préféré le démolir. C'est ainsi qu'en un jour on détruit ce que les siècles avaient épargné. Notre époque ne vaut pas mieux sous ce rapport que les précédentes... Entrons à la nouvelle église. A l'intérieur, nous remarquons une statue de saint Martin, due au ciseau de Delcour ; elle est affreusement badigeonnée. Aux deux côtés du chœur, se trouvent deux petites chapelles qui sont des espèces d'annexes.

Dans celle de gauche, nous relevons les inscriptions suivantes assez propre à prouver que certaines dévotions qu'on croit d'aujourd'hui étaient déjà bien en honneur chez nos aïeux :

Cette chapelle érigée par la piété des seigneurs de Tharoul et fondée de la tierce des dismes ens villages de Vyle et de Tharoul soub le titre de Ste-Elisabeth a esté rebatie par la libéralité de noble seigneur Erasme de Tharoul, seigneur du dit lieu, conseiller de la haulte souveraine Courte allodiale de la cité épiscopale de Liége et comté de Looz, grand bailly d'Avroy, qui lat dédiée au Sacré-Cœur de Jésus et y posé en sa mémoire, celle de ses père et mère et ses dits seigneurs ses ancestres ce présent monument, l'an 1708. Priez Dieu pour eux.

Sur l'autel qui se trouve dans cette chapelle on lit sur deux plaques de marbre noir :

Cet autel a été réparé par la piété de très noble et illustre Messire Louis A.-J.-D. de Radiguès St-Guédal de Chennevière, issu de l'ancienne famille des marquis de ce nom, brigadier des armées du roi, colonel dans le corps royal d'artillerie et directeur en chef dans le corps royal du génie, chevalier de l'ordre

royal et militaire de St-Louis, seigneur de Tharoul, et de noble Dame Madame Marie Thérèse, née à Jongh de Tharoul, Dame du dit lieu, son épouse. Anno 1745.

De vieux prie-Dieu en bois portant ces mots : *de Tharoul 1698* se voient encore dans cette même chapelle. Au sortir de l'église, M. le curé nous fait entrer au presbytère. En bon chrétien, il a pitié de pauvres voyageurs fatigués et leur offre quelques rafraîchissements. Il nous propose ensuite de photographier notre joyeuse compagnie. Aussitôt dit, aussitôt fait. Nous prenons place devant l'appareil et en un instant l'image de notre groupe si mobile se trouve immobilisée sur la plaque de cristal. Nous quittons à regret un pasteur aussi aimable qu'hospitalier, à qui nous devons le meilleur souvenir de notre excursion.

De Vyle à Pont-de-Bone, il y a tout au plus 20 minutes de marche à travers une charmante vallée dont les coteaux sont couverts de bois. On passe sous le viaduc du chemin de fer, et tout à coup on est en présence d'un magnifique paysage. Le Hoyoux tantôt limpide comme un miroir tantôt blanchi par l'écume coule au pied de rochers escarpés. La voie ferrée dépare peut-être quelque peu le tableau, mais qui oserait s en plaindre ? Il faut bien être de son siècle, et de nos jours on ne goûte plus guère les voyages en diligence qui cependant avaient bien aussi leur charme. Tout en faisant ces réflexions, nous sommes arrivés à l'hôtel du Pont de Bone. La journée est déjà avancée, et les estomacs marquent depuis longtemps l'heure du dîner. La halte pourtant n'est pas longue ; aussitôt restaurés nous reprenons la route qui doit nous conduire à la vieille église de Modave. Elle vaut bien une visite, quand ce ne serait que pour y admirer les magnifiques mausolées des seigneurs de Marchin et se convaincre une fois de plus du vandalisme des révolutionnaires de 1789 qui ont essayé de les détruire mais ont heureusement été arrêtés à temps dans leur funeste besogne.

Après l'église, le château, c'est dans l'ordre. Celui de Modave est remarquable à tous les points de vue. C'est une des belles demeures seigneuriales du pays. Elle est construite sur un énorme rocher dominant la vallée du Hoyoux. Le coup d'œil dont on jouit du haut des terrasses est vraiment féérique. La rivière, comme un ruban d'argent, coule au milieu de rives gazonnées tout entourées de forêts. Un troupeau de daims s'abreuve dans la rivière ; à notre approche, il s'enfuit effrayé dans le fourré voisin. On est d'autant plus charmé de ce spectacle qu'il vous surprend davantage. En effet, on arrive au château de plein pied, et rien n'annonce qu'il domine une vallée aussi profonde.

Le château de Modave eut à subir différentes fois des assauts.

Il a dû être de tout temps une forteresse redoutable. On ne sait pas naturellement la date de sa fondation première. Jean-Ferdinand comte de Marchin, l'acquit en 1642, de Nicolas de Saint-Fontaine. Son fils Jean Gaspar, dont nous avons parlé plus haut, entreprit de le faire reconstruire à neuf. Il chargea de ce soin un architecte français, Jean Goujon. Les travaux commencés en 1650 furent achevés en 1666. C'est l'édifice qui existe encore aujourd'hui. En 1682, il fut vendu à l'évêque de Liége, Maximilien-Henri de Bavière qui, deux ans plus tard, en fit don au cardinal de Furstenberg. Ce dernier acheta en 1686 à Ferdinand comte de Liverloo, le Petit Modave qui avait formé jusque là une seigneurie distincte.

A propos du Petit Modave rappelons aux amateurs qu'une commission de chimistes nommée par Napoléon Ier, a reconnu l'eau de la fontaine du gros Bouillon comme la plus saine et la plus légère de l'empire français.

C'est sans doute pour cela que la Ville de Bruxelles voudrait aujourd'hui, capter à son profit, les eaux des environs. Gageons qu'elle n'y réussira pas.

Le cardinal de Furstenberg arrondit encore ses domaines en faisant l'acquisition de trois fermes importantes appartenant à un certain Winand de Ville. N'ayant pas les fonds suffisants pour acquitter le prix d'achat, il fut convenu qu'il en paierait provisoirement les intérêts.

En 1708, le capital n'était pas encore payé. Winand de Ville le réclama avec instance. Ne pouvant l'obtenir, il fut mis par ordonnance de justice en possession de la seigneurie. Sa fille épousa le duc de Montmorency, et le château passa de la sorte dans cette illustre famille. Mais les mauvais jours de la Révolution approchaient. Louis XVI constatant le danger qu'il courait en restant à Paris résolut de fuir sa capitale. Déjà le comte d'Artois et plusieurs autres grands personnages avaient pris le chemin de l'exil. Léon de Montmorency mit le château de Modave à leur disposition. Ils s'y rendirent et y attendaient l'arrivée du Roi quand soudain on vint leur apprendre que ce dernier avait été arrêté à Varennes.

La tourmente révolutionnaire se déchaîna alors dans toute sa force,et l'Europe entière en fut ébranlée. En 1793, le duc de Montmorency fut à son tour contraint d'émigrer,et le domaine de Modave fut livré à la dévastation et en partie incendié. Le château fut mis en vente, mais le receveur du duc le racheta et s'empressa aussitôt le calme rétabli, de le remettre au fils aîné de son ancien maître, mort en exil. Modave cessa toutefois d'être habité, et le temps menaçait d'y achever l'œuvre de la Révolution, quand en 1817, M. G. H. Lamarche en fit l'acquisition et le fit entièrement restaurer. Il appartient aujourd'hui à la famille Braconnier dont un membre épousa une des filles de M. Lamarche,

Plus heureux que Beaufort, Modave se dresse encore fièrement sur son rocher et conserve vivace le souvenir des illustres personnages auxquels il servit de séjour. Il ne nous fut malheureusement pas donné d'être admis à visiter l'intérieur du

château et nous dûmes nous contenter d'en traverser le parc. Que voulez-vous ? Modave fut toujours une forteresse, et on se garde d'y laisser pénétrer des inconnus couverts de la poussière du chemin qui somme toutes pourraient bien n'être que de vulgaires espions.

Si le temps ne nous manquait, nous pourrions encore visiter la ferme de Survillers où exista naguère un donjon féodal, détruit par les Français après la bataille des Avins, en 1635. Mais il nous reste encore à redescendre toute la vallée du Hoyoux et nous commençons à ressentir le *pondus diei et æstus*.

La vallée du Hoyoux ! Elle a dû être belle autrefois, mais avouons-le, l'industrie l'a bien déparée. La partie entre Modave et Barse a au moins conservé son ancien cachet, mais à partir de ce village, les grandes cheminées, la fumée qui en sort, les fabriques qui y tiennent, le bruit des marteaux sur l'enclume, le va-et-vient des ouvriers de toute sorte lui enlève pour bonne part tout caractère poétique. Nous ne dirons rien du château de Barse, aujourd'hui converti en ferme, pour l'excellente raison que nous n'en connaissons rien. Les sires de Barse descendent probablement de la famille de Beaufort qui comme nous l'avons dit, possédait cette seigneurie au XIe siècle. Elle demeura longtemps un alleu franc, mais en 1232, Walthère de Barse en fit hommage au prince de Liége. A partir de cette époque, elle fut soumise au relief devant la Cour féodale...

La nuit arrive quand nous entrons dans la vieille cité hutoise. Nous sommes brisés, fatigués, moulus, tout ce qu'on voudra, mais contents de notre journée et plus persuadés que jamais des beautés de tout genre de notre chère province.

Liége, le 23 avril 1889.

PROMENADE LIMBOURGEOISE

PAR

AMÉDÉE DE RYCKEL

Les Bords de la Vour. — La Vallée de la Gueule. — Fauquemont. — Geulem, etc.

MESDAMES, MESSIEURS,

Dès sept heures, nous sommes à Eysden. La journée s'annonce bien. Le ciel est serein, la campagne joyeuse. Un vent léger fait onduler les champs couverts de hauts épis. Nous nous sentons allègres et dispos; la fraîcheur du matin anime notre marche.

Un clocher nous apparaît dans un bouquet d'arbres. C'est l'église de *Mesch*, petit village bien ancien qui existait déjà du temps de Charlemagne. Il s'appelait alors Manderveld comme nous l'apprend un document contemporain. Peu de temps après la mort du grand empereur, il fut donné au chapitre de l'église N.-D. à Aix, qui continua d'y exercer les droits seigneuriaux jusqu'à la Révolution. Nous entrons dans l'église. C'est un petit édifice sans prétention aucune qui a remplacé, depuis quelques années, une des plus vieilles églises romanes du

pays. Certains lui donnaient même mille ans d'existence; c'était respectable, mais le temps ne respecte rien. Il a fallu démolir ce petit temple qui tombait de vétusté.

Nous suivons le cours de la Vour qui serpente au milieu de la verdure entre de vieux saules rabougris. Ce ruisseau a eu l'honneur de donner son nom à trois localités également très anciennes : *Fouron-St-Pierre* (en flamand Peters Vouren), *Fouron-Saint-Martin* (Martins Vouren) et *Fouron-le-Comte* (S'graven Vouren).

Après quelques minutes de marche, nous atteignons ce dernier village. La Vour, large de trois à quatre mètres, le traverse dans toute sa longueur et lui donne un aspect riant et animé. Des deux côtés de la route des maisons proprettes et quelques grosses fermes. La plupart de ces constructions sont du siècle dernier, comme l'attestent de nombreuses inscriptions au-dessus des portes. L'église est très vaste, elle date de 1786, mais a été restaurée dans les derniers temps. On y voit une statue de St-Lambert, patron de la paroisse.

La tour est beaucoup plus ancienne. On prétend qu'elle remonte au XIVe siècle. Mais qu'est-ce celà en comparaison de l'antiquité du village lui-même !

Fouron-le-Comte existait dès les premiers siècles de notre ère. Des fouilles faites en 1840 ont en effet mis au jour les vastes substructions d'une villa romaine. L'endroit où elle se trouvait a porté de temps immémorial le nom de *Steenbosch*, c'est-à-dire bois pierreux. Il faut en conclure qu'autrefois cette partie de la commune était couverte d'une forêt et que celle-ci se distinguait des autres par les nombreux débris d'anciennes constructions qui en jonchaient le sol.

La forêt a depuis longtemps disparu et a fait place à une riche campagne, mais l'ancien nom s'est perpétué. Le *Steenbosch* est situé sur le plateau qui domine la rive droite de la Vour. De cet endroit, la vue est très pittoresque : d'un côté la plaine qui

s'étend au loin vers Warsage, Bernau et Mouland ; de l'autre des collines escarpées les unes couvertes de bois, les autres incultes brûlées du soleil et où l'on aperçoit seulement çà et-là des plans de bruyères à la teinte sombre et monotone...

Une petite chapelle se dresse devant nous. Elle est bien modeste et vous passeriez bien des fois devant elle, sans l'honorer peut-être d'un regard.

L'intérieur est des plus simples. Aux deux côtés de l'autel, deux inscriptions rappellent que des reliques de Saint-Henri, empereur et de Saint-Corneille, pape et martyr y sont exposées à la vénération des fidèles.

Nous allions quitter cet humble oratoire quand un vieux paysan vient à nous. Nous lui demandons si nous nous trouvons bien au Steenbosch. « Oui, nous dit-il, et vous êtes ici sur l'emplacement d'une ancienne ville. Le sol est rempli de ses débris, et tout dernièrement encore, en remuant la terre à plus de 150 mètres de la chapelle, ma charrue a rencontré un vieux mur. C'est d'ailleurs un fait connu. Il y a 50 ans, M. Delvaux de Fouron-le-Comte a entrepris en cet endroit des fouilles importantes et a fait de nombreuses découvertes. Là où vous voyez ces beaux champs d'avoine, de seigle et de froment s'élevait un immense palais. Cette chapelle a été tout entière construite en 1846 avec des pierres tirées des substructions, et les tuiles rouges et plates qui la couvrent sont d'anciennes tuiles romaines, retrouvées dans les décombres. Vous voyez là-bas de l'autre côté de la vallée cette montagne. C'est le Snauwenberg, là se dressait une forteresse destinée à défendre la ville qui était ici. On raconte même dans le village qu'à cet endroit est enfoui un veau d'or qui y a été caché on ne sait quand. »

En écoutant ces explications, nous sommes envahis par les sentiments les plus divers. Quoi ! ici où rien ne révèle aujourd'hui l'existence d'une habitation, s'est élevée dès les premiers siècles non pas

une ville comme le disait notre paysan, mais une de ces fameuses villas ou métairies romaines, dans laquelle vivait quelque riche colon, entouré de nombreux esclaves, chargés de veiller à l'entretien de grands troupeaux et de cultiver les terres environnantes.

Quelle animation devait régner alors sur ce plateau aujourd'hui désert ! Tout cela a disparu, et l'œil du promeneur n'aperçoit autour de lui que des champs chargés de riches moissons dans lesquelles le vent se joue doucement, en faisant entendre une sorte de gémissement plaintif.

Quand la villa a-t-elle disparu ? On l'ignore. Tout porte à croire qu'elle aura subi le sort commun de toutes les luxueuses demeures des Romains dans nos contrées, c'est-à-dire qu'elle aura été réduite en cendres par quelque horde de barbares venant d'au-delà du Rhin.

L'histoire du Steenbosch ne se termine pas cependant à cette époque reculée. Des documents authentiques nous prouvent au contraire, que les rois carlovingiens y construisirent dans la suite une demeure seigneuriale.

C'est dans ce palais qu'eut lieu en 878 l'entrevuè célèbre entre Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve et son cousin Louis, roi de Saxe. Les deux souverains y ratifièrent le partage de la Lotharingie, fait en 870 par leur père.

Mais toutes les splendeurs du palais royal du Steenbosch devaient avoir aussi une bien triste fin, car voilà que quelques années à peine après l'entrevue dont nous venons de parler, en 881, les terribles Normands fondent sur notre pays et réduisent en cendres l'auguste demeure qui avait si souvent abrité Charlemagne et ses descendants !

Qu'était-ce maintenant que la forteresse établie vis-à-vis de la villa, sur le Snauwenberg ?

Peut-être fut-ce un fort romain au pied duquel la villa avait été construite, comme nous le disait notre paysan. Ce qui est certain, c'est que plus tard

cette forteresse, relevée de ses ruines, a servi de demeure aux seigneurs de Fouron.

Pas plus que de la villa ni du palais il n'en reste aucune trace extérieure.

N'est-il pas vrai que bien peu de chapelles rappellent autant et de si grands souvenirs ?

Et cependant, ce n'est pas tout encore : une tradition locale rapporte qu'à côté de son palais du Steenbosch, Charlemagne aurait fait édifier une chapelle sur l'emplacement d'un ancien temple romain, dédié au Dieu Mars. Cette chapelle, restaurée dans la suite, aurait été honorée en 1019 de la visite de l'empereur saint Henri, se rendant d'Allemagne à Liége.

Fouron-le-Comte a eu vraiment dans sa destinée de recevoir en son sein de grands personnages. En effet, bien des siècles après que les derniers souvenirs des Romains et des Carlovingiens eurent disparu — du 23 juillet au 14 septembre 1794 — le quartier général de l'armée autrichienne y fut établi. Entre autres personnages historiques qui séjournèrent alors à Fouron, citons le prince de Saxe-Cobourg et le fameux chancelier de Metternich.

Après avoir jeté un dernier regard sur la modeste chapelle du Steenbosch, nous reprenons notre route vers Fouron St-Martin.

A notre entrée dans le village, de nombreux drapeaux et des guirlandes de fleurs nous apprennent que c'est la fête de l'endroit. Les sons joyeux d'une fanfare arrivent jusqu'à nous, et nous ne tardons pas à reconnaître qu'ils viennent de l'église. Nous y entrons. Le temple est rempli de fidèles qui prient dévotement.

Une trentaine de jeunes gens parés de grandes écharpes rouges tournées autour de la taille sont agenouillés au banc de communion. Celui qui se trouve au milieu a de plus le dos littéralement couvert de petits cœurs d'argent, semblables à des ex-voto. Au centre de la grande nef, entre deux chan-

deliers portant les insignes mortuaires, nous apercevons... un tambour.

Informations prises, on nous dit que l'on célèbre la messe annuelle de la confrérie du Saint-Sacrement et de la société de la jeunesse de l'endroit. Cette société est ce qu'on appelle dans le pays une *Schutterij* ou société de tir ; le jeune homme qui porte les ex-voto est le dernier roi. Voilà des villageois qui savent s'amuser chrétiennement et simplement. Notons que sur aucune des affiches énumérant les festivités organisées à l'occasion de la *Kermesse*, il n'y avait de bal annoncé.

Une date qui se trouve sur la tour, nous apprend qu'elle date de 1658. Le reste de l'église a été reconstruit en 1728, mais différentes pierres, aux sculptures naïves, qui ont été encastrées dans les murailles extérieures, paraissent beaucoup plus anciennes. L'une d'entre elles représente saint Martin, le patron de la paroise, donnant la moitié de son manteau à un pauvre. Ces pierres proviennent sans doute de l'ancien temple.

L'église de Fouron Saint-Martin était autrefois une collégiale ; il y existait en effet un chapitre de trois chanoines dont le curé était le doyen. Ces chanoines desservaient les églises des localités environnantes qui dépendaient de l'église-mère de Fouron. L'époque de la première installation de ce chapitre se perd dans la nuit des temps. Son existence est déjà constatée au XIIIe siècle mais d'aucuns prétendent qu'elle remonte aux rois carlovingiens. D'après eux, le chapitre aurait d'abord été établi à la chapelle construite par Charlemagne au Steenbosch et transféré plus tard à Fouron-Saint-Martin...

Nous quittons la vallée de la Vour et nous entrons dans la partie montagneuse du pays que nous n'avons fait que cotoyer jusqu'ici. Il y a là de bien beaux chemins ombragés courant sous le bois et de jolies perspectives sur les collines avoisinantes. Au hameau de *La Planck*, au sommet du plateau, on est à l'extrême frontière. Nous l'ignorerions que

la présence des douaniers nous l'apprendrait bien vite. Toutefois, le moment n'est pas encore venu pour nous de quitter le territoire belge. Nous nous dirigeons vers *Teuven* dont nous ne tardons pas à apercevoir l'église bien bas au dessous de nous, émergeant dans un océan de verdure. Le coup d'œil est ravissant. C'est la vallée de la Gulpe qui se présente à nous. Cette petite rivière prend sa source à Hombourg, baigne Teuven et se jette dans la Gueule au village de Galoppe dans le Limbourg cédé.

Quelques minutes après, nous sommes à Teuven. L'église est vraiment un petit bijou gothique. Le mobilier lui-même, bancs et confessionnaux tout est dans le style. De jolis vitraux provenant de différentes donations ornent les fenêtres et font de cette église une des plus belles peut-être des églises villageoises de la province. Cet édifice est de date récente. En en sortant, nous accostons un ouvrier pour lui demander quand il a été construit. Il nous répond qu'il date de 1872 et remplace l'ancienne église, détruite deux ans auparavant par un incendie.

C'était le 28 décembre 1870, on avait chanté un salut à la soirée, et tous les habitants étaient depuis longtemps rentrés dans leurs demeures, quand, au milieu de la nuit, quelques villageois attardés aperçurent de la lumière dans l'église. Ne sachant comment expliquer la chose, ils coururent prévenir le curé. La triste vérité ne tarda pas à éclater aux yeux de tous. A peine la porte du temple était-elle ouverte qu'on vit les flammes s'échapper de toute part. Rien ne fut sauvé. On a attribué la cause de ce sinistre à un débris de mèche enflammée, tombée de l'un des cierges, qui aura mis le feu à de vieilles étoffes se trouvant derrière le maître autel. L'église détruite datait de 1822.

Teuven est à dix minutes au plus du hameau de *Sinnig* où nous apercevons magnifiquement située au pied d'une montagne escarpée et couverte d'une

sombre forêt, l'ancienne abbaye des dames nobles de St-Augustin. Les bâtiments, aujourd'hui transformés en château, appartenant à M. Coenegracht, ne présentent rien de particulièrement remarquable. L'origine de l'abbaye de Sinnich remonte à l'an 1243 où l'évêque de Liége autorisa l'abbé de Rolduc à transférer à l'endroit dit Fontaine Notre-Dame (à Sinnich) la demeure des religieuses nobles, établies jusque-là à Rolduc.

En quittant Sinnich, nous nous enfonçons dans la montagne ombreuse. On pourrait difficilement rêver une promenade plus enchanteresse, des sites plus pittoresques.

Arrivés au sommet, nous nous engageons dans une sombre allée de hêtres gigantesques dont les branches en se rejoignant forment une véritable voûte de feuillage. Tout autour le bois est silencieux. Seule la voix monotone du coucou se fait entendre par intervalle, au plus épais du fourré, et ajoute encore au caractère profondément mélancolique de cet endroit.

Au sortir de l'allée, nous apercevons dans le fond, à notre droite, le château de Beusdael auquel une restauration intelligente a conservé son ancien cachet. C'est aujourd'hui la propriété du comte d'Oultremont.

Revenant ensuite quelque peu en arrière, nous continuons de traverser un grand bois et nous arrivons enfin à *Giveld*, le dernier hameau belge. A quelque distance de là, nous entrons sur le territoire hollandais et bientôt nous redescendons dans la charmante vallée de la Gulpe dont nous suivons le cours jusqu'à Galoppe. C'est ici que nous avons décidé de passer la nuit. Nous prenons gite à l'*hôtel de la Couronne* où l'on est simplement mais bien logé.

Galoppe (en flamand Gulpen) construit sur le penchant d'une colline, avec ses maisons blanches et proprettes formant quelques rues, a un petit air de ville. C'est une localité assez animée bien que sa po-

pulation ne dépasse pas, croyons-nous, les 2,000 âmes. On y trouve une église catholique, un temple protestant et une synagogue.

Après une journée aussi bien remplie, nous éprouvons le besoin de nous reposer et bientôt nous nous endormons au son d'une fanfare qui répète à force tout son répertoire.

* * *

Nous sommes réveillés par le bruit du marché qui a lieu juste devant notre hôtel. Aussitôt après le déjeuner, nous nous remettons en route. Nous passons à *Wylré*, *Etenacken* et *Schin op de geul*, gentils villages assis sur le bord de la grand'route.

Arrivés à *Oud Valken borg* (vieux Fauquemont), nous escaladons une colline escarpée ; puis un petit sentier sous le bois nous conduit à l'ermitage de *Schaesberg*. Une chapelle, une petite maisonnette y attenant, un jardinet, le tout sous de grands arbres dans lesquels le vent souffle en gémissant, telle est la demeure de l'ermite. D'ici la vue est très-belle et s'étend au loin. Dans le fond, les clochers de l'église de Galoppe et de Wylré, à nos pieds la Gueule au cours rapide et sinueux, et le château de Schaloen. C'est un seigneur de cet endroit, un comte Hoen de Cartils qui fut en 1690 le fondateur de l'ermitage. Ce dernier n'a guère d'histoire. On raconte seulement qu'en 1760, il fut pillé par les verts Boucs, ces fameux brigands du XVIII° siècle qui pendant longtemps furent la terreur de tous les environs. L'ermite actuel est le huitième ; il s'appelle Nicolas Laurent et est né à Villers-sous-Cousannes (dép. de la Meuse) le 22 avril 1822 ; son prédécesseur est mort en mars 1889, et sa mémoire est en vénération dans le pays.

Nous quittons à regret cet asile du recueillement et de la prière pour reprendre notre route vers Fauquemont.

Fauquemont n'a que 1,200 habitants, et cepen-

dant c'est une ville, et qui mieux est une ville de plaisance où de nombreux étrangers viennent chaque année passer la belle saison. On y trouve de bons hôtels et tout y est aménagé pour rendre le séjour agréable aux visiteurs.

La ville avait autrefois sept portes ; il n'en reste plus que deux, encore tombent-elles de vétusté. Les ruines d'un antique castel, cachées à demi dans les arbres, la dominent. Ce fut autrefois la demeure des vaillants sires de Fauquemont.

Nous nous y rendons. Hélas ! dans quel état, elle est aujourd'hui réduite. Quelques pans de murs décrépis se dressent déchaînés vers le ciel. Leur épaisseur et leur étendue témoignent toutefois très éloquemment que ce vieux donjon devait être une formidable forteresse. La partie centrale est la mieux conservée, on y distingue l'emplacement de deux ou trois salles. Etaient-ce des caves ou des salons, il est bien difficile d'en juger dans l'état actuel des lieux. L'herbe et la mousse ont poussé partout. Il ne reste plus rien de la splendeur passée !... Nous ne pouvons entreprendre de raconter ici l'histoire du château de Fauquemont dont l'existence se trouve déjà signalée, dès l'an 1139. Nous ne redirons pas les hauts faits de ces différents seigneurs non plus que les nombreux assauts qu'il eût à subir au cours des siècles. Cela nous entraînerait beaucoup trop loin. Nous ne pouvons cependant résister au désir de dire un mot du fameux Renaud de Fauquemont.

Renaud succéda à son frère Thierry en 1268. Ce fut un des plus intrépides chevaliers de son temps. Il prit d'abord une part très active à la guerre de la succession du duché de Limbourg qui se termina, à l'avantage du Brabant, par la grande bataille de Woeringen, en 1288. Renaud avait combattu dans les rangs des ennemis du duc Jean III de Brabant. La guerre terminée, il conserva néanmoins une grande animosité contre lui, et bien que sa petite armée ne fut rien en comparaison des forces consi-

dérables dont disposait son adversaire il ne cessa, sa vie durant, de le harceler de toute manière.

Un jour, c'était en 1327, ayant appris que le duc devait traverser une épaisse forêt, il alla avec les siens se mettre en embuscade dans l'intention de s'emparer de sa personne, mais la ruse fut découverte et le coup manqua.

Le duc exaspéré, résolut d'en finir avec ce petit seigneur insolent qui osait ainsi le braver. Il marche donc sur Fauquemont. Une première rencontre a lieu; l'avantage reste à Renaud qui disperse les Brabançons malgré leur supériorité numérique. Le duc commande alors des renforts et entreprend le siège en règle de la forteresse.

Mais le brave Renaud ne se laisse pas effrayer par ces préparatifs, et dans une vigoureuse sortie, il bouleverse les travaux des assiégeants.

De son côté, le duc s'entête. De nouvelles machines de guerre sont amenées devant Fauquemont. Une digue est construite en travers le cours de la Gueule dont les eaux refluent vers la ville et l'inondent entièrement.

Renaud ne perd pas courage et pendant deux mois encore, tient son ennemi en échec. Le Roi de Bohème intervient alors et promet au duc de prononcer avant peu sur son différend avec le sire de Fauquemont. Jean III retire ses troupes. Tandis qu'on parlementait, la ville fut l'objet d'un audacieux coup de main de la part de Jean, seigneur de Borne.

Ce dernier était frère de Renaud, mais était pour lors en grande mésintelligence avec lui. Voici comment les choses se passèrent. Jean ayant été informé que Renaud devait un jour du mois de juin aller faire une excursion dans les environs, se concerta avec le sire de Heinsberg pour profiter de son absence. A cet effet, ils envoyèrent un espion à la porte de la ville et le chargèrent de surprendre le mot d'ordre qui serait donné aux soldats de garde, à la sortie de Renaud. Le stratagème réussit, et le

soir les deux traîtres se présentent avec leurs troupes. La sentinelle constatant qu'ils connaissaient le mot, les laisse entrer sans difficulté. Mais ô surprise ! aussitôt ces soldats se jettent furieux sur les malheureux habitants et commencent un horrible massacre. Les plus jeunes parviennent à se réfugier au château, mais les vieillards, les femmes et les enfants sont impitoyablement passés au fil de l'épée.

Avant de quitter le théâtre de ce sinistre exploit, Jean de Borne fit détruire une partie des murailles, puis se retira. Grande fut la colère de Renaud, en apprenant ce qui s'était passé. Immédiatement, il commença à exercer de terribles représailles sur les terres de ses ennemis. La guerre se rallume alors avec une fureur nouvelle, et le duc de Brabant revient devant Fauquemont, bien résolu cette fois à détruire entièrement cette indomptable forteresse. Waleran fils de Renaud s'y trouvait seul avec 300 chevaliers. Tous ces braves résistèrent avec un courage inouï pendant neuf semaines jusqu'au 11 mai 1328, jour où l'intrépide Waleran fut tué dans une sortie. Aussitôt le château se rendit et bientôt après le drapeau brabançon flottait sur la tour du donjon qui fut entièrement démoli. La ville ne fut pas davantage épargnée, elle fut rasée et les habitants durent aller camper dans les plaines voisines, en attendant la reconstruction de leurs demeures.

Toutefois dès l'année suivante, un arrangement intervenu entre Renaud et ses adversaires lui rendait ce qui restait du domaine de ses ancêtres. La paix ne fut pas de longue durée, car en 1332 l'indomptable Renaud provoqua de nouveau le duc de Brabant qui vint investir sa forteresse de Montjoie. La résistance fut longue et héroïque, et déjà le duc découragé s'apprêtait à lever le siège, quand soudain un signal lui fit connaître que le château demandait à capituler. Qu'était-il arrivé ? Renaud échauffé par l'ardeur d'un combat qui venait d'avoir lieu rentrait victorieux à Montjoie. Pour respirer plus à l'aise,

il avait enlevé son casque, mais aussitôt une flèche lancée au hasard l'avait atteint à la tête et étendu mort sur le sol...

Les deux fils de Renaud furent après lui successivement sires de Fauquemont, mais l'un et l'autre moururent sans postérité. La seigneurie échut ainsi à l'une des filles de Renaud. Il s'en suivit de longues contestations de la part de parents collatéraux qui soutenaient que les femmes ne pouvaient hériter des fiefs impériaux. Finalement, les parties en cause vendirent respectivement les droits qu'elles pouvaient avoir au duc Wenceslas de Brabant.

Fauquemont cessa dès lors d'avoir ses seigneurs particuliers.

Renaud avait encore laissé une autre fille, du nom d'Elisabeth, qui était chanoinesse en Allemagne. Ayant appris que la demeure de ses aïeux venait de passer dans des mains étrangères, elle en perdit la raison de douleur. Elle s'échappa furtivement de son couvent et revint pendant la nuit au château de Fauquemont, occupé seulement alors par quelques hommes d'armes. On la voyait le soir errer vêtue de noir et les cheveux épars sur les crénaux de la citadelle, et pour bien des gens elle passa d'abord pour un fantôme. Quand on l'eut reconnue, Wenceslas respecta une si grande infortune et laissa la malheureuse Elisabeth terminer en paix ses jours là où elle était née.

Dans la suite des âges, le château fut encore bien des fois assiégé, pris et repris tantôt par les Espagnols, tantôt par les Hollandais. Louis XIV s'en empara en 1672 ; mais au mois de décembre de l'année suivante, les Hollandais s'en rendirent de nouveau maître et le ruinèrent de fond en comble. Il ne fut plus relevé depuis.

C'est rempli de ces émouvants souvenirs que nous quittons le vieux castel et que nous revenons dans la ville. Il nous reste à visiter les célèbres grottes de Fauquemont. Nous cherchons un guide,

et bientôt nous nous enfonçons dans les profondeurs de la montagne. Comme les grottes de Saint-Pierre près de Maestricht, celles de Fauquemont sont dues tout entières à la main de l'homme qui depuis les temps les plus reculés y poursuit l'extraction de la pierre de sable appellée dans le pays *Mergel*. A l'entrée, le froid, semble assez vif, mais bientôt on est fait à ce changement de température.

D'innombrables et larges galeries se croisent en tout sens. Seul, il serait impossible de retrouver son chemin dans un pareil labyrinthe. Le silence le plus profond règne dans ces vastes solitudes ; c'est à peine si on entend le bruit de ses pas.

Notre guide s'arrête, et à la pâle lueur des lampes nous apparaît le portrait en grandeur naturelle de Goswin Ier, sire de Fauquemont, plus loin c'est Goswin II, le brave Waleran, l'indomptable Renaud, tous les sires de Fauquemont en un mot. Viennent ensuite de nombreux paysages également peints ou dessinés sur la pierre de sable, des sculptures de grands hommes, les bustes des membres de la famille royale hollandaise, etc., etc. On se croirait dans un immense musée ou plutôt dans une vaste nécropole. On nous montre l'ébauche d'une statue qui devait représenter Atlas soutenant les voûtes de la caverne sur ses rudes épaules. Détail horrible : le sculpteur est devenu fou au milieu de son travail, seul, là-bas bien loin dans les profondeurs de la grotte !

Nous avançons toujours. Notre guide s'arrête encore, nous sommes à l'entrée de la chapelle. Une chapelle en cet endroit ! oui, et, de plus, une chapelle qui a son histoire. Sur le parvis de la galerie, on a dessiné un groupe de soldats français qui tentent de pénétrer dans les grottes. Ils portent le costume du temps de la Révolution. Et, en effet, l'endroit où nous sommes a été le témoin d'un des nombreux épisodes de cette terrible époque.

Lors de l'invasion française, les habitants de Fauquemont se sont réfugiés dans les grottes avec leurs bestiaux et tous leurs effets précieux. Il paraît qu'ils

y sont demeurés plusieurs mois. C'est alors aussi que la chapelle fut aménagée, car les lois révolutionnaires avaient fermé les églises, et les prêtres assermentés étaient obligés de célébrer le Saint Sacrifice dans le plus grand secret. Le gouvernement le savait, aussi les recherchait-ils partout pour les déporter au loin de la patrie. Deux prêtres prirent refuge dans les cavernes de Fauquemont et s'y tinrent cachés pendant deux années, ne sortant que rarement et avec les plus grandes précautions.

L'inscription suivante rappelle ce fait. Nous la traduisons du flamand :

De 1798 à 1800, le Révérend Schepers, curé de Berg et Max Delacroix, prêtre, ont été cachés ici par Jean Ubachs, mort à Fauquemont le 30 avril 1830.

Cet Ubachs, qui connaissait parfaitement tous les détours de la grotte, pourvoyait aux besoins des deux réfugiés.

Jamais d'ailleurs, les Français n'osèrent s'y aventurer.

La tradition locale rapporte que lors du passage des troupes, les habitants allumaient à l'intérieur de grands feux de branchages dont l'épaisse fumée, se dirigeant vers la sortie, rendait l'accès absolument impossible.

Plus loin, nous lisons sur une des parois la liste des enfants qui furent baptisés dans la chapelle. Il y en eut une douzaine environ dont le dernier est mort, il y a seulement trois mois.

Au fond, se dresse l'autel surmonté d'une inscription latine : *Dominus ibidem*, Le Seigneur est ici. Plus bas, on lit en langue flamande :

La Sainte Messe a été célébrée sur cet autel pendant 21 mois.

A ce moment, un chant lointain arrive jusqu'à nous, nous écoutons. Les voix se rapprochent, la mélodie est douce et simple. L'illusion est char-

mante, nous nous croyons reportés cent ans en arrière et entendre les cantiques des Fauquemontois se rendant au Saint-Sacrifice... Au sortir de ce sanctuaire souterrain, nous croisons d'autres visiteurs, un groupe de dames hollandaises. Il serait peu galant de dire que leur présence a bientôt dissipé notre illusion. Nous continuons notre marche à travers d'innombrables galeries. Bientôt le spectacle change, nous voici dans une salle de concert avec estrade parfaitement aménagée, sièges pour les auditeurs, tables, etc., le tout naturellement en pierre de la grotte.

Nous visitons ensuite d'autres salles et galeries très curieuses,puis tout à coup un point blanc nous apparait dans le lointain.On éteint les lampes. Nous approchons de la sortie, et la lumière qui pénètre à l'intérieur par l'ouverture est semblable à la clarté de la lune. Elle grandit de plus en plus jusqu'au moment où nous arrivons au grand jour.Nous sommes restée 1 1|2 heure dans la grotte et cependant nous sommes loin encore de l'avoir parcourue en entier.

*
* *

Le lendemain matin, nous nous dirigeons vers *Geulem*, en longeant les rives de la Gueule qui serpente amoureusement au pied des collines.

Arrivés à Geulem, nous voyons la *Rostwoning* c'est-à-dire une habitation creusée dans la pierre de sable et dont la façade seule est en briques. C'est la dernière de l'espèce. Elles étaient naguère, paraît-il, assez nombreuses,

Il y a également à Geulem une grotte digne d'être visitée. Plus petite que celle de Fauquemont, elle n'en est pas moins intéressante, car elle contient aussi une chapelle datant de la révolution.

Rien n'y manque, bénitiers à l'entrée, bancs, chœur, confessionnal, autel, sacristie, etc., etc., le tout en pierre de sable. Les parois sont ornées de

draperies peintes qui ont été restaurées en 1863. A l'entrée, une inscription : *De plaats waar gij staad is heilig, l'endroit où vous êtes est saint*, rappelle aux visiteurs que les Saints Mystères y furent autrefois célébrés. Relevons encore quelques-unes des inscriptions commémoratives qui se trouvent dans cette chapelle souterraine. Voici d'abord celle concernant le constructeur.

Joannes Claessens, exstructor hujus sacelli obiit 1816,

Une autre nous renseigne le nom d'un des courageux confesseurs de la foi qui chercha refuge dans la grotte lors de la révolution.

Reverendus admodum Thomas Voncken qui sæpe hic latuit, obiit pastor in Geelen 1852.

Une troisième est plus longue et plus importante; elle relate un fait historique :

Du temps de la Révolution française, le 16 juillet 1798, la communauté religieuse catholique romaine de Berg-Terblyt après avoir souffert beaucoup de persécutions, s'est enfuie dans cette caverne. Le 15 août 1801, elle en est sortie en plein triomphe pour rentrer dans l'église paroissiale.

Plus loin, une autre inscription encore nous prouve que le curé de Berg dont nous avions constaté la présence dans les grottes de Fauquemont venait aussi souvent célébrer la messe dans celle de Geulen qui était de sa paroisse.

Nous la traduisons du latin :

Du temps de la persécution française, le Révérend Jean Scheppers, curé de Berg, se cacha souvent ici, et au péril de sa vie y célébra le saint sacrifice de la Messe et y administra les sacrements de la Très-Sainte Eucharistie, de la Pénitence, de Baptême et de Mariage. Il mourut le 27 février 1803.

Enfin, une inscription plus moderne mentionne la visite faite par Mgr Van Bommel à la chapelle de Geulen, le 4 octobre 1834.

De Geulen à la belle église de Houthem Saint-Gerlach, il n'y a que dix minutes. Bientôt nous sommes à l'entrée de ce vaste édifice où l'on admire de belles fresques du peintre tyrolien Joseph Schopf, restaurées en 1874 par MM. Van den Dyck et Scheen de Maestricht. Ce serait ici le lieu de raconter la touchante histoire de S. Gerlach, sa vie d'abord aventureuse de chevalier, sa conversion, son séjour en Palestine et enfin de dire un mot des nombreuses années qu'il passa, comme ermite, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église que nous visitons.

Malheureusement, cela donnerait de trop grandes proportions à cette simple relation, déjà bien plus longue que nous ne l'aurions cru au début. Disons seulement que quand Gerlach fut mort en 1163, un couvent de norbertines fut érigé à l'endroit où il avait vécu et subsista jusqu'à la révolution...

A midi, nous sommes à Meersen, également le siège d'une ancienne villa royale des Carlovingiens qui, comme celle du Steenbosch fut détruite en 881 par les Normands. Nous nous dirigeons ensuite vers Maestricht et après une heure de marche sur une belle route bien ombragée et bordée des deux côtés de nombreuses et gracieuses maisons de campagne, nous apercevons enfin les tours de Saint-Servais. Nous sommes au terme de notre excursion.

3-5 Juin 1890.

LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE A LIÉGE

PAR

JOSEPH DEMARTEAU

MESDAMES, MESSIEURS,

Les appréciations formulées sur cette Révolution dans une publication précédente de la *Société d'Art et d'Histoire* du diocèse de Liége, ont provoqué différentes réponses de la part de descendants des deux bourgmestres de la Révolution liégeoise.

On trouvera dans la *Gazette de Liége* des 16 et 19 septembre 1889, deux lettres de M. le baron de Chestret de Haneffe, et les répliques qui leur ont été données ; dans les numéros de la même feuille des 21 septembre, 5, 12 et 19 octobre, la polémique sur Fabry et les Bassenge ; dans le numéro du 21 et dans les suivants, la relation et la discussion des fêtes organisées en leur honneur à Liége, à l'occasion du centenaire de 1789.

Ces fêtes sont restées le fait de quelques hommes de parti, l'immense majorité de la population s'étant abstenue d'y prendre part.

A cette occasion une notice pleine d'inexactitude, avait été répandue par le Comité organisateur : il y fut répondu, indirectement, par ce résumé populaire des conférences données sur cette Révolution, à la *Société d'art et d'histoire* :

I

Liége n'était, il y a douze cents ans, qu'un village sans nom, quand saint Hubert en fit une ville en y transférant, de Maestricht, son siège épiscopal et les restes de saint Lambert, mis à mort, dans ces lieux mêmes vers l'an 700, pour avoir, défendu contre l'inconduite d'un prince, les droits de la femme légitime. Miracles et pèlerinages entraînèrent dès lors le peuple à se ranger sous le patronage de saint Lambert, les souverains et les grands, à placer sous la dépendance de sa cathédrale des villes importantes, de vastes territoires : ainsi se trouva formée, aux temps du célèbre évêque Notger

La Principauté de Liége.

Grâce à ses évêques l'instruction y florissait dès l'an mil plus que dans tous les pays voisins ; avec l'instruction , y grandirent les œuvres de la foi , de la charité et les institutions de la liberté.

Tous nos souverains ne furent pas des saints ; plusieurs furent de mauvais princes, parce que la politique seule les avait portés sur le trône.

Ainsi ces *élus* — car ils ne voulaient pas être évêques, — ce Henri de Gueldre, que le Pape déposa ; ou ce Jean de Bavière , qui abandonna le trône de Liége pour se marier et finir en brigand.

Si ceux-là ont méconnu leur devoir envers le peuple , la plupart des autres l'ont bien et généreusement rempli : on ne citera , dans aucun pays , une suite de souverains , parmi lesquels il s'en trouve autant de bons que parmi les princes de Liége.

C'est d'eux que le peuple liégeois reçut ces vieilles franchises qui le firent , au moyen âge ,

Le Peuple le plus Libre du Monde !

Dès l'an 1066, le prince-évêque Théoduin avait octroyé aux Hutois la plus ancienne charte de liberté connue en Belgique. Pour Liége même, la fameuse charte donnée en 1198, par le prince-évêque Albert de Cuyck, était bien moins un octroi de franchises nouvelles qu'une nouvelle reconnaissance d'anciennes et libérales coutumes.

Dès lors, à Liége, *pauvre en sa maison est roi* ; — inviolabilité du domicile et liberté individuelle ; — pas de conscription militaire : obligation seulement de s'armer pour la défense du territoire national quand il est envahi par l'ennemi ; — interdiction de soustraire aucun bourgeois à son juge naturel ; — plus de confiscation de bien ; — pas d'arrestation sans mandat des échevins ; — pas d'impôt sans le consentement des représentants du contribuable. Telles sont dès le XIIe siècle, les règles du gouvernement des princes-évêques, règles confirmées en 1316, par cette sorte de constitution nationale du pays de Liége, nommée la **Paix de Fexhe**.

Au *Sens du pays* seul, il appartenait de réformer la législation nationale, et le *Sens du pays* c'était l'accord unanime de ces quatre pouvoirs : 1° l'*Etat primaire*, ou le Sénat de la principauté, personnifié dans la réunion des chanoines de St-Lambert ; 2° l'*Etat noble*, représentation des campagnes par les grands propriétaires ; 3° le Tiers état, ou les députés des grandes communes, délégations de la bourgeoisie et des sociétés ouvrières des 22 bonnes villes moitié flamandes moitié wallonnes, de la principauté ; 4° enfin le prince-évêque. Celui-ci ne fut jamais en somme, que le président épiscopal de la république liégeoise. Elu à vie par le chapitre de Saint-Lambert, confirmé par le Pape comme évêque, il est investi comme prince indépendant par le chef de cet empire d'Allemagne à la confédération duquel appartient le libre pays de Liége. Lié aux institutions de la patrie par son serment d'inauguration ; inviolable quant à sa personne ; couvert, quant à ses actes, par la res-

ponsabilité de ses ministres, le prince-évêque de Liége ne rend justice que par ses tribunaux et voit, dès 1376, fonctionner devant lui ce fameux **tribunal des XXII**, juges choisis par les Etats, pour prononcer sans délai sur tous les conflits qui peuvent surgir chez nous entre les citoyens et les agents du pouvoir !

Après cela nous demanderons avec M. le procureur-général et libéral Faider (*Patria Belgica*) **si cet ancien régime** *n'était pas un* **régime de garantie**.

Aussi, on a vu des émeutes éclater au pays liégeois parce que le prince élu ne se faisait pas assez vite ordonner prêtre ou sacrer évêque; on a vu, à différentes époques des révolutionnaires demander la substitution d'un évêque à un autre. **Jamais**, avant la Révolution française, jamais les Liégeois, même les plus hostiles à tel ou tel souverain, n'ont songé seulement à modifier la forme de ce gouvernement à la fois épiscopal et démocratique, monarchique et républicain, fondé sur l'alliance étroite de la foi nationale et de la liberté.

Dès l'an 1384, c'est-à-dire **plus de quatre cents ans avant cette date 1789** à laquelle on veut faire remonter tous les progrès, il n'y avait plus à Liége la moindre différence, pour les droits politiques, entre les nobles, les bourgeois et le peuple. Bien plus : on n'y devenait un citoyen, et l'on n'en exerçait les droits qu'à la condition d'être inscrit dans un des **XXXII bons métiers**, nos grandes corporations ouvrières : « **Liége** *présente alors*, écrit le plus anti-clérical historien français, Michelet, **Liége présente alors l'image de la plus complète égalité qui se soit peut-être jamais rencontrée**. »

II

Ce régime démocratique eut ses abus, ses luttes de parti, ses luttes civiles. De là nos désastres du

quinzième siècle, réparés par le règne restaurateur du grand, habile et pacifique cardinal, le prince Erard de la Marck, constructeur du Palais. De là des troubles plus malheureux encore, quand les guerres de religion, suscitées par le protestantisme, vinrent se joindre aux discordes intestines, dans un pays où tout avait été fondé par le catholicisme et reposait sur lui.

Pour mettre fin à ces discordes sanglantes, le prince-évêque Maximilien imposa à la ville de Liége

Le Règlement de 1684.

Ce règlement ne changeait rien aux institutions fondamentales de la *Paix de Fexhe*; il ne s'appliquait pas à la plus grande partie du pays. C'était une réforme électorale *purement communale*, édictée *pour la ville de Liége* et étendue à quelques autres grandes communes seulement. Imposée de force à des factieux sans doute, elle fut acceptée par la majorité amie de la paix et fut maintenue pacifiquement, sans protestation, pendant un siècle, par l'accord des princes et des citoyens, parce que, les princes-évêques, comme l'écrit M. Borgnet, l'historien et le panégyriste des révolutionnaires (I. 8), « **n'abusèrent pas de l'autorité que leur attribuait le règlement de Maximilien**. »

Ce règlement n'avait conféré que pour la première fois au prince le choix des conseillers de la cité; pour la suite, ce choix était remis aux seize chambres, deux par métiers.

Sous ce régime, au reste, les deux bourgmestres, nommés l'un par le peuple et l'autre par le prince, continuent à gérer fraternellement les petites affaires courantes de la ville. Au Conseil de régler avec eux celles de moyenne importance. Quant aux plus graves : vote des impôts et des emprunts, travaux extraordinaires, budgets et comptes de la Cité, il n'en est décidé que par l'assemblée générale des 576 bourgeois *composant* les seize Chambres.

Ces composants sont 320 notables *patriciens, lettrés* et *gradués*, représentation de la fortune et des professions libérales ; 160 marchands notables représentants du commerce, et 96 artisans, représentants de la classe des travailleurs. Où le suffrage universel a-t-il établi une administration communale plus démocratique que celle-là ?

La meilleure preuve que le règlement de 1684 ne ferma pas, dans les quelques grandes communes où il fut appliqué, l'accès des fonctions publiques aux élus de l'opposition, c'est que la Révolution de 1789 elle-même ne choisit pour bourgmestres à Liége que deux hommes, Chestret et Fabry, qui avaient été déjà portés à ces fonctions sous le règlement de 1684.

III

Quel fut le motif, ou plutôt le prétexte, de cette

Révolution liégeoise de 1789 ?

Spa avait dès lors son établissement de jeu, semblable à celui que le gouvernement belge a eu mille fois raison d'y supprimer : la part que le prince prélevait sur les bénéfices ne servait du moins qu'à soulager les pauvres, à doter les hôpitaux. Des spéculateurs voulurent ouvrir une seconde maison de jeu à leur profit personnel. Le prince leur refusa l'autorisation. Les mécontents prétendirent que la *Paix de Fexhe* ne faisait pas dépendre cette autorisation du prince. L'affaire fut déférée aux tribunaux : ce fut l'occasion, le prétexte du conflit.

Gâtés par les cent ans de paix que le règlement de 1684 avait assurée au pays, entraînés par la philosophie impie, par les livres irréligieux, et par les exemples révolutionnaires de cette France, dont les perfides manœuvres avaient abouti déjà, en 1468, à faire détruire Liége par les Bourguignons — les plus turbulents des Liégeois s'étaient mis au service de

l'ambition vaniteuse et de l'esprit d'opposition vindicative de ceux qu'on prétend aujourd'hui nous donner pour des modèles de patriotisme.

On sait qui étaient ces chefs : c'était le baron de **Chestret**, un ambitieux dont la vanité et l'incapacité révoltèrent ses alliés dès qu'ils eurent tiré ce qu'ils voulaient de sa popularité d'aristocrate opposant ; c'étaient les frères Nicolas et Lambert **Bassenge**, publicistes déclamateurs et faux ; c'était **Fabry** qui, longtemps *mayeur en féauté*, nous dirions aujourd'hui commissaire de police ou ministère public de l'évêque, et associé au citoyen **Desoer** pour publier à leur profit commun le *journal officiel du prince-évêque*, ne s'était tourné contre ce prince pour se venger du refus de nouvelles faveurs.

Ces gens n'affectaient tant condamner le règlement de 1684, de tant réclamer la *Paix de Fexhe* que pour abuser les Liégeois et pour arriver à la détruire ; car cette paix de Fexhe faisait reposer le gouvernement du pays sur les Trois Ordres de l'Etat et sur la présidence à vie d'un prince-évêque, tandis que Fabry et ses amis s'étaient promis de supprimer tout cela, de renverser ces Ordres pour n'avoir plus qu'une seule assemblée de bourgeois, de renverser ce prince parce qu'il était évêque, et la Constitution nationale, parce qu'elle était catholique.

En vain, le prince plutôt faible que sévère, qui régnait alors, **Hoensbroeck**, avait-il déféré les incidents de l'affaire de Spa aux tribunaux réguliers ; en vain avait-il obtenu des chanoines de Saint-Lambert qu'ils renonçassent à leurs exemptions d'impôt, et appelé tout son clergé à les imiter ; en vain avait-il convoqué les Etats afin d'aviser aux réformes utiles « pour le bien général, disait-il, et pour le « soulagement de la partie la plus indigente du peu- « ple. » Il fallait l'empêcher de pacifier le pays et d'ôter tout prétexte à la révolution. L'émeute était, comme le prouve la correspondance de Fabry et de

Chestret, en préparation depuis des années ; elle fut donc rapidement organisée

Le 18 août 1789.

Ce jour-là, la citadelle fut surprise, les prisons ouvertes par la canaille ; le Conseil légalement élu et les bourgmestres légitimes furent forcés par l'émeute, l'épée sur la poitrine, de céder à la Révolution l'hôtel de ville envahi et pillé. Conseil et bourgmestres furent sans vote ni scrutin, aux seules acclamations de perturbateurs à gages, remplacés par Fabry, Chestret et leurs affidés. Le vieux prince demeurait, sans armes et sans gardes, à son château de Seraing. On l'y alla prendre la nuit, on le ramena par contrainte à Liége où on l'obligea de ratifier, séance tenante, tout ce qui s'était accompli.

Bientôt après, la même populace forçait à l'hôtel de ville, ses nouveaux magistrats d'abolir tous les impôts, (qu'ils durent rétablir plus tard et plus gros) ; et les contraignait de lui distribuer les capitaux du patrimoine des pauvres.

Elle pilla, elle pendit.

Bref, ses violences allèrent si loin que ses chefs mêmes n'en eurent raison qu'en pendant et tuant des gens du peuple. Chestret en abattit un de sa main, et prit d'assaut la maison de plusieurs autres.

Au milieu de ces désordres et de ces violences, le prince n'eût été qu'un ôtage destiné sans doute à périr, s'il ne s'était soustrait, par la fuite, au sort fatal que le malheureux Louis XVI eut à subir peu après pour n'avoir pu, lui, se sauver à temps de Versailles et de Paris.

IV

La principauté de Liége faisant partie de la grande confédération germanique, les tribunaux de cette confédération prescrivirent aux confédérés

d'y rétablir l'ordre. Ce furent d'abord **les Prussiens** qu'on envoya.

Les Prussiens alors ne rêvaient qu'à s'annexer, directement ou indirectement, le pays de Liége, en substituant leur autorité à celle du prince-évêque, et le chef de la Révolution de 1789, **Fabry,** les secondait : « **J'ai pris,** écrivait-il à Chestret, **le parti de faire tout ce que les Prussiens voudront.** »

Les Prussiens jouant le jeu des révolutionnaires et s'étant refusés à mettre fin sérieusement à un désordre dont ils voulaient profiter dans un but égoïste, il fallut bien faire intervenir d'autres confédérés, les Autrichiens. C'est avec leur concours que le prince Hoensbrœck fut rétabli. Qu'on juge si cette restauration fut implacable et cruelle comme le prétendent les panégyristes ignorants ou menteurs de la Révolution : tandis que les révolutionnaires avaient pendu et tué, pas un homme, **pas un seul ne fut mis à mort** par suite du rétablissement du prince, et quand, peu de temps après, il mourut et qu'on visita les prisons, on n'y compta en tout que 27 détenus politiques !!

Les principaux meneurs s'étaient d'ailleurs enfuis de la patrie... pour en hâter la ruine. **Les Français** tout occupés de leur Révolution, ne songeaient pas alors à nous envahir. Ce fut Fabry qui prit l'initiative de les appeler : « **Mon parti est pris,** *je ne rentrerai dans ma patrie,* écrivit-il le 7 juillet 1791 à la Constituante française, **que dans l'espoir de l'unir à l'empire français. Tous nos vrais** (!) **patriotes pensent de même.** » Et quelques jours auparavant, ce **traître** avait déjà répété à ses affidés de Liége, Lesoinne et Lonhienne : « **Notre parti est pris, nous voulons être le 84e** (département) **en dépit des Français eux-mêmes** ! »

Voilà les *patriotes !*

Dans Liége pacifié, un évêque national, élu du pays, et descendant d'une vieille famille wallonne,

le **prince de Méan**, avait succédé sur le trône au prince Hoensbrœck. Les instances des traîtres finirent par décider les Français à nous envahir pour l'expulser. Leur général **Dumouriez** entra en vainqueur à Liége, d'où le souverain légitime avait dû s'enfuir. Dumouriez eût voulut laisser leur nationalité aux Liégeois, établir une république liégeoise, à côté d'une république belge : « Le **système politique** de Dumouriez, **loyalement pratiqué**, dit Borgnet (II. 229) **aurait assuré l'indépendance de notre pays.** »

Les prétendus patriotes n'en voulurent pas : la **Convention liégeoise** ne se réunit, sous la présidence de Fabry et de Bassenge, que pour émettre, à l'instigation de ces traîtres, le vœu solennel d'être **annexés à la France**. Oui, annexés à cette république odieuse, qui dans ce temps même mettait à mort Louis XVI, et subissait le règne sanglant des Marat, des Danton et des Robespierre ! — Et le patriote Bassenge écrivit que le jour où il put porter ce vœu d'infamie à Paris avait été « **le moment le plus heureux de sa vie !** »

Il écrira bien aussi, dans une proclamation du 24 septembre 1794 : « **Vivre français ou mourir, tel fut le cri unanime de nos âmes.** »

En attendant que la république de Robespierre voulût bien déclarer officiellement que nous n'étions plus Liégeois, mais Français, les pillages et la tyrannie allaient croissant : c'était à qui volerait et ravagerait le plus impitoyablement émigrés, églises, villes et campagnes : un jour on ne trouva plus à Liége de cheval de luxe que celui du commissaire français.

La Convention liégeoise

ne put jamais, tant son entreprise de trahison était honnie par le pays, réunir la majorité de ses membres ! Elle n'en avait pas moins commencé par décréter, à l'unanimité, sur la motion d'un Bassenge, la destruction de Saint-Lambert. Elle finit, à l'imi-

tation de la Commune de Paris, par décider, sous la présidence d'un autre, de « **mettre en état d'arrestation chez eux tous les fauteurs, adhérents ou satellites du despotisme.** »

Elle désignait ainsi tous ceux qui ne s'associaient pas à l'œuvre de destruction, et cette décision était prise le jour même où la populace,surexcitée et déchaînée par ces gredins, **massacrait dans nos rues**, sous leurs yeux, sans qu'on fît rien pour la retenir, **trois prêtres et vingt-cinq autres victimes**.

« Les 3 et 4 mars,écrit un témoin oculaire, furent des jours affreux pour notre malheureuse patrie. On compta **au moins trente victimes innocentes assassinées, et on promena des têtes dans la rue**. » Ceux qui ont connu feu le procureur-général Raikem lui ont entendu souvent raconter que son plus lointain souvenir était d'avoir vu passer ces **têtes coupées**, sous les fenêtres de ses parents !

De plus grands massacres auraient été commis, si l'entrée des Autrichiens n'avait fait fuir les massacreurs et les prétendus patriotes. Ils se sauvèrent ensemble en emportant en France la caisse pupl ique et des chariots d'argenterie volée à nos églises.

Nos tribunaux modernes punissent encore de leurs peines les plus fortes, voire de la peine capitale, les traîtres qui livrent la patrie à l'étranger, ou les émeutiers qui de force y renversent le gouvernement établi. Au pays de Liége, il y avait eu récidive d'insurrection et de troubles, pillages en grand et massacres. La **restauration** du prince de Méan ne coûta pourtant pas la vie à un Liégeois. Deux hommes seulement, pour tout le pays, **Chapuis** à Verviers, **Bouquette** à Huy,furent exécutés, en vertu d'une sentence rendue par les tribunaux réguliers.

Le calme, rétabli pour un temps, ne devait pas être de longue durée. Le 27 juillet 1794, **les**

Français ramenés par les faux patriotes, rentrèrent dans Liége. Avec leur rentrée, **c'en fut fait à jamais de l'indépendance liégeoise** : grâce aux trahisons des Bassenge, des Fabry et de leurs pareils, nous avions cessé d'être une nation, nous n'étions plus qu'**un pays conquis.**

V

La plupart des hommes qui avaient livré la patrie et les vieilles libertés liégeoises se taillent alors des propriétes et des revenus dans l'achat, à vil prix, des biens de l'Eglise, du prince, des corporations et des émigrés ; ou bien, sous le nom d'*administrateurs*, de *commissaires* ou de *représentants*, ils s'emploient à l'œuvre de spoliation et d'oppression : le plus souvent même, ils prennent l'initiative des mesures de persécution, de pillage, de proscription, des exécutions capitales.

Chestret veut se mettre au service de la République et ne sera admis qu'à celui de l'empire. Fabry expire en libre-penseur après avoir acquis, pour 1,000 francs de numéraire peut-être, la vaste propriété des Guillemins, 100,000 mètres de cette terre liégeoise, qui se vend maintenant de 50 à 100 francs le mètre. N. Bassenge mourra méprisé et alcoolisé, après avoir fait guillotiner ou fusiller on ne pourrait encore dire au juste combien de ses concitoyens.

La correspondance mêmede ce Bassenge et de son frère les a fait voir employant les arrestations et la prison pour se débarrasser du journaliste qui les gêne,pressant la destruction des cloches et des croix, la traque surtout de ces centaines de prêtres qu'ils s'efforçaient de faire envoyer dans l'exil ou à l'échafaud. Ils s'y montrent tout heureux d'avoir à guillotiner, tantôt le curé Prons,tantôt le perruquier Jarbeau ou le cordonnier Chindelair, coupables seulement d'avoir émigré ! — heureux aussi de faire fusiller sans pitié, dans les fossés de la prison de Saint-

Léonard, ces troupes de paysans qui s'étaient révoltés contre la conscription apportée chez nous par les baïonnettes révolutionnaires.

Qu'on ne fasse donc pas, dans l'œuvre de ces hommes, deux parts, quand ils n'en ont fait qu'une ! Que leurs admirateurs aient le courage de reconnaître que ces émeutiers ont été révolutionnaires, persécuteurs jusqu'au bout : qu'ils ont sacrifié sans vergogne la patrie, la liberté, les biens, la vie de leurs concitoyens, à leur haine anticléricale, à leurs rancunes et à leur ambition.

Où il y avait un pays indépendant, de séculaires franchises, l'ordre et la prospérité, que retrouve-t-on des libertés antiques après leur domination ?

Ruine, Oppression, Misère et Famine !

VI

Nous devons à ces héros du Centenaire la plupart et les plus lourdes de **nos contributions.**

Au temps des princes-évêques, « l'**unique impôt des campagnes était**, écrit le préfet français (21 mai 1801), *une dîme très modérée* qui équivalait **à peine à la contribution foncière** actuelle de 1801). Dans les villes de Liége et de Verviers, on percevait des droits d'octroi, ajoute-t-il, mais **toute autre contribution y était inconnue.**

—« **Il n'y avait pas**, dit Henaux (II. 611), **d'impôt soit personnel, soit immobilier ni à Liége, ni dans les bonnes villes** ».

La Révolution seule, par ses spoliations, ses destructions, ses crimes, a rendu nécessaires ces impôts, cette contribution foncière, la patente, les droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèques, et les taxes supplémentaires de tous genres et de tous noms ! Tout cela nous vient d'elle.

D'elle aussi nous viennent

Nos plus lourdes charges personnelles.

Nul au pays de Liége n'était soldat que s'il le voulait bien; l'armée des Etats liégeois ne comprenait en 1789, depuis trois quarts de siècle, que 773 volontaires, soit un homme à peine par commune, et un budget total d'un peu plus de 200,700 fr. — tout cela pour un territoire où la conscription nous enlève maintenant, par année, six mille soldats et vingt millions en faveur du budget de la guerre.

Eh bien ! cette **conscription**, imposée de force à Liége par Bassenge et sa séquelle, commença par y enrégimenter chaque année treize cents hommes. A la fin de l'empire de Napoléon, suite de la Révolution, elle nous avait enlevé tout près de la moitié des hommes en état de porter les armes, et Dieu sait ce qu'elle en avait fait tuer !

« En 1814, à Liége, écrit Henaux, **on ne voyait plus pour ainsi dire que des vieillards, des femmes et des enfants, sans adultes et hommes faits.** »

VII

Qu'ont fait nos révolutionnaires de 1789 de

La liberté de la presse ?

Ils l'ont ruinée à ce point qu'au lieu des quinze imprimeries, des cinquante presses et des centaines d'ouvriers typographes, plus nombreux alors qu'aujourd'hui, qu'on rencontrait à Liége en 1789 — il restait à peine, peu après 1800, « dix presses qui, nous dit Thomassin, un fonctionnaire du préfet, ne roulent pas constamment. »

Qu'ont-ils fait de la liberté d'association ?

La Révolution l'a proscrite, pour les croyants comme pour les institutions ouvrières. Elle a supprimé, en confisquant leur avoir, tous les *bons métiers* d'autrefois, leur confraternité de

maîtres et d'ouvriers, leurs secours mutuels et leurs pensions aux vieux travailleurs. Fabry, qui avait reçu l'honneur d'être agrégé à tous ces métiers à la fois, Bassenge et leurs séides imposèrent au pays de Liége la loi française du 14 juin 1791, en vertu de laquelle, art. 1 : « *l'anéantissement de toute espèce de corporation de même état ou profession*, était *l'une des bases de la Constitution française* ; et art. 2 : « les *citoyens de même état ou profession, entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se donner de président ni de secrétaire syndic, prendre des arrêtés ou délibérations, former de règlements sur leurs prétendus* (sic) *intérêts communs.* »

Voilà les libérateurs de l'ouvrier !

VIII

La Révolution a ruiné l'Instruction !

On comptait en 1789 pour le territoire de ce qui devint plus tard le département de l'Ourthe, — ou de Liége, — dix collèges où douze cents garçons faisaient leurs études moyennes, la grosse moitié gratuitement, et, pour la seule ville de Liége, des milliers et des milliers d'écoliers dans les écoles primaires que devait tenir chaque maison religieuse, dans celles de l'Association des 56 instituteurs et institutrices libres, et dans la quinzaine d'écoles élémentaires gratuites, ouvertes en dernier lieu, par les princes-évêques Velbruck et Hoensbroeck.

Les « patriotes » et leurs amis les Français **détruisirent** et pillèrent **tous ces établissements, toutes ces écoles**. En 1801, on ne retrouva plus, quand on réorganisa l'instruction, pour la province entière qu'un seul collège avec 150 étudiants, pour la ville de Liége que **trois** écoles primaires, et parmi les 385 communes **rurales**

du département, **douze** seulement avaient encore un instituteur ! (Rapport du préfet de Liége, 24 juin 1801).

Aussi Lambert Bassenge a-t-il dû tracer, dans sa lettre du 28 avril 1798, ce beau tableau de la jeunesse populaire de Liége sous son administration :

« Nos rues et nos places sont obstruées de mendiants, couvertes de jeunes gens vigoureux, sales de boue et de baillons, ne s'amusant qu'à polissonner, jurer, RÉVOLTANT LA PUDEUR et scandalisant par la plus indécente tenue. Toute leur attention est d'attendre, d'épier l'étranger pour le conduire dans des lieux de prostitution qui se sont multipliés d'une manière alarmante, de sorte que ces misérables, démoralisés dès leur entrée dans l'âge viril, assurent à la commune une TOURBE D'ÊTRES SANS MOEURS, avilis, dégradés, PÉPINIÈRE DE BRIGANDS et fléau inévitable pour le peuple. »

La Révolution a ruiné l'Art liégeois !

On sait ce que constatait le 8 janvier 1798, le rapport de la commission républicaine de l'instruction à Liége : « *La commune de Liége seule peut compter trois cents musiciens de profession* **réduits à la misère** *par la suppression des Collégiales*. »

Les héros de la Révolution avaient pillé toutes nos églises et tous nos palais, enlevé dans tous ce qu'ils y purent trouver d'objets d'art, sculptures, tableaux, vitraux, dinanderie, orfèvrerie. Quand les «patriotes» se sauvèrent en France, en 1794, déjà ils emportaient avec eux non seulement la caisse publique dont ils s'étaient partagé les fonds, mais, au témoignage de Bassenge (lettre au ministres des finances, du 2 août 1797), « **l'argenterie des églises pour environ un million**. » Ils en avaient pris, ils en détruisirent pour cent fois plus : la moitié de ces sanctuaires, abominablement profanés, devaient finir par être renversés !

Saint-Lambert, la Cathédrale nationale, cette

splendide église, plus vaste que la place qui a gardé son nom, Saint-Lambert fut **détruite de fond en comble** sur la motion d'un Bassenge, et sous la direction de Defrance. Cette destruction qui ne rapporta que quelques centaines de milliers de francs, ne coûta pas moins de **deux millions**. Il n'en fallait rien laisser debout, on alla jusqu'à piller ses tombeaux pour faire de leurs pierres sculptées de la chaux ou des fonds d'égout, pour vendre comme vieux bois les cercueils et pour extraire du salpêtre des os des princes-évêques !

C'est un admirateur des patriotes, c'est Ferd. Henaux qui l'a dû constater : «**La valeur des domaines, des terres, des bâtiments, des rentes, des meubles et des chefs-d'œuvres volés par la France** — (et par les «patriotes» qui avaient appelé les Français et les aidaient) **s'éleva en moins d'un an à plus d'un demi-millard de florins**. »

La Révolution a ruiné le crédit !

Elle l'a ruiné surtout par les **assignats**. La France en avait émis **pour 45 milliards**. Le représentant français appuyé par nos « patriotes », obligeait nos concitoyens à les recevoir « **sous peine de mort** » (arrêté du 5 octobre 1795.)

« De tous les points du pays conquis, écrivent cependant le 4 décembre 1794, les représentants français, **il n'en est pas un seul où les assignats soient discrédités comme à Liége**. »

Et tel fut leur discrédit, en effet, que, d'après un tableau officiel des administrateurs de Liége, l'**assignat de cent livres** — à peu près cent francs, ne fut jamais, malgré la peine de mort, reçu ici que pour 59 fr. et finit par n'être plus accepté que pour **24 centimes** et demi !

IX

La Révolution a ruiné la bienfaisance !

Le **Mont de Piété** fut renversé par la dépréciation des assignats.

Le premier préfet qui nous fut envoyé par la République française après avoir reconnu qu'au pays de Liége, « *les établissements de bienfaisance* étaient *plus multipliés que dans aucun point de la France* » (Rapport du 21 mars 1801), dut reconnaître aussi que la moitié de nos hospices et hôpitaux avait été détruite par la Révolution. Quand, celle-ci passée, on fit en 1799 l'inventaire du patrimoine de ceux qui se retrouvaient debout après les gaspillages et les pillages des « patriotes » et des révolutionnaires, «*on reconnut*, écrit Thomassin, le chef du bureau « du préfet, que ces établissements avaient éprouvé « une **perte annuelle de 80,000 fr.** de rente, représentant **un capital de deux millions** — et Napoléon leur enleva encore **six cent mille francs** d'un trait de plume.

Jugez de l'état des hospices sécularisés par ce qu'on lit de celui des orphelins et orphelines de Liége sous la Révolution, dans le rapport officiel de la Commission, du 13 août 1798 :

> « Il y existe à présent de 30 à 40 garçons de 8 à 20 ans et de 15 à 20 filles du même âge. Ils habitent des bâtiments séparés, mais il est arrivé très souvent qu'ils sont parvenus à se rapprocher de manière à occasionner des **SUITES INFINIMENT DÉSAGRÉABLES**. Les filles n'étant surveillées que par une servante, ont souvent fait des échappées de l'hospice et y ont rapporté **LA GALLE**, etc. »

Quant aux comités de charité, ils avaient recueilli en 1744 l'héritage de ce prince-évêque, Georges de Berghes, **qui n'avait jamais rien voulu recevoir de ses sujets**, et qui, dans son testament,

institua pour héritier de sa fortune *personnelle*, ceux qu'il nommait « **mes chers frères les pauvres de la ville de Liége**. »

On ne donnait chaque année à ces pauvres que le revenu de cette fortune. En 1789, Fabry et Chestret, cédant à une émeute, firent distribuer au hasard le capital même ; d'où, de ce chef seulement, perte, pour la bienfaisance, de **deux millions** de francs qui en vaudraient **quatre** aujourd'hui. Et cette perte ne fut qu'un détail dans l'ensemble.

X

La Liberté du Culte.

Il est faux que Liége entretint autant de prêtres, moines et religieuses que le prétendent aujourd'hui les admirateurs des révolutionnaires. Il n'y avait pas à Liége en 1789 pour une population de moitié moindre, dix avocats de moins qu'aujourd'hui ; il n'y avait pas plus de prêtres et religieux que nous n'en comptons à présent, quand pour desservir nos paroisses, pour le ministère du culte et pour tous les emplois de la charité, il n'y en a pas assez. On vendit douze millions les biens qu'on enleva au clergé; il a fallu les remplacer depuis, en payant le traitement de ce clergé; le produit de cette vente a été emporté par les Français et le peuple y a perdu tout ce que ces biens lui procuraient de travail, de commandes, de pain, de secours dans les hôpitaux, d'instruction dans les écoles.

Il est faux que le clergé ait possédé, comme on l'a répété mensongèrement, le tiers du territoire : l'ensemble de ses biens, pour notre département, n'était évalué, le 21 mai 1801, par le préfet français, qu'à vingt-six millions et demi. Or, un des révolutionnaires liégeois, Hyacinthe Fabry, évaluait en 1788 le seul revenu du territoire de la principauté à seize millions et demi !

Quoi qu'il en soit, la liberté du culte fut peut-être la plus maltraitée par les révolutionnaires de 1789 et d'après. Pendant nombre d'années beaucoup d'églises furent fermées, changées en magasins, en écuries, les cérémonies du culte proscrites, les prêtres empêchés de remplir leur ministère, les fidèles de recevoir les sacrements, tandis qu'on rendait le **décadi obligatoire** au point d'interdire de fixer à un autre jour bals, concerts, concours de pinsons; au point de proscrire, comme entachées de cléricalisme, les fêtes du vieux dimanche, ou la célébration du mardi-gras!

Fabry, Chestret et Donceel avaient commencé par rançonner le clergé : « **Le clergé liégeois,** écrit l'un de ses adversaires, M. Borgnet (I. 364.), **avait bien mérité de la patrie,** *en renonçant, sur la proposition de son chef, aux immunités que lui garantissait la législation existante et c'était se montrer ingrat à son égard que d'agir comme on le fit.* » Ces premières exactions n'étaient pourtant rien auprès de ce qui devait les suivre. La chasse impitoyable faite aux prêtres dura des années.

Sur les instances d'un Bassenge, un seul arrêté du 4 novembre 1798, ordonna dans le seul département de Liége, l'arrestation sans avis, procès, ni instruction préalables, de **779 prêtres** : « Nulle part, écrit au sujet de la Belgique l'auteur de l'*Histoire de la Terreur sous le Directoire*, **nulle part les commissaires du Directoire** — Bassenge et ses pareils à Liége — **ne se jetèrent sur le clergé catholique avec une violence et un acharnement aussi fanatique.** »

XI

Seuls, les ouvriers, les travailleurs pâtirent de la Révolution autant que les curés.

Bon nombre de nos industries ont été anéanties par cette Révolution : toutes ont subi une crise

formidable qui amena pour des centaines de milliers d'ouvriers une longue misère, la famine et la mort !

La seule ville de Liége fabriquait, avant la Révolution, plus de drap que tout le département ne continua d'en fabriquer après. La production de nos houillères diminua de moitié. La clouterie avant 1789, employait 7 millions de kilos de fer ; quinze ans après, elle en employait à peine 4 millions ; l'ouvrier cloutier n'était encore payé, en 1812, que d'après le tarif de 1760, bien que, grâce à la Révolution, les prix du pain et de la viande eussent doublé. La fabrication de la bière en ville, avait bien, au rapport du maire Sélys, diminué au moins des deux tiers !

Pendant les dix années qui précèdent la Révolution de 1789, le pain se payait à la livre, 13 centimes le blanc, 8 à 9 centimes le moitillon, 5 centimes le pain de seigle ; la viande, 37 à 45 centimes la livre de bœuf ; veau, 41 centimes ; mouton 35 à 41 — le litre de genièvre, 90 centimes ; le litre et demi de vin, de 23 à 29 centimes.

En somme, avant 1789, l'**ouvrier liégeois** pouvait, avec sa journée ordinaire de 30 sous, payer plus de quatre livres de viande, ou plus de 28 de pain blanc, ou trois de beurre, ou 9 litres de vin de pays. Après, il obtint bien moins pour le même salaire réel.

Il a fallu tous les progrès économiques réalisés depuis 1830 pour qu'il revînt seulement à pouvoir payer avec une journée de 3 francs, à peine autant de pain, ou moins de viande, ou la moitié moins de beurre qu'autrefois; et le vin lui est interdit. Il ne connaît plus que le genièvre !

L'époque la plus désastreuse avait été celle de la domination des Fabry, des Bassenge et des républicains de France :

« *Liége avec sa banlieue contient cent mille âmes*, écrivait en 1795 Defrance, le démolisseur de Saint-Lambert : *les deux tiers tirent plus ou moins leur*

subsistance de ses fabriques : **tous ces moyens de vie sont évanouis**... *Le défaut d'ouvrage a fait déserter du pays les ouvriers armuriers pour se procurer du pain...*

—« *On peut se figurer*, écrit le très libéral auteur de *Huy sous la République*, **l'épouvantable misère** *qui succéda à l'arrivée des Français à Huy; à un certain moment on constata nombre de* **déces causés par le manque absolu de nourriture**. »

Le journal du bourgmestre révolutionnaire de Jupille affirme au sujet des pauvres de sa commune: qu'« **un tiers est mort de faiblesse et de faim** *et presque tous les vieillards âgés de 70 ans et au-dessus.* »

A Liége, cette misère obligea le procès-verbal de la séance du 27 janvier 1795 du Conseil communal, de constater que « l'état de dénuement où se trouve la classe indigente est tel que **plusieurs individus ont été trouvés morts de froid !** — *Nous avons eu*, écrit de son côté l'administration d'arrondissement, le 21 février 1795, **des concitoyens trouvés les uns péris de froid, les autres de faim**. »

Au témoignage encore de Bassenge, (lettre du 2 août 1797), « **la misère que leur anéantissement total** (des fabriques et de l'industrie) pendant une année avait amenée, fut telle que **Liége perdit près de 20,000 âmes de sa population** et Verviers près de 5,000. » A Liége, la population était, en cette année 1797, d'après un rapport du maire, Michel Sélys, réduite à **37,923 habitants** !

Pour vivre, quantité de misérables s'étaient faits brigands, **chauffeurs**. Les exécutions capitales avaient beau se multiplier : elles n'arrêtaient plus le crime. En décembre 1797, on exécutait à la fois six condamnés place aux Chevaux, et l'accusateur public à Liége, Regnier, put se vanter un jour d'avoir « **réussi à faire tomber plus de cent têtes de ces scélérats !** »

Aussi nul n'a-t-il mieux que le révolutionnaire Defrance, dans sa lettre au représentant Robert de Paris, résumé ce que la Révolution avait fait de Liége : « **L'anarchie, la désorganisation, le** « **brigandage, le vol avec la misère** sont **le** « **partage particulier de la ville de Liége** « **avec la stagnation de ses fabriques et de** « **son commerce** ». — Il aurait pu ajouter : avec **la perte de la nationalité, avec la tyrannie, avec la guillotine**.

XII

Voilà quelle a été d'après les documents authentiques, l'œuvre de la Révolution française à Liége, l'œuvre des prétendus patriotes, qui nous ont livré à l'étranger.

Pour des citoyens fidèles à leur pays, pour des chrétiens fidèles à leur religion, pour tous ceux qui ont à cœur le bien-être et les progrès du peuple, applaudir à cette révolution désastreuse et sanglante sera toujours renier tout ce qu'ont aimé nos pères, renier la foi et la liberté, célébrer seulement le crime, le vol, l'apostasie, le despotisme, l'échafaud, les fusillades et la trahison des droits de la patrie et de la cause des ouvriers.


✠ S·C·S·LAMBERTVS LEODIENSIS PATRONVS

CONFÉRENCES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE LIÉGE

QUATRIÈME SÉRIE

Les Origines de Huy et son dernier Comte, saint Ansfrid (JOSEPH DEMARTEAU). — *Le Pouvoir civil des Princes-Evêques de Liége* (AMÉDÉE DE RYCKEL). — *Un Artiste chrétien, le graveur Gaillard* (GUSTAVE FRANCOTTE). — *A Constantinople* (JULES HELBIG). — *L'Ancienne Eglise paroissiale de Saint-Hubert, à Liége* (CHANOINE LÉON DUBOIS). — *Joyeuse Entrée du Prince Corneille de Berghes, évêque de Liége, dans la ville de Maestricht, en l'an 1538* (LE CHANOINE MEYERS). — *Huy pendant la Révolution française* (L. GRANDMAISON). — *État des Communautés religieuses au pays de Liége, en l'année 1808.*

LIÉGE

DEMARTEAU, ÉDITEUR

1891

(Voll ohne Inhalt

CONFÉRENCES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE LIÉGE

QUATRIÈME SÉRIE



LIÉGE

DEMARTEAU, ÉDITEUR

1891

EXTRAIT DE LA *GAZETTE DE LIÉGE.*

LES ORIGINES DE HUY

ET

SON DERNIER COMTE SAINT ANSFRID

PAR

JOSEPH DEMARTEAU

I.

Huy romain.

Entre les villes de la province de Liége, la plus ancienne est celle de Huy.

Mais, tandis que nous pouvons suivre, dans les biographies contemporaines de saint Lambert et de saint Hubert, les premiers épisodes de la naissance moins antique de Liége au VII[e] et au VIII[e] siècles, nous ne parvenons pas à dissiper le voile de vapeur qui cache les origines, plus éloignées, de Huy. Il paraît seulement que bien avant que le plein jour de la civilisation chrétienne, eût brillé sur nos contrées, Huy dressait déjà dans la brume sa forteresse à pic, peut-être son église.

Elle a devancé Liége dans l'existence, dans le commerce et l'industrie, dans la foi et dans les libertés communales ; elle l'a devancé aussi dans ces

légendes, par lesquelles toute noble ville, justement fière de son antiquité, a suppléé à l'absence ou à l'insuffisance des parchemins authentiques.

Peut-être le racontait-on déjà au dixième siècle, comme un écrivain hutois, reviseur de Gilles d'Orval le relate en termes exprès au treizième (1) : si la fondation de Tongres était due à des fuyards troyens, celle de Huy avait été le monumental souvenir de la conquête des Gaules par Jules César. Rien que cela ! C'est là, disait-on, qu'en l'an 60 avant Jésus-Christ des colons romains, rencontrant aux bords de la Meuse une profonde et large vallée, ceinte de toutes parts à peu près par des montagnes, y bâtirent un oppidum auquel ils donnèrent le nom de Huy, emprunté au Hoyoux qui partage le vallon pour se jeter dans la Meuse.

On ne manquait pas d'ajouter que saint Materne, envoyé de saint Pierre, après avoir élevé à Tongres le premier temple de Notre-Dame édifié de ce côté des Alpes, avait érigé le second, en l'an 102, dans la cité de Huy, sur les débris des autels ruinés de Jupiter, de Junon et de Vénus.

On prétendait même montrer, au XIIIe siècle, tout près des fonts baptismaux, la pierre d'autel en marbre tartare, — était-ce du marbre noir ?— posée là par saint Materne, et faire reconnaître, dans l'église agrandie depuis de Notre-Dame, l'étroit et primitif emplacement du premier oratoire ou du premier baptistère hutois ! Que si nul témoignage écrit ne restait de ces fondations, il n'en fallait attribuer le défaut qu'à la négligence des vieux historiens, et aux destructions des Césars persécuteurs !

Un de ceux-ci cependant, Antonin le Pieux, arrivant à Huy, vers l'année 140 fut frappé, ajoute-t-on, de l'aspect de la cité, et de la situation du rocher ; il conçut le dessein d'étendre celle-là et de couronner celui-ci d'une citadelle : il agran-

(1) Monum. hist. Germ. SS. XXV. pp. 17, 25.

dit la ville, posa les fondements du château-fort et l'entoura des plus solides murailles ; il décida même, tant sans doute il était satisfait de son œuvre, de substituer au nom de Huy celui de *Bienfaite*. L'empereur parti puis défunt, les Hutois s'empressèrent de rendre à Huy son vieux nom.

Ces légendes ne sont qu'une manifestation locale de la prétention commune et de la naïve manie qu'eurent, du Xe au XIIIe siècle et plus tard, toutes les villes de nos régions : elles entendaient, bon gré mal gré, se rattacher aux seuls peuples dont on connût alors un peu l'histoire et le glorieux passé : les Grecs ou les Romains. Peut-être n'a-t-il fallu à Huy, pour s'autoriser à transformer ce rêve classique en croyance précise, qu'une trouvaille semblable à celle qu'on y fit, dans la première moitié du XIIIe siècle, lorsqu'on y découvrit, aux pieds des vieux remparts, entre plusieurs monnaies d'argent. la pièce romaine que notre chroniqueur avait soigneusement recueillie : à l'effigie du très pieux empereur Antonin (1).

Au surplus, nos doctes militaires ne l'ignorent sans doute pas : le système de défense stratégique remis aujourd'hui à la mode sous le nom de *fortifications de la Meuse*, est tout ce qu'il y a de plus ancien, de plus primitif, — je n'oserais pas dire : de plus arriéré et de plus payen, bien qu'il date d'avant Jésus-Christ ! Il eut pour inventeur un Brialmont d'il y a dix-neuf siècles, le propre frère de l'empereur Tibère, le fils de Livie et le père de Germanicus, Drusus qui, pour arrêter les invasions de ces Germains dont les poussées commençaient à se faire sentir sur ces frontières de l'empire, imagina de border la Meuse de forts et fortins protecteurs. On sait qu'ils n'empêchèrent pas les barbares de passer outre, pendant cinq ou six siècles. Par contre, on ne sait pas où ils étaient construits.

---

(1) Id. id., p. 18.

Il n'est donc ni positivement démontré, ni interdit de croire, qu'une de ces citadelles était érigée à Huy : diverses voies romaines aboutissaient à ce point ; on a recueilli dans ses environs maints objets romains ; c'était sur semblables rochers, auprès de pareils confluents que les conquérants du monde aimaient à fixer leurs châteaux-forts. Les substructions de la citadelle de Huy nous livreront peut-être quelque jour, dans leurs pierres d'assises, comme l'a fait la citadelle de Namur au point de jonction de la Meuse et de la Sambre, le témoignage définitif de cette occupation romaine.

Quant à saint Materne, les preuves irréfragables manquent pareillement pour indiquer les lieux où il a prêché la foi ; on ne saurait même dire avec assurance s'il évangélisa nos ancêtres au premier ou au quatrième siècle. Mais qu'il ait été l'immédiat envoyé de saint Pierre, comme la tradition s'en trouve établie au X[e] siècle, dans Everard de Trèves, Herigère de Liége, Wittikind de Corbie, le pape Benoît VII, ou qu'il n'ait reçu sa mission que des Souverains-Pontifes d'après Constantin, il n'y a pas à contester, en présence des témoignages exprès des Pères et des apologistes chrétiens, que dès le premier siècle, la foi avait été portée jusque dans nos régions aux extrémités des Gaules, jusqu'au-delà des frontières de la Germanie (1). Ce qu'on discutera toujours, c'est le degré d'extension que cette foi avait pu prendre, puisqu'il nous faut arriver au milieu du III[e] siècle pour rencontrer enfin la marque d'une profession ouverte du christianisme dans la décoration d'un tombeau de Tongres, et dans le mode d'inhumation de ses deux morts.

Rien n'empêche que Huy ait eu aussitôt que Ton-

---

(1) DARIS : Histoire du diocèse de Liége de l'origine au XIII[e] siècle, chap. VII et VIII. — DOM CHAMARD : Les églises du monde romain.

gres sa part des lumières de l'Evangile. Mais pour le savoir au juste, comme pour savoir ce que les conquérants francs y trouvèrent ou ce qu'ils y laissèrent subsister de christianisme, les éléments positifs d'appréciation continuent à faire défaut.

II.

Huy mérovingien.

La domination de ces Francs ayant remplacé celle de Rome sur les rives de la Meuse, le témoignage le plus palpable que nous ayons de l'importance de Huy sous les rois mérovingiens, est encore aujourd'hui le trait, malheureusement caractéristique, des grandes cités : on y payait plus de contributions qu'ailleurs ! La preuve nous en est donnée dans l'abondance des espèces frappées à Huy par les monétaires, receveurs des impôts ou fermiers de la monnaie, des descendants de Clovis : il n'y a pas, pour ce temps-là, de localité belge dont nous ayons gardé autant de types de numéraire — quinze au moins.

Quatorze fois sur ces quinze, le nom latin de Huy commence par cette lettre C, qu'on plaçait alors si souvent comme une sorte d'accent en tête de Huy, comme de Herstal (*cHaristallius*) ou de Hubert (*cHugobertus*) : cHoiii, cHoeii, cHoiū, cHoae, cHoe, une seule fois « Huio vico. » Au lieu du nom du souverain, c'était, vous le savez, celui de l'agent du trésor, éditeur responsable de la pièce, qu'on inscrivait alors sur les monnaies : celles-ci nous ont donc gardé l'adresse des plus anciens Hutois, au moins des plus anciens fonctionnaires mérovingiens habitant ou de passage à Huy, et certains de ces noms semblent s'être assez bien conservés jusqu'à nos jours dans ces mêmes lieux : Vinicard, Rigoald, Bertoald, Boppevin, Gundebo, Ganveber,

Ganpolion, Landegisile, Omond, Beto et Bobo (1) !
Voici mieux pourtant que ces noms sans histoire d'antiques receveurs de contributions.

Les brouillards du matin de la seconde évangélisation de notre pays commencent à se dissiper, et les premières figures, vagues encore, que nous laisse apercevoir cette éclaircie, sont celles d'un évêque et d'une sainte femme. L'évêque s'appelle saint Domitien ; la femme est sainte Ode d'Amay.

Après saint Servais, le vaillant héros des conciles de Sardique en 343 et de Rimini en 359, après ce Servais dont l'épiscopat se rattache à la ville romaine de Tongres et au port romain de Maestricht, saint Domitien est le premier de nos évêques dont nous sachions plus que le nom et sur lequel nous renseigne un acte authentique : il siégeait au concile d'Orléans en 549 ; il fut le restaurateur de Notre-Dame de Huy. Bref, la miraculeuse victoire qu'on lui attribue sur un fantastique dragon n'est, pour lui, comme pour bien d'autres, que la traduction populaire en légende, en symbole, en image, de l'histoire vraie de ses triomphes apostoliques sur le monstre du paganisme.

Aussi quand Notre-Dame de Huy reçut les dépouilles mortelles de ce Domitien, dont elle nous garde encore les reliques, d'autres sanctuaires s'élevaient sans doute ou allaient s'élever dans cette ville.

Au cours du moyen âge on n'y compta pas moins de treize paroisses et le double d'églises, — dont plusieurs ont disparu à partir du XVIe siècle. L'origine d'un bon nombre de ces églises se perd dans la nuit, mais les noms seuls de leurs patrons : saint Hilaire, saint Denis, saint Remy, saint Germain, saint Martin, comme les propriétés que l'église de Cambrai et des abbayes françaises eurent à Huy

(1) La liste la plus complète des légendes des monnaies mérovingiennes occupe les pages 42 à 100 du premier volume de la *Numismatique du moyen âge* par Adrien Blanchet.

jadis, décèlent des fondations mérovingiennes antérieures peut-être au temps de saint Domitien. Ajoutez à cela que le patronage de saint Mengold s'est substitué, dès le Xe siècle, dans le titre d'un autre temple, à celui du saint disciple Timothée ; le patronage de saint Maur à celui du saint apôtre Jean, et que Saint-Etienne est déjà mentionné comme une ancienne église au XIe siècle dans une charte de Théoduin. N'oubliez pas non plus que les deux oratoires de saint Georges-aux-Prés et de saint Georges-au-Rioul étaient dus aux libéralités de sainte Ode, la fondatrice d'Amay,

Quant à cette sainte Ode, on s'était plu, depuis quelques siècles, à la donner pour la tante, la compagne et la généreuse collaboratrice de notre saint Hubert : une pièce trop peu remarquée jusqu'ici, le testament d'un sien neveu, le diacre Adelgise ou Grimon, de Verdun (1), nous atteste, à la date de 636, qu'elle était morte et enterrée dans son église d'Amay, trois quarts de siècle avant que saint Hubert ne devînt notre évêque !

Il y a plus d'un détail à noter dans ce testament de l'an XII du règne de Dagobert :

« De la villa du territoire tongrois nommée Hedismalacha (est-ce Emael ou n'est-ce pas plutôt Hamal, près de Russon ?), une part m'est venue par héritage conformément aux lois : qu'elle appartienne tout entière, telle que je la possède aujourd'hui, aux lépreux de Maestricht !

« Quant à la villa Chambo, sur la rivière de l'Ourthe, je lègue tout ce qui m'en revient aux pauvres inscrits sur la liste de secours de l'église de Huy.

« J'ai possédé, en outre, à titre d'usufruitier, des vignes de la basilique de Saint Maximin de Trèves, et d'autres vignes de l'église d'Amay construite en l'honneur de Monseigneur saint Georges et où repose ma tante paternelle : qu'elles retournent après ma mort à ces églises. »

---

(1) Migne. Patrol. latine LXXXVII, 1544.

De quoi il résulte, tout d'abord, que les amateurs du petit vin de Huy ont le droit de le boire avec la pleine assurance qu'on n'en connaît pas chez nous de plus vieux, puisqu'on le cultivait authentiquement sur les côtes d'Amay, au temps du bon roi Dagobert, — ensuite que, dans les limites de l'actuelle Belgique, la plus ancienne des institutions de charité mentionnées dans un acte public est ce service des pauvres de l'église de Huy.

Autre conclusion, non moins importante : sainte Ode appartenant aux débuts du septième siècle et non plus aux jours de saint Hubert, il en résulte que plus rien n'empêche de croire d'elle ce qu'en rapportèrent nos vieux chroniqueurs du dixième au treizième siècle ; qu'elle est la fille d'une petite fille de Clovis et la mère de saint Arnulphe. l'aïeul de Pépin de Herstal. La première sainte hutoise devient, de la sorte, la plus ancienne des bienheureux ancêtres de la maison carlovingienne, en même temps que le royal trait d'union qui rattache la race de Charlemagne à la race de Clovis et de sainte Clotilde !

Nulle, en tout cas, n'a pu prendre place avant elle au premier rang de ces nobles princesses qui furent chez nous, dans l'œuvre civilisatrice, les plus puissants auxiliaires des évêques missionnaires et des moines apôtres. La fondatrice d'Amay se trouve avoir donné l'exemple à Gertrude de Nivelles et Begge d'Andenne, ses arrière-petites filles, aux Aldegonde et aux Waudru du Hainaut, ses parentes. Elle est, dans l'ordre chronologique, la doyenne de toutes les belges portées sur les autels par la vénération des peuples.

Grâce à elle, et grâce à saint Domitien, c'est des bords hutois de la Meuse qu'est parti, bien avant l'apostolat de saint Eloi, de saint Liévin ou de saint Amand, le mouvement d'évangélisation invincible qui plaça décidément la Belgique à la tête des nations catholiques !

Saint Monulphe ne reconstruit l'église St-Servais à

Maestricht et saint Perpête ne nous attache Dinant qu'après que saint Domitien eût relevé Notre-Dame de Huy ; plus tard, c'est encore aux portes de Huy qu'on vient prendre pour évêque, dans les champs de Tihange, un Cincinnatus chrétien, Jean l'Agneau ; et c'est dans la chapelle qu'il bâtit et dote aux pieds du château-fort, que ce Jean l'Agneau reposera, oublié d'abord, révéré sur l'autel ensuite, jusqu'aux jours où les Français du XVIIe siècle, faisant sauter la citadelle, enseveliront sous la vingtième destruction de cette fortification de la Meuse, les derniers débris du pacifique apôtre !

III.

Le comté de Huy.

Sur ces monnaies mérovingiennes, dont je vous parlais tout à l'heure, Huy n'était jamais désigné ni sous ce nom de *villa* qui ne s'appliquait qu'à un lieu d'habitation rurale et qui fut d'abord employé pour Liége, ni sous ce nom réservé aux vraies villes : *civitas*. La première appellation qu'on lui applique est un titre intermédiaire, celui de *vicus* : bourg.

Plus tard, au IXe siècle, on y joindra l'indication précise d'un port : en 862, Lothaire II accorde aux moines de Stavelot une part évaluée à 33 sous dans le produit des étaux ou échoppes du port à Huy et à Dinant. On prétend bien retrouver le nom de Huy dans un règlement de commerce anglais du dixième siècle ! Avant ce siècle, enfin, c'était avec les premiers développements de la féodalité, sous les faibles successeurs de Charlemagne, à partir de l'an 890, que le château-fort de Huy avait fait, par actes authentiques, sa rentrée dans l'histoire (1).

---

(1) Il n'y a pas sous ce rapport de conclusion à tirer du texte de l'acte de Childéric III, qui, en 743, exempte les moines de

Une charte du 1er juin 911 permet même de croire qu'à cette date il était occupé par Regnier au long Col, le premier de nos célèbres ducs de Lotharingie.

A quelle époque remonte la constitution du comté de Huy dont ce château fut alors la citadelle ? On ne s'est pas fait faute de l'attribuer à Charlemagne : dans l'histoire aussi, on prête surtout aux riches ! Huy n'obtient de mention spéciale ni dans les actes de Charlemagne, ni dans le partage que les petits fils du grand Empereur firent de son royaume en 870 : nous y voyons seulement qu'à cette date, la Hesbaye se divisait en quatre comtés et que le Condroz formait une autre circonscription.

Au dixième siècle au plus tard, le comté dont Huy est devenu le chef-lieu s'étend sur les deux côtés de la Meuse.

Sur la gauche, il comprend une partie de la Hesbaye ; partie bornée sans doute par les autres quartiers de cette Hesbaye vers le pays flamand, et par le comté de Moha, dont le comté de Huy longe la frontière pour s'incliner ensuite vers le Brabant wallon : divers actes des dixième et onzième siècles nous signalent comme appartenant à la fois à la Hesbaye et au comté de Huy : en 956, Seraing et Jemeppe-sur-Meuse ; en 974, Tourinnes ; en 1035, Grand Rosière, vers Perwez ; en 1070, Braives ; en 1084, Donceel ; en 1095, Vaux-et-Borset (1).

A droite du fleuve, le comté de Huy ne s'étend pas plus que sur la gauche dans la direction de

---

Stavelot de payer le tonlieu au château de Dinant et à Huy « *in Dionante castro et in Hogio... nullum theloneum*. En 862 Lothaire II accorde aux mêmes « sedilia in portu Hogo et Dionanto. » A partir de 890, 895, 896, 911, les actes publics se succèdent, conclus « *in castro Hoio.* »

(1) 956 : *Villa Saran in pago Hasbaniense, in comitatu Hoio — in ipso pago, in comitatu ipsius villa gamappe super fluvio mosa* — 974 : *Turninas in pago Hasbaniense et comitatu Folchurini, Hoio situm* — 1035 : *Villam nomine Roserias in pago Hasbanio, super fluviolum Neropiae, in Comitatu Hoiensi* — 1070 :



Namur en longeant immédiatement la Meuse : c'est le territoire de Namur, au contraire, qui cotoyant la Meuse, se pousse jusqu'aux portes de Huy. La plus grande partie du Condroz, n'en appartient pas moins à notre comté, en remontant le Hoyoux et bien plus haut que ses sources. Nous voyons ainsi désignés spécialement comme appartenant au comté de Huy en Condroz : en 953, Vyle-et-Tharoul, ou Ville près de My, car le Condroz s'étendait alors au-delà de l'Ourthe, comme le prouve l'acte de partage de 870 ; en 954, Ychyppe sous Leignon, Jetfaux, hameau de Champion et Ohey ; en 959 , Artin, près d'Ocquier ; en 965, Fraiture ; en 1028, Havelange (1).

Il n'est pas jusqu'à une partie de la Famenne qu'on ne signale au cours du onzième siècle comme une dépendance du comté de Huy; ainsi range-t-on dans ce comté et dans cette Famenne : en 1050 et 1070, Honnai ; en 1078, Wiesme.

On donnera bien, comme une appartenance de ce comté, dans l'Ardenne, en 1071, Smuid près de Libin ; et d'autres pièces rangent, sans mention complémentaire, dans ce comté encore : en 941, Tanton, Jerhenne, Senaie ; en 963, *Gengeania* dont on ne sait dire si s'est Jeneffe en Hesbaye ou Jagnée, dépendance de Pessoux vers Ciney (2).

Villa Brovia, in pago hasbaniensi, in comitatu hoiensi ; 1084-86: *Donum Cyrici in comitatu Hoiensi in pago Hasbaniæ, ad fluvium Ernam.*— Voir, entre autres, Daris : *Notices*.IX ; Grandgagnage: *Vocabulaire des anciens noms de lieux*, et *Mémoire* ; —Wauters, *Table des Chartes*, etc., et ouvrages y cités.

(1) 953 : *In pago Condrustio locum qui dicitur villa in comitatu Hoio;* 954 : *Warsipia* même pagus, *in comitatu Hoio; Fals et Olhais id.*; 959 : *Arterino in pago Condrustio in Comitatu Hoiensi*, près *d'Okeries ;* — 1028 : *in pago Condrustensi, in Comitatu Gozelonis, de Hoio ecclesiam de Havelange.* — 946 : *Inter confines Buzin et Borevel* (Verlée près Havelange) *in Comitatu Hoio.*

(2) 1050 : *Hunival in pago Falmanensi, in comitatu Hoiensi* 1070 : *Hunai*, id., id ; 1078 : *Vesma*, id., id.; 1071 : *Summoulium in pago Ardennensi, in Comitatu Hoiensi* — 941 *Tanton Ceneils et Joherina in Comitatu Hoio.*



Parmi les seigneurs qui furent appelés à régir ce comté de Huy, on a placé ce mystérieux saint Mengold dans la biographie duquel il semble malaisé de faire le départ entre la légende et l'histoire. Un autre, le dernier comte de Huy, nous est du moins, lui, plus sûrement connu, d'après quelques documents officiels et d'après les récits de deux historiens instruits et dignes de foi, ses contemporains, le moine Adelpert de Metz et l'évêque Thietmar de Mersebourg (1).

IV.

Le comte Ansfrid et Notger.

Noble justicier, soldat bienfaisant dont on finit par faire un évêque et qui devait mourir moine, le comte Ansfrid a, par sa sainteté, imposé l'admiration jusqu'aux historiens du protestantisme.

Fils d'un seigneur du nom de Lambert, et que certains ont prétendu à tort être un comte de Louvain, il était apparenté aux plus puissantes familles belges du Xe siècle, aux maisons dont allaient sortir comtes de Hainaut, comtes de Namur et ducs de Brabant. Il semble avoir eu pour ancêtre ce duc Regnier que nous avons rencontré au castel de Huy en 911. Un de ses oncles, du même nom que lui, occupait Chèvremont vers l'an 939, tint de là en échec l'Empereur lui-même dont il devait devenir un des meilleurs gouverneurs, et n'eut pas dans la suite à régir moins de quinze comtés.

Tout jeune encore, notre Ansfrid avait été confié à un autre de ses oncles, Robert, évêque de Trèves, puis au prélat le plus puissant du temps, Brunon, archevêque de Cologne, régent de la Lotharingie

(1) Mon. hist. Germ. SS. tom. III et IV — Patrol. lat. de Migne : CXXXIX et CXL.

et frère de l'empereur Othon-le-Grand. C'est du service de Brunon qu'il passa bientôt au service personnel de cet Empereur qui l'emmena dans sa victorieuse expédition de 951, en Italie. Ansfrid y jouit du privilège envié de dresser sa tente, qui nous dit-on, était fort riche et fort belle, à côte du pavillon de l'Empereur et se trouva souvent le seul compagnon de chasse d'Othon.

Arrivé à Rome l'Empereur avait fait du jeune page son écuyer de prédilection, son chambellan et son porte-épée : « Aujourd'hui, lui disait-il un matin, nous irons prier au tombeau des Apôtres. Mais comme je n'ignore pas ce que mes prédécesseurs ont eu à craindre de la mauvaise foi des Romains, et comme il est sage, pour n'être point surpris, de prévoir les plus mauvaises aventures, alors même qu'elles semblent le plus éloignées de nous, tu ne manqueras pas, tant que je resterai en oraison, de veiller, glaive en main, sur ma tête. Après, tu pourras prier à ton tour, autant que tu voudras. »

Au mois d'octobre de 960, nous voyons l'Empereur octroyer à son fidèle vassal Ansfrid le produit des taxes d'étalage perçues à Kessenich sur un marché public, et le profit de la frappe de la monnaie dans cette localité, avec le droit d'y prélever désormais, sur les marchandises en transit, des droits qu'on avait jusqu'alors touchés à Echt. C'est entre 968 et 969 qu'un acte public le mentionne comme comte dans le pays d'entre Meuse et Rhin, et des faveurs répétées, marques de plus en plus hautes de la confiance de l'Empereur, finirent par faire de lui l'un des seigneurs les plus notables d'entre les gouverneurs impériaux de nos provinces.

Nous le voyons signalé tour à tour comme comte, à Huy, dans les régions d'entre Meuse et Rhin, le Maesgauw et propriétaire de grands domaines dans le pays de Valenciennes et dans celui d'Anvers.

Brave soldat, conseiller sage, magistrat intègre et

jurisconsulte écouté, ses avis deviennent dans les délibérations l'expression même du bon sens. Sa parole était sobre et modérée, il aimait à joindre à des conseils toujours présentés avec une fermeté douce, des exemples, toujours pleins d'à propos, tirés des Saintes Ecritures. Libre des soucis administratifs ou judiciaires, c'était à la lecture, à l'étude qu'il s'adonnait: aussi les étourdis ne se retenaient-ils pas de le plaisanter sur sa façon de vivre en moine au milieu du monde. L'interprétation qu'il donnait aux lois n'en faisait pas moins autorité ; les plus doctes et les plus puissants, lorsqu'ils avaient à décider d'un cas embarrassant, venaient avec confiance en demander la solution au comte Ansfrid. L'Empereur lui-même aimait à le consulter, prisait fort son jugement, et ne prenait pas volontiers de décision importante sans connaître son sentiment. «A la différence, écrit un chroniqueur, de ces magistrats de nos jours qui trop souvent se laissent détourner de la stricte justice par une miséricorde outrée ou par de secrets calculs d'intérêt, Ansfrid était incapable de rien sacrifier jamais du droit, de la loi ou de la vérité.»

Il paraît qu'en ce temps-là, c'était du côté du Brabant que la sécurité publique se trouvait le plus souvent mise en péril dans nos provinces : nul n'y fit aux déprédateurs plus rude guerre qu'Ansfrid, bien qu'il eût peut-être dans ce pays à sévir contre des parents, nobles seigneurs, chefs de bandits. Il les obligeait impitoyablement à chercher par la fuite, dans les fourrés les plus épais ou dans les marécages, un dernier abri contre son implacable poursuite. Victoires nombreuses, heureux combats livrés pour la défense des faibles et la répression des coquins, rien ne manquait donc à la gloire du comte de Huy.

Il avait trouvé dans une noble femme du pays d'Anvers, Hilsuinte, une compagne de non moins haute naissance, non moins riche et non moins pieuse que lui : ils n'eurent ou ne gardèrent

qu'une enfant, une fille qu'on appela Benoîte, nom de prédestination sans doute, car Benoîte, en âge de choisir un héritier au comte de Huy, ne voulut pas d'autre fiancé que le Christ. Pour répondre à ses vœux, ses parents fondèrent et dotèrent de leur patrimoine, au-dessus de Maeseyck, la célèbre abbaye de Thorn. Celle-ci, grâce à ces dotations princières, devint plus tard un chapitre impérial formé de sept chanoines et de quatorze chanoinesses; il resta, jusqu'à la Révolution française, le centre d'un petit État indépendant qui, pendant huit cents années, eut la bonne fortune de n'avoir pour souverain qu'une dame, une dame abbesse.

Benoîte fut la première de ces religieuses régentes, et l'évêque Thietmar, son contemporain, raconte d'elle un de ces prodiges que notre temps a vu se renouveler plus d'une fois chez les petites Sœurs des pauvres. Elle avait si généreusement partagé aux indigents et aux pèlerins toutes les provisions de sa communauté, que plus une goutte de vin ne restait au cellier pour désaltérer les Sœurs. On vint l'avertir de l'embarras. Elle s'en fut le confier à Dieu, prosternée devant la croix dans la chapelle de la Vierge : et le vin, se prenant à monter avec sa prière, finit par remplir à plein bord le tonneau de la communauté. Vous pouvez penser si le miracle poussa Benoîte à se montrer envers les pauvres plus ménagère de ses provisions!

Hilsuinte pourtant, prévoyant sa fin prochaine, voulut, déjà malade, revoir une fois encore sa fille au couvent de Thorn; ses forces la trahirent en chemin, il fallut s'arrêter chez un ami, où elle expira. Son mari ne put ramener, dans ce monastère qui avait été leur œuvre commune, pour les y déposer, sous la garde de leur unique enfant, que les derniers restes de la dernière comtesse de Huy.

Peu de temps après, une femme qui avait été à son service, et que l'hydropisie avait frappée depuis plusieurs années, reçut, dans une vision de la veille

de Noël, l'avis d'aller allumer des cierges devant le tombeau de la comtesse : elle obéit ; l'office des matines n'était pas terminé, qu'elle se trouvait soudain et merveilleusement guérie.

C'était le temps où l'un de nos plus célèbres pontifes, Notger, régissait le diocèse, et, ministre aimé de trois empereurs, profitait de son credit et de leur reconnaissance pour assurer définitivement l'indépendance de ses successeurs et celle de nos ancêtres, par la constitution de la libre principauté de Liége.

L'Eglise de Notre-Dame et Saint-Lambert possédait en divers points du pays, des villes, des chapitres, des abbayes, des domaines importants, sur les territoires desquels elle jouissait déjà de pouvoirs très étendus : ainsi une partie de Huy et de Maestricht, les pays de Dinant, de Fosses, de Lobbes, de Tongres, le district de Theux, celui de Malines même. Mais ces fragments épars ne formaient véritablement pas un Etat. A Notger, l'honneur d'en avoir forgé une patrie. Il se fit accorder les derniers droits du souverain sur ces divers domaines ; il en réunit les principaux l'un à l'autre par l'acquisition d'importants territoires intermédiaires : en aval de sa capitale, Visé venait de lui être cédé, et de le relier à Maestricht; en amont, une autre annexion allait réunir en quelque sorte Liége à Huy et à ses dépendances les plus éloignées dans cette direction.

A ce Folcurin qui régissait encore le comté de Huy, en 974, Ansfrid avait succédé, depuis quelques années au plus dans la possession du fief comtal quand l'Empereur fit abandon à Notger de tout ce que le souverain y gardait de droits royaux.

Ansfrid imita l'empereur. De toutes les portions de provinces légitimement annexées à Liége par les acquisitions de Notger, aucune ne devait égaler celle-là en importance et en étendue. Avec ce comté, c'étaient les deux rives de la Meuse de Liége à Huy, c'était un premier canton de la Hes-

baye, c'était le Condroz presque tout entier qui venaient étendre, raccorder les domaines du jeune Etat liégeois et lui permettre d'atteindre, par ce Condroz, ses vieilles possessions de Dinant et de Ciney.

Dans quelle mesure l'habileté de Notger, l'intervention, les dédommagements de l'Empereur peut-être, la générosité d'Ansfried à coup sûr, et l'entree en religion de son unique enfant influèrent-ils sur la décision du comte de Huy ? Ce que nous savons seulement, c'est qu'Ansfrid fit abandon complet, définitif du vaste comté hutois à son ami Notger, et que l'Empereur Othon III ratifiait dès 985 ce généreux abandon.

Dans cette ratification, Othon III prend acte de la cession intégrale qu'Ansfrid avait faite à l'évêque pour l'amour de Dieu, par vénération pour Notre-Dame et pour saint Lambert, par affection aussi pour Notger lui-même. Mais tandis qu'Ansfrid ne gouvernait ce comté qu'au nom de l'Empereur, Notger et ses successeurs après lui y exerceront désormais, sauf la révérence due au suzerain, tous les droits régaliens.

Plus de comte ou d'agent du pouvoir administratif, plus de magistrat ou d'agent du pouvoir judiciaire qui puisse, autrement que par délégation du nouveau prince, y rendre la justice, y percevoir des contributions ou des péages, y réclamer corvée ou service militaire, y toucher des taxes de navigation. Tout ce que le gouvernement impérial avait pu jusque-là se réserver d'attributions ou de revenus, soit dans Huy, soit dans sa circonscription, était transmis à l'évêque et à ses successeurs, avec pleine faculté d'en disposer, même en faveur de qui leur plairait.

Huy, dès ce jour, tout en gardant des franchises particulières, ne devait plus être séparé de Liége, et par cette union, la libre principauté achevait de former un véritable état.

V.

Soldat, évêque, moine et saint.

Le bruit cependant s'était répandu, après la mort de la comtesse, que le comte Ansfrid ne tarderait pas à quitter le monde pour embrasser dans quelque retraite la vie monastique. Peut-être nourrissait-il en secret ces desseins ; mais il ne leur avait encore donné aucune suite, quand, en 995, l'évêque Baudouin vint à mourir. La nouvelle en arriva bientôt au camp, à l'armée réunie alors au pays d'Aix-la-Chapelle et où l'empereur Othon III comptait encore Ansfrid parmi ses meilleurs officiers. Qui choisir pour remplacer le défunt sur le siège important d'Utrecht ?

Ce fut l'évêque de Liége, Notger, qui proposa au souverain un candidat inattendu. Suivant le conseil de Notger, Othon s'en fut trouver Ansfrid au milieu de ses gens d'armes, le prit par la main, et le tirant à part : « C'est de toi, lui dit-il, que nous ferons un évêque d'Utrecht. »

On ne reçoit pas sans surprise ni sans résistance, lorsque l'on n'a été que soldat, une proposition pareille, vînt-elle d'un empereur et songeât-on à se faire moine. Ansfrid allégua son grand âge ; qu'il n'avait jamais vécu que dans les camps, sous les armes, et que ce semblerait chose absurde à tous que de voir faire un clerc, un pontife, d'un vieux troupier. L'empereur ne voulut rien entendre, et devant ses instances, force fut au comte de lui demander au moins le temps de prendre conseil de ses amis.

Les amis se rallièrent au sentiment de l'Empereur et de Notger, et le comte de Huy s'adressant à une conseillère plus haute encore, alla s'agenouiller devant l'image de Notre-Dame d'Aix, dans la basilique de Charlemagne : « Si ce projet est de Dieu, lui dit-il, ce n'est pas le bon plaisir du Prince qui doit

en décider ! Je reconnaîtrai la volonté du Ciel à ce signe que rien ne se fera que suivant les lois de l'Église. Et s'il ne vient pas de Dieu, obtenez-moi miséricordieusement, Notre-Dame, d'en être délivré. »

L'archevêque de Cologne, métropolitain d'Utrecht, appuyé de tous ses suffragants, ne tarda pas d'apporter la réponse du Ciel. Ansfrid a beau s'en défendre : tous s'accordent à le vouloir pour évêque, et devant leurs acclamations, leurs instances, leurs larmes même, le vieux soldat, contraint de se rendre, tire une dernière fois l'épée qu'il a si noblement portée dans sa longue carrière, la dépose sur l'autel de la Vierge: « Jusqu'à ce jour dit-il, je l'ai toujours gardée dans l'honneur pour un service terrestre et j'ai fait rude guerre avec elle aux persécuteurs des veuves et des pauvres du Christ! c'est à vous, maintenant que je la remets, ma dame sainte Marie, pour recevoir de vous un honneur plus haut et assurer le salut de mon âme ! »

Bientôt, dans les mains du vétéran porté successivement à la prêtrise et au pontificat, la crosse épiscopale ne tardait pas à remplacer le glaive remis à la Vierge. Et comme pour nous prouver que la culture des belles antithèses ne date pas de Victor Hugo, nous avons encore du meilleur poète d'Utrecht d'avant l'an mil, les vers dans lesquels il exalte ces changements soudains : ce vainqueur de tant de batailles devenu le gardien de la paix ; le capitaine qui n'entraîne plus que les âmes aux combats de la vertu; la direction des cœurs succédant à la stratégie guerrière ; l'office divin aux exercices militaires ; l'aube blanche et l'étole aux cottes d'armes et aux baudriers ; le chant de la messe aux cris du commandement ; la patène au bouclier, et au-dessus de tout cela, au lieu de l'épée meurtrière brandie au front des bataillons, le calice du salut élevé vers Dieu pour le peuple chrétien !

Le nouveau prélat fut aussi bon évêque qu'il avait été bon général et bon justicier. Evangélisant le

peuple, construisant des sanctuaires qu'il dotait de ses biens, son nom seul était pour ses fidèles une protection, une sauvegarde.

En 1007, quatre-vingt-dix longues barques amènent tout près de sa ville épiscopale l'une des dernières troupes des pirates normands : les habitants d'Utrecht, pour mettre ces pirates hors d'état d'utiliser contre leur ville les constructions ou les matériaux réunis dans le port, avaient bravement incendié ce port et s'étaient retirés dans la citadelle. Grand dépit des barbares : pourquoi s'être donné tant de mal au sujet d'honnêtes voyageurs, fort bien armés sans doute, mais qui se seraient fait scrupule, à les entendre, de rien prendre dans une ville gouvernée par un homme d'aussi grande sainteté ? Ils ne demandaient, disaient-ils, d'entrer dans le château-fort que pour y faire leurs dévotions et porter aux autels de pieuses offrandes. Il y a longtemps, vous le voyez, qu'on se dit ainsi plein de respect pour la foi de ceux qu'on rêve de dépouiller !

Les Utrechtois de l'an 1007 ne s'y laissèrent pas prendre : payant de contenance, ils répondirent qu'ils n'ouvraient point leurs portes à des visiteurs en équipage de guerre. Le siège de la place n'eût pas offert grande difficulté; mais les précautions si hardiment destructives prises par les assiégés, sous l'inspiration de leur évêque, témoignaient d'une révolution trop virile; et les Normands eux-mêmes savaient trop bien que, sous la robe épiscopale, battait encore un cœur de vaillant capitaine : ils jugèrent plus sage de tourner les talons, ou plutôt les proues, et la ville ne manqua pas d'attribuer sa délivrance au renom de son vieux pontife.

Avant cela peut-être, une dernière épreuve avait été réservée à la vertu d'Ansfrid : ses yeux qui n'avaient rien perdu de leur douceur et de leur éclat et où rien ne trahissait la cécité — le Ciel n'ayant pas voulu, nous dit le chroniqueur, que l'épreuve atteignît la majesté épiscopale — ses yeux ne percevaient plus rien des lumières de la terre.

A six milles environ de sa ville épiscopale, à Hoghorst, près d'Amersfort, se trouvait, non loin des bords du Rhin, un bois écarté protégé d'un côté par un bras de rivière, de tous les autres, par des marais. C'est là qu'Ansfrid allait chercher la retraite et la paix au retour de ses courses pastorales, des réunions de ses prêtres, de ses séjours auprès de l'Empereur : il y avait fait élever un oratoire puis un ermitage; il fit de l'ermitage un monastère où lui-même, portant le cilice sous la bure, fils volontaire de saint Benoît, soumis aux ordres de l'abbé, voire aux plus rudes corrections des frères, partageait son temps entre le chant sacré, la prière, les veilles, et surtout les œuvres de charité.

Le vieillard y distribuait chaque jour la nourriture à soixante-douze pauvres. On le voyait alors, aidé d'un serviteur, apporter de la vallée au haut du coteau, tout ce qui lui pouvait aider à soigner cette clientèle indigente. Un jour, il lui arriva de retenir l'un des plus abandonnés de ces malheureux : c'était un lépreux horriblement couvert d'ulcères. La soirée venue, Ansfrid appelle, pour se guider, son compagnon ordinaire ; il charge, comme lui, ses épaules du support auquel pendent les seaux, et conduit par le serviteur, va les remplir au fleuve ; lui-même en rapporte l'eau, la fait chauffer, prépare la baignoire, et de ses mains l'aveugle, peut enfin laver, nettoyer à tâton chacune des plaies du malheureux. Il ne le retire du bain que pour le coucher dans son propre lit; il veille seulement à ce que le lépreux, rhabillé de neuf, puisse partir avant le jour, et il ne lui demande, en le congédiant, que l'engagement de ne rien révéler de cette héroïque charité !

A côté de ce trait d'une vertu surnaturelle, un détail plus naïf et plus simplement humain nous a été conservé par un contemporain. Ansfrid, dans sa jeunesse, avait pris part à ce divertissement qu'aimait à se donner Othon le Grand, en cela, dit-on, devancier d'un grand Pape, la chasse aux oiseaux.

Dans ses vieux jours, l'aveugle ne songeait plus à ces oisillons que pour en avoir pitié : quand la neige et le froid sévissaient avec grande rigueur, il faisait suspendre de-ci de-là, pour les nourrir, une gerbe d'épis sur les arbres dépouillés de son monastère.

C'est dans celui-ci qu'il tint à expirer ; une maladie de plusieurs mois, qui se déclara le jour de Noël le prépara lentement à la mort. Au dernier jour — c'était la fête de l'invention de la sainte Croix — les yeux du moribond se rouvrirent soudain à la lumière, comme éclairés dès ici-bas des clartés d'au delà. Il témoigna même aux assistants qu'il distinguait dans la fenêtre de sa chambre, une image de la croix qu'on n'y avait placée que depuis qu'il avait perdu la vue : « C'est autour de toi, c'est de toi, Seigneur, répétait-il en louant Dieu, que j'attends la seule lumière qui ne s'éteint jamais ». Et il expira, invoquant, nous dit le chroniqueur, la Vierge-Mère à qui il avait donné sa personne, son avoir, tous les siens, et répétant sur lui le signe de la croix, jusqu'à ce que la mort vînt arrêter sa main.

On n'avait pas attendu son dernier soupir pour proclamer sa sainteté. Aussi, comme il arrivait trop souvent en ces siècles où les reliques des saints semblaient le plus précieux des trésors, la possession des dépouilles d'Ansfrid fut bien près de causer un sanglant conflit.

Ses nobles parents et l'abbesse de Thorn, sa fille, présents aux funérailles, croyaient répondre à ses intentions, en l'inhumant dans le monastère où il avait voulu mourir.

Les Utrechtois d'autre part, arrivés nu-pieds, en pénitents, mais la plupart armés, avaient préparé sur le Rhin une barque mortuaire pour l'emporter, et mêlaient aux larmes les plus vives supplications : «Au nom du Seigneur, disaient-ils à l'abbesse, rendez-nous notre pasteur et permettez qu'il ait sa tombe où il avait son siège. » Et l'abbesse, les chapelains, les chevaliers de répondre : « C'est au lieu où Dieu

a voulu qu'il expire, qu'il convient de l'enterrer. » L'on avait déjà choisi, sur le flanc du coteau, l'endroit où le cercueil serait déposé le lendemain ; en attendant, le saint corps restait exposé dans la chapelle autour de laquelle les Utrechtois, de plus en plus nombreux, prosternés devant le cadavre, conjuraient le Ciel de leur fournir le moyen d'emporter ces restes sacrés.

C'est à ce moment, qu'à la suite sans doute de quelque négligence causée par les agitations de ces funérailles, le feu vint à prendre dans une dépendance du couvent, juste du côté où l'on préparait la fosse. Tous les gens du lieu de courir aussitôt pour éteindre l'incendie, et d'oublier un instant la chapelle ardente et les depouilles mortelles. Les autres se consultent du regard et bientôt n'hésitent plus : d'un même mouvement, ils se précipitent sur le cercueil, l'enlèvent, l'emportent jusqu'à la petite rivière, le déposent en hâte sur une barque: au large! gagnons l'autre rive! La barque est trop étroite pour porter sans naufrage ceux qui se sont jetés dedans, tous ceux qui voudraient y entrer : c'est à qui la suivra dans l'eau, à gué, puis quand le fond manque, à la nage! Tout un peuple s'est engagé dans le fleuve au risque de s'y noyer.

Les autres cependant, occupés de l'incendie, n'avaient d'abord rien vu ; l'éveil donné, ils reviennent hâtivement, en furieux, vers la rive. Menaces, cris, arcs tendus, javelots brandis : les traits vont partir, accabler les nageurs en fuite ou les nautonniers ravisseurs qui, de leur côté, s'apprêtent à riposter. L'abbesse, heureusement, la fille du saint a vu le péril ; elle accourt, s'interpose, tombe à genoux dans la vase tout au bord de la rivière, les mains tendues, pour arrêter, pour recevoir même les traits qui ensanglanteraient le cercueil de son père. Ses prières, son autorité, la sainte influence du mort arrêtent les combattants : on parlemente d'une rive à l'autre! Revirement providentiel! Parents, moines, chevaliers se prêtent à voir dans les circonstances

qui ont facilité l'enlèvement une expression formelle de la volonté du Ciel, et, grâce à Dieu, l'accord succédant au combat, on se rapproche, une nouvelle procession se forme. C'est au chant pacifique des hymnes et des psaumes que tous escortent jusqu'au Rhin le cercueil emmené vers Utrecht.

Les porteurs ont plus tard attesté par serment qu'ils n'avaient pas senti le poids de leur charge. Sur tout le chemin, comme sur le fleuve qu'on remonte pendant trois milles pour gagner Utrecht, un parfum constant se dégage du cercueil, le merveilleux parfum propre à la sainteté. Arrivé à Utrecht, il faut, pour répondre à la vénération des foules, exposer sur le rivage même de ce port naguère détruit, les derniers restes du vieux pontife. C'est dans sa cathédrale de St-Martin qu'on finit par le déposer.

Je m'arrête pour ne pas entrer dans le détail des miracles attribués, dans la suite, à l'intercession de saint Ansfrid. Je vous en ai dit assez, j'espère, pour vous faire reconnaître dans le dernier comte de Huy, dans ce soldat vaillant, dans ce serviteur épiscopal et monastique des pauvres, de la Vierge et de la Croix, le mélange des sentiments chevaleresques et guerriers qui allait faire lever les croisades et susciter, après les Pierre l'Ermite et les Godefroid, le double dévouement des ordres religieux et militaire, du Temple et de l'Hôpital.

VI.

Conclusion.

J'ajoute seulement que Huy ne perdit rien à se voir découronner de son rang de chef-lieu d'un simple comté pour devenir la seconde ville de la principauté de Liége, et sa plus fréquente capitale lorsque Liége cessait accidentellement de l'être. Ses

magistrats échevinaux continuèrent même jusqu'au seizième siècle, jusqu'au règne d'Erard de la Marck, d'exercer leurs attributions étendues dans les limites de l'ancien comté, et ce ne fut que sur les réclamations des gens du pays de Ciney. que ceux-ci obtinrent d'Erard d'être détachés administrativement de Huy (1).

Huy avait été sur nos bords mosans la première cité wallone qui ait connu le vrai Dieu, honoré la Vierge et secouru régulièrement le pauvre. Elle ne pouvait manquer d'être, dès lors, suivant les promesses de surcroît faites aux chercheurs du royaume divin et de sa justice, la première à connaître aussi les prospérités de la terre : il n'y a pas, je pense, de ville belge qui se soit fait avant Huy, un nom dans le commerce international, comme on nous le montre dans un document anglais de l'an 979. Il n'y en a pas, à coup sûr, qui, dans le pays même des franchises communales, ait obtenu avant Huy sa charte de liberté !

Cette charte, Huy la reçut au lendemain même de la consécration de sa nouvelle église de Notre-Dame, substituée, en 1056, à celle de Domitien ; Huy la reçut du prince-évêque successeur à la fois de ce Domitien, de Notger et du comte Ansfrid ; elle la reçut de Théoduin.

Or, en mars 1873, on retrouvait dans le temple hutois le cercueil de ce Théoduin ; vous savez, ce qui s'y rencontra : il n'y restait qu'une frêle et suprême poussière de la main pontificale qui avait signé cette première charte d'indépendance communale octroyée à des Belges ; mais intacte, au-dessus de cette poussière, apparaissait la croix de plomb dont on avait, dans sa tombe, armé le vieil évêque et, sur cette croix, avec son nom et sa qualité d'évêque de Liége seulement, se lisaient pour tous titres : le *Credo* catholique et le *Pater* reproduits jusqu'à leur

---

(1) *Melart*, Histoire de Huy, p. 7.

dernier mot : « *Ego Dittvinus, episcopus leodicencis, credo in unum Deum* et la suite. Rien de plus juste, n'est-ce pas, que de voir cette confession de foi et cette prière seules triompher de toutes les destructions du sépulcre ? Pour Huy, comme pour le monde entier, c'est du *Pater* du Christ et du *Credo* de l'Eglise que sont venus , que viendront toujours civilisation, progrès et liberté.

LE POUVOIR CIVIL

DES PRINCES-ÉVÊQUES DE LIÉGE

PAR

AMÉDÉE DE RYCKEL

Le pouvoir civil des Evêques de Liége remonte aux origines mêmes du diocèse. Il eut probablement sa source première dans les lois des Empereurs chrétiens, Constantin et ses successeurs qui accordèrent aux Evêques certains droits judiciaires et administratifs. Plus tard, les Empereurs d'Allemagne firent à l'Eglise de Liége de nombreuses et importantes donations et lui concédèrent en même temps la souveraineté sur ces nouveaux territoires.

Il est impossible de se faire une idée exacte de ce qu'était dans le haut moyen âge la puissance temporelle de nos Evêques. Elle traversa, selon toute apparence, des phases diverses de développement, avant d'être organisée d'une façon stable et définitive.

Nous n'avons pas l'intention d'essayer de percer les épaisses ténèbres qui couvrent cette partie de l'histoire des institutions liégeoises. Ce serait une

tâche au-dessus de nos forces. Nous la laisserons à de plus compétents.

Sans nous occuper de la question de ces origines, examinons brièvement quels étaient les pouvoirs du Prince de Liége durant les trois ou quatre derniers siècles.

C'était au chapitre de la Cathédrale St-Lambert qu'appartenait le droit d'élire le prince. L'élu devait faire approuver son élection par le St-Siège, et comme la principauté faisait partie de l'Empire d'Allemagne, il devait recevoir de l'Empereur l'investiture laïque. Lors de son inauguration, il était tenu de prêter serment de fidélité aux lois et à la constitution du pays. La formule du serment prêté par nos princes était rédigée par le chapitre de la Cathédrale. D'abord très courte, elle s'augmenta insensiblement au point que la capitulation jurée par Joseph Clément de Bavière contenait 73 articles. Ces capitulations étaient une espèce de pacte que le prince faisait avec le chapitre. Ce dernier y stipulait toujours les promesses d'usage, mais y ajoutait souvent quelques articles nouveaux, destinés à sauvegarder ou à augmenter ses privilèges. De tout temps, en effet, le chapitre se montra très jaloux de ses droits, parfois même il essaya d'empiéter sur ceux du prince. Chose singulière, ce fut précisément après le fameux règlement de 1684 qui portait une si grave atteinte aux libertés des bourgeois, que les chanoines de Saint-Lambert entreprirent de restreindre l'autorité souveraine et de s'en constituer en quelque sorte, les véritables tuteurs. C'est ainsi qu'au moment où l'influence du peuple sur la direction des affaires diminuait, celle du Sénat de la principauté était portée à son plus haut degré.

Nous aurons, dans la suite de cette étude, l'occasion de revenir sur ce fait important.

Le pouvoir civil du prince de Liége peut être étudié au point de vue législatif, au point de vue judiciaire et au point de vue exécutif.

I.

Pouvoir législatif.

Au point de vue législatif, les princes de Liége n'exercèrent jamais un pouvoir absolu. Dès les siècles les plus reculés en effet, des documents authentiques attestent que l'évêque prenait dans toutes les circonstances importantes l'avis du haut clergé et des grands feudataires. La chose était naturelle, car la principauté étant de sa nature ecclésiastique, il en résultait que toutes les questions d'ordre temporel intéressaient directement l'Eglise et que pour celles-ci comme pour celles d'ordre purement religieux, l'évêque-prince était tenu, par la législation canonique d'alors, de prendre l'avis du clergé de sa cathédrale et même parfois d'obtenir son consentement. Quant à la présence des grands vassaux dans les synodes, elle s'explique par la nature même des choses. C'étaient eux qui, en réalité, représentaient toute la force militaire du temps; et ils étaient trop puissants et trop jaloux de leur indépendance pour se laisser gouverner contre leur volonté.

« Les matières qui se traitaient dans les synodes, « dit, M. Daris (t. IX, notices 136), concernaient « principalement la défense de la principauté, les « guerres à soutenir ou à entreprendre, les paix à « conclure, les argents à demander au sujet de la « guerre; c'étaient aussi dans les synodes qu'on « faisait approuver les fondations d'église et de « couvents. Des injustices avaient-elles été com- « mises par des nobles; c'était encore dans les « synodes qu'on en demandait la réparation. Des « matières religieuses étaient également traitées « dans ces assemblées mixtes. Les comtes indépen- « dants, dont les comtés étaient situés en tout ou « en partie dans le diocèse de Liége, y prenaient part « en leur qualité de protecteurs des intérêts reli- « gieux de leurs sujets. » Le plus ancien synode connu est celui de l'an 963 dans lequel fut ap-

prouvée l'érection de la collégiale de Saint-Martin.

Ce ne fut que plus tard que le Tiers-Etat commença à prendre part aux délibérations. La paix de Fexhe, conclue en 1316, suppose déjà ses droits reconnus, mais on ignore l'époque précise à laquelle il fut appelé à la gestion des affaires de l'Etat. Ce qui est certain, c'est que, dès la paix de Fexhe, le pouvoir législatif se trouva strictement délimité. Ce mémorable document portait :

« *Encore est assavoir que accordeit est de par nous tous deseur nommeis, que se en alcons cas la loy et les coustumes de pays sont trop larges, ou trop roydes, ou trop estroites, chu doit estre atempreit en temps et en lieu par le sens de pays.* »

Par le *sens du pays*, on entendait le consentement des trois ordres de l'Etat, c'est-à-dire du clergé représenté par le chapitre de la Cathédrale, de la noblesse et de l'Etat-Tiers qui était composé des représentants de la cité de Liége et des bonnes villes du pays. Les Etats ne pouvaient se réunir qu'à la convocation du prince qui avait le droit de leur proposer de nouvelles lois ou des modifications aux lois anciennes. Chacun de ces trois Etats jouissait d'ailleurs de l'initiative parlementaire. Ils délibéraient séparément, et un projet de loi ne pouvait être transmis à la sanction du prince qu'après avoir été au préalable discuté et adopté par la majorité de chacun d'entre eux. De là le vieil adage liégeois bien connu : *Un Etat, deux Etats, point d'Etat. Trois Etats, un Etat.*

Le prince n'intervenait donc dans le pouvoir législatif que par son droit de sanctionner les recès des Etats. Cette sanction était indispensable pour leur donner force exécutoire, et de même que nos rois constitutionnels, le prince pouvait la refuser.

Le consentement des Etats était nécessaire pour tout changement à apporter à la Constitution et aux coutumes du pays. Il était également requis quand il s'agissait d'établir de nouveaux impôts, de déclarer la guerre, de faire la paix ou de conclure

des alliances avec les puissances étrangères quand ces alliances pouvaient avoir une guerre pour conséquence. Il était également interdit au prince de créer de nouvelles juridictions ou de modifier les anciennes sans l'intervention des Etats.

Comme on le voit, la compétence de l'ancienne représentation nationale liégeoise ne différait guère de celle de nos chambres législatives actuelles.

D'ordinaire, le prince convoquait les Etats une fois par an ou plus souvent quand le besoin s'en faisait sentir. Dans l'intervalle d'une réunion à l'autre, une sorte de députation permanente appelée le *collège des Commis et Députés de Son Altesse et de ses Etats* était chargée de poursuivre l'exécution des mesures votées par les Etats, principalement en ce qui concernait la répartition et le recouvrement des impôts. L'Etat-Tiers y était représenté par les deux bourgmestres de la cité de Liége et par 4 députés des bonnes villes dont deux nommés par les villes flamandes et deux par les villes wallonnes. Sous ce rapport donc, contrairement à ce qui se passe de nos jours, la représentation nationale participait au pouvoir exécutif. Les commis et députés des Etats intervenaient aussi dans le pouvoir judiciaire, car c'étaient eux qui connaissaient de toutes les infractions aux lois d'impôts généraux, sauf appel devant les Etats assemblés en corps. C'étaient eux encore qui jugeaient les contestations relatives au montant de l'indemnité attribuée aux propriétaires expropriés pour cause d'utilité publique, dans les cas où l'expropriation était poursuivie au nom de la nation, à la requête de la représentation nationale.

II.

Pouvoir judiciaire.

Dans les temps primitifs, le prince exerçait personnellement une partie du pouvoir judiciaire. Il présidait lui-même le célèbre tribunal de la paix

établi par Henri de Verdun, dans le but d'empêcher les guerres privées qui désolaient alors le pays. Le prince entouré de ses hommes de fiefs y connaissait de tous les faits de violence grave, comme les meurtres commis la nuit, en lieu secret, les spoliations et envahissements d'héritages, les incendies sans guerre ni défi, l'enlèvement de bestiaux pendant la nuit, etc. Le prince était également président du tribunal de l'anneau du palais, auquel étaient déférés tous les attentats aux droits, de la souveraineté, comme par exemple le fait pour un possesseur de fief de faire le relief de son domaine devant une cour féodale étrangère, ou encore celui d'en appeler devant un tribunal étranger d'une sentence rendue par les juges du pays.

Enfin, le prince présidait aussi dans les temps anciens, la cour féodale appelée à connaître de tous les procès relatifs aux biens dits féodaux.

Au cours des siècles, le tribunal de la paix et celui de l'anneau du palais furent supprimés. Quand à la cour féodale, l'organisation en fut considérablement modifiée. Dès 1386, dans la mutation de la paix de Waroux, le prince permit à la cour de se réunir en son absence sous la présidence de son lieutenant; il maintenait cependant encore son droit d'y siéger lui-même quand il le voudrait. Mais sous Georges d'Autriche en 1551, le prince fut définitivement écarté et ne conserva que le droit de nommer le président et les 12 membres de cette juridiction. Dès lors, le grand principe de la non intervention du souverain dans la reddition de la justice se trouva entièrement consacré ; le principe contraire n'avait d'abord jamais été admis à Liége que dans les matiéres toutes spéciales que nous avons indiquées.

Ces quelques détails historiques rappelés, examinons quels étaient, au point de vue judiciaire, les prérogatives du prince-évêque. Elles étaient de quatre sortes : 1° le droit de nomination aux fonctions ; 2° le droit de suspense ; 3° le droit de feu et de chasse ; 4° le droit de grâce.

I. — DROIT DE NOMINATION AUX FONCTIONS JUDICIAIRES. — Comme nous l'avons dit, le prince nommait les membres de la *Cour féodale*. Son choix n'était cependant pas absolument libre. En effet, il était tenu de prendre le lieutenant ou président de la Cour parmi la haute noblesse. Quatre des conseillers devaient être choisis dans le chapitre de la Cathédrale, quatre dans la noblesse et quatre dans la bourgeoisie.

La *Cour allodiale* appelée à juger des procès se rapportant aux biens de nature allodiale était composée de 12 membres et d'un maïeur. Le maïeur et quatre des conseillers étaient à la nomination du prince. Le chapitre et la cité nommaient également l'un et l'autre quatre conseillers.

Les membres du *Conseil ordinaire* auquel on pouvait entre autres appeler, en matière civile,des jugements rendus par les échevins de Liége, étaient nommés mi-partie par le Prince, mi-partie par les Trois Etats

Les membres de la souveraine *Cour de justice des échevins de Liége* qui constituait la juridiction ordinaire, étaient tous nommée par le prince. Il en était de même des maïeurs et échevins des Cours de justice des bonnes villes et des Cours subalternes établies dans les villages relevant de la mense épiscopale. Quant aux tribunaux des villages soumis à des seigneurs particuliers, c'était à ces derniers qu'il appartenait de les composer à leur gré. Les fonctions du maïeur qui était une espèce d'officier du ministère public, étaient amovibles à la volonté du prince. Celles d'échevins ou de juges au contraire, étaient inamovibles. Le prince avait néanmoins sur eux un pouvoir disciplinaire, il pouvait les punir et même les destituer en cas, par exemple, de refus ou de négligence de s'acquitter de leur office quand ils étaient régulièrement saisis.

II. — DROIT DE SUSPENSE. — La paix de Fexhe interdisait formellement au prince de mener per-

sonne hors lois c'est-à-dire de le distraire de ses juges naturels. Il en résultait qu'il lui était interdit de suspendre le cours de la justice ; la coutume avait toutefois apporté un tempérament à cette défense. En cas de grande nécessité, le prince avait le droit de suspendre pour un certain temps le cours de la justice civile et d'arrêter ainsi la poursuite des débiteurs. Mais il ne le pouvait,comme nous venons de le dire, qu'en cas d'absolue nécessité, par exemple en temps de guerre quand les habitants étaient en expédition militaire, ou encore quand certaines localités avaient éprouvé des pertes considérables par suite de tempêtes ou de grêle, ou par le passage de soldats étrangers.

III. —DROIT DE FEU ET DE CHASSE.—Il y avait encore une autre restriction au principe posé par la Paix de Fexhe, restriction d'ailleurs prévue par la Paix elle-même. C'était le droit de feu et de chasse qui fut, en 1316, formellement réservé au prince. Voici en quoi consistait cette prérogative. Dès qu'un meurtre avait été commis, le prince était autorisé à faire brûler par ses officiers et, sans le concours de la justice, la maison du meurtrier et de poursuivre ce dernier aussi longtemps qu'il eût satisfait à la partie lésée et au prince.

En 1487, la Paix de St-Jacques stipula que ce droit ne s'étendait pas aux maisons situées dans le territoire de la Cité et les bonnes villes. Elle décida en outre que l'officier du prince ne pouvait faire brûler la maison de l'inculpé si sa culpabilité n'était évidente, car,ajoute-t-elle,si son innocence était plus tard reconnue, l'officier devrait lui payer le dommage causé. Le droit de feu ne pouvait non plus s'exercer si la maison était grevée de rentes et que la valeur du fond seul ne fut pas suffisante pour les payer.

Quand la proximité d'autres maisons pouvait faire craindre que l'incendie ne s'y communiquât, le prince ne pouvait brûler sur place la maison du coupable, mais il lui était loisible de la faire trans-

porter à la campagne et d'y mettre ensuite le feu.

En fait, la famille du coupable rachetait ordinairement la maison menacée, et le droit du prince n'était en réalité que le droit à la perception d'une amende.

IV. — LE DROIT DE GRACE. — Le droit de faire grâce aux criminels appartenait exclusivement au prince. Il ne pouvait être exercé par les seigneurs que dans les limites de leur juridiction, sauf quand il ne s'agissait que de faire remise d'une peine pécuniaire dont le montant leur revenait.

Le droit de grâce du prince était loin d'être illimité. D'abord, en aucun cas, il ne pouvait l'exercer vis-à-vis de ceux qui ayant encouru une peine corporelle, n'avaient pas encore indemnisé la partie civile. Il existait en outre une série de crimes qui ne pouvaient être pardonnés, d'après l'article 10 de la paix de St-Jacques. C'étaient la sédition, la trahison, l'assassinat, le rapt commis avec violence, l'incendie, et le vol de grand chemin. Sohet dans ses *Instituts de droit liégeois*, fait néanmoins observer que dans ces différents cas, si la partie civile a été indemnisée il arrivait que le prince pût user du droit de grâce.

III.

Pouvoir exécutif.

Le prince de Liége gouvernait par son conseil privé comme le roi gouverne aujourd'hui par ses ministres. On ne sait pas exactement à quelle époque remonte l'établissement de cette institution ; son existence est néanmoins très ancienne, car il en est déjà question en 1373 dans l'article 8 de la Paix dite des XXII.

« *Sommes accordés*, *porte ce document*, *por bin de pais et por miez governier le pays à droit que nous li évesque*, *arons d'ors en avant et tenrons de nostre conseille bonnes gens et sages*, *delle nation del pays*

et que par leur conseilhe governerons tout le pays deutement.

Cette disposition contient-elle l'institution première du conseil privé avec les diverses prérogatives qu'il eut dans la suite, ou bien n'est-elle que la consécration d'un état de choses existant déjà antérieurement, c'est là une question sur laquelle nous ne nous prononcerons pas.

Le nombre des membres du conseil privé n'était pas limité: le chapitre de la Cathédrale et la cour des échevins de Liege devaient y être représentés.

La capitulation jurée par Jean Louis d'Elderen lors de son inauguration en 1688 portait, à ce sujet, ce qui suit :

« Le Conseil privé ne sera composé que de sept membres qui seront le chancelier pris parmi les chanoines, trois autres chanoines, le grand mayeur un échevin de la Cour, et un septième au libre choix du Prince, tous devront être originaires du pays, le Prince ne pourra en nommer d'autres qu'avec le consentement du chapitre. ».

Le président du Conseil privé s'appelait *Chancelier* ; comme on vient de l'entendre, il devait être choisi parmi les chanoines de St-Lambert. Le chancelier était le vrai ministre du Prince. C'était lui, en effet, qui contresignait les ordonnances et les édits delibérés au Conseil privé et en assumait par là même la responsabilité. Si l'ordonnance violait la Constitution du pays, si elle outrepassait le droit du Prince, le chancelier pouvait avoir à en répondre devant le tribunal des XXII, car en aucun cas, il n'était permis de mener quelqu'un hors loi. Le chancelier n'avait alors aucune excuse à invoquer. Bien que ses collègues du chapitre fussent formellement exempts de la juridiction des XXII, lui ne l'était pas, car son office était un office séculier et les paix stipulaient que les clercs, exerçant des fonctions laïques, étaient soumis en cas d'excès de pouvoir au tribunal des XXII. (4e Paix des XXII. 1377.)

Le chancelier ne pouvait pas davantage se cou-

vrir de la personne du prince et répondre qu'il n'avait agi que sur son ordre.

L'art. 1er de la 4e Paix des XXII le lui interdisait formellement.

Le chancelier était donc l'exécuteur responsable des décisions prises par le prince, en son conseil privé. Disons maintenant un mot de la compétence de ce conseil. C'était au conseil privé que se délibéraient les Edits et règlements de police générale. C'était le conseil privé qui autorisait les règlements administratifs des diverses communes. Il pouvait commander des patrouilles, ordonner la réparation des chemins, faire curer les rivières, ordonner le bornage des juridictions, défendre de porter des armes déloyales, prohiber la sortie des grains du pays en cas de disette et l'introduction du bétail provenant d'endroits infestés d'une maladie contagieuse.

C'était encore le conseil privé qui nommait les notaires, accordait les privilèges aux libraires, entérinait les diplômes de noblesse et habilitait les communes au cas où elles voulaient soit aliéner soit engager leurs biens fonds. En un mot, c'était le conseil privé qui exerçait l'autorité souveraine, sauf cependant en ce qui concernait la collation des charges, le droit de grâce et autres droits régaliens, inhérents à la personne du Prince. Le conseil privé avait en outre certaines attributions judiciaires : il connaissait en appel des jugements rendus sur les questions d'arts et métiers par les bourgmestres et conseils de la ville (Règl. du 24 Juillet 1738), ainsi que des jugements rendus par les administrations communales en matière de tailles et d'impôts communaux (Règl. 12 Mars 1686. art. 6).

C'était également le conseil privé qui tranchait les conflits de juridiction qui pouvaient s'élever entre les différents juges, notamment entre la Cour des Echevins et le Tribunal de l'Official.

Enfin le Conseil privé constituait une espèce de cour de cassation où l'on pouvait se pourvoir contre

les arrêts rendus par le conseil ordinaire qui était la Cour d'appel du temps en matière civile, ainsi que contre les décisions de l'Official. Le recours au Conseil privé n'était autorisé qu'en cas d'erreur, d'injustice ou de nullité.

Il était défendu d'alléguer devant lui des faits nouveaux qu'on n'avait pas invoqués dans les instances précédentes.

En résumé donc, le prince de Liége ne pouvait rien changer aux lois du pays sans le consentement des trois États, il ne pouvait prendre aucun arrêté ni ordonnance que conformément aux lois, et ces derniers actes devaient être revêtus du contreseing du chancelier qui en assumait la responsabilité.

A ces diverses restrictions du pouvoir souverain de nos princes, il faut ajouter encore celles que leur imposèrent au XVIIe et au XVIIIe siècle les membres du chapitre de St-Lambert. Comme nous l'avons dit, c'était le chapitre qui élisait le prince et qui rédigeait la formule du serment constitutionnel à prêter par ce dernier, avant son entrée en fonction.

Les articles principaux du serment, c'est-à-dire ceux qu'on retrouve dans toutes les capitulations même les plus anciennes, étaient les suivants : l'élu jurait d'observer la paix de Fexhe, d'être fidèle à l'Eglise et à la patrie, et de les défendre envers et contre tous, de maintenir les privilèges, les constitutions approuvées et les coutumes autorisées par l'usage, de n'établir d'impôt que pour la commune nécessité et avec le consentement des Trois Etats, de n'entreprendre également aucune guerre et de ne conclure d'alliance qu'avec l'assentiment des dits Etats, de remettre à des nobles la garde des forteresses de la principauté, de ne conférer les emplois civils qu'à des gens de bonne renommée *nés et rationnés*, ayant leurs biens dans le pays et professant la religion catholique, de ne jamais consentir à la translation de l'église cathédrale de St-Lambert, de ne point résigner l'évêché sans le gré des chanoines; enfin de n'accepter de pension d'aucun souverain

étranger. En outre, le prince jurait encore de n'aliéner aucune partie du territoire, sans le consentement du chapitre.

Au cours des siècles, la formule du serment agrandit considérablement à cause des prétentions des chanoines qui ajoutaient souvent des articles nouveaux destinés soit à assurer la conservation de leurs prérogatives, soit à s'en attribuer de nouvelles, aux dépens du prince.

En 1650, dans la capitulation jurée par Maximilien Henri, le chapitre introduisit une première et nouvelle restriction aux droits de prince, en stipulant qu'aucun privilège ne pourrait être accordé dorénavant aux villes ni aux villages, sans son consentement. En 1688, lors de l'inauguration de Jean-Louis d'Elderen, successeur de Maximilien Henri, le chapitre alla plus loin encore et fit jurer au prince qu'il ne prendrait de décision dans aucune affaire importante, avant d'avoir pris son avis. Or, parmi les affaires dites importantes, étaient comprises l'approbation des impôts communaux dans la cité et les bonnes villes, la convocation des soldats sous les armes, les édits concernant l'administration de la cité et des bonnes villes, enfin tout ce qui avait trait au droit et à la coutume. Cet article du serment mettait réellement le prince sous la tutelle du chapitre et constituait une atteinte des plus graves à son droit de souveraineté.

Le chapitre ne fut pas néanmoins satisfait de cet empiètement considérable et, dans la capitulation jurée en 1694 par Joseph Clément de Bavière, non seulement il en demanda une nouvelle consécration, mais il exigea encore d'autres concessions.

Le prince, y stipule-t-il, doit s'entendre avec le chapitre pour l'envoi de députations dans les Cours étrangères et les instructions à donner aux ambassadeurs et lui soumettre les rapports envoyés par ceux-ci « *Les mandements publics, voir même les bulles du Pape et les diplômes impériaux ne pour-*

ront être publiés, affichés ni mis à exécution que du consentement du chapitre. »

Ce dernier article était exorbitant. Le chapitre s'établissait juge des lois impériales et pontificales.

Il fut cependant en vigueur pendant le règne de Joseph Clément, mais son successeur, Georges-Louis de Berghes refusa de le jurer, et un rescrit impérial du 13 octobre 1729 fit défense au Chapitre de le reproduire à l'avenir. Georges-Louis consentit néanmoins à s'engager à obtenir le consentement du chapitre avant de rendre aucune ordonnance importante.

Jean Théodore, en 1744, refusa cette dernière restriction, mais tous ses successeurs jusqu'à la Révolution consentirent à la respecter.

Il fut donc de principe, pendant tout le 18ᵉ siècle, le règne de Jean Théodore excepté, que le chapitre avait le droit d'apposer son *veto* à tous les actes importants de la souveraineté. Ce fut là, une situation unique peut être dans les fastes de l'histoire et qui cependant est généralement peu connue. Le motif en est probablement que le chapitre ne commit pas d'abus dans l'exercice de ses pouvoirs exorbitants et que ni le peuple ni le prince n'eurent jamais à se plaindre de sa coopération dans l'administration du pays.

Nous croyons avoir donné par ces quelques considérations une idée générale de ce qu'était le pouvoir temporel des princes-évêques liégeois. L'absolutisme ne fut jamais connu chez nous, et nos princes furent toujours des souverains constitutionnels dans toute la force du terme. Bon nombre des meilleures institutions de 1830 ne sont que la sage restauration du régime antérieur à la Révolution française.

UN ARTISTE CHRÉTIEN

LE GRAVEUR GAILLARD

PAR

GUSTAVE FRANCOTTE

Vous connaissez le sort qui attend les livres illustrés. Tout le charme semble-t-il, est dans les gravures qui les ornent et c'est à elles que vont et reviennent tous les regards ; le texte si intéressant soit-il, n'obtient guère plus qu'un coup d'œil rapide et une attention distraite. Aussi les gens avisés possèdent-ils des bons auteurs, deux éditions différentes : l'une ornée de vignettes, pour le régal des yeux ; l'autre, réduite au texte seul, pour les pures jouissances de l'esprit.

Je fais ce soir une *conférence illustrée* ; et mon texte, je le sais, va pâtir lui aussi du voisinage des gravures qui sont là, exposées sous vos yeux. Je n'ai garde de m'en plaindre ; au contraire : mon insuffisance, grâce à elles, se dissimulera heureusement, et à l'abri de leur patronage, je me sens assuré de toute votre bienveillance. Que le texte soit long, diffus et ennuyeux, qu'importe ! vous le laisserez passer *en regardant les images*. Devant une exposition d'œuvres choisies, on ne s'attache pas de trop près à la rédaction du catalogue.

Et cependant, je dois vous en faire l'aveu, mon

désir, depuis longtemps, était de parler de Claude-Ferdinand Gaillard, devant le public d'élite que réunissent les conférences de la Société d'Art et d'Histoire. J'eus la bonne fortune, il y a quelques années, de le rencontrer par hasard, chez un marchand d'estampes de Paris : la connaissance se fit *impromptu*, à propos de la chaude admiration, qu'ignorant de la présence de l'artiste, j'exprimais tout haut devant une admirable épreuve de sa gravure de *l'Homme à l'OEillet*; connaissance d'un jour, rencontre demeurée sans lendemain, mais qui suffit à me révéler tout l'homme et à fonder une sympathie qui s'est vérifiée depuis dans une série de chefs-d'œuvre, et mieux encore, dans les récits de sa vie.

Chacun a pu faire cette observation : il y a dans les âmes des voix secrètes qui de l'une à l'autre s'appellent et se répondent, et qui mieux que la bouche ne saurait faire, découvrent les affinités intimes. Comment du premier coup avais-je deviné la grande âme, le noble caractère du maître ? Je ne sais. Quelques instants de conversation, un bout de chemin parcouru de compagnie m'avaient appris ce que la suite a confirmé : cet artiste d'élite était avant tout un chrétien de convictions fermes et de pratique généreuse. Il réalisait en lui cette heureuse alliance de l'art et de la foi, qu'assurément on ne rencontre pas à chaque pas sur les boulevards de Paris, mais qui, Dieu merci, est pourtant moins rare qu'on ne croit. Dans la mesure, où les nécessités de l'existence lui ont permis de le faire, Gaillard a suivi dans ses ouvrages et dans sa vie l'antique formule : la foi, inspiratrice de l'art ; l'art, serviteur de la foi.

Comprenez-vous maintenant, que tout plein déjà d'admiration pour l'artiste, je me sois laissé entraîner vers l'homme par une irrésistible sympathie ? Et vous étonnerez-vous que cette admiration ait besoin de s'exprimer, que cette sympathie aime à s'épancher devant un public bienveillant ?

Ce public trouvera, je pense, quelque chose à re-

cueillir dans cette causerie. Je ne fais injure à personne en supposant que parmi mes auditeurs, il en est quelques-uns pour qui les œuvres, pour qui le nom même de Gaillard seront une révélation.

Presque toujours, le graveur est un artiste qui se sacrifie : il sert mieux la gloire d'autrui que sa gloire propre.

Quand on admire une belle estampe, quel est le nom qu'on recherche ? c'est celui du peintre : pour beaucoup, le nom du graveur reste inaperçu. Justice mal distribuée, à coup sûr ! Il serait aisé de citer tel et tel peintre — Paul Delaroche, par exemple — qui doivent leur popularité et une part même de leur succès aux interprètes qu'ils ont eu l'heureuse chance de rencontrer.

De nos jours d'ailleurs, la gravure n'a plus la faveur dont elle jouissait jadis ; il fut un temps, pas bien éloigné de nous, où elle était l'ornement simple et de bon goût de toute maison bourgeoise : que d'*Enfants d'Edouard*, que de *Jane Grey*, que de *Mignon aspirant au Ciel*, chacun de nous n'a-t-il pas rencontrés ! A cette époque, pas une planche de quelque mérite ne paraissait chez l'éditeur, qui ne trouvât à Liége de nombreux souscripteurs ; le clinquant et le faux luxe n'avaient pas encore assis leur tyrannique empire.

Aujourd'hui, bien que la gravure n'ait pas dégénéré, bien qu'elle compte autant de grands maîtres qu'autrefois, qu'elle produise des œuvres aussi parfaites, elle n'a plus sa place sur les murailles de nos demeures. Non seulement on ne souscrit plus, mais celui, qui voudrait se procurer à Liége même quelqu'une des estampes nouvelles serait fort embarrassé. Je cherche ce qui a pris la place de la gravure, et la plupart du temps, je ne trouve rien : de grands panneaux vides, sans une note d'art qui les anime : quelquefois de la lino-peinture, qui se vend au centimètre ; mais partout, sur les meubles, dans les coins, des peluches aux tons criards, des po-

tiches souvent barbares, parfois outrageusement fausses, des bronzes à peine dégrossis et qui n'ont pas fait longue station chez le ciseleur : il arrive même — ô triomphe de l'industrie ! — que ces bronzes sont en zinc.

Vous devinez où je veux en venir : je me présente ici comme *l'apôtre de la gravure* ; et si je n'avais craint de faire rire, j'aurais mis à cette conférence un sous-titre « La gravure envisagée au point de vue social ». Riez si vous voulez, mais dites, ne serait-ce pas une belle œuvre que de purger les salons modernes du luxe de bazar qui les a envahis, de ce luxe qui coûte gros et ne vaut rien ? Ne serait-il pas bon que la gravure reprît la place demeurée vide, et vînt mêler aux réalités de la vie les impressions d'art qui consolent et qui élèvent?

Vous connaissez maintenant toutes les raisons qui ont déterminé le choix de mon sujet.

Claude-Ferdinand Gaillard est né à Paris le 5 janvier 1834 ; il y est mort le 19 janvier 1887, à 53 ans, dans l'épanouissement de ses forces, à l'apogée du talent, avant d'avoir pu donner, dans deux planches étudiées avec amour et restées inachevées, — la Joconde et la Cène de Léonard de Vinci, — la suprême mesure de son génie. Tiburce de Mare, son élève et son ami, a très heureusement reproduit les traits du maître dans le portrait que vous voyez là. Gaillard, quoique né à Paris, trahissait dans toute sa personne la race franc-comtoise à laquelle appartenait son père ; il en avait les allures et la physionomie, il en gardait aussi la bonhomie et la simplicité.

Le ménage paternel était un très modeste ménage d'artisans, ne vivant que du travail de son chef : Gaillard fut initié de bonne heure aux dures nécessités de la lutte pour l'existence : cette lutte de tous les jours lui fit connaître le prix du travail et façonna son caractère d'une trempe peu commune.

Les premières leçons de dessin lui furent données par les Frères du Gros-Caillou : et c'est là, sur les

bancs de l'école, qu'il se prit d'affection pour un autre enfant appelé, lui aussi, à devenir un grand artiste, et dont l'amitié lui est restée fidèle jusqu'à la dernière heure, le sculpteur Chapu, le maître épris d'idéal qui a taillé dans le marbre la statue de Jeanne d'Arc à Domrémy, le monument du peintre Henri Regnault et tant d'autres œuvres devenues célèbres.

Je ne suivrai pas Gaillard dans les étapes de son éducation artistique : elles n'offrent aucun détail saillant et ressemblent trait pour trait à celles qu'ont parcourues tant d'autres.

Ses études furent dirigées d'abord par le peintre Léon Cogniet ; il les continua et les acheva à l'Ecole des Beaux-Arts. Elles eurent enfin le couronnement traditionnel, dans le concours pour le prix de Rome où il obtint, en 1856, le premier grand prix.

Il partit aussitôt pour l'Italie où il devait, pendant plusieurs années, comme pensionnaire de la Villa Médicis, achever d'orner son esprit et de former sa main, et où il allait aussi trouver sur les collines d'Assise, non pas précisément son chemin de Damas, mais le chemin tout embaumé du souvenir de saint François, qui le ramena aux pratiques de ses premières années. Gaillard, en effet, n'avait pas complètement échappé à l'esprit d'indifférence et de scepticisme qui règne dans les milieux artistiques de Paris : au jour où il partait pour l'Italie, il n'était pas encore l'homme qui *a vécu comme un saint* — c'est le témoignage de Monseigneur de Ségur — et dont le dernier vœu fut d'être enseveli dans la robe de bure des Franciscains.

Avant de passer en revue l'œuvre de Gaillard, en m'arrêtant aux pièces dont je puis vous présenter les épreuves, permettez-moi de formuler l'impression d'ensemble que vous avez sans doute éprouvée et d'en analyser les sensations.

Un simple coup d'œil vous a révélé un rare et puissant artiste : puissant par la maîtrise du dessin ; — à défaut d'autres preuves il suffirait de cette

étude à la sanguine pour le portrait de M[lle] Rochaïd Dadah — puissant aussi par la pleine possession de toutes les ressources de son métier; artiste rare, par la délicatesse et la distinction de sa nature, autant que par les séductions toutes personnelles de sa manière.

Vous n'avez pas pu ne pas être frappés de sa prédilection pour les maîtres primitifs. C'est à eux que vont ses sympathies : à Fra Angelico, à Jean Bellin, à Antonello de Messine, à Botticelli, à Jean Van Eyck; ce sont leurs œuvres qu'il caresse avec amour.

La raison en est simple : c'est que, comme eux, il est consciencieux et sincère; comme eux, il met au-dessus de tout, le dessin, qu'Ingres, d'un mot souvent cité, a si heureusement défini: *la probité de l'art*; comme eux il observe la nature ; il est réaliste, mais réaliste de la vieille école qui cherchait la vérité dans l'expression morale plus que dans le rendu de la forme. Gaillard est vraiment entré en communion avec ces primitifs, qu'il chérissait ; communion si intime que dans la reproduction de leurs ouvrages comme dans ses propres créations, il s'est assimilé leur génie et a fait siens leurs secrets.

Que ce soit Michel-Ange, que ce soit Van Eyck, le graveur prend son modèle corps à corps, il lutte avec le génie des maîtres et de cette lutte, il sort vainqueur. Car telle est sa piété, telle est sa pénétration, que la reproduction donne toute entière l'impression de l'original. Et voyez comme son esprit est fécond en ressources, comme sa main sait varier les travaux, s'appropriant à la diversité même des procédés mis en œuvre par les artistes qu'il veut traduire.

Regardez l'*Homme à l'OEillet* : Van Eyck a-t-il jamais été mieux compris, et ne retrouvez-vous pas dans les tailles multipliées à l'infini, les curieuses minuties de son pinceau? Fra Angelico, dans la fresque du réfectoire au couvent de St-Marc, a exprimé dans les traits de Saint François tout ce qu'une âme

peut contenir de détachement terrestre et de céleste extase. Dans une toute petite planche, qu'il aimait entre toutes, Gaillard a reproduit cette figure : ce n'est pas une copie, c'est une répétition ; je ne la regarde jamais sans ressentir en moi l'émotion que dégage l'œuvre du Bienheureux de Fiésole : elle rend la fresque jusque dans son aspect matériel, avec sa matité et son large modelé, exprimés en quelques tailles largement espacées.

« *Je ne crois pas*, disait de lui un critique d'art, *qu'aucun artiste ait mieux réussi à rendre le style et la manière des grands maîtres.* »

Son burin ne se laisse arrêter par aucune difficulté, et trouve des combinaisons pour dire aux yeux la matière même dont une œuvre d'art est faite.

Dans la gravure du Crépuscule, de Michel-Ange, qui hésitera à reconnaître le marbre ? N'est-il pas évident à première vue que la statue de Gattamelata reproduite par le graveur, est un bronze ?

Il ne faut pas une longue observation pour s'apercevoir que jusque dans ses procédés, Gaillard est un artiste profondément original : à ce point de vue, il est créateur ; nul ne l'a précédé dans la voie, nul, semble-t-il, ne l'y a suivi.

Prenez les gravures classiques, celles qu'a consacrées la faveur publique, les estampes de Morghen, de Boucher-Desnoyers ou de Calamatta : il est trop évident que le graveur n'a pas abdiqué sa personnalité devant celle du peintre qu'il copie ; son principal souci est manifestement de produire un bel ouvrage qui fasse honneur à son burin, et il aligne les tailles dans un réseau savant, il égrène son pointillé et fait ressortir ses losanges.

Rien de pareil avec Gaillard : autant le travail du graveur est visible chez les autres, autant, chez lui, il se dissimule; aussi tandis que dans une estampe de Morghen on ne peut s'empêcher de suivre la manœuvre de l'outil, dans une gravure de Gaillard, on ne voit que le modèle.

Quel est donc le procédé du maître? a-t-il des recettes particulières, a-t-il découvert des moyens nouveaux, la photographie n'est-elle pas venue à son aide? On serait tenté de le penser, si l'on s'arrêtait à un examen superficiel; mais allez plus avant, regardez-y de près, prenez une loupe si vos yeux ne vous apprennent rien, et vous verrez apparaître le travail: des tailles non plus poussées de bout à bout, mais interrompues puis reprises et si tenues, si serrées, que cela tient du prodige. Il n'y a pas de recettes, pas de moyens nouveaux, la photographie n'y est pour rien: Gaillard se sert comme tous les graveurs de la roulette, de la pointe et du burin: tout le secret est dans la qualité extraordinaire de sa vue et la sûreté de sa main.

Les traditions fausses et les routines surannées étaient lettres-mortes pour lui. C'est par l'individualité de sa manière qu'il est un artiste original; c'est par la vérité observée et sentie qu'il est un grand maître.

La célébrité est lente à venir pour les artistes scrupuleux et fiers: de son vivant, Gaillard n'était apprécié que d'un petit groupe de connaisseurs et d'amis; son lot sur cette terre n'a été fait ni de gloire ni de fortune. Comme il arrive souvent, la mort a a été plus juste que la vie: elle lui a apporté cette célébrité posthume qui met au front des artistes injustement délaissés une auréole mélancolique.

Gaillard disparu, un concert d'admiration s'est élevé dans les revues et les journaux: on s'est plu à lui reconnaître dans la gravure une place à part, d'aucuns même l'ont élevé au sommet de l'École française qui, de l'aveu des nations rivales, est à l'heure actuelle, la première du monde.

Maintenant que le talent de Gaillard est déterminé dans ses grandes lignes, parcourons si vous le voulez bien, notre petite galerie. Elle est faite de deux parts: l'une comprend les reproductions de chefs-d'œuvre de peinture ou de plastique; l'autre, les créations originales du maître.

Les pièces sont disposées par ordre chronologique : la première dans le placement est aussi la première en date.

Ce portrait de Jean Bellin, envoyé de Rome en 1860 pour satisfaire aux obligations du règlement, frappe par son aspect pâle : il est pour ainsi dire diaphane. L'original qu'il reproduit est une image du vieux maître vénitien peinte par lui-même et qui est conservée au musée du Vatican : le dessin en est ferme et la facture vigoureuse. Gaillard pensa d'abord à le traduire dans le sens de la couleur : un premier essai exécuté dans les données académiques fut abandonné et le graveur reprit son travail, s'attachant cette fois à exprimer le dessin dans un modelé merveilleusement délicat, fait de tailles d'une finesse extrême, se juxtaposant sans croisement aucun. Cette nouveauté scandalisa les juges de l'école des beaux-arts : ils ne devinèrent pas l'individualité qui s'annonçait pleine de promesses ; ils ne virent que l'audacieux qui rejetait les formules respectées et le jugèrent sans bienveillance.

Le portrait de Jean Bellin ne reçut pas meilleur accueil au salon de 1863 ; il fut écarté d'emblée et dut se réfugier dans la salle que l'empereur Napoléon III avait fait ouvrir aux victimes du jury. Là, il ne laissa pas de frapper l'attention des critiques : l'un d'eux, M. Burty, écrivait dans la *Gazette des Beaux-Arts* : « C'est, hélas ! dans les salles réservées aux ouvrages exposés par l'ordre de l'Empereur qu'il faut aller chercher un portrait d'un des frères Bellini gravé par M. Ferdinand Gaillard avec un soin religieux.

Le jury a-t-il prétendu punir dans le jeune exposant l'insubordination de l'ancien élève de Rome ? Nous l'ignorons. Mais à coup sûr, le portrait de Bellini, à l'œil profondément interrogatif, aux traits austères et doux, avait été traité dans un mode délicat et serré qui, en s'isolant volontairement des vigueurs d'un ton, reportait tout l'effet et toute l'impression dans le rendu du modelé et le scrupule du dessin. »

La *Gazette des Beaux-Arts* était à cette époque sous la direction d'un homme de savoir et de goût, M. Emile Galichon : celui-ci comprit ce que l'on pouvait attendre de Gaillard ; il pressentit l'éclat que cet artiste devait jeter sur le recueil confié à ses soins et lui commanda les deux planches que vous voyez là : *le Condottiere* que le Louvre venait d'acheter à la galerie Pourtalès, et *la Vierge au Donataire* de Jean Bellin.

Quel contraste entre ce Condottiere et le portrait envoyé de Rome : autant celui-ci est léger, lumineux et doux, autant l'autre est profond, concentré et vigoureux.

Le doute n'est pas possible ; au regard farouche et comme aiguisé, aux lèvres cruelles, on reconnaît du premier coup quelqu'un de ces Condottieri fameux, un Malatesta, un Rimini peut-être : et il n'est pas besoin de lire le nom d'Antonello de Messinne pour discerner dans le rendu de la gravure, le style et la manière d'un peintre du XVe siècle.

Son habileté n'est pas moins surprenante quand il s'agit d'exprimer dans le *Gattamelata*, d'après un bronze de Donatello appartenant au comte de Nieuwerkerke, la pesanteur du métal, avec ses reflets et les accents que lui a donnés le ciseleur.

La *Gazette* publie bientôt le chef-d'œuvre de Gaillard, l'*Homme à l'OEillet*, dont on s'arrache aujourd'hui les épreuves de choix : et justement, car il résume en lui toutes les qualités du maître.

Il est presque superflu de le dire à ceux qui ont vu la gravure de Gaillard, l'*Homme à l'OEillet* est une œuvre de Jean Van Eyck. Il n'est pas beau, ce vieil homme qui tient délicatement un œillet entre ses doigts : il est au contraire d'une étrange laideur avec ses traits épais, ses oreilles de chauve-souris, sa large face sillonnée de rides et piquée de verrues; mais Van Eyck s'affirme dans l'étude de la forme, dans le choix des détails expressifs, dans l'accent enfin, l'accent souverain de vie et de vérité.

L'*Homme à l'OEillet* a fait partie d'abord de la

très remarquable galerie que le banquier Surmondt avait réunie à Aix-la-Chapelle : il en est sorti vers 1869, pour entrer au Musée de Berlin.

Avant de partir pour cette ville, le tableau fut exposé à Paris pendant quelques jours et Gaillard reçut mission d'en faire la gravure. Il s'y prépara par des copies à l'huile minutieusement étudiées ; puis, pressé par les exigences d'un directeur tout au souci de l'actualité, il exécuta en dix jours cette planche qui est un tour de force par la fidélité comme par l'exécution : tour de force plus remarquable encore, quand on sait que Gaillard était en proie à ce moment aux tracas d'un déménagement et que c'est sur le coin d'une table, de verve pour ainsi dire, qu'il a réalisé le prodige.

La planche terminée, l'artiste s'en fut la porter aux bureaux de la *Gazette*. C'est de lui-même qu'on tient le récit de l'entrevue. Quand Gaillard arriva, au jour tombant, le cœur lui battait ; il trouva réunis au coin du feu les familiers de la maison. Charles Blanc était debout devant la cheminée et ce fut lui qui prit la planche des mains du graveur. Charles Blanc avait pratiqué la gravure à l'école de Calamatta et les nouveautés n'étaient pas pour lui plaire: aussi exprima-t-il l'avis que, telle qu'elle était, la planche ne pouvait être publiée. Galichon intervint à son tour : « Je suis au regret, dit-il, de n'être pas de votre avis : Je trouve cette planche parfaite à tous égards et j'estime qu'elle sera fort goûtée ainsi. »

Il ne savait pas si bien dire. Gaillard se retira, l'esprit rasséréné, emportant le prix de son travail, — cinq cents francs — dont il avait bon besoin à cette heure.

Or, aujourd'hui, une épreuve d'artiste de cet *Homme à l'OEillet*; se vend couramment de 1,000 à 1,200 fr. ; c'est d'Angleterre, c'est d'Amérique surtout que viennent les demandes, et ce renseignement chiffré a peut-être, à votre goût, un parfum trop américain ; dans un temps où tout se mesure à l'argent, l'indication a pourtant sa valeur.

Le talent de Gaillard commençait à obtenir justice ; en 1870, l'administration du Louvre, lui confia la reproduction d'un tableau charmant de Botticelli : *la Vierge et l'Enfant Jésus*. La guerre vint interrompre le travail commencé. Gaillard, aussi bon Français, qu'il était bon fils et bon chrétien, s'engagea dans un régiment de marche et fit vaillamment son devoir de soldat.

Quand la paix fut rétablie, il se remit à la tâche, et en 1872, livrait à la Chalcographie une des pièces capitales de son œuvre.

En 1875, la *Gazette des Beaux-Arts* voulut marquer dans ses annales la célébration du quatrième centenaire de Michel-Ange : elle fit appel à Gaillard, comprenant qu'à un tel artiste, il fallait un tel interprète.

Le graveur, libre dans son choix, s'attaque à la figure du Crépuscule, à ce corps d'homme dramatique et robuste qui s'accoude pensif au tombeau de Laurent de Médicis. La reproduction est de dimensions singulièrement restreintes, et néanmoins toute la puissance de Michel-Ange y est concentrée: pour le sentiment, comme pour le style, c'est une chose accomplie.

Si vous le permettez, je m'arrêterai davantage à ce buste ravissant qui montre une jeune fille de 15 à 18 ans, la tête légèrement penchée en avant, avec, sur les lèvres, un sourir rêveur.

C'est l'inestimable joyau que le Musée de Lille tient de la munificence d'un collectionneur du XVIIIe siècle, M. Wicar ; c'est une merveille unique par la rareté de la matière, par l'expression de pureté et de jeunesse, par la perfection du travail.

Le buste est en cire vierge, colorée après coup ; la chair, d'un ton ambré ; les cheveux, d'une teinte dorée ; les yeux d'un bleu sombre et les lèvres de carmin. Les sourcils, les paupières, la pupille et les cils sont légèrement marqués : le temps a achevé l'œuvre en donnant à la cire la consistance du bois et en fondant la coloration dans une harmonie inimitable.

Ce qui attire surtout et retient devant ce buste de jeune fille, c'est la vie qui semble palpiter dans l'inoubliable sourire de ses lèvres : et l'on dirait, en vérité, qu'à Gaillard, ces lèvres aient confié leur secret, tant il en a fidèlement reproduit le charme mystérieux.

A quelle époque remonte le buste du Musée de Lille ? Quel est le nom de celle qu'il représente ? Qui en est l'auteur ? Nul ne le sait. On a voulu y voir une œuvre de l'antiquité, une de ces images funéraires en cire que les anciens faisaient entrer dans la décoration des tombeaux ; au temps de Wicar, on l'attribuait à Raphaël, sans avoir d'autre raison à produire que la beauté accomplie de la forme ; depuis, les recherches faites dans les archives ont permis de soulever un coin du voile. On sait aujourd'hui qu'au XV[e] siècle, la sculpture en cire était en grande faveur à Florence : d'habiles artistes, dont le plus connu est Orsino Benintendi, modelaient avec cette matière des figures destinées à rappeler les traits des défunts, sur les monuments élevés à leur mémoire.

Le buste de Lille serait donc l'épave, unique peut-être, d'une production spéciale de la plastique du XV[e] siècle : il reflèterait l'image d'une jeune Florentine morte dans sa fleur : de quelle mort — soudaine ou prévue — Dieu seul le sait ! et ainsi se trouverait expliqué le doux et mélancolique sourire.

A dire vrai, je me plais au mystère dont malgré tout il reste enveloppé. J'y trouve un charme de plus, et de ce charme subtil, j'aime à lire la fine analyse dans cette page de Paul Bourget :

« Il est singulier et bien puissant l'attrait qu'exercent sur la rêverie les portraits demeurés anonymes et qui conservent, par delà les siècles, les souvenirs d'une beauté à jamais évanouie, d'une âme à jamais inaccessible, d'une aventure à jamais terminée... Devant l'image des hommes et des femmes du temps passé dont on connaît le nom et la vie, la fantaisie s'éveille

aussi, mais d'un éveil moins passionné. Vérifier un caractère, d'avance étudié, dans le détail d'une physionomie, reconnaître, par exemple, la royale légèreté de Marie-Antoinette à son profil si évaporé, à la fois et si noble; constater devant le masque câlin et glacial de Mme Récamier le secret de son angélique sorcellerie — c'est un plaisir de curiosité satisfaite, et ce n'est que cela.

Mais avoir devant soi, vivante et cependant muette, indéchiffrable tout ensemble et transparente, une âme humaine telle que les sentiments l'avaient pétrie, telle que l'existence l'avait façonnée, et ne rien savoir de cette existence, et rien de ces sentiments, voilà de quoi fournir un aliment parfois éternel à notre imagination. Pour des contemplateurs moins sensibles aux qualités plastiques d'une œuvre d'art qu'à ses qualités de suggestion, c'est une exquise bonne fortune que l'apparition, entre les baguettes jaunies d'un cadre d'or ou sur quelque piédouche ancien, d'un de ces visages sans état civil — énigme à deviner qui ne sera jamais connue tout entière.

C'est à distance surtout qu'elle s'impose, cette inquiétante énigme. D'une ville traversée en voyage, la mémoire ne revoit plus qu'un angle d'une salle de musée, et dans cet angle, le contour du visage aperçu en passant.

Les yeux du portrait vous suivent avec la fixité d'un regard de fantôme, et c'est ainsi qu'en me rappelant la vieille cité flamande où je me trouvais l'autre semaine, toujours je revois ce buste en cire d'une jeune femme, avec la grâce de ses joues où flotte un peu de ce sourire qu'on serait tenté d'appeler le souvenir *vincien*, tant le divin Léonard a excellé à en reproduire l'indécision, avec ces yeux mi-clos dont on ne sait s'ils vont se moquer ou s'attendrir, avec cette bouche trop fine. Est-ce l'indiscrétion ou l'indifférence ? est-ce la délicatesse ou la cruauté qui réside dans les détours de cette bouche sinueuse?... »

Je vous ai déjà retenus bien longtemps et rien n'a été dit encore de ce qui forme la meilleure part de la renommée de Gaillard : j'entends les œuvres où il n'est plus l'interprète respectueux du génie d'autrui, celles où il exprime son propre génie.

Vous le voyez, ce sont des portraits : et c'est par le portrait, en effet, que les graveurs survivent.

Quand on parle d'Edelinck, c'est au portrait de Philippe de Champaigne qu'on pense tout de suite ; Drevet, c'est le portrait de Bossuet ; Nanteuil, c'est le portrait de Louis XIV : dans l'avenir, quand on prononcera le nom de Gaillard, les portraits de Dom Guéranger, de Léon XIII, du P. Hubin, de la sœur Rosalie viendront aussitôt à l'esprit.

Je comprends à merveille du reste cette prédilection pour la figure humaine qui est commune à tous les grands maîtres : est-il une tâche plus digne de tenter le pinceau ou le burin que de faire revivre une physionomie, d'y imprimer le caractère, de rendre palpable, — si l'on peut ainsi dire, — l'âme d'un homme ? Je ne sache pas que personne ait été mieux doué que Gaillard pour l'accomplir à souhait ; nul d'ailleurs ne s'y préparait avec plus de soin. Pour arriver à pénétrer son modèle, aucun effort ne lui coûte : il réunit les photographies et les compare, multiplie les études de détails et d'ensemble, et si ce n'est pas assez, il prend de la terre et se met à modeler la figure.

Le rapport que je signalais au début entre Gaillard et les vieux peintres du XVᵉ siècle, est ici plus direct, plus tangible que partout ailleurs. A leur exemple, il creuse une physionomie jusque dans ses moindres plis : il sait le rôle que joue dans l'expression la plus mince saillie ; il serre la forme de tout près, mais l'émotion persiste sous l'abondance des tailles : ses portraits affirment les caractères.

Gaillard, dit-on, avait rêvé de former une sorte de Panthéon catholique dans lequel il aurait exprimé en quelques figures choisies les grandes forces de la Société et de la Religion : le Pape, le Roi, l'Evêque, le Soldat, le Journaliste, le Moine, le Jésuite et la Sœur de Charité.

Le Pape, ce fut Pie IX, c'est Léon XIII aussi que voilà, énergique, majestueux et doux, et comme illuminé de la flamme intérieure ; le Roi, ce fut le comte de Chambord ; l'Evêque, Mgr Pie ; le soldat, ce devait être Lamoricière, le journaliste Louis Veuil-

lot. Voici le moine dans la personne de Dom Guéranger, avec son ardeur, sa résolution, ses enthousiasmes ; à côté, le jésuite, le P. Hubin, au large front, décélant dans la limpide profondeur de son regard, une âme d'apôtre ; la sœur de charité enfin, sœur Rosalie que sa cornette encadre comme d'un nimbe et dont les grands yeux noirs ont perdu leur éclat, tant ils ont réflété de misères et de douleurs.

Tous ces portraits, vous l'aurez remarqué, ont une qualité qui est propre à Gaillard et qui le met au dessus de ses plus illustres prédécesseurs : c'est l'extraordinaire intensité du regard, l'étincelle magique qui répand sur toutes ces physionomies des effluves de vie.

Le portrait de Jean Bellin contient la première indication de cette force pénétrante ; elle se retrouve partout, mais nulle part, au même degré que dans les yeux du *Dom Guéranger*.

« Ces yeux, a dit un écrivain, ont un éclat prodigieux, ils vous fixent, vous pénètrent, vous obsèdent. »

Elle était bien faite pour séduire le maître, cette admirable figure du grand abbé bénédictin, de celui que ses camarades de collège, pressentant l'avenir, avaient surnommé *le moine*, de celui qui releva de ses ruines l'abbaye de Solesmes, y ramena la famille religieuse de St-Benoît et là, à l'ombre et dans la paix du cloître, fut, au témoignage de Mgr Pie, un *moine* dans toute l'acception du mot.

Relisons un passage de l'Oraison Funèbre composée par l'illustre évêque de Poitiers :

« Don Guéranger fut moine par la pauvreté et le détachement de toutes choses; moine par la pureté de vie la plus délicate et par une chasteté angélique qui égalait en lui la vivacité de l'affection; moine par l'obéissance parfaite à Dieu, à l'Eglise et à la règle; moine par un amour enthousiaste et passionné de l'Office divin, de ce que saint Benoît met au premier rang des devoirs monastiques ; moine par l'habitude constante du travail

sous toutes ses formes, sans excepter le travail des mains, dont il avait l'estime et dont il savait donner l'exemple ; moine par la mortification du corps, par les austérités du cilice et de la flagellation sanglante, en même temps que par la fuite de toute vaine gloire et par l'humilité d'un esprit soumis et discipliné; pour tout dire enfin, moine par un sentiment de foi et par une plénitude de vie surnaturelle, devenue pour lui une seconde nature, qui le tenait constamment sous le regard et la conduite de Dieu. »

Et maintenant, reportons les yeux sur le portrait qu'a produit le burin de Gaillard : est-il moins éloquent, est-il moins vivant ? C'est le type même du moine tel qu'il est sorti de la plume de Mgr Pie.

Il a pris sur le vif une nature enthousiaste et généreuse ; ardente, quand il s'agit de défendre les droits de l'Eglise, mais qui sait trouver des accents émus et touchants pour raconter la vie de sainte Cécile. C'est bien là l'homme qui a fait du retour à la liturgie romaine l'œuvre maîtresse de sa vie et qui après avoir préparé ce retour par des merveilles de science et de foi, l'a fixée pour toujours en la faisant aimer, cette noble liturgie, dans un monument de son cœur plus encore que de son génie, l'*Année Liturgique*.

Comment Gaillard n'eût-il pas compris cette âme si haute ? lui-même n'était-il pas *un moine* ! Il l'était par la régularité de sa vie, par la simplicité de sa foi, par l'opiniâtreté de son labeur ; il l'était aussi par les vœux qu'il avait prononcés. « Vous mourrez dans un couvent », lui avait dit un jour le pape Léon XIII. Gaillard mourut à l'hôpital Saint-Jacques, dans les bras d'un père franciscain. Mais dès 1877, il s'était engagé dans les liens du Tiers-Ordre ; il en avait reçu l'habit des mains de Monseigneur de Ségur, qui était son ami, et, comme je l'ai dit déjà, c'est dans la robe de saint François qu'il dort son dernier sommeil.

Gaillard ne cachait rien de sa ferveur religieuse ; on savait si bien qui il était, que le

journal *le Rappel*, cherchant à expliquer pourquoi le maître n'avait pas obtenu la médaille d'honneur, disait *que ses confrères n'avaient pas voulu d'un moine pour directeur*. Sa foi cependant n'était point sévère, sa piété était sans tristesse ; il n'aurait pas manqué la messe de chaque jour à l'église Saint-Sulpice, et il aimait à la servir, mais son humeur n'y laissait rien de sa gaieté, son esprit était plein de saillies et ses amis n'oublieront de longtemps la verve et l'entrain dont il animait les repas, improvisés, à certains jours, dans son atelier.

Vous savez comment au contact d'un monde incroyant, Gaillard avait désappris le chemin de l'église : il avait 29 ans, lorsqu'à la voix d'un ami, il se reprit aux croyances d'autrefois. Avec la persistance qu'il apportait en toutes choses, il chercha dans l'étude les raisons de sa foi ; Saint François d'Assise acheva la conquête. L'ami des fleurs et des oiseaux s'empara de cette âme d'élite, et jusqu'à l'heure suprême, y garda son empire.

La poésie de ces âges pieux ravissait l'esprit du maître et il souffrait à la vue des asiles monastiques livrés à la banale curiosité des touristes : on a raconté comment il s'indignait plaisamment à la pensée, que si St-François revenait en ce monde, il devrait, pour aller d'Assise à Pérouse, descendre la colline en omnibus et passer au guichet pour demander un billet de 3e classe.

Plus encore que la poésie, la foi ardente du *Père Séraphique* avait remué les fibres de son être : il ne voulut plus d'autre modèle, et de ce jour, se montra un admirable chrétien, exemple de foi, de pureté, et de charité.

« *Quel malheur pour l'art*, lui disait-on, un jour, *et quel chagrin pour vous, si votre atelier venait à être brûlé* ! — *Cela me serait égal*, répondit-il simplement, *puisque telle serait la volonté de Dieu* ! »

Un moment, la beauté païenne de la Vénus du

Titien avait fixé son attention : il abandonna la planche ébauchée et s'éloigna pour n'y jamais revenir, de l'art sensuel des peintres de la forme. Gaillard avait vécu comme un véritable cénobite, d'une vie toute intérieure, inaccessible aux séductions du luxe et du bien être ; il mourut pauvre : pauvre pour avoir aimé les pauvres, pour avoir tendu la main à toutes les misères.

Il s'oubliait lui-même, il oubliait jusqu'à sa vieille mère qui a passé la vie à ses côtés et qui devait lui survivre. Dans une phrase touchante de son testament, il lui demande pardon de ne pas avoir assez songé à assurer l'aisance de ses vieux jours. Mais Gaillard était trop profondément chrétien pour ne pas s'en remettre à la Providence des devoirs qu'il ne pourrait plus remplir : Dieu, il le savait, ne permet pas que la charité paraisse s'expier en ce monde. Les œuvres du maître continuent le modeste bien-être que son travail procurait.

Devant la tombe de Gaillard, les discours échappèrent heureusement à la banalité officielle : il n'y eut qu'une voix pour rendre justice à ses mérites, pour rendre hommage à sa foi.

Un israélite, M. Kaempfen, directeur des Beaux-Arts, proclama que « les convictions de Gaillard sont de celles qui inspirent le respect à ceux-là mêmes qui sont le plus éloignés de ses croyances. »

J'aime à terminer sur les paroles d'adieu qu'adressa au maître son ami d'enfance, le sculpteur Chapu ; elles sont dignes de la mémoire du mort; elles honorent celui qui les a prononcées :

Tu avais en toi les qualités natives qui font les vrais artistes : le culte élevé de l'art, la volonté sans défaillances et cette simplicité du croyant, qui fait l'âme clairvoyante.

. . . .

Tu n'as eu qu'une seule ambition, celle de mieux faire et c'est à cette soif des grandes âmes que tu t'es sacrifié.

Dédaignant le bien-être pour toi-même, tu n'as cessé de faire un noble usage de ce que tu avais acquis par tes ouvrages.

Simple et bon, ainsi t'ai-je connu aux jours lointains de nos débuts, ainsi es-tu resté jusqu'à ta dernière heure.

Ce n'est donc pas sans raison que par une attention touchante, on t'a revêtu pour ton dernier sommeil de la robe de bure des Franciscains.

Il est bien vrai que tu es demeuré toute ta vie un vrai disciple de saint François ! Ton âme est allée rejoindre le bienheureux modèle qu'elle s'était choisi. »

A CONSTANTINOPLE

PAR

JULES HELBIG.

I.

Lorsque le voyageur, arrivant de l'Occident à Constantinople, met le pied sur la terre ferme, il se sent vraiment transporté dans un monde nouveau. Soit que, venant du Nord, après avoir descendu une partie du cours majestueux et rapide du Danube, il arrive par la Mer Noire et le Bosphore, comme je l'ai fait ; soit que venant au contraire du Midi, il ait traversé successivement la Méditerranée et les Dardanelles pour aborder à Constantinople par la mer de Marmara, comme le faisaient généralement autrefois les voyageurs venant de France, — on peut dire que rien, ni dans les vues grandioses et pittoresques qui se sont présentées à ses yeux, ni dans la variété des races humaines, des costumes, des mœurs et des monuments de l'histoire, — rien n'a préparé son esprit aux impressions qu'il reçoit en quittant le bord.

En effet, il se trouve, pour la première fois et tout à coup, dans une ville que l'on a regardée à la vérité, pendant des siècles, comme une nouvelle Rome, mais qui actuellement, découpée en masses de constructions diverses, s'étendant sur les collines entre l'Europe et l'Asie, entre l'Archipel et la

mer Noire, apparaît comme une ancienne capitale asiatique, échouée pour ainsi dire, aux confins extrêmes de l'antique Europe.

Bien des fois, pendant le séjour que j'ai fait dans cette capitale d'un empire encore considérable et autrefois justement redouté, il m'a paru en visitant les rues, les places et les édifices, en parcourant les environs, souvent d'une beauté et d'un grandiose si saisissant, non seulement que j'étais transporté dans un monde différent de celui dans lequel j'étais accoutumé à vivre, mais encore que l'horloge inexorable qui marque le passage du temps et qui, après avoir laissé écouler les heures, laisse écouler les siècles,s'était subitement arrêtée.

Il me semblait que je vivais à une autre époque que celle à laquelle j'avais vécu en Occident. Souvent, lorsqu'on voit les vêtements bigarrés que portent les peuplades diverses, tributaires, soumises, ou tout au moins en relations fréquentes avec la Turquie, les Arabes, les Persans, les Kurdes, les Tcherkesses, les Albanais, les Arméniens, les Monténégrins et bon nombre de Turcs des classes inférieures ; lorsqu'on voit les barques à la proue et à la poupe élevées comme des châteaux, avec lesquels les orientaux font le commerce de cabotage, et dont la forme pittoresque reproduit très exactement les navires de guerre représentés dans les miniatures de nos anciens enlumineurs flamands ; lorsqu'on entend les ménétriers et les jongleurs des rues faire résonner les accords d'instruments de musique oubliés — comme le monocorde, le psaltérion, le crouthe, la cithare et la viole, — que dans notre Occident on ne rencontre plus qu'aux mains des anges suspendus aux clefs de voûtes de nos églises, ou peints sur les vitraux des cathédrales françaises ; lorsque faisant du côté de la terre le tour des remparts de la ville des empereurs du Bas-Empire, vous retrouvez debout les tours et les murs d'enceinte qui l'ont défendue pendant les siècles antérieurs à la conquête de Mahomet II ; que

vous voyez encore béantes les brèches par lesquelles ont passé ses guerriers : vous pouvez encore vous croire au déclin du XVe siècle. A Constantinople on est resté sous beaucoup de rapports en plein moyen âge. On en goûte le charme, on en subit les incommodités. C'est à certains égards, ce qu'on peut dire de plus flatteur pour la Turquie, mais c'est aussi ce que l'on en peut dire de pis, car c'est, hélas, le moyen âge sans le Christ, sans la poésie chrétienne, sans la chevalerie, sans les arts que le Christianisme a enfantés et avec lesquels il n'a cessé depuis son origine, d'honorer et de glorifier son divin fondateur.

Aussi, tout bien informé qu'il puisse être, et malgré le soin qu'il aura pris d'étudier à l'avance le pays qu'il veut voir de près, le touriste se trouvera très généralement fort dépaysé au début de son séjour en Turquie. A mesure qu'il examinera *de visu* et comprendra mieux la contrée et les hommes qu'il est venu visiter, il sera obligé de reformer les jugements qu'il aura pu formuler par anticipation.

Les hommes et les choses en Turquie, les rapports administratifs, sociaux ou politiques, qu'entretiennent entre eux les habitants des différentes provinces de cet empire encore vaste, malgré les lambeaux enlevés par des conquêtes successives de ses voisins ou l'esprit d'indépendance de ses vassaux, offrent si peu d'analogie avec les institutions au milieu desquelles nous vivons,.en Occident, qu'il faut un séjour prolongé pour comprendre la nature des relations entre les hommes et le système si défectueux de son gouvernement. Toutefois, il faut se garder de croire qu'en arrivant à Constantinople, on se trouve dans la capitale d'une nation entièrement déchue, incapable par ses propres forces de maintenir sa domination dans les contrées conquises autrefois par ses armes. Ce serait là un jugement qui, pour avoir souvent été énoncé et propagé avec beaucoup de soin par la presse intéressée du

Nord de l'Europe, n'en est pas moins excessif sinon complètement erroné. Je crois que la plupart des voyageurs se rangeront sous ce rapport à l'avis de Madame de Gasparin dont le jugement est trop bien formulé pour qu'il n'y ait pas tout avantage à le citer. Voici comme elle s'exprime :

« On a dit que les Turcs campaient à Constantinople; je ne sais s'ils y campent, à coup sûr ils y règnent. Au Caire, l'Européen se sent chez lui ; à Constantinople c'est le Turc qui est chez soi. Au Caire, sous Méhémed-Ali, les Européens contemplaient de très bas les musulmans; à Constantinople, c'est de très haut que les Turcs nous regardent. Au Caire, l'Européen pouvait, à son gré, manier le bâton, faire siffler la courbache, molester le fellah, rompre les os de quiconque lui résistait, toujours il avait raison.

« Ici, à Constantinople, l'Européen, placé dans un milieu qui l'enveloppe et qui le domine, voit bien que sa petite personne n'en est pas le centre. On le coudoie, on laisse glisser sur lui des regards qui n'expriment ni l'admiration, ni le mépris, ni l'amour, ni la crainte, mais une indifférence absolue. L'Européen ne fait pas événement, il fait encore moins loi (je parle de la rue). C'est l'Européen qui passe, au bout du compte, c'est lui qui campe. L'Osmanli garde l'attitude calme, un peu hautaine d'un propriétaire qu'on vient visiter dans sa demeure. La civilisation européenne ne le gouverne point, ne le prime point, il a la sienne, la civilisation turque, et celle-là se doute tout au plus qu'il en existe une autre à côté d'elle. L'Européen volontiers outrecuidant, dépaysé par la froideur de l'Osmanli, s'aperçoit tout à coup qu'il n'est pas seul à terre; il comprend que d'autres idées y ont droit de cité, il voit que d'autres forces s'y exercent; il en reste confondu. On parle de *l'homme malade*. Ces gens-là ont l'air de se bien porter.

« Ressembleraient-ils aux incurables qui sourient à la mort parce qu'ils ne l'entendent pas venir ? Peut-être. Cependant quelque défaillance, tout au moins quelque pâleur, marque l'état désespéré de l'agonisant ; or, ces hommes ont la respiration libre, ils ont la démarche assurée, ils ont l'activité mesurée et tranquille de la bonne santé. Tant qu'ils voudront tenir, ils tiendront. A moins que l'Europe ameutée contre eux ne les

refoule violemment en Asie, je n'imagine pas que leur pouvoir se dissolve aussitôt. L'avouerai-je : Le Padilschah me semble mieux établi dans sa dignité calme que beaucoup de nos royautés plus remuantes.

« Il est parce qu'il est. Ce poids qui assure et qui fonde les états sur le sol, le poids d'une longue existence, consolide et garantit son autorité. Ces montagnes-là ne se déplacent pas sans peine.

« On dit que les Grecs, que les Arméniens, que tant de races ennemies, que tant de religions hostiles, mêlées aux Osmanlis, préparent leur chute. Ne le pensez point. Si la politique fait des races ennemies, de mêmes coutumes les font sœurs. Et quant aux religions, ne regardez pas de trop près les communions chrétiennes échouées en plein Islam ; surtout, quant il s'agit d'elles, ne parlez ni de probité commerciale, ni de franchise, ni de délicatesse, ni même de grosse honnêteté, car sur ce point encore les Turcs chez eux sont les seigneurs. »

Je pense que les détenteurs d'actions des derniers emprunts Turcs ont de fort bonnes raisons pour ne pas être absolument de l'avis de Mme de Gasparin, en ce qui concerne l'honnêteté ottomane en matière d'engagements financiers et de promesses. Plusieurs autres voyageurs en Orient, et parmi eux il en est qui ont vécu longtemps dans ces régions, confirment son jugement en ce qui concerne l'énergie et la viabilité des Osmanlis. L'opinion d'Urquehart, d'Isembert et de Lamartine pourrait être invoquée aux mêmes fins. M. G. d'Orset, agent diplomatique français, et qui semble avoir étudié la Turquie d'Asie avec un soin particulier, ne craignait pas d'écrire, il y a peu d'années encore, que dans un demi-siècle l'Europe pourrait devenir la proie de l'Islam, si elle lui permet de se réorganiser à sa porte, tandis qu'elle-même se laisse gangrener par les doctrines dissolvantes du radicalisme socialiste.

A Constantinople, au milieu de cette ville immense, ou plutôt au milieu de cette agglomération de villes, jetées sur l'une et l'autre rive du Bosphore, de l'un et de l'autre côté de la Corne d'Or et s'étageant en panorama sur les versants des collines,

il est impossible de méconnaître un peuple qui a conservé une certaine fierté dans ses allures en gardant son originalité et son caractère propres. Il ne pourra être absorbé que lorsqu'il sera converti. Or, le Turc n'est pas facile à convertir. Il ne pourra l'être que lorsqu'il se trouvera en présence de nations chrétiennes dignes, et par la force et par la foi, de lui imposer la vérité. En attendant, on ne peut s'empêcher de lui reconnaître un profond dédain pour l'opinion des nations étrangères, et une valeur militaire évidente, impossible à révoquer en doute, et avec laquelle — des événements récents l'ont prouvé, — ses plus puissants voisins eux-mêmes doivent compter.

S'il est une puissance qui peut devenir un jour redoutable à la Turquie, c'est la puissance de la vapeur. Ce sont les chemins de fer qui, lui amenant chaque jour des éléments étrangers et actifs, pourront la désagréger, la fertiliser en la colonisant en quelque sorte, et l'absorber en la transformant. Mais ce jour, malgré les nouvelles voies ferrées dont les employés sont allemands ou anglais, malgré celles dont on étudie la construction, est encore loin de nous.

II.

Il est un point toutefois sur lequel je pense que tous les voyageurs seront d'accord, et sur lequel, même s'il y a jugement préconçu très favorable, le touriste n'a pas à revenir. Ce point, c'est la grandeur poétique, c'est la beauté pittoresque des sites si variés de la ville qu'il a sous les yeux. A Constantinople, le pittoresque abonde et surabonde. Il est dans les points de vue multiples et charmants qu'offrent à l'homme les trois mers qui découpent et réfléchissent le panorama immense qu'il a sous les yeux; le pittoresque est dans la beauté et la variété des races qui se meuvent dans cette ville

unique ; le pittoresque est dans les constructions étranges et dans les monuments auxquels leur antiquité, les vissicitudes par lesquelles ils ont eu à passer donnent une physionomie à part. Il est enfin dans le ciel lui-même qui éclaire de l'incomparable lumière de l'Orient, ces eaux si transparentes, cette végétation si plantureuse. ces édifices sur lesquels les siècles ont laissé leur empreinte. Mais la plume de Lamarifne a passé par là ; après ce maître on ne cherche plus à peindre et à décrire. On abandonne même la pensée de copier, et, ce que l'on peut faire de mieux, c'est de relire :

« Le plus beau point de vue de Constantinople est au-dessus de notre appartement, du haut d'un belvédère bâti par M. Truqui, sur le toit en terrasse de sa maison. Ce belvédère domine le groupe entier des collines de Péra, de Galata et des coteaux qui environnent le port du côté des Eaux Douces. C'est le vol de l'aigle au-dessus de Constantinople et de la mer. L'Europe, l'Asie, l'entrée du Bosphore et la mer de Marmara sont sous le regard à la fois. La ville est à vos pieds.

« Si l'on n'avait qu'un coup d'œil à donner sur la terre, c'est de là qu'il faudrait la contempler. Je ne puis comprendre, chaque fois que j'y monte, et j'y monte plusieurs fois par jour, et j'y passe des soirées entières ; je ne puis comprendre comment, de tant de voyageurs qui ont visité Constantinople, si peu ont senti l'éblouissement que cette scène donne à mes yeux et à mon âme ; comment aucun ne l'a décrite.

« Serait-ce que la parole n'a ni espace, ni horizon, ni couleurs, et que le seul langage de l'œil c'est la peinture ? Mais la peinture elle-même n'a rien rendu de tout ceci. Des lignes mortes, des scènes tronquées, des couleurs sans vie. Mais l'innombrable gradation et variété de ces teintes, selon le ciel et l'heure ; mais l'ensemble harmonieux et la colossale grandeur de ces lignes ; mais les mouvements , les fuites, les enlacements de ces divers horizons, mais les mouvements de ces voiles sur les trois mers : mais le murmure de vie de ces populations entre ces rivages ; mais ces coups de canon qui tonnent et montent des vaisseaux, ces pavillons qui glissent ou s'élèvent du haut des mats, la foule des caïques, la réverbération vaporeuse des dômes,

des mosquées, des flèches, des minarets dans la mer : tout cela où est-il ? Essayons encore.

« Les collines de Galata, de Péra et trois ou quatre autres collines glissant de mes pieds à la mer, couvertes de villes de différentes couleurs; les unes ont leurs maisons peintes en rouge de sang, les autres en noir avec une foule de coupoles bleues qui entrecoupent ces sombres teintes ; entre chaque coupole s'élancent des groupes de verdure formés par les platanes, les figuiers, les cyprès des petits jardins attenant à chaque maison. De grands espaces vides, entre les maisons, sont des champs cultivés et des jardins où l'on aperçoit les femmes turques, couvertes de leurs voiles noirs, et jouant avec leurs enfants et leurs esclaves à l'ombre des arbres ; des nuées de tourterelles et de pigeons blancs nagent dans l'air bleu au-dessus de ces jardins et de ces toits, et se détachent, comme des fleurs blanches balancées par le vent, du bleu de la mer qui fait le fond de l'horizon.

« On distingue les rues qui serpentent en descendant vers la mer comme des racines, et, plus bas, le mouvement de la population dans les bazars, qu'enveloppe un voile de fumée légère et transparente ; ces villes ou ces quartiers de ville sont séparés les uns des autres par des promontoires de verdure, couronnés de palais de bois peint et de kiosques de toutes les nuances, ou par des gorges profondes où le regard se perd entre les racines des coteaux, et d'où l'on voit s'élever seulement les têtes de cyprès et les flèches aigües et brillantes des minarets; arrivé à la mer l'œil s'égare sur la surface bleue au milieu d'un dédale de bâtiments à l'ancre ou à la voile; les caïques, comme les oiseaux d'eau qui nagent tantôt en groupe, tantôt isolément sur le canal, se croisent en tous sens, allant de l'Europe à l'Asie, ou de Péra à la pointe du sérail. Quelques grands vaisseaux de guerre passent à pleines voiles, débouchent du Bosphore, saluent le sérail de leurs bordées, dont la fumée les enveloppe un instant comme des ailes grises, puis en sortent resplendissants de la blancheur de leur toile, et doublent, en paraissant les toucher, les hauts cyprès et les larges platanes des jardins du Grand-Seigneur, pour entrer dans la mer de Marmara.

« D'autres bâtiments de guerre, c'est la flotte entière du Sultan, sont mouillés, au nombre de trente ou quarante à l'entrée

du Bosphore; leurs masses immenses jettent une ombre sur les eaux du côté de la mer; on n'en aperçoit en entier que cinq ou six; la colline et les arbres cachent une partie des autres dont les flancs élevés, les mâts et les vergues qui semblent entrelacés avec les cyprès, forment une avenue circulaire qui fuit vers le fond du Bosphore. Là, les montagnes de la côte opposée ou de la rive d'Asie, forment le fond du tableau : elles s'élèvent plus hautes et plus vertes que celles de la rive d'Europe; des forêts épaisses les couronnent et glissent dans les gorges qui les échancrent, leurs croupes, cultivées en jardins portent des kiosques solaires, des galeries, des villages, de petites mosquées toutes ornées de rideaux de grands arbres; leurs anses sont pleines de bâtiments mouillés, de caïques à rames, de petites barques à voiles; la grande ville de Scutari s'étend à leurs pieds sur une large marge, dominée par leurs cimes ombragées, et enceinte de sa forêt de cyprès. Une file non interrompue de caïques et de barques chargées de soldats asiatiques, de chevaux ou de Grecs cultivateurs apportant leurs légumes à Constantinople, règne entre Scutari et Galata, et s'ouvre sans cesse pour donner passage à une autre file de grands navires qui débouchent sur la mer de Marmara. »

Mais, de cet ensemble décrit avec tant de charme et une si poétique abondance par l'auteur des *Méditations*, se détache toute une série de monuments qu'il semble avoir laissés volontairement à l'ombre, et qui sont autant de souvenirs de l'histoire auxquels le voyageur chrétien ne peut s'empêcher d'accorder un intérêt bien vif et j'ajouterai presque, un intérêt bien douloureux.

Je veux parler des édifices construits avant la conquête, et particulièrement des églises autrefois si nombreuses et si magnifiques de la ville des Constantin et des Justinien, dont les impurs adeptes de l'Islam, après les avoir converties en mosquées, se constituent les gardiens jaloux.

Pendant mon séjour à Constantinople j'eusse voulu, de préférence à toute autre étude, m'absorber dans celle de ces monuments particulière-

ment vénérables où, malgré des mutilations répétées, on trouve encore les traces si nombreuses de l'art byzantin et des traditions liturgiques de la primitive Eglise. Malheureusement, le moment était peu favorable pour cela. Le Turc est, en tout temps, peu disposé à faciliter l'accès des mosquées, et leur visite peut n'être pas dans certains moments d'effervescence sans quelque danger. Toutefois, en temps ordinaire, on parvient à se faire ouvrir les mosquées en Turquie, grâce aux mêmes moyens par lesquels on se fait ouvrir à Bruges la chapelle qui contient les tombeaux des ducs de Bourgogne, et qu'il faut employer pour faire enlever à la cathédrale d'Anvers, les courtines qui voilent les tableaux de Rubens. Mais au printemps de 1876 on était en guerre avec les Serbes ; on se préparait à entrer en hostilité avec les Monténégrins, et on savait déjà que bientôt la Russie entendait entrer en campagne à son tour. Par une mesure de prudence dont on ne saurait lui faire un grief, le gouvernement ottoman rendait difficile la visite des temples de l'Islamisme. Il n'ignorait pas que la moindre collision entre Turcs et chrétiens pourrait être exploitée par la presse au profit de la Russie. Il savait que l'ambition avouée des sectaires du schisme grec est de célébrer un jour le service divin non seulement à Sainte-Sophie qui doit redevenir la métropole de l'empire Russo-Grec, mais aussi dans l'humble cathédrale du Saint-Esprit que les catholiques romains ont bâtie de l'autre côté de la Corne d'Or, sur les hauteurs de Péra habitées par la population chrétienne.

D'après les recherches entreprises successivement par plusieurs antiquaires et, en dernier lieu, par un archéologue grec, habitant Constantinople, M. le docteur Paspati qui a préparé un travail alors inédit sur la matière, il existe encore actuellement 37 anciennes églises chrétiennes dans la capitale de l'empire turc qui, à peu d'exceptions près, ont été toutes converties en mosquées.

De toutes ces églises qu'il m'eût été si intéressant

d'étudier, je n'ai pu, à cause des difficultés du moment que j'ai signalées tantôt, en visiter que deux. Encore a-t-il fallu pour cela prendre quelques peines et avoir recours à l'intervention diplomatique du ministre belge qui était en très bons rapports avec Midhat Pacha. Heureusement ces deux temples comptent parmi les plus importants de l'ancienne Byzance.

L'un est l'église de Ste-Irène brûlée sous Justinien, rebâtie par lui, et qui n'a jamais été convertie en mosquée ; elle sert depuis longtemps de dépôt d'armes, auquel il a été assez récemment ajouté une collection d'antiquités qui pourra devenir le noyau d'un Musée, et enfin l'église de Sainte-Sophie.

Je ne dirai rien du premier de ces monuments qui, dans ses dispositions générales, remonte cependant aux temps de Constantin ; j'aborde immédiatement l'étude de l'édifice historique qui fait l'objet principal de cette causerie.

III.

L'église Sainte-Sophie, l'*Aya-Sophia* comme l'appellent les Grecs, la mosquée de Sainte-Sophie comme on doit l'appeler aujourd'hui, a peut-être de tous les monuments du monde l'histoire la plus complète, la plus authentique, la plus détaillée, la plus précise. Si vous me demandiez de vous faire l'historique de la construction du palais épiscopal de Liége, monument élevé à quelques pas d'ici, par l'un de nos princes-évêques les plus connus dans l'histoire et bâti il y a trois siècles et demi à peine, je crois qu'il me serait facile de faire en peu de minutes le récit de tout ce qui est connu sur sa construction. Pour Sainte-Sophie, monument élevé il y a douze siècles, à huit cents lieues d'ici, il me faudrait trois ou quatre conférences pour faire le résumé de ce que des écrivains contemporains ou à peu près, nous ont laissé de documents, je ne dis

pas de l'histoire du monument lui-même, — celle-là se rattache par plus d'un fait à l'histoire du monde, mais de l'histoire de sa construction. Je me hâte d'entrer en matière et j'abrégerai autant que le permet l'intérêt de mon sujet.

L'an 325 Constantin résolut de donner une nouvelle capitale à l'empire romain.

Cet empereur, qui avait de la grandeur dans les idées et qui aurait voulu rehausser l'éclat d'un régime nouveau par les grandeurs d'un passé historique, avait d'abord songé à rebâtir Troie, mais ce projet fut bientôt abandonné. La position admirable de Byzance lui fit choisir cette ville, dont il entreprit la reconstruction et à laquelle il donna son nom. Il voulut en tracer lui-même la nouvelle enceinte, qui comprit une étendue d'environ cinq lieues. Des places publiques, des églises, des palais somptueux, des aqueducs, des marchés, des cirques, des fontaines et des théâtres furent construits ou agrandis et couvrirent bientôt l'immense emplacement que Constantin avait donné à la nouvelle Rome. Tout ce qui pouvait donner de la magnificence à une vaste capitale s'y trouvait réuni. Elle put être dédiée l'an 330.

Au nombre des monuments les plus considérables de la nouvelle cité, les historiens mentionnent l'église de Ste-Sophie, temple dédié au Saint-Esprit — à la Sagesse éternelle. Mais après un siècle cet édifice devint la proie des flammes.

Rebâtie en 415, par Théodose II, l'église fut brûlée de nouveau en 532, lors de la grande insurrection dite des *Victoriats*. C'est après cette catastrophe qui dévasta par le feu une grande partie de la ville de Constantin et qui coûta la vie à plus de trente mille personnes, que Justinien, auquel nous devons l'édifice qui existe encore aujourd'hui, commença à reconstruire Sainte-Sophie.

Justinien, fils d'un cultivateur de la Bulgarie, n'avait été avant de monter sur le trône des Césars qu'un soldat heureux. Ceint de la couronne impé-

riale, il se distingua par la grandeur de ses entreprises, et l'éclat de son règne. A toutes ses actions les plus grandes et aux actes mêmes de son gouvernement, il convient d'associer son épouse Théodora, figure étrange et comme l'histoire en offre peu d'exemples. Théodora était femme de basse extraction. Avant de monter sur le trône, elle avait fait, comme danseuse, les délices de la population de la capitale ; l'une des places publiques était ornée de la statue de la danseuse ou plutôt de la mime favorite ; mais malgré ces antécédents, elle avait un caractère dont il suffira de donner la mesure par un trait que l'histoire a conservé.

On sait l'importance que sous Justinien les jeux du cirque avaient pris, et les compétitions parfois sanglantes, qui, à propos des courses des chars et d'autres jeux publics, s'élevaient entre deux factions connues sous les noms des *Verts* et des *Bleus*. Ces factions ne tardèrent pas à prendre une grande importance politique, et comme Justinien avait passé pour favoriser les *Bleus* avant son élévation au trône, les *Verts* se montrèrent hostiles et animés d'un esprit d'opposition et de révolte qui ne manquait pas une occasion de se produire. Les *Verts* se soulevèrent en 532, parcourant en tumulte les rues de Constantinople pour demander le renvoi des ministres. Les soldats envoyés pour les faire rentrer dans l'ordre, ne purent en venir à bout. Les femmes renfermées dans les maisons lancèrent des pierres sur la troupe. La troupe se défendit avec des tisons enflammés et bientôt le feu se communiqua à quelques maisons d'abord et finit par embraser un quartier considérable de la Cité : il ne fut plus possible de s'en rendre maître. Le Palais impérial, les bains de Zeuxippe, l'église Ste-Sophie et plusieurs des édifices les plus considérables devinrent la proie des flammes.

La sédition connue sous le nom des *Nika* ou des Victoriats, d'après le cri de ralliement des factieux, dura six jours. Déjà, ils s'étaient emparés d'Hypa-

tius pour le couronner au forum. Justinien se croyait perdu et il l'aurait été, si Théodora n'avait fait preuve d'une énergie, qui, pour le moment, avait abandonné le soldat devenu empereur. Le palais de Byzance possédait une libre communication avec la mer; des navires attendaient au bas de l'escalier des jardins, et l'on avait résolu déjà de conduire l'empereur, sa famille et ses trésors en quelque lieu sûr, en Asie, à peu de distance de Constantinople. C'est à cette pensée que s'était arrêté un conseil de guerre où Belisaire et les généraux fidèles à Justinien avaient été réunis.

La seule Théodora montra une fermeté inébranlable : « S'il ne reste d'autre expédient que la fuite, dit-elle, moi je dédaigne de prendre semblable parti. Nous sommes tous, en naissant, condamnés à mort ; mais ceux qui ont été appelés à monter sur un trône, à porter la couronne, ne doivent pas survivre à la perte de leur dignité et de leur empire. Je suis résolue à mourir, si l'on doit cesser de me saluer du nom de reine. César, si vous êtes déterminé à chercher votre salut dans la fuite, vous avez des trésors et des vaisseaux pour les porter à l'abri des révoltés. Quant à moi, je préfère la mort à la honte, et j'adopte cette maxime de l'antiquité : Le trône est un tombeau glorieux ! »

Le courage de cette femme rendit du courage aux hommes de guerre qui l'entouraient. Ils reprirent possession d'eux-mêmes, organisèrent la défense, et grâce à une sortie des troupes bien combinée, la sédition fut réprimée. Bientôt il ne resta plus que des révoltés à châtier et d'immenses ruines à réparer. Sainte-Sophie devait renaître de ses cendres.

Justinien se mit immédiatement à rebâtir sa capitale, mais tous ses soins furent consacrés à la complète reconstruction de Sainte-Sophie.

Il voulut que ce monument fut le plus magnifique que l'on eût vu depuis la création. Plusieurs auteurs contemporains entrent dans des détails circonstanciés sur les travaux de cette basilique uni-

que ; Procope, Paul le Silentiaire et un auteur anonyme nous font assister pour ainsi dire, jour par jour, aux progrès de la bâtisse.

Justinien fit recueillir de toutes les parties de l'empire des matériaux précieux, les marbres, les colonnes, les sculptures des temples les plus renommés. C'est ainsi que le célèbre temple de Diane à Ephèse lui fournit huit colonnes de brèche verte que l'on admire encore. Rome lui livra huit autres colonnes enlevées autrefois par l'empereur Aurélien au temple du Soleil à Balbeck.

Les temples d'Athènes, de Délos, de Cyzique, d'Isis et d'Osiris en Egypte, furent aussi mis à contribution. Deux architectes grecs dont l'un se nommait *Anthémius de Tralles* et l'autre *Isidore de Milet* furent chargés de la direction des travaux. Mais on prétendait que l'empereur avait reçu d'un Ange le plan de l'édifice.

Justinien voulut jeter lui-même les premières fondations. Une vaste esplanade recouverte d'une espèce de béton, formant une couche de vingt pieds d'épaisseur et qui finit par acquérir la dureté du fer, servit d'assise à l'édifice. Les murs furent construits en briques, mais on bâtit les piliers en grandes pierres calcaires, reliées par des crampons de fer, ainsi que les tables de marbre dont tous les murs intérieurs furent décorés. Une armée de dix mille ouvriers, conduite par cent maîtres-maçons fut employée à la fois. A toute heure l'empereur venait surveiller les travaux et récompenser les plus zélés. Pour la construction de la coupole, il fit confectionner à Rhodes des briques d'une terre si légère que douze d'entre elles ne pesaient pas plus qu'une brique ordinaire. Elles portaient l'inscription suivante : « *C'est Dieu qui l'a fondée, Dieu lui portera secours.* » On les disposa par assises régulières ; de douze en douze assises, on mettait des reliques et les prêtres disaient des prières. La construction achevée, le temple fut décoré avec magnicence. Les parois des murs furent revêtues de

marbres précieux ; les chapiteaux et les corniches dorés, les voûtes des bas-côtés peintes à l'encaustique ; la coupole rehaussée d'une mosaïque dorée et coloriée. En général toutes les peintures et toutes les mosaïques étaient sur fond d'or.

Il y avait aussi une énorme profusion de vases précieux, de candélabres, de croix et d'autels, tout en or massif. Dans le sanctuaire *Bema* se trouvait l'autel majeur fait avec un mélange d'or et d'argent, de fer et de platine, de perles et de diamants que l'on fit fondre ensemble. Il fut ensuite incrusté des pierres les plus rares. La table d'autel reposait sur quatre colonnes d'or. Au-dessus s'élevait le *ciborium*, où l'on conservait la sainte hostie. Le *ciborium* était formé de quatre colonnes et quatre arcs d'argent, portant une coupole d'or surmontée d'un bloc d'or pesant 118 livres, et d'une croix d'or pesant 80 livres. L'enceinte du sanctuaire, l'ambon du haut duquel on lisait l'Evangile, le trône du patriarche, les sièges des prêtres, ne présentaient pas une moindre magnificence. On comprend que ce monument dut coûter à l'empereur des sommes immenses. Il y employa les revenus des provinces de l'empire, les tribus des barbares ; mais tout cela fut insuffisant et il se vit réduit à de coupables expédients pour se procurer les ressources nécessaires.

Le monument fut achevé l'an 537, cinq ans, onze mois et dix jours après avoir été commencé. L'Empereur en fit la dédicace avec une pompe et une magnificence extraordinaires. Après une marche triomphale sur l'Hippodrome et d'immenses distributions faites au peuple, il se rendit au temple et s'écria : « Gloire à Dieu qui m'a jugé digne d'accomplir un si grand ouvrage, je t'ai vaincu, Salomon ! »

Les prières, les holocaustes, les festins publics et les réjouissances durèrent quatorze jours. Cependant tout ne devait pas durer dans cette immense construction. La coupole, bâtie dans des proportions trop hardies, s'écroula en 559, à la suite d'un

tremblement de terre ; Isidore le jeune, neveu du premier architecte, fut chargé de la reconstruire. Il diminua le diamètre, renforça les piliers en leur accolant extérieurement de fortes murailles.

Plus tard Mahomet le Conquérant, devenu maître de Constantinople, consacra Sainte-Sophie au culte musulman, et construisit un minaret et les deux contreforts qui soutiennent l'édifice au Sud-Est. Selim éleva le second minaret ; Murat III éleva les deux autres minarets du côté Nord-Est ; il fit placer au sommet un croissant de bronze de diamètre considérable, dont la dorure seule coûta 50,000 ducats.

En 1845 cette colossale bâtisse était dans un triste état. Déjà les voûtes et les coupoles crevassées donnaient accès à la pluie, au vent, à la neige. Les softas préposés à l'entretien de l'édifice négligeaient même de faire réparer la couverture de plomb. Le monument tout entier, aussi bien au dedans qu'au dehors, était envahi de nuées de pigeons auxquels les oiseaux de proie destructeurs venaient donner la chasse jusque dans le sanctuaire abandonné. Tout semblait concourir à la prochaine destruction de Sainte-Sophie.

Abdul-Medjid comprit qu'il était temps d'arrêter la ruine du monument le plus imposant de Constantinople. Il chargea M. Fossati, architecte italien, d'entreprendre la restauration qui commencée en 1847 fut achevée l'année suivante, grâce à des moyens d'une hardiesse et d'une habileté extraordinaires. M. Fossati a publié un très bel ouvrage sur la mosquée impériale, dont les planches ont été dessinées par un artiste belge du nom de Hague.

Dans l'atlas pittoresque donné par M. Fossati et où les planches sont accompagnées de courtes indications, l'architecte rappelle qu'il a supprimé plusieurs arcs-boutants qui soutenaient la coupole et qu'il les a remplacés par une double ceinture de fer destinée à soutenir les murs dans la ligne verticale; la couverture en plomb réparée, ainsi que les voûtes et treize colonnes plus ou moins inclinées

par les tremblements de terre et sorties des cintres qu'elles soutenaient ont été redressées.

La mosaïque a été partout découverte et nettoyée des enduits qui la couvrait. Il est bien à regretter seulement que, la religion de l'Islam ne permettant pas dans les temples la reproduction de la figure humaine, toutes les magnifiques figures dont l'art du mosaïste a orné le temple, ont été de nouveau recouvertes par un badigeon plus ou moins décoratif et dans lequel on a cherché à reproduire le style de l'ancienne mosaïque ornementale.

Heureusement qu'à l'époque où cette basilique était en restauration, le gouvernement prussien a eu la pensée d'y envoyer un architecte très érudit, M. de Salzenberg, pour en étudier l'ensemble et les détails. M. de Salzenberg a dessiné la plupart des mosaïques mises au jour; il a relevé avec soin, non seulement Sainte-Sophie mais encore ceux des anciens monuments auxquels il put avoir accès alors. Ces différentes études ont été publiées dans un magnifique ouvrage intitulé : *Alt Christliche-Bau denkmale von Constantinople* et qui constitue assurément le travail le plus complet et le plus important que l'on ait sur Sainte Sophie.

IV.

Après avoir fait connaître l'histoire de la construction et de la réparation de Sainte-Sophie, permettez-moi de me citer moi-même en vous communiquant quelques lignes, écrites sous l'impression d'une visite faite au temple de Justinien.

La première impression, en entrant dans cette basilique, est celle de la puissance et d'une solennelle grandeur.

On ne saurait guère la comparer à d'autres grands édifices à coupoles : Saint-Pierre de Rome a des proportions beaucoup plus vastes, mais la grandeur de Saint-Pierre ne se manifeste à l'esprit que par le

raisonnement et la déduction. Il n'a qu'un étage et toutes ses proportions sont colossales. Ste-Sophie a deux étages et la proportion des détails répond aux dimensions de l'ensemble. La coupole du Panthéon de Rome aussi est plus grande, mais elle tient à la terre par les murs en forme de tambour qui la soutiennent. Le décor des marbres et du revêtement des murs de Sainte-Sophie est plus riche que celui du Panthéon de Rome, et la splendeur des mosaïques de ses voûtes surpasse notablement celles de Saint-Pierre.

Dans cette dernière église, il faut avant de s'apercevoir de la coupole qui en forme le couronnement, avoir fait un long trajet dans la nef.

Il n'en est pas de même à Ste-Sophie.

Le vaste narthex avec ses 9 portes par lesquelles on a accès au temple, a les proportions d'une église dont la nef serait allongée outre mesure. Dès que l'on a dépassé la porte centrale, le vaisseau large et profond du temple lui-même s'ouvre aux yeux éblouis. Cette vaste et aérienne coupole, illuminée de sa couronne de fenêtres et qui semble, suspendue dans les airs, se résoudre en quelque sorte dans les deux demi-coupoles de son axe longitudinal ; ces tribunes qui reçoivent la retombée des demi-coupoles ; la lumière, à la fois si égale et si douce qui se répand dans toutes les parties de cette nef énorme, et dans les tribunes de l'étage larges comme des nefs ; les marbres aux couleurs ambrées et opalines qui tapissent les parois des régions inférieures en faisant valoir les tons vigoureux des colonnes ; le ciel d'or qui scintille aux voûtes — tout cela, au premier abord, vous reporte à une grande époque. Le monument raconte le puissant effort d'un grand homme, secondé d'ailleurs par de véritables artistes vivant dans un siècle qui se débattait entre les agonies d'une décadence déjà vaincue et les douleurs d'une laborieuse renaissance !

Si l'on veut analyser cette impression ; si, de ce puissant effet d'ensemble on passe à l'examen des

détails, l'œil, sans doute pourra être choqué par l'imperfection de bien des parties de l'édifice ; par la disproportion de cette abside du chœur si exiguë, avec l'ampleur de la nef centrale ; par l'empâtement considérable et trop peu dissimulé des quatre massifs de maçonnerie qui reçoivent les pendentifs de la coupole centrale; par ces chapiteaux au feuillage si varié qui ne se placent pas toujours correctement sur le fût des colonnes et dont l'astragale est remplacé par des anneaux en bronze doré qui ont pour objet de dissimuler le joint. L'archéologue et l'artiste, familiarisés de longue date avec le plan de Sainte-Sophie, n'en restent pas moins surpris que le tracé si compliqué qu'ils ont étudié dans les traités d'architecture, produise un effet si saisissant, un tout si facile à embrasser et à comprendre, un édifice d'une harmonie si grandiose et d'une impression à la fois si douce et si religieuse...

Mais que de pensées et de souvenirs viennent assaillir l'âme du chrétien sous ce dôme élevé avec tant de sollicitude et de fierté par Justinien ; dans ces nefs inondées des larmes des vaincus de Mahomet, aujourd'hui souillées par le culte de ses adeptes ! Toutes les grandeurs et toutes les hontes. des règnes du Bas-Empire semblent défiler en un long et silencieux cortège dans ce temple désormais muet, où la solitude n'est plus troublée que par la mélopée traînante de l'Iman récitant sa prière, ou le chant aérien du Muezzin appelant, du haut du minaret voisin, l'infidèle au fidèle accomplissement des actes de son culte!

Cependant Sainte-Sophie ne raconte pas seulement la longue histoire des luttes sans cesse renaissantes de l'Orient et de l'Occident, du Christ et de Mahomet, de la civilisation et de la force, sa construction marque aussi une grande étape dans l'art, et sous ce rapport le monument élevé à la sagesse divine restera une œuvre unique.

L'édifice, au cours des siècles, a subi de nombreuses modifications. Dans son état actuel, lorsque

l'œil s'est fait à cet ensemble, il reconnaît aisément qu'en bien des endroits une très médiocre imitation peinte a remplacé la forte et transparente coloration des mosaïques. Nulle part, les figures hagiographiques et historiques du grand style de Justinien ne sont restées visibles. Aux pendentifs de la coupole, de gigantesques Chérubins étalant chacun trois paires d'ailes aux teintes nacrées et chatoyantes, ont été conservés, mais les têtes dont la vue pouvait blesser les bigots de l'Islam, ont été remplacées par d'ineptes étoiles. D'énormes disques verts sur lesquels sont tracés en gigantesques méandres, les versets du Coran ; des œufs d'autruches suspendus aux archivoltes ; des lustres du dessin le plus vulgaire et enfin une sorte de galerie en bois, simulant le métal et contournant les tribunes, témoignent de ce que l'art décoratif des Musulmans a fait pour le temple qu'ils ont conquis ! — Le visiteur se consolera en recherchant ce qu'ils ont respecté.

Au fond de la demi-coupole de l'abside du chœur, on voit transparaître encore sous une couche de peinture récente, le relief du nimbe du Christ représenté dans sa gloire, et le contour de la figure de l'empereur Justinien agenouillé à ses pieds.

Dans le Gynécée — ce sont les galeries de l'étage — sur les dalles de marbre qui servent de clôture vers la grande nef, on voyait autrefois de nombreuses croix grecques appuyées sur des bases ornementées. Elles ne sont plus marquées aujourd'hui que par les tailles du ciseau qui les a effacées. De toutes parts les colonnes hors plomb et les murs inclinés vers l'extérieur accusent la poussée des voûtes, les tassements des siècles et les secousses des tremblements de terre. Des chapiteaux choisis avec soin, et dont aucun n'appartient aux ordres de l'antiquité classique, bien qu'empruntés à des monuments divers, font connaître par la variété de leur végétation, les conditions dans lesquelles le monument a été construit. En revanche, sur les parois,

les longues litres artistement sculptées et ornées de la feuille de platane — l'arbre par excellence du Bosphore — annoncent l'effort de la renaissance, le travail original d'un art autochthone.

Dans le Gynécée, une clôture en marbre blanc sculpté, imitant des portes de bois avec leur ferronnerie ornée, la porte du *Ciel* et de l'*Enfer*, suivant l'explication fantaisiste du softa qui nous accompagne — semble aussi empruntée à un monument préexistant.

Lorsqu'on est resté quelque temps dans Sainte-Sophie, on est presque effrayé par la vacuité de cette immense enceinte. Quelques estrades à peine élevées au-dessus du pavement, une loge ornée de treillis artistement ouvragés destinée au Sultan, une sorte de chaire nommée *Membér*, de longues files de nattes et de tapis, voilà tout le mobilier de la mosquée.

Le *Khatib* monte le vendredi au haut de ce *Membér* pour y faire la lecture du Coran, tenant le sabre nu à la main, afin de rappeler que la mosquée conquise par les armes, devra être défendue par le glaive. Cette chaire, qui remplace l'autel et vers laquelle sont alignés toutes les nattes et les tapis, n'est pas posée dans l'axe de la nef. Elle indique l'orientation de la Mecque, vers laquelle l'Osmanli se dirige pendant sa prière; l'axe du monument est orienté sur la région sanctifiée par la vie et la mort du Christ....

L'œil cherche douloureusement, dans le vide, l'autel absent du sanctuaire ; le jubé de clôture de l'abside autrefois si somptueux, — les ambons où se faisait le couronnement des empereurs. Il reconnaît encore dans le temple toutes les dispositions commandées par les rites de notre foi, — il n'en retrouve plus ni les symboles, ni la vérité, ni la vie. Les émotions et les admirations de l'artiste et de l'antiquaire ont cessé, et le chrétien sort de la mosquée le cœur oppressé pour aller respirer au grand air.

Après vous avoir dit les origines de Ste-Sophie,

après avoir fait le récit de sa reconstruction par Justinien, laissez-moi vous rappeler brièvement, en suivant de près un historien anglais, peu suspect de partialité pour le catholicisme (1), le souvenir dramatique des derniers moments de cette basilique comme sanctuaire chrétien.

Après un siège de cinquante jours, la chute de Constantinople était inévitable. La garnison, trop peu nombreuse, ne pouvant plus faire face à la double attaque par terre et par mer, était épuisée, découragée, mécontente. Le canon des Ottomans avait détruit bonne partie des remparts qui, pendant dix siècles, résistaient aux attaques des ennemis. Pour payer ses troupes, faibles et prêtes à se révolter, Constantin fut réduit à dépouiller les églises de leurs trésors, promettant de restituer quatre fois la valeur de ce qu'il leur prenait.

Mahomet avait dit à ses soldats : « La ville et les bâtiments m'appartiennent ; mais je vous donne les captifs et le butin, les trésors de l'or et de la beauté ; le premier soldat qui montera sur les murs de Constantinople deviendra gouverneur de la plus belle province de mon empire! » A Constantinople règnait la consternation. Les plus nobles et les plus braves d'entre les Grecs furent appelés au Palais le 28 mai 1453 au soir, pour les préparer à repousser l'assaut qui s'annonçait pour le lendemain. Le dernier discours que leur tint Constantin Paléologue peut passer pour l'oraison funèbre de l'empire. Les chefs versèrent des larmes et, oubliant leurs familles, se dévouèrent à la mort. Chacun d'eux se rendit à son poste et passa la nuit à faire sur les remparts une garde vigilante. L'empereur, suivi de quelque fidèles compagnons, entra dans l'église Ste-Sophie, qui, en peu d'heures, allait devenir une mosquée ; ils pleurèrent, ils prièrent aux pieds des autels et y

(1) Ed. Gibbon, *Decline and fall of the Roman Empire.*

reçurent la Sainte Communion. Constantin se reposa quelques moments dans le Palais qui retentissait de cris et de lamentations; il demanda pardon à tous ceux qu'il avait pu offenser.

Le matin du 29 mai se leva ; les troupes de Mahomet avaient passé silencieusement la nuit à préparer l'assaut. Le Sultan avait ordonné ce silence sous peine de mort.

L'assaut dura plusieurs heures ; les Grecs le repoussèrent d'abord avec avantage ; on entendait la voix de l'empereur qui excitait les soldats à achever par un dernier effort la délivrance du pays. Malheureusement le chef des Génois, Justiniani, fut blessé et abandonna le combat. On aperçut longtemps, au milieu des guerriers acharnés, l'empereur vaillant comme un lion : sa dernière crainte étant de tomber vivant entre les mains des infidèles, il avait ordonné à ses soldats de lui couper la tête s'il était blessé. Au milieu du tumulte, il tomba victime d'une main inconnue, et demeura caché sous un monceau de cadavres.

Dès que sa mort fut connue, la déroute devint générale; les Grecs refoulés se mirent à fuir du côté de la ville.

Ainsi, après un siège mémorable et prolongé, tomba enfin, sous les armes de Mahomet II, cette Constantinople qui avait résisté pendant tant de siècles à des attaques de toute nature.

Dès que le malheur public fut certain, les maisons et les couvents se trouvèrent en un instant déserts; les habitants tremblants s'amoncelaient dans les rues comme une troupe de timides animaux ; comme si la réunion de leur faiblesse eût dû produire une force, se flattant peut-être que dans cette foule chacun se trouverait caché en sûreté.

Ils se réfugiaient de toutes parts dans l'église Ste-Sophie ; en moins d'une heure, les pères, les maris, les femmes et les enfants, les prêtres, les moines et les religieuses remplirent le sanctuaire,

le chœur, la nef et les galeries supérieures et inférieures ; ils en barricadèrent les portes espérant trouver dans le temple sacré un asile contre les hordes envahissantes. Une sorte de prédiction légendaire assurait d'ailleurs qu'un ange descendrait du ciel, le glaive à la main, pour repousser les infidèles de ce sanctuaire.

Tandis que cette foule attendait anxieuse, les Turcs enfoncèrent à coups de hache les portes de Sainte-Sophie ; ne rencontrant aucune résistance, le sang ne coula point ; les assaillants ne s'occupèrent que du soin de choisir et de garder leurs prisonniers. Dans l'espace d'une heure, les captifs mâles se trouvèrent liés avec des cordes ; les femmes avec leurs voiles ou leurs ceintures ; les sénateurs furent accouplés à leurs esclaves, les prélats aux portiers des églises, des jeunes gens de race plébéienne à de nobles vierges, des religieuses cachées jusqu'alors au jour et aux regards de leurs proches parents. Les mêmes scènes de rapine se répétèrent dans toutes les églises, dans tous les couvents, dans tous les palais de la capitale et plus de soixante mille de ces chrétiens infortunés, traînés dans le camp des Turcs ou sur les vaisseaux de leur flotte, furent plus tard vendus et dispersés dans les diverses provinces de l'empire ottoman.

Telle fut la fin de Ste-Sophie, considérée comme église chrétienne !

V.

Je conclus, et je termine enfin cette causerie beaucoup trop longue déjà.

Il me restera toujours un souvenir bien vif de la dernière fois que j'ai aperçu le dôme de Ste-Sophie. C'était à la soirée et je me trouvais sur le pont du *Cambodge*, grand bateau à hélice de la compagnie des Messageries Nationales Françaises. Le navire, comme cela arrive toujours en pareil cas, était encombré de passagers de tous costumes et de toutes

nationalités ; les secondes places surtout offraient le spectacle de ce campement pittoresque d'un grand nombre de familles turques et grecques que nous allions déposer les unes à Smyrne, les autres à Syra. Aux premières, nous avions le pacha d'Alep, vieillard respectable enveloppé dans son burnous ; une troupe de jeunes officiers turcs étaient venus saluer le dignitaire à son départ, avec toutes les marques orientales du plus profond respect. Le pavillon de partance avait fait place au pavillon de la France ; en le voyant hisser au grand mât, il me semblait que nous disions adieu au pays où règne le croissant. Enfin les matelots avaient levé l'ancre et les caïques et les embarcations sans nombre qui nous entouraient reprenaient la route du port, ramenant sur la terre ferme ceux qui devaient y demeurer et qui étaient venus sur le navire prendre un dernier congé de leurs amis.

La grande machine flottante se mit en marche, lentement d'abord et majestueusement, doublant cette magnifique pointe du sérail, dernier promontoire oriental du continent européen. Au-dessus de la rive on voit s'étager les collines où se groupent les monuments émergeant, les uns d'îlots de maisons, les autres des touffes luxuriantes de la végétation incomparable du Bosphore au mois de juillet. Chaque tour de l'hélice présentait à nos yeux ce spectacle sous un aspect nouveau, faisant scintiller les feux du couchant tantôt sur un point tantôt sur un autre, teignant de mille nuances diverses les mosquées avec leurs minarets, les jardins du Sultan, les austères ruines de l'antique Byzance et même les prosaïques constructions d'hier de cette ville en décadence. Au loin cependant dominait encore la coupole de Ste-Sophie et ses quatre minarets, baignés dans les vapeurs du soir, empourprés des derniers rayons du soleil qui, lui aussi, allait nous dire adieu.

Je me sentais le cœur reconnaissant d'avoir enfin accompli un voyage longuement médité d'avance,

et d'avoir pu étudier de près un monument mémorable. En le voyant se perdre dans le lointain à mesure que le vapeur fendait toujours plus rapidement les eaux de la mer calme et bleue de Marmara, tout le passé de Sainte-Sophie me revenait à l'esprit, et après avoir dépassé la pointe d'Akhor-Kapoussi, je jetai en forme d'adieu un dernier coup d'œil au monument de Justinien.

Je ne pouvais me défendre de l'espoir de voir rendu un jour à la foi catholique l'un des plus anciens et des plus majestueux temples élevés par des mains chrétiennes et resté debout après douze siècles. Pendant mon séjour à Constantinople, j'avais plus d'une fois eu l'occasion de voir le schisme grec nourrir le même espoir et exprimer assez ouvertement ses convoitises.

Sous le ciel de l'Orient, les prétentions de la politique russe m'ont toujours paru empreintes d'un esprit d'usurpation particulièrement choquant. Pour revendiquer Sainte-Sophie, il faudrait au moins avoir été aux croisades. Aussi, plutôt que de voir ce monument tomber aux mains des schismatiques, je préfère le voir abandonné à la garde des Turcs, en attendant qu'il se lève à l'horizon de l'histoire un jour nouveau. Lacordaire, dans un élan d'éloquence, s'est écrié un jour comme frappé d'une vision prophétique, qu'avant la fin du siècle un *Te Deum* d'actions de grâces serait chanté dans Sainte-Sophie, solennellement rendue au catholicisme ! Espérons avec lui que, bientôt, ce sanctuaire historique entre tous sera rendu au culte de la Sagesse Eternelle !

L'ANCIENNE

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-HUBERT

A LIÉGE

PAR

LE CHANOINE DUBOIS.

La cité liégeoise vénère, comme patron spécial, le digne successeur de saint Lambert, saint Hubert, dont le culte, aimé du peuple, est particulièrement attaché à l'ancienne église collégiale de Sainte-Croix, aujourd'hui paroissiale, depuis la déplorable disparition du temple dédié en nos murs au premier évêque de Liége.

C'est sur cet antique et modeste sanctuaire dont nous avons dépouillé, jusqu'à un certain point, les archives (1) que nous voulons, quelques instants, arrêter l'attention du lecteur.

Le côté archéologique nous occupera tout d'abord.

« L'englise parochiale saint Houbiet ou Hubier, en Liége,» fut fondée l'an 1110 par le prince-évêque Obert, au moment où il venait de consacrer, après sa restauration, l'insigne collégiale liégeoise de saint

---

(1) Ces archives reposent actuellement au presbytère de Sainte-Croix.

Picrre (1). Elle était située à l'angle de la rue Saint-Hubert et du tournant Saint-Hubert.

De sa construction primitive subsiste une partie de la façade vers Saint-Martin; épaisse muraille percée d'un *oculus* bien conservé et muni encore de son armature. Ainsi qu'il résulte des renseignements que nous fournirons à l'instant, l'édifice dû à Obert, avait trois nefs dont une fort basse.

En 1454, sous Jean Heinsberg et l'administration du vesty (curé) Jehan Huberty, on commença la construction d'une tour dont les contreforts et les murs étaient en pierres carrées, dites de Namur. D'après le plan de l'ancien Liége, cette tour s'élevait latéralement à la nef, vers le sud et la vallée; une flèche très aiguë la couronnait. Sous l'une des maisons proches du tournant Saint-Hubert, existe encore une place carrée, à moitié souterraine, assez élevée, voûtée en berceau et ayant des murs très épais, dans l'un desquels est pratiquée une sorte de barbacane aujourd'hui murée (2). Cette massive construction paraît avoir été le rez-de-chaussée de la tour. Celle-ci fut achevée seulement en 1532, soixante-dix-huit ans donc après la pose de la première pierre et sous l'administration du vesty, Jehan Pestiau (3).

---

(1) Les textes latins consignés dans les notes suivantes, sont extraits, les uns d'un registre concernant la fabrique de St-Hubert et la confrérie du T. S. Sacrement, depuis 1565 jusqu'en 1583, *ad calcem*; les autres, d'un papier oblong, usé et formant quatre lambeaux, écrit parfaitement, du reste, et avec un certain luxe; quelques-uns enfin existent de part et d'autre, mais avec plusieurs variantes dont nous relèverons les principales en temps et lieu.

Reverendus in Xpo Obertus, quinquagesimus quintus Leodiensis epus. fundavit eccliam pralem Sti Huberti, Leod primi. Episcopi Anno M° C° X°. Obiit anno M° C° XVIV et erat claudus utroque pede.

(2) Le pavé de cette place, beaucoup plus bas que celui de la rue Saint-Hubert, prouve que le sol de celle-ci a été considérablement exhaussé au commencement de ce siècle.

(3) *Item anno m° CCCC° LIIII° fuit turris prædictæ eccliæ incepta, tempore Reverendissimi Dni Dni Johannis de Heynsbergh*

Vers 1500, sous Jean de Hornes et l'administration de Sébastien de Marcinelle, l'église, ou plutôt sa grande nef, fut reconstruite de fond en comble, avec nouvelles fenêtres à vitraux, dit le texte latin (1). De cette seconde construction restent trois ou quatre colonnes à bases octogones, à chapiteaux ornés de feuilles d'eau et portant des arcs jadis en ogive, mais dont les sommets ont été rabattus, lorsqu'on y a superposé les façades postérieures de plusieurs maisons de la rue Saint-Hubert ; de sorte que ces arcades consistent maintenant en cintres irréguliers.

En 1582, sous Ernest de Bavière et l'administration de Maître Jean de Fumay, le bas côté nord (vers le cimetière) fut entièrement renouvelé, avec nouvelles fenêtres et nouvelle voûte en pierre (2).

Il a tout à fait disparu aujourd'hui, à l'exception du mur supérieur auquel était adossé l'autel latéral.

En 158?, sous Ernest de Bavière encore et l'administration de Maître Herman de Hollogne, l'autre bas-côté (vers le sud et la rue), jusqu'alors fort bas,

---

Leod. Epi, cum pilaris et muris namurcens. lapideis. (Dans le registre indiqué en tête de la note 2, on lit : *Quadro secto namurcensi lapide, tpe Dni Johannis Huberti cognomento Couvet, prædict. eccliæ investiti et decani triginta pborum Leod.* (dans le registre susdit se trouve : *quo tempore, dnus Johannes Huberti, cognomento Houwet, erat ecclesiæ investitus sivè pastor et decanus, etc).* Voir aussi pour le dernier renseignement ci-dessus l'ancien papier mentionné note 2.

(1) *Item anno XVC° tertio, tempore reverendissimi Dni Johannis de Horne Leod. Epi, fuit Ecclia pscripta reedificata a summo usque deorsum, cum novis fenestris vitreis, tpe Dni Sebastiani de Marcinelle Eccliæ prescriptæ investiti et duodecimo anno suæ possessionis, decanusque triginta pbrorum.*

(2) *Anno Dni 1582, tempore Rmi Dni nostri Ernesti a Bavaria, renovatum fuit ecclesiæ latus coemeterio contiguum, ab imo ad summum, cum novis fenestris et novâ testudine sivi concameratione lapideâ, tempore Dni ac magistri Joannis a fumaco, Ecclesiæ praefatæ investiti ac Rmi Episc. et principis nostri Ernesti Consiliarii, in anno decimo nono sui pastoratus.*

fut reconstruit avec nouvelles fenêtres et voûte en briques (1).

En 1602, sous le même prince-évêque et le même curé, Gérard de Brus ? étant mambour de la paroisse, on construisit un plafond en bois au-dessus de la nef principale et l'église fut entièrement blanchie (2). Il faut croire que la charpente principale était restée visible jusqu'à l'établissement du plafond mentionné. Dans les lignes ci-dessus, on trouve, en quelque sorte, l'acte de naissance de cet affreux badigeon au lait de chaux, auquel hélas ! on est loin aujourd'hui d'avoir retiré le droit de cité ou, plutôt, d'asile qu'il a si généralement usurpé dans nos églises. Il résulte, en outre, de l'ensemble des renseignements donnés à l'instant sur les remaniements successifs de l'église Saint-Hubert, que celle-ci présentait finalement, en ses diverses parties, une variété plus pittoresque que monumentale : la grande nef étant couverte d'un plafond en bois ; le bas-côté nord, d'une voûte en pierre, et celui du sud, d'une voûte en briques.

En 1603, le grillage près du mur qui longe la rue, fut élevé en partie aux frais de Me Martin Constantini, licencié en l'un et l'autre droit, célèbre avocat de la vénérable Cour de Liége, lequel fit aussi consacrer par l'évêque suffragant plusieurs autels dont un se trouvait au milieu de la nef et était appelé l'autel de la Sainte-Croix (3). Ces derniers

---

(1) *Anno 158., tempore ejusdem R^mi^ et C^mi^ Ernesti, utriusque Bavariæ ducis, fuit a fundamento renovatum aliud versus plateam latus ecclesiæ multo anteâ humilius, additis fenestris novis et testudo* (sic) *laterîtiâ, pastore ecclesiæ D^o^ ac M. Hermano a Holloniâ, Sacræ Theologiæ Licentiato, anno pastoratus...*

(2) *Anno D^nd^ 1602, tempore Cel^mi^ et R^mi^ D^mi^ Ernesti. fuit constructa testuto sive tabulamentum ligneum supra navim ecclesiæ et tota dealbata ecclesia Pastore præfato D^o^ ac Mgr Hermano a Hollonia et Gerardo de B:xu (Brus) mamburno ecclesiæ præfatæ.*

(3) *Anno D^ni^ 1603, erecta est prima pars cancellor-juxtà murum plateæ contiguum, expensis M. Martini Constantini, J.*

mots indiquent que, même dans les plus modestes églises paroissiales, on respectait la noble tradition en vertu de laquelle, au haut de la nef, à l'entrée du chœur, se dressait un autel dit de la Ste-Croix, parce qu'il correspondait à la croix triomphale suspendue à la voûte, au-dessus de cet endroit de l'église. Dans plusieurs de nos grandes églises et même dans d'anciennes cathédrales protestantisées de l'Allemagne cet autel est encore en place et son vocable primitif lui est resté.

Grâce au texte latin ci-dessous (note 8) on peut se faire une idée assez juste du nombre et de la distribution des autels de l'église qui nous occupe : outre le maître-autel naturellement dédié à saint Hubert, on y vénérait, à l'entrée du chœur, l'autel de la Sainte-Croix, érigé aussi en l'honneur des saints Lambert et Madeleine ; au haut du bas-côté nord, celui dédié à la sainte Vierge et aux saints Jean-Baptiste, Martin et Luc ; au haut du bas-côté sud, celui dédié, plus spécialement que les autres, à Notre-Dame et, de plus, aux saints Denis et Anne.

Un plan de balustrade ou banc de communion à ériger sur toute la largeur de l'église, conservé parmi les papiers volants des archives, nous permet de fixer, avec une certaine précision, dans ce sens au moins, les proportions de l'édifice : la grande nef pouvait avoir de huit à neuf mètres et chacun des bas-côtés, quatre mètres environ. La longueur du temple était divisée par quatre travées de

---

U. Licentiati, qui etiam consecravit altare vicinum plateæ, ipso die sancti Martini, per D. suffraganeum ; qui etiam alia tria consecravit altaria, unum in choro. vicinum cœmeterio, ad honorem Dei erectum et in memoriam beatissimæ Virginis et Sanctorum Joannis, Martini et Lucæ. Tertium est in medio navis ecclesiæ, consecratum ad hem Dëi, memoriam B. M. V., sanctorumque Dyonisii et Annæ et vocatur altare Crucis ; illud vero quod est in navi ecclesiæ, juxtà murum plateæ, consecratum est in honorem Dei, memoriæ B. Mariæ, sanctorum Crucis, Lamberti et Magdalenæ.



moyenne largeur ; de sorte que l'ensemble de la construction était établi sur plan carré.

Le dernier chroniqueur du Vieux-Liége, Mauhin, nous renseigne sur les derniers jours de l'église Saint-Hubert. Le 6 novembre 1803, elle fut fermée, après que l'on eût porté processionnellement à Sainte-Croix, église la plus proche, le Très Saint Sacrement et les images de la sainte Vierge et de saint Hubert. Cette dernière assez remarquable y est encore spécialement vénérée de nos jours (1).

Vers la mi-juin 1815, se fit la démolition de l'église. Il n'en subsiste aujourd'hui que les quelques restes mutilés dont nous avons parlé.

Nous signalerons de plus une dalle tumulaire au-dessus de laquelle est construit un mur séparant les cours de deux maisons.

Nous avons pu toutefois en retrouver, dans les collections de M. le chanoine Henrotte, l'épitaphe intégrale que voici :

Ici devant gist
ALBERT PFEILL
Secrétaire allemand jadis
de l'Illustrissime Princesse
d'Aremberghe mort à Spa
et inhumé en ce lieu
le 5 jour d'octobre 1592
Priez Dieu pour son âme.

---

(1) Cette statue nous fait penser à une autre effigie du même saint, laquelle, de grandeur nature et couchée, couronnait le mausolée érigé à la mémoire du premier évêque de Liége, en la collégiale de Saint-Pierre, lieu de sa sépulture primitive. Comme le prouve une ancienne gravure qui doit être en la possession de M. le chanoine Henrotte, on revêtait cette statue d'une chape très riche, à certains jours solennels. Notre fabuliste de Rouveroy, membre des Etats provinciaux et de la Députation, sous le gouvernement hollandais, usa de son influence pour faire transporter à Horion-Hozémont, son endroit natal, cette vénérable image qui y repose actuellement, au bas de l'église primaire. Habilement et richement sculptée, elle accuse, nous paraît-il, l'époque ogivale moyenne.

Au-dessus de cette inscription, apparaît un blason parlant, mais héraldiquement peu déchiffrable. Pfeill signifiant en allemand *flèche*, l'écu porte une arme de ce genre, la pointe en haut, chargée de deux rayons de tir à l'arbalète en sautoir.

Une autre dalle portant un *agnus* de l'époque ogivale du XVe siècle, se trouve, partie au pied de l'escalier de la cave, partie dans la cuisine d'une des maisons sises sur l'emplacement de l'église. Malheureusement l'épitaphe en est devenue presque entièrement illisible.

Près de cette pierre, dans la cave, on remarque un débris d'arcature peu caractéristique et, encastrée dans le mur mitoyen des jardins de derrière, une pierre portant les armes d'un abbé, sans doute, de saint Hubert en Ardenne ; le chef de cette abbaye ayant été le collateur de l'ancienne cure. Nous devons faire remarquer toutefois que la couronne ducale et l'épée dont étaient ordinairement sommées les armes des abbés de Saint-Hubert, font défaut ici.

Ces armes sont : au chevron accompagné en chef, de deux lions rampants et, en pointe, d'une fleur de lys (émaux inconnus).

Affecté pendant des siècles à la sépulture des paroissiens, le terrain qui s'étend derrière quatre ou cinq maisons de la rue Saint-Hubert, est littéralement encombré d'ossements.

Il y a un certain temps, existait, sous la maison qui forme le coin du tournant Saint-Hubert, un caveau formé de loges sépulcrales superposées.

L'entrée du temple, telle que l'avait faite le goût Renaissance, est aujourd'hui celle de la demeure indiquée à l'instant ; il consiste en un portique en plein cintre, flanqué de deux colonnes toscanes.

Depuis très peu de temps, on a démoli, immédiatement derrière ce portique, une petite voûte ogivale qui couvrait le porche.

Indubitablement cette entrée était latérale et, selon toute probabilité, ménagée dans l'angle formé par le bas-côté sud et la nef principale un peu plus

longue, elle donnait directement accès à celle-ci.

Pour compléter la partie archéologique de notre notice, il nous reste à accorder un souvenir plein de regret à un certain nombre de monuments intéressants, la plupart funéraires, dont il ne subsiste plus aucune trace ni à l'endroit où s'éleva l'église Saint-Hubert, ni dans nos Musées. Heureusement qu'un de nos confrères, collectionneur érudit, (1) a recueilli avec ordre et sollicitude les épaves épigraphico-héraldiques du vieux Liége. Celles qui concernent le sanctuaire dont nous nous occupons, nous ont été communiquées par lui avec une complaisance à laquelle nous rendons hommage.

Voici d'abord à la fois une dédicace et une épitaphe :

D. O. M.

Divo Joi et Ecclesiæ decori spectabilis vir
Jôes de Biersez ei nobilis Dna Joanna de Lonchin
Conjuges.... posuerunt. Obiit hæc 28 8bris 1606 ;
ille verò 23 Aplis 1615.

En plus, les armes des donateurs, portant : coupé au Ier, d'argent, fuselé à 3 fuseaux de gueules ; au IIe, de vairs d'argent et d'azur.

Ces armes et cette inscription étaient sur un autel dédié à saint Jean-Baptiste, dans la chapelle du côté de l'évangile de l'église paroichialle de Saint-Hubert à Liége. (Pour extrait conforme le 23e octobre 1725 (signé) J. Lefort, etc.)

Le vitrage de l'une des fenêtres était dû à la générosité de l'historien Chapeauville, comme il constait par ses armes portant : parti au Ier à une bande accompagnée de 6 merlettes (émaux inconnus) ; au IIe, d'azur à la croix engrelée...., cimier au double vol, représentant la Ire partie de l'écu ; et aussi par cette subscription : *Rd dns Ioes Chapeauville archidiaco-*

(1) Monsieur le chanoine Henrotte.

nus famennœ in ecclia leodiens. post. eccliœ S. petri leodien..... carius
per diocsim leod......
gener............... 511.

La sincérité nous force à relever un point d'interrogation existant derrière les mots : *à saint Hubert*, placés en tête du feuillet manuscrit (1).

DALLES TUMULAIRES

L'an de grasce M. CCC et XII V jour en Awost al entrée trespassat Henry Botin et si III fils Henrys Johans et Wery citains de Liége Proes por eas.

L'an de grasce M. CCC XVI le vigile delle sainte Magete trespassat Damoiselle yde fille mô sagnor Arnus d'Odomont femme Henry Bottin. Prs p. li.

Les deux blasons qui rehaussaient cette tombe sont reproduits dans le manuscrit, mais *sans indication d'émaux, circonstance qui s'applique aux armes accompagnant la plupart des autres épitaphes*. Ils portent, celui de l'homme : de six raies de vairs ; celui de la femme : à huit fasces... au franc quartier...?

Chi gist sire Wathi de saint Martin ki trespassat l'an M. CCC et XIII le derain dimenge d'Avril.

Chi gist Dame Kateline ki fut femme saingnor Watrekin de saint Martin ki trespassat l'an de grasce M CCC et une al division de apostel.

---

(1) C'est J. Lefort lui-même qui a de la sorte exprimé un doute. Rentré chez lui après le relevé de quelques armoiries et inscriptions, il a pu, dans ses notes, confondre les documents pris à l'église Saint-Hubert avec ceux que lui avait fournis, au cours de la même excursion, la petite église Sainte-Gertrude, située près de l'abbaye de Saint-Laurent. En effet, Chapeauville habitait une villa dans la paroisse Sainte-Gertrude et il fut inhumé dans cette église, au pied d'un autel dont il était le donateur.



L'an M. CCC et XL le jour delle feste S. Hubert trespassat
Thiris de Moylant
huissier à Monsaignour le Evesque et Eskevier de Liége
Pries por larme de li.

Chi gist dam[le] Helewie de S. Martin feme jadit Thyri de Moylant
Eskevier de Liége ki trespassat l'an M. CCC. XLIII
vigile delle Notre-Dame en Septembre. Prier por li.

Des quatre écussons ornant la dalle, deux avaient été arrachés; le troisième porte : coupé en chef..., en pointe, losangé sans nombre. Le 4e, qui doit être de Hacour ou de Seraing, porte : au sautoir... accompagné de quatre merlettes.

Cy giest maître Jehan le Berwyr citain jadit cangier
et maître del Cité de Liége ki trespassat l'an M. CCC. LXX.

Chi gist maître Johan Remy citain jadit cangier
et Maistre del Citeit de Liége ki trespassat l'an M. CCC LXXX
IX jour de fenal mois al entrée.
Proyez por l'arme de li que Dex li fas merchit.

L'épitaphe suivante entourait une dalle dont la décoration reproduite grossièrement et incomplètement, montre les effigies des deux défunts, placées, selon l'usage, sous des dais gothiques. Les quatre coins sont occupés par des rosaces ; à droite et à gauche, interrompant l'inscription, apparaissent les blasons des de Hacour et des de Houtains. Le premier porte : au sautoir... accompagné de quatre merlettes ; en cœur, l'écu 3me cité à propos de l'épitaphe Moylant. Le 2e porte : aux fleurs de lys sans nombre, accompagnées, en abime, d'un croissant....

Voici l'épitaphe :

Cy gist vaillant et honorable hôme Andoy de Hacour
qui trespassat l'an M. CCCCXXX V^e jour de février.

Cy giest honorable damoiselle Maroie de Houtains sa femme
qui trepassat l'an M. CCCCXVIII, VIIIe jour d'avril.
PRIES POR EULX.

Chy gist dameselle Ysabeau Rovery qui fut espeuse à Gielle d'Heur. Eskevin et jadi mre del chité de Liége, qui trespassat le XXIII jour de Novembre l'an XVe et XXXIII.

Les armes portent : parti au 1er, de vairs au franc quartier de lion rampant ; au IIe, à 3 axes de moulin (anilles).

Une dernière dalle ne conservant plus que ces mots : *Heer Jesu...* portait deux blasons : l'un écartelé, aux 1er et 4e quartiers, de 4 fasces ; aux 2e et 3e, aux renards rampants ; l'autre, à une fasce accompagnée en chef de 3 merlettes.

Voilà pour la partie archéologique.

Au point de vue historique et administratif, les documents sont nombreux, mais généralement d'une rebutante sécheresse et d'une non plus attrayante monotonie ; aussi nous sommes-nous contenter d'y glaner de quoi donner une idée suffisante de la constitution et des revenus du bénéfice pastoral.

Il ressort des renseignements contenus dans le compte-rendu d'une visite décanale faite en 1683, que le patron-collateur de la cure était le seigneur abbé de Saint-Hubert en Ardenne.

La paroisse avait quatre tenants ou mambours auxquels les comptes étaient rendus par le curé et le receveur. Un secrétaire, rétribué par la Fabrique et révocable à gré, recevait sa nomination du curé et des tenants.

A la fin du siècle passé, la Fabrique tirait ses revenus en nature, soit dix-huit muids et demi d'épeautre, de Grand'Axhe, Horion, Jeneffe, Lens-sur-Geer, Liers ou Annixhe, Limont, Hocheporte, Glain-sur-la-Chaussée, Odeur, Montegnée, Oupée, Rabosée, This, Wonck.

Antérieurement les redevances et droits de cure s'élevant à soixante trois muids, étaient servis à l'église par une foule d'autres communes : Rocour, Voroux, Xhendremael, Fraiture-en-Condroz, Fooz,

Borlée, Bressoux, Ans, Visé, Seraing, Kemexhe, Fexhe-Slins, Rolloux Brusthem, Ordange.

Au cours de certaines visites décanales, les Vestys se plaignirent de l'irrégularité des rentrées; leur demeure était, du reste, chargée de 111 florins de Brabant.

De nombreux particuliers, des chanoines, les ci-devant jésuites de Liége et aussi, ce semble, les Filles du Saint-Sépulchre, dont le monastère était contigu au cimetière paroissial, servaient à l'église des rentes en argent, loyers de maisons etc. — La ville de Maestricht versait annuellement trente florins, intérêt d'un capital de mille écus appliqués sur la dite ville.

La recette annuelle des troncs était de quarante florins ; celle du casuel, de vingt florins, en moyenne.

Il y avait à Saint-Hubert trois bénéfices simples :

1° Celui de Notre-Dame de Castro, avec 24 muids, dont 21 pour le Recteur et 3 pour les mambours et le marlier, à charge de sonner et de procurer le vin, la cire, etc.

2° Celui de saint Jean-Baptiste, avec 12 muids; un troisième, de tous les saints, dont les biens étaient perdus et qui étaient conférés par le curé.

Les recteurs de ces bénéfices devaient remettre annuellement cent et cinq florins, dont septante-cinq à la cure et 30 au marguillier. En 1683, un sieur Hovens jouissait du premier de ces bénéfices, et un certain Herck, du second.

Le plus ample de ces bénéfices était, nous l'avons vu, celui de Notre-Dame dite *de Castro*, parce qu'il avait été fondé le 30 novembre 1401 par honorable homme et sage citains de Liége. Colard ou Colars (Nicolas) de Neuf, Noef ou New-Casteal (Neufchâteau ou Nuwerbourch près de Bombaye) (1).

---

(1) Ce personnage habitait, Outre-Meuse, la chaussée des Prés et fut inhumé en l'église des Ecoliers à Liége. Sa mère était une de

Pendant longtemps, les seigneurs de Neufchâteau conférèrent le bénéfice ; mais en 1627, il intervint, entre le seigneur de ce temps et les chapitres des églises collégiales de Saint-Jean et de Saint-Denis à Liége, un contrat par lequel le même seigneur leur céda son droit de collation ou de patronat.

Le titulaire du bénéfice devait être prêtre avant d'être nommé et petitement bénéficié d'ailleurs. Il avait à dire, à l'autel Notre-Dame, en la rémission des péchés et pour les âmes du fondateur et de ses prédécesseurs, de ses père et mère et de Jehan-Benjamin son frère, chaque semaine, quatre messes, savoir : le lundi, messe de *requiem* ; le mercredi, du Saint-Esprit ; le vendredi, de la Sainte-Croix et le samedi, de Notre-Dame.

En cas d'impossibilité de la desserte, à Saint-Hubert, de ce bénéfice, il devait être transféré en l'Eglise et maison des Frères Croisiers de Liége.

On nous saura gré de donner ici, en résumé, quelques clauses du testament original du fondateur susdit, Colars de Nuefcasteaul, citains de Liége :

30 novembre 1401.

... Veuille expressément que tantost que je seray dévieis mes corps soit ensevelis et mes Vassealz mis en une byre sour lequeil on mette onck blan pale à une crois et tantoist chu fait ons prendre quatre hommes qui moy portent az dis escoliers, sens faire assemblée de gens, etc.

... Il veut que le jour de son service, on fasse dire autant de messes qu'il y a de jours dans l'année; chaque célébrant aura 10 sous ;... et qu'on cuise assez de pains pour donner à chaque pauvre une miche livische (*sic*).

Neufchâteau, ayant pour armes neuf fleurs de lys,trois, trois et trois posées en pal ; il en prend le nom sans être lui même seigneur de Neufchâteau : le nom de son père étant *Benjamin*.

... Il lègue à l'église paroissiale de Saint-Nicolas à Liége, dont il est paroissien...

A l'église paroissiale de Saint-Pholien...

A l'autel de Notre-Dame, fondé en l'église Saint-Pholien...

A l'église paroissiale de Sainte-Foy deleis Liége, pour les anniversaires de Giles Benjamin jadis son père, enterré dans cette église ;

Aux églises Saint-Servais à Liége et Saint-Christophe deleis Liége, 32 sols de bonne monoie de cens, pour les anniversaires de lui, de demoiselle Maroie Benjamin, sa sœur, jadis béguine de Saint-Christophe. Le luminaire de chacune de ces églises aura 7 sols ;

A Maroie de Herstal, none à Vivegnis, sa cousine...

A la maison des frères prêcheurs, pour les anniversaires de son père, de demoiselle Oude de Nuefcasteaul, sa mère, de ses grands parents, oncles et frères, enterrés dans la dite église...;

A l'église paroissiale de Flémalle-Haute...

.... à l'hôpital saint Abraham, deleis l'église paroissiale de St-Jean-Baptiste, 6 aymes de vin mosee de rente sur la maison de feu Giele Benjamin son frère, située à Vingnis deleis Liége....

.... à l'église des frères mineurs 2 aimes de vin mosce de rente, pour faire son anniversaire, celui de Radut Surlet, l'aîné ; de Gielet Surlet, son fils.

Voici ce qui concerne la fondation de Notre-Dame de Castro :

... Comme Jean Benjamin, son frère, était enterré dans l'église paroissiale de saint Hubert, « sous coiste delle alteit extant entre le gran alteit et le nueve voilier, et cheli alteit ne soit de riens doieis ne fondeis, si comme je croie ; nient moins je, en le remembranche delle arme de jadit Johan Benjamin et de la mien veulhe que uns tous noveals recteurs perpetueis soit admis et institüeis a dit alteit, qui tondis soit preiste et petitement benefycyis, anchois qu'ille puist estre admis ne presenteis a dit alteit, liqueil recteur maintenant dit, veulh qui soit laichiés et obligiés de dire par luy ou par altruy cascune semaine delle an perpétuelement quatre messes alle dit alteit en le remission des péchiés et pour les armes de jadit Johan Benjamien, nous père, meire, de la mienne et de tous nous prédécesseurs, assavoir le lundy messe de *requiem*, le merquedy de Saint-Esprit, le ven-

redy delle crois et le semedy de N^{re} Dame et vondis de grand matien, affin que les bones gens de mestier y puissent avoir esteit, anchois qu'ills commenchent leurs labures. Pour lequeil alteit augmentier et doier de mes biens je y laisse pour Dieu et en almoine alle dit alteit vinte unk muys de spelte de rente histanbles, lesqueil je assenne à prendre et avoir sour le maison et assieze qui fut de jadit Jehan Benjamien, mon frère, seant en le dite paroisse Saint-Hubert, etc...... »

Une messe quotidienne avait été fondée, à partir de la Saint-André 1733, par noble damoiselle de Haling, avec revenus de 33 muids 1 setier d'épeautre représentant cent quatre-vingt-deux florins environ, dont neuf devaient être remis au servant.

En vertu d'une autre fondation moins riche, les litanies de la Sainte-Vierge devaient être chantées journellement. Le 2 décembre 1733, une indulgence de 40 jours fut accordée par J. B. Gilis, évêque d'Amizone, vicaire-général et suffragant du prince-évêque, chanoine et doyen de Saint-Martin, à ceux qui réciteraient les litanies de la Bienheureuse Vierge Marie, ou bien, en cas d'ignorance, un *Pater* et un *Ave*, devant la statue de la dite Bienheureuse Vierge, exposée dans l'église Saint-Hubert et bénite par le prélat susdit.

En fait de confréries (confraternité, compagnie) la principale était celle du Très Saint-Sacrement, qui tirait de Grand'Axhe, de Geneffe, de Lymont et de Fexhe-le-Haut-Clocher, un revenu de treize muids 6 setiers d'épeautre représentant vingt florins de revenu ou actuellement un capital de trois cents francs. Ses tenants, vers le milieu du XVIe siècle, étaient : A. O. Marchant, Jean Martiny, Denis Van den Steen, B. de Gallingen, M. Lambriest et J. Evrard. Le receveur et mambour de cette confraternité dans la deuxième moitié du XVIe siècle, fut un certain Jean Cornet de Stavelot. En tête d'un registre tenu par lui et embrassant une période de vingt ans environ (1565 à 1583), il nous donne sur un ton passablement plaintif, des bouts rimés, agrémentés de

jeux de mots dans le goût de son temps. Je cite :

> Ly fortune me fait tort
> Et Patience me reconfort
>
> Patience contre fortune
> Et consolation contre amertume.
>
> Pour parvenir j'endure,
> Je parviendrat par aventure.
>
> Quoique tu fasses
> Garde la fin Cornet.
>
> Sains cornes, corner ne puis.

Une autre confrérie, celle du patron de l'église, était sans revenus fixes.

Dans les archives de Saint-Hubert, reposant au presbytère de Sainte-Croix, on trouve deux répertoires : le premier, fait le 5 juillet 1683, donne la liste des ornements et des vases sacrés. On n'y voit rien de bien ancien ni de bien riche. En fait d'argenterie on mentionne une croix avec pied, une lampe, deux chandeliers, un encensoir et sa navicule, trois calices, deux *possinets* (diminutif de *posson*, ce mot était synonyme de *burettes*), et un plat; plus un chappais, un bourdon et calbas, accessoires obligés de l'image de saint Roch. Quelques années après la confection de ce répertoire, la Fabrique acquit quatre grands chandeliers d'argent-Les deux ostensoirs ou *vénérables* étaient en cuivre doré.

La tour renfermait trois cloches.

Le deuxième répertoire nous renseigne sur les papiers et registres de la Fabrique. Le plus ancien de ceux-ci est de 1437 (cure, fabrique, confraternité du Saint-Sacrement, marlier et comptes).

Nous mentionnerons, en outre, un double registre concernant la famille des *Omalius*. Des deux parties qui le composent, nous n'avons eu entre les mains que la seconde, commençant l'an 1614 et

allant jusqu'à 1640 inclusivement. Il y est question de naissances, décès, mariages et contrats de nature diverse.

Un autre document des plus intéressants consiste en un recensement de la paroisse. Il n'est pas daté, mais en rapprochant l'année, connue d'ailleurs, de la naissance de plusieurs personnages renseignés dans cette pièce, de l'âge qu'on leur y donne, on acquiert la certitude qu'elle a été dressée en 1736.

La paroisse Saint-Hubert était peu étendue, ayant pour paroisses limitrophes : au nord, Saint-Servais; au sud, Saint-Michel; à l'ouest, Saint-Séverin et Saint-Remacle-en-Mont; à l'est, Saint-Nicolas-aux-Mouches; aussi le recensement en question ne porte-t-il que 277 noms dont 22 pour la seule famille de Méan, en y comprenant les serviteurs, soit 2 femmes de chambre, 1 garde d'enfants, une petite servante, une cuisinière, 2 cochers et 3 valets.

Parmi les jeunes barons on voit figurer François Lambert, tréfoncier, 16 ans; et François Antoine, 11 ans. Ce dernier fut, on le sait, notre dernier prince-évêque. Il eut du mal, paraît-il, à entrer au chapitre de Saint-Lambert. Ses oncles et son aîné y avaient été admis, grâce à leurs grades acacémiques; lui, présenta ses quartiers de noblesse. Mais Charles de Mercy-Argenteau (surnommé le *Camus*), chargé de les vérifier, trouva qu'il en manquait trois : il y en avait cinq au lieu de huit, nombre requis. En conséquence, refus d'admision; là-dessus, la famille du candidat, qui devait son ennoblissement à l'empereur, recourut avec succès à son intervention souveraine; mais le noble chapitre refusa, une première fois, de passer outre. Il fallut, de la part du Souverain, une injonction sévère accompagnée de menaces, pour faire enfin céder le chapitre qui déclara toutefois n'admettre le jeune candidat parmi ses membres, qu'à titre exceptionnel.

Le recensement mentionne un béguinage occupé

par quatre béguines et un tout jeune garçon (1).

On sait que le vaste monastère des Filles du Saint-Sépulcre, situé dans la rue des Bons-Enfants, était contigu au cimetière paroissial.

Nous avons encore dépouillé un petit dossier de notes volantes, contenant l'indication des décès et des inhumations.

Quelques-uns datent de la fin du XVIIe siècle, la plupart de 1743 à 1757.

Nous y relevons certaines particularités dignes de remarque. Le 9 juillet 1692, la dame Marie-Hélène de Blisia-Vottermans fut blessée par les Français descendant vers Maestricht. Elle mourut des suites de cette blessure et fut inhumée à Sainte-Claire.

Le 15 avril 1733, un quart avant quatre heures du matin, est mort Englebert Fisen, peintre ; il a été enterré le 16 dito, à 5 1/2 heures après-midi. Il habitait, en face de saint Hubert, la maison portant, aujourd'hui encore, comme enseigne un Moriane. En notre Musée diocésain repose une copie de son testament. Dans le recensement ci-dessus, fait trois ans après son décès, nous trouvons mentionnés un avocat Fisen et la demoiselle sa sœur, marchande en merceries. Auraient-ils été les frère et sœur de l'artiste ou bien ses propres enfants ? Il serait difficile de préciser ; en tout cas, en 1736, presqu'immédiatement donc après le décès du peintre, ils ne sont pas renseignés comme habitant au Moriane.

Le 17 février 1743, Jean-Guillaume Hencivalle at esté murdri dans la paroisse St-Michel, vis-à-vis de chez M. Fascin.

Voici maintenant la liste provisoire des curés ou

---

(1) Ce béguinage était situé au commencement du Mont Saint-Martin, à droite en montant, ainsi que le prouve la note suivante communiquée par Théodore d'Outremeuse : Année 1457; maison assez près delle Chaîne à Saint-Martin en Mont, paroisse Saint-Hubert, joindant d'aval ale maison *des pauvres beghines de St-Hubert*, et se vat le postice four par derrière droit devant lopîtal St-Séverin. (Reg. des Echevins, n° 23, f° 89 v°.)



vesty de saint Hubert ; en tout une quinzaine de noms exhumés des différents registres et papiers.

En 1399, était vesty le seigneur de Vyle.

1396, Sire Nicolas Moza.

1437, Messire Johan de Sachi.

1454, Johan Huberty, dit Couvet ou Houwet, doyen des trente prêtres (curés) de Liége. Cette dignité n'était pas attachée au titre de curé de St-Lambert, mais passait d'une cure à l'autre. Il s'agit, peut-être, du doyen d'âge. — Sous l'administration de ce vesty, fut commencée la construction de la tour.

De 1460 à 1490, Messire Bastin de Marchinelle, doyen des trente prêtres liégeois. Il était curé depuis 12 ans, lorsque l'église fut reconstruite de fond en comble.

1491, Maître Jean Dans, chanoine de Sainte-Croix.

1517, Johan Pestiau. C'est sous son pastorat, en 1532, que fut achevée la tour de l'église.

1563. Maître Johan de Fumay (*a Fumaco*), conseiller du P. E. Ernest de Bavière. La 19e année de son pastorat, le bas-côté nord de l'église fut reconstruit entièrement.

De 1584 à 1619, Maître Herman de Hollogne (*à Holloniâ*), licencié en théologie, qui fit reconstruire le bas-côté sud, et plus tard, en 1602, fit recouvrir la nef principale d'un plafond en bois. Enfin en 1603, toujours sous son administration, on établit en partie, le grillage longeant la rue et l'on consacra plusieurs autels.

1647. Messire Jacobi. Nous avons tout lieu de croire qu'à partir de ce titulaire, la liste des Vestys est complète ou à peu près.

1659, le 11 mars, le vénérable Henry Libert, pastour de Saint-Hubert jusqu'en 1683, environ, donne en stuit des terres situées alle croix Wathieu à Lymon.

De 1683 à 1712 au moins, Jean Collin. — En 1724, nous le retrouvons protonotaire apostolique, fon-

dant, à Saint-Hubert, son anniversaire et celui de son prédécesseur Libert.

De 1724 à 1754 ? Paul, Walther Magnery.

De 1759 à 1791, Herman Thorier.

Enfin, vers 1798, un certain Ernest administra la paroisse Saint-Hubert jusqu'à sa disparition.

JOYEUSE ENTRÉE

DU

PRINCE CORNEILLE DE BERGHES

Évêque de Liége

DANS LA VILLE DE MAESTRICHT EN L'AN 1538

PAR

LE CHANOINE MEYERS.

A notre époque de voyages princiers et de réceptions royales dans toutes les capitales de l'Europe, il ne sera pas sans intérêt de comparer la magnificence des démonstrations actuelles avec la naïve simplicité de nos ancêtres en pareilles circonstances.

Nous donnons ici la traduction exacte d'un manuscrit en vieux flamand d'un témoin oculaire de la *Joyeuse Entrée* du prince-évêque Corneille de Berghes en la ville de Maestricht, le 24 juin et le 3 juillet 1538. Il est bon de se rappeler que le prince-évêque Corneille de Berghes ne reçut jamais ni le sacre épiscopal ni même le sacerdoce.

« L'évêque arriva une première fois, le 24 juin vers les quatre heures. Les deux chapitres des collégiales de S. Servais et de Notre-Dame, les ordres religieux avec leur croix, les gouverneurs des métiers avec leurs torches allumées l'attendaient à

la porte des Deux-Monts (1). Les bourgmestres avec d'autres membres de la Régence et plusieurs bourgeois, étaient allés à cheval à sa rencontre. Les archers en costume et en armes, et autres gens armés des métiers étaient rangés en ordre, hors de la porte pour escorter l'évêque à son entrée en ville.

Sur la place d'armes, *de Vrythof*, brûlaient des tonneaux de poix, et toutes les maisons étaient ornées de verdure.

L'évêque était accompagné d'une grande suite où se trouvaient les comtes de Buren, de Horne, d'Ysselstein, de Berghes, d'Arenberg, de Barbançon, de Vernelsberg (Wernebourg) et beaucoup d'autres seigneurs et nobles, tous avec leurs gens, ce qui formait un grand et brillant cortège.

Le prince avec toute sa suite se dirigea directement à cheval vers l'église de Notre-Dame (2).

Il ne s'y arrêta que peu de temps et se rendit de là

---

(1) Le plan de la ville de Maestricht, publié dans le grand ouvrage de Louis Guicciardin, en 1648, place la porte des Deux-Monts, là où se trouvait naguère la porte de Tongres.

(2) Pour se rendre directement de la place d'armes à l'église Notre-Dame, l'évêque n'avait qu'à traverser la *Rue Large*. Mais à sa joyeuse entrée du 3 juillet il fit un grand détour.

Pourquoi l'évêque a-t-il passé près de l'église Saint-Servais sans y entrer, tandis que c'était la collégiale principale de la ville? D'abord, l'église Notre-Dame fut jadis la cathédrale des évêques de Maestricht, et non pas Saint-Servais (Daris). Ensuite, il faut savoir, dit Guicciardin, que la ville de Maestricht était soumise alors à une double juridiction, celle du duc de Brabant et celle du prince-évêque de Liége, qui avaient chacun leurs cours de justice et leurs magistrats, sans qu'il y eut cependant des limites matérielles tracées. C'était la descendance de la mère qui désignait la juridiction à laquelle appartiendraient les enfants, et les étrangers devaient faire leur choix dès leur arrivée. Cependant le duc de Brabant avait la suprématie du pouvoir civil. Lui seul faisait battre monnaie, et, à sa première entrée en ville, usait du droit de grâce envers les malfaiteurs, les rebelles et les exilés, qui entraient avec lui en se tenant à la queue de son cheval. Si le nombre était trop grand, on attachait une corde à la queue du cheval, et tous ceux qui tenaient la

au couvent des Joncs (*de Biesen*) où l'on avait préparé son logement (1).

Durant tout son séjour à Maestricht, la ville lui offrit à midi et au soir, chaque fois, dix-huit cruches de vin.

Le lendemain, vers le soir, il alla à cheval au Jardin du tir où l'*oiseau* était dressé. Au troisième coup, il abattit l'oiseau, à la grande joie de tous les assistants.

De là, à cheval, portant l'oiseau en sautoir, et suivi de tous les archers à pied, il se rendit jusque devant la maison du chevalier Leenaerts de Meersen, d'où il vit la prise d'assaut du fort de la Meuse (2). Il assista ensuite au splendide banquet que les bourgmestres et jurés avaient fait préparer par l'Apothicaire, maître Adam Daems.

Le dimanche suivant dans la matinée, l'évêque, avec sa suite, retourna à Liége pour y faire d'abord sa Joyeuse Entrée. Il y demeura jusqu'au 3 juillet.

Ce jour-là, Son Altesse revint de Liége à cheval, avec sa suite, pour faire sa véritable Joyeuse Entrée à Maestricht. L'évêque s'arrêta à *Castre* pour y (3) prendre un rafraîchissement avec le mayeur, les

---

corde étaient graciés. — Or, le duc de Brabant était de droit chanoine de la Collégiale de Saint-Servais ; le prince évêque ne pouvait donc pas s'y rendre officiellement. (GUIC., p. 103.)

(1) D'après Guicciardin, le couvent, ou la *Commanderie des Jones*, comme il l'appelle, occupée par les chevaliers allemands de l'ordre de Notre-Dame de Jérusalem, était une vaste demeure royale occupant tout le terrain entre la Meuse et la rue du Bois-le-Duc actuelle où se trouve le grand bassin du canal.

(2) L'auteur du manuscrit, dans une note en marge, dit que cette maison du chevalier Leenaerts de Meersen, *alias* chevalier Jean de Meersen, se trouvait *op de houtmaas* où est maintenant situé, dit-il, le jardin de M. Chapuis. Actuellement le canal de Liége à Maestricht passe par là près du Pont des Arches.

(3) Le château de *Castre*, qu'on prétend être un reste d'un *Castrum de César*, se trouve sur le penchant de la montagne de Saint-Pierre, à deux lieues de Maestricht, et appartient actuellement à la famille Nagelmackers.

bourgmestres et échevins de la Cour de Liége. Les jurés et beaucoup d'honorables bourgeois, au nombre de cinquante personnes, sortirent à cheval avec les quatre confréries des archers, à pied, au nombre de plus de cinq cents, tous en grande tenue, pour introduire solennellement Son Altesse, ce qui se fit dans l'ordre suivant :

Les archers ouvraient la marche suivis des bourgmestres et autres brillants cavaliers. Les bourgmestres, l'escoutête de la Cour de Liége portant de longues verges rouges, les échevins, les jurés et autres bourgeois à cheval attendaient Son Altesse vers le côté de Willerend (1) près de l'arbre de Kestelder dans les champs, et les archers dans la campagne vers la ville.

Son Altesse étant arrivée à cet endroit avec sa suite, les bourgmestres ont mis pied à terre, et, fléchissant le genoux en protestant convenablement de leur fidélité et de leur soumission, lui ont souhaité la bienvenue, dans la forme accoutumée d'ancienne date. Ce fut le secrétaire Palant qui porta la parole.

Après cela, on est entré dans la ville en ordre parfait, les archers marchant devant les législateurs et autres bourgeois à cheval; puis les archers de Son Altesse entourée de sa suite et elle au milieu, *in medio*. Devant l'évêque, deux héraults à cheval, l'un de Son Altesse, l'autre des comtes de Buren, Ysselstein, Horne, Arenberg et d'autres seigneurs et nobles. On portait encore devant Son Altesse un glaivé doré, et l'escoutête Passaert portait la masse ou verge rouge.

Parvenu à la porte des Deux-Monts, on rencontra le clergé des églises de St-Servais et de Notre-Dame avec leurs deux doyens, qui tenaient chacun en main

---

(1) *Willerend* actuellement *Wolder*, village à une petite lieue de la ville sur la route de Tongres. *Kessalt*, autre village des environs.



une croix en argent qu'ils offrirent à baiser à Son Altesse, ce qu'elle fit après être descendue de cheval. Les réguliers des quatre ordres mendiants se trouvaient également à la porte pour attendre l'évêque. Tous se rendirent en bon ordre à l'église de Notre-Dame par un grand détour, allant de la porte de la ville vers la place d'armes et la rue du *Grand Staat*, passant devant l'ancienne maison de ville, pour suivre la rue des Loups.

Dans les rues par lesquelles Son Altesse devait passer pour aller à l'église et de là à l'abbaye des *Jones* brûlaient des deux côtés des tonneaux de poix.

Parvenu au grillage qui se trouve devant la grande porte de l'église Notre-Dame, et où le doyen, Servais de Koelmont, résidait d'ordinaire, l'évêque descendit de cheval, ainsi que les seigneurs de Buren, Ysselstein, Horne, Arenberg, Barbançon et autres, de même les magistrats de la ville, puis tous sont entrés avec Son Altesse qui marchait entre le doyen et un autre chanoine, jusque dans le chœur, devant le maître-autel, où l'évêque se mit à genoux sur un prie-Dieu couvert de draperies en soie, et fit sa dévotion. L'autel était richement orné, portant les beaux reliquaires de la vraie Croix et du chef de St-Barthélemi et autres reliques. Les bourgmestres, les jurés, le secrétaire Palant et les autres officiers se tenaient du côté gauche de l'autel.

Son Altesse, après avoir prié, s'est levée et est montée à l'autel pour faire le serment accoutumé de la ville, d'après la formule inscrite dans le livre d'or; serment que le secrétaire Palant proclama. Après quoi Son Altesse s'est dirigée vers sa stalle, également couverte de draperies de soie, pendant que les chantres des deux collégiales ont chanté le *Te Deum* accompagné de l'orgue.

Puis l'évêque s'est rendu du grand chœur au petit chœur où se trouve l'autel de sainte Agnès, d'où l'avoué Passaert harangua, au nom de l'évêque, le peuple qui se trouvait dans l'église, disant com-

ment Son Altesse avait fait hommage et serment à la bonne ville, et confirmé ses privilèges, et que le peuple devait aussi faire le serment de fidélité, ce que le public a fait en levant les doigts.

Puis Son Altesse est allée sous le clocher et a sonné la cloche *du ban* (1) à la vieille manière.

Sorti de l'église en compagnie des bourgmestres et autres magistrats, l'évêque s'est rendu aux Joncs en son logement. Les archers le précédèrent jusque-là.

Parvenu dans la cour, les bourgmestres, au nom de la Ville, en l'honneur de la Joyeuse Entrée de Son Altesse dans la ville, lui ont offert deux pintes (2) en argent, renfermant l'une de l'*hypocras*, l'autre du *clairet*. De plus, deux pièces de vin, deux bœufs, vingt-trois moutons et vingt-trois petits muids d'avoine. Et ainsi les bourgmestres et magistrats ont pris congé de Son Altesse, et quand cette fête était terminée, il était bien neuf heures et demie du soir.

Le jeudi suivant, les bourgmestres et les conseillers ont offert, au nom de la Ville, au comte de Buren une tête (*kop*) en argent, avec couvercle, dorée à l'intérieur et à l'extérieur, d'une valeur de 17 florins d'or, et là-dedans se trouvait des noix de muscat, des fleurs de muscat, de la cannelle et des herbes torréfiées, artistement arrangées, ce dont Son Altesse fut également très reconnaissante.

Le même jour, à midi, Son Altesse a fêté sa royauté dans le jardin du tir, avec ses seigneurs et ses nobles, avec leurs Dames et Demoiselles, ainsi que les bourgmestres, avoués, échevins des deux cours de justice, les jurés, gouverneurs, clercs et

---

(1) *De banck Klock.*

(2) *Twee silvere Kannen. L'hypocras*, liqueur faite avec du vin, du sucre, de la cannelle et d'autres ingrédients. Le *Clairet*, composition aromatique de vin, de miel, de sucre et de plantes odorantes.

autres bons bourgeois de la ville. Les bourgmestres offrirent de la part de la ville, en l'honneur de la fête du Roi du tir, un foudre (quatre tonnes) de vin, qui fut bu ce même jour dans le jardin.

Le vendredi suivant, les bourgmestres ont offert de la part de la ville, quatre beaux brochets et deux belles carpes pris dans le réservoir de la ville appelé *dat gesken*.

Le dimanche suivant Son Altesse a eu pour convives les escoutêtes, les bourgmestres des deux Cours, les jurés et les secrétaires. Item, le mardi 9 juillet Son Altesse a vu la montre des reliques de saint Servais. C'était le premier jour de la montre. Ce fut de la maison du docteur Brysfel que Son Altesse fut témoin de la cérémonie. Ce jour, *post prandium*, vers trois heures, Son Altesse est partie à cheval pour Stokem avec ses seigneurs et ses gens; et les bourgmestres et les jurés, au nom de la ville, ont assuré Son Altesse de leur respect et de leur soumission, lui disant que le Seigneur Dieu daigne conserver Son Altesse en tout bien être et longue vie, et que Son Altesse voulût souvent revenir ici.

Puis les bourgmestres ont remercié Son Altesse en toute humilité des robes (tabbaerden) de satin, et des vestes (wammessen) de satin que Son Altesse avait fait donner aux bourgmestres savoir, une robe et une veste à chaque bourgmestre, et à chaque juré aussi une veste de satin. »

HUY

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

L. GRANDMAISON

I.

La Révolution du 18 Août 1789.

JEAN DENIS BOUQUETTE.

On a osé présenter l'anniversaire de 1789 comme celui d'une révolution qui aurait renversé au pays de Liége un gouvernement despotique et qui aurait délivré nos pères de l'esclavage.

C'était vraiment trop compter sur l'ignorance de nos concitoyens et surtout des Hutois qui se souviennent des malheurs que les Républicains français ont fait pleuvoir sur notre pays, pays libre jusqu'à l'invasion de nos voisins, au point que la devise de Huy était :

Mieux vaut mourir de franche volonté
Que du pays perdre la liberté.

Toutes les scènes déplorables de la Révolution du 18 août à Liége ne furent qu'une faible copie de la Révolution française. L'invasion de la citadelle ne fut que

la répétition de la prise de la Bastille. Le peuple ameuté ramena le Prince-Evêque de son château de Seraing à l'hôtel de ville, comme les Français ramenèrent Louis XVI de Versailles à Paris. L'un et l'autre sont conduits au milieu de cris de joie et d'imprécations de la multitude. Hoensbroeck reçoit la cocarde des mains de Bouquette, Louis XVI reçoit le bonnet rouge au bout d'une pique; un garde national invite le roi à se rassurer, de même un fripier dit à l'Evêque : « N'ayez pas peur, grand-père, vous ne risquez rien. » L'un et l'autre prince reconnaît les magistrats créés par la populace insurgée et sanctionne toutes les atteintes portées aux lois du pays.

Hoensbroeck se hâta de fuir une ville où il n'était plus libre, et Louis XVI prend le même parti, mais malheureusement beaucoup trop tard. Enfin l'Evêque de Liége, comme le roi de France, compta parmi ses plus ardents adversaires un certain nombre de nobles et même quelques dignitaires ecclésiastiques, qui favorisèrent de tout leur pouvoir une révolution qui devait être bientôt si fatale aux nobles et aux prêtres.

C'est le même rôle que celui joué aujourd'hui par les doctrinaires libéraux lorsqu'ils donnent la main aux socialistes et aux radicaux.

La constitution du gouvernement des Princes-Evêques garantissait à tout citoyen l'exercice de droits civils et politiques les plus étendus et les garantissait mieux que nos constitutions les plus libérales. Liége et Huy n'étaient-ils pas un pays où le prince, le clergé, les nobles et le peuple avaient part aux affaires publiques ? Pays où l'on ne portait d'impôt qu'avec l'assentiment des Trois Etats, où l'on ne pouvait être jugé que d'après les lois en vigueur et par les tribunaux compétents, où les confiscations étaient prohibées, où les arrestations arbitraires étaient défendues, où l'on regardait la maison d'un pauvre homme comme un asile inviolable.

La révolution a-t-elle respecté aucun de ces droits ? En a-t-elle apporté un seul nouveau ? N'a-t-elle pas été une époque de tyrannie, de sang et de larmes ?

On conte au peuple que le renversement de l'antique

constitution du pays se fit sans violence, et qu'au contraire, lorsque le prince rentra, grâce aux baïonnettes étrangères, il fit périr sur l'échafaud à Huy un malheureux ouvrier, Bouquette, dont tout le crime était, dit l'annonce des fêtes du 20 octobre, d'avoir attaché une cocarde sur la soutane de l'évêque Hoensbroeck, lors de son retour forcé de Seraing à Liége.

D'abord il est bon de se rappeler que Jean Denis Bouquette, né à Liége le 17 juin 1763, ne fut exécuté à Huy que le 25 mars 1794, et nous donnerons tantôt son acte d'accusation. L'affaire de la cocarde avaient eu lieu le 18 août 1789.

Les magistrats furent partout chassés et remplacés par des patriotes. Une députation de la nouvelle régence de Liége, composée de Bailly, Hankart et Beer, se rendit à Huy pour instruire le peuple des motifs de la Révolution. Car les Hutois ne savaient pas encore qu'ils avaient tant de griefs à redresser ni qu'ils eussent été esclaves du clergé jusqu'alors. Aussi à l'exemple de Liége quelques exaltés s'assemblèrent à l'hôtel de ville et destituèrent les bourgmestres Beyar et Warnant, ils maintinrent l'échevin Masson et nommèrent corégent H. Jos. Bastin et Delloye. Detiège prit la place du maïeur Fréron et Godin devint syndic. Speckman refusa de jouer à Huy le rôle que de Chestret avait accepté à Liége.

Les registres des procès-verbaux de cette administration ont disparu des archives communales.

Cependant à Liége, la révolution était maîtresse de la ville. Pour ne pas devenir un otage, comme Louis XVI, entre les mains des rebelles, le prince Hoensbroeck s'était enfui à Trèves.

Bientôt les passions populaires grondèrent menaçantes. Les pillages et les meurtres suivirent et les chefs de la révolution furent débordés. La citadelle est démolie à l'exemple de la bastille. Le peuple pille la Chartreuse, St-Laurent, etc. Les maisons religieuses de la ville et des campagnes sont menacées du feu et du pillage, soumises à des visites arbitraires et forcées à des contributions pécuniaires. La populace se porte à

l'hôtel de ville, brise la porte de la chambre du conseil à coups de hache et réclame le partage du capital des deux millions laissés aux pauvres par le testament de l'évêque Georges-Louis de Berghes.

Non contents de cette victoire, les forcenés tirent sur la garde, renversent le cheval et tuent le garde Pinsmaye, neveu du conseiller Levoz, et ils en blessent douze à treize autres. Deux jours après, le 9 octobre, on bat le tambour de tous côtés, on sonne le tocsin. De Chestret, le bourgmestre révolutionnaire, sort précipitamment de sa maison ; il croit qu'on veut faire feu sur lui, il tire et tue à bout portant le perruquier Vrancken, sergent de la garde. Le lendemain, le cadavre de ce malheureux est traîné au marché, on l'y expose, placé sur un canon, on le fait attacher à la queue d'un cheval, on lui fait faire le tour du marché, on le suspend enfin par un pied à une potence et le soir, on le jette dans un fossé du rempart. Voilà, en passant, un des mille traits de la douce révolution de 1789.

Mais revenons à Bouquette, ce fripier se crut un héros pour avoir eu l'effronterie de fixer une cocarde sur la poitrine du Prince au moment où l'Evêque montait les degrés de l'hôtel de ville. Mais il fut si peu condamné du chef de la cocarde, que le prince Hoensbroeck, rentré à Liége le 13 février 1791, aux acclamations enthousiastes de tout son peuple, proclama aussitôt une amnistie complète, excepté pour les chefs et les instigateurs de la révolte et des désordres qui en étaient résultés. On ne voit nulle part que Bouquette fut considéré comme un des fauteurs de la rébellion ni qu'il fut poursuivi.

Hoensbroeck mourut le 4 juin 1792, et le comte de Méan fut élu.

Après la victoire de Dumouriez à Jemappes, le 6 novembre 1792, le nouveau prince-évêque dut émigrer à son tour le 27 novembre, et le 28 les Français entrèrent à Liége.

Avec l'invasion étrangère se renouvellent les scènes de violences et de pillages. Des prêtres sont massacrés à Liége On pille les couvents. On saccage Saint-Lam-

bert, Saint-Barthélemi, Saint-Jacques, Saint-Martin, Saint-Paul. Les patriotes proclament la République, prélude de la réunion de Liége à la France.

Le 17 février 1793, sur la proposition de Bassenge cadet, l'administration rebelle décréta la démolition de la cathédrale qui passait pour la plus belle, la plus vaste et la plus riche église de la Belgique.

Pendant les trois mois que dura ce premier séjour des armées républicaines dans la cité de Liége : il n'y eut plus de sécurité ni de justice, rien qu'anarchie et désordre.

Bouquette, créé officier municipal, ne se fit pas faute de prendre part à toutes ces violences de 1792 et de 1793. Il se chargea même d'aller, comme missionnaire de la République, destituer les anciens magistrats et faire prévaloir les principes révolutionnaires dans les bonnes villes du pays, et entre autres à Dinant et à Huy, où il prêcha dans la Collégiale et où cependant le peuple était loin de prendre fait et cause pour les révoltés qui s'étaient établis en maîtres à la maison commune.

Malheureusement, pour son zèle, le 1er mars 1793, les troupes françaises essuyèrent un échec à Aldenhoven. La consternation se répandit parmi les patriotes. Fabry appela en vain les Liégeois sous les armes. Les habitants éprouvaient une trop profonde aversion pour la cause des révolutionnaires qui n'avaient fait que du mal à leur patrie et à leur religion.

Le dimanche 3 mars, les patriotcs liégeois envahirent les prisons de St-Léonard et massacrèrent plusieurs détenus. On compta au moins 30 victimes innocentes assassinées. On promena des têtes dans les rues. Deux chariots chargés de l'argenterie des églises partirent de Liége dans la journée du 4 mars. Le soir de ce jour, les conseillers intrus et les administateurs reprirent la route de France, emportant la caisse communale, ainsi que celle de l'Etat, qui contenait 52,000 florins.

Le plus grand nombre de ceux qui s'étaient compromis dans la révolution se retirèrent à Paris et y continuèrent leur club, les uns comme Jacobins, les

autres comme Girondins, se prétendant les seuls vrais représentants de Liége et demandant aux Conventionnels d'incorporer leur patrie à la France. La Convention prit acte de ce vœu le 8 mai 1794, mais elle ne déclara la réunion du pays de Liége à la République française que le 1er octobre 1795 (9 vendémiaire an IV).

Les Autrichiens rentrèrent une seconde fois à Liége le 5 mars 1793. Le conseil privé du prince fut chargé par le duc de Saxe-Cobourg, lieutenant de l'Autriche, de reprendre le gouvernement de la principauté : l'ancienne forme constitutionnelle fut remise en vigueur et les anciens magistrats reprirent leurs fonctions. Huy eut pour bourgmestres Servais Warnant et Réginald de Namur. Le prince-évêque rentra à Liége le 21 avril 1793, à 6 heures du soir, pour éviter tout éclat et toute réception officielle ; mais sa rentrée fut comme une marche triomphale au milieu des feux de joie ; toutes les autorités se portèrent à sa rencontre, la foule l'acclamait avec transports et toute la ville fut illuminée.

Le Conseil privé, en rappelant le 9 mars, tous les fonctionnaires à leurs postes, en avait excepté ceux qui avaient pris part à la révolution et les patriotes qui avaient usurpé les sièges des magistrats. Le 15 mars il donna la liste des patriotes qui devaient être arrêtés et, parmi ceux-ci, Bassenge, Fabry, Lesoinne, Henkart, Defrance, Cralle, Chestret, Sélys de Longchamps, Ouwerx, etc. Le prince pardonna à un grand nombre, mais il ne put amnistier ceux qui avaient bouleversé toutes les lois, tenté d'intervertir tous les principes, exposé la fortune et la vie de leurs concitoyens aux atteintes les plus terribles et porté des mains rapaces et sacrilèges jusque sur les saints autels et enfin ceux qui, après avoir été graciés par le prince de Hoensbroeck, avaient récidivé dans la dernière rébellion.

Ces exceptions à l'amnistie se justifiaient d'elles-mêmes ; aussi aucun bon citoyen ne blâmait le prince d'abandonner à la justice des hommes qui avaient été tout à la fois hostiles à la religion et traîtres à la patrie. Du reste la plupart des auteurs et fauteurs de la Révo-

lution avaient émigré, et continuaient à Paris à conspirer contre leur patrie et de solliciter son incorporation à la France.

Quant à ceux qui étaient restés dans le pays, deux seulement furent condamnés à mort par la cour des échevins de Liége : ce furent Grégoire Chapuis de Verviers, et Bouquette de Liége, dit de Dinant, parce qu'il s'était marié et établi à Dinant, le 12 mai 1791.

Le juge Fréron, procureur général et officier maïeur de Huy, dressa ainsi l'acte d'accusation :

« Il conste que Bouquette est convaincu d'être un des chefs de la sédition et rébellion arrivée en la ville de Dinant en novembre 1792 et Décembre 1792 et suivants, d'être infracteur de la paix publique, d'avoir usurpé l'autorité magistrale qu'à la faveur de cette usurpation criminelle, il s'est livré à des excès, des brigandages et des crimes de tout genres, en faisant, entre autres, mettre avec ses complices, les scellés sur les maisons religieuses et églises de la dite ville, dont les argenteries et vases sacrés furent ensuite enlevés et conduits en France ; de là d'être passé à l'enlèvement et vol de grains et argent de la recette de Son Altesse, d'avoir été du Comité des enlèvements des biens ecclésiastiques : il a signé plusieurs ordonnances et sommations relatives à leur spoliation ; d'avoir exercé des arrestations et des vexations cruelles contre le seigneur abbé de Leffes, sa maison et autres personnes, d'avoir indignement propagé le système et mal français, en employant l'impiété et la profanation des lieux saints pour y parvenir, jusqu'à se rendre de Dinant dans la ville de Huy, y monter en chaire de vérité dans l'église Collégiale de cette dernière ville, y haranguer scandaleusement le peuple, l'induire et l'engager à la révolte contre l'autorité légitime par divers propos et par la lecture, entre autres, du décret monstrueux et adresse de la Convention nationale de France du 15 décembre 1792 qui bouleversait notre précieuse Constitution et tout l'ordre social. Demandant en conséquence que le dit prisonnier soit condamné en toute rigueur de justice pour l'exemple d'autres. »

Le 20 mars 1794, la Cour des échevins de Liége prononça le jugement :

« Condamnons Jean-Denis Bouquette d'être conduit au lieu du supplice pour illec avoir la tête tranchée jus des épaules et ensuite sa tête être fichée dans une pique de fer et exposée sur un poteau de la hauteur de quinze pieds pour y rester pour l'exemple d'autres. »

Il fut condamné à être exécuté à Huy, sans doute parce que cette ville avait spécialement été le lieu de ses exploits, dont le juge Fréron, officier-maïeur de Huy, devait avoir été le témoin irrécusable.

Cette sentence que Fabry, réfugié en France, appela une atrocité, est sans doute bien terrible, mais si l'on reporte sa pensée aux crimes dont les patriotes venaient de se rendre coupables et à la clémence du prince qui n'abandonne que deux de ces malheureux égarés à la sévérité des lois, on comprend que le peuple n'ait vu dans leur exécution que le juste châtiment des attentats commis et dont tant d'innocents avaient été les victimes.

L'exécution eut lieu vers le 25 mars 1794. Servais Warnant, grand greffier et bourgmestre de Huy, fit à Bouquette lecture du jugement qui le frappait. On fit faire plusieurs fois au condamné le tour de la Grande place où il fut décapité par la main du bourreau.

On exposa la tête du malheureux à l'extrémité d'un poteau au sommet de Falhize, où se trouvaient les fourches patibulaires de la ville ; elle fut ensuite jetée dans un trou à la Buissière.

Quand les Français, à leur tour, rentrèrent une seconde fois à Liége, le 27 juillet 1794, et traitèrent la principauté en pays conquis, le peuple ne songea nullement à qualifier du beau titre de martyrs les deux victimes qui avaient, à Verviers et à Huy, subi le sort réservé aux vrais criminels. Mais les soldats français en garnison à Huy se souvinrent un beau jour du fameux patriote liégeois qui avait péri sur le marché. Ces soldats, qui étaient, à si justes titres, redoutés du peuple de Huy, allèrent rechercher la tête du supplicié parmi les ossements jetés pêle-mêle au fond de la Buissière. Ils la ramenèrent en ville en triomphe et ils trouvèrent quatre jeunes filles pour porter les coins du drap qui

la recouvrait. Mais le peuple ne se mêla point au cortège, pas plus que l'administration communale, qui était cependant la fine fleur des patriotes de la ville et qui recherchait alors avec empressement toutes les occasions possibles pour célébrer des fêtes révolutionnaires.

Les procès-verbaux des séances communales font silence sur cette lugubre cérémonie et les vieillards de la cité se souviennent encore de l'effroi qu'avaient éprouvé leurs pères en voyant passer dans les rues ce sinistre cortège d'une tête qui avait roulé sur l'échafaud.

II.

Les fêtes révolutionnaires.

FÊTE DU 21 JANVIER 1796.

Le premier serment des révolutionnaires du 13 pluviôse an III (1er février 1795), fut prêté en ces termes par les administrateurs qui venaient de destituer les anciens magistrats :

« Je jure d'être fidèle aux principes de la liberté et de l'égalité, aux lois de la République et particulièrement aux arrêtés des représentants du peuple et de mourir à mon poste, s'il le faut, pour le défendre. » Ce serment fut bientôt remplacé par celui de haine à la royauté.

Les patriotes fonctionnaires, qui avaient injustement reproché aux princes-évêques d'être arbitraires et despotes, servirent avec empressement le gouvernement tyrannique du Directoire et se montrèrent les instruments dociles d'une cruelle persécution religieuse; telle fut la raison d'établir le serment de haine éternelle à la royauté.

Sur l'invitation de Renard, commissaire de Liége, la prestation du serment nouveau de fidélité inviolable à la République et de haine à la royauté se fit sur le

Marché de Huy le 1er pluviôse an IV (21 janvier 1796).

Il fut prêté par les officiers municipaux établis par Boutteville, commissaire du Gouvernement : Rouchet, président; Lainé, Ledrou, Detelle et Jamolet, Ista, commissaire du pouvoir exécutif près de la municipalité de Huy, et Rubin, agent national.

Le serment fut répété par tous ceux qui dépendaient de l'administration en vertu de leurs fonctions et « par une foule de citoyens et de citoyennes de tout âge, qui firent retentir dans les airs ce serment dont ils ont le cœur rempli, surtout depuis le 9 vendémiaire, où la Convention nationale nous adopta pour ses enfants. La garnison fit trois décharges; les musiciens de la commune, convoqués par l'administration, jouèrent des airs républicains, pendant quel temps des baisers fraternels se répétèrent de toutes parts.

« La cérémonie terminée, la municipalité donna à boire deux tonneaux de bière à ses frères d'armes, en gratification et reconnaissance des services signalés qu'ils ne cessent de rendre à la République et par lesquels elle s'affermit sur des fondements inébranlables. »

On comprend quels devaient être ces citoyens et citoyennes qui répétaient le serment de haine à la royauté pour célébrer le jour anniversaire de la mort de Louis XVI, et dont les baisers fraternels retentissaient de toutes parts.

Comme le peuple de Huy s'était fait remarquer par son abstention à cette fête, les officiers municipaux portèrent dès le lendemain, 2 pluviôse, un arrêté pour forcer tout habitant, de quelle qualité ou sexe que ce soit, à porter la cocarde, sous peine de 3 livres d'amende. Les étrangers seront avertis de se décorer de la cocarde à leur entrée en ville.

Le 26 mai (7 prairial), nouveau décret à ce sujet :

« Considérant que la cocarde tricolore n'est pas portée, surtout par les prêtres, ces suppôts du fanatisme et amis de l'ancien régime, qu'ils espèrent revoir, l'administration arrête que la cocarde sera portée au chapeau du côté gauche. Qui ne l'aura pas

ou l'aura cachée dans le coin du chapeau sera arrêté et conduit au corps de garde. »

Ordre également aux acteurs dramatiques de porter la cocarde pour se présenter sur la scène.

Le 2 vendémiaire (23 septembre 1796), ordre aux citoyennes elles-mêmes de la porter à leur bonnet. Toute personne prise sans cocarde sera conduite au corps de garde et de là au juge de paix pour subir les peines prescrites par la loi.

Enfin, le 21 août 1797, on renouvelle les arrêtés pour le port de la cocarde dès que l'on paraît en public : le commissaire de police conduira au juge de paix tout individu trouvé sans cocarde et qui refuserait d'en prendre ou se serait permis des propos indécents sur ce signe républicain. De même les postes militaires ne laisseront passer aucun particulier sans cocarde.

Voilà les moyens les plus doux, sinon les plus extravagants employés par les patriotes pour forcer tous nos concitoyens à prendre part aux fêtes civiques et à faire acte d'adhésion à la République.

FÊTE DES VICTOIRES.

Le 10 prairial an IV (29 mai 1796), nouvelle fête républicaine à Huy autour de l'arbre de la liberté, pour célébrer la victoire des armées françaises.

Le citoyen Ista, commissaire du Directoire, fit un discours enthousiaste pour réchauffer le cœur des amis de la liberté, en excitant en eux « la haine à la tyrannie, la reconnaissance envers ceux qui l'ont écrasée, l'amour inviolable de la patrie, le mépris des préjugés qui abrutissent l'homme et du prêtre incorrigible qui les nourrit. »

Comme le peuple hutois, naturellement railleur, avait jusqu'alors criblé de ses sarcasmes les fêtes républicaines et s'était contenté de les regarder en curieux sans y prendre aucune part, nos conseillers municipaux voulurent faire mieux les choses, leur donner plus d'éclat et y amener un autre monde que les sol-

dats français. Ils invitèrent à la fête des victoires les patriotes de Couthuin, qui vinrent avec leurs filles et leurs garçons, deux longues files, dit le procès-verbal envoyé à l'administration centrale. Un berceau avait été dressé sous lequel la déesse de la liberté semblait attendre les héros républicains (comme le 20 octobre dernier à Liége). Autour de jeunes chênes représentaient un bosquet champêtre; l'encens fumait devant la déesse. Les autorités civiles et militaires, à ses pieds, lui rendent un hommage respectueux et sincère. Enfin l'on entendit pendant toute la cérémonie le bruit des cloches, des décharges de fusils, des discours et des baisers fraternels.

On conçoit que les baisers fraternels qui se donnèrent de toutes parts ne firent pas seulement de cette fête, celle de la victoire, mais aussi celle de l'amitié. Ce devait être une *fête très morale*. Il devait être surtout bien touchant de voir à genoux devant la déesse de la liberté, lui rendant leur hommage et lui offrant un encens pur, ces sensibles soldats de la République, et ces doux patriotes qui faisaient arrêter un pauvre paysan de Saint-Léonard dénoncé pour avoir refusé une prise de tabac à ceux qui refusaient de baiser le double Aigle autrichien gravé sur sa boîte.

On verra, du reste, par le refroidissement de l'enthousiasme à la fête suivante, que les frais de la Fête des victoires avaient été peines et dépenses perdues.

FÊTE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE.

Le 22 septembre 1792, jour de la réunion de la Convention nationale, la royauté avait été abolie et la République proclamée : de là, la date de sa fondation.

« Le 22 septembre, disent nos édiles, vit s'élever la République des débris du trône. Un jour aussi mémorable doit être célébré par tous ses amis.

« Vu le défaut de fonds, l'administration se contente des dispositions suivantes : la fête sera annoncée la veille par le son des cloches. Le chapitre, les commu-

nautés religieuses et les curés sont invités à faire sonner leurs cloches la veille à 6 heures du soir et le jour de la fête (1er vendémiaire an V, 22 septembre 1796) à 6 heures du matin; une décharge de boîtes à feu donnera le signal pour commencer à sonner; item à midi et à 3 heures.

« Les citoyens et les musiciens se rendront sur la Grand'Place où seront exécutés ces airs qui mènent les guerriers français à la victoire, ou les divertissent dans leurs moments de repos. Les maisons de la place seront décorées de branches de chêne. L'administration espère que les concitoyens se conformeront avec plaisir aux dispositions de la présente, afin que le gouvernement français qui nous a adoptés s'écrie : Ils en étaient dignes ! »

Le 12 octobre suivant, le citoyen Rochefort, chargé de la recette de la fondation dite *Salutation angélique*, est invité à payer le citoyen Henckar, maître de musique, et les autres musiciens qui avaient joué à la fête.

FÊTE DU 21 JANVIER 1797.

L'ardeur républicaine va de plus en plus en diminuant. Le 21 janvier 1792, l'infortuné Louis XVI, condamné à mort par 366 voix sur 721 votants, était monté sur l'échafaud, sur la place de la Révolution, aujourd'hui place de la Concorde. Les patriotes hutois en célébrèrent l'anniversaire le 21 janvier 1797 par la fête de la Prestation du serment de haine à la royauté, vers les dix heures du matin, sur la Grand'Place.

Ce serment fut répété « avec enthousiasme » par les administrateurs municipaux, les secrétaires et les diverses autorités civiles et militaires, aux cris de : Vive la République !

« La musique fit retentir des airs et des chants patriotiques, puis les musiciens se rendirent à la maison commune où les airs et les chants furent continués jusqu'à midi. Le son des cloches et le bruit du carillon répandirent la joie dans le cœur des vrais amis de la

République, en leur retraçant ce jour à jamais mémorable où le dernier tyran des Français reçut la *juste punition* de ses crimes. »

Comme d'ordinaire, le peuple s'abstint de se mêler à la fête, qu'on se hâta, du reste, d'aller terminer dans l'intérieur de la maison commune. C'est en voyant le citoyen Chapelle, secrétaire-greffier, prêter, sur le balcon de l'hôtel de ville, cet odieux et ridicule serment de haine à la royauté, que l'abbé Preud'homme s'écria : « Singulière époque ! On démolit les églises et on élève les Chapelle ! »

Aussi constatant que leurs fêtes étaient la risée du bon peuple hutois, nos officiers municipaux sentirent peu à peu se ralentir leur zèle ardent pour la célébration de ces solennités.

Ainsi le 28 mai suivant (9 prairial an V), ils annoncent simplement la festivité du lendemain en termes modestes et le 10 prairial, on n'en fait plus ni mention, ni rapport. « Voulant célébrer demain la *Fête de la Reconnaissance*, qui a pour but la réunion des hommes, l'extinction de leurs inimitiés, l'établissement d'une fraternité douce entre les citoyens pauvres et aisés, l'élévation des âmes vers ce qu'il y a de bon, d'attendrissant, de sublime dans les institutions d'une république, la municipalité arrête :

1° Qu'il sera demain prononcé un discours par le citoyen Detelle, notre collègue, analogue à cette fête;

2° Que tous les citoyens musiciens de la commune seront invités de s'y trouver avec leurs instruments. »

L'heure était bien choisie pour vanter l'extinction des inimitiés et l'établissement d'une douce fraternité au moment même où l'on exigeait de tous les fonctionnaires et de tous les prêtres le serment de haine à la royauté, sous peine de déportation, où l'on prohibait toute cérémonie religieuse en dehors des églises, même de porter ostensiblement le viatique à un malade, où l'on confisquait à Huy seul 24 églises et couvents, où l'on forçait les congrégations des deux sexes à sortir de leurs pieuses retraites et à quitter le costume religieux, où il y avait enfin une recrudescence

de persécution contre « des hommes dont le fanatisme et la haine du régime républicain exigent la surveillance la plus active. Tout émigré non rayé de la liste est tenu de sortir du pays dans les 24 heures; sinon il sera traduit devant une commission militaire et jugé dans les 24 heures. »

On célébra avec la même musique et des hymnes patriotiques la fête de la fondation de la République le 1er vendémiaire an VI (22 septembre 1897). Un soleil pur et radieux, dit le procès-verbal, inspirait la gaieté et semblait se plaire à répandre ses rayons sur un peuple généreux qui, après tant de travaux, avait su se rendre libre et indépendant. A 3 heures, bataillon carré de la cavalerie et de l'infanterie sur la place; discours du citoyen Brodet, au nom de la municipalité, et du citoyen Barbaix, commissaire du Directoire exécutif; répétition du serment de haine à la royauté et le soir feu d'artifice.

On a payé au citoyen Ernest Henrotte, tourneur en bois, 3 livres pour avoir tourné des croisades de différents calibres pour monter les feux d'artifice. De même au citoyen Godin 41 livres 6 sols et 10 deniers pour papiers bleus et cartons pour la célébration de la fête, avec plumes et papiers pour les bureaux de l'administration, et enfin 31 livres à Joseph Martin, pour le feu d'artifice.

FÊTE DES ÉPOUX.

Bien que cette fête « morale » dût se prêter à plus d'entrain populaire que les précédentes, le découragement semble cependant gagner peu à peu le chaud enthousiasme de nos patriotes.

« Le 10 floréal an VI (29 avril 1798), le cortège sortit de la maison commune au bruit du carillon et d'un orchestre nombreux et parcourut les rues, escorté des différents détachements de la garnison. De retour sur la place, où était construit un autel de la patrie en verdure, les autorités constituées y sont montées. »

Ensuite, le citoyen Detelle y a prononcé un discours analogue, dont voici quelques fragments :

Dans toutes les communes de l'empire français, on retrace aujourd'hui aux yeux du peuple le spectacle touchant d'une fête dont l'augusticité fut célébrée avec tant d'éclat parmi les peuples anciens, la fête des époux.

Un but bien digne, bien respectable, sert d'impulsion à nos immortels législateurs, lorsqu'ils prescrivent cette noble cérémonie. Ils savent et l'histoire leur a transmis cet axiôme en traits ineffaçables, que dans un gouvernement, quelque formidable qu'il soit, le dépérissement de la morale, les vertus sociales une fois flétries, sa ruine prochaine et inévitable en est toujours la triste et dangereuse conséquence.

En effet, parcourons les destinées analytiques de l'ancienne Rome, des célèbres empires de la Grèce... etc.

Nos législateurs pouvaient-ils mieux et plus sûrement réussir qu'en faisant célébrer cette fête, pour encourager la morale et émuler en quelque sorte les vertus sociales ?...

Nous verrons encore une fois renaître la gloire de l'antiquité et la République naissante verra éclore avec elle les vertus sociales et les mœurs de nos bons aïeux. Répétons pour heureux prélude de cet âge d'or : Vive les bons pères, les bons époux et tous les amis de la République !

Après la proclamation du directoire exécutif aux Français sur la descente en Angleterre, prescrite par l'administration centrale, le citoyen Seguin, commissaire de police, exécuta un solo avec refrain, sur la fête des époux, qui fut généralement applaudi.

« L'administration a vu seulement avec douleur que les différentes invitations qu'elle avait faites aux républicains de cette commune, ne s'y sont pas rendus (sic), ce qui a ôté un peu d'*analogie* à la fête. » Effectivement, pour donner du relief à la fête, la veille, il avait été décidé que l'on y inviterait les républicains les plus marqués de la commune : on avait proposé les citoyens Arnold, Godin, Masson, Mathieu, *et leurs épouses*, pour donner à cette fête le caractère auguste et imposant qu'elle doit retracer à tous les amis de l'ordre et de la

philanthropie sociale, vertu qui doit faire distinguer le républicain pur et le zélateur véritable de la patrie avec le misanthrope célibataire qui la déshonore quelquefois.

Il est à supposer que les épouses refusèrent de figurer à la cérémonie. Néanmoins la fête a été célébrée *avec décence*, ordre et noble simplicité. On y a distingué avec plaisir une union parfaite entre tous les habitants, dont les républicains se sont placés dans les rangs et a rendu le cortège très conséquent et très nombreux.

(Signé) **Guérin, Herla, Detelle et Rouchet.** »

Nous avons à peine besoin de faire remarquer que les Hutois qui entraient enfin dans les rangs des républicains avec les fonctionnaires et les soldats français, c'étaient ceux qui venaient d'acheter à vil prix les biens des couvents et des émigrés.

Le lendemain, 11 floréal, on fit un payement de 12 livres au citoyen Arnold Boubert pour livraison de bois, if et buis pour l'autel de la fête, 4 livres au citoyen Putmans, peintre, pour deux horiflammes (sic) en carton, 10 livres au citoyens Depa, menuisier, pour avoir monté et démonté l'autel.

Le citoyen Joseph Dautrebande obtient un payement de 8 livres pour son dévouement continuel à s'utiliser envers l'administration, lorsqu'on l'a requis pour exécuter quelques chants aux fêtes civiques et notamment les deux dernières fois auxquels (sic) il a vaqué sur l'avis du citoyen Guérin. »

FÊTES DE LA RECONNAISSANCE ET DE L'AGRICULTURE.

L'appel au concours des citoyens républicains n'avait pas eu de succès; on n'y eut plus recours. Il fallait cependant bien solenniser les fêtes prescrites par l'administration centrale. Le conseil s'exécutait en célébrant surtout les fêtes dans des discours de ce style faux et emphatique qui cherche l'élan dans le grotesque de la forme.

Le 10 prairial an VI (29 mai 1798), au lever du soleil le carillon par les airs patriotiques qu'il timbrait paraissait vouloir élever l'âme au-dessus d'elle-même et annoncer itérativement que la fête allait commencer.

Sur les 10 heures, il répéta encore ses refrains sonores et appela les différentes autorités au poste auxquels la veille ils avaient été invités de se rendre.

Il arriva ensuite un détachement de hussards du 3ᵉ avec la brigade de gendarmerie qui forment un demi-cercle devant la maison commune. La musique, placée sur le balcon, entonna un concert magnifique, pendant lequel les différentes autorités constituées descendirent de la maison commune et vinrent se placer sous l'arbre de la liberté. Le concert fini, le citoyen Detelle y prononça le discours :

« Citoyens, dit-il, le gouvernement prescrit aujourd'hui la célébration de la Fête de la Reconnaissance. Il n'est en effet donné qu'aux hommes libres de dresser des autels aux vertus. La sensible reconnaissance en est une; elle est endémique au sol de la liberté,... etc. » Il célèbre le *vertueux* Jean-Jacques Rousseau, le respectable Mably, les cendres des Diderot, d'Alembert, Raynal, enfin les guerriers morts sur les bords du Rhin ou en Italie.

La musique entonne ensuite un concert vocal et instrumental. L'administration a la douce satisfaction de n'avoir pas à se reprocher, dans cette circonstance, d'avoir épuisé les finances publiques pour la célébration de cette fête.

Mais elle a remarqué avec peine qu'à chaque fête civique où l'administration des hospices civils s'est toujours trouvée couverte d'oriflammes, un de ses membres, le citoyen Arnold, ministre du culte catholique, ne s'y est jamais trouvé, quoiqu'on prît à tâche, chaque fois, de l'inviter particulièrement. Cette fois, il a affecté une nargue insolente en quelque sorte : il sort avec ses collègues du local de leurs séances, les quitte au moment d'entrer dans le cercle où les différentes autorités constituées étaient rassemblées, et se rend à la maison dite *Société*, parallèlement opposée au local que le cortège occupait sur la place. Il s'est ensuite venu placer à la fenêtre de cette

maison et est resté spectateur insolent d'une cérémonie dont il aurait lui-même dû être individu composant avec ses collègues.

Le 10 messidor an VI (28 juin 1798), Fête de l'Agriculture.

On ne la célèbre que par de fréquents refrains du carillon, la veille et le jour même de cet auguste journée, vu le peu de ressources actuelles de la commune, la tiédeur et l'impassibilité qu'ont manifestées différentes autorités à la dernière fête civique, et surtout que cette fête de l'agriculture est plutôt destinée à être célébrée dans un canton campagnard que dans une commune-cité.

Le secrétaire fera valoir ces motifs près de l'administration centrale.

FÊTE 14 JUILLET 1798.

L'administration, vu le manque de ressources a décidé de la célébrer très simplement, comme celle de la reconnaissance.

Carillon la veille et le jour même, à 6 heures, à 8 et à 10, accompagné du branlement redoublé de la cloche ci-devant de retraite; magnifique orchestre au balcon de la maison commune, défilé des autorités, qui se placent en demi-cercle, fermé par la haie des hussards et des gendarmes, et discours du secrétaire de l'administration. « Citoyens ! Elle paraît cette journée mémorable qui doit remplir nos cœurs du noble sentiment qui sait caractériser un Français libre, l'orgueil national. 14 juillet! éternellement tu seras gravé d'un burin ineffaçable dans les annales de la révolution... Voyons les Parisiens, témoins journaliers des forfaits que couvrait le diadème d'un roi criminellement coupable; voyons-les porter leurs regards indignés sur ce monument barbare, qui depuis tant de siècles offusquait leurs yeux effrayés. Le voir, — marcher d'un pas intrépide et déterminé contre les cohortes étrangères et royales qui en défendaient les avenues, en escalader les murs orgueilleux, en précipiter les vils satellites qu'ils recelaient, en délivrer les victimes infortunées que le bon plaisir d'un roi criminel y

avaient plongées, raser ensuite ces tours, ces cachots obscurs, élevés par les mains populicides d'un tyran orgueilleux, tout cela fut l'ouvrage d'un moment. Bastille ! affreuse Bastille ! le 14 juillet tu cesses d'offrir, aux yeux du peuple français, le repaire infâme où nos tyrans amoncelaient jadis leurs crimes... Bientôt le monde n'aura qu'un cri, qu'un vœu, celui de : Vive la République !

On finit par le chant de *la Marseillaise*, puis l'administration rentre à la maison commune, où elle s'épancha dans l'excès de la plus amicale société, des chants patriotiques et des toasts républicains mille fois répétés.

Le citoyen Dautrebande reçut 4 livres pour avoir exécuté des morceaux de musique aux deux dernières fêtes et le citoyen Dumont 6 livres également pour musique exécutée.

« Le 27 juillet 1798, Fête du 9 thermidor, pour célébrer la chute de Robespierre. »

Carillon, orchestre au perron de la maison commune, son de la cloche pour convoquer les autorités, qui défilent et se placent à la grille, vis-à-vis de l'Arbre de la liberté.

Un secrétaire de l'administration y prononce énergiquement un discours :

Citoyens, le gouvernement met le plus grand intérêt à ce que l'on célèbre, parmi la république entière, l'époque qui vit tomber le tyran féroce, dont elle retrace encore un léger souvenir... célébration du jour où le sang cessa de couler, où le sicaire Robespierre périt enfin... Jetons un voile sur les terreurs qui ont laissé de trop cruels vestiges... Il serait trop pénible à nos cœurs de rappeler des circonstances assez rapprochées des événements qui se passaient alors, pour en retracer une idée qui puisse porter avec elle un caractère bien marqué de délectabilité. Célébrons les vertus et oublions, s'il se peut, qu'il s'est quelquefois commis des crimes qui flétriraient les palmes de l'immortelle révolution française... Vive la République !

L'administration répète qu'elle voit avec douleur la manière dont elle est forcée de célébrer des jours aussi

augustes ; elle se voit dans une pénurie de fonds accablante : des employés sont sans solde depuis 14 mois. Elle souhaite que le gouvernement s'arme d'un peu plus de justice à son égard et qu'il fournisse aux communes-cités des moyens un peu plus étendus d'existence. Alors on pourra stimuler l'esprit public pour la célébration des fêtes nationales.

(Signé) **Guérin, Rouchet, Jamolet, Herla, Detelle.**

On voit dans cet aveu le ridicule de ces fêtes civiques et la misère amenée par la révolution.

Deux jours après, Barbaix, le commissaire du Directoire exécutif, annonce qu'une exécution militaire est envoyée à l'administration communale de Huy et au commissaire du Directoire lui-même pour la rentrée des patentes ; il en restait une trentaine en arrière ; nous raconterons ces incidents plus loin.

FÊTE DU 10 AOUT 1798.

Au lieu d'avoir lieu le 23 thermidor, elle fut remise au 26, pour mieux célébrer cette journée mémorable, qui vit tomber le trône du tyran de la France. On se rappelle l'attaque des Tuileries, le 10 août 1792, le massacre des gardes suisses, la famille royale cherchant un refuge dans l'Assemblée nationale et Louis XVI suspendu de ses fonctions royales.

Le 12 août, « une triple décharge de boîtes dont l'écho bruyant porta dans tous les cœurs patriotes cette joie sensitive et pure, présage non équivoque du désir que l'on avait de voir retracer les souvenirs *glorieux* qui rappelaient l'époque où les Français se mirent de niveau avec les premières nations de l'univers, en foudroyant le trône despotique de leurs tyrans. »

Le lendemain, même décharge, airs du carillon et orchestre au balcon de la maison commune, à 3 heures. Les autorités de Couthuin vinrent de nouveau s'unir à celles de Huy et descendirent la Meuse en bateau. Un

membre de notre administration leur donna l'accolade fraternelle en débarquant.

Le cortège précédé d'un détachement de hussards, commença sa marche par la rue des Brasseurs et parcourut les principales rues avec la musique, les autorités escortées par la garde civique et fermée par la gendarmerie.

De retour sur la place, les autorités montèrent sur un autel à la patrie, orné de verdure et de guirlandes tricolores. Sur un coussinet brodé en or, était le livre de la Constitution, sur lequel reposaient deux palmes entrelacées par des rubans aux trois couleurs. Au pied de l'estrade supérieure était une espèce de trône en deuil, où se voyait un sceptre appuyé sur une couronne aux fleurs de lys.

Un administrateur municipal prononça le discours sur la réaction royaliste qui menaça la République, après la mort de Robespierre :

Sous les dénominations de Jacobins, de terroristes, on poursuivit indistinctement tous les républicains. Leur massacre fut résolu. Aux hymnes chers à la liberté, succéda le chant du Réveil du peuple... que dis-je ? du réveil des brigands. Non, peuple français, on ne cherchait pas alors à t'éveiller, on voulait te séduire pour t'assassiner ensuite avec plus de certitude. Tu vis s'organiser les bataillons d'égorgeurs ; les émigrés rentraient de toutes parts ; les prêtres insermentés semaient de nouveau la discorde et prêchaient partout l'assassinat. Camille Jourdan s'était déclaré leur défenseur, Pichegru rangeait sous les drapeaux du fanatisme une armée de traîtres... et le trône allait se relever... O ma patrie ! tu n'eus plus présenté qu'un séjour d'horreurs et de crimes !..... Mais tirons un voile sur ces horreurs... Vous existerez, ô République majestueuse ! Le seul trône qui doit exister en France est celui de la justice et de la vertu. Vive la République !

Le commissaire du Directoire, Barbaix, et le président provisoire, Jamolet, s'avancèrent des deux côtés de l'autel et saisirent mutuellement la couronne du roi et le sceptre, qu'ils brisèrent et foulèrent aux pieds

et qu'ils jetèrent sur un bûcher placé là à cet effet.

Nouveau discours d'un secrétaire de l'administration : « Tyrans de la terre, couverts d'un diadème, vous amoncelez d'un œil paisible et tranquille, vos crimes et vos forfaits... La nation française sonne le tocsin de vos têtes agonisantes : son exemple ne sera point vain et trouvera au milieu de vous des imitateurs. » Une main charitable a corrigé dans le procès-verbal en mettant *trônes chancelants* au lieu de *têtes agonisantes*, et *parmi vos peuples* au lieu de *au milieu de vous*.

Le 19 fructidor suivant, l'administrateur municipal Jamolet réclama 45 livres pour déboursés faits à la fête du 10 août, et Depa, menuisier, obtint dix livres pour avoir monté et démonté l'autel.

FÊTE DU 1er VENDÉMIAIRE AN VII.

Le 1er vendémiaire an VII (22 septembre 1798), Fête de la fondation de la République.

La veille, refrains sonores du carillon. Le lendemain, décharges de boîtes au lever du soleil et à 8 heures. A 10 heures, musique sur le balcon.

« Le citoyen Detelle y prononça et lut, à la place du président Guérin, qui manquait d'organe, la lettre du ministre de l'intérieur, dont la lecture avait été prescrite. Des larmes attendrissantes sortaient des yeux de chaque citoyen, en écoutant la morale pure, la touchante philosophie, qui base le contenu de cette belle épître.

« Le cortège défila ensuite et parcourut les principales rues, au bruit des boîtes et du carillon. On vit avec plaisir que chaque habitant (fonctionnaire) avait décoré le devant de leurs maisons, à l'invitation qui leur avait été faite la veille. De retour à la place, les autorités civiles et militaires montèrent sur un autel à la patrie qui y avait été dressé et décoré.

« A l'arrivée du cortège, la musique fit entendre un concerto vocal et instrumental. Aussitôt que la musique eut fini, Ista, juge du tribunal correctionnel, y pro-

nonça un discours plein de morale et de patriotisme. Un secrétaire de l'administration y prononça un second.

« L'administration ne peut cesser de répéter aux autorités supérieures combien il serait urgent de lui donner des fonds supplétoires pour la pompe de la célébration des fêtes nationales. »

Le 7 vendémiaire, on accorde au citoyen Jamolet, administrateur, fr. 35-50 pour déboursés faits à cette fête.

21 JANVIER 1799.

A la fête suivante, celle du 21 janvier 1779, pour s'assurer au moins la présence des employés, on ordonna au commissaire de police de procéder, avant de former le cortège, *à l'appel, par ordre de marche, de tous les fonctionnaires*.

Ce dernier anniversaire de la mort de Louis XVI fut célébré à la Collégiale, destinée désormais aux réunions décadaires. De crainte de manifestations indignées du peuple hutois, la police était faite par les militaires français. Après l'air chéri des Français, la sublime *Marseillaise*, le président Detelle prononça un discours énergiquement : « Déjà, sept fois, l'astre lumineux du jour a parcouru son cirque périodique, déjà sept fois, les noirs frimats des hivers ont répandu sur les cendres du dernier tyran français leurs froids et rigoureux glaçons... C'était un orgueilleux despote qui succomba sous les coups de la vengeance nationale ; c'est une ombre actuellement, dont on n'aperçoit les traces qu'avec ce sentiment d'horreur qu'inspire la peinture déchirante des atrocités qui précédèrent de quelques moments le terme de sa criminelle existence..., etc. Au nom de la loi, je me déclare votre organe : Je jure haine à la royauté, à l'anarchie, fidélité à la République. »

Suivent les noms de tous les fonctionnaires qui furent forcés de signer ce serment : l'administration municipale, le tribunal de police correctionnelle, le

tribunal de paix, la commission des Hospices et les employés, les commandants militaires et les deux instituteurs primaires.

« Le secrétaire, le citoyen Rouchet, récita ensuite la première strophe de l'hymne portant imprécation contre les parjures, sur un air adapté par le citoyen Henkart. Après, le chant de l'hymne à l'Être suprême, également adopté par l'administration centrale.

« Cette cérémonie était bien capable d'électriser tous les cœurs et de confondre les ennemis du gouvernement républicain. »

On sait comment tous ces républicains convaincus, qui étaient à la veille de jurer même fidélité à Bonaparte, tinrent leurs serments de haine au roi et de fidélité à la République.

« Deux jours après, on envoie des garnissaires à divers retardataires du payement des contributions des années V et VI. Le 30 janvier 1799, on décide que les exécutions militaires continueront même chez les plus misérables pour éviter l'état de siège qui pèsera bientôt sur toute la commune : ceux qui seront en retard recevront l'exécution militaire; ils devront fournir par homme le logement, la nourriture et un franc par jour, et, la décade expirée, il sera irrémisciblement procédé à la vente de leurs meubles. »

(Signé) **Detelle, Piette, Lainé et Barbaix.**

FÊTE DU 30 VENTÔSE AN VII.

Le 20 mars 1799, bien que chacun eût le sentiment intime de la chute imminente de la République, on célébra encore la Fête de la Souveraineté de ce pauvre peuple qui, malgré le suffrage universel, mourait de faim et de misère.

« Carillon, boîtes qui jettent dans les âmes cette joie sensitive qui accompagne toujours l'élan des cœurs républicains. Le cortège des autorités, orchestre en tête, fait le tour de la place et se rend au temple de la loi, l'ex-collégiale. Sur l'estrade était placé l'autel de la

patrie et les différentes décorations analogues prescrites par le gouvernement.

Le président Detelle amena sur les degrés de l'estrade le citoyen Nicolas Chainaye : il le félicita d'avoir sauvé la vie à Nicolas Renard et Jean Louis, dont la barque avait chaviré en heurtant une arche du pont. Chainaye, avec quatre de ses ouvriers, se jeta dans une barque malgré l'impétuosité de la Meuse, alors grossie considérablement, et parvint à recueillir les naufragés. Ces ouvriers, Nicolas et Vincent Chainaye, François Gobert et Jean-Joseph Rivalet, étaient absents de la fête, s'étant rendus en Hollande pour gagner leur vie.

« Detelle embrassa Chainaye, lui donna un diplôme d'acte de courage et lui posa une couronne d'oléandre sur la tête. »

Après un double discours du président, le secrétaire donna lecture d'une épître sublime du Ministre de l'intérieur aux commissaires du gouvernement du 14 ventôse : « Nécessairement il fallait être républicain pur pour l'entendre sans pâlir ; un anarchiste l'aurait certainement fait, ainsi que l'odieux royaliste.

« La musique exécuta enfin l'hymne prescrit à la souveraineté du peuple, puis le cortège où le brave citoyen Chainaye, décoré de sa couronne civique, marchait à côté du président et du commissaire du Directoire, rentra à la maison commune, après quoi on se sépara. »

FÊTE DU 10 FLORÉAL AN VII.

A la fête des époux, le 29 avril 1799, grand discours du nouveau président, Nicolas Delloye, sur la morale pure et sainte de cette fête qui contraste si bien avec ces institutions du fanatisme auxquelles celles de la République vont porter le dernier coup, en le remplaçant par le culte de la raison et de la saine philosophie.

« Quatre couples s'approchèrent de l'autel où brûlait un encens pur, et s'unirent par les liens de l'hyménée ;

le président fit fermer le cirque (sic) par les militaires qui avaient escorté le cortège. »

On avait, en vain cependant, convoqué les épouses et les enfants « pour embellir cette fête, afin de faire cesser l'état d'avilissement où des absurdes préjugés, qu'enfante l'odieux fanatisme, ont trop longtemps plongé l'espèce humaine. Il est glorieux de saper dans leurs fondements des préjugés ridicules, qui ne doivent leur existence qu'à la stupide ignorance de nos ancêtres et à l'intérêt sordide de leurs ministres. Vive la République ! »

Les deux instituteurs conduisirent un grand nombre de leurs enfants à cette fête.

Il devait être assez plaisant d'entendre les administrateurs municipaux parler de l'intérêt sordide des ministres religieux dans un moment où l'on déportait les prêtres insermentés et où les bons patriotes s'emparaient des biens des couvents pour quelques louis d'or et un sac d'assignats. Nicolas Delloye, le président, venait d'acheter le refuge d'Orval, à Saint-Maur, et le couvent des Récollectines, avec 19 verges d'enclos (actuellement les Hospices civils et les Orphelinats). Après avoir été un révolutionnaire pur, il devint un ardent impérialiste, mais il trouva surtout sa voie et devint l'un des fondateurs de la grande industrie hutoise en créant son usine de fer-blanc, dite Forge de Landrecy, dont les produits obtinrent de Napoléon des primes d'encouragement.

FÊTE FUNÉRAIRE DU 20 PRAIRIAL AN VII.

La dernière grande fête civique fut une fête funéraire, en l'honneur des ministres plénipotentiaires Bonnier et Roberjot, assassinés le 28 avril, sur la route de Strasbourg, par des hommes armés qui portaient l'uniforme de hussards autrichiens.

Cette fête où l'on ne parlait que de *vengeance*, fut la dernière fête républicaine et elle sonna le glas des festivités révolutionnaires. On oublia bientôt les mar-

tyrs de la cause sacrée et la République elle-même.

Le seul bruit qui allait retentir sans fin ni trêve, c'est le bruit du canon des grandes batailles, le seul nom qui allait remplir toutes les bouches, c'est celui de Napoléon ; les seules fêtes désormais possibles, furent celles des victoires, qui se célébrèrent pendant tout l'empire aux applaudissements enthousiastes de la plupart des soldats de l'empereur, mais aussi aux cris d'effroi et de malédiction de toutes les mères.

Pour terminer cette même fête funéraire du 8 juin 1799, « le président Delloye proclama les noms des braves défenseurs de la patrie qui se sont rendus sous les drapeaux et il afficha leur liste sur une colonne au pied du catafalque et il la couronna de laurier et de chêne. — Il proclama aussi ignominieusement les noms de ceux qui ont déserté ou qui n'ont pas rejoint, et il les afficha sur une autre colonne. »

C'était seulement la première année de la conscription, pour laquelle on faisait une levée de 200,000 hommes.

L'année suivante à pareille date, le 29 juin 1800, le gouvernement faisait chanter un *Te Deum* solennel à Notre-Dame pour célébrer les victoires de Bonaparte, qui allait bientôt s'appeler l'empereur Napoléon Ier.

Le 24 germinal, nos édiles s'unissaient aux anciens patriotes pour lui écrire cette adresse :

« Citoyen premier Consul !

« Grâces vous soient rendues, Génie tutélaire de la patrie ! Nous jouissons de la paix que vous nous avez conquise. Le fier Anglais a cédé à l'ascendant de vos talents et de vos vertus. L'Europe vous doit sa tranquillité, nous vous devons notre gloire et notre bonheur.

« Le vœu *libre et solennel* du peuple liégeois, dont nous faisions partie, devançant la victoire, l'associa aux destinées du peuple français, qui l'a couvert de son égide. Et vous, citoyen premier Consul, vous avez fait apposer à la mutuelle volonté des deux peuples, la sanction du monde.

« Bannie par vos exploits et par votre sagesse, la discorde avait fui vos regards ; mais elle s'était réfugiée dans les consciences. Vous l'avez poursuivie et désarmée, citoyen premier Consul, dans son dernier asile.

« Bienfaiteur de l'humanité, image de la divinité sur la terre, il vous était réservé de rebâtir ses temples, de relever ses autels et de faire respecter ses ministres.

« Qu'il nous est doux de vous offrir, avec l'expression de notre reconnaissance et de notre amour, les bénédictions de nos concitoyens pour ce nouveau bienfait.

« Veuillez, citoyen premier Consul, en agréer l'hommage et accueillir celui de notre profond respect et de notre inaltérable dévouement. »

Ce ton adulateur et dithyrambique grandit naturellement avec l'éclat de l'étoile impériale. Naturellement aussi, il tombe et se retourne en vigoureuses imprécations à la nouvelle de l'exil de l'île d'Elbe et il exprime hautement le soulagement universel à la défaite de Waterloo.

On voit que nos conseillers communaux ont toujours été à peu près fidèles à saluer tout astre nouveau qui a présidé aux destinées du pays, depuis 1789 jusqu'à nos jours.

FÊTE DES EXECUTIONS MILITAIRES.

A la séance communale du lendemain de la fête du 10 août (le 28 thermidor), le commissaire du Directoire exécutif, le même Barbaix qui, la veille, avait brisé le prétendu sceptre de la tyrannie, transmet à l'administration un réquisitoire énergique pour faire rentrer les arriérés de la contribution personnelle de l'an V. Un des municipaux s'écrie : « Voici la liste générale des défaillants. Il est un moyen sûr de les faire payer : cotons les plus cotisables par une série numérique ; nous en ferons prévenir d'abord 16 aujourd'hui que, si dans les 24 heures, ils n'ont pas été satisfaire à la cote qui leur incombe, ils seront exécutés militairement. Nous transmettrons la liste au percepteur, qui rayera ceux qui auront satisfait. Le résidu sera exécuté par la

voie de nos garnissaires. Suivons constamment cette marche, sans égards, sans partialité, sans distinction, et je réponds, citoyens collègues, qu'avant deux décades, nous aurons d'heureux résultats. »

L'administration adopte ce moyen terrible dans un moment où régnait à Huy la plus horrible misère. On sait que les soldats de la garnison et les gendarmes, avec leurs femmes et leurs enfants, étaient déjà logés chez les habitants de la commune : on n'avait pas encore déterminé de casernes pour les troupes.

Le 1er fructidor (18 août 1798), le secrétaire rend compte des suites de cet arrêté : Sur les seize défaillants prévenus le premier jour, onze, terrifiés, avaient été payer le lendemain ; l'exécution militaire avait été envoyée aux cinq autres. Ce jour-là, autant furent avertis et le même résultat fut obtenu. Cinquante à soixante se sont liquidés. L'administration invite le secrétaire à continuer.

Le 4 fructidor, le secrétaire continue de rendre compte du fruit de ces mesures rigoureuses. Il fait observer que le succès se ralentit, non parce que l'on n'emploie pas toujours les mêmes moyens, mais parce que les individus restant défaillants commencent à devenir médiocres. Il devient difficile de leur décerner l'exécution, tant parce que les militaires sont sûrs à peu près de faire corvée, restant chaque fois sans rétribution, et puis qu'il leur est répugnant d'arracher à ces malheureux un pain dont ils manquent pour ainsi dire eux-mêmes.

L'administration invite le secrétaire à vouloir continuer les exécutions et à ne rien négliger pour prouver au Département Central la célérité qu'elle fait son possible de mettre à activer cette partie.

(Signé) **Guérin, Jamolet, Detelle.**

Voilà le lendemain des fêtes républicaines.

« Le 7 fructidor (24 août), le secrétaire Chapelle informe l'administration que la liste des défaillants ne contient plus qu'un tas de malheureux qui se lamentent

et qui lui rendent très pénibles les fonctions qu'on lui a confiées. »

« Le 11 fructidor (28 août), l'administration elle-même constate que la majeure partie des contribuables défaillants auront infiniment de peine à se liquider, mais elle engage le secrétaire à toujours poursuivre avec rigueur, et dans le cas où les militaires révoltés d'être envoyés en exécution chez des malheureux, ne voulussent point y rester, de leur faire signer des procès-verbaux, pour servir de preuve au besoin. »

« Le 14 fructidor (31 août), l'administration se félicite de son arrêté du 27 thermidor : 72 exécutions ont été envoyées; il en reste encore à peu près autant, mais pour des gens si misérables, qu'à peine peut-on y jeter un coup d'œil sans frémir. On poursuivra cependant l'exécution de cet arrêté, en la laissant à l'humanité des garnissaires, et que, s'il répugnait à leur cœur de rester chez ces pauvres gens, ils devront en signer le procès-verbal pour servir de pièce probante à l'administration. »

Voilà le doux gouvernement qui avait succédé à celui des princes-évêques !

Le 17 fructidor an VI (3 septembre 1798), 40 contraintes sont encore envoyées par l'administration centrale. On partage les exécutions de manière que dix hussards soient constamment employés par moitié pour les exécutions militaires du recouvrement des contributions de l'an V et de l'an VI.

Le 4 septembre, arrive la fête du 18 fructidor. On sait que le 4 septembre 1797, le général Pichegru avait été arrêté avec 50 députés au sein même du corps législatif, et le Directoire publia qu'il avait sauvé la République et déjoué tous les projets liberticides. On en célébra l'anniversaire. Carillon, la veille et le jour même; orchestre au balcon de l'hôtel de ville. A 3 heures, les autorités descendent et viennent se placer en demi-cercle vis-à-vis du balcon, un détachement de hussards et un piquet de gendarmerie les entourent. Le concert fini, le citoyen Detelle y prononce l'énergique proclamation du Directoire, qui fut

généralement applaudie. L'orchestre recommença de nouveau à exécuter des morceaux qui remplirent tous les cœurs du plus délicieux sentiment.

La pluie étant survenue, les autorités sont rentrées à la maison commune.

« L'administration voit avec une peine bien sensible qu'elle est forcée de célébrer *aussi grotesquement* (sic) des fêtes nationales aussi précieuses aux souvenirs des amis de la Constitution. Elle regrette que le gouvernement ne fournît point les moyens suffisants pour leur donner l'éclat convenable, surtout que c'est le plus sûr moyen de stimuler l'esprit public, de faire oublier les traces du fanatisme et des anciennes habitudes. »

« Le lendemain 19 fructidor (5 septembre 1798), nouvelle lettre de l'administration centrale qui se plaint du peu de rentrée des contributions. Notre conseil municipal comprend ce mécontentement du Département, approuve les moyens de rigueur et les appliquera.

« Le 21 fructidor (7 septembre), le secrétaire produit quatre procès-verbaux signés de soldats qui n'ont plus voulu rester en exécution chez les défaillants qui sont effectivement les plus malheureuses créatures que l'on puisse voir.

« L'administration l'invite cependant à toujours poursuivre avec vigueur son arrêté du 27 thermidor. »

Le citoyen Guérin, président, eut le courage de protester qu'il ne veut plus voir son nom figurer sur les contraintes que l'on est forcé d'envoyer à ces malheureux chez lesquels les militaires refusent de rester en exécution. Le commissaire du Directoire, Barbais, constate ensuite de sa main, que cette protestation de Guérin a été faite et écrite hors séance. Le 28 nivôse suivant (17 janvier 1799), le président Guérin fut suspendu de ses fonctions.

C'est pendant ces mêmes jours que l'on descendait les cloches de nos églises, qu'on les brisait et que l'on envoyait le produit en France et c'est pendant cette même misère noire que les patriotes achetaient les

couvents de la ville et que le prix en était expédié au gouvernement français.

Quel bonheur d'être Français et que nos libéraux ont bien raison d'en célébrer le glorieux centenaire!

FÊTE DU 1er VENDÉMIAIRE AN VII.

Le commissaire du Directoire exécutif, qui était le véritable et redouté maître de la ville, le citoyen Barbaix, avait requis, le 19 fructidor, que l'administration prît des moyens plus efficaces pour la célébration du décadi et des fêtes nationales.

On arrête que « tout fonctionnaire public et tout bon citoyen sont invités à placer, le jour du décadi, sur la façade extérieure et la mieux exposée de leur domicile, un horiflamme (sic) tricolore, portant cette inscription en lettres majuscules : *Décadi.* »

Le 27 floréal suivant, on porta un arrêté plus détaillé : « Ne pas célébrer le repos du décadi, c'est se rendre coupable du crime d'inexécution des lois et favoriser ouvertement les projets liberticides des ennemis de la chose publique, puisque l'odieux fanatisme et l'aveugle superstition continueraient d'étendre de nouvelles et profondes racines sur le sol de la liberté.

En conséquence : 1° *les décadis et les jours de fêtes nationales*, nul citoyen ne peut ce jour-là travailler, ni permettre qu'il soit travaillé dans aucun atelier, manufacture, boutique, moulin, etc., en vue de voie publique ou de manière à être vu, entendu ou soupçonné même qu'on travaille, de quelque manière que ce soit, — sous les peines du code des délits ;

2° Les citoyens qui tiennent des salles de danse sont tenus de ne pas fixer la tenue et l'ouverture un jour de fête de l'ancien calendrier, et ils feront à l'administration déclaration du jour choisi par eux ;

3° Les écoles publiques et particulières vaqueront les décadis et les quintidis, et pas d'autres jours sous peine d'être fermées ;

4° Les mêmes jours les boutiques, magasins et

ateliers seront fermés sous les peines prescrites, excepté ceux qui vendent des denrées de première nécessité, comme pain et viande.

Les étalages portatifs propres à l'embellissement des fêtes sont autorisés, autant qu'on n'affectera pas d'étaler ces objets plutôt les décadis, que les jours ci-devant fériés de l'ancien calendrier.

Chacun est tenu de balayer et laver en face de sa maison les jours de décadis, comme il le faisait lors et la veille des jours consacrés à une fête de l'ancien calendrier.

Chacun est invité à se montrer sous une mise décente les décadis, et non en habit de travail.

Le commandant de la gendarmerie et le commissaire de police noteront les contrevenants et feront exécuter ce décret. »

Et vive la liberté !

III.

Impôts et Réquisitions.

Nous ne savons rien des impositions auxquelles la ville fut soumise pendant la révolte du 18 août 1789.

Après la fuite du Prince, toute industrie, tout commerce furent suspendus, et la misère fut telle à Liége et dans le pays, que le peuple, après avoir obtenu le partage du capital des biens dont l'évêque Georges-Louis de Berghes avait laissé le revenu aux pauvres, se livra au pillage des abbayes et des couvents, Saint-Laurent, la Chartreuse, etc.

Léopold d'Autriche fut chargé de soumettre les liégeois, dont l'esprit de rébellion était un danger pour l'Empire.

Les Autrichiens entrèrent à Liége le 21 janvier 1791. Hoensbroeck, acclamé par tout son peuple, y revint le 13 février et mourut le 4 juin 1792. Le comte de Méan lui succéda.

Dumouriez remporta la victoire de Jemappes le

6 novembre 1792 et les soldats français entrèrent à Liége le 28 novembre; le prince avait dû émigrer le 27.

A Huy comme à Liége, l'armée fut logée dans les couvents, qui furent dévastés, et les églises furent changées en écuries. Les scènes de violences furent indescriptibles. « Le besoin, dit Dumouriez dans ses mémoires, avait porté la maraude à son comble. Les soldats allaient par bandes piller les villages et les paysans se vengeaient en massacrant ceux qu'ils trouvaient écartés. »

On établit partout les institutions républicaines, sous peine d'être traités comme les vils esclaves de la maison d'Autriche.

Le 20 février 1793, les municipalités furent chargées de mettre le séquestre sur les biens meubles et immeubles des fauteurs, adhérents et satellites du despotisme, par lesquels on entendait les membres des cidevants Etats et des autres corporations ainsi que tous les anciens fonctionnaires émigrés ou non.

Les conquérants et les patriotes mirent la main sur l'argenterie et les objets précieux des églises, qu'ils parvinrent à découvrir.

L'armée française resta dans la principauté jusqu'au 4 mars 1793, et le soir de ce jour, comme nous l'avons déjà dit, deux chariots chargés de l'argenterie des églises, partirent de Liége avec les administrateurs républicains, qui reprirent la route de France en emportant la caisse communale et celle de l'Etat.

Le lendemain, 5 mars 1793, les Autrichiens rentrèrent à Liége, sous le commandement du duc de Saxe-Cobourg. Cette fois, ils prirent possession de la principauté par droit de conquête jusqu'à ce que les circonstances permissent le rétablissement de l'ancien ordre de choses. Il firent usage de ce droit, malgré les réclamations de l'évêque, en levant, le 8 mars, une contribution énorme au profit de l'armée autrichienne.

Huy fut imposée pour sa part à 10 mille florins ; mais nous voyons, dans le procès-verbal du 29 septembre 1795, que le clergé de la ville se chargea seul de payer cette somme entière, afin de soulager

le peuple hutois qui avait déjà eu tant à souffrir.

Le 26 juin 1794, le général Jourdan défit à Fleurus les impériaux sous les ordres du duc de Cobourg et les Français s'établirent définitivement dans notre malheureuse patrie. Ils la traitèrent en pays conquis.

CONTRIBUTION DU 7 AOUT 1794.

(20 thermidor an II.)

Lecourbe, général de brigade, s'installa au Neumoustier. Au nom du citoyen Laurent, représentant du peuple, le général commandant à Huy frappa immédiatement la ville d'une contribution de 150,000 livres à payer dans les cinq jours. Le clergé en payera les deux tiers, c'est-à-dire 100,000 livres; l'autre tiers sera supporté par les nobles privilégiés, capitalistes, notables et négociants en gros. Tous les patriotes persécutés par le régime autrichien doivent être exemptés. Cinquante mille livres seront à la charge du chapitre de la Collégiale et des Croisiers.

L'autre moitié sera répartie suivant les facultés du clergé. Le curé de Saint-Mengold excepté. Le reste sera payé par les notables (Detru, Namur de Fléron, Pierpont, Delmelle, Bodart, Jaumenne, Lhoneux, Colignon, etc.) qui payeront une bonne partie de la somme.

Cette contribution devra être payée en numéraire ; mais comme l'argent était alors très rare et qu'on trouvait difficilement à emprunter dans les cinq jours au milieu de ces troubles, l'arrêté du représentant du peuple du 20 thermidor ajoutait que l'on pouvait payer en argenterie, à condition qu'elle sera réduite en lingots, et le général Lecourbe est autorisé à s'en rendre dépositaire.

Les patriotes hutois, qui aimaient à se distinguer par leur zèle, se hâtèrent de donner au général français les noms de leurs concitoyens qui devaient être imposés après le clergé.

Voici la liste qui fut dressée et le chiffre auxquels les contribuables furent taxés :

LES CITOYENS,

Detru	6,000 fl.	Wauters	500 fl.
Pierpont. . . .	6,000 »	Denier	100 »
Namur	6,000 »	Rochefort. . . .	200 »
Delmelle. . . .	3,000 »	Donny	100 »
Demoiselles Piette	3,000 »	Faber	100 »
Bodart	1,000 »	Wankenne . . .	100 »
Jaumenne . . .	3,500 »	Modave	150 »
Lhoneux. . . .	1,000 »	Deresteau. . . .	100 »
Colignon. . . .	800 »	François	100 »
Léonard. . . .	400 »	Crehen.	200 »
Deward	400 »	Chainaye, batelier .	300 »
Degotte	500 »	Veuve Chainaye. .	100 »
Hansotte. . . .	200 »	Rivort	100 »
L'abbé Englebert .	600 »	Docellier	200 »
L'abbé Sauvage .	400 »	Veuve Detru . . .	200 »
Hubart	800 »	Veuve Guérin . .	50 »
Dosogne. . . .	200 »	Veuve Ernotte . .	50 »
Durbuy	600 »	Veuve Ducros . .	100 »
Gaillard	200 »	Mlle Natalis . . .	500 »
Hardy	100 »	Veuve Demir. . .	100 »
Devaux	200 »	Lebeau, orfèvre. .	50 »
Deville	250 »	Goffin	50 »
Bidloz	300 »	Wesmael	50 »
Demoiselles Deville	100 »	Cette	50 »
Évrard, médecin .	300 »	Piret de Statte . .	500 »
Delereyr. . . .	100 »	Veuve Collard . .	50 »
Nicolet, anc^{n} échev.	150 »		———
Beyar.	200 »	Total. .	40,000 fl.

Le citoyen Bastin, que nous retrouverons plus tard parmi les administrateurs patriotes, fut chargé de recevoir le payement de cet *emprunt forcé*. qui ne fut jamais remboursé aux contribuables.

L'arrêté du 20 thermidor portait qu'à défaut d'acquitter dans les cinq jours les 150 mille livres, *il sera pris des otages* même parmi les anciens magistrats.

Clergé et bourgeoisie, tous durent bien s'exécuter ; mais cependant, plusieurs notables furent pris comme

otages, parce qu'il leur était impossible de trouver de telles sommes ou de fondre leur argenterie en si peu de temps.

Par exemple, pour ne citer qu'une famille, voici l'invitation que reçut M. de Pierpont le lendemain des cinq jours écoulés, le 15 août :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ.

Le citoyen Pierpont est prié de se rendre sur-le-champ auprès du général à Neumoustier. 28 thermidor l'an II.

Le général de brigade, Lecourbe.

Cependant, dès le 14 août, M. de Pierpont avait déjà versé ses six mille florins ; il avait dû, pour réunir cette somme, faire fondre l'argenterie de sa famille, y compris une immense bouilloire antique.

Reçu de M. de Pierpont le 14 aoust 1794 : 48 onces et 15 esterlins en argent de poinçon, et 10 onces et 2 esterlins en argent de Bavière, ensemble pour 286 florins et 17 sous et demi. Et en argent monnayé 5,713 florins 2 sous 2 liards, faisant ensemble la somme de 6 mille fl. bbts pour sa part de la contribution requise par le citoyen Laurent représentant du peuple.

(Signé) **L'épouse Bastin, pour mon mari, rentier, receveur de la ville.**

Mais le général français, qui ne payait lui-même ses achats qu'en assignats, fit arrêter M. de Pierpont et lui réclama une indemnité parce que les pièces de monnaie étaient un peu usées.

Reçu de M. Pierpont 219 florins 13 sous 3 liards pour remplir le déficit sur l'argenterie, les couronnes et les louis d'or, qu'il n'acceptait qu'à 19 francs.

Alors seulement, M. de Pierpont eut la faveur d'être élargi, comme le prouve le billet suivant, qu'il dut probablement encore payer assez cher :

Le grenadier qui garde à vue le citoyen Pierpont rentrera de suite à son corps et le laissera libre.

Quartier général à Huy, le 2 fructidor an II (19 août 1794.)

(Signé) **Le général de brigade Lecourbe.**

Les autres notables les plus imposés subirent les mêmes vexations jusqu'à ce qu'ils eussent entièrement versé leur quote-part entre les mains de « nos frères libérateurs. »

UN GÉNÉRAL RÉPUBLICAIN.

Lecourbe a laissé assez de traces de son passage à Huy, pour que nous donnions de lui une courte biographie.

Nous tenons ces souvenirs de l'obligeance de M. Philippe Bernard, dont la mémoire est comme une chronique vivante et précieuse.

Lecourbe naquit à Lons-le-Saulnier, en 1759, d'un ancien officier d'infanterie retiré du service. Il s'enrôla et servit pendant huit ans. Il avait obtenu son congé quand la révolution éclata. Nommé commandant de la garde nationale de son canton, il joignit l'armée du Haut-Rhin, où il combattit avec Dumouriez et Moreau. A la bataille de Fleurus, il déploya une grande valeur et fut nommé général de brigade.

Il accompagna le conventionnel Laurent à Huy et établit, comme nous l'avons dit, son quartier général au Neumoustier. Commandant ici en maître absolu et restant dans nos parages plus qu'il ne s'y attendait, il demanda à la municipalité de lui chercher une femme capable de tenir son ménage.

A Wanze, était alors venu s'établir un chaudronnier Auvergnat, appelé Barbale, ayant plusieurs enfants, dont une fille belle, hardie et, disait-on, de moyenne vertu. La municipalité s'adressa à Mlle Barbale et celle-ci se rendit au Neumoustier. La jeune fille plut tellement au général qu'en fructidor an II, il la prit pour femme et l'épousa sur l'autel de la patrie.

Pour rendre la jeune Barbale digne de sa haute position, le général l'envoya dans une pension à Paris, où elle fit rapidement des progrès marquants.

Lecourbe guerroya ensuite en Allemagne et en Suisse où il emmena sa femme avec lui, et bientôt l'ancien soldat révolutionnaire Lecourbe fut nommé officier général par Napoléon. Mme Lecourbe-Barbale revint étaler à Huy la gloire de son mari. Elle y eut un cortège de flatteurs en quête d'emplois. Elle fit donner à l'un de ses frères la recette des contributions de Wanze, Vinalmont, Wanzoul et Bas-Oha. — Plus tard, sous le roi Guillaume, ce receveur fut condamné pour divers à sept années de réclusion et alla se faire tuer à Ombret du coup de fusil d'un garde champêtre. Un autre Barbale, dans le temps où la bande des chauffeurs répandait la terreur aux environs de Huy, fut admis, sur la recommandation de Lecourbe, dans l'armée française et y devint capitaine.

Mme Lecourhe fit nommer receveur à Saint-Hubert un prétendu parent qui prit le nom de Neumostier.

La recette de Huy fut aussi donnée à sa recommandation.

Comme on le sait, après la paix de Lunéville, le général Moreau, mécontent de Bonaparte, en qui il ne voyait qu'un rival, commença à s'élever contre lui et noua des relations avec Pichegru et Georges Cadoudal. Il fut arrêté et condamné à une détention de deux années, qui fut commuée en un exil aux Etats-Unis. Lors de ce procès fameux, Lecourbe, qui avait toujours servi sous les ordres de Moreau, en entendant la condamnation de son ancien général, porta la main sur la garde de son épée. Ce mouvement d'indignation fut remarqué et Lecourbe fut mis en disponibilité.

Après les désastres de Leipsig (18 octobre 1813), Napoléon, faisant flèche de tout bois, rappela Lecourbe et le nomma gouverneur de la forteresse de Béfort. Celui-ci conserva cette place sous Louis XVIII, dont il obtint les titres de grand officier de la légion d'honneur et de comte. Pendant les Cent Jours, il s'unit de nouveau à Napoléon, mais il fut un des premiers, après

Waterloo, à faire sa soumission au roi. Il mourut de maladie, à Béfort, le 23 octobre 1815. Lons-le-Saulnier a érigé une statue à ce héros.

Quant à Mme Lecourbe-Barbale, après la mort de son glorieux époux, elle se rendit en Franche-Comté, où Lecourbe devait posséder des propriétés. Elle en trouva même plus qu'elle ne l'espérait ; car, lorsque Lecourbe s'était marié à Huy, il avait oublié qu'il avait déjà femme et enfants en Franche-Comté. La nouvelle comtesse se hâta de revenir à Huy. Elle acheta à la famille Gosuin, par un sous-seing privé, la propriété de Neumoustier, où elle avait trôné sous la Révolution; mais n'ayant plus d'influence ni d'emplois à donner, elle fut aussi délaissée qu'elle avait été autrefois adulée et ne tarda pas à disparaître d'un théâtre où sa gloire était oubliée.

Le commissaire de police de Huy, Henri Detelle, épousa une sœur de la première Mme Lecourbe et, grâce à la dot de sa femme, il acquit le couvent des Capucins du P. Lambert, qui l'avait racheté avec son bon. L'emploi de receveur d'enregistrement et des domaines était alors rempli par un Français nommé Mangin, qui se sauva à l'arrivée des Alliés, en 1814. Detelle se rendit à Liége, près de Bernadotte, l'un des chefs de l'armée alliée. Bernadotte avait autrefois servi avec Moreau et Lecourbe. En souvenir du beau-frère, il donna la place de Mangin à Detelle, qui garda l'enregistrement pendant plus d'un demi-siècle.

RÉQUISITIONS.

Pour rétablir une apparence d'ordre sous le nouveau régime, il fallut mettre fin au règne militaire du général Lecourbe.

Boutteville, agent national de Liége, fut chargé d'installer les membres municipaux nommés par les Représentants du peuple à Bruxelles.

Jean-Fr. Rubin, agent national à Huy, fut député pour convoquer les nouveaux officiers municipaux de

la commune de Huy, qui durent prêter serment le 13 fluviôse an III (1er février 1795) et se choisirent Dewar Lambert fils, comme président.

Le conseil n'avait guère d'autre occupation que de recevoir et d'exécuter les réquisitions militaires de nos libérateurs.

En réalité, les véritables chefs de la commune, c'étaient l'agent national Rubin, le commissaire de guerre, Rose, et les commandants de place.

Dès le lendemain de l'installation de la municipalité (15 pluviôse an III), les administrateurs hutois, sur l'ordre des commissaires Heetveld, Decuyper et Mainée, durent faire le recensement général des subsistances en tout genre :

Tous et chacun doivent déclarer par billet à la maison commune la quantité de grains qu'ils ont chez eux, de même orge, riz, etc., de même les chevaux, poulains, vaches, bœufs, moutons et cochons. Cette déclaration doit être faite dans les *douze heures*, sous les peines prescrites.

Des *visites domiciliaires* furent ordonnées partout pour trouver du foin et l'inspecteur des fourrages pouvait l'enlever pour le service de la République.

Des *troupes* passaient continuellement par Huy et les militaires étaient logés chez les particuliers.

Le 8 février 1795, cinquante hussards furent envoyés à Wanze, vu la grande quantité d'autres troupes, déjà logées en ville.

Le 11 février, deux compagnies du 2e bataillon du 62e régiment, arrivent à Huy.

Le 26 février, passe la cavalerie du 7me régiment, dont plusieurs soldats restent en ville après le départ de leurs compagnons et y causent des troubles sérieux.

Le 27 février, un nouveau régiment, commandé par le citoyen Parnajon, vient tenir garnison en ville.

Le 12 mars 1795, viennent loger à Huy deux corps de troupes, l'un pour s'y établir en garnison, l'autre pour une nuit.

Voilà un échantillon du passage des armées républi-

caines pendant un seul mois. Que l'on juge ce qu'il en a coûté à nos pères pour le logement des troupes pendant toute la Révolution, sans compter les guerres de l'Empire et le passage des Alliés.

Un des administrateurs municipaux n'avait d'autre fonction que de distribuer les logements militaires. Et Dieu seul sait la manière dont les soldats de la République se conduisaient dans nos familles, quoiqu'il leur fût défendu d'exiger plus d'une potée de genièvre, individuellement par jour.

HOSPICE MILITAIRE.

Nous ne compterons pas de petites réquisitions comme celles du citoyen Rose, commissaire de guerre, qui ne cesse de harceler la commune pour diverses fournitures à l'hospice militaire établi à Saint-Victor ; ainsi, le 4 février 1795, il exige que l'on répare immédiatement les plafonds des salles. Le lendemain, il demande une voiture pour conduire à Namur un officier de nos frères d'armes blessé ; l'administration arrête de requérir le citoyen Lahamaide, abbé de Neumoustier, de fournir la voiture demandée. Le même jour, le citoyen Rose demande du bois de chauffage pour le service de l'hospice et exige qu'on le fournisse le soir même : « On décide de requérir les maires des communes de Strée, Vierset et *Barche*, pour qu'ils mettent en réquisition un nombre de citoyens de leurs communes pour l'exploitation des branches d'arbres restées dans les bois de leurs environs, icelles branches provenantes des arbres coupés pour les fortifications de Maestricht et les préparer à être chariées en branches et en fagots par cordes, dans le plus bref délai, à peine d'exécution militaire. »

Le 6 février, réquisition du même commissaire Rose de fournir vitriers et menuisiers en nombre suffisant pour achever les ouvrages de l'hospice. Il paraît qu'on n'avait pas mal pillé à Saint-Victor avant d'en faire un hôpital militaire. « Arrête de mettre en réquisition les

citoyens Jorissen, Linchet, Denis, Charlier et Desoppi, vitriers, et Joseph Tixhon, Antoine Deresteau, Joseph Leblanc et Henin, dit le Prince de Statte, menuisiers, pour qu'ils se rendent demain au matin au dit hospice, avec les outils nécessaires pour finir les ouvrages dans le plus bref délai — à peine d'exécution militaire. »

Dans la même séance, le citoyen Rose fait à la ville abandon d'une quantité de viande jugée par les chirurgiens de l'hospice de ne pouvoir se conserver ; on arrête de requérir les citoyens administrateurs des maisons pieuses de faire la distribution des dites viandes aux pauvres, sous leur responsabilité, de prendre soin qu'il ne s'en distribue qui donneraient signe de putréfaction. Le citoyen Bertrand, accompagné de deux hommes est requis pour les jeter à la rivière.

Ces détails en disent long pour peindre la misère amenée par les armées libératrices.

Le 7 février, on prend les lits et les fournitures existantes dans les maisons des émigrés pour les literies de l'hospice militaire. De plus, le citoyen Rose exige que la houillère de Neumoustier, située à Villers-le-Bouillet, fournisse, chaque jour, jusqu'à nouvelle information, huit voitures de houille, de première qualité.

Le 8 février, le même obtient 200 pieds de planches de chêne, à fournir par les citoyens Masson et Deville, et 500 cercles pour couvrir les voitures destinées aux malades.

Le 9 février, le citoyen commissaire, vu la crue des eaux, quitte Saint-Victor et vient établir son bureau à la maison commune.

Le 18 février, la commune de Tihange est mise en exécution militaire, pour avoir refusé la réquisition de lait pour nos frères d'armes de l'hospice Saint-Victor. Deux cavaliers sont envoyés par le commandant Gondeau au citoyen Ponthot, bourgmestre de Tihange.

Le 19 février, deux cavaliers sont envoyés en exécution militaire à la commune de Marchin pour avoir

refusé de fournir deux chevaux sellés à la réquisition de l'adjudant-général, pour le service de la République.

Le 21 février, le commissaire Rose demande la liste des chariots en réquisition au parc de Huy et ceux envoyés à Liége, avec le nom des communes qui les ont procurés pour le service de la République.

Le 1er mars, une lettre est envoyée à toutes les communes de l'arrondissement pour avoir le dénombrement des chevaux et des chariots restants, et cela dans les huit jours et plus tôt s'il est possible, pour que la répartition requise par nos libérateurs soit faite à l'avenir sans critique : on requit partout la 7e bête.

N'était-ce pas un règne d'ordre et de liberté que celui apporté à Huy par les armées françaises ?

Et cependant comme si ces réquisitions n'accablaient pas encore assez nos concitoyens, voilà que le 4 ventôse an III, un arrêté des représentants du peuple proclame la liste des chaussures militaires à fournir par la ville de Huy.

Les familles furent désignées et nommées par paroisses et chacune dut fournir 4, 6 ou 8 paires de souliers.

A Saint-Mengold 35 familles, Saint-Séverin 13, Saint-Remy 12, Saint-Mort 3, Saint-Etienne 8, Saint-Georges 6, Saint-Denis 14, Saint-Germain 19, Statte 8, Sainte-Catherine 1.

La famille Bodart fut taxée à 30 paires ; la famille Detru 30, Pierpont 30 et Delmelle 25. Quarante-six communes de la Hesbaye et seize du Condroz durent en envoyer de 30 à 60 paires chacune. Une seconde liste de cinquante-neuf communes oubliées fut annexée à la première.

Quant au clergé de la ville, il fut forcé pour sa part dans cette réquisition, à en fournir 950 paires.

« Ces souliers doivent être confectionnés dans le terme de deux décades (20 jours) et l'on espère qu'il ne sera pas nécessaire d'user de rigueur. Les cordonniers Jamolet, Crousse et Debrun, comme connais-

seurs, sont nommés pour visiter les souliers et les rejeter, s'ils ne sont pas conformes aux conditions, et cela sous leur responsabilité. »

RÉQUISITIONS DE VIANDE.

Ces réquisitions se renouvelèrent pour ainsi dire sans cesse tant que dura la République.

Le 8 germinal an IV, sur la demande du commissaire de guerre, on décrète que les communautés religieuses fourniront la viande que réclament les militaires, nos frères d'armes malades :

1° Les Croisiers la fourniront aujourd'hui même, 8 germinal ;

2° Les Célestines la fourniront demain, 9 germinal ;

3° Les Dames Blanches, le 10 ;

4° Le Refuge d'Alne, le 11 ;

5° Le Refuge du Val-Saint-Lambert, le 12 ;

6° Les Augustins et les Ursulines, par moitié, le 13 ;

7° Le couvent Sainte-Aldegonde et les Sœurs-Grises, par moitié, le 14.

S'il en est besoin, les Croisiers recommenceront le 15 et ainsi de suite.

Le 26 ventôse précédent, les couvents avaient déjà été chargés de fournir les légumes à l'armée en garnison en ville.

Le 9 germinal on envoya en outre dans chaque maison religieuse 4 ou 6 soldats en logement avec invitation de leur donner à chacun une demi-livre de viande, ce qui n'empêche pas le commandant de place d'aller enlever un bœuf aux Croisiers et de le faire tuer sur place par le citoyen Bihet, boucher.

Mais bientôt le commissaire du gouvernement près de l'armée Sambre-et-Meuse, le citoyen Joubert, requit la ville de Huy de fournir 3,317 livres de viande, sous peine d'exécution militaire.

La taxe suivante frappa de nouveau les communautés religieuses et les plus aisés des habitants :

« Le général des Croisiers, 200 livres.

Le monastère des Croisiers n'y fut pas compris, parce qu'on venait de lui enlever un bœuf.

Le refuge d'Alne. .	200 liv.	Dinon, chanoine . .	24 liv.
Le refuge du Val-St-Lambert. . . .	100 »	Speckman » . .	24 »
		Pierpont » . .	24 »
Les Célestines. . .	60 »	Dautrebande » . .	24 »
Les Dames blanches.	50 »	Bourré » . .	24 »
Saint-Quirin . . .	24 »	Deresteau » . .	24 »
Pères-Mineurs . .	24 »	Pierpont père . . .	24 »
Les Augustins. . .	18 »	Veuve Detru . . .	24 »
Les Ursulines. . .	12 »	Namur Fléron . . .	24 »
Ste-Aldegonde . .	12 »	Defauls	24 »
Sœurs Grises . . .	12 »	Deville	18 »
Les Bénéficiers de la Collégiale . . .	200 »	Delmelle sœurs. . .	18 »
		Piette sœurs. . . .	18 »
Jamar, doyen. . .	30 »	Veuve Lhoneux . .	18 »
Halet, chanoine . .	24 »	Bodart	18 »
Pirlot » . .	24 »	Modave	18 »
Woelmont » . .	24 »	Dewar sur la place .	12 »
Natalis » . .	24 »	Dewar, ex-bailli . .	12 »
Decartier » . .	24 »	Sparmont » . .	12 »
Malherbe » . .	24 »	Léonard » . .	12 »
Devaux » . .	24 »	Speckman Fontenay .	12 »

Cette taxe doit être fournie en numéraire métallique aux mains de notre trésorier général, le citoyen Bertrand, en 24 heures, à peine d'exécution militaire. »

On voit que les patriotes ont toujours la modestie de ne pas faire figurer leurs noms parmi les habitants « les plus aisés de la commune, » quand il s'agit de contributions vexatoires.

MISÈRE ET FAMINE.

Qui pourrait concevoir combien ces réquisitions sans fin ni trêve devaient ruiner la ville de Huy, étendre les horreurs de la misère jusque dans les meilleures familles et rendre de plus en plus odieuses la tyrannie de nos libérateurs étrangers ?

Aussi, dès le 8 mars 1795, l'administration communale, un mois à peine après son installation, fait-elle entendre ce cri d'alarme :

Nous trouvant sans fonds, nous nous empressons de députer les citoyens Wathour et Rubin, nos collègues, pour se rendre à l'administration de Liége, pour l'inviter à nous faire parvenir un prompt secours d'après nos réclamations, en leur observant que pendant le courant de ce mois, la rivière du Hoyoux s'est débordée deux fois, ce qui a occasionné beaucoup de dégâts, en culbutant ponts, usines et chaussées, qui se trouvent sur sa rive, sans y comprendre le grand pont, qui traverse la Meuse et qui se trouve très endommagé par le débâclement des glaces, outre la secousse qu'il avait essuyée, lorsque la République l'avait fait sauter ; invitons en outre l'administration de vouloir remplacer les personnes nommées à la municipalité qui refusent de siéger, et finalement d'avoir égard aux pauvres de cette ville, dont le nombre augmente tous les jours, par l'inactivité du peu de manufactures qui nous reste ; observant encore que la contribution de 150 mille livres, payées au général Lecourbe, d'après l'arrêté du représentant Laurent, nous a ôté les moyens de ressource.

Le 19 mars, ils écrivent que le marché de Huy est tellement dépourvu que nombre d'habitants manquent de pain. Rouchet et Ledroux, aidés de la force armée sont autorisés à faire des visites domiciliaires pour découvrir le grain caché : ainsi chez Otoul, Dosogne, Arnold, boulangers, chez Devaux, censier à la Malle, chez Jacquet et Jadot, à Tihange, chez Dochain, à Naxhelet, chez les meuniers et les fermiers, etc.

Le 21 mars, ils reviennent encore inutilement à la charge.

Tous nos greniers sont vides, également ceux de nos pauvres. Au nom de l'humanité souffrante, nous supplions les citoyens administrateurs de nous délivrer du désastrement du fléau de la famine, en ordonnant à tous les débiteurs de verser sur-le-champ dans un grenier à désigner par la République les derniers canons échus sous peine d'exécution militaire... Les

pauvres qui se trouvent privés de tous secours iraient chercher leurs rations avec des bons en monnaie républicaine... Un ouvrier même à la journée ne peut substanter sa famille dans ce moment-ci...

Le 3 avril, ils ajoutent : « Depuis le mois d'août (vieux style) les pauvres sont accablés de maladies, dissenteries, fièvres malignes, dont la plupart périssent faute de secours. »

Le 20 mai, G. Macors, laboureur à Halbosa, est mis à l'ordre du jour pour avoir apporté une mesure de froment pour soulager ses frères.

L'émeute causée par la famine était en permanence devant notre hôtel de ville. Le 8 juin, un nommé Brisson, ouvrier boulanger, a été mis en arrestation pour avoir assemblé et ameuté le peuple des paroisses Saint-Séverin et Saint-Pierre, promettant quelque chose à tous ceux qui s'y trouveraient. On promet cent livres à tous ceux qui dénonceront ses complices et *le dénonciateur ne sera pas connu.*

Le 19 juin, l'administration écrit à Liége que « la municipalité a à prendre des mesures pour procurer des subsistances journellement à 3.500 pauvres, déchirés des besoins pressants de la faim : la sévérité à l'égard des rentes des fermiers est l'unique moyen de réprimer la voracité de l'aristocratie dont le plan détestable est de nous faire périr par la pénurie alarmante des comestibles. »

Remarquons que c'était dans ce temps même que l'on plantait l'arbre de la liberté (12 avril 1795.) On comprend l'entrain que le peuple affamé devait apporter à la célébration des fêtes républicaines.

Il est vrai que pour subvenir aux frais de ces fêtes, on forçait les *bons* citoyens à y contribuer bon gré mal gré ; ainsi le 18 vendémiaire, M. de Pierpont reçut cet avis : « Le citoyen Pierpont est invité de faire un don patriotique pour contribuer aux feux de joie et aux brillantes illuminations qui se feront demain, dimanche, sur la Place pour la fête de la réunion.

(Signé) **Piette et Walhour.** »

C'est alors que Henri Delloye publiait dans le *Troubadour* ces vers qui le firent jeter en prison :

Enfer ! nuit ! mort ! O race meurtrière !
La République est un grand cimetière !
La France n'a que la peau sur le dos,
Mais Thermidor survint fort à propos.
Vois-tu là-bas cette figure antique ?
— Là-bas au loin ? — Oui, c'est la République.
— J'en suis ravi, mais... Quoi ? Je meurs de faim.
— Tais-toi, maraud, et sois républicain.

EMPRUNT FORCÉ DE 600 MILLIONS.

Que l'on ne s'imagine pas que la famine finit avec les rigueurs de l'hiver. Le 28 juin (10 messidor), les administrateurs disaient encore : « C'est très malheureux pour la classe la plus indigente du peuple d'être à la veille de mourir de faim, tandis qu'elle a le moyen d'éviter cette mort tragique. Si vous ne nous donnez les moyens de secourir les pauvres de cette commune, qui surpassent le nombre de 3,500, il nous est impossible d'exercer plus longtemps nos fonctions municipales sans exposer nos jours et nos propriétés et demandons dès ce moment nos démissions. Pour aider les pauvres qui ne cessent de nous assaillir, nous proposons un impôt *sur la fortune présumée* de chaque famille aisée. »

Voilà l'honorable origine de l'impôt sur la fortune présumée qui fleurit aujourd'hui à Huy.

Pour mieux venir en aide à cette détresse suprême, le gouvernement républicain ne trouva rien de mieux que de faire un emprunt forcé de 600 millions. Il fut proclamé à Huy le 2 pluviôse an IV, dans les termes despotiques à l'usage de nos libérateurs : « *Dans les trois jours*, chacun doit déclarer au bureau du commissaire du Directoire exécutif ses biens-fonds et ses revenus commerciaux et d'industrie, pour que la justice distributive soit établie, si la déclaration n'est

pas faite au terme fixé, *on taxera arbitrairement.* »

Nous ne rapporterons pas le tableau des familles et des corporations qui furent soumises à cet impôt. On peut en voir la liste et les chiffres dans le livre intéressant de M. René Dubois. Huy dut contribuer pour 50,000 francs à cet impôt, mais la grosse part, c'est-à-dire 28,900 francs, fut à charge du clergé, comme toujours, tant que la République n'eut pas confisqué les biens des couvents et fermé les églises. La majeure partie du reste de l'emprunt forcé retomba sur les familles notables catholiques : de Pierpont (1,500 francs), Detru (1,500), Chainaye, batelier (1,000), Delmelle (900), Jaumenne et Bodar (700), Namur (500), Lhoneux (300).

Au souvenir de ces exactions exorbitantes, on comprend que l'on ne tienne guère à passer pour conservateur et ami de l'ancien ordre de choses, aujourd'hui que nous vivons dans un temps où les socialistes peuvent essayer quelque jour le renouvellement des exploits des patriotes de 1789.

Le 22 floréal an IV (11 mai 1796), l'administration départementale frappe Huy d'une nouvelle réquisition de grains et de viande. Nos municipaux jugèrent sans doute qu'il n'y avait plus d'habitants aisés dans la commune. Comme d'ordinaire, ils la rejetèrent sur le clergé, sans examiner quelle devait être alors la détresse des prêtres et des couvents. La réquisition fut répartie comme suit :

Le général des Croisiers	2,000	liv.
Le refuge d'Alne .	1,500	»
Jamar, doyen . . .	1,000	»
Le refuge du Val-Saint-Lambert .	400	»
Le chap^{itre} collégial.	300	»
Le corps des bénéficiers	200	»
Les curés de la ville.	200	»
Les Croisiers. . .	200	»
Les Dames blanch^{es}.	200	liv.
Les Célestines . .	100	»
Le refuge d'Orval .	100	»
Le refuge de Solièr^{es}	100	»
Saint-Quirin . . .	50	»
Les Augustins . .	50	»
Les Pères Mineurs .	50	»
Sainte-Aldegonde .	50	»
Les Ursulines . .	50	»
Saint-Victor . . .	50	»
L'abbé Sauvage . .	50	»

Cette taxe doit être fournie en 24 heures, sous peine d'exécution militaire.

SUPPRESSION DES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Le 26 septembre 1796, fut publiée à Huy la loi du 16 fructidor an IV, qui supprimait les établissements religieux dans les neuf départements réunis.

Les religieux et religieuses durent sortir de leurs pieuses retraites dans les vingt jours et quitter le costume en vertu de la liberté. On leur accorda un bon sur les revenus des couvents, dont on promit de payer l'intérêt au bout d'une année. La plupart furent réduits au plus grand dénûment. Les couvents et leurs biens-fonds, déclarés biens nationaux, furent vendus au profit de la République et à vil prix, puisqu'il n'y avait plus d'argent et que les vrais chrétiens n'avaient garde d'acheter des biens d'église.

C'était, du reste, une tentation très forte pour ceux qui avaient perdu les notions claires de la foi... et de la propriété.

En général, les patriotes seuls achetèrent les couvents. On dit que ces *biens noirs* tôt ou tard ne portent pas bonheur à la fortune dans laquelle ils se trouvent mêlés. Les acquéreurs n'eurent à payer que la dixième partie du prix en numéraire, le reste était reçu en assignats. On sait qu'un louis d'or valait 8,600 livres en assignats en 1796, parce qu'on en avait mis pour 40 milliards en circulation. Dès qu'ils n'eurent plus de cours forcé, ils tombèrent à rien.

Ce fut une double cause de ruine pour tout le pays. Toutes les propriétés foncières tombèrent à un prix dérisoire. Les biens d'église se vendirent pour rien et naturellement la valeur des maisons et des terrains avoisinant les couvents baissa dans les mêmes proportions. Car, par exemple, lorsque le couvent des Ursulines avec 15 verges de jardin, l'ancienne propriété de Borchgrave, se vendait au citoyen J. N. Nicolet, le 10 juin 1798, pour 94,000 francs, cette somme se

réduisait en réalité à une douzaine de mille, puisque l'on ne devait en solder que le dixième en argent monnayé et le reste en assignats. Ainsi encore, l'abbaye de Neumoustier avec l'église et près de 5 bonniers d'enclos était vendue le 6 mai 1790, à J. Gosuin, pour 342,000 francs, c'est-à-dire que toute la propriété ne coûtait pas 40,000 francs en or à l'acquéreur. Du reste, les acquéreurs des biens des religieux ne déboursèrent pas même grand chose pour se libérer : ils se bornèrent pour la plupart à détruire l'église du couvent, et, du produit des matériaux, ils purent payer leur acquisition et devenir propriétaires libres des bâtiments et de l'enclos environnant. De là vient que les églises de nos anciens couvents ont toutes disparu.

IMPOTS NOUVEAUX.

Dès que les couvents furent supprimés, le peuple sentit seulement alors le poids des impôts créés par l'administration républicaine.

Sous les princes-évêques, il n'y avait pour impôt dans les campagnes qu'une dîme, qui équivalait à peine à la contribution foncière de 1801 ; et dans les villes, on ne percevait que les droits d'octroi : toute autre contribution était inconnue. « Il n'y avait, dit Henaux (II, 611), d'impôt soit personnel, soit immobilier, ni à Liége, ni dans les bonnes villes. »

La révolution rendit les impôts nécessaires : mais elle en épuisa le pays.

Elle créa l'impôt foncier, l'impôt de l'enregistrement, l'impôt des patentes, la contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire, l'impôt sur les portes et les fenêtres, un impôt même sur le passage du grand pont, le tout sous peine d'exécutions militaires ; et nous avons vu avec quelle rigueur on poursuivit de pauvres malheureux chez lesquels les soldats eux-mêmes refusaient d'aller exécuter.

Citons quelques exemples d'oppression et de misère, extraits des lettres mêmes de nos administrateurs.

La contribution foncière pour la commune et le canton de Huy fut fixée pour l'an V, par l'administration centrale, à 13,000 livres, plus 1,950 livres pour les centimes additionnels. Mais l'emprunt forcé additionnel taxait encore la ville à la somme de 38,449 livres.

Aussi nos administrateurs communaux, malgré la crainte que leur inspirait les gouvernants républicains liégeois se virent-ils forcés de réclamer vivement pour que les pauvres habitants de Huy fussent un peu moins pressurés. Le 8 fructidor an V, ils envoyèrent à Liége le commissaire du Directoire exécutif, le citoyen Barbaix, pour solliciter la remise du recouvrement de cet emprunt additionnel, « vu les sommes payées par la commune de Huy depuis l'*heureuse arrivée* des armées victorieuses et libératrices de la République française, important 227,703 livres 10 sols et 5 deniers, non comprises les contributions de toute espèce que nous avons acquittées. »

Quoi de plus instructif que cet aveu de nos patriotes une année après l'établissement de la République parmi nous ?

Inutile de faire observer que l'on n'obtint aucune réduction. Le montant de toute contribution et d'emprunt se tarifiait en catégories d'après le nombre des habitants de chaque commune ; c'est pourquoi, le 27 frimaire an VI, le président Guérin adressa la réclamation suivante au citoyen Lemarié, receveur de l'enregistrement et des patentes :

Citoyen,

Le tableau des habitants de la commune vient d'être achevé et il ne se monte pas à 4,750 âmes.

Vous voudrez bien, en conséquence, ne percevoir le droit de patente que dans la classe comprise au-dessous de 5,000 âmes.

Salut et fraternité,

Guérin, président.
Namur, secrétaire-adjoint.

On ne tint aucun compte de la réclamation et les

exécutions militaires furent imposées aux défaillants et même aux administrateurs communaux, afin de stimuler leur zèle pour faire rentrer les contributions.

La caisse communale était dans un tel état que, le 21 messidor an VII, les employés de l'hôtel de ville se plaignaient de n'avoir plus été payés depuis dix, douze et même quinze mois, et de n'avoir pas reçu le moindre à-compte sur leurs arriérés qui s'élevaient à 4,488 francs.

Que de fois nos administrateurs auront regretté en secret la suppression des couvents sur lesquels ils avaient pu longtemps rejeter la plus lourde part des contributions révolutionnaires.

Ils furent même forcés de l'avouer publiquement, le 3 prairial an VIII. Une contribution de 11,555 francs était réclamée par le gouvernement pour l'an VIII.

L'administration fait rapport au préfet (Demousseaux) pour lui observer combien il est impossible de répartir et moins encore de recouvrer cette somme énorme, vu les nombreuses vexations, les actes arbitraires et les sommes énormes que Huy a payées lors de l'entrée des troupes françaises et *la perte immense qu'elle essuie par la suppression des corporations religieuses.*

(Signé) **Nic. Delloye, président, Chapelle, J.-N. Arnold, Lainé et Barbaix, commissaire du gouvernement.**

Le même cri de détresse est poussé par le nouveau conseil d'arrondissement dans sa première session de l'an VIII, 15 messidor et suivants (4 juillet 1800), voir registre 407 des archives, page 10 :

Le conseil se plaint de la surcharge des contributions foncières de l'arrondissement et il dit « qu'à Huy les propriétés foncières y sont de peu de valeur entre ses vieilles murailles, et qu'*il a perdu* 300,000 *francs de ses revenus locaux par la suppression des corporations.* Les obtenteurs des dix-sept maisons religieuses en préfèrent la démolition au désagrément de payer

des cotes foncières immenses. Enfin Huy offre dans toute son étendue le spectacle hideux de ruines et de désolations.

(Signé) **Arnold, Rasquin, Ledrou et Chantrenne.**

Voilà bien le bilan de la Révolution proclamé par ceux-là mêmes qui y avaient applaudi.

Ruines et désolations. Où est la place de la liberté ?

IV.

Les Émigrés.

Pendant le premier passage des Français dans la principauté, du 28 novembre 1792 au 4 mars 1793, les patriotes persécutèrent à tel point les prêtres et les familles notables du pays, et spolièrent tellement les temples que, lors de la seconde entrée des armées républicaines, le 27 juillet 1794, les bourgeois aisés, aussi bien que le clergé séculier et régulier, émigrèrent en masse, en emportant ce qu'ils avaient de plus précieux.

Les patriotes se hâtèrent de mettre sous le séquestre les biens des émigrés et ceux des églises et des couvents, qu'ils déclarèrent domaines nationaux. A Huy, les citoyens Dewar et Rouchet furent chargés d'en dresser l'inventaire et Franquen en fut nommé receveur.

Cependant le jour même où les Français entraient à Liége, la convention nationale s'étaient soulevée contre Robespierre et le cruel dictateur avait porté sa tête sur l'échafaud, le 28 juillet 1794. La France respira et le gouvernement sembla chercher les voies de la justice et de la modération. On laissa rentrer les émigrés à condition de faire à la commune leur déclaration qu'ils n'avaient fui que par terreur de la tyrannie de Robespierre. Plus de cinquante de ces exilés volontaires hutois s'empressèrent de revenir de l'étranger, où ils étaient exposés à toutes les privations du dénûment.

Les archives de la commune en ont conservé les noms avec la date de leur rentrée pour l'honneur des familles qui peuvent se glorifier d'avoir eu dans leurs ancêtres ces martyrs de la religion et de la fidélité à leurs convictions : Henri Barrette, chanoine de la collégiale ; Legros, dit Fifi, chanoine ; Francotte, Deresteau, Pirlot, Dautrebande, Devaux, N.-F. Terwangne, de Pierpont, Ph.-Ch. Woelmont, S.-H. Maringh, Malherbe, Speckmann, Demet, Farcy, J. Jamar de Maillen, tous chanoines de la collégiale ou des Croisiers. De même Dosogne, meunier, Namur de Fléron, Alexis Lhoneux, Jos. Heptia, Vielmaison, J. Ghilbert, Augustin, Thomas, prieur de Wanze, la citoyenne Detru-Doucet, Nic. Dochain, moine de Stavelot, la citoyenne Warnant, Vilenfagne d'Engihoul ; Placide Mahieu, directeur de la Paix-Dieu ; Bodart, directeur du Val-Notre-Dame ; Hilaire Beaurieux, religieux d'Alne, résidant au refuge de Huy ; Keppen, receveur du Val-Notre-Dame, Hilaire Jaussir, religieux du Val-Saint-Lambert, résidant au refuge de Huy ; Gilles-Al. Léonard de Couthuin ; Warnotte, boursier des Croisiers ; Jacques Dubois, général des Croisiers ; la citoyenne Mélotte d'Envoz et Guisbert-Nic. Mélotte-Nizet ; Nicolas, carme déchaussé, et enfin les dames professes du Val-Notre-Dame, dont nous citerons les noms pour aider à faire un jour l'histoire de ce célèbre monastère : Mesdames Barbe de Senseilles de Hau, abbesse, Bernard de Fraipont, Louise de Mallien, Cécile d'Aspremont de Linden, Gabriel Désire, Anne de Livry, Scholastique Dumont, Marie de Vermerbosch, Isabelle Delvaux, Albérique de Holtuysen, Caroline d'Asvillers d'Asweiller, Barbe d'Ornon et Séraphine de Dave. Suivent les sœurs converses du même monastère : Claire Pire, Pétronille Polis, Ernestine Pirson, Barbe Bartholens, Anne Denis, Isabelle Léonard, Bernardine Bellefroid, Ludgarde Colsoul, Cécile Petit, Gabriel Bottin et Benoîte Henrotay. Toutes ont déclaré être sorties du pays de Liége le 9 juillet 1794 et s'être retirées à Beynbourg, duché de Berg, en Westphalie où elles sont restées jusqu'au 16 juillet 1795.

Nous trouvons encore les noms de nobles émigrés, comme la citoyenne Marie-Constance Lamotte-Vanvert, née Ponty-Pontillas de Fallais, Hyacinthe Lamotte-Vanvert, Marie-Louise d'Argenteau, Marie-Thérèse d'Athems, Henri Dautrebande, garde du corps, la citoyenne Lhoneux, Namur, rentrant avec sa famille. Les patriotes laissèrent probablement rentrer tous ces émigrés parce qu'ils trouvaient dans ces notables des gens corvéables à leur gré pour les réquisitions et les impôts.

LE DERNIER GÉNÉRAL DES CROISIERS.

Un épisode assez curieux de la persécution religieuse pendant ces tristes années, c'est celui qui concerne le retour du général des Croisiers, le vénérable Jacques Dubois, qui fut frappé plus que tous les autres, dans les réquisitions et les emprunts forcés.

Le 7 vendémiaire an IV, pour éviter le séquestre sur les biens du monastère, il offrait de prouver qu'il n'avait pas émigré, mais qu'il avait été en voyage pour les besoins de son ordre.

La municipalité rejette sa demande : 1° parce que, dit-elle, il n'était pas nécessaire d'aller en Allemagne pour présider à l'élection des Prieurs, vu qu'autrefois, il députait un définiteur de l'Ordre ;

2° Que l'on sait qu'il n'a jamais aimé l'égalité puisqu'il s'est toujours refusé à payer les impôts comme les autres citoyens ;

3° Que quand il est parti pour l'Allemagne, il a pris l'argenterie et les effets les plus précieux du couvent et qu'il les a transportés avec lui, chose inutile pour l'élection d'un prieur, de même que les archives.

Le lendemain, le général des Croisiers comparaît lui-même devant les municipaux et leur répond :

1° Que sa présence était nécessaire en Allemagne parce qu'il a dû y soutenir un procès dont acte ci-joint ;

2° Que le reproche qu'il n'aimerait pas l'égalité est fondé sans principe ni connaissance de la cause ;

Qu'à l'égard des impôts, on peut recourir aux pièces

de la magistrature alors en place, d'où l'on verra que son délai de contribuer aux impôts était fondé sur ce que quantité de particuliers étaient tenus exempts et que la magistrature avait rémissionné des sommes à des repreneurs, qui, suivant toutes les probabilités, avaient gagné considérablement au lieu d'avoir perdu, le tout comme se voit plus amplement des mémoires ;

Que pour preuve du contraire à ce qu'opine la municipalité, elle peut voir que c'est le clergé qui a payé la contribution de dix mille florins qu'on a exigée de Huy de la part du prince de Cobourg, au soulagement de la ville.

Au 3°, il dénie qu'en partant pour l'Allemagne, il n'a pris aucune argenterie, effets précieux, ni archives, et à cet égard, il renvoie la municipalité à l'inventaire qui fut fait des effets de son monastère par le député de la Convention nationale le dernier jour de 1792 et le 1er de 1793, d'où l'on verra que les archives, argenterie et autres effets étaient déjà transportés en Allemagne dès bien longtemps, et ce pour éviter les inconvénients qui résultent de la guerre.

Moyennant quoi, il croit avoir satisfait aux considérations de la municipalité, étant d'ailleurs très éloigné de s'opposer à aucune loi ni arrêté pour tout ce qui peut le concerner personnellement.

Nonobstant la déclaration ci-dessus, l'agent national entendu, la municipalité arrête de rester emprise de son arrêté du 7 courant, qui regarde Jacques Dubois comme émigré.

(Signé) **Arnold, Wathour, Dewar, Piette, Ledrou et Rubin.**

Le 15 octobre, le citoyen Warnotte, boursier des Croisiers, comparaît pour répondre ce qu'étaient devenus les meubles, effets et argenterie de son monastère.

Il a répondu que tout cela était déjà transporté par ordre du général à la première entrée des troupes républicaines dans ce pays, lesquels objets ont été transférés à Maestricht et de là, en Allemagne, à la

seconde entrée des troupes de la république, et sont maintenant à Duisbourg.

On fit également venir le P. Nowille, sous-prieur, et les chanoines Hansotte, Hayweghen, Tilman, Loncin, Lhoest, et Jérosme. Ils déclarèrent ignorer où sont les effets et argenterie du couvent, la communauté n'ayant jamais été consultée pour les transporter. Ils ont bien vu un coffre cloué dans la compterie, qu'ils ne l'ont plus retrouvé après le départ de leur boursier, ignorant ce qu'il contenait et que leur supérieur, avec ses deux confrères émigrés, savent probablement seuls où sont ces effets. Le chanoine Demelle, émigré, déclare n'avoir emporté avec lui que ses propres effets.

Le 17 octobre, le général Jacques Dubois fut assigné de nouveau et répondit aux interrogations suivantes ;

1° Où sont les archives, argenteries, meubles, etc., de son monastère présentement. — A Duisbourg;

2° Par ordre de qui ces effets ont-ils été transportés? — Par son ordre, pour les soustraire aux événements de la guerre ;

3° A qui ont-ils été confiés? — Au couvent des Croisiers à Duisbourg;

Le susdit général déclare en sus que le citoyen Nowille, sous-prieur, a emballé les archives et Jérosme, en qualité de sacristain l'argenterie, que quant à l'argent monnayé qui pouvait être dans la maison, ce ne peut être que le boursier (Warnotte) qui peut en avoir connaissance, — le tout quoi fut encore fait sous ses ordres;

4° A quelle époque le tout a-t-il été transporté? — Au mois d'octobre, avant la première entrée des Français;

5° Les dits objets n'ayant été transférés à cette époque qu'à Maestricht, depuis quand et par ordre de qui ont-ils été transportés à Duisbourg? — Au moment qu'on faisait le siége de Namur, à la 2e entrée des Français, et cela s'est fait encore par son ordre;

6° On lui demande s'il est d'intention de les faire revenir? — A répondu que *non*, qu'il en répond pour les partager entre la communauté, si le cas arrive

qu'elle soit supprimée, vu qu'ils sont là en sûreté;

7° Demande s'il est d'intention de se conformer aux arrêtés relatifs aux émigrés et aux absents? — Répond affirmativement.

Il déclare que le motif de son absence n'a pas été l'approche des armées républicaines mais le devoir de présider à l'élection des prieurs de son ordre et de visiter plusieurs de ses couvents à la réquisition de Sa Majesté Prussienne et de l'électeur Palatin, ce qui l'a retenu jusqu'au 9 de ce mois. Il était parti de Huy avant l'arrivée des Français, le 2 ou le 3 du mois de juin.

(Signé) **Fr. Jacques G. J. Dubois,**

GÉNÉRAL DE TOUT L'ORDRE EXEMPT DE Ste-CROIX.

Il faut avouer que cela fait plaisir de voir un homme et d'entendre ses mâles réponses au milieu de l'abaissement des caractères.

Le 21 octobre, sur information que le général des Croisiers reçoit continuellement des lettres, venant de différents endroits éloignés, la municipalité considérant qu'un moine tel que lui ne peut avoir une si grande correspondance pour gérer des affaires monastiques, — craignant en conséquence que cette correspondance ne fût contraire aux intérêts de la République, l'agent national entendu, arrête de députer les citoyens Wathour, Piette et Rubin, et d'inviter le commandant de place à les accompagner pour se rendre auprès de lui, visiter ses lettres et s'assurer si elles ne contiennent rien qui pourrait préjudicier aux intérêts de la République; — et, le cas arrivant qu'il se trouverait des lettres, s'en saisir et mettre le dit général en arrestation.

Le même jour, les députés font leur rapport :

Nous nous sommes transportés au quartier du général de la maison des Croisiers, chanoines réguliers, à qui nous avons demandé inspection de sa correspondance avec les pays étrangers; et après avoir pris vision des lettres trouvées, savoir des lettres des supérieurs de son ordre, a dit n'en avoir pas reçu d'autres, — et que, s'il avait des correspondances secrètes, qu'il

ne se croit pas obligé de nous les faire connaître, — et avons signé avec le dit général le présent procès-verbal.

J. Dubois, général des Croisiers,

Rubin, Piette, Wathour et Nansuy, comm. de place.

Le 11 décembre, voyant que le général des Croisiers ne se mettait pas en devoir de faire revenir ce qu'il a fait transporter de son monastère et qu'il est à craindre qu'il ne cherche à s'évader, la municipalité arrête d'inviter le citoyen commandant de place de faire transférer le dit général des Croisiers dans une salle de la maison commune où il sera gardé à vue jusqu'à ce que la municipalité ait reçu nouvelle de l'administration départementale à qui elle va écrire.

(Signé) **Rouchet, Ledrou, Rubin, Wathour et Piette.**

Le R. P. Jacques Dubois fut effectivement incarcéré à la maison commune ; mais comme il était l'objet de la vénération de tous les Hutois, cette mesure souleva une réprobation générale ; et le 13 décembre, il fut délivré à la demande de deux courageux citoyens, qui sollicitent que le citoyen Dubois, général des Croisiers, reste dans son quartier monacal sous la responsabilité des deux prédits nommés, qui, l'un d'eux, le veillera chaque nuit avec une garde militaire à désigner, et qu'ils s'obligent à le reproduire à votre première demande.

(Signé) **Chapelle et Masson.**

Vu la présente caution donnée, la municipalité permet à Jacques Dubois de rester chez lui jusqu'à nouvel ordre.

Le vaillant général des Croisiers refusa naturellement de prêter le serment de haine à la royauté. Si la mort n'était venue le délivrer, il aurait sans nul doute été l'une des victimes de la violence fanatique de Bassenge.

Jacques Dubois mourut le 9 décembre 1796, navré de douleur, en voyant la dispersion de ses frères, la

profanation de sa belle église et la ruine de son magnifique monastère que l'on avait si bien appelé *Clair-lieu*. Il fut le 48e et dernier général de l'Ordre de Ste-Croix à Huy ; il était né à Liége, en 1730, et avait succédé à Lambert Fisen, décédé le 4 janvier 1778.

La plupart des Croisiers se hâtèrent d'émigrer de nouveau.

Dans sa fuite le chanoine Hayweghen transporta la belle châsse de sainte Odile d'abord au couvent des Croisiers à Looz, puis à Kerniel, dans le Limbourg, où elle est encore la plus belle pièce du trésor de l'église.

V.

Persécution religieuse.

De toutes les libertés prétendument apportées par nos libérateurs, la plus maltraitée fut la liberté des cultes.

Les révolutionnaires haïssaient avant tout la religion et visaient à détruire toute institution qui portait la marque du principe chrétien. De là, leur acharnement contre les couvents, les ordres religieux de tout sexe, les prêtres et les curés.

Les églises avaient d'abord été profanées, la déesse Raison était venue s'asseoir sur l'autel de la collégiale, des énergumènes avaient prêché la démagogie du haut de la chaire chrétienne, les fêtes civiques avaient succédé à la splendeur des cérémonies religieuses. Les prêtres avaient été forcés d'émigrer, puis, trompés par une apparente réaction d'ordre et de justice, après la mort de Robespierre, ils étaient revenus à leurs foyers ; mais bientôt la persécution sévit contre eux avec un redoublement de fureur et le Directoire remit en vigueur toutes les lois révolutionnaires.

Le 21 janvier 1796, l'odieux serment de haine à la royauté est rendu obligatoire pour tous les prêtres, sous peine de prison et de déportation. Un seul arrêté du 4 novembre 1798 ordonna, sur les instances de

Bassenge, l'arrestation de 779 prêtres dans le département de Liége.

Le 1er janvier 1797, toutes les églises non desservies par des prêtres assermentés furent fermées. Les couvents avaient été supprimés et leurs biens confisqués au profit de l'Etat. Des gardiens furent établis à la collégiale, à Saint-Remi, à Saint-Séverin, à Sainte-Catherine, à Saint-Pierre, aux Cloîtres et à La Sarte.

L'agent national Rubin se chargea de rechercher l'argenterie de nos églises et de l'envoyer à la Monnaie à Paris. Ce qui nous en reste n'est qu'une faible épave échappée à la tourmente révolutionnaire. Heureusement que le chapitre avait sauvé nos châsses de Godefroid le Noble, en les transportant à Altona, en Danemarck, d'où elles nous revinrent en 1813. Le magnifique encensoir et la belle remontrance de Saint-Remi, provenant des Croisiers, ont été préservés de la destruction, comme une partie de l'argenterie de la collégiale, grâce au dévouement de quelques hutois qui, dans la nuit du 3 au 4 décembre 1795, allèrent enlever ce qu'ils purent des églises condamnées et les rendirent aux églises après la révolution.

« On promit en vain 10 écus à quiconque pourrait donner des éclaircissements sur *ces voleurs d'église* et leurs noms ne seront pas connus. »

Les ministres du culte assermentés durent transférer à chaque décadi leurs fêtes et les cérémonies religieuses les plus importantes.

Toutes les églises des couvents, sauf celle des Augustins qui fut conservée comme temple des fêtes décadaires, furent détruites. Pour conserver celles des paroisses, les paroissiens durent faire pétitions sur pétitions pour les réclamer comme choisies par eux pour l'exercice de leur culte, en exécution de l'art. 17 de l'arrêté du Directoire exécutif du 14 fructidor an V. La première église réclamée fut la collégiale que nos pères tremblaient de voir livrer au marteau démolisseur comme Saint-Lambert à Liége : elle fut demandée pour le culte par Ch. Leroy, Barth. Natalis, Joseph Soiron, Théod. Wéry, Gabr. Farcy, Théod. Deresteau,

Jos. Hallet, Ch. Decartier, Domin, Dautrebande, Ant. Devaux, G. Schilbert, P. Preud'homme et P. J. Nicolet.

Même après le coup d'État du 9 brumaire an VIII et après l'abolition du serment de haine à la royauté, les patriotes attardés croyaient encore que, sous Bonaparte, la persécution religieuse reprendrait de plus belle comme on l'avait vue se réveiller plus ardente à la suite de chaque réaction. Le 8 nivôse (29 décembre 1799), le receveur des domaines nationaux, le citoyen Raison pressait encore vivement notre municipalité de désigner par affiches, le jour de la vente de l'ex-collégiale et de son mobilier. On décide d'écrire une lettre ou réclamation très détaillée et très vive à l'administration centrale, pour faire surseoir à la vente de ce mobilier et de la collégiale elle-même, qui, l'un et l'autre. méritent d'être conservés comme monuments d'art. « Il n'entre pas dans notre idée, écrit l'administration de Huy dans cette lettre, de conserver un de ces hochets absurdes du fanatisme et de la superstition ; mais on tient tant ici à la conservation de ce beau temple que nous ne répondrions pas qu'on pourrait en faire l'achat et moins encore la démolition, en sûreté. »

D'après ces paroles des municipaux, le mobilier artistique de la collégiale était encore là en 1799, quand l'église était fermée depuis des années. Que sont devenus ses tableaux, ses statues, ses riches ornements sacerdotaux, son magnifique aigle du lutrin, les portes en bronze du chœur, la statue en cuivre de Saint-Laurent avec son gril, qui servait de pupitre devant la stalle du doyen du chapitre ? Tout cela a disparu, emporté par qui ? On l'ignore.

Heureusement que le noble et vieil édifice a échappé, mais il ne fut sauvé, l'administration vient de l'avouer, que par la crainte de soulever une émeute populaire contre la municipalité et d'exposer à des représailles vengeresses le patriote assez osé, assez téméraire pour acheter ou tenter de détruire le monument qui avait toujours été regardé comme la gloire de Huy et le souvenir impérissable de la foi des aïeux.

Du reste, tout ce qui pouvait rappeler au passant la foi de ses pères devait être proscrit. Le 29 fructidor an V (15 septembre 1797), tout signe particulier du culte est enlevé de tout autre lieu que de l'enceinte destinée aux exercices du culte. Le commissaire est chargé de les faire disparaître dans la décade. C'est alors que les croix furent abattues de nos tours.

Un ardoisier, armé d'une hache monta sur la grande flèche de la collégiale pour en abattre la croix : mais on dit qu'au premier coup qu'il voulut porter sur le signe du Rédempteur, la hache dévia et vint atteindre l'ouvrier à la jambe. Il fallut aller au secours de ce malheureux pour le ramener à terre : il resta boiteux toute sa vie, pour l'édification de ceux qui avaient des yeux pour voir, et la croix demeura sur le vieil édifice.

LE BETHLÉEM.

Les bas-reliefs du portail de la Vierge furent aussi sur le point d'être brisés ; on les épargna, devant la réclamation générale, comme étant un monument artistique. Il fallut cependant cacher les bas-reliefs religieux sous un enduit de plâtre, comme on l'avait fait pour le blason de Huy qui domine l'hôtel de ville. On a souvent fait honneur de la conservation du Bethléem à N. G. I. Piette, peintre et professeur, mort à Liége en 1827 ; mais comme le peintre Piette, d'après M. Wigny, était né le 23 mai 1787, il n'avait que 10 ans quand on a voulu détruire le Bethléem ; il n'est donc pas probable qu'à cet âge, il ait eu ni l'influence ni le goût de sauver ce bijou d'architecture.

Du reste, dès le commencement du règne des révolutionnaires, le Bethléem avait déjà manqué d'être démoli, et nous ne devons sa conservation qu'aux chanoines Bourré et Devaux et aux citoyens Springuel et Noblesse. On n'osait plus donner au vieux portail le nom de Bethléem, on l'appelait l'arcade de la rue des Cloîtres.

Le 24 pluviôse an III (12 février 1795), le commissaire des vivres pour les troupes, un Français nommé

Marie, logé rue de Namur, adressa une réquisition à la commune pour faire abattre cette arcade sur la rue des ex-Cloîtres de la collégiale, sous prétexte que les chars de victuailles ne pouvaient y passer. A cette époque le chapitre collégiale n'avait pas encore été supprimé, quoique la plupart des chanoines eussent émigré depuis l'entrée des Français à Liége (26 juillet 1794).

La demande de démolition fut renvoyée au chapitre pour connaître sa résolution. Bourré et Devaux, chanoines députés par le chapitre, émirent l'avis qu'on ne pouvait abattre la dite arcade sans faire un très notable dommage aux deux maisons adjacentes, qui appartenaient à des particuliers, les citoyens, chanoines, Francotte et Marette : ces maisons étaient l'Anneau d'or et l'ancienne sacristie.

La municipalité s'adjoignit deux hommes du métier pour examiner l'affaire, c'étaient les citoyens Noblesse et Springuel. Ceux-ci désireux de conserver le monument menacé, sans cependant soulever la colère des soldats étrangers, jugèrent que l'on pouvait élargir l'arcade sans causer de dommage à aucun des bâtiments y joints, sauf à une espèce d'armoire qui était à la maison Francotte et qui avançait sur le passage.

Le jour même, le sieur Noblesse, entrepreneur, fut requis de procéder à la démolition de cette armoire. Sur la réclamation de ce citoyen qu'il n'exerçait plus son métier depuis dix ans, on chargea le citoyen Neumoustier de ce travail. Dans la séance du 26 pluviôse, on voit cependant que c'est Noblesse qui dirige l'élargissement de l'arcade. Jamagne doit fournir deux petites mannes pour l'usage des ouvriers employés à ce travail. Noblesse demande deux sommiers de 13 pieds pour soutenir les murailles des deux maisons; mais, dans la séance du 15 février, le citoyen Dubois de Tihange est chargé, sous peine d'exécution militaire, de fournir cent briques pour faire une voûte sous l'arcade, au lieu d'y mettre les sommiers demandés.

Le nommé Delhaise, tailleur de pierres, est requis de prêter son concours; c'est alors que l'on fit ces

entailles, que l'on a vues jusqu'à la dernière restauration du monument, dans les flancs de la colonne centrale du Bethléem, à hauteur de l'essieu des chariots de l'armée. Dans la séance du 16 ventôse (6 mars), le citoyen Delhaise est requis de mettre une borne, vulgairement dite *boutis*, à chacun des côtés de l'arcade.

Ces bornes y sont encore aujourd'hui, mais, pour le dire en passant, elles n'y resteront plus longtemps; car ce que Huy verra bientôt avec bonheur, c'est la restauration complète du Bethléem. La fabrique vient de faire l'acquisition de l'Anneau d'or, ce qui était absolument nécessaire pour restaurer le portail de la Vierge et rendre une sacristie à la collégiale. On sait que l'Anneau d'or, ancienne maison d'un chanoine, fut confisquée à la révolution et achetée en 1798 par un liégeois appelé Halin, qui dirigeait la fabrication du savon chez M. Ouwerx; le prix en fut de cinq ou six louis. Halin céda plus tard son acquisition à M. Mathieu qui la revendit ensuite à la famille Pirard, la dernière propriétaire.

Les plans de la restauration du Bethléem, dus à M. l'architecte Helleputte, conservent l'emplacement de l'antique monument, sa délicate arcade ogivale et ses bas-reliefs. Des galbes et une galerie remplaceront la partie supérieure, qui a été ajoutée au siècle dernier, en style de la renaissance. On donnera pour appui à l'édicule ébranlé deux petites ogives qui lui serviront de contre-forts et qui rendront probablement au Bethléem l'aspect général qu'a dû lui donner son premier architecte. Grâce à l'initiative généreuse de Mme Anne-Joséphine Lallemand, veuve Thomasse, grâce au concours de la province, du Ministre de la justice et du Ministre de l'intérieur; les Hutois auront la joie et l'orgueil de conserver le beau portail de la Vierge, dont la ruine paraissait tout à fait imminente.

ENLÈVEMENT DES CLOCHES.

Dès que l'on détruisait les croix et tout ce qui rappelait aux regards une pensée de foi, il fallait bien

faire taire les cloches dont la grande voix parle, du haut des tours saintes, de tous les souvenirs pieux du passé.

Aussi commença-t-on par enlever les cloches des couvents et des établissements supprimés. Le citoyen Detelle, qui se chargeait volontiers de toutes les œuvres contre la religion, fut nommé commissaire pour procéder à la descente, au bris, à l'enlèvement et au pèsement des cloches. Il fournira huit ouvriers au citoyen Authier, préposé par les citoyens Nelletier et Galle, adjudicataires des cloches.

Le 20 vendémaire an VI (11 oct. 1797), le Directoire exécutif prohiba l'usage des cloches dans les 9 départements.

Le 19 fructidor 1798, on procéda à l'adjudication au rabais de l'enlèvement des cloches restantes dans les différentes églises de la commune, aux clauses suivantes :

1° L'adjudicataire devra procéder aussitôt à la brisée et à la descente des cloches des églises ci-après désignées et dans l'ordre suivant :

Celles de la collégiale, au nombre de huit ;
Celles de la paroisse Mengold, six cloches ;
Celles de la paroisse Georges, trois ;
Celles de la paroisse Étienne, deux ;
Celles de la paroisse Séverin, deux ;
Celles de Pierre-aux-Cloîtres, deux ;
Celles de l'Hôpital, deux ;
Celles de Statte, deux ;
Celles de l'église Grand Pierre, cinq ;
Celles de l'église Denis, quatre ;
Celles de l'église Hilaire, trois ;
Celles de l'église Germain, quatre ;
Celles de l'église Martin, deux ;

2° Il devra les faire transporter fur à mesure à la halle au poids et les faire peser ;

3° Tout ce qui porterait le caractère de la tromperie par lui ou ses constitués sera à sa charge et les poursuites judiciaires exercées contre lui seul.

Effectivement, il n'était pas si facile d'enlever les

cloches aux Hutois dont la ville passait à bon droit pour *la ville des cloches*, et bien des paroissiens bravèrent tous les dangers pour soustraire à la rapacité des destructeurs les cloches qui avaient chanté ou pleuré à toutes les joies et à tous les deuils de leurs familles.

« On adjugea la descente des cloches au citoyen Beauduin Bovi, pour la somme de 380 livres. On lui nomma pour commissaire-surveillant le citoyen Martin pour mettre la plus scrupuleuse attention à ce qu'il ne soit fait aucune soustraction, pour imposer aux malveillants et prévenir les excès qui pourraient se commettre et dont la préméditation indirecte est déjà parvenue à cette administration. »

Malgré ces précautions, on fit des pétitions nombreuses pour obtenir la conservation des cloches, mais la municipalité, pressée par l'administration de Liége, n'accorda que de laisser une seule cloche à la collégiale pour annoncer les incendies et autres accidents imprévus. C'est ainsi que la grande tour conserva la grosse cloche de Wynne, qui fut fondue dans l'incendie du 8 juin 1803.

« Le 18 août 1799, l'administrateur Bouhoulle, délégué, procéda au bris et à la pesée de nos cloches et en remit la matière au citoyen Provigni, fondé de pouvoir des propriétaires du Creuzot. Ces débris se sont montés au poids de 13696 livres de métal.

L'administration centrale se plaignit qu'on n'eût pas pas livré toutes les cloches, mais on ne trouva rien de plus. »

Rien d'étonnant du reste que nos pères en aient soustrait le plus possible à la destruction, comme on le voit par la date de celles de la collégiale ; le bruit des cloches à toujours été aimé des Hutois, et Bassenge leur reprocha un jour de les mêler trop même aux fêtes républicaines.

Les cloches qui échappèrent à la révolution furent rendues aux églises dès que le culte eut recouvré la liberté. Ainsi à la collégiale, où l'on admire l'une des plus belles sonneries du pays, composée par M. Hubert

Ansiaux, la première, la grosse cloche, est seule d'acquisition nouvelle, et fut bénite le 9 septembre 1810. Cette cloche, appelée Sainte-Marie, s'est fendue et a été refondue en 1872. Elle porte pour devise, avec l'image de la Vierge : « Maria est nomen meum, suscipientibus Felice Devaux patrino et Maria Godin vidua Preud'homme matrina, administratoribus J. J. Delruelle, decano, F. Devaux, A. Dijon, H. d'Andrimont, M. Dormal et A. Borsu, A. L. J. Van Aerschodt major, successor A. L. Van den Gheyn me fudit Lovanii 1872. »

La 2e provient de Saint-Mengold : « Sancte Mengolde, ora pro nobis. Tempor Rdi Di en Mathiæ Ancion Pastoris refusa a Josepho Plumere et Joanne Morlet a° 1700. »

La 3e provient de Saint-Remi, dédiée à tous les saints par ce chronogramme : « *oMnIbVs CœLo DonatIs saCra.* Andreas van den Gheyn fudit Lovanii 1757. »

La 4e provient de Saint-Mort : « Sancta Maria succurre cadenti. M. Joēs Waltheri pastor Scti Mauri, anno 1601, me fecit Joannes Bodri. »

La 5e provient aussi de Saint-Mort : « Laudate nomen Domini. Van den Gheyn me fudit anno Dni 1661. »

La 6e provient de Saint-Étienne : « Benedicite omnia opera Dni Dno Laudate et superexaltate eum in secula. Anno 1661. »

La 7e, d'origine inconnue, porte : « Sit nomen Domini benedictum Franciscus Hemony Amstelodami anno 1661. »

La 8e provient encore de Saint-Mort : « Dicata Norberto Andreas Josephus Van den Gheyn Lovaniensis me fudit Lovanii a° 1757. »

La 9e : « Cantate Domino canticum novum Cantate Domino omnis terra. F. Hemony me fecit Amstelodami a° 1661. »

La 10e : « Laudate dominum in cymbalis benesonantibus. F. Hemony me fecit Amstelodami a° 1661. »

La 11e : « Laudabo nomen ejus quoniam suavis est Dnus in æternam misericordia ejus, a° 1661. »

Le carillon de la collégiale fut placé en 1821 et

donna lieu au chronogramme: *aCCorD MerVeILLeVX!*

La cloche de l'hôtel de ville porte un double cordon. Sur le premier, on lit : « Au temps Albert de Haske et Jacque Gritte, Burmestres, faite l'an 1344, refaite et appelée Mengeold Rock Siveurisse. l'an 1612. »

Sur le second cordon : « Jean Bodri m'at faict en la ville de Huy, Pierre Lovegnée, renthier et Jean Des Marêts, greffier. »

On sait qu'autrefois il existait derrière Saint-Mengold, dans une petite rue appelée encore la *ruelle de la Cloche*, la tour du beffroi, symbole de la liberté populaire. Cette cloche sonnait dans la guerre et l'incendie; on l'avait baptisée du nom de *clock-paweur*, ou cloche d'alarme; on dit qu'elle portait ces vers en relief :

> Je suis Marie la hideuse,
> Cent mille livres je peuse.
> Chaque et quantes fois je sonne
> Je fais trembler le cœur de l'homme.

CHASSE AUX PRÊTRES.

Le 23 vendémiaire, an VI, le citoyen Spiroux, directeur du jury d'accusation concernant les ministres des cultes, demande à l'administration de Huy, les noms, prénoms et demeures actuelles de tous les prêtres de la ville.

Vu la loi du 19 fructidor relative à la conspiration royale, les ci-devant moines, chanoines, religieux, curés, vicaires, bénéficiers et tout autre prêtre est tenu, dans les 24 heures, de comparaître devant l'Administration municipale, demain, de 9 à midi et de 2 à 5 heures.

L'arrêté du 19 fructidor (5 septembre 1797) rappelait l'ordre de faire exécuter ponctuellement les dispositions relatives aux émigrés et aux ministres des cultes; qui en empêchera l'exécution ou l'entravera sera puni de deux années de fer. Le Directoire exécutif est investi du pouvoir de déporter par des arrêtés individuels les

prêtres qui troubleraient la sécurité publique : par prêtre on entend tout qui porte dans les temples le costume ecclésiastique ou qui voudra remplir publiquement une fonction quelconque de son culte, dire la messe, vêpres ou salut. Il est tenu de s'en abstenir jusqu'à ce qu'il ait fait le serment de haine à la royauté et d'attachement à la République.

On comprend facilement que si nos bons vieux prêtres cachés dans les familles n'avaient guère la pensée de conspirer en faveur de Louis XVIII, ils n'étaient pas non plus payés pour avoir un vif attachement à la République et lui en faire le serment. Aucun des prêtres insermentés ne se rendit à l'ordre de la municipalité de comparaître devant elle.

Le Directoire exécutif, représenté par Bassenge, réclama le tableau des individus absents de la Commune le 29 germinal (18 avril 1798). La municipalité ne put en trouver que sept fugitifs : les deux frères Préal, ci-devant volontaires dans un corps d'émigrés ; les deux frères Divory, ci-devant officiers dans l'ex-régiment du Royal-liégeois, Warnotte, ex-croisiers, Demet, et Fréron, ex-chanoines de Huy,

Aussi la loi du 18 messidor vint-elle ordonner des *visites domiciliaires* pour trouver les prêtres insermentés.

Dès le 1er thermidor (19 juillet 1798) nos administrateurs « après s'être bien pénétrés des vues sages du gouvernement, se sont chacun félicité qu'on prouverait que la loi sera exécutée littéralement dans ce canton et ils décident de faire des visites domiciliaires. » Toujours la crainte de s'attirer la colère des révolutionnaires liégeois.

A cette fin ils tinrent une séance le 4 thermidor, à *deux heures du matin*, soit parce qu'ils espéraient surprendre les prêtres réfractaires à l'heure même de la messe, soit parce qu'ils redoutaient de s'attirer, par cette vilaine besogne, le mépris et la colère de leurs concitoyens hutois.

Deux heures du matin, l'heure était bien choisie pour cette œuvre des ténèbres.

« Les visites domiciliaires doivent se faire chez les prêtres réfractaires et les ennemis bien prononcés du gouvernement ou gens sans aveu. Beaucoup de ces prêtres sont soupçonnés d'exercer encore les fonctions de leur culte, infraction manifeste aux lois. Beaucoup d'entre eux, sans moyens d'existence, sont très peu susceptibles de rassurer les autorités constituées sur leur conduite.

Le conseil arrête : 1° de faire des visites domiciliaires chez le citoyen Bastin, faubourg Catherine (le mot sainte était prohibé alors); chez le citoyen Rochefort, ex-abbé; chez le citoyen Legros, ex-chanoine; chez Jamar, ex-doyen; chez Warnant, ex-notaire (il n'était plus notaire parce qu'il avait refusé de prêter le serment de haine à la royauté); chez Hansotte, ex-prêtre; dans une maison à Statte, servant de retraite à quelques religieuses de cette commune, ex-carmélites; chez le citoyen Bertrand, ex-curé; chez Denée, boulanger; chez la citoyenne Legros, le citoyen Degueldre, le citoyen Vrancken, rue des Brasseurs, la veuve Merkenne, à l'Appelée; à la maison dite la Motte; chez l'abbé Debru et autres maisons dont la suspection paraîtrait susceptible de mériter ces épreuves;

2° Chacun des officiers municipaux, accompagné de la force armée, se divisera par section respective, qui comprendra l'une le commissaire de police, l'autre son appariteur et les autres le commissaire du Directoire exécutif, le président du tribunal correctionnel et le commissaire du Directoire près de ce tribunal;

3° Au soleil levant chacun partira pour l'endroit désigné. L'officier municipal arrêtera d'abord tous les individus dont on lui aura procuré la liste et les fera conduire sous escorte à la maison commune.

Il tâchera et s'assurera des moyens de pouvoir surtout saisir des prêtres célébrant leur culte dans des maisons particulières; à cet effet il s'entourera de tous les moyens de perspicacité suffisants : pour y parvenir l'administration concentre en lui toute son autorité.

On devra dans les rues faire le moins de bruit possible et en frappant chez les particuliers, ne répondre aux interpellations que par les mots : *Au nom de la loi !*

Après s'être mûrement concerté avec les différentes autorités présentes à la séance, on divisa les lots, le sort les ayant distribués, et, la première pointe du jour commençant à paraître chacun est parti pour sa destination avec une escorte militaire de quatre hussards et de quatre gendarmes.

(Signé) **Bouchet, Jamolet, Herla, Detelle et Barbaix.**

Le nom de Guérin est raturé et cet administrateur ne fit du reste aucune visite domiciliaire pour rechercher les prêtres fidèles.

Le même jour (22 juillet 1798) on dressa les procès-verbaux des visites exécutées le matin.

1° Detelle se rendit d'abord chez le citoyen Bastin (maison Thiry actuelle) au faubourg Catherine. On peut lire dans le livre de M. R. Dubois le récit de cette visite domiciliaire. Elle se termina par l'arrestation de l'ancien directeur de Solières. Detelle alla ensuite sous-le-Château, chez Rochefort, dont le fils, abbé, fut aussi conduit à la maison commune, comme insermenté.

Le zélé patriote se rendit de là chez l'ex-chanoine Legros et l'ex-doyen Jamar dont la porte resta fermée; puis chez Neuret, prêtre infirme, qui dut venir, dans les vingt-quatre heures, prouver ses moyens d'existence et enfin chez Lebrun, serrurier, sur le Pont-Palais, où devait se cacher un ex-capucin, qu'aucune recherche ne parvint à découvrir.

« 2° L'administrateur Hella, accompagné de Gravé commandant de la gendarmerie, se rendit chez Bertrand, ex-curé, qu'on put saisir ; de là chez Warnant, ex-notaire, famé de recevoir des prêtres pour dire la messe et des personnes pour y assister à des célébrations illégitimes du culte ; il était surtout soupçonné d'avoir recélé une foule d'archives de l'ancienne judicature criminelle; mais on ne trouva rien qui constatât un délit bien prouvé; ensuite chez Beyar, prêtre insermenté, sur qui planait des soupçons désavantageux, on nous assura qu'il avait quitté la commune depuis trois jours; enfin chez la veuve Detru pour nous

emparer d'un ecclésiastique qui devait assez souvent y célébrer les cérémonies du culte : nous cherchâmes la personne de ce prêtre et les objets servant à la célébration, sans avoir pu trouver de traces ni de l'un ni de l'autre.

« 3° L'officier municipal Rouchet, accompagné de Barbaix, commissaire du Directoire exécutif, se porta à la Motte où l'on assurait qu'on devait célébrer l'exercice du culte. Après avoir longtemps observé les alentours, nous avons sonné à la porte ; on vint nous ouvrir. Nous rencontrâmes un prêtre de Dinant non assermenté, venu ici, dit-il, pour des raisons de santé; il nous montra un certificat de domicile daté avant le 10 vendémiaire ; on l'arrête et on le conduit à la maison commune. Sur la route nous nous arrêtâmes à la maison de l'ex-abbé Hansotte, qui était aussi fort soupçonné de contrevenir aux lois sur la police des cultes : on ne trouva que quelques vieilles chasubles ; mais nous crûmes prudent de l'inviter à se rendre à dix heures à la maison commune pour constater ses moyens d'existence. Nous nous transportâmes chez un ex-frère récollet, qui était domicilié chez les citoyennes Courtois, rue des ex-Mineurs, et que les anciens vagabondages attachés à son ordre rendaient singulièrement suspect pour les réitérer encore souvent : nous l'arrêtâmes et le conduisîmes à la maison commune avec les autres. La même circonstance eut lieu envers l'ex-gardien des récollets, résidant chez la citoyenne Depralle.

« 4° Un officier municipal (sans doute Jamolet), accompagné du commissaire du Directoire près le tribunal correctionnel, à Statte, envahit, au nom de la loi, la maison occupée par des ex-religieuses carmélites qui étaient famées exercer le culte catholique contraventoirement aux lois. Ayant rôdé pendant une demi-heure environ sans rien apercevoir, par une de ces fatalités qui se voient peu, nous fîmes rencontre d'un gros ex-père carme, qui, s'était caché dans une alcôve. Lui ayant demandé ce qu'il faisait là, il ne put nous répondre assez catégoriquement pour nous faire

croire qu'il y était dans des vues assez évangéliques pour le pardonner. Nous l'interpellâmes sur la prestation de serment, il nous dit ne l'avoir pas fait. Nous l'invitâmes ensuite de vouloir nous suivre à la maison commune et il s'y rendit de bonne grâce. »

Comment peut-on raconter ces horreurs sans avoir pitié des victimes ?

Que devinrent tous ces pauvres prêtres, dont nos officiers municipaux avaient fait si odieusement la traque? Furent-ils transférés dans les prisons de Liége et de là déportés à l'île d'Oléron ? On sait que dans l'année (1798), Bassenge en fit arrêter 779 dans le seul département de Liége. « Nulle part, dit l'auteur de l'*Histoire de la Terreur sous le Directoire*, nulle part les commissaires du Directoire ne se jetèrent sur le clergé catholique avec une violence et un acharnement aussi fanatique. »

Cependant malgré les recherches vigilantes des bourreaux une foule de saints prêtres restaient cachés en ville comme l'abbé Detiége qui disait la messe dans la cave de la maison Berleur, rue des Rôtisseurs, et tous officiaient chaque dimanche et administraient le baptême et tous les sacrements à la grande masse du peuple catholique hutois, qui ne voulait avoir rien de commun avec les ministres assermentés et qui refusait d'assister à leurs offices du décadi célébrés dans les temples vides.

Nous en trouvons la preuve évidente, après le retrait du serment de haine, à la royauté, dans la séance du 1er janvier 1800, lors de la publication de la lettre du 8 frimaire an VIII (29 novembre 1799) du ministre de la police générale, qui mettait en liberté les prêtres condamnés à la déportation comme insermentés ou insoumis sans condamnation.

L'administration délivra un certificat à ces prêtres le 6 janvier et ce jour même se présentèrent : Jos. Godenne, Etienne Jéhu, Fr. Nicolas, Jos. Wathour, Jean Spiette, Louis-Jos. Allard, P.-Jos. Devaux, H.-J. Pironnet, G.-Fr. Ernotte, J.-Fr. Beyar, H.-J. Brou, J.-L. Detiége et Jos. Goffin : tous ministres du culte

catholique qui se sont soustraits à la déportation et veulent jouir de l'arrêté des consuls du 8 frimaire. »

Mais ce certificat était lui-même inutile car le 2 ventôse (21 février), il suffit de prêter le serment nouveau qui disait simplement : « Je promets d'être fidèle à la Constitution. »

Depuis le traité de Campo Formio (17 octobre 1797), où Napoléon, avec son indépendance ordinaire, avait traité avec l'empereur d'Autriche, qui donnait à la République la Belgique et la ligne du Rhin, avec Mayence, nos rapports avec l'Autriche n'existaient plus, la principauté de Liége avait disparu à jamais et rien n'empêchaient de faire serment de fidélité à la France.

VI.

Les Municipalités hutoises.

LA MUNICIPALITÉ EN 1789.

Si le peuple, comme nous l'avons vu, eut à souffrir de toute manière du régime républicain, il ne faut pas croire que nos officiers municipaux ne furent pas soumis à leur tour à un rude esclavage. Un simple coup d'œil jeté sur les diverses administrations qui se succédèrent à notre hôtel-de-ville pendant la révolution, nous fera souvent deviner le poids des fers sous lesquels devaient ployer nos fiers patriotes.

Dès que la révolution du 18 août 1789 eut éclaté à Liége, elle renversa les anciens magistrats Ghaye et de Villenfagne et établit une nouvelle régence avec Fabry et Chestret comme bourgmestres.

Une députation de Liégeois, composée de Bailly, Henckart et de Behr, se rendit à Huy pour faire connaître au peuple les motifs de la révolution. A l'exemple de Liége, quelques prétendus patriotes s'assemblèrent à notre hôtel-de-ville, destituèrent les bourgmestres Beyar et Warnant et nommèrent une nouvelle administration. Ils choisirent Detiége comme

bourgmestre, (voir séance du 13 messidor, an V) probablement avec Masson, ancien échevin et ancien bourgmestre; H. J. Bastin et Delloye fils, médecin, furent co-régents. Les registres de cette municipalité ont disparu des archives communales, on n'a pas même les noms de tous ces administrateurs, qui se maintinrent jusqu'à l'entrée des Autrichiens, 12 janvier 1791.

Le 24 janvier 1791 fut rétabli l'ancien magistrat, à l'exception des membres qui avaient embrassé le parti des rebelles. Parmi nos administrateurs révolutionnaires, Bastin, Masson et Delloye, qui étaient en fuite, furent seuls poursuivis devant la commission impériale.

Le prince Hoensbroek publia une amnistie, le 20 octobre 1791, dans laquelle il déclara n'abandonner à la rigueur des lois, que les instigateurs principaux de la révolte, sauf d'en user à l'égard de quelques-uns d'entre eux suivant que les circonstances le permettront.

Le prince meurt le 4 juin 1792, le comte de Méan lui succède et, après la victoire de Dumouriez à Jemmapes (6 novembre), les Français entrent dans la principauté de Liége le 28 novembre 1792.

Nos révolutionnaires reviennent à leur suite et remplacent de nouveau les anciens magistrats jusqu'au 5 mars 1793, époque où Dumouriez battit en retraite devant les Autrichiens.

Quels furent les noms de la nouvelle administration révolutionnaire? Probablement Rubin, Ledroux, Detiége, N. Delloye et François Lainé. Du moins nous voyons ces hutois se sauver à la rentrée du prince et ils sont cités, au commencement de 1794, par le procureur Fréron, ancien mayeur de Huy, devant la cour des échevins de Liége « pour s'être rendus coupables des crimes de sédition, de rébellion et d'infractions à la paix publique, lors et pendant l'invasion des patriotes français. » Nous lisons aussi parmi les fugitifs les noms de A. Stasse de Wanze, Louis Demaret de Statte, Jean-Baptiste Seron de Vinalmont, Lambotte de Marchin et F. J. Britelle d'Ampsin.

Mais le 27 juillet 1794, l'armée française fit sa seconde entrée à Liége, et cette fois ce fut définitif : la révolution triomphe, la principauté disparaît et notre pays est réuni à la France jusqu'à la chute de Napoléon en 1814.

PREMIÈRE ADMINISTRATION.

Du 1er février au 12 décembre 1795.

Il fut très difficile aux patriotes liégeois de trouver à Huy des anciens révolutionnaires désireux de faire partie de la nouvelle régence de la ville. Les municipalités avaient été tant de fois établies et renversées successivement par les vainqueurs, autrichiens ou français, que l'on ne prévoyait guère quelque stabilité possible.

Ce ne fut qu'en 1795 que Boutteville, l'agent national de Liége, nomma la première administration révolutionnaire chargée de diriger tout le canton de Huy.

Piette fut député par Boutteville pour convoquer et installer les officiers municipaux de Huy le 1er février 1795. Le citoyen de Sélys fit la même chose à Waremme et à Saint-Trond.

La liste de l'administration de Huy comprenait les noms suivants :

Jean Fr. Rubin, libraire, agent national.
Joseph Guérin, artiste vétérinaire.
Joseph Wathour, apothicaire.
Lambert Dewar, receveur des béguinages de Neumoustier et des Frères mineurs.
J. Fr. Piette, teinturier.
Edouard Ledrou-Godin.
Jean Fr. Rouchet.
Arnold, négociant.
Guillaume Mathieu, orfèvre.
Léonard Godin, négociant.
Detiége, fils, ancien notaire.
Thiry, médecin.

Les cinq derniers refusèrent de se rendre à l'invitation de l'agent national, quoique plusieurs fois répétée.

Leurs collègues recoururent en vain à l'administration centrale, pour les obliger à se rendre aux séances et à remplir leur devoir sous peine de voir mettre en doute leur patriotisme et d'être responsables de tous dommages arrivés dans l'arrondissement depuis la nouvelle installation.

Le citoyen Arnold s'y rendit le 17 juin 1795 parce qu'on les avait tous menacés « d'extrémités qui les diffameraient. »

Effectivement le 19 juin on envoya aux citoyens Detiége, Mathieu, Thiry et Godin des garnissaires en exécution militaire « jusqu'à ce qu'ils viennent prendre séance au conseil municipal. » Ils devaient nourrir ces soldats, les loger et leur payer chacun 15 livres par jour.

Les administrateurs se réunirent d'abord presque tous les jours; ils se nommaient un président qui était renouvelé toutes les décades; c'est ainsi que nous voyons successivement présidents Guérin, Ledrou, Wathour, Rouchet, Dewar, Arnold, Pleffer et Piette.

Les fonctions de ces premiers officiers municipaux, zélés patriotes, furent rendues pénibles, non seulement par l'anarchie qu'entraîne inévitablement une révolution, mais encore et surtout par les impositions d'emprunts énormes, par les réquisitions militaires, par le cours forcé des assignats, par la misère et la famine.

Nos administrateurs si despotiques contre les religieux, les religieuses et les prêtres, ne pouvaient pas toujours faire respecter leur autorité par le simple peuple, visiblement opposé au nouveau régime. Ainsi :

Le 14 ventôse, le citoyen Piette, notre collègue, déclare que vers 11 heures du matin, en venant à la maison commune, il a trouvé un paysan se disputant contre Mottar, domestique au garde magasin Marie. Piette a crié : « Halte ! soyez tranquilles ! » Le fils du dit Mottar a pris une truelle des mains de son père et en a voulu frapper le paysan à la tête. Sur quoi notre collègue Piette a réitéré la menace : « Soyez tranquilles ! » et le dit Mottar lui a répondu qu'il se foutait de lui.

En foi de quoi le citoyen Piette a signé le procès-verbal, dont le dit Piette avait deux témoins.

(Signé) J. Piette, officier municipaux. (sic.)

Le citoyen Mottar fils s'est rendu à 2 1/2 heures à la maison commune sur notre réquisition et a fait ses excuses, dont la municipalité a été contente.

Pour forcer leurs collègues récalcitrants à prendre part à l'administration révolutionnaire, nos municipaux portèrent le 8 juin 1795, une amende de 20 livres pour chaque absence de séance et le 14 juin ils ordonnèrent à chaque membre d'assister au conseil, décoré de l'écharpe tricolore.

Le 20 juin, ils demandèrent à l'Administration centrale de réchauffer le zèle des municipaux fidèles par des appointements et un secours pour les indemniser de ce qu'ils négligent leurs affaires.

Le 25 juin, sur ordre de l'administration d'arrondissement de Liége, on retira les soldats logés chez les administrateurs réfractaires.

Alors nos patriotes, déconcertés, donnèrent tous leur démission au représentant du peuple à Bruxelles.

Lui faisant observer que les motifs des récalcitrants étaient faux, notamment que Detiége, sous l'ancien régime a toujours brigué toutes les charges; il était échevin de plusieurs cours, officier sindic et mambourg de cette ville; il fut nommé et a accepté, sans le moindre mécontentement la place de mayeur de cette ville en 1789, pendant notre révolution de Liége. Si la fonction d'officier municipal rapportait quelque bénéfice, il serait le premier à la rechercher. Nous vous invitons à agir rigoureusement contre lui et les trois autres.

Pour les faire consentir à garder leur mandat, car il n'était pas facile de trouver une demi-douzaine de patriotes à Huy, le représentant du peuple, par arrêté du 2 fructidor an III, annonça à la séance du 16 septembre 1795, qu'il fixait comme suit les appointements de la municipalité :

1° Chaque officier municipal (il y en a 8) aura 20 florins, 6 sous et demi par mois.

2° L'agent national et le greffier secrétaire auront le double des officiers municipaux, c'est-à-dire 40 florins et 13 sous par mois.

Malheureusement l'appétit vient en mangeant, et nos administrateurs ne se contentèrent pas de leurs honoraires; on leur avait donné la collation des prébendes des pauvres, mais ils se les attribuèrent à eux-mêmes, en les tirant au sort entr'eux. Aussi, le 2 novembre 1795, à propos de revendication de prébendes, Pleffer, Dewar, Arnold et Guérin donnèrent leur démission et refusèrent de siéger. Wathour fut nommé président, puis on procéda à la distribution de trois prébendes qui échurent à Wathour, Ledrou et Rouchet.

Le 7 novembre, une prébende des malades échoit au citoyen Piette et une de Motet au citoyen Rubin.

Le 23 novembre un bénéfice de Saint-Nicolas est encore conféré par le sort au citoyen Wathour et un bénéfice de Saint-Pierre et de Saint-Paul au citoyen Rouchet. On voit que ces farouches républicains ne dédaignaient pas de s'emparer des bénéfices des pauvres. Il faut voir surtout le désintéressement de nos chers administrateurs dans la location des biens nationaux, des chapîtres et des émigrés, où les Rouchet, les Guérin, les Halein, etc., se font adjuger des châteaux, des maisons de plaisance avec jardin, prairies et bonniers de terre pour quelques centaines de bottes de foin.

DEUXIÈME ADMINISTRATION.

Cette première administration, nommée par le citoyen Boutteville, agent national de Liége, fut dissoute par le même Boutteville, devenu commissaire du gouvernement, près le département de l'Ourthe, quand la principauté de Liége fut réunie à la France.

Chargé de l'organisation des autorités dans le nouveau département, il nomma officiers municipaux du

canton de Huy, le 13 décembre 1795, les citoyens : Nicolas Delloye, Francotte, Mathieu, Masson, négociants à Huy, et Piette, officier municipal.

On voulait arriver à introduire dans le conseil, des noms de l'ancienne magistrature.

Le citoyen Rubin, agent national, est nommé commissaire du pouvoir exécutif près de la dite municipalité.

« L'installation du nouveau collège ne pourra être différée de plus de trois jours après la réception du présent arrêté. »

Mais, le 16 décembre, le citoyen Piette seul se présenta pour accepter ces fonctions et il prêta serment devant l'agent national Rubin. Il n'y eut plus séance, faute de conseillers municipaux.

Les patriotes présentèrent une nouvelle liste au citoyen Boutteville qui vint lui-même, le 18 janvier 1796, installer une nouvelle municipalité, composée des citoyens : Lainé, sénior, marchand ; Piette, Rouchet, A. Ledrou, ci-devant officiers municipaux ; Detelle, marchand, et Jamolet, cordonnier.

Le citoyen Ista, ex-substitut du procureur de Liége, est nommé commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité de Huy ; il est autorisé à se servir des meubles appartenant à la ci-devant abbaye de Neumoustier.

Tous acceptèrent leurs fonctions.

Rouchet fut nommé président et Rubin, ex-agent national, fut chargé de faire le répertoire des argenteries et effets dédiés au culte dans les églises de cette commune.

La municipalité n'eut plus à s'occuper du canton, mais seulement des affaires de la commune de Huy.

Toutefois, malgré cette restriction de ses attributions, elle eut, au milieu d'une population chrétienne comme l'était celle de Huy, à poser des actes qui la rendirent odieuse : elle eut à faire prêter le serment de haine à la royauté, à faire porter les cocardes républicaines, à célébrer les fêtes révolutionnaires et à veiller à l'observation des décadis, à détruire les armoiries, à

abolir les corporations, supprimer les ordres religieux, établir les impôts et surtout se partager les prébendes. Car les nouveaux administrateurs continuèrent de s'attribuer les prébendes des pauvres ; ainsi, une prébende des malades échoit encore le 6 février au citoyen Rouchet « mais celui-ci ne pourra plus prétendre d'avoir part aux ballottages qui arriveraient dans l'avenir, avant que ses collègues en soient aussi pourvus ; et l'on décide que les prébendiers sont désormais tenus de résider dans cette commune, pour pouvoir jouir des revenus de leurs prébendes. » Le citoyen Piette était absent.

Le lendemain, 7 février, Piette réclama contre la collation du béguinage accordé la veille à Rouchet, prétendant que seul il y avait droit, parce que cette prébende était devenue vacante pendant la précédente municipalité où lui seul avait accepté son mandat. Ses nouveaux collègues rejetèrent sa réclamation, vu qu'un membre seul acceptant, ne pouvait représenter un corps qui devait être composé de cinq municipaux et que son acceptation unique devait être regardée comme nulle.

Néanmoins le président Rouchet donna sa démission, le 5 août 1796, et Wathour, rentré comme officier municipal, fut nommé président.

Les revenus des pauvres de chaque paroisse et du grand hôpital furent réunis en une seule masse et Léonard Godin en fut nommé receveur avec le trentième denier de sa recette pour traitement.

Les fonctionnaires qui avaient gouverné depuis l'entrée des Français en juillet 1794, avaient été nommés par les représentants du peuple parmi les patriotes et avaient reçu pour mission de former l'esprit public aux principes républicains. Le Directoire crut que ce régime était assez fermement établi et assez goûté du peuple pour lui confier en 1797 l'élection des administrateurs municipaux.

Tout citoyen âgé de 21 ans et payant une contribution directe quelconque eut le droit de voter dans les *assemblées communales* et *primaires*.

L'assemblée *communale* élisait son *maire* ou *agent* et son adjoint : les agents et adjoints de tout un canton formaient la municipalité, qui régissait tout le canton.

L'assemblée *primaire* était celle de tout un canton, qui avait à élire le juge de paix, ses quatre assesseurs, le président de la municipalité et les *électeurs*.

Les électeurs choisis par l'assemblée primaire avaient pour mission d'élire les membres du corps législatif, ceux du tribunal de cassation et les juges du département.

Les assemblées primaires se tinrent dans les églises.

L'assemblée primaire du 1er germinal an V (21 mars 1797) devait voter par sections du canton : celle du Hoyoux dans l'église des Croisiers, celle de la Méhaigne dans l'église de St-Pierre, Outre-Meuse.

Il fut très difficile à l'administration d'amener le peuple aux urnes électorales. Les Hutois étaient de plus en plus fatigués du régime républicain.

Le 5 janvier 1797, on proclame la loi que pour être électeur, chaque citoyen doit se faire inscrire avant le 21 janvier.

Personne ne se présentant pour être électeur, le 10 janvier l'administration fait une nouvelle proclamation :

Citoyens ! C'est avec autant de surprise que de douleur que nous voyons que notre proclamation du 15 nivôse n'ait pas produit l'effet que nous en espérions ! Quel est donc le motif qui vous engage à ne pas vous faire inscrire au tableau civique du canton, qui sera cependant fermé avant le 30 de ce mois (20 janvier) ? Y aurait-il peu de zèle de votre part ? Ah ! citoyens, nous ne croyons pas qu'il en existe un seul d'entre vous qui serait assez insouciant pour ne pas se glorifier du beau nom de *citoyen français*, qui ne peut s'acquérir que par l'inscription au tableau civique.

... S'il y en a entre vous que la malveillance agite, qu'ils repoussent ses conseils envenimés ! Les ennemis de la République vous feront sans doute faire des réflexions sinistres dont ils sauront profiter pour écarter le bonheur de son territoire. Ces vils suppôts de la tyrannie ne manqueront pas de vous insinuer leurs principes contre-révolutionnaires, mais vous,

braves républicains dont le zèle craintif pourrait être affaibli par leurs insinuations perfides, méprisez leurs discours ; ils ne tendent qu'à vous charger de nouveaux fers que les phalanges victorieuses de la liberté ont brisés.

L'administration municipale espère donc que ses concitoyens s'empresseront de se faire inscrire pendant le restant de ce mois où les inscriptions peuvent encore être reçues, et qu'elle n'aura pas la douleur d'entendre dire par les habitants des cantons voisins : Les Hutois sont sans énergie.

(Signé) **Wathour, président.**

Malgré cet éloquent appel et malgré la répétition de plusieurs proclamations plaintives, rien ne put vaincre l'indifférence du peuple hutois pour la République et il fallut reculer la liberté d'inscription jusqu'au 1er germinal (22 mars), c'est-à-dire jusqu'au jour même des élections, et celles-ci furent faites par un nombre insignifiant d'électeurs, quoique le droit de suffrage fût pour ainsi dire universel.

Avec les municipaux qui avaient été jusqu'ici nommés directement par les révolutionnaires, nous voyons disparaître de l'administration, bon nombre de zélés patriotes; Wathour devient gardien de la maison primaire des ex-Croisiers, et un nommé Piette, gardien de l'ex-collégiale, le chapitre ayant été supprimé. C'est ce même Piette qui, lors de l'incendie de la collégiale en 1803, sauva la statue de Notre-Dame de la Sarte, en l'emportant au risque de sa vie, sous une pluie de feu et de plomb fondu.

A chaque changement de municipalité, les juges, les commissaires, les greffiers, les secrétaires et en général tous les fonctionnaires étaient aussi suspendus et remplacés. C'est ce que constate une brochure de l'an VI, écrite par Charles Rouchet, fils, successivement commissaire de police et secrétaire en chef de l'administration. Ch. Rouchet mourut à Huy en 1800.

Il décrit ainsi l'état de la ville pendant la période républicaine :

La discorde était à son comble, la haine la plus profonde

éloignait les républicains ou patriotes des aristocrates ou royalistes. Des rixes sanglantes avaient lieu à chaque instant : le juge, chargé de les réprimer se laissait aller à la mollesse, ou à un excès de sévérité, selon que l'accusé partageait ou non ses convictions politiques. Les clubs et les conciliabules étaient permanents ; rien n'était épargné pour fausser les élections, et les fonctionnaires de la ville étaient exposés à une destitution brutale quand leurs patrons succombaient dans les luttes électorales.

O Huy, ô ma patrie ! quels sont tes crimes ?

Qu'as-tu fait au souverain maître de l'univers, qui semble t'avoir marqué du sceau de la réprobation, en permettant qu'on t'accable de tant de fléaux à la fois ?... La population de Huy est de 5000 âmes, dont 3500 sont inscrites sur le registre des pauvres ; il ne reste donc que 1500, dans lesquels 80 particuliers au plus sont d'une certaine aisance. Où veut-on donc qu'ils trouvent les moyens de payer l'injuste supplément à l'emprunt forcé, qui, avec les diverses contributions fait uue somme de plus de 510,000 livres ?... Si le fardeau de nos impositions reste encore deux ans la même, il ne nous restera que la triste alternative de faire le voleur pour les payer, ou de fuir une terre barbare, où l'on a la cruauté de nous laisser l'existence en nous ôtant les moyens de la soutenir.

N'est-ce pas une chose curieuse de voir ce tableau des bienfaits de la République, tracé par un de ses plus chauds partisans et cité par F. Gorrissen, l'un des plus naïfs admirateurs de la révolution du dernier siècle ?

TROISIÈME ADMINISTRATION.

Le 1er floréal an V (20 avril 1797), à l'invitation du citoyen Barbaix, commissaire du Directoire exécutif près le canton de Huy, se sont rendus et ont été installés administrateurs municipaux les élus de l'assemblée primaire du 1er germinal. C'étaient les citoyens Joseph Guérin, Hubert Bouhoulle, Jean-Nicolas Detiége, Emmanuel Detelle et Jean-Fr. Rouchet, Pfeffer fut nommé juge de paix.

On ne sait pas combien d'électeurs avaient pris part

au vote, mais on crut à Huy, comme à Liége et à Paris, que ces élections donnaient la majorité aux adversaires de la République.

Aussi la première proclamation du nouveau conseil fut-elle empreinte d'une réaction évidente :

L'administration voulant, comme expression d'un gouvernement juste et policé, prévenir les querelles et les troubles, défend, sous peine d'être traduit au juge de paix, de donner les qualifications injurieuses de Jacobins et de Chouans, et tout attroupement. — Voulant faire disparaître *jusqu'au dernier vestige du régime révolutionnaire*, pour déployer partout le règne des lois, de l'ordre et de la fraternité, l'Administration arrête : Le bonnet rouge suspendu sur la fontaine du Marché, emblème par sa couleur du régime de terreur et de sang, sera remplacé sur le champ par le bonnet aux trois couleurs, gage des principes qui assurent à chacun équité et protection dans la municipalité.

Le bonnet républicain fut mis aux trois couleurs pour 33 sols par le peintre Putmans.

On sait que l'origine du bonnet rouge est due à Péthion, ce *vertueux* ami de l'*incorruptible* Robespierre, ce maire de Paris qui fut le protecteur de tous les complots et qui introduisit une foule de malfaiteurs dans la garde nationale, où il les arma de piques au lieu de fusils. Des Suisses du régiment de Château-Rieux, condamnés aux galères, furent un jour fêtés triomphalement et ils reçurent de Péthion les honneurs de la séance au corps législatif. *Ces forçats impudents entrèrent dans l'assemblée couverts de leurs bonnets rouges de galériens*, et cette ignoble coiffure fut jugée digne de devenir l'emblème de la République. Il est bon qu'on rappelle ce souvenir aux socialistes d'aujourd'hui.

Bientôt la minorité républicaine à Paris, pour se maintenir au pouvoir et avec elle la République, fit un coup d'Etat en arrêtant les membres royalistes du corps législatif. 54 membres furent condamnés à la déportation et la fameuse *loi des mesures de salut public* remit en vigueur tous les arrêtés portés contre les prêtres et les émigrés.

Les patriotes liégeois ressentirent la joie la plus vive à la nouvelle que la tentative royaliste avait échoué à Paris et ils recommandèrent aux commandants militaires de redoubler d'activité et de vigilance pour prévenir toute conspiration contre les intérêts de la République.

Nos administrateurs hutois reprirent bientôt le ton et les allures des sans-culottes et ils durent faire ostentation de zèle révolutionnaire pour faire oublier leur première tendance à la modération.

« Il importe, disent-ils dans leur séance du 11 messidor, de surveiller les individus dont la présence seule est un crime ou un danger pour le lieu qui les recèle. »

Cela n'empêcha pas le président Guérin d'être arrêté le 12 messidor par le commandant de place, le citoyen Dubuisson, au moment où il montait les degrés de l'hôtel de ville pour se rendre à la séance. Il fallut que les citoyens Bouhoulle et Detiège allassent faire sortir eux-mêmes leur collègue du corps de garde où il avait été jeté.

Le conseil, considérant que cet acte de violence serait un crime envers un citoyen quelconque et un attentat de l'espèce la plus grave dans la personne d'un fonctionnaire public, invita le citoyen Dubuisson à se rendre à la séance du lendemain à effet de prendre les mesures que l'ordre public aussi essentiellement outragé devra prescrire.

Le commandant de place se présenta effectivement au conseil, accompagné de trois officiers, dont l'un refusa de dire son nom. Dubuisson reconnut avoir fait arrêter le président de l'administration à propos de quelques difficultés survenues au sujet de logements des troupes, mais il n'en témoigna aucun regret.

Les administrateurs s'efforcèrent de bien mériter de la République en faisant procéder à la vente des biens des couvents et exécuter ponctuellement les mesures de salut public relatives aux émigrés, dont les non-rayés de la liste devront sortir du pays dans les 24 heures, et contre les ministres du culte dont les

insermentés devront immédiatement prêter le serment de haine à la royauté ou être déportés.

Le commissaire de police fut chargé de faire disparaître tout signe extérieur du culte, d'abattre les croix des tours, de veiller au port de la cocarde et au repos du décadi. On paya même les chandelles des clubs jacobins qui avaient été tenus en 1792 et 93, et on s'efforça de donner une pompe inaccoutumée à la célébration de la Fête de la Fondation de la République.

Aussi nos faux patriotes, qui avaient été sur le point à leur première séance, de faire disparaître le bonnet rouge, furent-ils fort émus lorsqu'à la réunion du 4 frimaire (24 novembre 1797), sur le rapport du citoyen Séguin, commissaire de police, ils constatèrent que « des scélérats ont enlevé, dans la nuit du 3 au 4 présent mois, le *bonnet de la liberté*, placé sur la fontaine de la place de cette commune.

Considérant que tant d'audace et de scélératesse peut être atteinte pour avoir été vue par des républicains dont le cœur généreux bat pour l'amour de la patrie, de l'égalité, de l'ordre et des susdites institutions républicaines, — l'administration invite au nom de la patrie à les dénoncer et par là acquérir des titres à la reconnaissance publique, et déclare en outre de payer à titre de récompense à ceux de nos administrés ou autres qui auraient vu ou auraient des connaissances directes et les dénonceraient, la somme de 500 livres en numéraire.

Naturellement on ne trouva pas les farceurs qui avaient enlevé le bonnet de la République.

Malgré toute leur bonne volonté, nos administrateurs restèrent suspects aux patriotes liégeois et, le 15 ventôse (5 mars 1798), ils furent suspendus par un arrêté de l'administration centrale du département de l'Ourthe.

Le 18 ventôse, une nouvelle administration fut installée par le citoyen Barbaix, commissaire du Directoire, sous le nom de commission administrative ; elle n'était composée que de trois membres étrangers à la ville : le citoyen Thiriart, ci-devant juge du tribunal

civil du département de l'Ourthe ; le citoyen Jacques Marchin, ci-devant juge de paix au canton de Seraing, et le citoyen Warnier, ci-devant officier municipal à Liége. Warnier fut élu président.

BASSENGE A HUY.

La commission administrative imposée à nos concitoyens n'eut guère à s'occuper que de la célébration des fêtes civiques et de la préparation des élections de l'assemblée primaire du 1er germinal an VI (21 mars 1798). Comme les élections de l'année précédente avaient été faites dans un sens royaliste, la *loi des mesures de salut public* prescrivit que dorénavant les votants émettraient le serment de haine à la royauté et elle excluait des assemblées primaires les parents et les alliés des émigrés. Bassenge fit même exclure des comices électoraux et de toute fonction publique tous les fonctionnaires civils et militaires qui avaient rempli des charges sous le prince de Méan du 8 mai 1793 au 27 juillet 1794. Rien d'étonnant donc si le suffrage universel du canton, qui avait à élire les cinq administrateurs donna seulement 110 voix à E. Detelle; 109 à Jean-François Rouchet; 106 à Ignace-Joseph Guérin, cabaretier; 89 à Herman Herla; 82 à Bouhoulle; 49 à Jean-Fr. Lainé, marchand; 14 à J.-A. Gritte; 11 à Chapelle, notaire; 10 à Thiry, médecin; 8 à Godin, fabricant, et 7 à Matthieu, sur la place.

Dès le 7 germinal, les citoyens Rouchet, Detelle et Herla se présentèrent pour siéger comme nommés par les assemblées primaires.

Thiriart et ses collègues refusèrent de leur céder la place parce que les nouveaux administrateurs n'entrent en fonctions que le 1er floréal et que la suspension des mêmes membres, pour l'an dernier n'était par encore levée. Du reste, il y avait une protestation contestant la validité de l'élection de l'assemblée du Hoyoux et l'on devait demander l'avis de l'administration centrale.

Le 9 germinal, une lettre de Bassenge, aîné, et de

Digneffe, approuve le refus de la commission administrative de laisser siéger Detelle, Rouchet et Herla.

Bassenge se plaint aussi de ce qu'on a tiré des boîtes le 5 germinal vers six heures du soir et sonné le carillon qui joue toujours un grand rôle dans les affaires de Huy.

« Qui, citoyens, peut avoir donné l'ordre de mettre en jeu ce carillon ? N'est-il pas sur la maison commune ? La commune a-t-elle été consultée ? A-t-elle permis ? Il faut que tout cela se débrouille. L'autorité militaire aurait-elle peut-être permis de tirer ces boîtes ? Ces faits semblent des bagatelles au premier coup d'œil, ils ne sont pas moins de nature à ne pas être négligés. Ils peuvent conduire à des résultats et je charge spécialement mon collègue Barbaix de prendre là-dessus et de me transmettre promptement tous les renseignements qu'il pourra recueillir.

Salut fraternel,

Bassenge, aîné.

Le 11 germinal (31 mars 1798), Bassenge vient lui-même présider la séance du Conseil communal à Huy. Il fait acter au procès-verbal que :

Le registre de l'ancienne municipalité n'offre qu'irrégularités, lacunes, chaos, preuve de la plus pitoyable gestion... Il n'y a pas une signature au registre, ni le nombre des membres présents. Outre le registre courant, il en existait un second, tenu secrètement par le secrétaire Namur. Dans ce registre particulier sont les collations des recettes et béguinages faites par les municipaux à eux-mêmes, à leurs parents et affidés ; il existe en outre trois collations originales faites en nivôse et soustraites à tous registres, tandis que dans ce registre il est consigné un arrêté qui rapporte toutes les nominations scandaleuses faites antérieurement.

Veillez spécialement, citoyens administrateurs, à conserver ces trois pièces authentiques, elles suffisent pour faire connaître les hommes... Sans délai je rendrai compte à l'administration centrale et au ministre des résultats de mon voyage à Huy. Secondez-moi en accélérant votre rapport général. Il faut

que le patriotisme et la probité triomphent, et que le peuple de Huy connaisse ceux qui sont dignes de sa confiance et ceux qui l'ont surprise.

(Signé) **Bassenge aîné, Thiriart, Warnier, Marchin.** »

QUATRIÈME ADMINISTRATION.

Les élus des assemblées primaires furent cependant installés le 1er floréal an VI (20 avril 1798) ; c'était Ignace Guérin, qui fut nommé président, Herman Herla, Jean-Fr. Rouchet et Emmanuel Detelle. Hubert Bouhoulle ne fut pas ratifié parce qu'il n'avait pas été inscrit comme électeur au registre civique avant le 1er germinal an V. Le citoyen Lainé, qui le suivait comme ayant obtenu le plus de voix (49), notifie son refus d'accepter la place d'administrateur municipal.

Bassenge vient encore une fois à Huy, le 21 floréal (10 mai) pour stimuler le zèle de nos officiers municipaux et en faire des républicains éclairés et purs. Il leur adjoint comme collègue le citoyen Jamolet, patriote énergique. Il se plaint de ne pas voir les lois sur la police mieux exécutées : on ne tient pas de registre des étrangers dans l'auberge où il a logé. Quant aux réclamations des centimes additionnels à l'emprunt forcé, il leur dit de s'adresser au ministre des finances, qui statuera pour tout le Département de l'Ourthe. »

Excités par la crainte d'avoir encore à subir la colère de Bassenge, nos administrateurs firent des visites domiciliaires pour trouver les prêtres insermentés ; ils firent rentrer les impôts avec la plus inflexible dureté et firent subir les exécutions militaires aux défaillants les plus pauvres.

On sait que le 1er prairial an VI (20 mai 1798) Nicolas Bassenge fut nommé membre du Conseil des Cinq Cents. Éliminé du Corps législatif an X (27 mars 1802), Bassenge rentra définitivement dans la vie privée et mourut misérablement en 1811.

Le 11 thermidor an VI (29 juillet), le citoyen Barbaix apprend à l'administration communale qu'une exécu-

tion militaire d'un homme à 6 fr. par jour est envoyée à cette administration et au commissaire du Directoire exécutif jusqu'à la rentrée des 40 patentes qui restent en arrière.

Le citoyen Leclercq, l'envoyé en exécution, entre en séance et exhibe ses papiers. Le 17 thermidor, ce commissionnaire spécial, en suite d'une lettre lui écrite par le directeur du 2e bureau, demande aux officiers municipaux qu'on lui acquitte les frais que lui a occasionnés son exécution militaire dans ce canton. Barbaix, Guérin, Herla, Jamolet, et Rouchet consignèrent dans les mains du secrétaire leur quote-part pour ces frais, Detelle étant absent, mais Leclercq refusa de partir sans être entièrement satisfait. L'administration fit inviter l'épouse Detelle-Lecourbe à vouloir débourser la quote-part de son mari. Sur le rapport qu'en fit l'huissier, la citoyenne Detelle avait ordre de ne donner de l'argent à qui que ce fût. Le citoyen Leclercq attendra que le citoyen Detelle soit de retour et restera à ses frais.

Le 23 thermidor, Detelle se plaint qu'à son retour, il trouve le citoyen Leclercq en exécution depuis six jours.

Alors l'administration remit à Leclercq un mandat de 66 livres 6 sols sur le percepteur de la commune et réclama de l'administration centrale de ratifier cet emprunt provisoire.

Naturellement, les exécutions militaires contre les pauvres défaillants se poursuivaient alors avec une recrudescence d'impitoyable aigreur. Nous avons raconté plus haut ces horribles exécutions militaires qui révoltaient les soldats eux-mêmes.

L'opposition des patriotes liégeois devint quelque chose de tellement pénible pour les Hutois que Rouchet donna sa démission d'administrateur municipal le 5 fructidor (22 août 1798.) Jean-François Piette fut nommé à sa place.

Le mois suivant (7 septembre), le président, Guérin, qui n'avait pas voulu prendre part à la chasse aux prêtres insermentés, protesta encore publiquement

qu'il ne voulait plus voir son nom figurer sur les contraintes que l'on est forcé d'envoyer à des malheureux chez lesquels les militaires eux-mêmes refusaient d'aller en exécution.

Aussi le 28 nivôse (17 janvier 1799), le citoyen Barbaix, commissaire du Directoire exécutif donna-t-il au Conseil lecture d'un arrêté de l'administration centrale qui suspendait encore une fois Guérin de ses fonctions de président et d'administrateur.

Sur le rapport du commissaire, le président Guérin était suspendu pour s'être permis en présence de ses collègues de tenir les propos les plus énergiques, soit en critiquant d'une manière ouverte les actes du gouvernement, soit en s'apitoyant sur l'expulsion des émigrés.

J.-Fr. Lainé, proche du grand pont, fut nommé officier municipal à la place de Guérin et Detelle fut élu *président*.

Les derniers jours de cette administration furent marqués par la difficile mission d'appliquer l'impôt des portes et des fenêtres, d'enlever et de briser les cloches, de vendre le restant des biens nationaux et enfin d'exécuter les premières lois de la conscription. Un arrêté du 28 ventôse, communiqué par le citoyen Lesoine, inspecteur des contributions, destitua du jury d'équité, qui devait répartir la part contributive de chaque habitant, les citoyens Springuel, Warzée, Pierpont, Lhoneux et Farcy, comme n'étant pas assez républicains ; ils furent remplacés par Nic. Delloye, G. Matthieu, J.-N. Arnold, Chapelle, notaire et Gabriel Mansion.

DERNIÈRE ADMINISTRATION.

Les élections du 1er germinal an VII (21 mars 1799) donnèrent les écharpes municipales à Nic. Delloye, fabricant, Jean-Nic. Arnold, négociant, Jean-Fr. Lainé, marchand, J. Chapelle, notaire et N. Bouhoulle, médecin.

Delloye est nommé président, Bouhoulle, officier

de l'état civil, Chapelle aura le bureau des finances, Delloye celui de l'instruction publique et des fêtes, Arnold les travaux publics et Lainé celui des militaires et logements.

Pendant quelque temps les administrateurs louvoyèrent encore entre les folies républicaines et la marche régulière d'une société nouvelle. Mais chacun sentait que la République touchait à sa fin : la licence, le crime, la terreur, le vol et l'impiété l'avaient tuée.

Bonaparte se décida au coup d'Etat du 18 brumaire (9 novembre 1799) où il fit abolir la Constitution de l'an III par ceux qui avaient juré de la maintenir.

On s'aperçut immédiatement qu'une main vigoureuse tenait les rênes du gouvernement et qu'une grande intelligence présidait aux destinées du pays. Cependant quelques retardataires s'employèrent encore à faire observer les décadis et les fêtes républicaines et réclamer la vente des églises et même de la collégiale.

Mais bientôt un nouvel ordre de choses s'établit. Napoléon savait que s'attaquer à la religion c'était détruire la propriété et la famille, c'était s'appuyer sur le trouble et l'anarchie. Le serment de haine à la royauté fut aboli, les prêtres et les émigrés condamnés furent remis en liberté, la vente des églises fut arrêtée et les temples furent rouverts et rendus au culte.

La grande occupation de la nouvelle administration fut de faire exécuter les lois de milice qui réclamaient la levée d'un complément de 200 mille hommes pour continuer la guerre contre les alliés.

Nul au pays de Liége, jusqu'à la révolution, n'était soldat que s'il le voulait bien ; l'armée des Etats liégeois ne comprenait en 1789, depuis trois quarts de siècle, que 773 volontaires, soit à peine un homme par commune.

La conscription, don nouveau de la République, commença par enrégimenter de force, chaque année, treize cents hommes. A la fin de l'empire Napoléon, elle nous avait enlevé près de la moitié des hommes en état de porter les armes, et Dieu sait ce qu'elle en avait fait tuer. « En 1814, à Liége, écrit Henaux, on

ne voyait plus pour ainsi dire que des vieillards, des femmes et des enfants, sans adultes ni hommes forts. »

Il ne fut pas facile de plier le peuple à la conscription. Un grand nombre de ces conscrits forcés désertèrent malgré les peines qu'ils encouraient eux et leurs parents. L'administration dut faire des visites domiciliaires pour rechercher les réfractaires, et les livrer aux conseils de guerre.

Quiconque recélait un déserteur était condamné au moins à une année d'emprisonnement et à une amende de 500 à 1500 francs. D'autres conscrits réclamaient l'exemption pour infirmités vraies ou simulées.

Quelque chose d'approchant le service universel, tant prôné aujourd'hui par des gens qui ont grand soin de faire remplacer ou exempter leurs enfants, fut alors établi dans toute la République par la loi des consuls du 17 ventôse :

Tous les Français qui ont terminé leur 20e année au 1er vendémiaire dernier et qui composent à cette époque la 1re classe des conscrits, sont mis en activité de service et à la disposition du gouvernement, fur et à mesure que les besoins de l'armée le requerront. Les citoyens qui composent les cinq classes de l'an VII sont tous mis en activité de service pour se rendre aux armées... Les réquisitionnaires qui ne seront pas présentés au 15 floréal prochain, seront dénoncés et poursuivis comme déserteurs et condamnés à une amende de 1500 francs.

En vain l'administration fit-elle appel aux conscrits de toutes les classes pour les engager à voler sous les étendards du premier Consul dans les plaines de Dijon.

Le 27 avril 1800, elle les supplie de ne pas résister à la conscription. « Le terme fixé par la loi approche et cependant une infinité d'entre vous négligent de se conformer à notre proclamation soit pour rejoindre l'armée, soit pour obtenir la permission de se faire remplacer ou requérir des dispenses ou des congés, s'il y a lieu. » Huit jours après elle fait une nouvelle proclamation : « Nous croyons bien de vous rappeler une dernière fois les pénalités qu'encourent ceux d'entre

vous qui, par une lâche résistance, se prostituent à l'odieuse prétention d'être rebelles aux lois et sourds aux cris de la patrie. Vous êtes placés entre l'opprobre, votre ruine et celle de vos parents. Qui pourrait balancer? Vous volerez tous sans efforts sous les drapeaux de la République... »

A cette première levée de la conscription furent exemptés Michel Lambremont, Louis-Joseph Honlet, élève en médecine, Hubert Othoul, Auguste Bodart, Jacques-Jos. Géradin, Antoine Dequinze, Louis Matthieu et François-Alex. Chapelle.

Les exemptions donnèrent lieu à beaucoup de fraudes.

Le citoyen Groulard fut dénoncé (8 prairial) comme faisant profession de promettre et de faire obtenir à prix d'argent, pour ne pas marcher, des récépissés de l'Etat-Major à des conscrits infirmes ou non.

Le sous-préfet de Huy, Robinot-Varin fut lui-même condamné à deux ans de réclusion pour forfaiture dans l'exercice de ses fonctions, comme ayant vendu avant le tirage des bons billets de la conscription. Deux commis, employés dans ses bureaux les sieurs G. et D., furent de même condamnés à un an de prison.

On comprend facilement que nos derniers administrateurs municipaux N. Delloye, Arnold, Chapelle, Lainé et Bouhoulle, ne furent pas fâchés d'entendre Barbaix, l'ancien commissaire du Directoire, leur annoncer, le 24 juin 1800, au nom du préfet Desmousseaux, que leurs fonctions cessaient ainsi que les siennes.

M. Dautrebande fut directement nommé maire de Huy.

Désormais Huy devint le chef-lieu du 3e arrondissement du Département de l'Ourthe. Cet arrondissement immense comprenait les cantons de Huy, Avennes, Bodegnée, Ferrières, Héron, Landen et Nandrin.

Assemblé le 4 juillet 1800, en vertu de l'arrêté du sous-préfet Robinot-Varin, conformément à l'arrêté des consuls du 8 prairial an VIII, le Conseil du 3e arrondissement, séant à Huy, fut composé de Devisé, président, Lambrée, Chantraine, Dediest, Rasquin, Ledrou, F. Arnold et d'Hemricourt.

Ce Conseil, précurseur de nos Conseils provinciaux, n'avait d'autre attribution que de se réunir deux fois l'an et d'exposer à l'Etat les besoins ou les vœux de l'arrondissement.

Voilà où aboutissaient toutes les promesses de la Révolution.

VII.

L'Instruction publique en 1789.

Pour compléter le tableau de Huy sous la Révolution française, nous devons donner un aperçu de l'état de l'enseignement public pendant ces terribles années. On verra ce que faisaient en faveur de l'instruction ces prétendus amis de la lumière et de la science.

Outre l'école de l'écolâtre, où étaient admis les choraux du chapitre de la collégiale, il y avait plusieurs écoles particulières gratuites, attachées à divers couvents, dont quelques-uns, comme les Croisiers et le Neufmoustier, possédaient de précieux manuscrits, de riches bibliothèques et de grandes collections scientifiques, qui avaient une réputation européenne et que l'ignorance stupide de nos révolutionnaires dispersa et anéantit.

Avant 1789, Huy se glorifiait surtout de deux grands établissements d'instruction : celui des Ursulines en Rioul, pour filles, et celui des Augustins pour garçons. L'ordre des Augustins et des Jésuites avaient chacun un collège en ville, comprenant un cours complet d'humanités d'où sortirent beaucoup de sujets distingués qui allaient terminer leurs études scientifiques ou théologiques à la célèbre Université de Louvain. L'histoire a conservé le souvenir de la rentrée triomphale à Huy de plusieurs *Premiers de Louvain.* Après la suppression des Jésuites en 1773, les Augustins réunirent les deux collèges en un seul. Ils tenaient aussi une école gratuite pour les pauvres et l'on y apprenait la lecture, l'écriture et même un peu de latin.

Ces établissements ne coûtaient rien à la ville; seu-

lement, les Augustins recevaient 40 muids annuels qui leurs avaient été donnés par les magistrats sur les revenus de fondations pieuses, quand ils s'étaient établis à Huy et chargés de l'enseignement de la jeunesse vers l'an 1620.

Dès la première année de la révolution, au milieu du désordre en permanence, les écoles particulières se fermèrent et les Augustins virent tomber leur population scolaire à 30 élèves.

Dans la séance du 24 pluviôse an III, c'est-à-dire le premier mois de la République dans notre ville, l'administration centrale de la Belgique demande des renseignements sur les collèges de Huy et la municipalité lui répond que « nos deux établissements des Augustins et des Ursulines ne signifient plus que peu de choses, les circonstances de la guerre ayant rappelé quantité d'élèves près de leurs parents; avant 1789, ils étaient au nombre de plus de cent et à présent de trente seulement, que, du reste, une partie de l'ancien collège est démolie et l'autre occupée par le service de l'armée de la République. »

Le collège des Augustins comprenait un cours complet d'humanités, avec un professeur pour chaque classe.

Chez les Ursulines, on enseignait à lire, à écrire, calculer, coudre, broder et tricoter.

Dans les deux établissements l'instruction était basée sur la religion.

Quant à la demande de l'administration centrale, si on y enseignait *les Droits de l'homme*, la réponse est négative : « Les corporations ecclésiastiques, ajoute-t-on, abhorrent trop les droits de l'homme qui font la base du gouvernement républicain, pour croire qu'elles soient susceptibles de les enseigner de bonne foi aux élèves; le fanatisme, voilà le mobile principal de leur éducation. » N'est-il pas curieux de voir ce jugement porté flegmatiquement par les destructeurs de tout enseignement ?

Naturellement ce rapport de l'administration ne contribua guère à faire conserver les établissements d'instruction.

Le 22 août 1796, la ville refusa de donner les prix aux élèves lauréats, la caisse de la commune ne permettant pas de faire cette dépense. Bientôt les prêtres furent pourchassés et le 24 septembre 1796, par la suppression des ordres religieux, les collèges furent fermés, faute de professeurs pour continuer les cours.

Le 29 novembre 1796, les administrateurs municipaux demandèrent en vain au Ministre de l'intérieur la création d'une école centrale à Huy; la ville resta privée d'établissements d'instruction et elle n'eut plus même une seule école primaire.

Les officiers de l'hôtel-de-ville eurent à s'occuper de toute autre chose que de l'enseignement : ils eurent à organiser les réquisitions de toute espèce, les exécutions militaires, la circulation forcée des assignats, la chasse aux prêtres et aux émigrés, les visites domiciliaires, les fêtes républicaines, la vente des biens nationaux, la conscription, etc., etc.

Ce ne fut que le 30 germinal an VI (19 avril 1798) que l'administration nomma pour la première fois un instituteur primaire, le citoyen Dumoulin, et une institutrice, la citoyenne Brodet. Rouchet fut chargé de la surveillance de l'instruction publique.

Le 20 mai suivant, il demanda un local plus propre pour l'école primaire, qu'il a visitée, et il désigne le petit couvent des ex-Célestines ou le refuge de Solières. On ne donna aux écoles que la maison presbytérale de Saint-Denis. Mais le 17 Juillet 1798, cette maison fut elle-même destinée au magasin de l'avoine pour l'armée et une partie du couvent des Augustins redevint le refuge des écoles, en même temps que le reste des bâtiments servait de magasins militaires.

A la fête du 21 janvier 1799, lors de la célébration du sanglant anniversaire du malheureux Louis XVI, nous voyons pour la première fois les élèves des écoles primaires figurer dans le cortège de ces fêtes, si odieuses à nos pères, et les deux instituteurs, signer le serment de haine à la royauté, sous la direction du citoyen Rouchet, qui y récita la première strophe de l'hymne adopté par l'administration centrale, por-

tant imprécation contre les parjures. Tous les signataires étaient à la veille de tomber à genoux devant Napoléon.

Le 5 juillet 1800, le conseil d'arrondissement de Huy, présidé par le citoyen Devisé et réduit à ne pouvoir plus qu'exposer les besoins du canton à l'Administration départementale, émet le vœu de voir l'établissement d'écoles intermédiaires entre les écoles primaires et les écoles centrales.

Ce vœu n'ayant pas été écouté, le conseil d'arrondissement, dans la session du 5 avril 1802, sous la présidence du citoyen Boursault, exprime le désir de voir « le rétablissement de l'instruction primaire et secondaire : il déclare que l'instruction primaire est nulle dans cet arrondissement qui comprend les cantons de Huy, Avennes, Bodegnée, Ferrières, Fléron, Landen et Nandrin. Le conseil ajoute que l'école centrale de Liége est aussi peu appropriée aux élèves qui sortent des écoles primaires, surtout que la plus grande partie des parents ne sont pas assez fortunés pour placer leurs enfants à l'école centrale ; il n'y a, en effet, qu'un ou deux élèves de cet arrondissement à cette école, plusieurs familles craignant d'exposer leurs enfants au torrent des vices qui sont inséparables des grandes villes. Le conseil demande au gouvernement le couvent des Augustins pour local des écoles secondaires de l'arrondissement. »

Le conseil demande aussi de rétablir l'*instruction pour filles*. Les ex-ursulines de Huy enseignaient gratuitement les filles ; il y avait aussi une institution gratuite pour les garçons : *toutes ces belles institutions*, continue le conseil, ont été supprimées, l'éducation de la jeunesse a été négligée ; le gouvernement mettra sans doute tout en œuvre pour renouveler ces établissements, d'après le vœu de ce conseil, qui s'effraye de l'état d'ignorance de la génération qui suit. Chaque année est un lustre et chaque lustre est un demi-siècle pour les progrès de l'ignorance, qui accompagne toujours l'incivisme et précède la barbarie.

L'année suivante le 21 avril 1803, le conseil renou-

velle le même vœu. Après avoir rendu hommage à Napoléon, à ce génie bienfaiteur qui préside aux destinées de la France « semblable à cet astre vivifiant qui réchauffe la nature après la triste saison des frimats, tout se répare depuis sa brillante apparition, tout s'améliore, et le sol entier de la République est devenu la plus attrayante, la plus magnifique métairie de l'univers », le conseil exprime le vœu d'avoir le couvent des ex-jésuites, dont les acquéreurs ont encouru la déchéance, pour local d'une école secondaire, trois professeurs suffiraient pour rétablir ce collège jadis très florissant. »

Par décret du 9 janvier 1805, le gouvernement accorda enfin à la ville l'usage du couvent des ex-Augustins pour y établir une école secondaire ; mais il fallut encore trois années avant que l'école ne s'ouvrît.

Dans sa séance du 16 mai 1806, sous la présidence de F. Arnold, le conseil d'arrondissement dit qu'il avait espéré que la ville de Huy placerait des professeurs dans le couvent qui lui avait été concédé à cette fin et ferait rétablir les bâtiments :

Mais tout reste en projet, et cependant il n'y a pas une seule école secondaire dans tout cet arrondissement ; *la moitié des communes n'a pas d'écoles primaires*, l'instruction manque partout, l'ignorance fait des progrès rapides, et si dans peu on n'établit pas des moyens d'instruction publique, l'on ne pourra plus trouver des professeurs ni des maîtres d'écoles. Notre auguste empereur, en chassant les Russes de l'Europe civilisée, a empêché que l'ignorance et la barbarie ne se reproduisissent en France ; mais ces vices reparaîtront d'eux-mêmes si la culture des lettres est négligée au point de *ne savoir lire ni écrire*.

Enfin, l'école secondaire fut fondée et on y installa un pensionnat le 5 octobre 1808. Trois professeurs y furent attachés : Jean-Lambert Bouhoulle, ex-prieur des Grands Malades, et Jean-Baptiste Preud'homme et Thomas Debœur, anciens Augustins.

Bouhoulle mourut subitement en 1819, et eut pour successeur l'excellent abbé Preud'homme, mort en

1823, remplacé par le trop célèbre Morsomme, puis par Toussaint qui finit malheureusement et auquel succédèrent Kœnders et Rogister.

Dans la session du 2 janvier 1809, le conseil d'arrondissement dit que « l'école secondaire à peine installée, comptait déjà 70 élèves, mais que le quart vient de se retirer à cause du droit d'un vingtième à payer par les élèves : le Conseil demande l'exemption de ce droit pendant 2 ou 3 ans, car l'instruction ayant été négligée depuis la révolution du pays *la majeure partie des écoliers savent à peine lire et écrire* ; les professeurs doivent commencer tous les principes et sont aussi soumis à la retenue d'un vingtième de leurs appointements de 800 francs que la ville leur paie. »

Le bureau d'administration chargé de présenter les candidats à la fondation de l'école secondaire, écarta les postulants laïques, parce que « les liens du mariage sont des sources inépuisables de distractions, et que les distractions sont nuisibles aux occupations qu'exigent l'enseignement; *craignant d'ailleurs de heurter trop fort l'opinion publique*, et de faire perdre à l'école dès sa naissance, la confiance dont l'intérêt général et la bonne politique exigent qu'on l'investisse, le bureau a jugé prudent de ne pas présenter le postulant laïque, dans un pays surtout où jusqu'ici l'enseignement a été exclusivement confié à des ecclésiastiques. »

On voit que malgré l'orgie révolutionnaire, la ville de Huy n'était pas encore mûre pour la laïcisation de l'enseignement officiel.

CONCLUSION

Après la lecture des pages qui précèdent sur la Révolution de 1789, on comprend que nos pères aient maudit le souvenir de la fin du siècle dernier.

Les Hutois n'avaient pas été préparés, comme les Liégeois, au bouleversement de la patrie. Bien loin

d'être tourmentés du désir de devenir Français, ils étaient attachés aux princes-évêques et ils étaient restés foncièrement fidèles à la religion.

Les idées subversives de la philosophie incrédule n'avaient eu aucune prise sur eux. Il n'y avait pas d'imprimerie à Huy avant 1789 ; et cependant l'on a vu combien l'instruction y était florissante et combien les républicains y détruisirent de bibliothèques et de richesses artistiques.

Il n'y avait pas même de loge maçonnique dans notre ville avant la Révolution. La première loge établie à Huy fut ouverte le 28 février 1809 et prit pour titre : *Les Amis de la Parfaite Intelligence !*

Elle eut pour premiers membres quelques ardents patriotes, acquéreurs de biens ecclésiastiques, mâtés par le sceptre de fer de Napoléon, et attirés par le charme d'une opposition sourde au despotisme impérial. L'un des fondateurs de la loge hutoise était, paraît-il, un ancien marchand d'esclaves, qui avait autrefois créé une loge en Amérique. Quelques jeunes gens y furent entraînés par l'attrait du secret, de l'inconnu, et par le désir d'être initiés à des mystères dont on leur faisait espérer la pleine connaissance en les promenant de grade en grade. Travaillés au milieu d'un siècle sans foi, par le besoin de connaître des choses éternelles, ils croyaient trouver là une école où le secret du passé, du présent et du futur serait révélé ; mais, en dehors de la religion, aucune voix ne pouvait répondre à leurs questions.

Ce sont les mêmes appâts qui attirent encore aujourd'hui tant de dupes dans les loges.

Aussi, les hommes de valeur s'en sont-ils toujours tenus prudemment éloignés ou ils s'en retirent sans bruit dès qu'ils ont reconnu le milieu où ils se sont fourvoyés.

Comment donc notre vieille bourgeoisie, si fidèle aux principes catholiques pendant la Révolution française, a-t-elle pu devenir incroyante comme elle l'est de nos jours.

On a dit souvent que cela provenait et de la haine

vouée par nos ancêtres au gouvernement des princes-évêques et de la crainte qu'aurait éprouvée tout l'ancien pays de Liége de retomber sous le pouvoir de l'épiscopat après la Révolution.

C'est une erreur. Les mille détails que nous avons rapportés ont montré surabondamment combien nos pères avaient aimé l'ancien régime : inutile d'en répéter encore la preuve.

Quand ensuite la République s'est fondue entre les mains de Napoléon, celui-ci ne laissa à personne le temps de croire à la possibilité de la renaissance d'un joug sacerdotal quelconque. Sans doute Bonaparte rendit les temples au culte, mais bientôt il lutta contre la religion, il emprisonna le Pape, il persécuta les évêques..... et il tomba.

Après l'empire, la réunion de la Belgique à la Hollande, sous le sceptre d'un roi protestant, ne permit pas davantage de rêver au fantôme de la domination des prêtres.

Quelle a donc pu être la cause première qui, après la Révolution, arracha les jeunes gens aux traditions séculaires de leurs familles et d'enfants soumis de l'Eglise, les fit marcher sous le drapeau de ses plus mortels ennemis ?

Selon nous, le malheur de cette époque fatale, c'est d'abord que la jeunesse respira, même à son insu, une atmosphère matérialiste qui envahit le gouvernement et les mœurs. La religion au sortir de la tourmente révolutionnaire, était morte dans beaucoup d'intelligences ; on se croyait au milieu des ruines du christianisme comme autrefois au milieu des ruines de l'idolâtrie.

A cette cause générale d'incrédulité, joignez, pour notre ville de Huy, l'ignorance dans laquelle furent élevés les jeunes gens depuis 1789 jusqu'à 1808.

Nous avons constaté l'absence complète d'écoles et de collèges pendant cette triste période.

La Révolution laissa littéralement grandir chez nous toute une génération dans une ignorance crasse. Or, si beaucoup de science rapproche de Dieu, le manque

absolu de savoir en éloigne tout à fait une âme pour la livrer comme une proie aux ennemis de la foi.

Pour se déclarer le champion des bons principes, il faut avoir assez d'esprit et d'études pour pouvoir les défendre contre les demi-savants et contre les méchants.

Ce qui manqua le plus à cette génération déjà si exposée à la libre-pensée, c'est la première de toutes les sciences, la science de la religion.

Pendant la Terreur et sous le Directoire, les familles chrétiennes aimaient naturellement mieux se passer de messe et de toute pratique du culte extérieur que de pactiser avec les prêtres assermentés. Les ministres fidèles étant obligés de se cacher, la parole de Dieu, n'était plus annoncée; on allait, à la dérobée, assister à une messe célébrée dans une cave ou dans un grenier. On faisait la première communion secrètement, après une préparation rapide et presque nulle. Les âmes des enfants furent ainsi privées de l'aliment de la vie chrétienne : c'était condamner la foi à s'éteindre dans les ténèbres. Quand on ne parle plus de Dieu, quand Dieu est absent de la vie, l'âme, l'éternité semblent ne plus exister; on ne s'occupe plus que de la matière : de là à l'impiété, il n'y a qu'un pas.

Qu'aurait-il fallu à cette jeunesse abandonnée à l'ignorance scientifique et religieuse et livrée sans défense à tous les dangers de son âge? Il lui aurait fallu une instruction fortement imprégnée des principes de la religion, une éducation virile et dirigée par des hommes dignes de cette sublime mission.

Or, c'est ce qui manqua, et ce fut là surtout la pierre d'achoppement pour bien des âmes.

Ainsi fut préparée la situation que nous voyons de nos jours.

Sans doute, beaucoup ne soupçonnaient pas ce que deviendrait le parti dans lequel ils se laissaient engager. Mais leurs chefs secrets, affiliés à la franc-maçonnerie, eurent soin de pousser leur adeptes à l'indépendance vis-à-vis du clergé; peu à peu ils travaillèrent à les faire rougir du peu de foi qui leur restait et à les

écarter de la pratique de la religion. Aujourd'hui, bien aveugle est celui qui ne voit pas que le but poursuivi c'est de paralyser l'action de l'Eglise sur les âmes et de soustraire les peuples à son autorité et à son influence.

C'est aussi ce qui donne l'espoir de voir sortir de plus en plus des rangs de ce parti, les esprits sages et modérés, qui savent où se trouve le salut de la société, qui reconnaissent la nécessité de la religion et qui ont gardé le souvenir des résultats les plus indéniables de la Révolution : la perte des libertés de la patrie, l'annexion du pays à la France, le commerce et l'industrie anéantis, les établissements de charité et d'instruction fermés ou ruinés, les bons métiers dissous les associations ouvrières interdites, le culte catholique suspendu, le clergé poursuivi et envoyé en exil, nos temples profanés ou détruits, les trésors de notre art national volés ou mis en pièces.

Puisse ce résumé de l'histoire de 1789 ouvrir les yeux de ceux qui ont assez de cœur et d'esprit pour tirer une leçon du passé et prévoir les périls de l'avenir.

ÉTAT

DES

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

AU PAYS DE LIÉGE

EN L'ANNÉE 1808

Les renseignements n'abondent point sur la situation des corporations religieuses de notre province durant le régime napoléonien. On sait qu'un peu plus d'un an après que les prétendus patriotes eurent livré notre pays à la France républicaine, le 1er septembre 1796, parut une loi supprimant les institutions monastiques. Elle établissait, pourtant, une exception en faveur des maisons « dont l'institut même a pour objet l'éducation publique ou le soulagement des malades, et qui, à cet effet, tiennent réellement en dehors, des écoles ou des salles de malades ». C'était encore trop de tolérance, aux yeux des chefs de la Révolution, ces soi-disant amis de la liberté et de la fraternité. La loi du 25 novembre 1797 prononça la suppression des instituts religieux qui avaient échappé à la première législation ; elle ajoutait seulement que les écoles et les hôpitaux resteraient dotés de leurs biens, mais qu'ils seraient administrés selon les lois existantes.

Les autorités révolutionnaires elles-mêmes eurent bientôt à se repentir de ces lois persécutrices. Dès le 21 mars 1800, le ministre de l'intérieur dut faire cette déclaration dans un rapport : « Depuis la suppression des corps enseignants, l'instruction est à peu près nulle en France. »

Malgré la conclusion du Concordat de 1801, qui rétablissait une certaine paix religieuse, il ne fut pas permis aux associations monastiques de se reconstituer légalement. Chez nous, cependant, quelques administrations départementales et municipales ne s'acharnèrent pas à mettre à exécution complète les lois d'abolition des congrégations religieuses. Plusieurs de celles-ci continuèrent à jouir d'une partie de leurs biens, à se consacrer à l'instruction de la jeunesse, ou à d'autres œuvres pieuses, charitables et hospitalières (1).

Le 1er mai 1808, le ministre des Cultes, de France, tint à connaître la situation des communautés de religieuses de femmes du pays de Liége et s'adressa à cette fin au Préfet du Département de l'Ourthe. Ce haut fonctionnaire — c'était alors M. Micoud d'Umons — s'empressa de recueillir les renseignements que réclamait le ministre, et le 30 du même mois, il lui envoyait le tableau qu'il avait pu dresser, en l'accompagnant d'une lettre explicative. Le préfet avait eu l'attention d'en donner connaissance au chef diocésain, Mgr Zaepffel.

On lira avec intérêt la lettre de M. Micoud d'Umons. Il y a là plus d'un passage qui serait plaisant, s'il ne témoignait de l'aveuglement fatal causé par l'explosion révolutionnaire. On remarquera surtout que, tout franc-maçon qu'il fût, M. le préfet avait été frappé des vertus héroïques pratiquées humblement par les congrégations dont on poursuivait l'abolition ; force lui était de solliciter, dans l'intérêt

(1) Voir Daris : *Histoire du Diocèse et de la Principauté* (1724-1852), t. IV.

public, le maintien de ces pieuses associations qui ne pouvaient plus se recruter. Il désirait même voir rendre à plusieurs d'entre elles le droit de se perpétuer et il n'hésitait pas à le proposer au gouvernement, en termes voilés, peut-être, mais qu'explique la sévère discipline hiérarchique qui sévissait alors.

Voici la lettre, inédite, du préfet au ministre des cultes :

« Liége, le 30 mai 1808.

« Monseigneur,

« Par lettre du 12 avril dernier, j'ai eu l'honneur de prévenir Votre Excellence que j'avais demandé aux Sous-Préfets et maires les renseignements dont j'ai besoin pour confectionner, conformément à ses instructions du 1er du même mois, les états du personnel et du matériel des associations religieuses de femme existantes dans le département.

« Tous les documents qui me sont nécessaires ne m'étant pas encore parvenus, j'ai pensé qu'en attendant, il serait utile de mettre sous les yeux de Votre Excellence, le résultat des informations que j'avais prises au commencement de la présente année en ce qui concerne les ex-religieuses qui vivent en commun.

« J'ai, en conséquence, fait dresser et j'ai l'honneur de vous transmettre cy-joint, Monseigneur, un état indicatif des établissements de ce genre qui existent dans le département et de celui des personnes qui les composent. Il est accompagné de quelques notes puisées dans les renseignements que je me suis procurés auprès des autorités locales.

« Vous verrez, Monseigneur, qu'à l'exception des hospitalières ou sœurs de charité, qui sont attachées à un service public et de bienfaisance, toutes les autres ex-religieuses sont simplement tolérées.

« Il résulte encore des informations prises, tant par les Sous-Préfets que par les maires, que, depuis leur suppression, il n'y a eu nulle part des novices et nulle prise d'habits ;

« Que ces cy-devant religieuses vivent en commun, sous la surveillance de l'autorité administrative et celle de Mr l'Evêque ;

« Qu'elles ne sont plus liées que *volontairement* par les statuts et règlemens particuliers qui déterminaient autrefois les cérémonies, les pratiques intérieures et, en général, les devoirs des associés ;

« Qu'il n'existe aucune affiliation, qu'elles ne connaissent pour supérieur ou directeur général que Mr l'Evêque, et que les prêtres qui les dirigent ne sont proprement dits que des directeurs spirituels, tous soumis aux lois.

« Je dois aussi les faire connaître sous le rapport moral et de leurs moyens d'existence.

« Ces filles tiennent, en général, une conduite régulière et édifiante.

« Elles vivent de leurs pensions ou du produit de leur travail.

« Plusieurs s'occupent de l'éducation de la jeunesse et rendent des services essentiels.

« D'autres employent tout leur tems à remplir les devoirs de religion que leur ancien ordre leur imposait.

« Il en est, enfin, qui, retirées au sein de leur famille, y vivent en paix et font encore du bien dans les communes où elles résident.

« Celles qui vivent en commun sous la direction de l'une d'entr'elles, ou d'un prêtre agréé par Mr l'Evêque, ont jusqu'à ce jour vécu si paisiblement que leur conduite n'a jamais donné lieu à fixer l'attention de la police.

« Ces réunions, d'ailleurs, ne portent nullement le caractère de corporations. Elles ne tendent point non plus à se perpétuer puisqu'elles n'ont aucune affiliation et ne reçoivent pas de novices.

« Un excellent esprit d'ordre, une union réciproque et un système d'économie dicté par la modicité de leurs ressources, forment aujourd'hui la base et l'unique but de leur société.

« La plupart sont d'un âge très avancé. Depuis quelque temps, leur nombre est sensiblement diminué. Encore quelques années et elles n'existeront plus que dans le souvenir. Rien ne paraît s'opposer à ce qu'on les laisse en paix terminer leur carrière.

« On peut dire qu'aucunes d'elles ne sont dangereuses, pas même (!) celles qui se bornent à la vie contemplative, et que le plus grand nombre s'adonnent à des travaux utiles.

« Il ne peut donc y avoir aucun inconvénient à tolérer ces réunions.

« On ne doit également concevoir aucune inquiétude sur les

principes des prêtres qui les dirigent spirituellement. Ces ecclésiastiques, animés d'un bon esprit, sont tous en communion avec leur évêque et on les cite, pour la plupart, pour des modèles de vertus.

« Si le gouvernement jugeait, cependant, à propos de dissoudre ces espèces de communautés, comme il entre dans ses principes de conserver, de protéger tout ce qui est utile à la Société, il établirait sans doute une exception en faveur des ex-religieuses qui tiennent écoles, et qui ont les connaissances nécessaires pour donner aux enfants l'instruction primaire.

« Celles qui se trouvent dans ce cas sont désignées dans l'état que j'ai l'honneur de vous adresser avec la présente.

« Quant aux hospitalières ou sœurs de Charité, qui ont constamment été exceptées des mesures générales, puisqu'on ne les a pas comprises dans les établissements religieux supprimés, elles méritent surtout une protection spéciale. Le rare dévouement dont elles donnent l'exemple en se consacrant volontairement au soulagement de l'humanité souffrante, fait depuis longtemps l'admiration des âmes sensibles et généreuses. Il est au-dessus de tout éloge et doit être encouragé.

« Il résulte de l'état cy-joint, Monseigneur, que 44 de ces sœurs sont employées dans les hospices civils de Liége, qu'il en existe encore environ une vingtaine réparties dans les hospices des autres communes et qu'en conséquence, le nombre total des hospitalières n'excède pas 64 à 65 dans le département.

« Ce nombre qui ne peut que diminuer chaque année, deviendra bientôt inférieur à celui des besoins. Il serait à désirer, pour ce motif, que ces sœurs dont beaucoup sont avancées en âge, fussent autorisées à former des élèves qui pussent leur succéder dans leur pénible mais honorable et bienfaisant ministère.

« D'après les explications et observations cy-dessus, Votre Excellence jugera peut-être que les dispositions de son instruction du premier avril dernier ne sont pas applicables aux ex-religieuses de ce département. Dans ce cas, je la prierais d'avoir la bonté de m'en donner avis.

« Je ne vais pas moins presser la rentrée des éléments nécessaires pour la formation des états *du personnel et du matériel* de ces associations.

« Je suis avec respect, etc.

MICOUD D'UMONS. »

Voici le tableau dressé par le Préfet :

COMMUNAUTÉS DE FEMMES

ARRONDISSEMENT DE LIÉGE.

LIÉGE — ARRONDISSEMENT DE L'EST. — *Les ex-Récollectines* (tolérées) au nombre de 5 tiennent un pensionnat. Elles enseignent à lire et à écrire à 2 pensionnaires et 7 externes. — Depuis leur suppression elles n'ont aucune novice et n'ont point de directeur. Elles vivent du revenu de leurs bons.

ARRONDISSEMENT DU SUD. — *Les ex-Urbanistes* (tolérées) au nombre de 8 ne font rien que filer et tricoter. Aucune novice. Elles observent la règle de leur ancien ordre et sont sans directeur. Un prêtre vient dire la messe dans leur couvent qu'elles ont acheté avec une partie de leurs bons. Elles vivent de ce qui leur reste.

Les ex-Célestines (tolérées), au nombre de 10, filent et tricotent. Aucune novice ni directeur. Elles ne font pas de vœux, mais observent la règle de leur ancien ordre. Leurs moyens d'existence consistent dans leurs petites pensions et les dons de la bienfaisance publique. Elles sortent pour chercher du travail.

Les ex-Bénédictines du Val Saint-Benoît (tolérées), au nombre de 8 (aucune novice), se livrent à l'éducation des demoiselles et observent la règle de leur ancien ordre. C'est une association volontaire. Elles ont un directeur attaché au gouvernement par principes. Elles vivent de leurs pensions et de la rétribution des élèves. La dame qui a fait l'acquisition de leur couvent, leur en cède par charité une partie pour y loger.

Les ex-Célestines (tolérées), au nombre de 3. Pas de novices. Elles n'observent pas la règle de leur ancien ordre, ne vivant pas en commun, mais se réunissant seulement pour donner l'instruction. Elles ont pour directeur le curé de la paroisse. Elles subsistent de la rétribution des élèves.

Les ex-Beauregard (tolérées), au nombre de 9, font des petits objets d'agrément. Aucune novice. Elles observent la règle de leur ancien ordre. Leur directeur est attaché par principe au gouvernement. Elles prennent des dames en pension et vivent de leurs bons.

Les Ex-Clarisses (tolérées), au nombre de 28, sans novice, font des petits objets d'agrément et observent la règle de leur ancien ordre. Elles ont acheté leur couvent avec une partie de leurs bons et vivent du reste ainsi que d'aumônes. Les moins âgées passent les 50 ans. Elles ne sortent jamais de leur maison.

Les Sœurs-de-Hasques (tolérées), au nombre de 4, s'occupent à plisser des surplis. Aucune novice. Observent la règle de leur ancien ordre et ont pour directeur le curé de la paroisse. Elles vivent du produit de leur travail.

ARRONDISSEMENT DE L'OUEST. — Aucune.

ARRONDISSEMENT DU NORD. — *Les ex-Ursulines* (tolérées), au nombre de 3, donnent l'instruction. Leur grand âge ne leur permet pas de suivre aucune règle. Elles sont sans directeur. Elles n'ont d'autres moyens d'existence que le produit de la location en détail de leur couvent.

Les ex-Carmélites (tolérées), au nombre de 7. Leurs occupations n'ont pas changé. Pas de novice. Elles observent très strictement la règle de St-Augustin et portent l'ancien costume. Elles ont pour directeurs deux ex-carmes, les nommés Neufcour et Stéphany. Elles ont acheté avec leurs bons, le couvent et les biens qui en dépendent et vivent en communauté du produit de ces propriétés.

Nota. — Le maire de Liége observe que la plupart de ces communautés sont dans l'indigence et que ce motif détourne les jeunes personnes du sexe de s'y placer.

Maisons religieuses ou communautés de femmes qui se livrent aux soins des malades

LIÉGE. — *Hospice Maison de Miséricorde dit de Bavière.* — Les religieuses, 22 sœurs hospitalières ou de charité, ont toujours été attachées à ce service public. Aucune novice depuis longtemps. Suivent les règlements de l'administration et les anciens règlements.

Hospice des hommes incurables. — Les religieuses sont au nombre de 8. Pas de novice. Suivent les règlements de l'administration et les anciens règlements.

Hospice des femmes incurables. — Les religieuses sont au nombre de 14. Il y a une novice. Les règlements de l'administration et les anciens règlements sont observés.

Ces trois hospices sont d'anciennes institutions qui remontent à environ deux siècles. Ils ont été autorisés par les autorités civiles et ecclésiastiques alors existantes.

Ces sœurs hospitalières ont, sans interruption, continué leur service. Elles ne sont liées que par des vœux simples et sont, en tout, soumises à l'autorité de l'évêque et de l'administration des hospices.

Il existe, en outre, des sœurs de charité dans plusieurs hospices du département, au nombre de 20 à 25, ce qui en porte la totalité à environ 60.

JUPILLE. — Les Sépulchrines de Jupille (tolérées), au nombre de 3, s'occupent de l'éducation des enfants. Elles enseignent la lecture, l'écriture et le calcul. Aucune novice depuis leur suppression et pas de directeur particulier. Elles ont été maintenues en possession de leurs biens et titres par arrêté de l'administration centrale du 5 floréal an V. Elles occupent à bail une maison particulière.

VISÉ. — CANTON DE DALHEM. — Les ex-sépulchrines de Visé (tolérées) au nombre de 9, enseignent gratuitement la jeunesse des deux sexes. Aucune novice. Elles observent encore certaines règles de leur ancien ordre. Elles ont pour directeur un prêtre très respectable qui dit la messe dans l'établissement. Leurs revenus annuels sont estimés à environ 400 francs. Elles s'occupent d'un travail manuel. L'école gratuite qu'elles tiennent est d'une grande utilité dans la commune.

SOUMAGNE. — CANTON DE FLÉRON. — Rien. Il n'y a aucune communauté dans ce canton.

GLONS. — CANTON DE GLONS. — Il existe seulement à Hermalle 5 vieilles filles hospitalières qui vivent en commun de quelques petits revenus et des dons de la bienfaisance.

HERVE. — CANTON DE HERVE. — Les ex-Récollectines de Herve, autorisées comme institutrices et tolérées comme religieuses, se livrent à l'éducation de la jeunesse. Elles sont au nombre de 13 dont plusieurs infirmes. Elles n'ont pas eu de novices depuis vingt ans, mais désireraient en recevoir. On croit qu'elles continuent de suivre les règles de l'ordre de St-François, depuis leur établissement qui date de 1680. Elles ont pour directeur spirituel le sieur Augustin Jeunesse, ex-récollet. Deux autres prêtres comme pensionnaires rendent des services à l'établissement. Cinq de ces ex-religieuses ont été nom-

mées, par arrêté du 20 mars dernier (1807), institutrices pour tenir une école primaire de filles. Elles tiennent aussi un pensionnat de demoiselles. Elles ne jouissent d'aucune pension.

SERAING, HOLLOGNE-AUX-PIERRES, LOUVEIGNÉE. — CANTONS DE — Il n'existe aucune association religieuse dans ces cantons.

WAREMME. — Il existait avant la Révolution, un couvent de religieuses (béguines) à Waremme. Ce couvent sert maintenant de caserne à la gendarmerie. Une prison y est aussi établie. Ces ex-religieuses vivent depuis longtemps isolément. Elles tenaient cy-devant une maison d'éducation.

ARRONDISSEMENT DE MALMEDY. — MALMEDY ET STAVELOT. — Il existait des couvents de religieuses dans ces deux communes, mais les membres de ces communautés se sont dispersés lors de la suppression.

AUBEL ET THEUX. — Il en existait également dans ces deux communes. Ces corporations sont dissoutes depuis longtemps. Les biens des Dames nobles, d'Aubel, ont été vendus. Ceux des religieuses de Theux ont été mis en la possession du Bureau de bienfaisance.

EUPEN. — *Les ex-Récollectines* (tolérées), au nombre de 7. Pas de novice depuis longtemps. Elles se consacrent à l'instruction de la jeunesse et tiennent un pensionnat. Elles suivent, à peu près, les règles de leur institution. Elles sont sous la direction du curé d'Eupen. Indépendamment d'un pensionnat de filles auxquelles elles enseignent les langues française et allemande ainsi que des ouvrages manuels, elles prennent encore de vieilles dames en pension. Dans ce moment, elles en ont une douzaine comme pensionnaires et environ 20 élèves féminins. Elles ont constamment joui de leurs biens.

VERVIERS. — *Les ex-Récollectines*, au nombre de 6, d'un âge avancé *et les ex-Sépulchrines*, au nombre de 10 (tolérées), enseignent la jeunesse et tiennent un pensionnat mais qui n'est pas suivi. Aucune novice. Elles suivent la règle de leur ancien ordre et sont dirigées par une supérieure. Elles vivent de la modique pension que le gouvernement leur accorde et du produit de la rétribution des élèves. Elles sont utiles sous le rapport de l'instruction. Leurs biens sont toujours sous le séquestre. Les moins âgées ont environ 60 ans.

CANTON D'AVENNES. — *Les ex-sépulchrines* de Lens-Saint-

Remy (tolérées) au nombre de 10, s'occupent uniquement de pratiques de religion. Pas de novice. Elles suivent autant que possible la règle de leur ancien ordre. Elles restent chez le curé de la paroisse, leur directeur spirituel. Ces filles sont pour la plupart d'un âge très avancé. Elles donnent l'exemple des vertus de leur état et vivent des bienfaits de leur famille ou des dons de la bienfaisance publique.

CANTON DE FERRIÈRE. — Il n'existe dans ce canton que deux ou trois religieuses retirées au sein de leur famille dans la commune de Filot.

CANTON DE BODEGNÉE. — VERLAINE. — *Les Dames de la paix de Dieu* (tolérées), occupées uniquement de pratiques religieuses, suivent les anciens règlements. Elles ont un prêtre pour directeur spirituel. Elles vivent paisiblement dans une maison particulière, appartenant au sieur Delasack Monjardin.

CANTON DE HERON. — Il n'existe aucune maison religieuse dans ce canton.

CANTON DE HUY. — HUY. — *Les Dames du cy-devant monastère de Solières* (tolérées), au nombre de cinq, sont uniquement occupées des devoirs de religion. Pas de novice. Elles suivent les règles de leur ancienne institution. Elles ont un sous-directeur, et jouissent d'une pension et du produit de leurs ouvrages manuels.

Les ex-Carmélites (tolérées), au nombre de sept. Pas de novice. Elles suivent les stricts statuts de leur ancien ordre qui ne leur permet pas de sortir. Elles sont dirigées par l'une d'entre elles. Ces filles sont des modèles de vertu. La plupart sont accablées d'infirmités.

Il existe encore à Huy, quelques religieuses Ursulines qui vivent isolément chez leurs parents et dont plusieurs se livrent à l'éducation des enfants. Elles ont pour moyens de subsistance leur pension et le produit de leurs occupations.

CANTON DE LANDEN ET DE NANDRIN. – On ne connaît aucune réunion de ce genre dans les cantons de Landen et Nandrin.

On se rappellera que les congrégations de sœurs hospitalières ont été approuvées et érigées en personnes civiles par des décrets impériaux, datés des 15 novembre 1810 et 29 janvier 1811.

G. T.


✠ S·C·S· LAMBERTVS LEODIENSIS PATRONVS

CONFÉRENCES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE LIÉGE

CINQUIÈME SÉRIE

Inauguration du Musée diocésain, *Centenaire de saint Lambert* et *Concours pour l'histoire d'une paroisse*, allocutions et rapports (Mgr RUTTEN, MM. MAES, J. HELBIG, G. KURTH, J. DEMARTEAU, chan. L. DUBOIS, S. G. Mgr l'Évêque de Liége). — *Pierre l'Ermite* (GOD. KURTH). — *Les six cents Franchimontois* (J. DEMARTEAU). — *L'Amérique avant la découverte de Christophe Colomb* (MARCEL FRAIPONT). — *Saint Ebregise de Termogne* (J. DEMARTEAU.)

LIÉGE

DEMARTEAU, ÉDITEUR

—

1892

CONFÉRENCES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE LIÉGE

CINQUIÈME SÉRIE



LIÉGE

DEMARTEAU, ÉDITEUR

1892

EXTRAIT DE LA *GAZETTE DE LIÉGE*

INAUGURATION

DU

MUSÉE DIOCÉSAIN

C'est le mercredi 23 mars 1892 qu'a eu lieu l'inauguration solennelle du Musée diocésain de la Société d'Art et d'Histoire, dans une dépendance de la Cathédrale de Liége, vaste et beau local, sis à l'étage des cloîtres, au-dessus du grand vestiaire des chanoines.

S. G. Mgr l'évêque de Liége présidait cette séance à laquelle assistaient de nombreux membres du clergé, une élite de dames et des notabilités du haut enseignement, de l'industrie, de la politique et des arts.

Voici, dans l'ordre où ils se sont produits, les discours et les rapports présentés à cette assemblée et accueillis fort chaleureusement par elle.

ALLOCUTION DE Mgr RUTTEN

MONSEIGNEUR, MESDAMES ET MESSIEURS,

En ma qualité de président de la Société d'Art et d'Histoire, j'ai le devoir d'exprimer en son nom et au nom de tous ses membres notre vive et profonde reconnaissance pour le beau local que nous devons à la générosité de Votre Grandeur et du chapitre

cathédral et pour l'honneur que vous nous faites, Monseigneur, en voulant bien rehausser de votre présence cette séance solennelle d'inauguration. Votre Grandeur nous donne ainsi une nouvelle preuve de sa bienveillance particulière envers notre société qu'elle n'a cessé d'encourager, de soutenir et de protéger dès son début. (Appl.)

Si nous sommes heureux de voir revivre en vous, Monseigneur, les qualités et les vertus de vos plus éminents prédécesseurs sur le siège de St-Lambert, nous constatons avec non moins de satisfaction que vous tenez aussi à les imiter dans leur sollicitude éclairée pour tout ce qui concerne les sciences, les belles-lettres et les arts. Ce ne sont pas là des choses de peu d'importance, surtout à notre époque. L'étude des hauts faits de nos pères, de leurs mœurs chrétiennes, des belles œuvres qu'ils ont produites, des monuments qu'ils ont élevés à la gloire de Dieu, ne peut en effet, que nous exciter à nous rendre dignes d'eux et à travailler avec plus d'ardeur et de zèle au progrès tant religieux et moral que matériel du peuple. Il est généralement reconnu, d'ailleurs, que les lettres et les arts, chrétiennement pratiqués, contribuent puissamment à faire pénétrer dans les intelligences les vérités de notre sainte religion, à élever les sentiments, à polir les mœurs et exercent ainsi la plus salutaire influence sur toute la vie des peuples.

C'est ce qu'ont entièrement compris les chefs de l'Eglise, et c'est pourquoi les Souverains-Pontifes à Rome et les évêques dans leurs diocèses respectifs se sont de tout temps montrés les grands promoteurs et protecteurs des sciences et des arts.

Les Evêques de Liége occupent sous ce rapport une place bien distinguée. Parmi les éloges que l'histoire décerne à saint Hubert, nous trouvons celui d'avoir adouci les mœurs agrestes et incultes des premiers habitants du vallon où il jeta les fondements de la ville de Liége. Dès le huitième et le neuvième siècle, les arts étaient cultivés et avaient

même atteint, pour certaines parties,une perfection remarquable dans le diocèse de Liége. Nous en trouvons la preuve évidente dans les trop rares débris des œuvres de cette époque qui nous sont parvenus. Qu'on lise,par exemple, dans l'histoire de la Principauté et du diocèse de Liége par notre éminent confrère M. le chanoine Daris, l'inventaire dressé vers 802 des objets précieux que renfermait l'église de Stevensweert et l'on sera frappé de la richesse artistique qu'il révèle à une époque si reculée, si voisine encore de l'origine même du christianisme dans nos contrées.

Et notez que Stevensweert n'était qu'une église de campagne ou une chapelle d'abbaye dont l'histoire n'a guère conservé d'autre souvenir que cet inventaire.

L'Evêque Etienne,au commencement du Xe siècle, donne à son clergé l'exemple de l'étude de l'histoire et des belles lettres. Il écrit de sa main une vie de saint Lambert et compose les offices de plusieurs fêtes religieuses, entre autres de celle de la Sainte-Trinité qu'il fut le premier, dans l'Eglise, à instituer et à faire célébrer.

Eracle, au même siècle, ne se contente pas de multiplier les écoles; il s'occupe lui-même de la direction de l'enseignement, écrit fréquemment aux professeurs pour leur donner des avis et leur envoie des vers de sa composition.

Notger, ce grand évêque appelé à juste titre le second fondateur de Liége, éleva l'école de la cathédrale déjà très ancienne à un tel degré de perfection et de splendeur que sa renommée s'étendit au loin et qu'elle devint, pour de longs siècles, une pépinière féconde de savants illustres et d'hommes distingués.

C'est dans une chaire de cette école, où il enseignait avec éclat,que l'élection du chapitre alla prendre Wazon pour l'élever sur le siège de saint Lambert (1042).

Aussi grand par son caractère et sa vertu que par

son savoir, le prince-évêque Wazon fut une gloire de son époque. Henri I[er], roi de France, ayant reçu de lui une lettre pleine de sages et courageuses remontrances s'écria avec admiration: « Voilà un vrai prêtre ! Voilà un véritable évêque ! » L'empereur Henri III dut plus d'une fois s'incliner devant l'intrépide fermeté de Wazon qui ne craignait pas de lui dire en face que, comme évêque, il ne relevait pas de son autorité impériale. Les Papes eux-mêmes recoururent aux lumières du prince de Liége et le consultèrent sur les questions les plus importantes.

Quant au clergé et au peuple liégeois, ils témoignèrent de leur admiration et de leur amour sans bornes pour leur évêque en faisant graver sur sa tombe cette épitaphe : *Ante ruet mundus quam surgat Wazo secundus.*

C'est encore à l'école de la Cathédrale que pense l'abbé de Clugny, Pierre le vénérable (XII[e] siècle) lorsqu'il écrit : « Comment le souvenir de l'église de Liége pourrait-il se perdre à Clugny qui a reçu d'elle Wezelon, Theselin et Alger, grands maîtres en leur temps... ! » — Alger, pendant vingt ans, avait dirigé l'école de la Cathédrale avant de se faire moine à Clugny.

Au XIV[e] siècle, les bibliothèques des couvents et collégiales de Liége jouissaient encore d'une si grande réputation que le célèbre écrivain italien Pétrarque vint les visiter (1333). Il fut heureux d'y découvrir deux discours de Cicéron qui lui étaient inconnus.

Au XV[e] siècle, la ville de Liége fut entièrement détruite : ce furent les princes-évêques qui la relevèrent de ses ruines. Erard de la Marck surtout la dota de ses plus beaux monuments et de ses œuvres artistiques les plus précieuses. Il bâtit le superbe palais qui est encore le monument civil par excellence de Liége et fit construire le buste de saint Lambert, qui fait jusqu'à ce jour le plus bel ornement du trésor de la cathédrale. Bientôt, toutefois, ce buste aura un pendant digne de lui dans

la magnifique châsse de saint Lambert que Votre Grandeur fait exécuter,en ce moment même, par un artiste distingué de Liége, membre dévoué de notre société.

Erard de la Marck aurait créé dans la ville épiscopale un musée de chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture si la mort n'était venue l'arrêter dans l'exécution de son projet. N'est-ce pas sa pensée, Monseigneur, qui vous a inspiré quand vous avez décidé l'érection de ce musée diocésain, dont le début, sans doute, est bien modeste, mais qui, fort de votre appui et encouragé par votre généreuse sympathie, se propose bien de grandir et de comprendre à la fin de beaux spécimens de tous les arts cultivés à Liége et dans le diocèse aux diverses époques de leur histoire ?

Mais il est temps que je m'arrête moi-même, car je chercherais en vain à donner dans cette rapide esquisse une idée quelque peu complète de tous les bienfaits dont les sciences et les arts sont redevables aux anciens princes-évêques de Liége.

Les dix grands volumes de M. le chanoine Daris y ont à peine suffi et c'est à eux que je renvoie, pour de plus amples détails, mes savants auditeurs. (Appl.)

Or, ce que les Evêques de Liége ont fait dans le passé, ils le font dans le présent bien qu'ils ne jouissent plus de la même puissance ni des mêmes ressources temporelles.

Si grâce au zèle et à la charité du digne successeur des saints Lambert et Hubert, des Notger, Wazon et Erard de la Marck le diocèse est couvert d'écoles et de collèges catholiques, si pour abriter les jeunes garçons délaissés, un splendide orphelinat s'élève dont vous avez confié la direction aux enfants de l'admirable Dom Bosco, si le salut des âmes, l'expansion du bien, la défense de l'Eglise, la gloire de Dieu sont constamment l'objet principal des préoccupations de votre âme d'apôtre, — vous avez su néanmoins réserver une part im-

portante de votre sollicitude pastorale à l'encouragement des lettres et des arts, qui, vous le savez et le comprenez mieux que personne, chrétiennement pratiqués, tendent au même but. C'est ce dont, en ce jour, nous vous remercions. (Appl.)

Grâce à vous, Monseigneur, l'église cathédrale de Liége n'aura plus à envier aux Cathédrales d'Utrecht, de Munster, de Cologne et à tant d'autres un musée diocésain pour conserver les trésors artistiques de nos ancêtres.

Grâce à vous, les élèves du séminaire pourront venir chercher ici les applications pratiques des leçons d'archéologie que, depuis nombre d'années déjà, vous leur avez fait donner. Grâce à vous, le clergé Liégeois tout entier s'éprendra de plus en plus du culte de l'art et de l'histoire en vue de les faire servir directement ou indirectement à la glorification de Dieu et de l'Eglise et au salut des âmes. Grâce à vous et à votre généreux exemple, notre Société, dont on rappellera tout à l'heure le but, les premiers travaux et les premiers résultats, trouvera, et dans les rangs du clergé et parmi les laïcs, de nouveaux et nombreux adhérents qui, augmentant nos forces et nos ressources nous permettront de répondre plus pleinement à votre attente.

Encore une fois, Monseigneur, au nom de la Société d'Art et d'Histoire, à Votre Grandeur et au chapitre de la Cathédrale : Merci ! (Bravos).

RAPPORT DE M. MAES

SECRÉTAIRE

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport succinct des travaux de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége durant cette dernière période.

Vous avez été témoins de notre activité, soit en assistant à nos conférences, soit en lisant dans nos bulletins et nos recueils les mémoires qui ont été

publiés. Vous avez pu vous rendre compte de ce que nous avons fait et constater que jusqu'à ce jour nous nous sommes efforcés d'atteindre le but que la Société s'est proposé : étudier l'histoire et les arts de la principauté de Liége.

Les réunions tenues au local de la Concordia, vous ont permis de juger de la valeur des orateurs et de l'importance des questions qui ont été traitées. La plupart de ces discours ont été d'ailleurs publiés dans le recueil des conférences, ce qui me dispense d'en faire l'analyse détaillée. Je crois être l'interprète fidèle de vos sentiments en remerciant les orateurs de leur dévoûment envers notre Société. Notre vitalité s'est manifestée encore dans des séances mensuelles, plus intimes mais non moins fécondes au point de vue de l'étude de notre histoire. C'est là que les membres présentent à la discussion et soumettent à la critique bienveillante de leurs collègues les résultats de leurs recherches et de leurs études. Qu'il me soit permis pour rester dans le cadre de ce rapport sommaire de constater seulement que l'on ne sort jamais de ces réunions sans apprendre de nouveaux détails sur l'histoire du pays de Liége.

Dans le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter, j'ai eu l'occasion d'insister sur l'importance que nos travaux ont acquise non seulement en Belgique, mais encore à l'étranger.

Les revues critiques les plus autorisées ont bien voulu rendre hommage au talent et aux savants efforts de nos membres.

Je ne vous citerai pas ces appréciations si flatteuses nous venant du dehors ; mais j'en conclus que la *Société d'Art et d'Histoire*, fidèle à sa mission, tient honorablement les promesses faites par ses fondateurs.

A côté de ces travaux, la Société s'est également occupée de l'organisation du musée. C'est au dévoué conservateur de nos collections qu'il incombera de vous en détailler les richesses.

Je n'ai qu'à constater qu'elles présentent une valeur réelle au point de vue archéologique et que déjà elles ont attiré l'attention de plusieurs savants étrangers. Elles offriront plus d'utilité encore maintenant qu'elles sont installées dans des locaux convenables où elles peuvent être soumises à l'examen et à l'étude de tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé.

La *Société d'Art et d'Histoire* inspirée du désir de développer le goût des recherches historiques et de faciliter à un plus grand nombre de travailleurs l'accès des études auxquelles elle a consacré son activité, a ouvert un concours ayant pour objet une notice sur une paroisse de l'ancienne principauté de Liége. Déjà une première fois la Commission désignée a couronné deux mémoires.

Aujourd'hui encore la proclamation du résultat du second concours, vous donnera la mesure du succès obtenu : une émulation plus grande s'est manifestée parmi les concurrents et nous osons espérer qu'elle ne fera qu'augmenter dans l'avenir.

Plusieurs cercles savants de la Belgique et de l'étranger nous ont offert l'échange de leurs publications : preuve à ajouter aux précédentes que les travaux de nos membres sont justement appréciés.

Tel est le bilan, en laissant de côté les détails, des travaux de notre société.

Il vous démontre les heureux résultats obtenus. J'ose émettre l'espoir que cette prospérité augmentera sans cesse et que grâce à l'activité de tous les membres, grâce aussi à l'installation permanente de son local, la Société d'Art et d'histoire se développera dans cette voie de recherches et d'investigations et rendra ainsi tous les services possibles à la cause qu'elle s'est proposée de défendre. (Applaudissements.)

ALLOCUTION DE M. JULES HELBIG

PRÉSIDENT DE LA SECTION D'ART.

Mgr Rutten vient de vous exposer le but et les moyens d'action de notre Société d'Art et d'Histoire, M. Maes vous a fait rapport sur sa vie littéraire, M. Kurth à son tour vous entretiendra de la section d'histoire, enfin, dans peu d'instants M. le chanoine Dubois prendra la parole afin de vous faire connaître la situation de notre musée, — de notre commencement de musée, — pour parler plus exactement. Il vous sera d'ailleurs facile de vous en rendre compte vous même en jetant, après la séance, un coup d'œil sur les objets réunis ici. La tâche que mes honorables confrères m'ont confiée est donc abrégée d'autant, et le rapport que vous entendrez me permettra de me renfermer, je l'espére du moins, dans la limite du temps qui m'est assigné.

Quel est le but, quel est l'objet de la section d'art que j'ai l'honneur de présider, et qui, comme vous le savez, forme l'une des deux divisions de notre Société ? Messieurs,cet objet est double : nous voulons, d'une part, étudier et conserver dans la mesure où notre action peut s'étendre, les monuments et les œuvres de notre art national liégeois ; nous voulons chercher à faire connaître l'esprit et les formes particulières par lesquels cet art s'est manifesté. Nous cherchons en un mot à réunir les éléments de l'histoire de l'Art régional qui a fleuri sur les bords de la Meuse, et sur lequel l'ancienne principauté de Liége a exercé une influence si prépondérante.

Voilà donc notre but au point de vue historique.

Mais nous voudrions faire plus ; nous voudrions non seulement conserver les monuments de l'art du passé, nous voudrions encore en conserver et propager l'esprit. L'art en effet, l'art religieux, l'art chrétien vit pour ainsi dire de tradition; il a besoin de se rattacher sans cesse

aux meilleures époques, à ces temps où l'Eglise était la maîtresse reconnue, presque incontestée des âmes, et où la foi était la véritable, la pure source de l'inspiration des artistes. C'était véritablement le temps des grands monuments et des grands œuvres et je ne crains pas de le dire, tout ce que nous avons dans notre ville et dans notre pays de Liége d'une valeur réelle, tout ce qui mérite encore d'être étudié par l'archéologue et l'artiste, remonte à ce temps et est animé de cet esprit. (Vives adhésions.)

Voilà pourquoi, Messieurs, nous avons tenu à fonder notre humble société à l'ombre de la Cathédrale de Liége; voilà pourquoi nous l'avons nommée Société diocésaine, pourquoi nous avons prié Mgr Rutten, vicaire général, d'être notre chef et notre guide, pourquoi dès notre berceau, nous avons sollicité la haute et paternelle protection de notre évêque. (Appl.)

Telle est aussi la raison d'être de notre musée. Nous avons cherché, à l'exemple de quelques villes anciennes des pays voisins, comme Cologne sur les bords du Rhin et Utrecht sur les bords du même fleuve, comme la ville de Strasbourg, à former un musée diocésain. Ces villes, il faut bien le dire, ont commencé avant nous ; les deux premières se trouvent dans des milieux et des circonstances bien favorables ; aussi leurs musées sont-ils autrement avancés que le nôtre, et ils renferment bien des objets de haute valeur, bien des œuvres charmantes. Ce n'est pas une raison pour nous décourager, au contraire.

Seulement dans l'appréciation de notre travail en ce qui concerne nos collections, permettez-moi de vous demander un petit effort, afin de vous mettre au point de vue auquel nous nous sommes mis nous mêmes. Les objets que vous voyez ici n'y sont pas seulement pour le plaisir des yeux, ce n'est pas l'assemblage pittoresque et joyeux d'un cabinet d'amateur. Ce que nous avons cherché ici, c'est

d'abord à sauver ce qui était en danger de périr, c'est ensuite à réunir tout ce qui,soit au point de vue archéologique, soit au point de vue technique, pouvait offrir un sujet d'études. Et il faut convenir qu'aux époques privilégiées dont je vous parlais, tout revêt un caractère d'art, et tout devient un sujet d'étude pour l'artiste ou l'artisan désireux de s'instruire et de progresser.

Et puisque j'ai l'honneur de parler ici devant un assez grand nombre de membres de clergé, je ne puis, avant de finir, ne pas faire un appel à leur sollicitude et à leur générosité en faveur de notre Musée, et en faveur de la conservation des objets d'art généralement soumis à leur garde.

Nous devons déjà beaucoup à MM. les curés et à MM. les ecclésiastiques en général ; je tiens ici à les remercier des dons faits à notre Musée et à les mettre aussi en garde contre un danger dont j'ai trop souvent l'occasion de constater l'existence, et que j'ai encore eu l'occasion de dénoncer au dernier congrès de Malines. Ce danger , c'est le commerce des antiquités qui proviennent très souvent des églises.

Ce genre de commerce est aujourd'hui un trafic très bien organisé, qui est lucratif et qui se fait souvent avec une grande habileté par des émissaires de toutes les classes de la société ; il se fait par des élégants et même des élégantes qui travaillent pour la haute finance israélite de Paris ; il se fait par des commissionnaires à l'air le plus humble, qui viennent tenter le curé de campagne ou des petites petites villes, disposé à prendre pour des objets sans valeur, des choses simplement parce qu'elles sont anciennes et qu'elles sont hors d'usage.

Or, le clergé, je me plais à le constater, a été le corps social le plus conservateur des œuvres d'art à la garde desquels il est préposé; nos hôtels de villes et la plupart des édifices affectés aux institutions civiles, sont dépouillés depuis longtemps ; il ne reste plus guère à chercher de ce côté, mais il y a

encore à trouver dans les églises et c'est vers les temples catholiques que se portent les efforts des trafiquants d'antiquités.

Je n'ignore pas que l'Eglise a des prescriptions sévères à cet égard ; malheureusement il arrive que des fabriciens et même des curés, croient pouvoir disposer des objets d'art en faveur des marchands d'antiquités qui viennent les tenter, précisément parce que ne connaissant pas la valeur des objets d'art anciens, ils estiment parfois faire une excellente affaire, tandis que l'excellente affaire se fait précisément à leurs dépens. Ce qui est certain, c'est que tous les jours on peut voir chez les marchands d'antiquités des objets d'art qui proviennent directement de nos églises.

Hé bien, je demande la permission de profiter de cette séance pour supplier Messieurs les curés, lorsqu'ils se trouvent en présence d'un objet devenu sans usage pour le culte, un ornement frippé et usé, un calice brisé, une statue vermoulue ou une peinture, qui ne pourrait se restaurer qu'à grands frais, de vouloir bien se rappeler le Musée diocésain de Liége. Ce qui n'est plus propre au culte, peut souvent être très utile pour les études archéologiques du jeune séminariste, ou même du jeune artiste.

Je voudrais les prier aussi de déposer au Musée, à titre de prêt, les objets hors d'usage et qui leur sont devenus inutiles pour le moment; leur église n'en conservera pas moins la propriété, s'ils le désirent ; mais en attendant, cet objet intéressant aura servi à l'étude, il en sera pris note, et Messieurs les curés qui nous les confieront, seront à même de se renseigner très exactement sur la valeur de ces dépôts.

Enfin, je ne saurais terminer ce très rapide exposé sans renouveler l'expression de toute notre reconnaissance à Monseigneur de Liége, notre évêque vénéré; c'est grâce à son bienveillant appui que notre Société a pu se fonder. Je dois des remer-

ciements bien vivement sentis aussi à tout le haut clergé et notamment à MM. les chanoines du chapitre de la Cathédrale, auxquels nous devons l'excellente salle où notre musée est installé, et enfin à tous ceux qui ont enrichi de leurs dons notre institution naissante. Si la sympathie dont ils l'ont honorée s'étend à tous les membres du clergé et à toute la populatiou catholique de ce diocèse, j'ose promettre que notre musée diocésain sera bientôt à la hauteur des musées étrangers et que la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége répondra de tout point à la pensée élevée qui en a inspiré la fondation. (Appl.)

ALLOCUTION DE M. G. KURTH

PRÉSIDENT DE LA SECTION D'HISTOIRE.

Le passage de la vie nomade à la vie sédentaire a été considéré par toutes les sociétés comme un de leurs plus grands progrès dans la voie de la civilisation.

La Société d'Art et Histoire ne pense pas autrement, et c'est pourquoi elle fête aujourd'hui l'inauguration du local qu'elle doit à votre générosité, Monseigneur, et à celle du chapitre de votre cathédrale.

Assurée désormais de la stabilité de son foyer, elle travaillera avec d'autant plus de courage et d'ardeur à remplir le programme qu'elle s'est tracé lors de sa fondation, il y a de cela onze ans. Elle a sans doute la conscience de s'être employée de son mieux, jusqu'ici, à s'acquitter de sa tâche, mais, mieux que personne, elle sait tout ce qui lui reste à faire pour figurer avec honneur dans la couronne des œuvres catholiques de ce diocèse, et pour être à la hauteur de sa fonction sociale.

Ces dernières paroles vous étonneront peut-être, Messieurs, et je m'attends à ce qu'elles fassent sou-

rire quelques-uns de mes auditeurs. Aux yeux d'une bonne partie du public, une société comme la nôtre n'est autre chose qu'une réunion de braves gens qui cultivent en commun l'innocente manie du bibelot, ou qui trouvent le temps de se casser la tête sur les graves mystères de l'héraldique ou de la généalogie. On veut bien nous accorder la même bienveillance indulgente qu'aux collectionneurs de potiches, et on s'étonne que nous réclamions davantage. Je ne crois pas avoir besoin de réfuter un pareil point de vue devant cet auditoire : votre présence ici, Messieurs, atteste que vous augurez mieux de nous, et si nous nous considérions nous-mêmes comme de simples amateurs, nous n'aurions pas pris la liberté de vous déranger.

Il est d'autres esprits qui reconnaissent l'importance de nos travaux, mais sans les apprécier avec plus de justesse. Selon eux, étant donné les goûts et les aspirations du monde moderne, il est bon que les catholiques aient des moyens de les satisfaire, pour empêcher qu'il n'aille en demander la satisfaction ailleurs. A leur point de vue, nous devons occuper toutes les positions possibles, mais pour des motifs d'ordre stratégique, et afin d'empêcher l'ennemi de s'y loger. Quelle que puisse donc être l'utilité d'une œuvre intellectuelle, le grand point, c'est que nous commencions par nous en emparer, ne fût-ce que pour ne pas laisser à nos adversaires un moyen d'influence sociale dont nous serions privés. J'en suis fâché pour ces utilitaires ; ces vues mesquines ne sont pas les nôtres. Tout en contribuant indirectement, et dans la faible mesure de nos forces, à augmenter l'influence sociale de notre foi, nous nous préoccupons médiocrement des résultats pratiques et immédiats auxquels peuvent aboutir nos efforts, et, s'il nous était prouvé que depuis un demi-siècle les travaux de toutes les sociétés savantes de Belgique n'ont pas changé le vote d'un seul électeur le jour du scrutin, eh bien, nous ne mettrions pas beaucoup de temps à nous en consoler.

Il y a, Messieurs, une manière qui paraît plus élevée et plus noble d'apprécier les travaux d'une société savante. Bon nombre d'esprits généreux, témoins des attaques acharnées dirigées contre la religion, principalement au nom de la science, se sont rendu compte de la nécessité de combattre l'erreur par ses propres armes et sur son propre terrain. Ils voient donc avec plaisir des chrétiens cultiver la science, parce qu'ils attendent de leurs travaux un précieux renfort pour la défense de la foi contre les attaques des incredules. Ils se persuadent même que la science n'a pas de mission plus élevée que celle de fournir des armes à l'apologétique, et ils croient sincèrement faire un grand honneur au savant catholique en le regardant comme l'habile tirailleur qui, circulant sur les flancs de l'armée, débusque l'ennemi des postes les plus importants.

Ceux qui pensent ainsi, Messieurs, je suis obligé de les classer également dans la catégorie des utilitaires dont je parlais tantôt. Certes, il est glorieux pour la science de pouvoir, à l'occasion, fournir à l'apologétique des armes perfectionnées, et c'est pour le savant catholique la plus précieuse récompense de ses travaux, que de voir, à son occasion, la foi glorifiée et l'erreur confondue. Chaque fois donc qu'il lui sera donné de redresser une erreur ou de démasquer une imposture préjudiciable à la religion, la certitude de n'avoir pas fait une besogne inutile à la cause sacrée de l'Eglise constituera pour lui une récompense d'ordre idéal dont rien au monde ne saurait égaler le prix. Mais ce n'est là que le résultat indirect de son travail, ce n'en est pas le but, ou du moins ce n'en est que le but accessoire et purement négatif. La science, en effet, n'est pas une œuvre de guerre, mais une œuvre de paix. Si elle déblaie le terrain, ce n'est pas pour le plaisir de détruire, c'est au contraire pour y élever son édifice. Et cet édifice de la science chrétienne n'est pas un arsenal, c'est un temple, ou tout au moins le vestibule d'un temple. On n'y entre pas

pour détacher à la hâte d'une panoplie quelque arme de choix avec laquelle on court ferrailler au dehors ; on y entre pour se recueillir, et pour se préparer, par l'étude laborieuse des vérités finies, à la contemplation des vérités infinies et éternelles. (Applaudissements)

Je vous demande la permission de vous faire connaître. en quelques mots, la place de cet édifice de la science dans l'économie de notre civilisation. Je sais bien que ce que je vais dire ne répondra pas aux préoccupations du grand nombre. Notre siècle, fiévreusement pressé de donner une solution immédiate aux redoutables problèmes de l'ordre économique, semble n'avoir plus qu'une attention distraite pour les problèmes non moins graves de la vie intellectuelle. Mais c'est là, m'a-t-il semblé, une raison de plus pour les aborder devant un auditoire comme celui qui m'entoure, et dans une occasion comme celle qui nous réunit.

Messieurs, il est une vérité que tous les esprits sincères s'accordent à reconnaître, que Montesquieu, au siècle passé, burinait dans son puissant langage, et que Léon XIII, de nos jours, a drapée dans les plis harmonieux de sa belle latinité : c'est que l'Eglise catholique, bien qu'elle soit faite pour procurer à ses membres le bonheur dans l'autre monde, leur procure cependant également toutes les félicités légitimes dans celui-ci. En d'autres termes, l'Eglise satisfait à tous les besoins d'une société civilisée, et il n'en est pas un auquel elle n'ait consacré sa sollicitude. C'est assez dire qu'elle n'est jamais restée indifférente aux intérêts de la vie intellectuelle. Cette soif de connaître et de comprendre, qui est le propre de l'esprit humain, l'Eglise l'a toujours largement étanchée. et l'on peut dire que jamais aucune société n'a fait si grande et si belle la place de la science. Le titre de docteur, c'est-à-dire d'homme qui distribue le savoir aux autres, est un de ceux qu'elle fait vénérer sur ses autels, en même temps qu'elle le faisait consacrer d'autre part

par la langue du siècle comme l'expression du plus haut degré de culture intellectuelle chez l'individu.

Les institutions qui concentrent la vie scientifique des peuples sous le nom d'universités, c'est elle qui les a créées, et on ne l'outragerait pas aujourd'hui du haut d'un grand nombre de chaires académiques, si elle ne les avait dressées de ses propres mains. (Appl.)

Mais, si l'Eglise protège et favorise toutes les sciences, il en est une cependant qui est en quelque sorte son domaine propre, et dont on peut dire qu'elle est par excellence la science catholique : c'est l'histoire. L'Eglise, qui vit dans le temps, et qui a derrière elle un passé de dix-neuf siècles, a besoin de rester en possession de ce passé au moyen de ses souvenirs. L'histoire est pour elle ce que la mémoire est pour l'individu ; la faculté qui la maintient en communication avec elle-même à toutes les époques de son existence, et qui entretient toujours vive et nette la conscience qu'elle a de son identité.

Cette grande société, la plus auguste et la plus vaste de toutes celles qui ont jamais existé, serait privée d'un des attributs les plus essentiels de la vie intellectuelle, si elle n'était douée à un degré éminent de la faculté de se souvenir, et si, à la puissance de destruction du temps qui a raison des existences les plus solides, elle ne pouvait opposer la puissance de conservation d'une mémoire indéfectible qui ne laisse rien périr !

Il y a plus. L'Eglise n'est pas une secte philosophique affirmant de ces doctrines abstraites qui, d'une génération à l'autre, s'engendrent spontanément dans la pénombre de l'intelligence humaine ; c'est une société vivante, issue d'un grand fait historique qui est sa raison d'être, vivant d'une tradition qu'elle a la mission de transmettre intacte aux générations les plus reculées. Son dogme, sa liturgie, sa hiérarchie, son droit, tout repose sur des bases historiques, et il n'est pas une de ses affir-

mations et pas un de ses commandements qu'elle ne puisse justifier en produisant leurs preuves documentaires.

Si ces preuves venaient à lui être enlevées, si la lumière que fait l'histoire autour de son existence venait à s'éteindre, elle serait comme ces prétendants qui affirment leur origine royale et à qui personne ne veut croire, parce qu'ils sont hors d'état d'exhiber leurs parchemins.

Mais, outre que la connaissance de son passé est pour l'Eglise la condition indispensable de sa vie collective, elle est aussi, pour chacun de ses membres, un inappréciable élément de vitalité religieuse.

Pour développer dans le cœur du fidèle le sentiment de la solidarité catholique et la fierté du nom chrétien, y a-t-il, je vous le demande, un meilleur moyen que d'élargir dans le temps et dans l'espace l'horizon de son regard, en ouvrant devant lui les aperçus lumineux de l'histoire, en lui montrant la famille à laquelle il peut se glorifier d'appartenir.

Dans notre temps surtout, cela est utile. Les chrétiens de nos jours, quand ils ne travaillent pas à entretenir en eux la connaissance du passé catholique, ressemblent trop souvent aux pèlerins d'une procession qui s'avancerait par un jour brumeux à travers une grande ville. Ils ne voient de leurs compagnons que ceux qui sont immédiatement devant eux et à leurs côtés, ils s'acheminent à travers une haie de curieux souvent hostiles, dont les ricanements et les sarcasmes pleuvent sur eux, et, voyant qu'ils ne sont qu'une poignée au milieu de cette foule, ils se troublent, ils prennent peur, et ils éprouvent la vague tentation de sortir de ces rangs si dangereux. Mais que le grand soleil de l'histoire vienne à dissiper le brouillard, et leur laisse voir l'immensité radieuse du cortège dont ils font partie ; qu'ils voient se dérouler au loin devant eux les méandres infinis de la procession qui s'achemine en habits de fête, au milieu de l'encens

et des chants sacrés, portant ses châsses resplendissantes et ses bannières d'or qui ondulent au vent, qu'il leur soit donné de contempler cette succession immense de dix-neuf siècles catholiques s'avançant dans son calme grandiose et dans sa beauté souveraine, oh ! alors, ils se sentiront fiers d'appartenir à ce cortège triomphal, ils n'auront que pitié pour la foule confuse et troublée qui les intimidait tout à l'heure, et ils se sentiront comme sollicités de lui dire : «Amis, entrez dans nos rangs, et faites escorte avec nous au Roi de gloire ! » (Vifs bravos.)

Voilà, Messieurs, la raison d'être de l'histoire au point de vue catholique. Aussi, est-il besoin de le dire ? l'Eglise n'a cessé de manier le stylet de l'historien, depuis le jour où, sous la dictée de l'Esprit-Saint, les évangélistes racontaient la carrière mortelle du Verbe fait chair, jusqu'à celui où, tout près de nous, le vicaire de Jésus-Christ, dans sa lettre sur les études historiques, a rappelé la dignité et l'importance de nos travaux.

Permettez-moi maintenant, pour rentrer plus directement dans mon sujet, de rattacher les considérations qui précèdent au but spécial de cette réunion. Ce que j'ai affirmé de l'histoire dans ses rapports avec l'Eglise universelle s'applique aussi à ses relations avec les diverses Eglises locales.

Chaque diocèse a, comme tel, à se charger d'une partie du travail qui incombe à l'Eglise universelle ; chacun a les mêmes raisons qu'elle pour promouvoir les sciences et particulièrement les sciences historiques. Et, de même que pour la satisfaction des autres besoins moraux et religieux des fidèles, il lui faut des institutions appropriées, de même il lui en faut dans l'ordre intellectuel et scientifique. Le diocèse de Liége, qui, comme vous le disait tout à l'heure Monseigneur Rutten, s'est de tout temps distingué par une si riche floraison intellectuelle, et qui marche à la tête du mouvement catholique de notre temps, possède aussi ses institutions scientifiques, et parmi ces dernières, la *Société*

d'Art et d'Histoire a l'ambition de se faire une modeste place.

Je n'ai pas le temps, quelque envie que j'en aie, de vous retracer ici son programme, encore moins de vous énumérer les divers moyens par lesquels elle se propose de le remplir. Mais vous en voyez au moins le cadre : l'étude approfondie de l'histoire de notre belle principauté. Ce n'est pas obéir aux suggestions d'un patriotisme de clocher, qui chez moi n'aurait d'ailleurs aucune raison d'être, que de rappeler ici une vérité qu'à l'étranger on reconnaît unanimement : à savoir que l'histoire du pays de Liége est une des plus intéressantes qu'il y ait au monde !

Ici, sous la houlette paternelle des princes-évêques, a vécu pendant mille ans la société la plus libre qui fût, un Etat neutre et pacifique, adonné tout entier aux travaux de la paix, et dont les malheurs, quand il en avait, ne provenaient que de la trop grande crédulité avec laquelle il écoutait la voix des démagogues : au surplus, se relevant toujours de ses ruines, il ressuscitait de toutes les catastrophes qui semblaient devoir l'engloutir, parce que l'Eglise le faisait profiter de ses immunités inviolables, et que son caractère sacré de territoire ecclésiastique élevait entre lui et l'ambition des conquérants une barrière qu'elle n'osait franchir. Au milieu de l'Europe livrée depuis deux cents ans au despotisme royal, cet Etat gouverné par des évêques était resté, comme au moyen âge, une libre et heureuse république chrétienne ; à la veille de sa chute, il excitait encore l'admiration des révolutionnaires étrangers eux-mêmes, et ils confessaient, par la bouche de Mirabeau, qu'ils faisaient la révolution précisément pour conquérir des libertés dont les Liégeois jouissaient depuis des siècles. (Applaud.)

C'est à l'étude de cette société que nous avons consacré nos efforts convaincus. Nous voulons non seulement scruter avec les procédés rigoureux de

l'érudition les parties obscures de son histoire, mais encore répandre, dans le public liégeois, une connaissance de plus en plus éclairée et complète des belles annales de son pays. Nous ne permettrons pas qu'on les dénature, nous ne laisserons plus se répandre. sur leurs pages les plus belles, des légendes injurieuses comme celles qui les ont défigurées pendant des siècles, et nous aurons soin d'éliminer définitivement celles que l'ignorance et le préjugé y ont introduites autrefois.

De ce double programme, tant positif que négatif, nous avons déjà réalisé quelques points. Sans vouloir exagérer ce que nous avons fait, il me sera permis de constater qu'avec des ressources jusqu'à présent très minimes, nous avons pu ouvrir ce musée, publier six volumes d'annales et quatre volumes de conférences, faire écrire, grâce à nos concours, l'histoire de cinq de nos paroisses, et grouper autour de nos soirées d'hiver l'attention d'un public assidu et distingué.

Je n'ai pas à apprécier les travaux personnels de nos membres, mais, pour m'en tenir à nos œuvres collectives, j'ai bien le droit de constater que si la célébration du honteux centenaire de la révolution liégeoise est venue aboutir à un lamentable échec; c'est un résultat dont nous pouvons revendiquer l'honneur. (Appl.) Nous avons fait une abondante lumière autour des tristes héros que la révolution liégeoise a portés sur le pavois, et nous avons mis dans tout leur jour les crimes qu'ils ont commis contre la patrie et contre la société. Nos constatations sont désormais acquises à l'histoire ; aucune voix autorisée ne s'est élevée pour protester contre elles, et, à l'étranger, la critique les a enregistrées sans contradiction.

Messieurs, si je me crois autorisé à rappeler que nous avons déjà été à même, dans notre sphère bien modeste, de rendre quelques services à la cause de la vérité, ce n'est pas dans une pensée de mesquin et injustifiable amour-propre, mais exclusivement

pour faire comprendre à ceux qui en douteraient que notre Société a droit à leurs sympathies et à leurs encouragements.

Je voudrais que les bons catholiques qui, par dévouement à la religion, se font un devoir de soutenir toutes les œuvres, se rendissent bien compte que la *Société d'Art et d'Histoire* est une œuvre aussi, et qu'elle a droit à des encouragements d'autant plus efficaces qu'elle est plus exposée à être oubliée du grand nombre.

Qu'il me soit donc permis de profiter de l'occasion pour leur dire à tous : Le sort de notre entreprise est dans vos mains. Nous serons ce que vous voudrez que nous soyons ; nous ferons, messieurs, ce que vous nous mettrez en mesure de faire ; nos succès seront vôtres,et vôtre serait aussi notre échec, si faute d'appuis, notre œuvre ne produisait pas les résultats que les catholiques ont le droit d'en attendre. Mais une pareille prévision est moins que jamais justifiée en un jour comme celui-ci. Votre présence parmi nous, Monseigneur , nous est un gage de succès : nous croyons pouvoir l'interpréter comme l'appel le plus efficace que nous puissions adresser aux catholiques liégeois. Nous devons aussi des remerciements au chapitre de la Cathédrale. Il ne s'est pas borné à nous fournir un toit ; il nous a donné plusieurs de nos membres les plus éminents. Sans parler de notre cher et vénéré président, et de plusieurs autres savants et dévoués confrères , qu'il me soit permis de faire une mention spéciale de celui qu'à bon droit on peut appeler l'historien du diocèse.

La *Société d'Art et d'Histoire*, à l'occasion de l'achèvement du vaste ouvrage de M. le chanoine Daris, est heureuse de le féliciter. (Applaudissements prolongés. M. Daris est obligé, par les manifestations de l'assemblée,de quitter le rang modeste où il cherchait à se faire oublier, pour prendre place à côté de Monseigneur l'Evêque). Vous avez, M. le chanoine,mené à bonne fin l'entreprise la plus

considérable qui, dans ce siècle, ait eu pour objet les annales du pays de Liége, continuant ainsi la tradition représentée au sein du chapitre cathédral par Anselme, par Hocsem et par Chapeauville. Les neuf volumes de cette *Histoire* et les douze volumes de vos *Notices* constituent un vaste et précieux répertoire où bien des générations viendront puiser la connaissance de notre passé : à ce titre, vous avez droit à leur reconnaissance. Celle de vos confrères ne vous fait pas défaut, et je suis heureux d'être leur organe à tous, cher et vénéré confrère, pour vous exprimer l'espoir de vous voir, longtemps encore, continuer parmi nous votre patient et infatigable labeur. (Longues acclamations).

DOUZIÈME CENTENAIRE DE SAINT LAMBERT

Rapport de M. Jos. DEMARTEAU

Le siècle qui tire à sa fin ne s'achèvera pas sans nous ramener, pour la douzième fois, le centenaire du martyre de saint Lambert. Qu'on place la date de ce martyre, avec nos plus vieilles chronologies et les Bollandistes modernes, à l'une des trois dernières années du VII[e] siècle; qu'on la fixe à l'an 696, comme le firent nos ancêtres lorsqu'ils en solennisèrent le millénaire en 1696 — il est juste, il est utile, et il est temps pour les Liégeois de se préparer à la célébration de ce jubilé.

Il leur rappellera l'événement le plus important de leur histoire, puisque c'est à cet événement qu'ils ont dû la naissance de leur ville, son érection en capitale, les plus grandes institutions de leur pays, la constitution même d'une patrie indépendante.

Alors que les invasions barbares venaient de détruire tout le travail de la première évangélisation de nos contrées, on n'eût pu dire, après l'abandon de Tongres par saint Servais, où se fixerait définiti-

vement le siège de nos évêques : Maestricht, Huy, Dinant même s'étaient partagé l'honneur d'abriter saint Amand et saint Gondulphe, saint Domitien et saint Jean l'Agneau, saint Monulphe et saint Perpète; c'est au sang de saint Lambert répandu sur notre sol, proche du tombeau de saint Théodard et de cette chapelle de Notre-Dame, vraisemblablement la première église de Liége, c'est aux miracles qui font éclater, au lieu du martyre, la puissance de l'intercession de l'héroïque apôtre ; c'est aux pèlerinages qui se portent dès lors vers ce lieu sacré, que l'obscur hameau de Leodium doit ses premiers développements.

Le siège des successeurs de Lambert, est bientôt établi près de son tombeau. La piété reconnaissante des fidèles, des seigneurs et des rois, assure à la Cathédrale érigée autour de cette tombe un domaine temporel de plus en plus étendu. Après trois siècles de ces donations et de ces octrois de privilèges royaux, il se trouve, aux jours de Notger, qu'en mourant pour la défense des lois de l'Evangile, de l'autorité épiscopale et de cette propriété ecclésiastique alors l'unique dotation de la civilisation, saint Lambert a conquis aux évêques ses successeurs une souveraineté princière ; ou plutôt, sous leur nom. c'est lui qui va rester jusqu'à la fin le véritable président de cette république chrétienne, le plus libre, M. Kurth vient de vous le rappeler, et le plus autonome des Etats belges.

Le chapitre de son église élit bien les princes qui le représentent parmi nous ; l'image de Lambert se retrouve toujours être, *sede vacante*, celle du vrai souverain du pays. Son nom est le cri de guerre et de reconnaissance des Liégeois dans la mêlée. Son étendard est le drapeau de la patrie. L'hymne de son office: *Magna vox laude sonora* demeurera, du X[e] siècle jusqu'au « Valeureux Liégeois » de la Révolution de 1789, le chant national de nos pères, supplication des jours d'épreuve, action de grâce des jours de liesse, appel à la vaillance au moment des combats.

Sa châsse guidera les milices liégeoises à l'assaut triomphal des plus redoutables citadelles; plus d'une fois, les imaginations populaires le verront lui-même combattre et vaincre en tête de ces milices. Aussi, entre les liens qui tiendront réunis en un faisceau national toutes ces indépendances communales qui constitueront la principauté de Liége, tous ces territoires morcelés, si divers parfois d'institutions, d'intérêts, de mœurs, de langages, il n'y en aura pas de plus fort et de plus respecté que le culte commun de ce saint Lambert, enfant du pays flamand de Maestricht, père du chef-lieu de la Wallonnie.

Une des obligations les plus strictes de tous les citoyens, de tous les corps de l'Etat, de tous les bons métiers sera de célébrer sa fête à l'égal de Pâques et de Noël. La Saint-Lambert marque dans la capitale le retour de cette foire qui fait tomber toutes les barrières, permet pour quelques jours l'entrée en franchise de tous les produits de l'étranger, établit ainsi l'équilibre entre les prix de vente du dehors et ceux de l'intérieur et conjure le péril de voir parfois les corporations abuser de leurs monopoles au détriment du peuple des consommateurs.

A cette utile et pleine liberté commerciale de la Saint-Lambert, une autre se joint alors, charitable tempérament apporté par l'esprit chrétien de nos pères aux rigueurs nécessaires de leur justice : l'exilé proscrit du pays par les tribunaux, le malheureux qui s'était dérobé par la fuite aux exécutions de ses créanciers peut, à la Saint-Lambert, revenir respirer l'air natal, embrasser les siens, tenter librement un arrangement, enlever personnellement une grâce, obtenir en un mot, soit par l'expiation, soit de la miséricorde, sa rentrée définitive dans la patrie, dans l'ordre et dans la paix. (Approbations).

Il serait superflu de vous rappeler l'éclat des cortèges qui faisaient alors escorte aux reliques de

saint Lambert ; le soin pieux de tous les vrais Liégeois, de léguer en mourant, un patriotique souvenir au saint patron ; la popularité de son image dont nos bourgmestres faisaient leur sceau principal et qui, du sommet du fronton de l'hôtel de ville semblait régner sur la cité ; les proportions majestueuses et les richesses artistiques du temple national érigé à sa gloire.

On sait moins peut-être à quel point, du pays de Liége, le culte de saint Lambert avait rayonné dans la chrétienté tout entière. De nos jours, 135 à 140 églises lui restent dédiées en Belgique; autant peut-être à l'étranger ; — douze, par exemple, dans le seul diocèse de Rheims, plus encore en Bavière, sur les bords du Rhin. seize dans le diocèse de Ruremonde, vingt-neuf dans celui de Bois-le-duc. On l'honorait dans la cathédrale de Prague, en Bohême, comme dans celle de Girone en Catalogne. Pesaro en Italie, Berbourg au grand-duché de Luxembourg, comme Fribourg en Brisgau, se targuaient de la possession de quelques reliques de lui, pour nous disputer l'honneur de conserver son chef sacré, dans des bustes de prix. Il demeure le patron titulaire d'un célèbre monastère de Bénédictins en Styrie ; il fut celui de l'église même de Port Royal des Champs, et dès le XIVe siècle, dans la banlieue de Paris, l'église de Notre-Dame de Vaugirard devenait Notre-Dame de Saint-Lambert, puis Saint-Lambert tout court, but de pèlerinages rendus de plus en plus nombreux par la fréquence des miracles obtenus là de l'intervention du saint.

A de certaines époques de l'année, les diverses paroisses de Paris s'y rendaient processionnellement et l'affluence des populations y amena l'établissement d'une foire, encore célèbre ; d'où le dicton français :

C'est aujourd'hui la Saint-Lambert
Qui quitte sa place la perd !

C'est dans le sanctuaire de Saint-Lambert de Vaugirard que naquirent avec l'institution du vénérable M. Olier, la congrégation de saint Sulpice, l'œuvre des séminaires en France; c'est à l'ombre de cette église que le fondateur des Frères de la doctrine chrétienne vint établir une de ses premières maisons et rédiger les règles premières de son institut ; c'est là que vous pourriez voir de nos jours mêmes la foule affluer à la fête du patron comme elle ne le fait plus à Liége, et par une heureuse alliance des deux martyrs de la même cause, l'image de saint Lambert resplendir, dans les vitraux du chœur en regard de celle du précurseur, Jean Baptiste.

Mais pourquoi s'arrêter à Paris quand nous pouvons aller à Rome! Si saint Lambert, hélas ! n'a plus une chapelle dans la ville sortie de son sang, Rome plus fidèle lui garde deux oratoires : l'un s'élève entouré de tombes de nos compatriotes à l'entrée de cette église de Sancta Maria del Anima, où le pape Adrien VI, ancien chanoine de Liége, repose non loin de deux cardinaux liégeois, Sluse et Enkevort; l'autre est érigé à saint Lambert et à saint Servais réunis, dans la sacristie même de Saint-Pierre. Comme l'ordre de Citeaux, et comme bien d'autres, le chapitre de cette église de Saint-Pierre célèbre spécialement la fête de saint Lambert. Vous ne l'avez pas oublié, Monseigneur, chaque année aux Pâques, lors de l'ostension solennelle des plus précieux trésors de la basilique Vaticane, on y montre, après le voile de la Véronique, ces reliques du pontife liégeois, qui lui aussi reproduisit dans sa mort quelque chose des traits sacrés de la passion du Sauveur. (Appl.)

A Liége, les bas-reliefs du maître-autel de Saint-Paul, le dernier grand vitrail dont s'est décoré Sainte-Croix retracent bien, comme ceux d'Erard de la Marck à Saint-Martin, le courage et le trépas du martyr ; mais qu'est devenue la dévotion d'autrefois ?

De fidèles zélés à peine un petit nombre
Ose des temps anciens nous retracer quelque ombre !

Si quelqu'un de nos aïeux revenait dans la cité de saint Lambert il n'y trouverait plus, je ne dis pas une église, je ne dis pas une confrérie, mais un autel seulement où se puisse allumer un cierge en l'honneur du fondateur de la cité !...

Ne nous arrêtons pas au pénible contraste qu'offrent avec la dévotion de nos pères ou de l'étranger, ces oublis de nos concitoyens. L'essentiel est de s'employer à mettre un terme à ces oublis : de là, Monseigneur, la demande que la Société d'Art et d'Histoire vous présente en vue d'obtenir l'institution d'une Commission du centenaire de saint Lambert sous ce patronage de Votre Grandeur, qui serait, pour la patriotique et religieuse entreprise, une force, un exemple et une bénédiction. (Applaudissements).

Cette Commission n'aurait à s'ingérer dans aucune organisation de fêtes pieuses ou profanes de ce centenaire ; elle ne devrait que préparer les cœurs et les esprits à les célébrer, et rappeler à cette fin, par tous les moyens possibles, l'attention sur saint Lambert.

Elle aurait à réunir, soit pour en traiter elle-même soit pour en faciliter à d'autres, et pour en répandre la connaissance exacte et complète, les renseignements précis sur tout ce qui, dans le domaine de l'histoire ou de l'art, se rattache à la vie, aux bienfaits, au culte du patron national.

Elle ferait œuvre de critique sans doute puisque c'est avant tout la vérité que nous voulons dégager et mettre en lumière. Il importe plus que jamais de nettoyer de l'ivraie le champ de l'histoire de nos saints, de crainte que ne vienne un jour l'homme ennemi qui, prétextant l'impossibilité de séparer la mauvaise herbe du bon grain, ferait condamner la vérité avec l'erreur et comprendre dans la même proscription, les croyances légitimes, utiles, nécessaires,

et les superstitions ou les crédulités dangereuses.

Balayons, comme on l'a dit, les fausses inventions de l'impiété; recueillons pour les bouquets de la poésie, ces bluets et ces coquelicots de la légende qui se mêlent si souvent au bon grain dans les campagnes de l'hagiographie, mais n'acceptons que ce bon grain, pour en faire le pain de l'histoire, la saine et forte nourriture des croyants. (Adhésion.)

En faisant œuvre de critique, il importe de faire plus encore œuvre de vulgarisation, puisque ce sont les respects, la vénération, la confiance de la foule que nous voulons ramener à saint Lambert, et que c'est à l'imitation de sa foi et de ses vertus que nous entendons pousser, par l'admiration inspirée pour sa vie, sa mort, ses miracles et sa gloire.

Sa biographie, par un de ses contemporains, a été la première page d'histoire écrite aux bords de notre Meuse : il ne nous reste pas de nos plus lointains aïeux un livre aussi ancien. Cette biographie primitive rédigée sous les yeux de saint Hubert ; la revision attribuée à Godeschalc au temps de Charlemagne ; les rédactions nouvelles qu'en donnèrent, au Xe siècle, l'évêque Etienne en prose, et le moine Hucbald en vers ; la narration du chanoine Anselme au XIe ; celle du chanoine Nicolas, et les deux biographies du célèbre Sigebert de Gembloux au XIIe ; les récits de Gilles d'Orval au XIIIe, la version française qu'on en trouve dès lors dans l'idiome roman de l'île de France ; les récits de nos chroniques locales de plus en plus nombreuses, à partir du XIVe siècle et de Jean d'Outremeuse ; les poèmes latins ou les tragédies classiques de la Renaissance et du XVIIe siècle ; depuis lors, toute une floraison de vies, d'études, de dissertations en latin, en français, en flamand, ou en allemand, en Belgique, en Hollande, en France, en Suisse, en Allemagne.... on formerait, vous le voyez, une bibliothèque rien que des écrits consacrés à la vie de saint Lambert. Qu'ils se répètent, se complètent ou se contredisent, il n'y a pas un de ces ouvrages qui ne

puisse ajouter un rayon à l'éclat de son auréole.

Tandis que nos érudits auraient à dresser le catalogue raisonné de cette bibliothèque internationale, nos artistes auraient à composer celui d'une sorte de musée de saint Lambert, à rechercher dans les nombreuses miniatures de nos vieux manuscrits dans l'œuvre de nos graveurs, de nos sculpteurs et de nos peintres, dans le mobilier, les tissus, les reliquaires des sanctuaires du saint, les traits sous lesquels on l'a représenté, les scènes où l'on a fait revivre les principaux épisodes de son histoire, tous les objets dans lesquels on a consacré d'une manière quelconque la mémoire des faveurs obtenues à son intercession, tous ceux enfin où son souvenir s'unit à n'importe quelle manifestation de l'art, de la foi ou de la piété.

Ne serait-ce pas un travail intéressant déjà que de reconstituer la collection des chants composés à sa gloire, chez nous ou ailleurs, depuis la plus ancienne œuvre musicale qui ait vu le jour à Liége, l'office du saint par Etienne au X[e] siècle, jusqu'à ces airs populaires du siècle passé dont nous avons recueilli les derniers échos ?

Quelle galerie propre à raviver la dévotion de nos concitoyens que celle des oratoires élevés au grand martyr en tant de lieux du monde, ou que tout ce que l'on pourrait ressusciter en images, de la seule vieille cathédrale de Saint-Lambert !

Il ne s'agirait point toutefois, on n'y saurait trop insister, il ne s'agirait point de contenter par ces recherches la seule curiosité de l'archéologue : il s'agirait de les faire tourner à restaurer la popularité du martyr, à répandre, à multiplier, d'après les récits les plus sûrs et d'après les types les plus artistiques, la connaissance des grands traits de sa vie et de sa passion ou le souvenir de ses bienfaits ; il s'agirait de contribuer à faire reparaître sa statue dans nos temples, son image à nos foyers, et une confiance féconde en son intercession dans les cœurs de ceux dont Dieu l'a établi le patron.

Aucun moyen ne devrait être négligé pour atteindre ce but : j'y voudrais voir utiliser depuis les récompenses illustrées du catéchisme, jusqu'aux populaires images des joueurs d'orgue. La propagande des cantiques, aurait à seconder celle de l'image ; nous n'aurions qu'un cœur pour aimer notre saint, et deux langues pour le célébrer ; les tracts substantiels s'offriraient à la foule ouvrière, les récits plus développés aux écoliers et aux étudiants dans leurs livres de lecture ou de distributions de prix.

Par ses publications, ses questionnaires et ses concours, la Commission s'attacherait à faciliter pour les esprits les plus cultivés, pour les orateurs populaires, pour les élèves de séminaire, pour les prêtres eux-mêmes, l'étude approfondie de l'histoire de saint Lambert et les applications que la conférence ou la chaire de vérité auraient à en faire aux devoirs du chrétien et aux besoins du jour.

Parmi ces devoirs et ces besoins, celui dont tous se préoccupent le plus aujourd'hui est le relèvement du peuple, des travailleurs. Nous nous engageons pour y arriver plus tôt dans les chemins les plus divers, parfois les plus divergents. Il est, heureusement, des points de rencontre où ne peuvent manquer de se retrouver tous les programmes de réforme chrétiens, — et ces points n'importent pas moins pour la restauration des classes dirigeantes que pour celle des autres : il nous faut commencer par ramener l'honnêteté des mœurs au foyer de la famille ; il nous faut faire respecter mieux l'autorité des chefs de l'Eglise ; il nous faut étendre plus largement, faire reconnaître et garantir plus efficacement, la liberté de ses œuvres et les droits de sa propriété. C'est pour la défense de ces causes sacrées qu'a péri saint Lambert ; c'est elles que nous servirons, en les faisant admirer, aimer dans l'héroïque évêque. (Appl.)

Cette pensée a été la vôtre, Monseigneur, et celle aussi du chapitre de votre Cathédrale, quand vous

avez confié au maître restaurateur de l'art chrétien en Belgique, et au plus capable héritier de nos vieux émailleurs le soin de préparer, pour le douzième centenaire du martyre, la châsse monumentale où la dernière poussière de votre plus illustre prédécesseur sera désormais conservée à la vénération des fidèles.

La Société d'Art et d'Histoire de votre diocèse ira donc, elle n'en peut douter, au devant des désirs de Votre Grandeur en lui demandant d'ajouter à cette première œuvre de restauration, une préparation plus immédiate des fêtes de ce centenaire, et du mouvement de rénovation nationale et religieuse dont ces fêtes devraient devenir le point de départ ; — en lui demandant la constitution de cette Commission, chargée de rétablir, si possible, avec tout l'éclat d'autrefois, cette châsse non moins précieuse : la mémoire de saint Lambert, dans le sanctuaire reconnaissant des cœurs vraiment attachés à l'Église et à la patrie ! (Applaud.)

LE MUSÉE DIOCÉSAIN

Rapport de M. le chanoine Léon DUBOIS

En qualité de conservateur du Musée diocésain, j'aurai l'honneur, en cette séance solennelle de l'inauguration de son local définitif, de vous dire quelques mots de sa raison d'être et de son état actuel.

Je ne sais qui a comparé tout musée à une nécropole; l'idée est passablement lugubre et semble de prime-abord nous transformer en fossoyeurs de l'art; mais, d'autre part, elle renferme un sens profond qui met bien en relief le but que nous poursuivons en formant et en soignant nos collections archéologiques. Un musée artistique est une nécropole, soit ! mais une nécropole contemplée au mo-

ment de la résurrection générale ; une nécropole dans le genre de cette campagne couverte d'ossements désséchés, d'où le prophète Ezéchiel vit surgir une immense multitude pleine de vie. Sans doute, semblables à des cadavres, les objets d'un musée sont là défraîchis, mutilés la plupart, hors d'usage ; mais de même qu'au milieu des ossements des tombes chrétiennes dort un germe d'immortalité qui n'attend pour se développer et produire la glorieuse résurrection que le souffle vivifiant de l'esprit créateur, ainsi de ces épaves de l'art se dégage le sentiment artistique qui a conçu l'œuvre intégrale et que le souffle d'un artiste moderne peut exprimer à nouveau en des conceptions conformes aux anciennes et saines traditions de l'esthétique chrétienne.

Lorsque dans nos excursions archéologiques, nous rencontrons un ancien objet du culte, mis au rancart sous l'influence des idées de la pseudo-renaissance, notre premier soin est d'examiner s'il ne peut être rendu à sa destination sacrée et reprendre, au grand profit de l'unité de style du monument religieux, sa place usurpée par un intrus datant d'hier. Mais souvent les fabriques d'églises n'entrent pas dans notre manière de voir, et alors, plutôt que de laisser ces spécimens intéressants de l'art national continuer à boire l'eau du ciel et à subir les outrages des frimas dans le coin d'un cimetière ou d'un jardin, nous les recueillons avec respect, nous les groupons, nous les abritons sous l'aile de l'Eglise-mère, où ils constituent l'objet d'études comparatives du plus haut intérêt et de la plus grande utilité, servant de types à la reproduction d'œuvres similaires qui, petit à petit, les remplaceront dignement.

Notre but étant tel, il était impossible qu'il ne rencontrât pas les sympathies du chef éclairé du diocèse et de son chapitre cathédral. Aussi en avons-nous reçu et en recevons-nous présentement encore des encouragements précieux, en retour desquels

des bouches plus autorisées que la mienne viennent de leur exprimer les remerciements les plus vifs et les mieux mérités. — Nous ne souhaitons plus qu'une chose, c'est que les membres distingués du clergé paroissial, suivant ce haut exemple, veuillent bien nous signaler les objets anciens de leurs églises, dans le but soit d'aviser à leur réparation intelligente, soit de nous les céder à prix raisonnable, soit enfin d'en autoriser le simple dépôt, contre récépissé, dans notre collection diocésaine. (Appl.)

Notre musée encore jeune, puisque sa fondation remonte seulement à l'année 1880, est nécessairement modeste ; cependant il a pu déjà, à maintes reprises, attirer l'attention bienveillante, et parfaitement justifiée de plusieurs sommités archéologiques. Nous citerons entre autres M. Ch. de Linas, ce français érudit, spécialement compétent en fait d'émaux ; M. le conseiller Zangemeister, professeur à l'Université d'Heidelberg qui a déchiffré tous les *graffiti* de Pompéi ; M. Courajod, du Musée du Louvre, dont les visites réitérées à notre Musée ont été suivies de celle d'un artiste chargé par lui de prendre, pour les albums de la grande collection parisienne, la photographie de nombreux menus objets et de plusieurs statues, parmi lesquelles cette brillante sainte Anne, dont la tendre expression de figure et la polychromie intacte font un précieux spécimen de l'iconographie peinte du XVI[e] siècle.

D'autre part, les expositions rétrospectives de Liége (1881) et de Bruxelles (1888) ont reçu avec empressement de notre collection naissante un contingent déjà respectable : ouvrez leurs catalogues et vous y verrez honorablement mentionnés, une quinzaine de nos intéressants objets.

Maintenant, si vous le voulez bien, Messieurs, jetons ensemble un rapide coup d'œil sur les pièces les plus marquantes de notre petit Musée.

Vous n'en voyez pas la partie lapidaire : le caractère pondéreux des objets qui la composent re-

tient forcément ceux-ci au rez-de-chaussée, les uns dans le préau, les autres dans une dépendance des cloîtres.

Nous n'avons pas grand'chose à vous dire de la bibliothèque encore à l'état d'embryon. Mentionnons toutefois une charte de la Collégiale saint Paul (XIIIe siècle) et quelques manuscrits dont un *Ordinale* enluminé de 1500, un Missel de voyage et un Vade-Mecum, sorte de formulaire de prières, très richement enluminé ; ces deux derniers, du XVe siècle, ont été, il y a peu de temps, gracieusement offerts à notre Société par M. le chanoine Meyers. Signalons en outre plusieurs volumes plus ou moins incunables, notamment une Bible en Français avec vignettes nombreuses et une belle édition d'Horace, grand *in-quarto*, ayant appartenu au trop fameux Jansenius d'Ypres, auquel il fut donné, alors qu'il était élève de poésie à Louvain, par son oncle Jean Woverius.

En quittant les bouquins, ne manquons pas d'accorder un regard au tombeau géminé de Conninxheim dans lequel M. le commandeur de Rossi n'a pas hésité à voir une sépulture chrétienne et dont l'étude a jeté quelque lumière sur l'état florissant de notre sainte religion à Tongres dès le IIIe siècle. Les peintures à l'encaustique qui décorent les parois intérieures de ce monument funéraire semblent tracées par la main d'un artiste des catacombes. Elles sont les seules de cette époque existant en deçà des Alpes.

Un mot est bien dû aussi à ce congé honorable (*honesta missio*) d'un légionnaire de Trajan, pièce jusqu'à présent unique en Belgique et dont la découverte, signalée par notre Société, a ému le monde romaniste, en enrichissant d'un nom la série des gouverneurs romains de la Calédonie. Vous savez, Messieurs, que la possession de ce bronze intéressant nous a été vivement disputée par l'Etat belge ; mais, grâce à un arrangement à l'amiable, nous avons fini par obtenir son dépôt au Musée provin-

cial contre une vingtaine de remarquables objets du culte, mieux en rapport avec le caractère de notre Musée.

Dans une de nos bijoutières, vous pouvez voir des joyaux mérovingiens, en particulier des têtes d'épingles à cheveux auxquelles M. le chanoine Reusens, accorde dans ses *Eléments d'Archéologie*, la significative mention suivante: « Les plus belles épingles à cheveux de l'époque franque que nous connaissions sont conservées au Musée diocésain de Liége et furent découvertes, il y a trois ans, à Seny, petit village du Condroz, près de Huy.

En fait d'orfèvrerie religieuse, nous ne pouvons passer sous silence une garniture d'*Agnus Dei*, consistant en une plaque d'argent ajourée et délicatement ciselée, ayant pour cadre une torsade en vermeil. Le médaillon central occupé par le Christ en croix, a conservé quelques traces d'un émail champlevé, translucide, d'un bleu assez clair. Nous devons ce rare joyau à la générosité de notre président d'honneur, Monseigneur notre Révérendissime évêque.

Dans cette armoire de gauche repose une très remarquable collection de croix d'autel et de procession, dont quatre, gravées, ciselées ou émaillées, constituent de rares échantillons de l'orfèvrerie sacrée des XIIe et XIIIe siècles.

Vous parlerai-je ensuite, Messieurs, du peigne liturgique d'un contemporain de saint Lambert, saint Berthuin, premier abbé de Malonne ? Ce très curieux objet d'origine persane, paraît antérieur, de l'avis de M. Ch. de Linas, à l'époque où vivait le saint abbé.

Pendant des siècles, il fut l'objet d'une vénération locale toute particulière, étant appliqué presque journellement au front ou à la tête des personnes souffrant de certaines affections du cuir chevelu. Ce peigne portant des traces évidentes de cette pieuse manipulation prolongée et quelques vestiges du cachet authentique, a été longtemps conservé,

avec le crâne de saint Berthuin, par un petit neveu d'un moine de Malonne. Ces circonstances ont déterminé Monseigneur l'évêque de Namur à rendre à la vénération des fidèles cette insigne portion du corps de saint Berthuin récemment restituée aux frères qui occupent actuellement l'antique abbaye de Malonne.

Les membres du Congrès archéologique liégeois de 1890 ont spécialement remarqué la série des cuves baptismales en pierre qui se trouvent dans le préau des cloîtres. Plusieurs d'entre elles, appartenant à l'époque romane, attestent par leurs vastes proportions, la persistance, jusqu'à la fin du XIIe siècle, du baptême par immersion.

Nous conservons aussi un curieux calice en verre trouvé, sous le pavé, au centre du chœur de Saint Christophe, entre les mains d'un squelette dans lequel bien des raisons nous autorisent à voir les restes du fondateur de cette église, l'original et fougueux missionnaires liégeois du XIIe siècle, Lambert le Bègue.

Ne disons rien de ce rare et brillant tableau épitaphe d'un doyen de Saint-Paul, Pierre de Molendino, décédé en 1459, quoique les démarches de notre Société aient rendu possible l'heureux recouvrement de ce précieux souvenir par le chapitre actuel ; car ce panneau d'un si haut intérêt historique et archéologique est naturellement destiné à reprendre sa place séculaire dans la Cathédrale même.

Messieurs, nous tenons à attirer surtout votre encourageante attention sur quelques épaves de la tant regrettée cathédrale Saint-Lambert qui symbolisait si majestueusement les traditions civiles et religieuses de notre antique principauté.

C'est d'abord ce petit diptyque donné, à la fin du XVe siècle par le chanoine grand-chantre de Palude, et représentant d'une part, la mort tragique du patron du diocèse; de l'autre, le mystère de la nativité de Notre Seigneur. Ce tableau appendu au dernier

pilier de la nef septentrionale de notre ancienne métropole, était ouvert seulement à l'occasion des solennités célébrées en l'honneur du Pontife martyr.

Nous en devons l'acquisition à titre gratuit, au zèle du digne président de notre section d'art.

Voici ensuite un parement de manche de la soutane du saint et illustre cardinal Erard de la Marck; c'est un précieux souvenir retiré, il y a trois, quatre ans, de sa sépulture conservée, comme vous le savez, dans la cathédrale actuelle.

Ici encore, vous pouvez voir la plaque de la gravure de Natalis, représentant le buste de saint Lambert, et le cuivre finement buriné du grand calendrier, jadis si répandu, de nos anciens tréfonciers et les nombreuses plaquettes portant les armoiries de beaucoup de ces nobles prélats.

Si le vénéré président de cette nombreuse assemblee avait besoin d'une sonnette, nous placerions devant lui celle qui fut ramassée au pied de l'autel de Notre-Dame-aux-Fonts, à l'heure néfaste où commença le pillage du temple qui faisait la gloire de notre cité. Et si ce local, n'était pas sanctifié par l'ombre de l'église-mère, et réclamait une bénédiction solennelle, ce serait le seau à eau bénite dont on faisait usage, *sede vacante*, dans l'ancienne Cathédrale, qui servirait à la pieuse cérémonie.

Que je voudrais pouvoir mettre sous les yeux de chacun de vous, Messieurs, cette madone *sedes sapientiæ* du commencement du XVIe siècle, qui a dû être l'objet d'une vénération particulière dans la cathédrale disparue, comme l'attestent des traces d'attache d'une couronne, d'un sceptre et d'un manteau ! Cette douce image, jetée, avec beaucoup d'autres sur le pavé du vieux marché, allait servir d'aliment à un auto-da-fé sacrilège, quand une bonne femme du peuple, nommée Pirotte, la recueillit pieusement, la cacha sous son ample mante, et, ployant sous le fardeau, s'en fut l'abriter en sa chré-

tienne demeure. — « Mère, s'écrièrent avec effroi ses enfants, en voyant l'objet dévot sortir des plis du manteau maternel, qu'avez-vous fait ! les sans culottes vont venir piller notre maison ! »

— « Que voulez-vous, mes enfants, exclama la brave femme, pouvais-je, je vous le demande, laisser brûler la benoîte mère de Jésus ? » — Le lendemain, les alliés entrant dans la cité épiscopale, en balayaient la lie immonde des soudards de la révolution. Durant de longues années, la consolante effigie de la Madone arrachée aux flammes, sourit aux enfants et aux petits enfants de la pieuse Liégeoise. L'un de ces derniers, apprenant qu'un Musée venait d'être établi dans ce cloître, s'empressa de nous faire dire : « J'ai chez moi une Sainte-Vierge qui vient de la Cathédrale, elle doit retourner à la Cathédrale; faites-la donc prendre sans délai. » Inutile d'ajouter que cette invitation ne dût pas être renouvelée. (Applaudissements.)

Messieurs, on entend parfois dire stupidement : à quoi peuvent donc bien servir les Musées religieux ou autres ? Eh bien ! peut-on répondre plus heureusement à cette boutade que par le récit narré à l'instant ? — Ah ! si notre société et notre Musée avaient existé au commencement de ce siècle, qu'elles seraient nombreuses et intéressantes les pieuses épaves arrachées, par leurs soins, à la tempête révolutionnaire !

Bien de nos objets encore, sans être aussi marquants que les précédents, mériteraient une mention spéciale, si nous ne craignions, Messieurs, d'abuser de vos moments. Nous nous bornerons à signaler rapidement en fait de pierres,les emblèmes évangélistiques qui portaient les retombées de la voûte absidale du Cornillon et auxquels on a malencontreusement substitué des moulages en plâtre : — l'encens suave des prières de notre grande sainte Julienne a imprégné ces vénérables débris ! — ensuite deux fragments richement sculptés provenant de l'ancienne église romane de Saint-Martin et qui

furent, par conséquent, témoins de la première procession du Très Saint-Sacrement et de la Mâle-Saint-Martin ; enfin les quatre admirables chapiteaux romans qui portaient la voûte de cette ravissante chapelle de Saint-Nicolas en Glain, réduite aujourd'hui à l'état de hangar recouvert de carton goudronné. Nous allions oublier une cariatide provenant de la salle même où fut arrêté le bourgmestre Laruelle, en l'hôtel de Warfuzée.

En fait de ferronnerie et de pièces de fonte, citons les pentures plates ou estampées qui couvrent de leurs gracieux enroulements cette porte et cet immense bahut provenant de la collégiale Saint-Paul et aussi plusieurs plaques d'âtre historiées des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Finalement, en fait de terres cuites, nous possédons plusieurs maquettes de Delcour, notamment celle qui a servi de modèle à la majestueuse Madone dont est couronnée la fontaine de Vinâve-d'Ile.

Monseigneur, Mesdames, Messieurs, j'en ai dit assez, me paraît-il, pour prouver que notre jeune musée n'est pas trop indigne de l'intérêt précieux que vous daignez lui porter et dont votre présence dans ce local même nous est un agréable témoignage.

D'ici à peu, du reste, un catalogue soigneusement dressé vous renseignera complètement et en détail sur les pièces composant nos collections. Encore une fois souhaitons vivement que votre bienveillance à l'égard de notre œuvre soit partagée par les laïques instruits et par le clergé si distingué du diocèse ; en termes plus clairs, que le nombre de nos membres associés, versant une annuité, grossisse heureusement ! (Appl.)

Car vous le savez bien, l'importance, le développement d'une collection artistique dépendent directement de ses ressources matérielles et votre serviteur se résigne péniblement au rôle passif de conservateur ; non moins que ses chers co-associés actifs, il nourrit la légitime envie de devenir de

temps en temps acquéreur et même chercheur tant au-dessus, qu'au dessous du sol. Puisse donc cette belle cérémonie être le point de départ, pour notre petit musée, d'une ère de prospérité féconde en achat d'objets marquants et en fouilles couronnées de succès, au grand avantage des sciences historiques et archéologiques et du progrès de l'art religieux en ce beau diocèse ! (Appl.)

*
* *

La proclamation des résultats du concours ouvert par la Société pour l'histoire d'une paroisse du diocèse devait compléter ces exposés : le jury composé de MM. Kurth, Joseph Demarteau et Gustave Francotte a cru devoir partager le prix de 500 francs, suivant la fidélité des concurrents à répondre aux conditions du concours, entre :

M. l'abbé Stouren, curé d'Olne, pour l'histoire de sa paroisse ;

M. l'abbé Ballau, curé de Pepinster, pour celle de Modave ;

M. l'abbé de Paquier, curé de Solières, pour celle de l'abbaye de cette localité.

Mgr l'Evêque, avant de lever la séance, a tenu à exprimer la joie et la légitime fierté avec lesquelles il avait présidé à cette inauguration ; il applaudit aux efforts d'une Société poursuivant un but si élevé, dans une si haute pensée scientifique et des vues si admirablement chrétiennes, société digne, dit-il, des encouragements de tous, de l'estime et des sympathies les plus vives. Aussi ne peut-il unir pour elle à ses remerciements, à ses félicitations, que le vœu de voir ses associés se multiplier, persévérer dans leur œuvre de lumière, de zèle et de dévouement.

Vous m'avez, ajoute Monseigneur, acccablé d'éloges et de remerciements ; je n'ai fait qu'encourager vos efforts, qu'approuver votre initiative et vos tra-

vaux. Je ne puis donc accepter ces éloges que pour les renvoyer à ceux qui les ont véritablement mérités : votre dévoué président, vos vice-présidents, tous les membres qui s'emploient à vous seconder. Continuez dans cette voie, Messieurs : votre œuvre est grande, excellente ; elle mérite la reconnaissance de l'Eglise, du pays et tout ce que l'évêque et les catholiques peuvent donner d'encouragement, d'appui, d'actives sympathies.

Quant au Centenaire du martyre de Saint-Lambert, Monseigneur annonce qu'on le célèbrera en l'an 1896. La nouvelle châsse, à laquelle travaillent déjà nos artistes les plus distingués, sera prête avant cette date : monument digne de la cathédrale, digne de l'histoire et de l'art de Liége, elle ne sera pas, j'espère, trop indigne des trésors sacrés qu'elle devra nous conserver.

Pour la demande présentée au nom de la Société diocésaine par M. Demarteau, il serait impossible, dit-il, à l'évêque de Liége de ne pas l'accueillir.

Monseigneur annonce donc, aux applaudissements de l'assemblée, que la Commission proposée sera bientôt formée et recrutée en bonne partie parmi les membres mêmes de cette Société.

* * *

Quelques jours après la tenue de cette séance, Monseigneur l'Evêque de Liége a bien voulu constituer le bureau de ce **Comité du Centenaire de Saint-Lambert**, comité dont lui-même sera le président d'honneur.

Ce Bureau aura pour président effectif, Mgr Rutten, vicaire général, doyen du chapitre de la Cathédrale et président de la Société d'art et d'histoire du diocèse; pour vice-présidents, M. G. Kurth, professeur d'histoire à l'Université de Liége et président de la section d'histoire de la même société; M. le chanoine Daris, professeur d'histoire au Séminaire de Liége ;

M. Jules Helbig, président de la Commission de l'école de Saint-Luc et de la section d'art de la Société diocésaine, et M. le chanoine Henrotte, le musicologue bien connu du Chapitre de la Cathédrale. ancien président de l'Institut archéologique liégeois ; pour secrétaires, M. le chanoine Léon Dubois, professeur d'archéologie au Séminaire, et M. Joseph Demarteau, rédacteur en chef de la *Gazette de Liége*.

Ce bureau aura dès sa première et prochaine réunion à dresser une liste des membres à proposer à l'agréation de Sa Grandeur pour constituer le Comité complet et définitif.

Il est à prévoir qu'il trouvera pour le seconder des concours nombreux et distingués dans toutes les parties du pays. Dès à présent, nous ne pouvons qu'engager ceux qui s'intéressent à son œuvre à lui fournir les renseignements utiles et à lui signaler tous les moyens propres à faciliter la propagande religieuse et patriotique qu'il a pour mission d'organiser.

Dès à présent aussi nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de traduire les sympathies qu'ils peuvent éprouver pour la Société d'Art et d'Histoire et pour le Musée diocésain en inscriptions parmi ses membres et, lorsqu'ils le pourront, en libéralités pour ses collections.

PIERRE L'ERMITE

PAR

G. KURTH.

Pierre l'Ermite est une des figures les plus caractéristiques et les plus curieuses du moyen âge. Son souvenir est associé d'une manière indissoluble à celui de l'événement le plus prodigieux de l'histoire de l'Europe. Il n'a pas été ce qu'on peut appeler un grand homme, mais, comme tous ceux qui se sont trouvés dans le rayonnement des grandes choses, il en est resté tout illuminé. Son nom ne peut pas être prononcé sans évoquer un monde lointain, généreux et chevaleresque, dans lequel, à côté de grands vices, il y avait de grandes vertus, et où il y avait quelque plaisir à vivre, parce qu'il y avait quelque gloire à mourir.

I

Un tel souvenir était bien fait pour tenter la légende : aussi la légende s'en est-elle emparée dès les premiers jours.

Sous les fictions dont elle l'a couvert, la vraie physionomie de l'homme disparaît presque totalement. Il en est de l'histoire comme de la géologie : d'épaisses couches d'alluvion, charriées par le flot troublé de l'imagination populaire, se répandent sur

les terrains vierges qui avoisinent ce puissant courant, et finissent par les enterrer. Pour les retrouver, il faut que l'historien fasse des tranchées profondes jusqu'au tuf, et qu'il se livre ensuite à de grands travaux de déblaiement. Aucune histoire peut-être, plus que celle de notre héros, n'a besoin de cette opération préliminaire.

Si nous étudions la stratification des légendes dont elle a été l'objet, nous y trouvons deux couches de dépôts, dont la date et l'épaisseur sont fort différentes. La première — je parle par rapport à l'ordre dans lequel nous les rencontrons — s'est constituée au XVI[e] et au XVII[e] siècle. Avec beaucoup d'érudition et peu de critique, les savants de cette époque parvinrent à forger une histoire du moyen âge qui ne ressemble en rien à la réalité, et dont, hélas ! de notables débris encombrent encore aujourd'hui les manuels et les ouvrages écrits pour les gens du monde. L'histoire de Pierre l'Ermite, telle qu'on se la figurait alors, se compose d'un ramassis incohérent d'historiettes et d'anecdotes sans garantie. En 1632, le P. d'Oultreman, dans son histoire de Pierre l'Ermite, a donné l'hospitalité à toutes ces rêveries, et a essayé de les fondre en un corps dans sa biographie de ce personnage. Depuis lors, elles ont été, en bonne partie, reproduites sans contrôle pendant deux siècles, par beaucoup d'écrivains belges et français (1). L'autre couche est beaucoup plus ancienne : elle s'est formée dès le XII[e] siècle, et elle est de provenance populaire et non érudite, ce qui lui vaut d'être beaucoup plus vraisemblable : aussi a-t-elle si parfaitement fait disparaître la réalité que, jusqu'à nos jours, elle n'a cessé d'être tenue pour absolument authentique. Vous retrouvez l'histoire ainsi défigurée dans tous les écrivains, et jusque

---

(1) Notamment par Fisen, *Flores Ecclesiæ Leodiensis*, Lille 1647, et par le P. Ambroise dans *Huensium Sacrarium*, Huy 1659.

dans l'ouvrage classique de Michaud sur les croisades.

Le premier qui ait porté la lumière dans ces ombres légendaires est M. von Sybel, dont l'Histoire de la 1re croisade, publiée en 1841, a fait époque dans la bibliographie de ce sujet. Depuis lors, M. Hagenmeyer est entré dans la même voie avec son *Histoire de Pierre l'Ermite* publiée en 1879, et a fait passer toute la vie de notre héros au crible d'une critique rigoureuse (1). J'adopte les conclusions de ces deux savants, non, il est vrai, sans certaines réserves : à mon sens, le dernier est allé trop loin dans certaines de ses déductions, et, d'autre part, sur quelques points, ils sont restés l'un et l'autre en deçà des conclusions auxquelles la critique peut arriver en l'an de grâce 1892. Mais il n'y a pas lieu d'insister sur ces détails, et je crois faire œuvre plus utile en vous mettant au courant des résultats acquis, plutôt qu'en vous fatiguant avec l'exposé des questions controversées.

Toutefois, comme je parle à Liége, il m'a paru qu'il y avait lieu de faire exception pour une de ces questions, à cause de l'intérêt patriotique qu'elle peut offrir ici : celle de la nationalité de notre héros. Vous le savez, quantité d'écrivains liégeois ou hutois se sont attachés à prouver que Pierre l'Ermite était leur compatriote, vu qu'il était né à Huy, et, récemment encore, au Congrès archéologique de Liége en 1890, on a discuté la question avec beaucoup d'entrain et de sérieux. Qu'il me soit d'abord permis de faire une observation générale. Quand on se borne à chercher, d'une manière désintéressée, où sont nés les grands hommes, on ne le découvre pas toujours ; mais quand on s'efforce de prouver à tout prix qu'ils sont nés chez vous, on est presque toujours sûr de faire fausse route.

---

(1). Von Sybel, *Geschicht des ersten Kreuzzuges*, Dusseldorf 1841 ; Hagenmeyer, *Peter der Eremite*, Leipzig 1879.

En d'autres termes, le patriotisme est un détestable conseiller pour l'historien : et l'argumentation par laquelle nos écrivains cherchent à faire de Pierre l'Ermite leur compatriote en est une preuve. Leur principale raison pour faire croire qu'il serait né à Huy, c'est qu'il y est mort. Cela manque de force démonstrative, et l'on a beau invoquer cet attrait mystérieux qui fait que l'homme revient volontiers chercher sa tombe aux lieux où fut son berceau : le moindre témoignage ferait bien mieux notre affaire.

On a cru, il est vrai, en tenir un. Un chroniqueur champenois du XIII[e] siècle, Albéric de Troisfontaines, nous apprend qu'en partant de la Terre Sainte, Pierre l'Ermite regagna son sol natal : *natale solum* (1). Or, comme il est venu à Huy, c'est donc Huy qui est son sol natal! Un logicien n'aurait pas de peine à mettre à nu le vice de ce syllogisme ; bornons-nous à dire qu'en supposant qu'un témoignage aussi tardif que celui d'Albéric pût avoir ici quelqu'autorité, le *sol natal* dont il parle, c'est l'Europe tout entière, en tant qu'opposée à la Terre Sainte et à l'Asie.

C'est de la même manière qu'un écrivain fort antérieur à Albéric, Albert d'Aix, racontant le retour de Pierre de son premier pèlerinage, nous dit qu'il revint au *rivage natal*, et nous le montre ensuite qui débarque en Italie. L'argument, on le voit, prouve trop, puisqu'il établirait que Pierre l'Ermite a eu deux patries (2).

Un érudit germanique a voulu venir à la rescousse du patriotisme hutois avec un autre genre de démonstration, et voici le subtil raisonnement de ce brave compatriote de Hegel (3). Deux vieilles chro-

---

(1) Alberic de Troisfontaines, a. 1101, dans PERTZ, *Script.*, XXIII, p. 815.

(2) Albert d'Aix dans le *Recueil des Hist. des Croisades, hist. occid.*, t. I, p. 273.

(3) Lappenberg dans PERTZ, *Scriptores*, XXI, p. 33, n. 55.

niques, d'ailleurs formellement contredites par des textes beaucoup plus dignes de foi, nous disent que Pierre l'Ermite était d'origine espagnole (1). Or, tout le monde, dit notre homme, sait bien que Pierre n'est pas né en Espagne, et par conséquent le mot *Hispania* est mis ici par erreur pour un autre mot. Lequel? Apparemment celui avec lequel il était le plus facile de le confondre, c'est-à-dire *Hasbania*, la Hesbaye! Les chroniqueurs en question ont donc voulu dire que Pierre était natif de Hesbaye : or, comme Huy est en Condroz, il n'y a plus moyen de douter qu'il soit Hutois d'origine!

Mis en appétit par une si belle découverte, un autre historien, un Liégeois celui-là, y est allé aussi de sa petite conjecture. Pierre l'Ermite, selon lui, est né à Amay : pour cela, il suffit de changer le nom de *Ambianis* en *Amanium!* Avis aux amateurs : (2) pour faire d'un grand homme votre compatriote, vous prenez le nom de sa patrie, vous en mettez un autre à la place, et tout est dit.

Mais j'ai hâte d'abandonner ces plaisanteries. Un point est bien acquis : c'est que tous les historiens contemporains s'accordent à dire que Pierre est né à Amiens, ou tout au moins dans le pays d'Amiens. Et, chose piquante, les Hutois le disaient eux-mêmes à une époque où ils étaient mieux placés qu'aujourd'hui pour le bien savoir. Lors de la translation des restes de l'Ermite en 1242, un érudit qui portait un nom bien hutois, puisqu'il s'appelait maître Godin, écrivit au sujet de Pierre l'Ermite une pièce de vers qui commençait par ces mots : *Vous êtes né à Amiens, ô Pierre* ! (3)

Vous avez là un échantillon des dégâts que peut

---

(1) *Annales Rosenveldenses* (PERTZ, XVI); Helmold, *Chron. Slavor.* (IBID., XXI, p. 33.)

(2) F. HENAUX.

(3) GILLES D'ORVAL, *Gesta pontif. leod.* (PERTZ, *Script.*, XXV, p. 93.)



faire dans l'histoire un patriotisme mal entendu. D'autres préjugés n'en ont pas causé de moindres. C'est ainsi qu'à partir du XVIe siècle la manie nobiliaire de certaines grandes familles a introduit dans nos annales, grâce aux mensonges des héraldistes, une si prodigieuse quantité de bourdes, qu'il faudra bien du temps encore avant que le terrain de l'histoire soit complètement déblayé. Une famille qui portait le nom de Lhermite ne s'avisa-t-elle pas un beau jour, pour embellir son arbre généalogique, de se donner pour ascendant, non seulement le fameux Tristan l'Ermite qui avait été le familier de Louis XI, mais aussi notre pauvre Pierre, qui n'avait guère ambitionné pareil honneur. La lignée, déduite selon toutes les règles de l'art par des héraldistes compétents, fut même, à ce qu'il paraît, reconnue authentique par décret du roi Philippe IV, en 1630 (1), ce qui ne la rend pas meilleure, les rois étant plus aptes à faire l'histoire que qualifiés pour l'écrire. Cette généalogie, communiquée au P. d'Oultreman par un membre de la famille Lhermite. a été publiée par lui comme un document authentique.

Seulement, comme vous en aurez fait sans doute la réflexion, un document si flatteur pour l'amour-propre des Lhermite plaçait leur vénérable ascendant dans une situation assez délicate. Car enfin, pour pouvoir être décemment le patriarche de leur tribu, il fallait tout au moins qu'il eût reçu, dans le temps, un autre sacrement que celui de l'ordre. Des héraldistes ne sont pas gens à s'embarrasser de si peu. Ils découvrirent que Pierre avait été marié, ils retrouvèrent le nom de sa femme, ils nous firent connaître le nombre et les noms de ses enfants, ils nous racontèrent toutes les tribulations que la vie conjugale valut à Pierre.

Mais ce n'était pas assez pour la famille des Lher-

---

(1) *Compte rendu de la Commission royale d'histoire*, t. II, p. 28.

mite. Quoi ! ne remonter que jusqu'au XI[e] siècle, alors que tant d'autres familles avaient un arbre généalogique partant, qui de Charlemagne, qui de Jules César, qui de Priam, qui de Noé en personne ! Il fallut prouver que Pierre l'Ermite n'était lui-même que le descendant d'une longue et ancienne lignée qui portait son nom, car ce nom, qui désignait sa profession, devenait subitement un nom de famille, et voilà donc nos héraldistes fabriquant pour la famille des Lhermite toute une nouvelle histoire d'avant Pierre, d'où il résultait que celui-ci, loin d'être de naissance obscure, était, au contraire, un fils de bonne maison et un chevalier nanti de tous ses quartiers (1).

Nous n'avons plus cette manie nobiliaire aujourd'hui : la plupart d'entre nous sont d'avis que la noblesse consiste, non pas à avoir des ancêtres dont on est fier de porter le nom, mais à être le créateur d'un nom que vos descendants se fassent gloire de porter.

Je dois croire que les Lhermite étaient de la noblesse de robe, et, comme ils devaient leur fortune à leurs services dans la magistrature, ils en avaient sans doute gardé un grand respect pour tout ce qui rappelait l'école et le palais. Du moins, je ne vois pas d'autre raison qui ait décidé leurs généalogistes à soutenir que Pierre l'Ermite était un homme fort instruit, et qu'il avait pris ses grades dans les universités. Je me garderai bien de prétendre qu'on puisse être un homme instruit quand on n'a pas passé par une université ! Mais, toute la science de Pierre dût-elle être remise en question du coup, force m'est de lui enlever ses diplômes pour une raison que vous trouverez peut-être assez plausible : c'est que les universités n'existaient pas encore de son temps !

Maintenant, que faire de sa science si on ne peut

---

(1) D'OULTREMAN, o. c., p. 1-17.

la communiquer aux autres ? Pierre l'Ermite a donc été précepteur, et il a fait l'éducation de jeunes princes : Godefroid de Bouillon et ses frères ont été les élèves de l'homme qu'ils devaient plus tard retrouver à la première croisade ! Pierre leur a été fort dévoué ; bien plus, il s'est trouvé à leurs côtés à la célèbre bataille de Cassel, où ils ont combattu pour le comte de Flandre, Robert le Frison, contre le roi de France, et il a été fait prisonnier (1). Quand on pense que de tout cela il n'y a pas un mot dans les sources, que, bien plus, les sources contredisent et démentent implicitement ces belles historiettes, et que pourtant, pendant des siècles, de très braves gens et de bons esprits, voire même de fort savants hommes, ont reproduit avec une entière assurance ce tissu d'extravagances, on peut se faire une idée des ennuis que la critique historique éprouve en essayant de rétablir la réalité des faits. Mais je me suis assez longtemps arrêté à ces bagatelles, dont je me garde bien de vous épuiser la liste, car j'en aurais décidément pour trop longtemps, et cela n'est pas fort récréatif.

II

D'ailleurs, j'arrive maintenant à notre second dépôt légendaire, plus épais et plus difficile à enlever, plus ancien aussi et par là plus respectable, puisqu'il remonte au XII[e] siècle et qu'il a commencé à se former dès la génération qui suivit la mort de Pierre l'Ermite. Si je devais procéder comme tantôt, c'est-à-dire faire l'inventaire successif de toutes les légendes qu'il faut éliminer de l'histoire, je courrais grand risque de vous ennuyer ; je vais donc me borner à vous dire tout ce que nous pouvons conserver, cela sera beaucoup plus court que de détailler ce

---

(1) D'OULTREMAN, o. c., p. 6-11.

qui doit être biffé. En somme, il n'y a que trois faits positifs dans la biographie de Pierre avant le concile de Clermont. Le premier, c'est qu'il est né à Amiens, ou du moins dans l'Amiénois; le deuxième, c'est qu'il était ermite; le troisième, c'est qu'il avait fait un pèlerinage à Jérusalem. Ajoutez-y, si vous voulez, une allusion faite quelque part par Guibert de Nogent à la petite extraction de notre héros: «Ni ta naissance, lui dit-il en l'apostrophant, ni ta profession monastique ne t'ont appris le luxe (1). » Et c'est absolument tout ce que l'on sait.

Quant à la vision miraculeuse que Pierre aurait eue dans l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, et dans laquelle Jésus-Christ lui aurait ordonné de prêcher la croisade, quant aux attestations que lui aurait délivrées le patriarche et aux messages qu'il lui aurait confiés, quant à la visite de Pierre auprès du pape Urbain II, pour le décider à convoquer le concile de Clermont, quant aux prédications publiques par lesquelles Pierre, précurseur du Pape, aurait préparé l'œuvre du concile, et au discours solennel qu'il y aurait prononcé sur l'invitation du Pape, et qui aurait remué les cœurs de tous ceux qui assistaient à cette célèbre réunion, tout cela n'est que légende et fiction, tout cela se dissipe comme fumée aussitôt qu'on en approche. Les écrivains contemporains de la croisade n'en savent rien : cependant ils sont nombreux et bien informés; quelques-uns, comme Raymond d'Agiles et Foulques de Chartres, ont pris part en personne à l'expédition, d'autres, comme Guibert de Nogent, ont vu et entendu Pierre l'Ermite lui-même, eh bien, tous sont unanimes à garder le plus absolu silence sur lui jusqu'après le concile de Clermont.

Les légendes qui amplifient le rôle de Pierre n'ont pris naissance qu'après que la première génération des chroniqueurs de la croisade était descendue au

(1) Guibert de Nogent. (*Recueil* I, p. 174.).

tombeau. Albert d'Aix, le premier qui les raconte, parle déjà sur la foi d'autrui, et ne sait rien de connaissance personnelle ; Guillaume de Tyr, qui donne à ces légendes leur forme définitive et pour ainsi dire classique, écrit à la fin de XII[e] siècle et parle d'après Albert. Or, comme par l'ampleur de son récit et par la beauté de son style, Guillaume de Tyr a éclipsé et fait oublier tous les autres historiens de la Croisade, il est arrivé que tout le monde s'en est rapporté à lui et l'a répété sans contrôle. C'est ainsi que l'histoire se charge, pendant des siècles, d'une multitude d'éléments parasites, jusqu'à ce qu'il vienne finalement quelqu'un qui s'avise de vérifier ce que raconte l'historien favori, et qui s'aperçoit avec stupeur de la réalité des choses.

Il est aujourd'hui avéré — et c'est un historien protestant, M. von Sybel, qui le proclame bien haut — que le véritable et unique inspirateur et créateur de la Croisade, c'est le grand pape Urbain II.

« Ce n'est pas en Orient, dit M. von Sybel, qu'il faut chercher la cause des Croisades; elles sont le résultat d'un mouvement intérieur qui a remué pendant longtemps les nations européennes, et qui, sous tous les rapports, a trouvé son expression la plus complète dans la papauté. Seul le Pape pouvait donner corps à ce mouvement, et c'est pour lui seul qu'il faut revendiquer la gloire dont la plus grande partie jusqu'à nos jours lui a été contestée par l'ermite d'Amiens » (1).

Lorsque la parole enflammée du Souverain Pontife, en tombant sur les multitudes frémissantes qui l'écoutaient, y eut déterminé l'immense incendie, lorsque le plan gigantesque eut été conçu et tracé, et qu'il ne s'agit plus que de l'exécuter, alors commença le rôle de Pierre l'Ermite. Je ne sais si Urbain II remarqua, parmi ses auditeurs de Clermont, un moine vêtu d'un manteau grossier, petit, brun, mai-

(1) O. c., p. 242.

gre, chétif, les pieds nus, mais l'œil ardent, et qui buvait toutes ses paroles. Au sortir de cette séance, si toutefois, comme je le pense, il y a assisté, la destinée de Pierre l'Ermite était fixée : il devint le prédicateur de la première croisade. Entendons-nous toutefois : il ne le fut pas seul, et certainement d'autres que lui la prêchèrent à la même heure dans les divers pays. Son champ d'action à lui, ce fut spécialement le centre et le nord de la France, ainsi que l'ancienne Lotharingie, c'est-à-dire la Belgique mosane et les régions du Rhin. C'est là qu'il nous est signalé par les chroniqueurs. Mais, s'il n'a pas été le seul à porter la parole du Pape aux diverses régions de l'Europe, il a été certainement le plus puissant de tous sur le cœur des foules. Ame ardente et enthousiaste, il mettait au service de la cause dont il s'était fait l'apôtre une parole de feu, imagée et populaire, qui ravissait les multitudes et qui faisait de lui le maître des volontés. C'est au peuple surtout qu'il s'adressait, étant lui-même sorti de son sein et lui parlant sa langue ; c'est dans la population agricole des campagnes et parmi les ouvriers des villes qu'il recruta ses plus fidèles sectateurs. L'enthousiasme qu'il excitait semble n'avoir pas eu de bornes : on le tenait pour un saint, ses paroles étaient regardées comme des oracles ; son âne même, nous dit un chroniqueur, participait aux honneurs rendus à son maître, car on se jetait sur le pauvre baudet et on lui arrachait tous les poils qu'on pouvait pour les conserver comme des reliques (1). Beaucoup, séance tenante, abandonnaient tout, femme, enfants, foyer, patrie, s'attachaient aux pas de Pierre l'Ermite et le suivaient de ville en ville. C'est ainsi que le 12 avril 1096, la veille de Pâques, venant de nos contrées où il avait évidemment pris par Liège, il entra à Cologne, suivi d'une foule de 15,000 hommes qui

(1) Guibert de Nogent. (*Recueil* I, p. 142.)

avait fait de lui son chef et qui voulait être conduite par lui en Terre Sainte. Un grand nombre d'autres se joignirent à lui à Cologne même ; tous en général gens du menu peuple, laboureurs ou artisans, sans ressources, sans armes, sans organisation, ne sachant rien de la guerre ni des voyages, mais voulant voir Jérusalem, voulant porter des coups au Sarrazin, affranchir le Saint-Sépulcre, et ne doutant pas qu'un chef si éloquent ne fut en état de les y mener.

Pierre commit la faute de se laisser faire : il était aussi enthousiaste qu'eux et pas plus clairvoyant, et le voilà qui se met en route avec une armée ou plutôt un ramassis qui, au moment où il franchit les frontières de l'Allemagne, devait s'élever à 40,000 ou 50,000 âmes. *La Chanson d'Antioche* pousse un cri de douleur :

> E las Pierre l'Ermite et por coi le fesis ?
> Ce fut moult grant folie que Français n'attendis !

Ce triste pressentiment n'était que trop justifié. A la tête de cette colonne indisciplinée et dans laquelle les éléments impurs ne manquaient pas, Pierre traversa sans encombre l'Allemagne et la Hongrie, mais dès qu'on fut arrivé en Bulgarie, les excès de tout genre commis par les siens ameutèrent la population; il y eut des rencontres sanglantes, et les pèlerins arrivèrent débandés et décimés à Constantinople. Leur indiscipline et leurs désordres décidèrent l'Empereur Alexis à les passer en toute hâte sur l'autre rive du Bosphore, où ils crurent n'avoir qu'à étendre la main vers la victoire. Après quelques succès suffisants pour leur faire illusion, ils se débandèrent dès qu'ils eurent à soutenir le choc des Turcs en bataille réglée : il se fit d'eux des massacres effroyables dans les défilés du Drakon et sur les rives de la Propontide; quelques milliers d'hommes seulement échappèrent et repassèrent la mer; un grand nombre vendirent leurs armes et regagnèrent

leur patrie. Pierre était parmi les échappés (octobre 1096). Il faut lui rendre cette justice qu'il avait fait tout son possible pour mettre un peu de discipline dans son armée, et pour empêcher ces explosions soudaines d'un enthousiasme qui la menait à la perte; mais il n'avait ni la fermeté, ni le talent, ni l'expérience du général en chef, et ses admirateurs avaient payé de leur vie le tort de s'être trompés sur son compte. Pour lui, qui sans doute, avait subi son rôle autant qu'il l'avait cherché, il ne perdit pas courage : il attendit l'armée régulière et repartit avec elle.

Sa situation dans l'armée des Croisés n'a été nettement définie, que je sache, par aucun historien. Il n'y joua pas le rôle d'un chef, cela va sans dire. Il n'y fut pas non plus un simple soldat. Pour bien se rendre compte de ce qu'il fut et de ce qu'il fit, il faut se représenter la composition de l'armée des Croisés. Chaque prince était parti avec ses hommes d'armes, milices bien équipées, bien armées, rompues au métier de la guerre, et ayant toute l'organisation et toute la discipline que comportaient les armées de l'époque. Il y avait ainsi huit ou dix corps placés chacun sous le commandement du prince qui les avait recrutés; de commandement en chef il n'y en avait pas, lorsqu'il fallait opérer en commun, les princes se réunissaient en conseil et arrêtaient le plan de campagne.

Mais en dehors de ces corps d'armées réguliers, il y avait la vaste multitude de tous les paysans, ouvriers et bourgeois des villes qui ne s'étaient mis sous les ordres d'aucun chef déterminé, les débris des corps d'armées d'Emicon, de Volkmar, de Gauthier sans avoir, et de Pierre l'Ermite lui-même, outre ceux qui s'étaient mis à la suite de l'armée régulière sans en faire partie.

Ces braves gens, ribauds ou truands comme on les appelait, ont joué dans la croisade un rôle spécial. Pauvres, dépenaillés, sans armes et souvent sans vivres, ils formaient l'armée de la misère, combattant à coups de bâton et de massue, remplissant

l'office de valets et de goujats, faisant toutes les besognes subalternes, ne s'épargnant pas à l'heure du danger, mais n'épargnant pas davantage l'ennemi,et aux jours d'horrible détresse comme on en connut beaucoup, ne reculant pas devant d'effroyables repas de chair humaine. L'armée régulière les regardait avec mépris parfois, avec pitié souvent, et ne dédaignait pas leurs services dans les grandes occasions.

Ils avaient une certaine organisation embryonnaire, et à leur tête était un roi des ribauds; mais leur vrai inspirateur, leur conseiller, leur oracle,ce fut Pierre l'Ermite. Il avait gardé tout son prestige aux yeux de ces petites gens ; son éloquence, son enthousiasme et ses allures populaires lui avaient acquis un ascendant que n'avait au même degré aucun des princes. Son autorité était toute morale, sans doute, mais nous voyons, par plusieurs exemples, qu'elle devait être considérable. Si les chroniqueurs de la croisade n'en parlent guère, c'est qu'ils ne jettent pas souvent les yeux sur le ramassis de menu peuple que Pierre commandait, et qu'ils n'ont de regard que pour les princes et pour les féodaux. La poésie,qui voit les choses dédaignées par l'histoire, étant, au dire d'Aristote, plus philosophique, ne s'y est pas trompée, et la *Chanson d'Antioche* doit être considérée, sous ce rapport, comme le complément indispensable de nos chroniqueurs, parce qu'elle nous transporte de temps en temps dans ces basses couches de la croisade où Pierre est toujours si écouté. Un seul fait mentionné par les chroniqueurs est d'ailleurs significatif ici : lorsqu'après la prise d'Antioche il fut décidé que les pauvres de l'armée auraient désormais leur part fixe dans le butin qu'on aurait fait, ce fut Pierre que l'on chargea d'être le gardien des sommes ainsi prélevées pour eux : il devint donc le trésorier-général des ribauds, et, pour ainsi dire, leur père nourricier (1).

---

(1) RAYMOND D'AGILES. (*Recueil* III, p. 278.)

III

Je ne referai pas l'histoire de l'itinéraire des croisés, avec ses exploits héroïques et ses prodigieuses souffrances, depuis le golfe de Bosphore jusqu'à Jérusalem : cela serait trop long. Mais je suis obligé de m'arrêter un instant devant le siège d'Antioche, qui est de tous les épisodes de l'expédition le plus mémorable. En cherchant dans les souvenirs de tous les temps et de tous les peuples, je ne vois rien qui dépasse la grandeur tragique de ce siège sans pareil. Il dura huit mois, du 21 octobre 1097 au 3 juin 1098, avec des vicissitudes inouïes, et, aussitôt la ville prise, il fut suivi d'un second siège où les assiégeants, devenus assiégés à leur tour, passèrent de nouveau par les plus affreuses angoisses, jusqu'à ce qu'une victoire fabuleuse leur ouvrit définitivement la route de Jérusalem. Le point culminant qu'atteignirent les souffrances des croisés, ce fut la famine qui se produisit dans leur camp environ trois mois après le commencement du siège. Ce fut quelque chose d'indescriptible. Les riches se nourrissaient du sang de leurs chevaux qu'ils saignaient tous les jours ; les pauvres périssaient par milliers, les ribauds mangeaient des cadavres de Sarrazins. Les plus fiers courages se sentaient ébranlés. Parmi ces hommes qui avaient mille fois affronté la mort la plus cruelle, la faim produisit des défections d'une lamentable lâcheté, et beaucoup se sauvèrent honteusement. Et, admirez ici l'ironie des choses ! parmi eux se trouva Pierre l'Ermite ! L'homme dont la voix enflammée avait mené jusque là des milliers de chrétiens, l'homme qui, malgré ses revers, était resté l'oracle et le seul espoir de tous les meurt-de-faim, l'homme vers lequel ils tournaient leurs regards brillants de misère et leurs faces creusées par la famine, pour lire un peu d'espoir dans ses yeux et reprendre un peu de courage en l'écoutant,

cet homme fuyait, et il fallut que Tancrède, courant après lui et d'autres fuyards, les ramenât de force au camp, où la disparition de Pierre eût peut-être suffi pour démoraliser tout le monde (1).

Ce trait de faiblesse n'est que trop compréhensible dans de pareilles circonstances, chez un homme qui appartenait après tout à la moyenne de l'humanité, et à qui l'enthousiasme et l'éloquence ne tenaient pas lieu de l'héroïsme : mais on comprend qu'il ait scandalisé les historiens qui font de Pierre un grand homme et un saint, et qu'ils aient jugé convenable de le supprimer, bien qu'il soit attesté de la manière la plus formelle.

Il faut dire à l'honneur de Pierre qu'il répara glorieusement cette défaillance d'un jour. Lorsque, quelques mois après, on voulut faire sommer Kerboga, qui s'avançait pour reprendre Antioche aux croisés, d'avoir à se retirer, on ne trouva personne qui convînt mieux pour ce message que Pierre. C'était risquer sa vie que de s'en charger, car le droit des gens était souvent violé de part et d'autre à cette époque, et puis, je ne sais quelle générosité mal placée voulait que les ambassadeurs parlassent un langage aussi insolent que possible, ce qui aggravait singulièrement le péril de leur situation. Pierre revint néanmoins sans encombre de ce voyage aventureux : il est d'ailleurs inutile d'ajouter que sa mission avait été infructueuse (2).

Quelque temps après, il eut l'occasion de rendre à la croisade un service bien autrement sérieux. Après leur grande victoire sur Kerboga, l'armée, comme épuisée par les efforts antérieurs, sembla sur le point de se dissoudre. Nul ne parla plus de continuer la marche en avant ; on se répandit dans divers sens, et du 28 juin au 1er novembre, il n'y eut

(1) *Gesta Franc.* dans *Rec. hist. occid.*, III, p. 135 ; TUDEBOD, p. 40, et *Hist. peregrin*, p. 188 ; ROBERT. *Monach.*, p. 781.

(2) *Gesta Franc.* (*Recueil* III, p. 150.)

rien de fait. Les Musulmans terrifiés reprenaient courage ou se réorganisaient derrière les murailles de leurs villes fortes; l'islam trouvait le temps de préparer quelque nouvel et suprême effort de résistance. Mais les petits s'impatientèrent ; ils murmurèrent si haut et si longtemps qu'enfin les chefs comprirent qu'il fallait faire quelque chose, et ils se portèrent en avant jusqu'à la ville de Marra, dont ils s'emparèrent. Mais là, nouvel arrêt, nouvelle débandade des chefs. De nouveau les petits firent entendre des protestations énergiques, et, allant plus loin, et pour empêcher que Marra devînt un séjour pour les croisés, ils réalisèrent une menace qu'ils avaient déjà fait entendre à Antioche, et coururent démolir les remparts. Alors enfin les chefs comprirent qu'ils ne pouvaient plus hésiter : la marche en avant fut reprise, et on ne s'arrêta que sous les murs de Jérusalem (1).

Dans ces conjonctures, et bien qu'aucun chroniqueur n'ait prononcé son nom, qui ne reconnaît l'influence de l'Ermite ? Les petits ne faisaient rien qu'avec son conseil; c'est donc lui qui les a stimulés, c'est lui qui leur a suggéré l'expédient en question, et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir conjuré des lenteurs et des retards qui auraient été fatals à l'expédition. C'est ainsi que son enthousiasme, revenu à son diapason normal, sauva la situation : son ardeur en ce jour eut raison de la sagesse des chefs, et c'est là un mérite qu'il ne faut pas diminuer.

Deux fois encore, après cela, les chroniqueurs de la Croisade prononcent le nom de Pierre. Lorsque, avant d'entreprendre le suprême assaut de Jérusalem, l'armée chrétienne fit, le 8 juillet 1099, une procession solennelle autour de la ville, Pierre prononça un sermon sur la Montagne des Oliviers (2).

---

(1) Raymond d'Agiles dans *Recueil* III, p. 27.

(2) Albert d'Aix, VI, 8. (*Recueil* I, p. 470.)

La ville prise, lorsqu'il fallut courir à Ascalon pour refouler l'armée égyptienne qui avait disputé aux chrétiens leur conquête, Pierre fut désigné pour rester à Jérusalem, et pour veiller à la continuité du service religieux dans la Ville Sainte (1). C'est la dernière mention qui soit faite de lui dans les sources. Je ne m'arrête pas à réfuter ici les légendes qui veulent qu'on l'ait nommé vice-roi, ni celles qui nous le montrent, sous le règne de Baudoin Ier, fortifiant les villes du littoral : apparemment parce qu'il manquait quelque chose à sa gloire, si après avoir été l'orateur et le général de la Croisade, il n'en n'avait pas encore été le Brialmont (2).

IV

Que devint Pierre l'Ermite après la bataille d'Ascalon ? La Terre Sainte était conquise, le tombeau du Sauveur délivré, le rêve de sa vie était réalisé. Pierre pouvait rentrer dans son ombre : il y rentra. Pour retrouver une dernière et suprême mention de lui, il nous faut descendre jusqu'au milieu du XIIIe siècle, et aller lire, dans l'abbaye de Neufmoustier près de Huy, les notices qui furent mises par écrit, à cette date, par un chanoine de cette maison. Ces notices ont passé, dès le commencement, les unes dans la chronique de Gilles d'Orval, les autres dans celle d'Albéric de Troisfontaines ; quelques autres, restées ignorées de ces deux chroniqueurs, se sont conservées dans l'obituaire et les papiers de l'abbaye. Voici en substance ce qu'elles nous apprennent. La croisade terminée, en 1101, Pierre l'Ermite regagna l'Europe sur un navire qui

---

(1) *Gesta Franc.*, p. 162; TUDEBOD, p. 113 dans *Recueil* III; GUIBERT DE NOGENT. (*Recueil* I, p. 235); BALDERIC, p. 107; ROBERT MONACH. *Recueil* III, p. 873.

(2) ANDRÉ THEVET, *Les vrais Portraits et Vies des hommes illustres*, p. 241. Paris 1584.

portait le comte Conon de Montaigu, son fils Lambert de Clermont et plusieurs bourgeois de Huy. Sur mer, il s'éleva une tempête tellement violente que tous, croyant leur dernière heure arrivée, firent vœu d'ériger une église s'ils échappaient. Aussitôt la mer s'apaisa, et nos pèlerins purent regagner la patrie sans autre encombre. Ils supplièrent Pierre l'Ermite de se charger de la réalisation de leur vœu, et il y consentit (1). Il y avait près de Huy, en aval de la ville, du côté de Tihange, sur la rive droite de la Meuse, un terrain où les bourgeois Hutois venaient prendre leurs ébats et se livrer au plaisir de la danse. C'étaient de curieux plaisirs que se donnaient les Hutois de ce temps, si j'en juge d'après un passage d'Albéric de Troisfontaines, qui parle ici d'après l'annaliste local :

« Le jour de la Pentecôte 1224, toute la population masculine de la ville, jeunes et vieux, habillés en femmes, fit revivre les jeux d'autrefois. Il y en avait parmi eux qui jouaient les rôles d'empereur, de roi, de duc, de comte et d'abbé ; il y en avait qui était couverts de casques et de cuirasses resplendissantes, et portaient des épées nues à la main. Les pelletiers étaient vêtus de fourrures dont le poil était tourné en dehors. Tout ce monde ainsi travesti circulait processionnellement deux à deux par les rues de la ville et allait faire des danses hors des murs (2). »

C'est là qu'avec les ressources fournies par les pèlerins Hutois, Pierre éleva un prieuré de chanoines réguliers ou ermites de St-Augustin, que le peuple s'habitua à toujours désigner depuis sous le nom de Neufmoustier, c'est-à-dire Nouvelle Eglise. C'est là aussi que dans la retraite, dans le silence, dans la méditation et dans la prière, il passa sous l'œil de

(1) Albéric de Troisfontaines, a. 1101. (Pertz, *Script.* XXIII, p. 815.)

(2) V. Alberic de Troisfontaines, a. 1224 ; Ibid., p. 914.

Dieu et au sein d'une nature souriante, les dernières années de sa retentissante carrière. Ce cœur si longtemps agité par les plus fortes émotions qui puissent remplir une âme humaine dut goûter une suprême et mélancolique jouissance dans le calme souverain de ces lieux enchanteurs. Après avoir mêlé sa vie à celle de tous les grands de la terre, après l'avoir versée goutte à goutte sur tous les chemins d'Europe et d'Asie, sans doute il bénit Dieu de lui accorder, au terme de l'existence, ces heures suaves de solitude et de recueillement qui l'achemiaient vers la région de l'éternel repos.

Combien de fois, cependant, aux heures silencieuses du soir, lorsqu'en face de sa cellule le soleil descendait derrière les vignobles qui couvrent les hauteurs du Mont-Fallize, le vieux prieur de Neufmoustier dut voir repasser devant lui les visions terribles et sublimes d'autrefois ! Que de fois il dut refaire par la pensée ce long et cruel itinéraire de Belgrade à Jérusalem, que jalonnaient les ossements blanchis de milliers de pèlerins partis avec lui ! Il repassait par les angoisses et par les épreuves d'autrefois ; il repassait par les mêmes phases d'enthousiasme brûlant et d'indicible désespoir, il s'avançait à travers mille combats avec ses compagnons vingt fois décimés, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir gravi les derniers étages des monts de la Palestine, il voyait apparaître de loin les toits de la ville sacrée, et tombait à genoux, et redisait en pleurant avec le Prophète : *Nos pieds fouleront donc tes parvis sacrés, ô Jérusalem !* Mais cette Jérusalem n'était plus cette ville de Palestine qu'il avait visitée deux fois et qui n'avait pas su le garder ; ce n'était plus la cité douloureuse où les chrétiens avaient subi tant d'outrages, et où, au jour de la vengeance, leurs chevaux s'avançaient à travers le carnage le ventre dans le sang ; non, c'était une Jérusalem céleste, aux murailles de jaspe et de cristal, dont les portes étaient gardées par des anges, et dont les habitants marchaient dans la joie et dans la lumière à la suite de

l'Agneau, en chantant ses louanges et en échangeant le baiser de paix.

C'était cette Jérusalem-là qui devait être le terme de son troisième et dernier pèlerinage ; il y entra enfin, secouant la poussière de ses pieds sur un monde dont il avait épuisé toutes les joies et savouré toutes les souffrances. Ce fut le 8 juillet 1115. Il y avait seize ans, à pareil jour, que le mont des Oliviers avait retenti des éclats de son éloquence, et que, montrant aux croisés les murs de la Ville-Sainte, il les avait exhortés au suprême assaut (1).

Pierre mourut dans les sentiments d'une humilité à laquelle il voulut donner une expression qui n'est d'ailleurs pas isolée dans l'histoire des grands ascètes; il demanda qu'on l'enterrât en dehors de l'édifice, du côté du sud, sous la gouttière de l'église. C'est peut-être pour expier en quelque sorte le bruit qu'il avait fait dans le siècle qu'il lui plut de dormir obscur et ignoré, dans ce tombeau sans gloire, lui qui avait été le héraut du sépulcre à jamais glorieux.

S'il en est ainsi, son vœu fut accompli dans une large mesure. Sur cet homme dont l'empire avait été si prestigieux sur les multitudes de nos contrées, l'oubli descendit prompt et opaque. Chose curieuse ! Ses propres moines semblent avoir perdu le souci de cette mémoire qui était l'illustration de leur maison. Ni les témoignages authentiques des contemporains sur la part prise à la première croisade par Pierre l'Ermite, ni l'espèce d'auréole dont son nom fut entouré dans la chronique d'Albert d'Aix, ni le retentissement européen de l'histoire des Croisades de Guillaume de Tyr, où notre héros joua un rôle si éclatant, ne purent secouer le linceul d'oubli sous lequel les chanoines de Neufmoustier avaient enseveli le souvenir de leur premier prieur. Cent vingt-sept ans se passèrent sans que l'on parût se rappeler

(1) Gilles d'Orval. (Pertz, *Script.* XXV, p. 93.)

le nom du fondateur, et sans que les diverses phases du développement de la maison fissent jamais penser à celui qui avait présidé à ses origines. C'est seulement lorsque Jacques de Vitry eut publié son *Histoire de la Terre Sainte*, où il était parlé de Pierre l'Ermite dans les mêmes termes que chez Guillaume de Tyr, que Neufmoustier se souvint de Pierre l'Ermite, et se décida à faire la translation de ses reliques (1). Il faut ajouter qu'il y avait alors à Neufmoustier un chanoine du nom de Maurice, qui avait à un haut degré la connaissance du passé et le culte des grands souvenirs, et à qui on doit les mesures prises et les notices historiques qui nous les rapportent.

Une relation contemporaine, sans doute émanée de sa main, nousfait assister à la cérémonie qui eut lieu le 16 octobre 1242. Lorsqu'on ouvrit le sarcophage, il y avait 127 ans que les restes de l'Ermite reposaient dans le tombeau ; néanmoins, on les retrouva presque intacts. Sa tête, dit le narrateur, portait la tonsure cléricale à la manière des moines ; tout autour était répandue une abondante couronne de cheveux blancs et frisés. Autour de ses reins on trouva ce que l'on prit pour un cilice tissé de poils de chameau. Après une messe solennelle, les reliques furent transportées en grande pompe, et au son des cloches, dans la crypte de l'église, devant l'autel des saints Philippe et Jacques ; à côté de lui, on plaça dans le cercueil, selon l'usage, un calice d'étain rempli de vin pur, en signe de son caractère sacerdotal. Sur sa tombe on érigea un monument en pierre qui portait son effigie, avec une inscription en quatre vers courant autour de la pierre (2). Le P. d'Oultreman, qui parle sans doute de *visu*, dit que

(1) GILLES D'ORVAL. (PERTZ, *Script.* XXV, p. 93.)

(2) V. une notice marginale de l'obituaire de Neufmoustier, manuscrit du XIII[e] siècle conservé à l'Institut Archéologique liégeois.

le tombeau se trouvait dans une petite chapelle qui s'ouvrait sur le dehors « en sorte que la dite sépulture peut estre veue des passans au travers des treillis de fer qui sont sur la rue (1). »

A partir de cette date, le souvenir de Pierre fut tenu en grand honneur à Neufmoustier, et on l'y vénéra même comme un saint. Du moins, dans un catalogue des reliques de Neufmoustier dont l'écriture trahit le XV[e] siècle, mais dont la rédaction est certainemeut plus ancienne, on voit mentionner les *reliques de saint Pierre l'Ermite* (2).

V

Tel fut cet homme remarquable dont la mémoire, ballottée pendant si longtemps entre un excès de gloire et un excès d'oubli, paraît être enfin entrée dans le port. Ramené aux proportions de l'humanité ordinaire, il ne cesse pas d'offrir pour nous un vif et puissant intérêt. Il nous plaît par la sincérité de sa foi et par la générosité de son enthousiasme ; il se fait admirer par l'ardeur de son éloquence, il mérite notre pitié par sa faiblesse et par ses malheurs, il nous attendrit par le noble repentir qui efface ses fautes ; enfin, il nous représente, dans un exemplaire vivant et vrai, l'humanité d'une époque pleine de grandes inspirations.

Il a eu la gloire de contribuer d'une manière efficace à la réalisation d'une pensée sublime, et l'histoire l'en a récompensé en associant à jamais son nom, au souvenir des grandes choses dont il a été l'instrument. Cela lui suffit, et la postérité ne doit pas être plus ambitieuse pour lui qu'il ne l'a été lui-même.

---

(1) D'OULTREMAN, o. c., p. 99.

(2) Inventaire manuscrit conservé dans les archives de Neufmoustier, aux Archives de l'Etat à Liége. Un autre inventaire publié par le P. Ambroise, o. c., p. 115, le signale également.

Je le sais, de pareils remaniements de l'histoire ne sont pas du goût de tout le monde. Il y a des gens qui ne peuvent pas se passer de légendes merveilleuses, et qui sont tout prêts à vous traiter d'hérétiques si vous vous permettez de les contrôler ; il y en a d'autres qui sont agacés de voir qu'on leur change ce qu'ils ont appris en classe, et à qui une revision de l'histoire inspire presque autant de mauvaise humeur qu'une revision de la Constitution.

J'en suis fâché pour les uns et pour les autres : il faudra bien qu'ils en prennent leur parti : la critique ne revient pas sur ses pas, et ce qu'elle a broyé dans ses mains de fer reste à jamais réduit en poussière. Je voudrais seulement les consoler en leur montrant que la vérité est toujours plus belle que la fiction, et que l'histoire réelle de Pierre l'Ermite l'est infiniment plus que sa légende. Celle-ci rapetisse l'histoire en rapportant l'origine de la plus prodigieuse entreprise du monde chrétien à un enthousiaste qui fut parfois bien inférieur à sa tâche ; elle la diminue aussi en faisant de la papauté l'instrument de cet enthousiaste, qu'elle présente comme le vrai vicaire de Jésus-Christ, le Souverain-Pontife n'étant, lui, que le vicaire de Pierre l'Ermite. L'histoire renverse les rôles : elle fait passer Pierre l'Ermite derrière Urbain II, et elle remet la papauté à sa place véritable, qui est partout et toujours la première. Pierre, que l'on a si souvent dépeint comme le précurseur d'Urbain II, de la même manière que saint Jean-Baptiste était le précurseur de Notre-Seigneur, peut s'appliquer la parole de son saint modèle : *Illum oportet crescere, me autem minui.* Oui, il faut que la papauté grandisse tous les jours, et que toute gloire usurpée s'efface devant la sienne ; c'est la loi de l'histoire, et les siècles, en s'écoulant, ne cesseront d'apporter leur merveilleuse confirmation à cette parole prophétique.

Et si nous restituons à Urbain II le rôle qui le fut sien, alors tout s'éclaircit, et le plus grand de tous

les drames enregistrés par l'histoire nous apparaît avec ses vraies proportions et son vrai caractère. Les croisades ne sont plus le résultat fortuit d'une inspiration individuelle ; elles cessent d'être un phenomène accidentel qui ne peut être expliqué que par un miracle, elles ne sont elles-mêmes, malgré leurs proportions gigantesques, qu'un épisode de cette lutte de mille ans que la papauté soutient contre l'islam pour le salut du genre humain.

Cette lutte, dont j'ai essayé de donner un aperçu dans ma brochure intitulée *La Croix et le Croissant*, et que jamais aucun historien n'a étudiée dans son ensemble, se décompose en trois phases et en a eu chaque fois pour enjeu une partie de l'humanité : sous Léon IV, au IXe siècle, cet enjeu était l'Europe; sous Urbain II, l'Asie; sous Léon XIII, c'est l'Afrique. Car, remarquez-le bien, dans la croisade antiesclavagiste prêchée par Léon XIII, il s'agit de savoir si l'islamisme, qui n'a pas pu exterminer les chrétiens, prendra sa revanche sur les malheureux noirs, et si, victorieux du Croissant grâce aux efforts du Saint-Siège, nous lui laisserons recueillir en Afrique les bénéfices de notre victoire. Telle est l'admirable unité qui règne dans le développement providentiel de l'histoire, et dans les plans séculaires qui se transmettent l'un à l'autre les vieillards qui siègent au Vatican. Voilà dix siècles et demi que, debout sur le rocher de Pierre, la papauté, vigilante à l'heure où l'Europe dormait, signale le péril, organise la résistance et prépare la victoire de la civilisation éternelle sur ses éternels ennemis.

Et maintenant, je le demande à ceux qui ne peuvent pas prendre leur parti des audaces de la critique, ne voyez-vous pas que cette vue de l'histoire est autrement grande et belle que votre mesquine légende ? Et ne faut-il pas nous féliciter de voir ainsi toutes les rectifications historiques, même lorsqu'elles sont faites par les protestants et par les libres-penseurs, tourner à la gloire de l'Eglise et à l'exaltation du Saint-Siège Romain ? Laissez donc

faire la science, et ne vous défiez pas de ses entreprises. Sans doute, aux mains des ennemis de la vérité, elle ressemble trop souvent à ces manœuvres inintelligents que l'architecte moderne emploie pour démolir les masures qui masquent quelque belle église gothique : ils donnent du pic à travers tout, avec une espèce de furie de démolition, et, ignorant le plan du maître, ils peuvent se persuader qu'ils sont des ouvriers de destruction. Mais ne vous y laissez pas tromper comme eux : lorsque la poussière soulevée par les décombres qu'ils entassent s'est dissipée, voyez, l'édifice sacré vous apparaît pour la première fois dans toute sa majesté sereine et, le croyant qui a tremblé un instant pour ces murs vénérables, se rassure et sent son cœur battre avec plus d'allégresse, en contemplant désormais sans obstacle la beauté de la maison de Dieu !

LES 600 FRANCHIMONTOIS

PAR

Jos. DEMARTEAU.

I

Triste temps et mauvaise époque, Mesdames et Messieurs, que cette fin du quinzième siècle où la destruction de Liége par Charles le Téméraire signale, en traits de sang et de feu, la date du 30 octobre 1468 !

La renaissance païenne sévit de plus en plus dans les lettres, au point que l'humaniste Ange de Viterbe, chargé de traduire en poème latin le rapport du légat du Pape sur nos malheurs, y fait intervenir et discourir, en merveilleux acteurs, Pluton, Tysiphone tous les dieux ou plutôt tous les démons du Tartare.

Le paganisme ne triomphe pas que dans la littérature et l'histoire : des leçons de matérialisme et de césarisme se dégagent, de plus en plus puissantes, de ces poésies et de ces recueils de droit païens sauvés, conservés, transcrits par les moines et pour lesquels l'instruction même répandue par l'Eglise aide à faire naître un engouement fatal. Déjà la religion, trop souvent remplacée par de superstitieuses pratiques, n'exerce plus sur les gouvernements, que pour la forme et par intervalle, sa do-

mination salutaire des siècles précédents. On dirait que les fruits de prospérité matérielle, de savoir, de développement artistique et de liberté politique recueillis avec tant d'abondance par dix générations sur les ceps généreux de la civilisation catholique ont fini par enivrer les peuples et les princes. Ceux-ci veulent plus d'autorité, ceux-là plus de liberté encore, et les conflits vont se multipliant dans le domaine social comme dans le domaine politique.

Les passions désordonnées, les colères farouches, le faste et la volupté des grands, les envies destructives des petits, la cruauté, ordinaire compagne de l'égoïsme et de la luxure aux jours de décadence ont fait descendre sur bien des rives le niveau moral de l'humanité : les bas-fonds apparaissent ; où ne coule plus l'eau pure de la foi, on sent déjà fermenter cette corruption des cœurs et des intelligences d'où sortira le protestantisme, avec ses impiétés néfastes, son despotisme césarien des souverains, ses guerres de paysans et ses anabaptistes ! La vie des hommes a rarement été cotée aussi bas qu'en ce temps-là par les chrétiens maîtres d'en disposer.

Sur le trône où régnait saint Louis, l'astucieux Louis XI ment, intrigue et trahit : coups de force ou coups de perfidie, rien ne lui coûte pour étendre l'œuvre de l'unité française et, dans la France, la prédominance de la monarchie.

La plupart de nos provinces belges appartiennent par héritage au plus redoutable des ducs de Bourgogne, Charles le Téméraire. Quelques retours brillants de l'esprit de la chevalerie pourront éclater en lui, mais le déchaînement croissant de ses instincts sauvages, l'orgueil ambitieux, l'entêtement implacable, les fureurs de la folle vengeance n'en finiront pas moins par l'aller briser misérablement sous les murs de Nancy.

Dans la principauté de Liége, les luttes se renouvellent sans cesse entre le souverain et les démagogues de ses plus importantes cités, de sa capitale

surtout. L'autorité princière, trop peu soucieuse parfois des franchises antiques, n'a même plus, sous le protectorat exigeant des Bourguignons, la liberté de les respecter. A ses abus, répondent les violences bien plus grandes d'une populace versatile, au sein de laquelle, comme toujours, le suffrage universel ne paraît faire la loi que pour la subir de la part d'audacieux meneurs, tribuns sans scrupule ou capitaines pour les meilleurs desquels la bravoure est tout, permet tout.

Ces foules populaires tant de fois trompées, défaites, cruellement châtiées, perdent du jour au lendemain souvenir des plus rudes leçons du passé; dès qu'elles se croient en état de braver leur souverains ou leurs vainqueurs, ellesse reprennent à nier les promesses les plus solennelles, à déchirer les traités souscrits, à repousser, parfois à massacrer, en les accusant de trahison, les magistrats mieux avisés qui les voulaient rappeler à la raison. Elles s'abandonnent en un instant à toutes les illusions, à tous les excès, sauf, dès la première déroute, à désespérer, à s'humilier avec la même promptitude, jusqu'à ce que de beaux parleurs ou des aventuriers redoutés les entraînent de rechef, soit de gré, soit de force, à quelque nouveau trait d'opposition insensée, de criminelle bravade ou de folie héroïque.

Ce qui donne la réelle mesure de la valeur morale d'un peuple, c'est la vertu de son clergé : cette vertu fut rarement aussi faible, aussi mêlée au pays de Liége. Malheureusement, Louis de Bourbon ne payait pas d'exemple ; jeune noble, ami du plaisir, point méchant, mais faible, vacillant et dénué d'énergie personnelle, il avait été porté, poussé au trône à dix-huit ans, sans vocation, sans préparation sacerdotale : les instances intéressées du duc de Bourgogne, son parent, l'avaient imposé à la crédule bonté d'un vieux Pape. Tout occupé du devoir de la chrétienté de repousser les Turcs, ce Pape n'avait triomphé de ses justes hésitations

pour cette nomination, qu'en se laissant séduire par la promesse du duc d'organiser en retour une dernière croisade.

Après neuf ans d'exercice du pouvoir princier, l'élu de Liége ne s'était prêté à devenir prêtre, puis évêque que pour enlever un grief à ses sujets révoltés, mais le temps n'était pas encore venu où il réunirait aux sentiments d'un souverain réellement dévoué à son peuple, ceux d'une âme vraiment épiscopale.

Par trois fois déjà, les Bourguignons avaient dû intervenir pour l'aider à maîtriser des insurrections. En vain, Dinant avait-il été horriblement détruit, le pays entier saccagé, ses milices taillées en pièces, sa capitale occupée, rançonnée, dépouillée de ses libertés et de ses privilèges, les meneurs exécutés ou bannis : — une troupe de ces exilés profita de l'éloignement momentané du prince-évêque et du bruit d'une guerre qu'on disait près d'éclater entre Charles de Bourgogne et le roi Louis XI, pour rentrer à Liége, y ressaisir le pouvoir et bientôt après enlever Louis de Bourbon à Tongres et le ramener dans sa capitale.

La nouvelle de ces événements, qui ne s'étaient point accomplis sans violences et sans effusion de sang, vint surprendre Charles à Péronne. Il y recevait, en ce moment, pour traiter de la paix, Louis XI en personne. Aussi celui-ci, constant instigateur des troubles de Liége, se vit-il forcé, crainte de pire aventure, de s'associer, pour marcher contre ses amis,au prince sous la main duquel il s'était maladroitement jeté. C'est du plus célèbre épisode de ce siége de Liége, siège de peu de jours, que j'ai à vous entretenir, c'est de l'événement auquel la tradition a donné le nom de ***dévouement des 600 Franchimontois***.

Si vous ne le saviez pas déjà, notre cher confrère et maître M. Kurth, vous l'aurait appris, en vous apportant ici-même, il y a quelques semaines, le dernier mot de la critique historique sur Pierre

l'Ermite : il en est souvent des héros dont les imaginations populaires ont tenu à nous conserver le souvenir comme des dépouilles des pharaons égyptiens : le culte pieux dont ils ont été l'objet les a enveloppés d'une telle abondance de bandelettes aromatisées, qu'à peine est-il possible de distinguer au premier abord, dans ce qu'on nous présente pour leurs restes authentiques, quelques formes vaguement humaines.

Pour nous voiler de la sorte la véritable figure de l'un des hommes qui répondirent le mieux, en prêchant la première croisade, à la grande initiative de la Papauté, on n'avait eu qu'à profiter du silence des contemporains. Il peut arriver aussi que les contemporains aient parlé, parlé beaucoup, mais trop diversement ; cette variété de relations où la préférence donnée à la plus dramatique et la plus répandue produisent alors le même résultat qu'en d'autres cas, le défaut de renseignements précis. De là de nouveau ces légendes, ces types peu historiques de héros de convention.

Il n'y a, certes, à contester ni l'héroïsme des derniers défenseurs de Liége en 1468, ni qu'ils furent tout près de réussir, et tout près aussi de changer, pour des siècles peut-être, les destinées de la chrétienté. Mais lorsqu'on les désigne sous ce nom et sous ce chiffre : « les six cents Franchimontois, » ne commet-on pas la double erreur de grossir de beaucoup le nombre de ceux qui pénétrèrent par surprise dans le camp du Téméraire, et d'attribuer induement, à nos seuls voisins de Franchimont, un coups d'audace qu'ils ont pu tout au plus partager avec les fils de Liége? (1)

---

(1) On reproduira plus loin intégralement le texte des principaux écrivains contemporains utilisés pour ce récit.

La thèse ici reprise au sujet de la part à faire aux Franchimontois a été présentée dans une Chronique Liégeoise de la *Gazette de Liége* du 23 mars 1878, traitée dans le même sens par M. Arsène de Noue, en septembre 1878, dans sa *promenade à*

II

Le drame sanglant dont cette sortie fut la dernière péripétie avant la catastrophe finale, a été raconté par des témoins de tous rangs, inconnus les uns des autres et qui puisaient aux sources les plus diverses.

Le plus notable d'entre eux est l'historien français le plus connu de cette époque : Philippe de Comines. Celui-ci avait 23 ans, était attaché au service personnel de Charles le Téméraire, et partagea même sa chambre à coucher dans cette nuit tragique ; sa position était la meilleure pour bien voir, son âge le plus heureux pour bien retenir. Avec cela une vive intelligence, le souci de démêler les causes des événements, et la passion d'en tirer quelque enseignement pour l'instruction des princes.

Le caractère, malheureusement, ne fut jamais chez le politique et froid Comines, à la hauteur du talent. Homme d'expédients, plus habile que délicat, il se préparait, dès le temps du sac de Liége, à trahir le duc de Bourgogne pour passer au service d'un patron plus digne de ce Joinville de la Renaissance : le perfide Louis XI. Aussi, maints détails où nous le surprenons en flagrant délit d'exagération, permettent de le croire disposé à grossir plutôt qu'à diminuer les faits dont ses maîtres avaient eu à se plaindre ou à s'effrayer ; il excusait, par cette ter-

---

Beaufays (Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, XIV, p. 444) ensuite par M. Theod. Gobert : *Rues de Liége*, « *rue des 600 Franchimontois.* »

Entre les auteurs modernes qui ont le plus éclairé l'ensemble des faits de 1468, on remarquera M. P. Henrard : *les campagnes de Charles le Téméraire contre les Liégeois* dans les *Annales de l'Académie Archéologique de Belgique*, 2e série tome II, et surtout M. Stanislas Bormans dans son édition du rapport du légat Onufrius et dans l'introduction de l'analyse danoise de ce rapport : « LIÉGEOIS ET BOURGUIGNONS EN 1468, publication de la *Société des Bibliophiles liégeois.*

reur, leurs violences ou leur astuce. Il était, d'ailleurs, en 1468, à cet âge juvénile où l'on sent, où l'on voit double ; enfin les faits étaient passés depuis vingt ans, lorsqu'il en commença la relation.

D'autres ont écrit au sortir, au cours même des événements : c'est le cas de ce sincère et naïf officier Jean de Haynin, un seigneur du Hainaut dont on n'a publié les mémoires qu'au cours du XIXᵉ siècle. Fidèle vassal du duc de Bourgogne, Jean de Haynin a suivi son maître dans toutes ses expéditions contre les Liégeois et tenu note, au jour le jour, des événements, du nombre et des noms des morts ou des blessés. Soldat attaché pendant la campagne à sa consigne, si cruelle qu'elle fût, attaché en tout temps à son maître, lui du moins, se retrouvait, au retour, quelque chose de ces sentiments chrétiens fort oubliés pendant les combats. Vous en entendrez l'écho dans les lignes finales de son récit de l'expédition de 1468 :

« *Je prie à Dieu que, par sa douce pitié et miséricorde, veuille avoir merci des âmes de tous ceux et celles qui y perdirent la vie et donner bonne vie aux vivants, spécialement à mon dit seigneur le duc, et à tous ceux qui l'aiment et furent avec lui à la dite prise et conquête de la chute de Liége.* » On ne saurait, n'est-ce pas, plus honnêtement réunir, en bon vassal, dans une même oraison, morts et vivants, vainqueurs et vaincus, voire victimes et bourreaux !

A côté des relations militaires en français, les relations monastiques ou ecclésiastiques en latin : c'est d'abord un moine de notre couvent de Saint-Laurent, Adrien d'Oudenbosch ou du Vieux-Bois, qui raconte par le menu les incidents dont il fut le témoin, et dans lesquels il aime malheureusement trop réserver le beau rôle à ce lieutenant du Téméraire, à Humbercourt, dont Saint-Laurent eut la rare fortune d'obtenir la protection.

C'est un autre moine de la même maison. Jean de Looz, plus tard abbé de son couvent, qui refit peu après l'histoire liégeoise de son époque. C'est Henri

de Mérica, ou Van der Heyden, prieur de la communauté de Bethléem près de Louvain, qui rédigea sa relation des désastres des Liégeois, d'après ce que vinrent lui en raconter des fuyards du clergé, amis de Louis de Bourbon. C'est un doyen hollandais, de Gorcum, Thierry Pauli, qui se contenta, lui, de mettre en beaux récits latins les souvenirs tout frais d'un garde du corps du Téméraire. C'est un prélat de France, enfin, Thomas Basin, évêque de Lisieux; celui-ci avait été dans sa patrie, le reviseur du procès de Jeanne d'Arc; ici même il avait sacré le prince-évêque de Liége, Louis de Bourbon, son ami. Ses attaches françaises peuvent parfois le rendre trop sévère pour nous; l'étendue de ses relations et de son instruction lui a certes facilité le rôle d'historien.

Ajoutez aux renseignements de ces chroniqueurs les détails que nous ont conservés quelques lettres écrites à des parents ou des amis par des officiers bourguignons; — au-dessus de tous ces narrateurs, imprégnés, à leur insu même, du parti pris ou des préjugés de race ou de maison, il ne restera que juste de placer, pour l'impartialité du récit, un cardinal italien et un légat du pape.

Piccolomini, le cardinal, a écrit dans une des vues les plus hautes que l'on puisse avoir ici-bas : pour éclairer les chefs de l'Eglise de la lumière des faits, « pour montrer, dit-il, à nos Pontifes, dans quelle mesure ils peuvent se fier aux princes, et quel soin il leur faut prendre de ne pas donner aux peuples des pasteurs dont ces peuples auraient à redouter la jeunesse ou l'ambition. » Sans excuser la démagogie liégeoise, nul n'a plus franchement blâmé que Piccolomini le prince-évêque Louis de Bourbon, ni mieux montré par là que de tout temps, pour l'Eglise, suivant la parole de Léon XIII, après la première loi de l'histoire : n'oser rien dire de faux, la seconde est d'oser dire toute vérité.

Piccolomini, dans ses récits, s'était particulièrement inspiré d'un rapport que l'on croyait perdu,

et que M. Stan. Bormans a pu récemment nous rendre, le rapport d'Onufrius, évêque de Tricarie. Celui-ci avait été envoyé en 1468 dans notre pays par le Saint-Père à l'effet d'y rétablir la paix. Il s'y employa avec générosité, courage, habileté, mais tantôt suspect aux meneurs liégeois, tantôt honni de leurs adversaires, parce qu'il n'entendait être que du parti des conciliations chrétiennes, il devait voir sa mission, après des alternatives de revers et de succès partiels, échouer finalement devant l'obstination aveugle des uns et des autres.

C'est, du moins, l'honneur d'Onufrius, que le Téméraire ait dû l'écarter brutalement de son chemin, au mépris même des usages du droit international, quand le terrible duc entendit, malgré tout, donner cours à sa vengeance. On n'écarte jamais la Papauté ou ses représentants que pour mal faire. Onufrius, cependant, tombé en disgrâce auprès du Souverain Pontife pour n'avoir pas réussi à sauver Liége, ne put même remettre au Pape auquel il l'avait destinée, sa relation de sa mission, et, désolé de ses malheurs personnels, désolé de ceux qu'il n'avait su empêcher, il ne tarda pas, jeune encore, à suivre ce Pape au tombeau.

Avec lui disparut la seule figure véritablement sympathique entre toutes celles qui furent mêlées à ces événements. Saluons donc cette figure mélancolique de diplomate malheureux ! Digne légat du Saint-Père, Onufrius, du moins, au milieu de ces luttes sanglantes et de ces visages sinistres : duc impitoyable, roi perfide, généraux cruels, soudards avides, tribuns misérables, patriotes aventuriers ou chefs de brigands, Onufrius avait fidèlement représenté l'Eglise. Celle-là, gardienne inflexible du droit, est toujours prête à le rappeler à qui l'oublie, mais toujours prête aussi à pardonner à qui se repent, à tempérer l'exercice de la justice par les œuvres de la miséricorde, à intercéder en faveur de la paix et des concessions mutuelles, et à se jeter entre les combattants des luttes politiques,

internationales ou sociales, par pitié pour ce peuple inoffensif, pour ces femmes et pour ces enfants, premières victimes de tous les excès des puissants ou de la populace !

Voilà les principaux des auteurs du temps qui ont réservé au moins une mention à l'épisode dit des Franchimontois. Il n'est pas aisé de les accorder en tous points, et d'abord sur le nombre des braves qui prirent part à la fameuse tentative : les chiffres donnés varient,et vous saurez pourquoi, de la douzaine aux quatre milliers !

Un seul de ces historiens, c'est Comines, celui d'entre eux qui écrivit le plus longtemps après les événements, attribue aux Franchimontois l'héroïque fait d'armes.

Son récit a fait aisément tradition : il émanait d'un contemporain, il était le plus dramatique, le mieux stylé ; écrit en français, d'ailleurs, alors que la plupart des autres le furent en latin, il fut imprimé des premiers et le plus souvent réimprimé.

On eut dû pourtant vérifier avec d'autant plus d'attention les dires de Comines que sa relation n'avait été mise par écrit que vingt ans après les faits, émanait d'un homme intéressé à excuser nos agresseurs, et, dans bien d'autres points, pêchait par exagération : ainsi portait-il de cinquante à trois cents un chiffre d'ôtages libérés par le Téméraire ; ainsi encore contait-il qu'il fallait, dans un temps où la citadelle de Liége n'existait pas, trois heures pour se rendre, par l'extérieur des remparts liégeois, de la porte Sainte-Walburge à la porte Saint-Léonard ! Ainsi enfin accuse-t-il, sans ombre de preuves, le légat d'avoir rêvé devenir évêque de Liége, et cela au moment où cet épiscopat était le moins enviable, et grâce à l'influence du Téméraire, le moins accesible pour qui n'eût pas été la créature du duc.

Le silence de tous les autres chroniqueurs sur l'attribution du célèbre fait d'armes aux seuls Franchimontois, suffirait à justifier des doutes,

quand surtout un de ces chroniqueurs, Adrien de Saint-Laurent, n'avait pas manqué de signaler dans une autre sortie, celle du faubourg Saint-Léonard, la participation de ces Franchimontois.

Nous ne savons, au surplus, le nom que des deux organisateurs de l'entreprise : Vincent de Bueren, qui exerçait à Liége les fonctions de commandant suprême des insurgés, et l'un de ses lieutenants, Josse de Strailhe. Tous deux étaient alors et depuis longtemps les chefs liégeois de la résistance.

Josse de Strailhe seul prit part à l'expédition qui nous occupe : c'était le fils d'un seigneur d'Othée, trois fois bourgmestre de Liége !

On ne nous fait connaître aussi que deux des hommes frappés à mort dans l'aventure : ce sont deux Liégeois, deux habitants de Sainte-Walburge. Il serait, d'ailleurs, étrange que dans la ville dont la destruction était annoncée pour le lendemain, si le coup ne réussissait, on se fut entendu pour laisser à des étrangers de sauver Liége; il serait étrange que Josse de Strailhe n'eut pas été suivi, dans cette expédition, d'une partie au moins de ces bannis liégeois, ses compagnons habituels dans vingt autres rencontres; plus étrange encore que, pour un coup de main exécuté dans l'ombre et malgré les intempéries d'une dernière nuit d'octobre, pour un coup de main dont la réussite demandait le plus possible de connaissance des lieux, on eût préféré des hommes qui ne pouvaient les connaître. Plusieurs auteurs ajoutent qu'on avait choisi pour aller devant, ceux des combattants qui possédaient le parler bourguignon : n'était-ce pas encore dans la grande ville, en rapport de commerce avec l'étranger, bien plus que parmi les campagnards du ban de Theux qu'on a dû trouver cette pratique de l'idiome bourguignon ?

Il est très vrai que Liége octroya dans ce siècle les privilèges du droit de bourgeoisie aux habitants du pays de Franchimont ; mais ce fut si peu pour reconnaître leur vaillance en cette nuit fameuse que

l'octroi allégué la devança de onze années : il date de l'an 1457 !

Il est très vrai encore qu'après la destruction de Liége, Charles le Téméraire s'en fut ravager le pays de Franchimont ; mais Comincs lui-même ne dit point que ce fut pour se venger plus particulièrement des gens de ce pays : il mentionne que le duc y fit rompre tous les moulins à fer ; c'était simplement détruire les arsenaux des Liégeois.

En fait, les fugitifs de Liége s'échappant par le quartier d'Outremeuse et obligés d'éviter toutes les régions voisines qui relevaient du vainqueur, n'avaient pu chercher un asile que dans les bois de ce canton forestier. Ce ne furent pas les Franchimontois, ce furent les Liégeois qu'y poursuivit le vainqueur, comme le marque expressément Jean de Haynin : « *Le duc entendant que plusieurs des fugitifs lié-* « *geois s'étaient sauvés à Franchimont, il désirait* « *bien de nettoyer ce trou, afin que demain ou après,* « *on ne commençât par leur conseil, quelque nou-* « *velle entreprise... Venant à Franchimont, ne trouva* « *aucune résistance, et ceux qu'il y trouva sauf les* « *fugitifs liégeois, il prit à mercy et les mist à obéis-* « *sance. Puis alla par les boys lui-mesme à pied et* « *à cheval poursuivre les dicts fugitifz, et les trou-* « *vant mist à l'épée, et brusla toutes les huttes qu'ils* « *avaient dressées par les dicts bois.* »

Jean de Haynin qui parle ainsi était de l'expédition : il n'en put ignorer les raisons ; son témoignage n'est-il pas décisif contre l'attribution du fait d'armes aux seuls Franchimontois ?

Ne refusons point d'en croire partiellement Comines, puisqu'il décerne à ceux-ci l'honneur de l'aventureux dévouement, mais puisque nul autre de nos historiens locaux ou étrangers, amis ou adversaires, n'établit à ce sujet une distinction de l'espèce, puisque tous, au contraire, officiers ou soldats bourguignons, moines de Saint-Laurent ou de Louvain, chroniqueur hollandais, cardinal italien, nonce du Pape, appellent également *leodienses* ou

liégeois tout court, les audacieux assaillants de cette nuit, revendiquons sans hésitation pour les fils mêmes de la malheureuse cité, une part, et la plus notable peut-être, de l'entreprise — en tête de laquelle tous conviennent d'ailleurs que marchaient des Liégeois ! (1)

III

Vous savez combien désespérée était la situation de Liége, quand ce coup fut tenté. Du dehors, la ville n'avait reçu quelques renforts que du Rivage et du ban de Theux : la plupart de ses nobles suivaient le prince ou étaient passés à l'ennemi. Le Téméraire surexcité par la rentrée des bannis dans la capitale, et par la surprise à l'aide de laquelle ils avaient été enlever leur prince à Tongres,ne voulait plus entendre parler d'accommodement. Il avait fait prendre les devants à une partie de son avant-garde, et comme Liége n'avait plus de remparts en bon état, plus de milice régulière, plus d'armes même, à peine quelques portes réparées en hâte, et quelques méchantes pièces d'artillerie, cette avant-garde crut pouvoir sans péril occuper, tout contre la ville, l'étroit faubourg Saint-Léonard. Cette occupation lui permettait de commencer le pillage, de surveiller le fleuve, de rester en communication avec Maestricht qui appartenait au duc,de couper de ce côté la retraite aux révoltés, et tout d'abord de se loger dans des habitations et non plus sous la tente, chose désirable

(1) On pourrait relever d'autres erreurs au sujet de la légende, erreurs que l'administration de Liége a consacrées dans la nomenclature de ses rues : elle a choisi pour lui donner le nom de ces Franchimontois une voie de communication du quartier de Vivegnis : c'était, depuis l'occupation de ce faubourg par l'avant-garde, le seul côté par où ne pouvait plus se tenter une sortie de ce genre. Elle a attaché le nom de Bueren, qui ne prit point part à cette expédition, à la montagne qui conduit à la citadelle, et elle a attribué celui de Straïlhe a une voie du quartier d'Outremeuse.



entre toutes par le temps exceptionnellement froid, et par les pluies neigeuses de cette fin d'octobre.

Mal en prit à ces Bourguignons de leur hardiesse. Les Liégeois profitant du désordre des assiégeants et de la confiance outrée de ceux-ci dans leur supériorité militaire et numérique, les Liégeois se ruèrent sur cette avant-garde, l'assaillirent les uns de front, les autres, en flanc, en tombant sur elle des hauteurs de Vivegnis. Ils durent finir par battre en retraite et regagner leurs murs, mais ils n'en avaient pas moins, dans cette première escarmouche, repris courage, intimidé l'ennemi, tué plusieurs centaines d'assaillants, blessé et surtout mis en fuite des milliers.

Ces Liégeois, toutefois, pour engager une bataille rangée, ou pour tenter même une sortie en masse, n'avaient plus ni assez d'hommes, ni assez de discipline parmi leurs soldats improvisés. On avait essayé de se porter à la rencontre du premier corps bourguignon à Lantin : nos gens avaient, dès l'abord lâché pied et pris la fuite.

Qu'eussent pu, peu de jours après, leurs quelques centaines de cavaliers, et leurs six milliers de piétons contre les quarante mille hommes du duc? Force leur était donc de remplacer la puissance et le nombre par l'audace et la ruse. De là cette pratique dont ils ne se départirent point durant ces quelques jours de siège : tant que la lumière eut permis de reconnaître leur infériorité, ils se tenaient sur la défensive, derrière leurs remparts ébréchés, dont ils repoussaient, à coups de traits, de pierres ou de leurs mauvaises couleuvrines, les Bourguignons assez hardis pour s'approcher.

La nuit venue, ils profitaient des ténèbres, de la connaissance qu'ils avaient des lieux, et de la fatigue même des assiégeants, pour prendre l'offensive tantôt sur un point, tantôt sur un autre, plutôt par groupes d'aventuriers que par corps d'armée : « Et « se fourraient », raconte entre autres de Haynin, « se fourraient dedans les logis des Bourguignons

« et interrogés par nuit qu'ils étaient ou *qui vive* :
« —*Bourbon*! disaient-ils! Et par telle ruse, vinrent
« au logis de Monsieur d'Iseghem, et le tuèrent et
« bien dix ou douze hommes d'armes et plus de cent
« ou deux cents archers!» D'autres rapportent qu'au lieu de Bourbon, c'était *Boum boum* qu'ils répondaient : le moyen de prendre pour des ennemis des gens qui se présentaient en si belle humeur ?

L'arrivée du Téméraire, suivi de Louis XI dont il se défiait toujours malgré la paix conclue entre eux, du Téméraire furieux comme jamais de l'accueil fait à son avant-garde, avait rendu plus critique la situation des révoltés. Vainement leur évêque avait-il été envoyé par eux avec le légat, pour essayer d'apaiser le duc : Charles avait fait éloigner le nonce, il allait contraindre l'évêque de marcher au premier rang des assiégeants. Aussi, tandis que les uns dans la cité, les plus nombreux peut-être, mais les plus timides, eussent voulu se rendre à n'importe quelles conditions, le bourgmestre Gilles de Lens appuyé des derniers chefs militaires, Bueren, Strailhe et leurs capitaines, parlait de mettre le feu, avant de se retirer, à la ville entière, églises mêmes, palais et leurs propres demeures, pour ne laisser au vainqueur que des ruines fumantes !

Déjà des Liégeois avaient brûlé le faubourg de Sainte-Marguerite afin que l'ennemi ne put l'occuper , et les incendiés de Sainte-Marguerite, pour que leurs voisins ne fussent pas mieux traités qu'eux, avaient mis à leur tour le feu aux habitations de Saint-Laurent, et aux dépendances de l'abbaye. C'est de cette surexcitation des esprits comme du souvenir du succès d'autres surprises de ce genre, celle de Huy, celle de Tongres, plus récemment celle de Vivegnis que sortit ce projet d'une tentative suprême de salut : surprendre la nuit, enlever ou égorger dans leur camp même, les deux souverains.

Or, voici qui vous expliquera peut-être comment les contemporains, voire même des témoins ocu-

laires ont pu varier si étrangement, et très sincèrement, dans l'évaluation du chiffre des assiégés qui prirent part au coup de main. L'entreprise avait été résolue dans une assemblée populaire où tous, entraînés par la parole ardente des chefs, — de Josse de Strailhe sans doute, qu'on voit en d'autres circonstances être leur orateur, — tous avaient décidé qu'il fallait être prêts à donner sa vie pour sauver la cité. En réalité ce n'était que la moindre partie d'entre ces gens qui avait à pénétrer jusqu'aux princes : ceux-là, les plus dévoués, pensaient qu'*au fort*, comme l'écrit Comines, *s'il fallait qu'ils moussent pour exécuter une telle entreprise, ils prendraient la mort bien en gré*. Les autres, tout ce qui restait de valide dans la cité, devaient, au signal donné que l'on assaillait les logis du Téméraire et de Louis XI, se ruer avec le plus de bruit possible, pour distraire l'ennemi, se ruer par les portes mêmes de la ville et sur le corps d'armée bourguignon qui s'était si péniblement cantonné à Saint-Léonard et sur les troupes qui campaient devant la porte Sainte-Walburge.

C'étaient sur ces hauteurs, en effet, le long de la route de Tongres à Liége, la seule praticable en cette saison, pour une armée aussi pourvue de cavalerie, de chars, d'artillerie et de machines de siège, que s'était aligné le gros des forces bourguignonnes. La tête de cette formidable colonne venait presque butter contre la porte élevée alors juste au haut de Pierreuse ; là se trouvait établi le grand guet du duc.

Il semblait, d'ailleurs, que les assiégés ne pussent faire une sortie contre l'assiégeant que par cette porte. Sur sa gauche, cette armée principale devait se trouver en contact, ne fût-ce que par le fond des Tawes, avec le corps établi à Saint-Léonard, et qui ne manquait pas de veiller sur ces côteaux de Vivegnis d'où quelques jours auparavant les Liégeois étaient tombés sur l'avant-garde. De l'autre côté, sur la droite du duc, un immense fossé,

creusé par la nature, protégeait ce faubourg Sainte-Walburge occupé par ses gens.

Ni la grand'route qui longe à présent les remparts de Hocheporte et des Anglais, ni la rue de Campine, ni la rectification du Fond Pirette n'existaient alors, ni la houillère de Sainte-Walburge n'avait comblé des déchets de son exploitation le val aujourd'hui nommé Fond-Pirette. Ce fond s'ouvrait donc, comme un véritable abîme, entre le camp du duc de Bourgogne, et les remparts de Liége assis directement sur le roc. Qui se serait avisé jamais qu'on put de ces remparts se laisser descendre dans ce précipice, et par l'escalade de l'autre côte abrupte pénétrer à revers dans le faubourg ? Tel était cependant le chemin qu'allaient suivre les défenseurs désespérés de la ville.

Diverses circonstances, dont leurs espions les avaient avisés,paraissaient favoriser leur entreprise. Leurs agressenrs venus de tous les pays du duc : Limbourg, Flandre, Hainaut, Picardie, Bourgogne, Hollande, amenés même de Savoye et d'Angleterre, ces soldats que le vieil historien de Huy Mélart, nous fait entendre « hennissants après le butin », ces soldats, réunis de la veille, pouvaient à peine se reconnaître.

Les Liégeois avaient réussi à saisir leur mot d'ordre ; ils n'ignoraient ni la fatigue extrême des deux corps de l'armée, ni le répit qu'elle allait se donner avant l'assaut général commandé pour le lendemain. L'avant-garde, tenue en éveil jusqu'à ce moment dans Saint-Léonard, par le souvenir de ses pertes, par la crainte d'une nouvelle surprise, et par les attaques incessantes des Liégeois, l'avant-garde osait enfin prendre quelque repos, se sachant désormais protégée par le gros de l'armée. Le reste de celle-ci avait dû faire diligence pour arriver devant Liége, et n'avait pu, par suite d'une fausse alerte, goûter la nuit précédente un sommeil nécessaire. Charles lui-même venait seulement d'autoriser ses gens à quitter comme lui « pour eux rafraîchir »,

ainsi que dit Comines, les lourdes armures qu'ils n'avaient pas plus que leur chef déposées depuis près d'une semaine.

La lassitude des jours passés et les efforts prévus du lendemain, l'heure hâtive à laquelle la nuit tombe à la fin d'octobre, le froid croissant dont tous souffraient et qui allait s'aggraver à ce point que, quelques jours après, on dut rompre le vin gelé à coups de hache pour le partager aux soldats, tout avait contribué, pour cette nuit, à faire rentrer de bonne heure ces soldats, dans les abris où ils pouvaient espérer trouver chaleur, repos et forces nouvelles.

Charles s'était logé, au centre du faubourg, dans une étroite maison, non loin, dit-on, de l'endroit où débouche aujourd'hui la Vieille Voie de Tongres et où l'on veut que la dénomination de *Cour du Duc* ait conservé l'indication de son séjour (1). Toujours est-il qu'il occupait la chambre de l'étage, avec trois chambellans dont Philippe de Comines ; au-dessus de lui, dans le grenier sans doute, une douzaine de ses archers devaient veiller à sa sécurité et faire le guet pour la nuit ; en dessous, la cuisine où s'étaient attardées des femmes de service.

Le roi, lui, s'était d'abord installé dans une ferme isolée, à côté du faubourg, en un hameau dont le nom *Nouve bressenne* est maintenant perdu mais qu'on sait, d'après d'anciens documents, s'être trouvé entre Sainte-Walburge et Vottem; puis, tenant à se rapprocher du duc, à le surveiller peut-être, il était venu s'établir dans une maison qu'une grange assez vaste séparait seule du logis ducal. Une centaine d'Ecossais de sa garde et quelques hommes d'armes de sa suite campaient dans l'habitation du roi ou autour d'elle. Ce que voyant, le Téméraire, toujours en défiance aussi, avait

(1) Bovy, *Promenades historiques*, I.

fait percer d'ouvertures la grange qui séparait les deux bons frères et avait installé dans cette caserne improvisée une troupe d'hommes d'armes, « la fleur de sa maison. » Comines les évalue à trois cents ; c'est peut-être beaucoup pour se loger dans une grange, en se désarmant comme tous avaient été spécialement autorisés à le faire cette nuit-là.

Les entrées de ces constructions devaient donner sur la grand'route. Entre elles et le creux de rocher du fond Pirette, qui s'ouvrait sur leurs derrières, on avait dressé notamment une tente assez large, le pavillon de deux princes de la suite de Charles, René duc d'Alençon, et Georges de la Tremouille : « Monseigneur de Craon. »

IV

Il n'était pas dix heures du soir, cependant, quand, protégés par l'obscurité de cette nuit d'hiver et par le repos général de l'assiégeant, un certain nombre de Liégeois, se laissèrent, des brèches mêmes de leurs murailles, glisser aux pieds des remparts, de là dans le Fond-Pirette.

Ils étaient guidés par deux habitants de Sainte-Walburge, par les propres hôtes des maisons où s'étaient logés Charles et Louis.

Inutile d'ajouter que cette troupe ne pouvait compter six cents hommes : on ne va pas à six cents s'introduire en camarades, en catimini, dans un camp ennemi.

Ces premiers émissaires n'étaient, au témoignage d'Onufrius que huit à dix ; ils avaient été choisis parmi les Liégeois qui connaissaient le parler bourguignon, et pour mieux donner le change ils avaient cousu sur leur poitrine la croix à laquelle se reconnaissaient en temps de guerre les soldats de Bourgogne, la croix de saint André, croix en sautoir, enlevée peut-être à des prisonniers. Une trentaine d'autres les suivaient de près, suivis eux-

mêmes, sans doute, de ces quelques centaines de compagnons que certaines relations font partir également, dans la même direction, des mêmes brèches de remparts ou de la porte Sainte-Marguerite sous le commandement de Josse de Strailhe. Ces suivants, munis d'armes de toutes sortes et d'engins d'incendie devaient, sur les traces de leurs devanciers, monter à l'assaut du camp au moment opportun, tandis que s'effectuerait la grande sortie de la ville.

On ne voit pas, au surplus, que tous eussent à pénétrer dans le camp par un seul et même point : c'est par divers chemins au contraire, en escaladant vignes ou pentes de rocher, qu'ils y devaient arriver

Les quelques faux Bourguignons réussirent à s'introduire dans le camp, soit en donnant le mot d'ordre, soit en égorgeant, comme d'autres versions le rapportent, quelques sentinelles perdues, peut-être en faisant l'un et l'autre.

Ils arrivèrent, conduits par leurs guides du faubourg, jusque devant le quartier des princes, peut-être dans la cuisine même de l'habitation du duc, en tout cas auprès d'un grand feu allumé pour faciliter l'office de ses servantes ; six à huit vivandières et la lavandière même du duc, nommée on ne sait pourquoi « l'abbesse », vaquaient tardivement à leur emploi.

Feignant d'être des sentinelles qu'on venait de relever de leur poste nos Liégeois rejoignirent ces femmes comme pour se réchauffer à leur feu: ils engagèrent en amis la conversation avec elles. Leur accent wallon paraît les avoir trahis; puis deux d'entre eux allaient et venaient, afin de faire à ceux qui devaient les rejoindre les signes convenus pour avancer. Une des femmes remarqua ces allées et venues suspectes et ne put se retenir de s'en ouvrir à mi-voix à l'une de ses compagnes : « Voilà des hommes qui me semblent bien être des Liégeois. »

L'interlocutrice ayant eu le malheur de répondre: «Mais oui, certes» nos gens découverts tirent aussi-

tôt l'épée, tombent sur ces malheureuses, et en navrent plusieurs. Une d'elles leur échappe et se précipite dans un fossé plein d'eau en poussant le cri : *Aux armes ! aux armes ! les Liégeois sont là !* Plus d'instant à perdre, pour les premiers assaillants, plus d'attente possible : conduits par les hôtes du duc et du roi, leurs petits groupes se ruent, pour y pénétrer, vers les chambres des princes.

Des compagnons qui devaient les joindre, entrés aussi par petits groupes dans le camp, les uns moins bien informés du mot d'ordre étaient à parlementer avec des sentinelles défiantes qui les avaient arrêtés ou suivis, et qui les interrogeaient. Se voyant découverts : « Eh bien, c'est vous que nous cherchons », crièrent-ils, et dégaînant contre le Bourguignon, ils tuèrent Jacques de Lannoy, le seigneur de Vilgernal et Guillaume Sterwinck. D'autres, à moins que ce ne soient ces premiers, s'arrêtent à la tente d'Alençon, bataillent et tuent un valet; d'autres, se sont rués sur la grange où dorment, désarmés, les gardes du Téméraire, et par les ouvertures pratiquées dans les murs, assaillent, à coups de piques, ces hommes d'armes. Eveillés déjà par le bruit des premiers cris d'alarme, quelques-uns de ces hommes ont, en hâte, revêtu leur cuirasse et retiennent, en se défendant, ces Liégeois égarés qui auraient dû se porter avant tout vers les logis princiers.

En vain, le petit groupe des premiers assaillants s'acharne-t-il, de la cuisine du duc, à gagner l'escalier : les archers du guet leur tombent sus, du grenier, les font reculer, et se mettent, de la porte et des fenêtres, à défendre à mort l'humble logis comme une dernière citadelle. Le duc éperdu, éveillé en sursaut, laisse à peine Comines et ses pages lui passer sa cuirasse et le coiffer d'un morion, il se précipite pour s'échapper : l'escalier descendu, ils furent bien, dit Comines, l'espace de plus de deux patenostres avant de pouvoir sortir.

Qui va l'emporter de la défense ou de l'agresseur ?

Le Téméraire lui-même invoque la Vierge; il promet s'il en échappe, un pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne (1) avec trente, cinquante lieues de marche, sauf à jurer aussitôt après, par Dieu, saint Georges ou saint André, que dût-il y sacrifier la moitié de son armée, il lui faut détruire Liége de fond en comble. Il parvient enfin à trouver une issue dans l'arrière de son logis.

Le premier atteint, blessé à mort, des agresseurs avait été l'hôte de sa maison.

L'hôte de Louis XI, de son côté, à la tête d'une autre escouade allait pénétrer aussi chez le roi, mais les fidèles Ecossais sont là, l'arrêtent, l'abattent sur le seuil, et, sans faire de distinction entre amis ou ennemis, décochant traits sur traits contre quiconque approche, Bourguignons ou Liégeois, ils réussissent ainsi à nettoyer la place et à sauver leur roi.

Mêlée horrible alors que ces groupes de combattants! Sans se distinguer encore et sans se voir, ces adversaires qui ne se reconnaissent point, ces compagnons qui se soupçonnent, crient ici: *Vive le Roy*, là *Vive Bourgogne*, partout : *tuez*, *tuez*, et s'égorgent, dans la nuit avec la fureur du désespoir. Il paraît même que le plus notable des seigneurs de la suite du duc, dont celui-ci eut à déplorer la perte, le seigneur de Virnenbourg, ne périt que sous les coups des siens. Mêlée horrible, mais qui dura peu : on reconnut bien vite à la clarté des torches, aux lueurs mêmes de l'incendie de quelques tentes, le petit nombre des premiers agresseurs. Les souverains étaient sauvés, le coup d'héroïsme manqué ! Des narrateurs modernes, des poètes surtout, ont pu se plaire à répéter depuis que nul ne revint vivant des assaillants liégeois; cela n'est vrai peut-être que des

(1) On voit par l'itinéraire de Charles le Téméraire, que M. Edgard de Marneffe a publié dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* (4e série, XII), que Charles fut à Boulogne l'an suivant, le 21 avril 1469.



tout premiers : la plupart des suivants, voyant la partie perdue, et ne songeant plus sans doute qu'aux femmes et aux enfants qui les attendaient, battirent en retraite par le ravin. Le chef de l'expédition Josse de Strailhe, n'y périt point ; on le voit reparaître et combattre le lendemain. Vincent de Bueren devait, de l'intérieur, commander la sortie générale : si les Liégeois cognèrent, il furent, comme dit Melart, *recognés ;* cette sortie en masse, faite avec moins d'énergie et de décision, ne réussit pas mieux que l'autre ; elle fut plus aisément repoussée par les Bourguignons, prévenus alors et bientôt prêts à faire face à tous les périls.

Quand on releva les victimes, on retrouva parmi les gens du duc frappés à mort, outre un chambellan du prince, quelques-uns de ses meilleurs hommes d'armes et de ses pages, fils des plus nobles familles, en somme une vingtaine de tués, mais, comme il arrivait pour ces luttes à l'arme blanche, beaucoup plus de blessés. De notre côté, c'est Jean de Haynin qui les compta : quatorze cadavres de Liégeois jonchaient les abords du logis des souverains.

V.

Tels sont, à s'en tenir aux seules relations du temps, les détails les mieux établis de ce glorieux épisode. On sait assez qu'il n'inspira aux deux souverains épouvantés de l'audace wallonne qu'une plus âpre et plus impitoyable résolution de vengeance ; on sait aussi combien fut horrible et complète, le lendemain, la destruction de Liége.

Voici pourtant le détail auquel vous reconnaîtrez bien ces démagogues, toujours prêts à soulever le peuple contre la puissance ou l'autorité, toujours prêts aussi, dans le péril, à fuir pour ne laisser tomber que sur ce peuple abusé, les châtiments et la vengeance.

Plusieurs de ces capitaines, et de ceux-là même

qui étaient revenus de l'expédition nocturne, firent de bonne heure le lendemain leurs paquets,se firent même abondamment servir dans les cabarets, à boire et à manger — mais, dit un témoin oculaire, Adrien de Saint-Laurent, « ce n'était pas pour mieux combattre, c'était pour mieux fuir qu'ils prenaient des forces », — pour mieux fuir en abandonnant sur les remparts quelques malheureux citoyens qu'on se garda d'avertir.

Josse de Strailhe, du moins, ne fut pas de ces déserteurs de la première heure. Pendant certain temps encore il essaya de résister dans les rues de Liége envahies, à l'avant-garde des Bourguignons et l'on publia qu'il avait quitté la ville. Mais, qu'il ait été pris, soit dans cette ville même, sans avoir été reconnu d'abord, soit dans une de ces expéditions cruelles que les officiers du duc faisaient autour de Liége, il fut, en tout cas, fait prisonnier par Louis de la Marche. Celui-ci ne comptait, semble-t-il, que tirer une grosse rançon du captif. Le duc de Bourgogne lui-même, averti de la capture, exigea, par une lettre du 22 novembre, datée du Val-Saint-Lambert, qu'on lui remit le capitaine qui avait failli le surprendre, et peu de temps après il fit exécuter à Bruxelles le seul homme connu de ceux qui étaient revenus du coup de main du 30 octobre (1).

On s'est demandé parfois : que serait-il advenu si les Liégeois avaient réussi ?

Arrivés jusqu'aux princes, ils n'eûssent pu songer à les enlever , à traverser une armée entière avec de tels captifs ou à les ramener en ville par le ravin du Fond-Pirette : ils n'eûsseut pu que tuer le duc et le roi, et vraisemblablement ils n'en n'auraient pas moins péri à leur tour sous les coups de ces milliers d'ennemis furieux dont ils se seraient vus entourés.

---

(1) P. HENRARD. — *Les Expéditions de Charles le Téméraire contre les Liégeois*; *Mémoires du sire de Haynin*, p. 144.

Mais quelle modification dans la succession des événements, par la mort de ces deux princes, à pareil moment !

La France perdait un des souverains qui se sont le plus employés à constituer son unité et la prépondérance du pouvoir monarchique, souverain qui, n'ayant pas d'enfant à cette date, eût laissé par son trépas, le champ libre aux compétitions des grands vassaux, aux retours offensifs de l'Angleterre; la France, peut-être, n'eût pas eu sa centralisation royale, ni Louis XIV, ni — qui sait? — la révolution de 1789. Toute son histoire aurait été changée!...

Toute celle de la Belgique ne l'eût pas été moins!

En Bourgogne, en effet, et dans nos provinces belges, Charles n'eut laissé pour héritiers qu'une jeune veuve, Marguerite d'Yorck, débarquée de la veille d'Angleterre pour l'épouser, et qu'une fillette de onze ans, la petite Marie de Bourgogne. Qu'eussent pu cette enfant et cette étrangère opposer soit aux attaques dont l'héritage du Téméraire eût été l'objet de la part de voisins jaloux, ou de seigneurs ambitieux, soit aux soulèvements nouveaux que sa mort eût aussitôt provoqués, dans ces communes flamandes, wallonnes, hollandaises, allemandes, toujours impatientes du joug. Selon toute apparence, Marie n'eût pas épousé l'empereur Maximilien ; nous n'aurions pas eu Charles-Quint, nous n'aurions pas relevé de la maison d'Autriche ; tout eût marché autrement dans nos provinces et notre histoire.

Quant au sort de Liége le succès du coup de main l'eût-il rendu meilleur ? Les forces bourguignonnes, leur chef égorgé, demeuraient supérieures en nombre, en armement, en discipline aux Liégeois. Les généraux d'Alexandre, avant que de se disputer son empire, auraient été contraints d'achever sa dernière conquête : dans une position intenable aux portes de Liége, par une température glaciale, les exigences de la vie, la promesse faite à

tant de soudards de les payer par le pillage, les appétits surexcités par la vengeance, la facilité et l'assurance de l'emporter que leur supériorité numérique leur donnait, tout aurait contraint ces généraux à laisser leurs soldats se ruer sur la ville.

Sa destruction toutefois n'eût pas été vraisemblablement aussi complète que la voulut le Téméraire, et bientôt, dans les troubles qu'eût amenés cette mort, la démagogie aurait repris son empire. La Providence divine, au contraire, miséricordieuse comme toujours, fit du moins tourner à l'avantage de Liége, et l'insuccès de la tentative du 30 octobre, et la ruine de la ville, et la fatigue, le besoin de paix et de sagesse que de pareilles catastrophes finissent toujours par inspirer. Aussi, quand peu de temps après, le protestantisme vint bouleverser l'Allemagne et nos provinces flamandes, la principauté wallonne, calmée et corrigée, ne songea qu'à le repousser. Nos malheurs nous servirent de la sorte, grâces en soient rendues à Dieu ! — à nous garder, notre force la meilleure, notre meilleure vertu, notre vraie gloire : notre foi catholique.

Ces malheurs devaient aider aussi à fortifier notre patriotisme — et à cet égard peu d'événements de notre histoire nous auront autant servi que la glorieuse défaite de ces quelques centaines de Liégeois et de Franchimontois.

Pour l'Eglise catholique, mourir martyr de sa foi, alors même que l'on n'est pas baptisé, c'est recevoir le baptême de sang, et recouvrer par ce baptême une entière innocence; pour le baptisé pécheur, le martyre est une expiation, un sacrement de pénitence, et le sang, la vie ainsi répandus pour confesser le Christ, rachètent toutes les fautes.

Il n'en va pas autrement, pour le patriotisme que pour la foi ! Ces citoyens obscurs qui, dans un suprême effort pour sauver leur pays, se sont offerts au trépas, et sont allés tomber autour du logis des conquérants, ces hommes avaient été des révoltés peut-être, ils avaient attiré par leurs imprudences,

par leurs folles bravades, par leurs violations du droit et des traités, bien des malheurs sur la patrie : ils sont du moins morts pour elle ! Ce baptême de sang les rachète aussi devant l'histoire. Leur confession suprême les absout et les relève au rang des martyrs !

Pour malheureuse qu'elle ait été, leur tentative suprême n'en a pas moins produit cet effet, que produit toujours l'héroïsme des immolations généreuses : elle eut dès lors, elle gardera toujours la fécondité d'un admirable exemple, d'une inoubliable leçon de dévouement !

Ce souvenir agrandi, dénaturé en plus d'un détail par l'amour-propre national, dégagé dans les imaginations populaires de tout ce qui, dans la réalité, a pu en affaiblir l'éclat, poétisé de plus en plus par la légende, ce souvenir reste à bon droit un des traits les plus frappants du caractère des Liégeois ! Et ne fût-ce que pour nous engager tous à faire bravement notre devoir de chrétiens et d'amis de l'ordre, au milieu de ces camps d'ennemis de la foi et d'ennemis de la paix sociale, où nous avons, nous aussi, à combattre le combat du salut, le souvenir de nos pères, des héros de la nuit du 30 octobre 1468, doit provoquer toujours leurs fils à la vaillance. Toujours il nous imposera le courage, si nous ne voulons pas déchoir, si nous ne voulons pas forfaire aux exemples de nos aïeux !

RÉCITS CONTEMPORAINS

ONUFRIUS

Ad beatissimum Pont. Max. Paulum... Comentarium. (1)

Transacto igitur biduo quietis a bello ut supra diximus, Leodienses insigne facinus adorti, regem et ducem aut vivos capere, aut alterum interficere summa excogitarunt calliditate; conspicientes enim totum exercitum a bello quiescere, ac regem cum duce proximam villam, quam vocant Noubruer alias Nove-Bressenne, passibus circiter quingentis a civitate distantem, simul morantes, clam nocte media, dispositis aliquot peditum milibus ad eos invadendos, premisere aliquos octo vel decem pedites, Burgunde lingue peritos, ad loca castrorum exploranda, datis signis ad alios evocandos; hi, ad locum venientes ubi rex cum duce quiescebant, conspecto igne circa quem ob frigus sex vel octo mulieres caupone (castra ex more sequentes) consedebant, omnibus aliis dormientibus, adherentes igni et ex Burgundis se fingentes ab excubiis reverti, diversos cum his mulieribus sermones conserebant; et ex eis duo vicissim ibant et redibant, signa instituta aliis dantes; cum interim una ex mulieribus submissa voce ad alias inquit : « Profecto hi homines mihi videntur ex Leodiensibus esse » et altera respondente : « Certe, ita est ; » veriti Leodienses ne earum clamoribus detegerentur, strictis gladiis plures ex eis mulieribus interfecerunt, quinque vel sex; quarum una in proximam fossam

---

(1) *Mémoire du légat Onufrius,* publiè par STANISLAS BORMANS, p. 172. Bruxelles, 1886.

aquis plenam se conjecit, grandi emissa voce clamans ad arma et Leodienses adesse; ad cujus vocem exciti custodes corporum regis et ducis, qui fere quingenti erant, impetum Leodiensium (qui jam circa domum effringendam erant), tamdiu substinuerunt, donec aliis supervenientibus, per posteriorem domus partem rex cum duce demissi incolumes a suis suscepti sunt. Satis constat eo certamine duodecim ex fidissimis corporum custodibus interfectos esse, et fere ducentos graviter vulneratos; sed postquam totus ad arma exercitus commotus est, Leodienses passim incolumes se in civitatem receperunt. Dux Burgundie in summo tunc vite discrimine constitutus votum emisit ut, si salvus fieret, beatam virginem in Bononia, oppido Picardie, quinquaginta vel triginta leucis, pedes ambulans visitaret; stetitque fama ea nocte et magna parte diei sequentis regem et ducem fuisse interfectos.

ANGELI DE CURRIBUS SABINIS.

De excidio civitatis leodiensis, lib. VI. (1)

Jam solus fuerat dominus cum fœdera sacræ
Borbonius pacis rursis tractare volebat.
Consulit admittant cives ducis agmina in urbem
Sed non dicta facit, nam movit filia noctis
Jam ducis et regis Leodina ad mœnia cursum
Et jam Nobressam villam gens magna tenebat,
Distantem a Legia, quingentis passibus urbe.
Noctis erat medium terris, et somnus habebat
Burgundos, Legiis ducibus sed maxima cura
Consiliumque fuit Burgunda invadere castra,
Atque ducem et regem captivos ducere ad urbem,
Perdere vel ferro, si dux velit ipse tueri,
Et nulla optatur Legiæ concordia gentis.
Ergo aliquot peditum disponunt millia et armis

---

(1) *Veterum scriptorum Amplissima collectio*, *Domini Edmundi Martene*, tomus IV, p. 1491.

Omnia se accingunt, aliquos ad castra videnda
Dimisere prius, quique explorare valerent
Quo foret insultus peragendus tempore, et illis
Sunt data signa quibus reliquos ad castra vocarent.
Missi sunt igitur octo viri, queis maxima linguam
Cura fuit, studiumque simul prænoscere mores
Gentis, et adveniunt regis tentoria primum
Atque ducis : circumlate loca flamma tenebat,
Ne gelidæ frigus noctis, ne læderet umbra,
Feminei cœtus ad Bachica munera sedent
Quales cum solito sunt castra ex more secuti.
Dissimulant Legii, Burgundos seque ferebant
Esse, et ab excubiis sese finxere reverti,
Ac duo discedunt, sociis et signa dedere.
Tum quædam ex illo dignissima femina cœtu
Ad sociæ tales voces direxerat aurem :
Hos certe Legios, soror o carissima, duco
Esse viros, ficto qui sic sermone loquuntur,
Et regem atque ducem fortasse invadere pergunt.
Altera respondit verum esse, et clamat; at illam
Mox jugulant, illa veriti ne voce paterent
Insidiæ, tandem stricto mucrone peremtæ
Jam fuerant sæve, vicina in stagna timentes
Prosiliere aliquæ, quarum clamore jacentes
Excussi somno custodes regis, et arma
In Legios vertunt, ipsos que a cœdibus arcent;
Posteriore domo dum rex emissus, et alto
Cum duce susceptus tutas ducatus ad oras,
Atque alios socios, custodum corpora fida
Bis sena interimunt Legii, dum forte ducentis
Vulnera dant aliis, sed postquam est excita totis
His Burgunda cohors armis, Legia ipsa receptat
Gens sese, miseram et victrix remeavit in urbem.
Tunc dux in summo fertur discrimine rerum
Vovisse ire pedes, facerent si numina tutum
Ad Mariæ templum, quod terra Picardia quondam
Condidit, inque urbe est quæ dicta Bononia Gallis.
Vulnere jamque ducis sanato, in castra reversi;
Et fit consilium melius quo tempore possint
Invasisse urbem...

PICCOLOMINI [1].

Dux... admoto ad urbem exercitu bipartito copias divisit, ac colle occupato qui Valburgensi portæ proximus erat, suam et regis stationem eodem in loco constituit. Ad alteram autem ac longe diversam civitatis partem Philippum Sabaudiensem cum reliquis mittit... Leodienses his tantis angustiis circumventi summam rerum suarum ad fratres duos, præcipuæ fortitudinis viros detulerant, Burenum et Gozonum quos reliqua multitudo in quamcumque duxissent partem illico sequeretur. Ii vero animis usi, convocatis ad se primis nonnullis docent, nisi aliquo grandi ausu salutem civitatis stare non posse : proinde si accingere se una velint, paratos esse omnium primos suas animas dare. Cum statim velle se omnes dixissent, idque unum consentirent ad redemptionem patriæ superesse, partita inter Burenum et Gozonum multitudine, rationem irruptionis hanc ineunt ut videlicet nocte, quæ instabat, Gozonus ad castra regia, nil tale in tantis copiis expectantia, impetum faciat : Burenus vero eodem conatu ad Philippum erumpat futurum sperantes ut alter exercitus alterius perceptis clamoribus, desperatione alterni subsidii converteretur in fugam. Ut vero etiam perturbatius confunderentur omnia, jubent cupas innumeras secum portari nitro et pice completas, quæ primo adortu accensæ in illorum tabernacula locis omnibus jacerentur, atque inde flamma excita malo ancipiti trepidantes invaderet. Condictis omnibus ad designatum opus disceditur, animis quam successu majoribus. Pervenerat jam ad regias stationes Gozonus nondum intellectus, expectabatque ut a Bureno signum acciperet, quo significaretur ad Philippi castra a se quoque accessum, et pugnam commissam esse, sed is dum tardius condictum exequitur, Gozoniani quidam moræ impatientes ad tentoria ducis, regisque furtim prolapsi incendere ea cœperunt, et ferocius hostibus insultare. Quo factum est ut, clamore statim sublato,

---

(1) *Documents relatifs aux troubles de Liége*, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne, par X. DE RAM, p. 380.



et a Philippensibus inde excepto, utrobique armatus exercitus Leodienses ab incepto terruerit.

Orta luce, indignati ambo, quod tot jam cladibus attritus populus nocturno etiam incursu vitam suam petiisset, ocyus Philippo imperant, ut qua parte muri essent disjecti, conferto agmine, irruptionem tentaret...

ADRIANUS DE VETERI BUSCO.

Rerum leodiensium sub Joanne Heinsbergio et Ludovico Borbonio episcopis, — anno MCCCCLXVIII : (1)

In crastino, id est sabbato... illo sero exivit Goes de Strailhe, per valles montium, cum c c c sociis, et pervenit a retro usque ad tentorium ducis, et in ostio domus interfecerunt servitorem ducis, et incenderunt tentorium ducis ex cujus, conflagratione vigiles expergefacti nescierunt quid esset; et si Leodienses tacuissent maximum scandalum regi et duci intulissent, quia fuerunt usque ad gradus cameræ, in qua dux locatus fuit. Sed ex lingua eorum fuerunt deprehensi. Qua propter custodibus clamantibus, multi eorum fuerunt occisi ; alii evaserunt. Mane igitur facto qui capitanei fuerunt, sua negotia disposuerunt, et equos et alia quæ secum deferre poterant, præparaverunt et sub titulo audiendi specialem missam, de mane surrexerunt, et in tabernis euntes cibis et potibus se, non ad pugnandum, sed ad fugiendum confortaverunt, aliquibus de civibus ad muros derelictis.

JOHANNIS DE LOS.

Chronicon, — anno 1468 (2).

Cum igitur ducis exercitus pro magna parte circa portam sancti Leonardi, expugnandi gratia, sese opportune collocasset,

(1) *Amplissima collectio*, tomus IV, 1341.

(2) *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 60.



et dux cum alia parte sui exercitus se apud sanctam Walburgem in suo tentorio contineret, ecce egressi ex Leodio per portam sanctæ Margueritæ non minus trecenti viri, ut leones animosi ; media nocte per valles et terrarum devia pervenerunt usque ad tentorium ducis Burgundiæ, ubi, occiso cubiculario ducis et nonnullis aliis, facile erat etiam et ipsum ducem vel occidi vel saltem comprehendi. Sed quia ejus hora nondum venerat, et ipse ultionum Dominus flagellum contra civitatem peccatricem paraverat, facile temerariorum et presumptuosorum ex vociferantium clamore, impeditum est propositum. Porro ex tentoriis ducis prope locatum per prædictos Leodienses igne apposito, funditus extitit concrematum.

THEODERICUS PAULI.

Historia de cladibus leodiensium, — anno 1468 (¹).

Sabbato vero principes præfati expugnassent civitatem, sed iterum propter intemperiem aeris et pluviæ aut nivis non potuerunt. Et sic tardata fuit expugnatio civitatis, non propter timorem, sed propter pluvias, usque in dominicam diem. Attamen episcopus et alii in tantum laboraverunt, et tantas interpellationes fecerunt coram principibus pro civitate, quod sperabatur, quod omnia absque belli tumultu reformarentur. Sed, proh dolor ! sabbato ejusdem diei in noctis conticinio, circa decimam horam, quidam Leodiensium, circiter quadrin genti vel quingenti viri audaces vel strennui, e portis obsessæ civitatis erumpentes, forensem exercitum totaliter invadendo disturbarunt et prostrarunt, cum signati fuerunt signo ducis Karoli scilicet cum signo crucis sancti Andreæ. Qui cum venissent propre exercitum regis et ducis et prope servantes excubias sive vigilias nocte, quæsiti a vigilatoribus quinam essent, responderunt placidis verbis : *Burgundiones, Burgundiones !* et sic admissi venerunt ante domos, in quibus corporaliter residebant rex et dux. Ubi dum prosecuti a vigi-

(¹) *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 220.

latoribus exercitus vacillantibus et dubitantibus de iis quinam essent; quidam denuo quærebant et sciscitabantur ab eis qui essent et quid quærerent, responderunt: nos quærimus vos! Et statim degutturaverunt Jacobum de Lannoy, dominum de Vilgernal et Wilhelmum Sternindr qui servabant excubias, et vigilias exercitus principum et fere omnes qui eos comitabantur.

Et clamaverunt cæteri : *Burgundia*, *Burgundia* provocantes complices principum ad arma. Accurentes autem Burgundiones videntes eos signatos cruce sancti Andreæ, et clamantes *Burgundia, Burgundia*, ignorabant qui essent Leodienses vel qui non, et mutuo se trucidaverunt invicem Burgundiones, antequam balistarii regis et ducis per certa signa eos noscere et discernere potuerunt. Quos insequentes fere omnes cum magno livore occiderunt. Attamen innumerabilem (multitudinem) prius interfecerunt ex parte ducis. Fuerunt autem ante ostia domorum regis et ducis, et nisi ibidem prælium incepissent, cepissent regem et ducem dormientes, quia erant domus rurales fere sibi invicem contiguæ et non munitæ, et faciliter infregissent ostia domorum ad habendum liberum introïtum et exitum, eo quod noverant situm illarum domorum. Corruit autem in illo conflictu nobilis de Vernelburch; ut fertur, occisus fuit improvise ab amicis regis.

Rex vero et dux suscitati per suos inopinate propter fraudem et traditionem Leodiensium, commoti valde eo quod quidam nobiles ex parte Leodiensium cum episcopo ipsorum per amicabile interloquium pacem conabantur restaurare inter principes et civitatem, et ex gratia Dei perfecissent, nisi ista intervenissent.... Rex.... forsan procurasset pacem ipsis nisi ista reysa obstitisset. Igitur Karolus dux audiens comitem de Verneburch et alios multos nobiles occisos juravit per sanctum Georgium militarem dicens : « Ex quo contumeliose visitaverunt nos ista nocte denuo crastina die visitabo eos, expugnando civitatem ipsorum etiam si amitterem medietatem exercitus mei. »

HENRICI DE MERICA.

Compendiosa historia de cladibus leodiensium facta, — anno 1449, caput XXX (¹).

...At illi (Leodienses) desperatione confracti, et bonorum omnium increduli, reputabant gloriosius esse stare pro civibus, leges patrias defensare viriliter, et pro patriæ libertate pugnare fortiter, usque ad internecionem, quam timide cedere et enerviter expugnari. Videntes itaque prioris nequitiæ adinventionem sibi non posse proficere, aliud, quod nequiùs erat, fallendi genus inveniunt. Quid enim? Assumunt sibi et tunicarum suarum superficiei insui faciunt sancti Andreæ crucem, et in silentio noctis ducis castra intente perlustrant. Quis enim prohiberet eos, qui per tale signum non hostes esse sed satellites videntur? Et nonnullis nobilibus puerulis, qui erant in comitatu ducis latenter occisis, progredientes perveniunt ad tentorium usque ducis, cum quo rex erat, ut perimerent eum. Sed antequam quod cogitaverant possent implere, cogniti sunt, detecti sunt, in astucia sua deprehensi sunt, eo quod voce patria loquerentur, quæ aliorum gallorum loquelæ dissona est in parte non modica, et clamoris qui per singulas noctes in castris novus et secretus habetur, mysterium ignorarent. Mox quoque pars maxima hominum simulatæ amicitiæ trucidata est. Interiit quoque Joannes de Wilde, miles strenuus (²), cujus opere et industria episcopus se tempestive evasisse gavisus est. Felices sese arbitrabantur, qui mortem quam meruerant quacumque via potuissent evadere. Unde furore nimio stimulatus dux juravit per Deum et sanctum Andream, quod de loco non abscederet, donec illum funditus evertisset...

(¹) *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 177.

(²) L'auteur fait erreur en ce détail : Jean de Wilde avait été blessé peu de jours auparavant dans une autre sortie, et fut tué ou mourut peu après dans la ville.



THOMAS BASIN.

Historia Ludovici XI (¹).

...In qua obsidione cum paucis diebus principes ipsi, rex scilicet atque dux, perstitissent, irruptionem nocturnam qui intus erant magno satis animo prudentique consilio cogitare, atque aggredi ausi sunt. Quam profecto si tam efficaciter, uti concepta et inter se condicta fuerat, executioni demandare curassent, eos a metu quo premebantur, et minis tam regis quam Burgundionum ducis securos reddere potuisset. Condixerant enim inter se circiter quatuor millia virorum ex civibus in tenebris et mediæ silentio noctis, e portis et vallo civitatis erumpere, ubi nullas aut raras sentiebant hostium custodias esse, et per vincas et quædam invia, satis aspera loca sibi nota, hostibus vero incognita, ad loca usque suburbanorum penetrare, in quibus regem atque ducem sciebant collocatos. Et id quidem egerunt ex ipsis circiter quadringenti viri, existimantes ad locum quo hospitati dicti principes erant, per varios aditus atque limites ad horam, uti condictum fuerat, debere ceteros concurrere : qui indicium nocturni excubitorum verbi scientes (ipsum enim callide per certos exploratores didicerant) illo indicio adjuti, transmissis nocturnis custodiis, ad domos usque regis, et ducis penetrarunt, in quibus nonnullos de utriusque principis excubitoribus prope cœnacula, in quibus accubebant, occiderunt.

Ad quem tumultum accurentes qui vigilias agebant, de stipatoribus et corporis custodibus tam regis quam ducis ipsos principes a cœdis periculo liberarunt : qui procul dubio, nisi mature ad ferendum auxilium advolassent, verisimiliter perempti fuissent. Sed cum clamore ingenti exciti, armis suis instructi, plurimi adventassent, omnes illi audaces Eburones ferme perempti extinctique fuerunt : quorum audaciam si cæteri, juxta sponsiones inter se factas, eos insequuti adæquassent, non dubium quin de ipsis, nedum principibus, sed et

---

(¹) *Amplissima collectio*, IV, 757. — Basin, *Histoire de Charles VII et de Louis XI*, édition de Quicherat, t. II, p. 200.

de militibus et exercitu stragem ingentem fecissent, urbemque suam et populum ab imminenti vindicassent excidio. Sed vel metu, vel ignavia aut inertia, promissa et condicta minime adimplentes, et sociis suis necis, et civitatis totæque patriæ calamitatis magnæ causam præstiterunt Accenso enim proinde acerbiore odio et indignatione majore... dux...

PHILIPPE DE COMINES.

Mémoires, livre Ier, chap. XI (1).

Le lendemain au matin, le Roy vint loger dedans les faux-bourgs, en une petite maisonnette rasibus de celle où estoit logé le duc de Bourgogne ; et avait avec luy sa garde de cent Ecossois et des gens-d'armes, logez au prés de luy en quelque village. Le duc de Bourgogne estoit en grande suspicion, ou que le Roy n'entrast dedans la cité, ou qu'il ne s'enfuist avant qu'il eût pris la ville, ou qu'à luy mesme ne fist quelque outrage, estant si prés : toutesfois entre les deux maisons y avoit une grande grange, en laquelle il fist mettre trois cens hommes-d'armes ; et y estoit toute la fleur de sa maison ; et rompirent les parois de la dite grange, pour plus aisement saillir ; et ceux-là avoient l'œil sur la maison du Roy qui estait rasibus. Cette feste dura huit jours; car au huictiesme jour la ville fut prise que nul ne se desarma, ny ledit duc ny autre. Le soir, avant la prise, avait esté deliberé d'assaillir le lendemain au matin (qui estoit à un jour de dimanche trentiesme d'octobre l'an 1468), et pris enseignes avec ceux de nostre avant-garde, que quand ils orroient tirer un coup de bombarde, et deux grosses serpentines aprés, sans autres coups, qu'ils assaillissent hardiment ; car ledit duc assailliroit de son costé, et devoit estre sur les huit heures du matin. La veille, comme cecy avoit esté conclu, le duc de Bourgogne se desarma (ce qu'encores n'avoit fait), et fit desarmer tous ses gens, pour eux rafraichir,

(1) Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, par Petitot, t. XI.



et par especial tous ceux qui estoient en cette grange. Bientost aprés, comme si ceux de la ville en eussent esté advertis. ils delibererent de faire une saillie de ce costé, aussi bien qu'ils avoient fait de l'autre.

Chap. XII.

Comment les Liegeois firent une merveilleuse saillie sur les gens du duc de Bourgogne, là où luy et le Roy furent en grand danger.

Or notez comme un bien grand prince et puissant peut trés-soudainement tomber en inconvenient, et par bien peu d'ennemis : par quoy toutes entreprises se doivent bien peser et bien debattre avant que de les mettre en effet. En toute celle cité n'y avoit qu'un seul homme de guerre, sinon de leur territoire. Ils n'avoient plus ny chevaliers, ny gentils-hommes avec eux; car ce petit qu'ils en avoient auparavant deux ou trois jours avoient esté tuez ou blessez. Ils n'avoient portes, ny murailles, ny fossez, ni une seule piece d'artillerie, qui rien vausist ; et n'y avoit rien que le peuple de la ville, et sept ou huit cens hommes-de-pied, qui sont d'une petite montagne au derriere de Liege, appelée le païs de Franchemont ; et à la verité ont tousjours esté trés-renommez et trés-vaillans ceux de ce quartier. Or, se voyans desesperez de secours (veu que le Roy estoit là en personne contre eux). se delibererent de faire une grosse saillie, et de mettre toutes choses en adventure ; car aussi bien se voyoient-ils perdus. Et fut leur conclusion que par les trous de leurs murailles, qui estoient sur le derriere du logis du duc de Bourgogne, ils sailliroient tous les meilleurs qu'ils eussent, qui estoient six cens hommes du païs de Franchemont, et avoient pour guide l'hoste de la maison où estoit logé le Roy, et l'hoste de la maison où estoit logé le duc de Bourgogne ; et pouvoient venir par un grand creux de rocher, assez prés de la maison de ces deux princes, avant qu'on les apperceust, moyennant qu'ils ne fissent point de bruit. Et combien qu'il y eust quelques escoutes en chemin, il leur sembloit bien qu'ils les tueroient, ou qu'ils entreroient aussi-tost au logis comme eux; et faisoient leur compte que ces deux hostes les meneroient tout droit en leurs maisons, où ces deux princes estoient logez,

et qu'ils ne s'amuseroient point ailleurs : par quoy les surprendroient de si près qu'ils les tueroient ou prendroient avant que leurs gens fussent assemblez, et qu'ils n'avoient loin à se retirer; et qu'au fort s'il falloit qu'ils mourussent pour executer une telle entreprise, qu'ils prendroient la mort bien en gré; car aussi bien se voyoient-ils de tous points destruits comme dit est. Ils ordonnerent outre que tout le peuple de la ville sailliroit par la porte, laquelle respondoit du long de la grande ruë de nostre fauxbourg, avec un grand heu, esperant déconfir tout ce qui estoit logé en cedit fauxbourg : et n'estoient point hors d'esperance d'avoir une bien grande victoire, ou à tout le moins, et au pis aller, une bien glorieuse fin. Quand ils eussent eu mille hommes-d'armes avec eux de bonne estoffe, si estoit leur entreprise bien grande : toutesfois il s'en fallut bien peu qu'ils ne vinssent à leur intention.

Et comme ils avoient conclu, saillirent ces six cents hommes de Franchemont, par les bresches de leurs murailles (et croy qu'il n'estoit point encore dix heures du soir), et attraperent la pluspart des escoutes, et les tuerent ; et entre les autres y moururent trois gentils-hommes de la maison du duc de Bourgogne : et s'ils eussent tiré tout droit sans eux faire ouyr, jusqu'à ce qu'ils eussent esté là où ils vouloient aller, sans difficulté ils eussent tué ces deux princes, couchés sur leurs lits. Derriere l'hostel du duc de Bourgogne, y avoit un pavillon où estait logé le duc d'Alençon, qui est aujourd'huy et monseigneur de Craon avec luy : ils s'y arresterent un peu, et donnerent des coups de piques au travers, et tuerent quelque valet-de-chambre. Il en sortit bruit en l'armée, qui fut occasion que quelque peu de gens s'armerent ; au moins aucuns se mirent debout. Ils laisserent ces pavillons et vinrent tout droit aux deux maisons du Roy et du duc de Bourgogne. La grange dont j'ay parlé, ou ledit duc avoit mis trois cens hommes-d'armes, estoit rasibus desdites deux maisons, où ils s'amuserent, et à grands coups de piques donnerent par ces trous qui avoient esté faits pour saillir.

Tous ces gentils-hommes s'estoient desarmez n'avoit pas deux heures (comme j'ay dit), pour eux rafraichir pour l'assaut du lendemain ; et ainsi les trouverent tous, ou peu s'en falloit, desarmez : toutesfois aucuns avoient jeté leurs cuiraces sur eux, pour le bruit qu'ils avoient ouy au pavillon de monsei-

gneur d'Alençon ; et combatoient iceux à eux par ces trous, et à l'huis, qui fut totalement la sauveté de ces deux grands princes ; car ce delay donna espace à plusieurs gens de soy armer, et de saillir en la rüe. J'estoys couché en la chambre du duc de Bourgogne (qui estoit bien petite), et deux gentils-hommes qui estoient de sa chambre ; et au dessus y avoit douze archers seulement qui faisoient le guet, et estoient en habillemens, et joüoient aux dez. Son grand guet estoit loin de luy, et vers la porte de la ville. En effet, l'hoste de sa maison attira une bande de ces Liegeois, et vint assaillir sa maison, où ledit duc estoit dedans : et fut tout cecy si soudain, qu'à grand peine pusmes nous mettre au dit duc sa cuirace sur luy, et une sallade en la teste, et incontinent descendimes le degré, pour cuider saillir en la ruë.

Nous trouvasmes nos archers empeschez à deffendre l'huis et les fenestres contre les Liegois, et y avoit un merveilleux cry en la ruë : les uns : *Vive le Roy !* les autres : *Vive Bourgogne!* et les autres : *Vive le Roy!* et *tuez!* Et fusmes l'espace de plus de deux patenostres avant que ces archers pussent saillir de la maison, et nous avec eux : nous ne sçavions en quel estat estoit le Roy, ny desquels il estoit, qui nous estoit grand doute. Et dès que nous fusmes hors de la maison avec deux ou trois torches, en trouvasmes aucunes autres, et vismes gens qui se combatoient tout à l'environ de nous : mais peu dura, car il sailloit gens de tous costez, venans au logis du duc. Le premier homme des leurs qui fut tué fut l'hoste du duc, lequel ne mourut pas si tost, et l'ouys parler : ils furent tous morts ou bien peu s'en fallut.

Aussi bien assaillirent la maison du Roy, et entra son hoste dedans et y fut tué par les Escossois, qui se monstrerent bien bonnes gens ; car ils ne bougerent du pied de leur maistre, et tirerent largement flesches, dont ils blesserent plus de Bourguignons que de Liegeois. Ceux qui estoirent ordonnez à saillir par la porte saillirent; mais ils trouverent largement gens au guet qui ja s'estoient assemblez, qui tost les rebouterent, et ne se monstrerent pas si aspres que les autres.

Dés que ces gens furent ainsi reboutez, le Roy et ledit duc parlerent ensemble ; et pour ce qu'on voyoit beaucoup de gens morts, ils eussent doute que ce ne fussent des leurs : toutefois peu s'y en trouva mais de blessez beaucoup. Et il ne faut point

douter que s'ils ne se fussent amusez en ces deux lieux dont j'ay parlé, et par especial à la grange, où ils trouverent résistance, et eussent suivi ces deux hostes qui estoirent leurs guides, ils eussent tué le Roy et le duc de Bourgogne; et croy qu'ils eussent aussi desconfit le demeurant de l'armée. Chacun de ces deux seigneurs se retira en son logis, trés-esbahy de cette hardie entreprise : et tost se mirent en conseil, à sçavoir qu'il seroit à faire le lendemain touchant cet assaut qui estoit deliberé ;...

JEAN DE HAYNIN.

I, 140 (1).

... Le vingt-septième d'octobre le roy et monseigneur le duc, avec toute sa compagnie arrivèrent au camp, et feust le roy et monseigneur le duc logé à la Haute-Brassine, et lendemain aux faubourgz de Sainte-Walburg... Or les hostes du duc de Bourgoigne et du roy estantz logez à la porte de Saincte-Waubourg ès faubourgz, firent un veu de sortir de la cité et venir tuer chacun son hoste, à sçavoir le roy et le duc, ou ilz mourroyent en la paine ; et de faict, sortirent avecq quelques compagnons asseurez et parvindent jusques au logis du roy, et jusques à la cuisine du duc, où ils trouvèrent la lavandière nommée l'Abbesse, et la navrèrent très-fort, et aucuns hommes aussi ; et eut ung desdictz Liégeois desjà monté sur le logis de mondict seigneur le duc, et alors ilz furent veuz et commencea la noise, et y en eut quatorze tuez : les autres se sauvèrent. Le sieur de Gapanes eut les accoustes celle nuict ; mais oncques ny luy, ny ses gens n'apperçurent riens de leur venue, à la saillie qu'ilz avoyent faicte.

---

(1) *Mémoires du sire de Haynin.* (Société des Bibliophiles belges, à Mons, 1842, p. 140.

LETTRE

adressée de Liége, le 3 nov. 1468, par Me Antoine de Lorsey (1), *bourguignon, licencié es lois au président de Bourgogne.*

... Le mercredi (2) avant le dit assault, les Liégeois saillèrent dehors la cité et à une leue sur le lougis de mondit seigneur et firent très vaillamment, car ilz vindrent jusques à la chambre de mondit seigneur, et tuèrent beaucolp de noz gens, et comme l'on dit environ deux cent, que ungs, que autres, tant des Bourgoignons, François, Savoyens, Picards que autres....

LETTRE

de Jean de Masilles, echanson du duc (3) *adressée de Liége 8 nov. 1468 à sa sœur, à Dijon.*

... Et mesmement darrenièrement firent une saillie sur le Roy mondit seigneur, et tuarent des gens du guay de mondit seigneur et d'aultres gens pluseurs, et y demeura plus de leurs gens que des notres, et fut se soir mondit seigneur en grand dangier....

---

(1) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. III, p. 29.

(2) L'auteur, par une distraction de plume, a confondu la date de la sortie de Vivegnis avec celle de la sortie de Sainte-Walburge.

(3) *Bulletin de la Commission d'histoire*, 1re série, III, 32.

QUELQUES APERÇUS SUR L'AMÉRIQUE

AVANT LA

DÉCOUVERTE DE CHRISTOPHE COLOMB

PAR

MARCEL FRAIPONT.

I

L'inconnu a pour nous d'étranges séductions. Comme l'abîme, les ténèbres attirent ; et plus les ténèbres sont profondes, plus ardent est le désir de les pénétrer du regard. Une lueur, une étincelle fugitive comme l'éclair fait alors notre joie. — C'est l'attrait irrésistible de la science.

Des savants ont passé une existence à rechercher, dans l'espace la place de quelque planète invisible, dans le monde le berceau d'un obscur héros, dans le corps d'un infiniment petit les fonctions vitales et la conformation organique, avec persistance, avec passion, avec désespoir...

Et nous-mêmes, qui ne sommes pas des savants, ne nous arrive-t-il pas, parfois, d'avoir de furieuses tentations d'explorer l'inconnu, au-delà du monde circonscrit de nos pensées habituelles et de notre activité quotidienne !

Nous nous embarquons n'importe où ; nous vo-

guons vers n'importe quel rivage, à l'aventure, balotté par la brise... Ce n'est qu'après quelque temps, quand nous avons été poussés au loin, quand il est trop tard, que nous apercevons notre imprudence et notre témérité.

Et voilà comment, pareil à ces hardis explorateurs qui se mettaient en route un beau matin, dans l'espoir de découvrir des régions nouvelles, j'ai cédé à de méchants conseils en m'embarquant, à la légère, sur un vaisseau en partance pour le Nouveau Monde !

Quinze jours,j'ai navigué sur des mers inconnues, le long des côtes équatoriales, et dans les froides régions du Nord ; j'ai cheminé sur le littoral et dans les îles, par monts et par vaux... J'ai été bien loin dans le monde, et j'ai remonté le cours des siècles, jusqu'aux époques ténébreuses. — J'ai vu de vastes continents des lacs grands comme la mer, et des plaines grandes comme les lacs; des montagnes aux cîmes couvertes de neige, des forêts d'arbres géants et de taillis inextricables, d'une puissante végétation ; des animaux de formes bizarres et des monstres antédiluviens; d'horribles peaux rouges affreusement tatoués, avec des plumes dans les cheveux, des anneaux de cuivre appendus aux nez, des flèches empoisonnées et tout un attirail sauvage ; j'ai vu aussi des fleuves roulant des eaux majestueuses, ou se précipitant du haut de la roche en tumultueux torrents... et mille choses indescriptibles dont les visions me hantent.

En vérité, je suis revenu de mon expédition, comme on revient d'un rêve,la tête remplie d'images confuses, d'impressions vagues et presqu'indistinctes, *jurant bien, mais un peu tard, qu'on ne m'y reprendrait plus.*

Je parlais tantôt des savants, usant leur vie à la recherche d'une solution. On les compte par centaines, ceux qui, aujourd'hui, consacrent leurs labeurs à l'étude préhistorique de l'Amérique.

Il suffit de consulter quelques ouvrages récents

pour s'apercevoir que le travail accompli à cet égard est colossal, et qu'il faudrait plusieurs heures pour énumérer le nom des livres et celui des auteurs.

Depuis quelques années, en effet, l'Amérique est l'objet des plus minutieuses recherches. C'est que son histoire n'est pas encore faite ; c'est que pour nous, c'est toujours le *Nouveau Monde*, à peine connu dans le présent, et dont le passé demeure enseveli dans le mystère.

Tandis qu'en Europe, l'historien avait déjà parcouru de lointaines époques ; tandis qu'on recueillait sans cesse des données nouvelles sur l'existence et le développement des peuples de l'Egypte de l'Assyrie, de l'Asie mineure, de la Grèce, de l'Italie, de l'Afrique, de la Gaule, de l'Espagne, de la Germanie, de la Bretagne ; lors même que des expéditions étaient déjà faites plus avant au cœur de l'Asie, vers les extrémités orientales du Vieux Monde, l'existence même de l'Amérique était ignorée ou problématique

On retrouve, il est vrai, dans les écrits des anciens, dans l'histoire et la littérature de l'antiquité, des allusions vagues à des expéditions maritimes vers l'occident, à des découvertes de terres inexplorées et mystérieuses. — Il est souvent question chez les Grecs de la terre des Atlantes, située à l'ouest bien loin dans l'Océan, mais on ignore si cette désignation se rapportait à des îles de l'Océan Atlantique existant encore aujourd'hui, à quelques territoires submergés par suite de mouvements géologiques, ou bien aux côtes orientales du Nouveau Monde.

Dans les légendes de la Gaule et de l'Irlande, il est aussi parlé de voyages extraordinaires vers des contrées transocéaniennes occidentales ; mais il est impossible d'y démêler la vérité de la fable, car aucun fait n'est relaté avec une précision suffisante pour qu'on en puisse faire la base de déductions rigoureuses.

« Les premiers documents authentiques sur l'existence du Monde nouveau — écrit Elisée Reclus — ne remontent guère qu'à un millier d'années, à l'époque des grandes migrations scandinaves » (1).

Et ce n'est, à vrai dire, qu'après la Conquête espagnole, au XVI[e] siècle, que le pays nouveau fut sérieusement exploré et qu'on en acquit quelque connaissance scientifique.

Depuis les découvertes de Christophe Colomb, en 1492, les expéditions vers le Nouveau Monde se sont multipliées. De hardis navigateurs de tous pays, tournèrent la voile vers les grandes « Indes occidentales, » et, successivement, les diverses contrées du Continent américain se révélèrent aux Européens.

Il fut bientôt avéré que cette terre ignorée jusque là, presqu'aussi vaste que l'Ancien Continent tout entier, était peuplée par des millions d'hommes, présentant des caractères très distincts des habitants de nos contrées, vivant au milieu d'une faune et d'une flore inconnues dans nos climats, parlant une langue très différente des nôtres.

A ne lire que ces romanciers qui eurent jadis leur époque de succès, on se persuaderait facilement que l'Amérique ne renfermait, il y a trois siècles, que des tribus sauvages, toujours en guerre les unes contre les autres, vivant de chasse, de pêche et de rapine, et se faisant fête de rôtir à la broche quelque malheureux blanc égaré dans leurs forêts.

De fait, les Européens trouvèrent, à côté des races de peaux rouges, dont la barbarie et la férocité sont aujourd'hui légendaires, des peuplades agricoles généralement paisibles, et même des nations riches, industrieuses, ayant des formes régulières de gouvernement, des systèmes religieux, basés sur une puissance hiérarchique sacerdotale (2).

---

(1) Elisée Reclus. — Nouvelle géogr. univ. — Amérique boréale, t. XV, p. 9.

(2) Marquis de Nadaillac. Les premiers hommes.

Les vestiges de villes détruites, les ruines de monuments, souvent remarquables, sont d'ailleurs des indices certains d'une civilisation antérieure, anéantie sans doute par des guerres et des invasions; d'un long passé plus mouvementé que celui de nos contrées, mais dont les indigènes ne nous ont point laissé l'histoire.

C'est à la reconstitution de ce passé, à la résurrection historique des civilisations antiques du Nouveau Monde, que de nombreux savants consacrent leurs labeurs. Dans l'exécution de ce colossal travail, bien des sciences se prêtent un mutuel appui ; et leur concours n'est certes pas superflu pour découvrir des traces des primitifs habitants de ces régions.

Je tâcherai de vous faire voir quelques résultats obtenus jusqu'à ce jour.

II

Vous ne serez pas trop surpris, j'imagine, si je vous parle de l'homme préhistorique et des périodes géologiques du monde. Un de mes prédécesseurs à cette tribune a fait un intéressant exposé de cette partie de la science anthropologique, et s'est chargé de vous initier à la connaissance de nos ancêtres.

En Amérique, comme en Europe, on a récemment retrouvé, profondément enfouis dans le sol, des restes humains attestant la présence de l'homme dans ces pays à une époque certainement très éloignée, mais dont on n'est pas encore parvenu à déterminer la mesure chronologique.

Des têtes osseuses, des fragments de squelettes ont été mis au jour, gisant parmi les débris d'animaux disparus du globe de temps immémorial ou du moins très reculé et parmi des armes grossièrement taillées dans la pierre.

Ces découvertes, pour autant qu'elles aient été

effectuées avec toutes les garanties scientifiques requises en ces matières, attestent bien la présence sur le continent américain de cette race des *hommes des cavernes* dont on a retrouvé des vestiges dans nos contrées.

Elles ont permis de dire à un illustre savant français, M. de Quatrefages, «que dès les temps quaternaire, l'homme occupe le monde entier; qu'on le retrouve dans les plus anciennes couches de cette époque » (1).

Dans un rapport présenté au Congrès scientifique des catholiques tenu à Paris, l'an dernier, M. de Nadaillac émet semblable proposition : « Une première conclusion s'impose ; — dit-il — si haut que l'on remonte , l'homme du Nouveau Monde est par sa structure osseuse absolument semblable à l'homme de nos régions. — Cette même ressemblance se voit dans les créations de l'homme ; les armes, les outils, les poteries présentent les mêmes formes , les mêmes variétés, les mêmes procédés, de fabrication ou d'ornementation. — Partout aussi les mêmes instincts de sociabilité. L'identité du génie de l'homme dans toutes les régions, sous tous les climats me paraît au moins aussi frappante que la similitude de son squelette. » (2)

De là à conclure à la communauté d'origine des peuples Européens et des peuples du Nouveau Monde, il n'y a qu'un pas.

Je ne rappellerai pas toutes les hypothèses qui ont été formulées sur le berceau de l'humanité, ou sur l'origine des ancêtres américains ; je signalerai seulement l'opinion originale de M. de Quatrefages (3) à cet égard.

L'éminent anthropologiste tient pour probable que

---

(1) Quatrefages. — Dans l'ouvrage cité.

(2) Nadaillac. Rapport au Congrès scientifique des catholiques. Paris 1891.

(3) Quatrefages : Histoire générale des races humaines.



les habitants de l'Amérique, comme ceux de l'Ancien Continent, descendent d'un groupe humain établi dans les *contrées boréales* de l'Asie. A l'entendre, ces contrées aujourd'hui froides et inhabitables auraient été , avant les périodes glaciaires , d'une temperature douce. Il faudrait même attribuer à la survenance du froid les migrations successives de ces habitants. Ils se seraient naturellement répandus dans des directions différentes, au sud, vers l'Asie méridionale, à l'ouest vers l'Europe, à l'est vers l'Amérique, à la recherche d'un climat plus clément, se rapprochant de plus en plus de l'Equateur.

Ainsi se serait peuplée l'Amérique à peu près en même temps que l'Europe et une partie de l'Asie.

Si des indices sérieux corroborent cette manière de voir une grande incertitude continue cependant de planer sur ces questions.

Ce qui est certain c'est que la migration est un phénomène général et universel présentant les caractères d'une loi naturelle, dont on retrouve des applications aux périodes successives de la vie sociale.

Elles ont joué un grand rôle dans notre histoire; et dans les légendes des peuples étrangers il y est fréquemment fait allusion.

Quels que soient le berceau et les origines des peuples primitifs d'Amérique, la ressemblance avec nos antiques peuplades est frappante. Et cette ressemblance ne se rencontre pas seulement entre les premiers habitants des deux territoires, occupant les extrémités opposées du globe, mais entre les races qui en sont issues ou qui occupèrent le sol après eux.

En effet, des découvertes d'une autre nature, pareilles à celles qui furent faites en Europe, révélèrent, dans plusieurs parties du Nouveau Monde, l'existence d'une race humaine vivant dans des conditions différentes de l'homme des cavernes.

Les restes humains se trouvaient déposés dans

d'immenses bancs de coquilles avec des arêtes de poissons et des poteries.

En 1867 — écrit Nadaillac (1) — dans un tertre d'une superficie de quatre hectares on a recueilli des coquilles d'huîtres, des arêtes de cabillauds des ossements de chiens et d'autres animaux.

Ailleurs, on a découvert, en un même endroit, des milliers d'instruments en os taillés.

De semblables trouvailles ont été effectuées en nos pays. Il semble en résulter qu'on est en présence d'une race moins ancienne que celle des cavernes, déjà plus policée, vivant en plein air, au bord de l'Océan et des fleuves, cherchant la nourriture parmi les poissons et les animaux sauvages du littoral.

Un degré plus avancé encore de civilisation nous sera révélé par la connaissance de certains travaux de constructions ayant subsisté en grand nombre dans diverses régions du Nouveau Monde et notamment dans la vallée du Mississipi. On leur a donné le nom de *Mound Builders* (2).

Ce sont des monuments encore grossiers, mais d'une grandeur imposante. Ils sont faits d'un amas de pierres et de terre, généralement en forme de cônes ou de pyramides tronqués, ayant au faîte une plate forme, érigés sur le haut des collines ou dans la plaine, parfois entourés d'une vaste enceinte.

On assure que l'édification de certains de ces monuments exigeraient plusieurs mois de travail à des milliers de nos ouvriers.

Il semble que la destination de ces immenses *tumuli* n'ait pas été unique.

Plusieurs d'entre eux ont l'apparence de forteresses, entourés de fossés et de remparts, dressés,

---

(1) Nadaillac. op. cit.

(2) Les détails sur les Mund Builders sont puisés dans l'ouvrage cité de M. de Nadaillac et dans Malte Brun ; Géographie universelle T. VI, L. 182e.

comme nos forts, sur les points culminants d'une région et dominant les environs, d'un accès difficile et périlleux.

En cas d'invasions ou de guerres, ils servaient, sans doute, de lieu de refuge aux habitants de la plaine, comme les *civitates* du primitif peuple romain.

Ils présentent d'ailleurs, au dire de certains savants, des ressemblances très caractéristiques avec les forts préhistoriques de la Belgique et du nord de la France.

Voici comment s'exprime, à leur sujet, un président des Etats-Unis, le général Harrison : «Assurément ces fortifications n'ont pas été élevées pour arrêter une invasion subite, la hauteur des murs, la solidité de leur construction, montrent que le péril contre lequel ils étaient destinés à protéger les populations se renouvelait constamment. » (1)

Dans les Etats de l'Ouest un certain nombre de Mound Builders sont élevés dans les plaines, souvent entourés de collines en amphithéâtre, destinés, peut-être, aux spectacles, aux cérémonies religieuses ou à des jeux populaires, tels que l'ancienne Grèce en avait organisés.

Il en est qui semblent avoir servi d'autel de sacrifice. Ils étaient entourés d'une vaste enceinte ; et l'on y a retrouvé des objets en pierre, en os ou en métal, atteints ou brisés par un feu violent.

D'autres étaient probablement destinés à des sépultures. On y a vu des squelettes humains enveloppés d'écorces d'arbres, assis, la face tournée vers l'Orient, avec des colliers, des bracelets, des armes, des pipes...

Je dis des pipes, car il est parfaitement établi que les premiers Américains aimaient beaucoup fumer.

« Les premiers habitants de l'Amérique — dit Nadaillac — devaient être des fumeurs intrépides

---

(1) Transactions, hist. soc. of. ohio t. I, p. 263.

à en juger par les pipes que l'on rencontre partout en nombre considérable. » (1)

Ces pipes étaient en terre moulée, en pierre ou en porphyre taillés. Elles représentaient souvent des animaux ou des figures humaines, très remarquables, rappelant un peu nos fameuses Jacob en terre blanche vernie...

J'ai vu la reproduction de plusieurs spécimens qui eussent certainement fait envie à nos collectionneurs de boufardes !

Il paraît d'ailleurs que, lors de la conquête espagnole, les Américains fumaient des cigarettes et se servaient du tabac à priser. (2)

Il eût été, à coup sûr, intéressant de déterminer l'époque approximative à laquelle vivaient ces hommes, dont le développement paraît assez avancé

On crut trouver des indices précieux dans les arbres qui avaient poussé sur ces tertres — la science, en effet, parvient facilement à établir l'âge de la végétation — mais il fut bientôt reconnu que d'autres arbres avaient antérieurement grandi aux mêmes places ; un explorateur alla même jusqu'à prétendre avoir retrouvé la trace de trois générations successives. De plus il n'était nullement établi que ces arbres avaient été plantés par les habitants qui fondèrent les tumuli : dès lors ces indices sont très insuffisants pour fixer l'époque des Mound Builders et l'on en est encore à se demander si les races humaines, dont nous venons de décrire les ouvrages, étaient de très antiques tribus du Nouveau Monde ou seulement les ancêtres rapprochés des Indiens actuels.

III

Tandis que vers le Nord on découvrait un nombre

(1) Nadaillac p. 43, op. cit.

(2) Bancroff, t. II, p. 28.

considérable de Mound-Builders, dans les régions du centre on retrouvait des indices non équivoques d'une civilisation plus raffinée.

Le Pérou, l'Amérique centrale, l'Equateur, la Bolivie, le Mexique furent certainement habités par des peuples, dont l'état social a dû présenter, à son époque d'apogée, des ressemblances très grandes avec les civilisations de l'ancien Continent.

L'étude de ces peuples présente le plus grand intérêt; d'éminents savants et de nombreux explorateurs ont porté de ce côté leurs investigations (1).

Vous montrer dans le détail tous ces produits de l'industrie et de l'art des Mexicains et des Péruviens serait peut-être un travail attrayant; malheureusement l'immensité du sujet que j'ai l'honneur de traiter devant cet auditoire, m'oblige à me tenir à des aperçus très généraux et à des vues d'ensemble.

C'est un fait notoire que la civilisation des Mexicains et des Péruviens a suivi les mêmes phases que les civilisations européennes. Des auteurs n'hésitent même pas à affirmer qu'elles n'étaient en rien inférieures à celles de l'Europe à des époques analogues.

Les ruines étendues, les restes de peinture et de sculpture attestent un développement artistique très considérable, rappelant par ses caractères et ses lignes tantôt l'art assyrien, tantôt l'art égyptien, tantôt l'art chinois, présentant certainement des points de ressemblance avec les productions asiatiques.

Il est avéré, d'ailleurs, que ces peuples vivaient sous des gouvernements réguliers, une hiérarchie minutieusement établie, des lois et des institutions perfectionnées. D'autre part, il ne fait plus doute

---

(1) Bancroft — Squier — Desjardins — Fergusson, etc., etc. et de nombreux articles dans la Revue d'Anthopologie, la Revue des deux Mondes, etc.



pour personne, je pense, que des relations se soient établies, de bonne heure, entre l'Amérique et l'Asie orientale.

Des présomptions nombreuses et concordantes en font foi.

La situation géographique des deux Continents devait favoriser des relations fréquentes. Peut-être, en des temps très reculés, n'y avait-il même aucune solution de continuité entre l'Asie et l'Amérique vers le Nord. La composition géologique du sol des deux contrées est pour ainsi dire la même, et les chaînes de montagnes qui s'étendent d'un côté se retrouvent, avec les mêmes caractères, de l'autre.

Toujours est-il qu'aujourd'hui même la pointe extrême de la Sibérie n'est guère séparée de la pointe occidentale nord de l'Amérique que par un bras très mince de la Mer : le détroit de Bering. Ce détroit dans la partie la plus restreinte ne mesure pas cent kilomètres, moins que la distance qui nous sépare de Bruxelles par la voie ferrée.

« Pendant l'hiver, — dit Elisée Reclus — les rives opposées des deux mondes sont unies par une embacle de glaçons inégaux que les divers courants, contre courants et remous de l'Océan pacifique et de l'Océan glacial ont entraînés dans l'étroit passage et soudés les uns aux autres (1). »

La profondenr moyenne des eaux est de quarante mètres environ.

Il n'est pas douteux que ce passage a servi autrefois, comme il sert encore aujourd'hui, à des expéditions isolées ou à des migrations plus ou moins considérables d'un pays à l'autre.

C'est un chemin tout tracé qui ne devait pas effrayer les rudes habitants du Nord, accoutumés au froid, à la neige et à la glace.

Vers le sud au contraire, toujours dans la Mer de Bering, il y a tout un chapelet d'îles peu distantes

---

(1) Elisée Reclus. Op. cit.

l'une de l'autre, rattaché par les deux bouts aux deux continents.

Ce sont les *Aléoutes* ou *îles Aléoutiennes*. Il ne fallait pas être bien hardi navigateur pour diriger successivement sa barque sur chacune de ces terres émergeants des eaux, et parvenir ainsi jusqu'au continent.

Le chemin étant connu, et il a dû l'être de bonne heure, il semble naturel qu'on s'en soit servi toutes les fois que la nécessité ou le caprice l'exigeait.

Les traditions des peuples de l'Amérique et de l'Asie font souvent allusion aux communications établies entre les deux contrées.

La légende américaine relate que des hommes seraient venus de l'Orient, de régions froides et glacées, par une mer triste et nébuleuse.

La légende péruvienne parle même d'un homme blanc, portant une longue barbe qui leur aurait enseigné l'art de bâtir et d'ensemencer les terres.

Dans les annales chinoises, il est question d'un vaste continent situé à 20,000 li à l'est. — D'après des calculs sérieux, cette désignation se rapporterait assez exactement aux côtes occidentales de l'Amérique. Il résulterait même de cette constatation que des Chinois auraient déjà plusieurs fois traversé l'Océan Pacifique, ou bien que leur science géographique serait déjà si perfectionnée, que, par des déductions scientifiques, ils seraient parvenus à déterminer la situation exacte du Nouveau Monde dont ils se trouvaient si éloignés.

En effet, à partir du détroit de Bering, où les deux territoires sont très proches, le Vieux et le Nouveau Continents s'en vont en s'écartant de plus en plus, se dirigeant vers le Midi.

Un fait qui démontre encore que le Nouveau Monde n'est pas resté isolé de l'Ancien Continent jusqu'au jour où les Européens en ont fait la découverte, c'est la grande diversité des races qu'on y retrouve. Le jaune, le noir et le blanc y sont re-

présentés avec tous les types intermédiaires métisés.

Sans doute, certaines peuplades se sont considérablement développées au détriment des autres, dans certaines contrées de l'Amérique, et le type qu'elles représentent y domine — c'est là un phénomène normal — mais le mélange des races et la conservation des spécimens extrêmes, prouvent des rapports plus ou moins fréquents avec les peuples de l'Asie et même ceux de l'Europe.

Quant au langage, il vient ajouter une faible preuve à la démonstration qu'on a tentée.

M. le marquis de Nadaillac constatait que les Américains « parlaient des centaines de dialectes, assez semblables par leur structure, différents par leur vocabulaire, mais tous parfaitement étrangers aux langues de l'Europe et de l'Asie. » (1)

Le R. P. Gerste de la Compagnie de Jésus qui a fait un travail très érudit et très intéressant sur la langue des Chichimèques, race sauvage du Nouveau Continent, va plus loin encore. Il constate, d'après Francisco Pimental, qu'il était parlé au Mexique 108 langues, sans compter les dialectes. « Le Mexique a été pendant des siècles, écrit-il, le rendez-vous des races voyageuses du Nouveau Monde et tant d'éléments divers s'y sont croisés, heurtés, mêlés, qu'aujourd'hui encore, la région centrale présente aux linguistes une inextricable Babel, une fourmilière de races et de langues. » (2)

Des linguistes prétendent retrouver l'origine de certains mots, de certaines expressions en usage sur le territoire américain, dans des langues asiatiques ; ils cherchent à faire voir, géographiquement, le chemin suivi par ces mots et les transformations subies. Ainsi, tel vocable, employé dans

---

(1) Marquis de Nadaillac (op. cit).

(2) Compte-rendu du Congrès scientifique des Catholiques. 6e section philologie, p. 42.



les régions occidentales de la Sibérie, se serait transporté jusqu'aux extrémités orientales de cette contrée, pour passer, de là, dans les pays du nord de l'Amérique, et s'y répandre vers le sud. Et ils concluaient à des migrations de peuplades de l'extrême Asie vers le Continent nouveau par le détroit de Bering.

La conclusion est vraisemblable, mais la preuve en soi est bien douteuse. On sait comme on s'illusionne facilement sur l'origine des mots et les relations des langues ; et l'on se souvient sans doute de ce fameux dictionnaire étymologique où l'on faisait dériver *maison* de *domus* !

L'étude des religions peut sans doute fournir quelques indices vagues et généraux. Parmi les religions pratiquées en Amérique on a retrouvé des traditions Hébraïques, Egyptiennes et Chinoises.

Cependant, un savant Américain affirme que « toutes les nations éparses, depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, bien qu'inconnues les unes des autres, et parlant un idiome différent, n'avaient, jadis, qu'une seule et même religion. Elles adoraient un Etre suprême, créateur de toutes choses, qui aime à se communiquer à certaines âmes choisies. Elles ne se permettaient pas de le représenter sous aucune forme. Elles reconnaissaient aussi des génies tutélaires, dont elles faisaient des images. Elles croyaient à l'immortalité de l'âme et à des peines, à des récompenses dans une autre vie. »

De ces diverses données, il semble logique de conclure que l'Ancien et le Nouveau Continent ne sont point restés étrangers, et que depuis très longtemps des communications assez fréquentes se sont établies entre les habitants de l'Asie et ceux de l'Amérique.

C'est un fait général qui se confirme tous les jours, sans toutefois que l'on ait pu préciser ; sans même qu'il soit possible d'affirmer d'une manière certaine, que la civilisation se soit transportée du

Vieux Monde dans le Nouveau ou en sens contraire.

Des auteurs américains revendiquent pour leur pays l'antériorité des développements intellectuels et matériels !

IV.

Nous venons de voir que l'espace séparant la pointe de Sibérie de l'Amérique boréale était très restreint,et qu'il avait sans doute servi de passage à des expéditions isolées mais fréquentes ou à des migrations considérables.

Si nous nous reportons vers nos contrées, nous constatons immédiatement une distance beaucoup plus grande entre les deux Continents.

Quinze cents kilomètres est la mesure la plus courte.

Cependant, le long du chemin conduisant de nos régions au nord de l'Amérique orientale il y a des îles qui ont servi d'étapes successives à ceux que le hasard ou l'aventure ont poussé vers les côtes américaines.

Les côtes de Norwège, du Danemark, de la Hollande et des îles Britanniques sont les plus rapprochées du Nouveau Monde. Aussi, est-ce de ces points que sont partis les premiers explorateurs.

A l'Ouest de la Norwège, au Nord de l'Ecosse sont les îles Shetland, puis, vers le Nord-Ouest, le groupe des Feroë; dans la même direction l'Islande, la terre de glace et enfin le Groenland.

Du côté de l'Amérique, le Groenland est séparé du Continent boréal par la Baie de Baffin et le détroit de Davis. Les premières terres en vue sont les Iles Cumberland, Galloway, Cockburn et le Labrador.

Le Groenland est une terre médiaire entre l'Europe et le Nouveau Monde. Pendant une grande partie de l'année il est entouré d'une ceinture de glace. La distance qui le sépare des îles américaines

est à peu près la même que celle qui le sépare de l'Islande (1).

Voici le tableau que nous en trace Malte Brun (2). « Le Groenland n'est véritablement qu'un amas de rochers entremêlés d'immenses blocs de glace, l'image réunie du chaos et de l'hiver ». Aussi l'avait-on nommé la « terre de désolation ».

Il est aujourd'hui habité par des races mêlées de Scandinaves.

Des habitations se trouvent parsemées sur les côtes.

Récemment pourtant, en 1883, un explorateur, en pénétrant plus avant dans les régions inexplorées, a découvert un groupe d'Esquimaux qui semblaient n'avoir jamais vu d'autres hommes. Ils prenaient les voyageurs pour des fantômes et leurs bateaux avec leurs voiles attachés au rivage, pour de grands oiseaux qui agitaient leurs ailes (3).

Le spectacle des régions de l'Amérique du Nord, avoisinant la baie d'Hudson n'est pas moins lamentable que celui du Groenland.

Malte Brun en fait encore une peinture saisissante. « De quelque côté qu'on jette la vue, on n'aperçoit que des terres incapables de recevoir aucune sorte de culture, que des rocs escarpés qui s'élèvent jusqu'aux nues, qu'entrecoupent des ravins profonds et des vallées stériles, où le soleil ne pénètre point et que rendent inabordables des glaces et des amas de neige qui semble ne fondre jamais... (4) »

Tels furent les pays d'Amérique que les Européens du Nord découvrirent bien avant le voyage de Christophe Colomb.

Vers la fin du huitième siècle, *les papas* irlandais

---

(1) Elisée Reclus, op. cit. p. 89.

(2) Malte Brun, op. cit. p. 49.

(3) Elisée Reclus, op. cit. p. 90.

(4) Loc. cit. — p. 39.

étaient allés s'établir en Islande, bientôt suivis par les Scandinaves.

Les navigateurs Normands, de leur côté, explorèrent, vers la même époque, ces régions de la Mer du Nord, et après avoir abordé à l'Ile Shetland, puis aux îles Feroë, parvinrent aussi jusqu'à la « Terre de Glace ».

L'Islande était trop rapprochée du Groenland pour que celui-ci restât longtemps ignoré des marins et des pêcheurs islandais.

En l'année 977 Gaunbjorn, au retour d'une pérégrination poussée plus avant dans l'Ouest, venait affirmer qu'il avait aperçu, au loin, dans le brouillard, vers l'Occident, les cîmes neigeuses d'une terre inconnue.

Quelques années après, un criminel qui avait été banni de l'Islande, Eric le Rouge avait abordé sur les rives d'une terre lointaine, et après l'avoir quittée pendant quelques temps, y était revenu installer sa demeure. On croit généralement que cette terre était la pointe extrême du Groenland.

A partir de ce moment, les expéditions vers le Groenland se multiplièrent. Des navigateurs normands, en suivant les côtes occidentales de la grande île, remontèrent dans le Nord où se trouvent aujourd'hui encore les habitations humaines les plus rapprochées du pôle.

Avant l'an mille, un marin faisant voile vers le Groenland, mais ayant dirigé trop au Sud, avait entrevu des régions couvertes de forêts. On ignore exactement quelles étaient ces terres ; on suppose généralement qu'il s'agissait des côtes de l'Amérique, ou des îles plus rapprochées du Nouveau Monde.

Le fils d'Eric le Rouge, ayant entrepris un voyage de ce côté, vint aborder à une terre *aride* et *pierreuse* tout entourée de glace, où l'on a cru reconnaître *Terre-Neuve* ou le *Labrador*.

Mais ayant continué sa route, il serait arrivé à des rives boisées que quelques-uns ont prétendu être celles de la Nouvelle Ecosse.

Dès ce moment, la route vers le Nouveau-Monde était connue; mais à cette époque, il n'était pas question de l'Amérique; ces contrées nouvelles, on en ignorait l'étendue; on ne pouvait savoir qu'elles n'étaient que les extrémités de cet immense territoire, qui s'étendait vers l'Occident jusqu'au détroit de Bering, et vers le sud, traversant les Océans, jusqu'au cap Horn; c'est-à-dire dans les régions du Pôle-Sud.

Les relations entre la Scandinavie, l'Islande et généralement nos contrées d'une part et le Groenland d'autre part devinrent de plus en plus fréquentes.

Des missionnaires ne tardèrent pas à suivre les marins dans la terre de désolation.

« Le va-et-vient des colons, des commerçants, des missionnaires — écrit Elisée Reclus — se continua pendant 400 ans entre les deux Scandinavie, l'Europe et l'Amérique » (1).

Nous savons, aujourd'hui, que les missionnaires n'avaient pas prêché dans le désert, et que, de très bonne heure, des relations régulières s'étaient établies entre eux et le Saint-Siége à Rome.

Le docteur Luca Jelic a recueilli, sur ce point, dans les annales de l'Eglise, des renseignements très précis, dont il a fait part au Congrès scientifique des catholiques à Paris (2).

Une bulle du Pape Nicolas V (en 1448) fait allusion à une tradition toujours vivante parmi les indigènes et les colons du Groenland d'après laquelle 600 ans auparavant des missionnaires envoyés par le Roi de Danemark Olaf II auraient évangélisé la contrée.

Parmi les faits dont les archives ecclésiastiques font mention, citons encore la désignation de l'Evêque saxon Jonus qui en 1050 alla dans le

(1) Op. cit.

(2) Compte-rendu. — Science historique 5 section p. 170.

Vinland, c'est-à-dire, vraisemblablement en Amérique, porter la parole évangélique.

On sait aussi qu'en l'an 1126 la station de Gardar (dans le Groenland) fut érigée en évêché.

On sait que des prédications y furent faites en vue des Croisades, et que le denier de St-Pierre y était perçu ; des dents de morses, des peaux de bêtes, des cornes de bœufs étaient expédiés périodiquement en Europe.

D'après certains calculs faits sur les sommes produites par le paiement de la dîme, on a établi que le diocèse de Gardar comptait plus de 1.000 ménages.

Il est avéré aussi que le diocèse ne s'étendait pas seulement aux contrées du Groenland, mais encore à certains pays de l'Amérique. Les bulles des Papes y font allusion ; et d'autre part, les peaux de bêtes et les cornes de bœufs devaient provenir d'un pays plus fertile que la terre de désolation du Groenland !

Le diocèse de Gardar comptait 12 églises paroissiales.

D'après Elisée Reclus, on aurait compté 14 à 16 églises et 280 villages.

La peste qui sévit au XIVe siècle, dans l'Europe du Nord, et les invasions américaines dont le Groenland fut l'objet à cette époque, interrompirent les relations avec les pays des régions boréales.

Les excursions reprirent au XVIIe siècle, mais les missionnaires ne retrouvèrent qu'une population redevenue ignorante.

A cette époque, d'ailleurs, Christophe Colomb avait découvert d'autres pays, vers l'équateur, des pays au climat doux et tempéré, à la végétation luxuriante, avec des terres fertiles et riche en mine d'or.

Tous les regards se portèrent alors de ce côté. Les expéditions se succédèrent; et la vie du Vieux Monde se transforma.

De nouvelles routes étaient trouvées conduisant

à des peuples barbares, idolâtres ou sauvages ; les missionnaires ne manquèrent pas de s'y rendre en grand nombre.

Ainsi le Christianisme qui s'était caché dans les catacombes, trouvant un champ nouveau d'action, plus vaste que celui sur lequel il avait déjà répandu ses bienfaits, augmenta rapidement la conquête de la foi dans ce monde nouveau, si longtemps ignoré, continuant l'œuvre immense de la régénération universelle.

Tel est l'aperçu rapide de quelques données scientifiques, recueillies au cours d'une brève traversée.

Les secrets que la science a su arracher au passé sont précieux ; mais quel travail reste encore à accomplir pour reconstituer l'histoire du Vieux Nouveau-Monde !

SAINT EBREGISE

DE TERMOGNE

ÉVÊQUE DE COLOGNE ET DE MAESTRICHT

PAR

JOS. DEMARTEAU.

Le connaissez-vous, ce vieux saint dont le nom suffit à nous reporter à l'époque mérovingienne ? Il appartient, à divers titres au diocèse de Liége ; il fut l'évangélisateur de nos pères, l'évêque de Pepin l'ancien ; mort, il a reposé trois siècles et plus dans notre sol, en Hesbaye. Puis Cologne nous a pris ses reliques et, de ce non contente, Cologne est parvenue à le faire considérer comme son bien propre, alors qu'il a été, pour le moins, tout aussi nôtre que Colonais.

C'est dans le premier tiers du septième siècle, c'est après saint Perpète qu'il a occupé la chaire épiscopale de notre diocèse, alors fixée à Maestricht et c'est dans une localité de ce diocèse, nommée Trutmonia qu'il fut enterré (1). Hors ces deux points, le reste de son histoire ne s'établit qu'au moyen de conjectures. Vous apprécierez la valeur de celles que l'on va vous présenter.

---

(1) « Sanctus Perpetuus, qui vicesimus tertius præfuit, apud Dionantum quiescit. Beatus quoque Ebregisus vicesimus quartus succedens, in Trutmonia, ejusdem episcopatus villa, fuit tumulatus. » (Harigere, dans Pertz. Mon, Script. VII. 176).

Voir aussi *Mon. Script.*, XXV, 14, 29-30 ; *Script. rerum merov.*, I, 425, 530, et *Acta sanctorum*, X, octobris, p. 818, etc.

I

A quelle date, et pendant combien d'années Ebregise a-t-il gouverné nos aïeux? Un évêque de Maestricht assista en 614 au Concile réuni à Paris par le roi Clothaire et signa les décrets de ce Concile d'un nom qui semble être *Bcdulphe*, nom inconnu dans nos annales religieuses, et qui parait cacher celui de saint Gondulphe.

Nous avons d'autre part, du pape saint Martin, une lettre de l'an 649 adressée à saint Amand, alors évêque de Maestricht, pour l'engager à ne pas déposer ce fardeau de l'épiscopat, dont l'apôtre demandait à être déchargé, après l'avoir porté trois ans. Entre la souscription du Concile de Paris et l'avènement de saint Amand, soit entre 614 et 647, trois pontifes ont régi le diocèse: saint Perpète est le premier; saint Jean l'Agneau, le troisième; au milieu se place saint Ebregise.

L'abbé de Lobbes et secrétaire de Notger, Herigère ajoute à ces détails, dans son histoire rédigée vers 980, que Jean l'Agneau fut donné pour successeur à notre Ebregise, au temps où Dagobert, jeune encore, régnait en Austrasie, et son père Clothaire sur le royaume entier des Francs. Dagobert n'ayant été associé au pouvoir royal qu'en 622, et son père étant mort en 628, c'est donc entre ces six années qu'il faudrait placer la mort d'Ebregise, et comme son prédécesseur saint Perpète n'a pu ceindre la mître qu'après 614, on ne saurait dire comment doivent être partagés entre Perpète et Ebregise, les quatorze ans au plus qui, de 614 à 628, peuvent séparer la mort de saint Gondulphe de la mort du roi Clothaire. D'après une chronique qui peut remonter à l'an 1050, d'après les *Annales leodienses*, la part d'Ebregise irait de l'an 618 à l'an 626; ces chiffres semblent assez acceptables.

Il nous faut arriver jusqu'au milieu du treizième siècle, soit plus de six cents ans après le pontificat d'Ebregise pour trouver, dans Gilles d'Orval, un chroniqueur qui s'aventure à nous apprendre quelque chose de la vie même de cet évêque.

Il commence par le dire Tongrois d'origine. Le fait n'est pas impossible; il est probable au moins qu'Ebregise était issu du pays aux destinées religieuses duquel il avait à présider : le Concile de Reims, où siégèrent plus de quarante évêques du royaume de Clothaire enjoignait, en 625, dans son dernier canon, de ne pas sacrer évêque celui qui ne sera pas natif du lieu pour lequel il est ordonné et la plupart de nos pontifes de l'époque satisfaisaient à cette condition.

Gilles d'Orval ajoute qu'Ebregise était de noble naissance et nous assure que des études faites à Tongres, l'avaient conduit rapidement à égaler en science les docteurs les plus instruits dans les saintes lettres.

Rien de moins vraisemblable que cette dernière assertion : Tongres, au témoignage d'Hérigère, plus sûr et plus rapproché, Tongres au temps d'Ebregise, ne s'était pas relevée de cette ruine dont les Huns avaient été les auteurs et devant laquelle avait dû fuir saint Servais; nos évêques avaient quitté Tongres, pour Maestricht depuis plus d'un siècle; on y pouvait si peu cultiver la science ecclésiastique que, s'il faut en croire la vie de saint Hélier, il y restait encore de nombreux païens. Les plaintes adressées plus tard au Pape par saint Amand expliqueront ces retards de l'évangélisation, en nous faisant entendre que le clergé du diocèse, victime sans doute, lui aussi, de l'invasion des barbares dans ses rangs, ne représentait pas assez la science et la vertu; on sait d'ailleurs qu'au cours du VII[e] siècle, le jeune hesbignon, saint Trond, pour trouver l'instruction la plus élémentaire, dut, sur le conseil de saint Remacle, l'aller demander non pas à Tongres, mais à Metz.

Gilles d'Orval en prêtant cette science religieuse aux Tongrois de la fin du VI[e] siècle n'a que trop sacrifié, suivant son habitude, à l'amplification.

Gilles insiste, il est vrai, sur la sainteté d'Ebregise, et fait même à ce propos allusion à une vie antérieure de ce saint : « Qui désirerait plus pleinement connaître ses actions, sa vie remplie de vertus, et les miracles que Dieu a daigné faire à son intervention n'a qu'à

relire au complet, écrit-t-il, la relation que nous ne doutons pas qu'on en a de divers côtés. » Ce *non dubitamus, nous ne doutons pas*, ne vous semble-t-il pas laisser passage au doute ? N'est-ce pas encore une conjecture de Gilles ?

Le docte bollandiste qui a traité d'Ebregise dans le Xme volume d'octobre (p. 820) croit, d'après la vague mention de ce nom dans un indicateur des auteurs des *Acta sanctorum*, ses prédécesseurs, qu'ils ont détenu au XVIIe siècle cette Vie, maintenant perdue, à laquelle Gilles faisait allusion. Reste à savoir si l'indication ne se rapporte pas tout simplement, non point à une biographie d'Ebregise, mais à une translation dont nous aurons à parler.

Si Gilles avait eu cette biographie sous les yeux, aurait-il envoyé le lecteur la chercher ailleurs, sans même dire où ? Par quelle exception, s'il l'avait connue, cet infatigable compilateur n'en aurait-il rien reproduit, alors que pour tous les prédécesseurs ou successeurs d'Ebregise, il consigne ou résume avec tant de soin et de crédulité tout ce qu'il a pu recueillir sur leur compte, alors surtout que, pour ce qui concerne les restes mortels d'Ebregise même, il utilise, non sans y mêler une erreur de géographie, l'histoire contemporaine du duc Brunon, archevêque de Cologne et frère de l'empereur Othon le Grand ?

II

Quoiqu'il en soit, si même elle exista jamais, cette Vie d'Ebregise n'est pas venue jusqu'à nous. Nous ne trouvons plus de renseignements anciens sur notre saint, que dans cette histoire de Brunon, rédigée par le moine Ruotger de Cologne, entre 965 et 967, sous l'épiscopat de Folcmar, l'ami, l'homme de confiance, le successeur de Brunon.

Ruotger donne comme un trait caractéristique de Brunon sa dévotion pour les reliques et le soin qu'il apportait à s'en procurer, à les faire vénérer. Bâton et

chaînes de saint Pierre, corps des martyrs, Patrocle, Elifius, Privat et Grégoire, corps dont l'un fut ramené de Troyes, voilà notamment des trésors dont Brunon enrichit les églises de Cologne.

Voici, pour notre saint, tout ce que rapporte Ruotger :

« Quant à la translation du bienheureux Evergisile, *le troisième archevêque de ce siège*, la plupart connaissent ce qui s'est fait par le soin de notre pieux administrateur; on ramena ces restes sacrés dans l'église de Sainte-Cécile au milieu des hymnes et de la célébration de l'office divin, et la pieuse population les entoure d'un tel culte et de tels honneurs que l'on croirait qu'elle répond par ses hommages quotidiens aux bienfaits toujours plus généreux d'un protecteur vivant (1). »

Comme on le voit par ce peu de lignes, le biographe colonais prenait l'évêque de Maestricht du VII[e] siècle pour un Evergisile, moins connu, qui fut peut-être le diacre, assurément le successeur de saint Séverin et qu'on sait avoir été évêque de Cologne, dans les premières années du V[e] siècle.

Ruotger commettait là l'erreur qu'aurait commise l'archevêque Brunon lui-même, au témoignage du narrateur anonyme qui nous a gardé le récit spécial d'un incident de l'existence du glorieux frère d'Othon I[er].

Ce récit spécial nous est conservé dans un manuscrit du XV[e] siècle (329-341), de la bibliothèque royale de Bruxelles et ce manuscrit nous vient de cette église de St-Pantaléon de Cologne, dont l'archevêque Brunon avait été le fondateur.

De quelle époque date cette relation de la transla-

---

(1) De translatione beati Evergisili, tertii ejusdem sedes archiepiscopi, quod factum sit hujus pii provisoris dispensatione, plurimis notum est : quem in ecclesia beatæ Ceciliæ virginis cum hymnis, et divinæ laudis celebratione repositum, plebs religiosa ita veneratur et colit ut presentem crederes beneficiis largioribus quotidiana obsequia mutuari. *Mon. Script.*, IV. — Migne, *Patrol. lat.*, CXXXIV, 962.



tion faite par Brunon, du pays liégeois à Cologne, des restes mortels de saint Ebregise ? Il est visible par les termes dans lesquels y est mentionné l'économe Folcmar, *bonæ memoriæ*, que celui-ci, le même sans doute que le successeur de Brunon, était décédé au temps où fut rédigé ce récit.

Le narrateur emprunte, il est vrai, au biographe contemporain de Brunon certaines des expressions de Ruotger sur cet épisode. Mais le vague dans lequel il se tient pour d'autres détails, comme lorsqu'il relate que le siège de notre diocèse était alors ailleurs qu'à Tongres, ne semble pas non plus indiquer un témoin oculaire. On peut conclure aussi, en voyant son œuvre ignorée en 1056 de l'abbesse de Sainte-Cécile et de notre historien liégeois Anselme, qu'elle est postérieure au milieu du XI[e] siècle. Cette narration cependant par la réserve qui la caractérise, par la vraisemblance et la concordance de la plupart des détails et par la netteté des dates, paraît l'œuvre d'un écrivain peu crédule, assez digne de foi, généralement bien informé :

« Saint Brunon, dit-elle, le très pieux vingt-deuxième successeur de saint Evergisile s'était rendu pour traiter avec eux des affaires de l'Etat, chez les princes de l'Occident : au retour, la paix assurée, il était revenu par cet oppidum des Tongrois où se conservaient les restes vénérables des reliques d'Evergisile.

« En châtiment de ses péchés sans doute une longue ruine et les ravages de la guerre avaient détruit jusqu'au nom presque de cette cité et dans le renouvellement du diocèse on avait transféré ailleurs le siège épiscopal.

« Le grand pontife passait donc la nuit à Tongres, l'esprit profondément frappé de ce qu'un lieu si sacré fut à peu près réduit à rien. C'est cette nuit même que lui apparut saint Evergisile revêtu d'une chasuble déchirée : « Ne vois-tu pas, lui dit-il, comme mes vêtements sont misérables et rongés par les mites. A toi de rendre la lumière à ma lampe et d'éclairer mes ténèbres ; car je dois être tiré d'ici et pour l'honneur de Dieu, franchir ces murailles. » (Ps. XVII 30).

« Le prélat aussitôt éveillé ne sait plus retrouver le sommeil, ni penser à autre chose. Le matin venu, il mande auprès de lui Folcmar, son économe de pieuse mémoire, et qu'il avait l'habitude d'associer en toute chose à ses desseins; il lui raconte ce qui vient de se passer, et le presse de lui donner un conseil.

« Folcmar lui répond sans hésiter que la première chose à faire est de ramener Evergisile au lieu où il a siégé comme évêque. Et le prélat aussitôt d'annoncer, joyeux, à tous les siens, qu'il entend bien, en vertu de son pouvoir impérial, restituer à sa ville épiscopale les restes de ce corps sacré.

« A cette nouvelle, tous l'assurent qu'il répondra de la sorte à leurs vœux les plus chers, et le plus grand nombre ne peut retenir des larmes de joie. Plus de retard : le prélat escorté de sa suite se rend pieusement au lieu où le saint corps gisait derrière un certain autel dont l'assemblage tombait en ruine; il l'en tire avec solennité et malgré les pleurs abondants des habitants, il le ramène avec les siens à Cologne. »

L'auteur nous décrit ensuite la réception réservée aux reliques par les Colonais, et le dépôt qu'on en fit, le cinq des calendes d'Avril, dans l'église de Sainte-Cécile.

Il n'y a que deux points à rectifier dans cette relation, mais ils ne manquent pas d'importance : l'un concerne le lieu d'où la translation s'est faite, l'autre la personnalité du saint qui fut l'objet de ces honneurs.

III.

Ruotger, le biographe contemporain de Brunon, s'était abstenu de dire d'où l'archevêque avait emporté le corps d'Ebregise.

L'écrivain postérieur a, lui, mal indiqué d'où l'on avait retiré ces restes sacrés; il parle, en termes généraux de la ville de Tongres, ou plutôt de l'*oppi-*

dum Tungrensium des Tongrois, et de ses indigènes : *flentibus incolis*, mais ils s'abstient de nommer aucune église de Tongres, soit le temple célèbre de Notre-Dame soit quelque autre : il manquait visiblement de renseignements précis à ce sujet.

De fait, ce n'est pas à Tongres même que reposait Ebregise ; nos chroniqueurs nationaux bien plus rapprochés du fait et plus rapprochés du lieu que le rédacteur germanique du cloître de Saint-Pantaléon, s'accordent à nous désigner une autre localité.

Hérigère, le plus ancien et le plus sûr historien de nos évêques, était tout au moins aux études, peut-être enseignait-il déjà même à Lobbes au temps de la translation de Tongres à Cologne.

Au siècle suivant, Anselme, doyen de la Cathédrale de Liége, nous parle à deux reprises du tombeau d'où Brunon avait retiré le corps d'Ebregise, et que les populations continuaient, nous dit-il, à entourer de leur respect : aucun des deux ne fait mention de Tongres ; tous deux désignent une localité de l'évêché de Liége du nom de Trutmonia ou Tremonia.

Dans la suite, les chroniqueurs liégeois ont défiguré ce nom au point d'en faire même celui de Dortmund, tant on éloignait erronément ce tombeau de notre diocèse.

Seul, le plus critique de nos historiens locaux du XVIIe siècle, le jésuite Foulon (I. 80) comprenant mieux qu'il fallait chercher Termonia dans ce diocèse, et pas trop loin de Tongres, se demandait s'il ne s'agissait pas de Trognée, le Trudoneias de vieilles chartes.

Pour nous, il n'y a pas à douter que cette vieille localité hesbignonne est Termogne.

Que ce nom de la Hesbaye romane dérive du *Termo* d'Ennius, synonyme de *Terminum* borne, ou de ce dernier mot que Grégoire de Tours employait au VIe siècle pour désigner un terrain délimité, un terrain religieux, toujours est-il que dans le rayon de Tongres nulle localité ne répond aussi bien que le Termon d'une charte de 1103, le *Termoing* d'une de 1229, bientôt

après Termogne, au vieux nom de Tremonia ou Termonia.

Termogne est aujourd'hui en Hesbaye, à une lieue de Waremme, à quelques lieues de Tongres, une dépendance de cet antique village de Celles, dont le nom, autrefois orthographié *Silves*, *Silva*, *Silvæ*, atteste, comme celui de Termonia, l'ancienneté de la prise de possession de ce sol par les Latins. Tout autour de là on a relevé de nombreux témoignages du passage des Romains ; d'une tombe voisine, entre autres, l'on a retiré de magnifiques pièces de harnachement et une urne curieuse. Ce village de Celles était, croit-on, traversé par le chemin romain qui, de Landen, se dirigeait vers la Meuse et le pont d'Ombret; indépendamment de ce chemin, tout près de Termogne passait la plus importante de nos vieilles voies romaines, la grande chaussée stratégique qui traversait la Belgique entière pour conduire de Bavay à Cologne, par Tongres. Termogne s'est trouvé de la sorte sur le chemin qu'avait à suivre l'archevêqne Brunon, lorsqu'il est revenu à Tongres des Gaules où il avait été rétablir la paix entre des princes français de sa famille.

Ce retour, Brunon dut l'effectuer en hâte, à la nouvelle soudaine, que des seigneurs de notre pays avaient profité de son absence pour se mettre en révolte et pour fortifier, le comte Robert Namur et le comte Immon Chèvremont. Dans ces circonstances, s'il ne voulait s'aventurer dans des régions mosanes occupées par l'ennemi, l'archevêque de Cologne pour regagner le siège de son gouvernement n'avait pas de meilleure voie à prendre que celle qui passait par Termogne.

Les conditions où il se trouvait l'obligeaient d'aller vite, et il était d'autant plus maître d'agir à sa guise en notre diocèse qu'outre ses pouvoirs de régent, de représentant de l'Empereur dans nos provinces, Brunon pouvait présumer l'assentiment de notre évêque qui était à cette date Eracle, son ami, son ancien coadjuteur, son agent parfois, son obligé constant.

IV

Une autre erreur du récit de la translation faite par Brunon, a été reprise, celle-ci, de la Vie même de ce Brunon; c'est celle qui donne ce prélat pour le vingt-deuxième successeur de l'Ebregise exhumé de Termogne, et cet exhumé pour le troisième évêque de Cologne.

Nous n'avons point d'écrit de Brunon lui-même pour nous attester que son biographe colonais et ceux qui l'ont suivi ne se sont pas trompés sur la personnalité du saint dont le frère d'Othon entendait recueillir les reliques.

Quand son biographe a pris la plume, Brunon n'était plus là pour le rectifier en cas d'erreur. Si Brunon cependant a cru réellement emporter de Termogne les restes de l'Evergisile qu'on dit avoir été le disciple et qui fut le successeur de saint Séverin à Cologne au Ve siècle, Brunon s'est laissé tromper par la similitude des noms.

Ne lui en faisons pas trop de reproches, puisqu'il avait fallu la vision de Tongres pour lui faire penser à l'enlèvement des reliques de notre Ebregise, et que dans cette vision, telle qu'elle nous est rapportée, nous n'entendons pas le saint s'expliquer sur lui-même. La rapidité avec laquelle l'archevêque de Cologne a procédé à l'exhumation n'a pu, d'ailleurs, lui permettre une minutieuse instruction : cette enquête eut été pourtant nécessaire puisqu'il s'agissait d'un pontife que Brunon croyait mort depuis plus de six cents ans.

En réalité, il n'y avait que trois siècles et demi que notre Ebregise avait été déposé à Termogne. Mais trois siècles et demi, c'est plus qu'il n'en faut pour amener d'étranges confusions : nous ne savons plus aujourd'hui où fut mourir Corneille de Berghes, évêque de Liége au XVIe siècle, et dans les quelques restes de pontifes liégeois recueillis à Saint-Paul, après la Révolution française, il en est déjà sur lesquels on ne peut plus mettre un nom.

Herigère en tout cas connaissait mieux notre pays, ses saints et leur histoire, que le passager Brunon : Herigère professait nettement que mieux vaut avouer son ignorance que s'exposer à mentir par piété ; son incontestable instruction, ses voyages, l'étendue de ses relations, l'honneur qu'il eut d'être le secrétaire de Notger et l'historiographe officiel de nos pontifes, les indications que lui fournissaient les diptyques sacrés qui conservaient alors sur l'autel la liste des évêques du diocèse, la connaissance précise qu'il avait de la tombe hesbignonnne d'où son épiscopal contemporain vint tirer les reliques d'Ebregise, l'exatitude bien établie de ses informations en ce qui concerne les prédécesseurs immédiats et les successeurs de cet Ebregise, sa discrétion même au sujet de celui-ci, tout nous fait une loi d'accepter pour décisif son témoignage, le plus ancien d'ailleurs que nous ayons sur ce sujet : comme il nous l'affirme, c'est un évêque du septième siècle qui fut enterré à Termogne, et c'est un Ebregise qui ne put être le 22e prédécessseur de Brunon, puisque ce prédécesseur éloigné aurait du naître au IVe siècle.

On peut se demander pourquoi, après avoir indiqué le lieu où la dépouille du prélat avait été déposée, Herigére n'a pas ajouté qu'elle en avait été retirée de son temps. — Cet enlèvement faisait-il nécessairement partie de l'histoire de nos évêques ; ce souvenir offrait-il rien d'agréable pour les Liégeois dépossédés d'un trésor sacré ? Peut-être Herigère s'est-il tu sur ce point avec d'autant plus d'à-propos que le temps où il écrivait ne fut pas celui de la plus cordiale entente entre notre diocèse et celui de Cologne. Notger, en ce temps-là, semble avoir joui à la Cour impériale d'une autorité supérieure à celle de son métropolitain colonais. Celui-ci, héritier du titre mais non de l'influence de Brunon, croyait sans doute avoir à se plaindre de l'évêque de Liége, puisqu'à s'en rapporter à la biographie de saint Saudrade, abbé de Gladbach, ce Saudrade fut pendant plusieurs années écarté de son monastère à cause que l'archevêque Warin le trouvait trop dévoué à Notger.

Quoi qu'il en soit, la meilleure preuve qu'au pays liégeois on savait pertinemment qu'Ebregise nous avait appartenu, c'est qu'Anselme, le doyen de notre cathédrale, l'affirme et le répète sans hésitation, sans réserve, sans partage, dans une préface adressée à l'archevêque même de Cologne, Annon, auquel il envoyait vers 1056 son histoire de nos évêques. Or, l'affirmation se trouvait d'autant plus significative de la part d'Anselme, qu'il avait entrepris cette histoire à la demande de sa marraine, la propre abbesse de cette maison colonaise de Sainte-Cécile dont les reliques d'Ebregise étaient le plus précieux trésor religieux.

Bien plus, ce qu'avait réclamé de lui cette vénérable abbesse, ce n'était pas l'histoire générale de nos évêques, c'était seulement celle de deux d'entre eux : de Wazon, et tout d'abord de cet Ebregise qu'elle savait venu chez elle de notre pays. Très abondant sur Wazon, Anselme n'avait sans doute rien découvert sur Ebregise puisqu'il se contenta, pour celui-ci comme pour tous nos plus anciens pontifes, de copier Herigère.

Comment, dans ces circonstances, ne pas croire qu'en revendiquant Ebregise comme évêque de Maestricht et en signalant la vénération dont on continuait d'entourer chez nous la tombe vide de Termogne, Anselme relatait tout ce que le temps et les invasions normandes puis hongroises avaient laissé subsister d'Ebregise parmi nos pères. Pour qu'un écrivain si naturellement désireux de plaire à ceux auxquels il s'adressait pût ainsi revendiquer contre eux comme un compatriote celui qu'ils nous avaient repris comme un de leurs plus anciens évêques, ne fallait-il pas que l'appartenance liégeoise fut au-dessus de toute contestation ?

Ce témoignage et la mention faite d'Ebregise entre saint Perpète et saint Jean l'Agneau par Herigère, ne permettent donc pas de confondre notre Ebregise du septième siècle avec l'Ebergisile colonais du quatrième siècle.

V

Ici toutefois se présente une complication nouvelle, que nos auteurs nationaux ni le bollandiste qui a traité d'Ebregise dans les *Acta sanctorum*, n'avaient remarquée, mais qui donnera peut-être la solution du problème.

Cologne n'a pas compté qu'un seul évêque du nom d'Eversigile ou Ebregise — car il n'y a pas plus lieu de distinguer entre ces deux noms qu'entre ceux d'Ansegisile ou Ansegise, indifféremment employés en ce même VII[e] siècle pour désigner le gendre de Pepin l'ancien. Cologne a bel et bien eut deux Ebregise pour évêques, l'un au début du V[e] siècle, l'autre à la fin du VI[e]. L'existence de ce dernier est même la mieux établie : Grégoire de Tours nous parle de lui à diverses reprises comme d'un contemporain et d'un compagnon. Il raconte (*gloria martyrum*, 61) qu'atteint, dans une villa voisine de Cologne d'un violent mal de tête, l'évêque Ebregise envoya son diacre prendre dans la basilique des saints d'or (de saint Gereon) un peu de la poussière du fond du puits où avaient été jetés ces martyrs : l'attouchement de cette poussière fit disparaître aussitôt le mal.

D'autre part, quand des troubles qui nécessitèrent l'intervention du pouvoir royal et des évêques, désolèrent le monastère de sainte Radegonde à Poitiers, c'est cet Ebregisile de Cologne qui fut chargé, avec Grégoire lui-même, d'y rétablir la paix. Leur commune enquête, longement racontée par Grégoire, nous donne donc une date précise de l'existence de ce second Ebregise : c'est en 590 qu'il pacifiait Poitiers.

Il résulte dès lors des témoignages rapprochés de Grégoire de Tours d'une part, et des plus vieux historiens liégeois de l'autre, qu'un Ebregise était évêque de Cologne en 590, un Ebregise aussi évêque de Maestricht après 614.

Ce serait coïncidence extraordinaire, peut-être unique en histoire, de voir deux prélats du même

nom, administrer, à peu près à la même époque, deux diocèses aussi voisins l'un de l'autre que Cologne et Maestricht. N'est-il pas plus aisé de croire que le même Pontife, archevêque de Cologne en 590, a pu devenir évêque de Maestricht après 614? La chose n'a rien d'impossible ni pour la durée d'un épiscopat, ni pour le cumul des sièges : Notger fut bien 36 ans notre évêque, Hugues de Pierpont, 29, Erard de la Marck, 33. D'autres part, sans parler de Faramond, l'évêque de Cologne qu'on prétend avoir gouverné nos pères en intrus pendant les sept années d'exil de saint Lambert, dans le siècle même d'Ebregise, on peut rappeler qu'en des temps plus rapprochés de nous quatre princes de la maison de Bavière : Ernest, Ferdinand, Maximilien-Henri et Joseph-Clément ont occupé à la fois, sans y avoir pris place la même année, le trône métropolitain de Cologne et le trône épiscopal de Liége.

Au VI[e] siècle les cumuls de cette sorte étaient plus fréquents encore. Saint Vaast avait uni la direction épiscopale du diocèse d'Arras à celle de Cambray; saint Médard, devenu en 532 évêque de Tournay, l'était déjà de Noyon, et ses successeurs régirent les deux diocèses à la fois jusqu'au XII[e] siècle; c'était notamment ce que faisait saint Eloy au temps même d'Ebregise. Il est établi qu'un évêque de notre diocèse, Domitien, souscrivit au concile de Clermont de 535; n'est-il pas curieux que les uns veulent qu'il l'ait fait comme évêque de Tongres, les autres comme archevêque de Cologne?

On n'ignore pas qu'en 625 le chef de l'église de Cologne était ce Chunibert que l'on voit former avec saint Arnulphe de Metz et Pepin l'ancien, le triumvirat ministériel du roi Dagobert en Austrasie; — ni qu'entre le saint Ebregise, l'ami colonais de Grégoire de Tours et ce Chunibert, un autre pontife, Remedius, a, dit-on, régi le diocèse de Cologne. L'histoire toutefois ne nous apprend rien de positif sur ce Remedius et ce silence autorise à croire que son épiscopat n'a pas eu longue durée. Accordez-lui deux ou trois ans de règne;

Ebregise, évêque de Cologne, à partir de 590 ou peu avant, n'en pourra pas moins occuper en plus le siège de Maestricht, entre les évêques maestrichtois indiqués par Herigère et presque dans les limites fixées par les *Annales leodiennes* (618 à 626).

Ce qu'il importe de noter, c'est que cette époque est précisément celle où Pepin l'Ancien commence à exercer chez nos pères ces fonctions de maire de palais qui conduisirent les siens à la royauté. Or, Pepin, nul ne l'ignore, s'appuya particulièrement sur le concours des évêques de son temps, évêques dont le choix et le maintien dépendaient surtout du représentant du pouvoir royal. Les propriétés — et l'autorité se confondait presque toujours alors avec la possession de la terre — les propriétés de cette puissante famille pippinienne étaient disséminées surtout dans le diocèse de Cologne et dans le diocèse de Liége. Le maire de palais n'avait-il pas tout avantage et toute facilité à réunir les pouvoirs épiscopaux de Cologne et de Maestricht dans les mêmes mains d'un ami?

C'est de cette Hesbaye, depuis longtemps plus cultivée et plus habitée que le reste du pays, et travaillée par le labeur évangélique depuis les jours de saint Martin, c'est de cette Hesbaye qu'allaient sortir au cours de ce VIIe siècle, saint Bavon pour seconder saint Amand, saint Trond pour fonder le monastère et la cité qui gardèrent son nom; sainte Gertrude pour élever Nivelles; sainte Begge, Andenne; sainte Landrade, Munsterbilsen.

Ami de Grégoire de Tours notre Ebregise aurait pu convertir Bavon, baptiser Begge et Gertrude, marier Pepin l'Ancien, être enfin dans les conseils du puissant maire le devancier de Chunibert. Et quelle circonstance meilleure que cette amitié si naturelle, ces rapprochements nécessaires du premier ministre et de l'évêque de Maestricht pour expliquer l'inhumation d'Ebregise à Termogne, dans cette paroisse de Celles dont la patronne reste encore une sainte religieuse du VIIe siècle apparentée, croit-on, à la famille pippinienne, sainte Madelberte, à Termogne tout près de

ce pays de Landen qui devait donner son nom à Pepin, et fournir l'une des parts les plus anciennes de leurs dotations à nos premiers monastères ?

VI

Ne poussons pas plus loin les conjectures. On en a dit assez pour établir que le saint Ebregise dont Cologne nous enleva les reliques à Termogne occupa peut-être en même temps les sièges épiscopaux de Maestricht et de Cologne, mais fut très certainement notre évêque entre saint Perpète et saint Jean l'Agneau.

Les Colonais, en tout cas, continuèrent d'honorer les reliques conservées au monastère de Sainte-Cécile comme celles d'un pontife qui n'appartenait qu'à leur église, tandis que le souvenir de l'exhumé de Termogne se perdait de plus en plus au diocèse de Liège.

Un quart de siècle après Anselme, Joconde prêtre français qui rédigea vers 1080, à la suite d'un voyage ou d'un séjour à Maestricht, la trop merveilleuse histoire de saint Servais, Joconde, relate dans son énumération des saints vénérés au pays de Liége que « Dinant a saint Perpète, l'Ardenne saint Remacle et saint Hubert, Huy saint Jean et saint Domitien, Liége le grand martyr saint Lambert et son prédécesseur saint Théodard, un autre lieu saint Amand, dit-il; un autre, le bienheureux Evergise; d'autres, d'autres (1). » C'est assez marquer qu'il ne connaissait plus bien ce lieu.

Aussi, à partir du XIII[e] siècle, nos écrivains indigènes en étaient-ils venus à croire qu'Ebregise ne nous avait appartenu que par sa naissance ou par sa mort à Tongres et à le prendre exclusivement pour un évêque de Cologne.

Le lecteur aura remarqué peut-être qu'en dépit de certains récits de provenance moderne, on n'a point

(1) Mon. Script. XII. 99.

parlé ici de martyre à propos de cet Ebregise : on a suivi en cela tous les plus anciens historiens de Liége ou de Cologne, qui ne lui attribuent jamais cette qualification de martyr.

Elle ne lui a été donnée qu'à partir du treizième siècle, ou plutôt, à la suite de la confusion établie entre l'Ebregise de Termogne et cet Evergisile du IVe siècle, dont le nom, la sainteté et le pontificat colonais demeurent hors de doute, mais dont la biographie, commencée huit siècles après sa mort et successivement ornée de détails nouveaux, semble n'appartenir qu'au domaine de la légende.

Le monastère de Sainte-Cécile ne cessa pas du moins de réserver un culte solennel aux reliques qui nous avaient été enlevées : Gilles d'Orval nous atteste qu'elles reposaient de son temps dans une châsse revêtue d'ornements d'or et d'argent ; les inscriptions et sculptures rappelaient tout à la fois la légende du saint, et les regrets que le pays tongrois avait eu de se le voir enlever.

Ces reliques furent reconnues en l'an 1498 ; et trois siècles continuèrent à les entourer de leurs hommages. Mais les larrons de la Révolution française arrivèrent à Cologne : le couvent de Sainte-Cécile, pillé et fermé par eux, ne devait jamais se rouvrir ; la châsse de saint Ebregise fut dépouillée de ses ornements d'or ou d'argent, des pierres précieuses dont elle était ornée, et les reliques cachées dans le grenier d'une église paroissiale voisine, l'église de Saint-Pierre.

C'est de là qu'on les retira le 12 avril 1829, à la demande du Pape qui avait désiré en obtenir quelques fragments : par une heureuse rencontre, le légat que le Saint-Père avait chargé de les recevoir était un prélat d'origine liégeoise, Mgr le comte de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr, alors nonce à Munich.

Cet incident ramena sans doute l'attention sur le trésor sacré ; ce ne fut toutefois qu'en 1837 qu'on put le rendre au culte public en le replaçant dans une châsse de cuivre doré, ornée des figurines des douze apôtres, et de celles d'Evergisile et de saint Séverin.

Cette dernière image du prédécesseur et du maître de l'Evergisile du IVe siècle, atteste que Cologne en était encore, il y a cinquante ans, à confondre, comme Brunon l'avait fait neuf cents ans plus tôt, ses deux Ebregise.

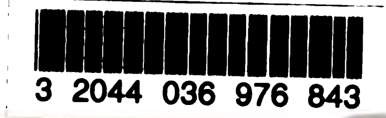
Cologne reviendra de son erreur sans doute ; nous ne pouvons, pour nous, que l'aider, en donnant l'exemple de rendre désormais parmi nous, en Hesbaye notamment, à saint Ebregise de Termogne, les honneurs religieux auxquels a droit un de nos évêques et de nos saints les plus anciens, les plus authentiques et les plus injustement oubliés.

De Translatione Sancti Evergisli, archiepiscopi.

Centesimo octogesimo dominicae incarnationis octavo lustro, sexagesimo tertio indictionum circulo, regnare coepit Otto, unctus laetitiae oleo; qui coloniensis gregis custodem se natu minorem constituit fratrem suum Brunonem, atque occidenti praefecit tutorem et archiducem; ipse vero pacare regnum versus est in orientem. Santus Bruno piissimus vicesimus secundus sancti Evergisli successor, omnium factus est morum speculum bonorum, nardus speciosa dedit odorem, vere dux populi et sollicitus pastor gregis dominici. Cum causa colloquii habendi de statu regni apud principes regiones illius iter haberet in occidentem, forte in reversione, pacato regno, ad oppidum Tungrensium devenit,quod venerandos reliquiarum cineres sancti Evergisli conservavit. Nam peccatis exigentibus, civitatem totam longa vetustas et bellorum tempestas cum nomine penitus delevit, ac novitas alio sedem episcopalem transmutavit. Cumque ibi summus praesul pernoctaret, illudque animum ejus multum moveret, quod tam sacer locus, ad nichilum jam quasi deveneret, in ipsa nocte apparuit ei sanctus Evergislus, quasi palliatus casula conscissa, qui ei dabat talia verba: *Vides ne ut vestimenta mea sunt neglecta et tinea consumpta? Quoniam tu illuminabis lucernam meam, illumina tenebras meas. Nam hinc eripiar et in Deo murum transgrediar.* Nec mora, episcopus sompno solutus rem volvebat tacitus.

Facto autem mane, bonae memoriae ad se jussit venire Folcmarum yconomum, quem in omni negotio consuevit habere coniunctissimum, rem que illi ex ordine nuntiavit et ut ille in medium consuleret postulavit. Qui mox dicebat ad primam responsionem, sanctum Evergislum propriam debere revisere sedem. Laetatus episcopus, tam sacri corporis reliquias sua imperiali potentia propriae sedi se velle restituere suis nuntiavit omnibus. Hoc vero illi audientes illud eis optabile fore praedicabant et pene omnes prae gaudio flebant. Nec mora, cum omni devotione perrexit cum suis episcopus ad locum ubi jacebat sanctum corpus, et post quoddam altare de quadam fabrica jam senio consumpta cum omni elevatione elevavit. ac multum flentibus incolis, cum suis Coleoniae reportavit. Ubi ad sanctissimam sedem ventum est, ingens concursus populi factus est; clerus cum sanctimonialibus convenit, uterque sexus concurrit tota civitas novis gaudiis exultavit; sicque cum omni celebratione divinae laudis quinto Calendas Aprilis honorabiliter repositum est in ecclesia sanctae Ceciliae virginis. Ibi vero tot Dominus cotidiana dignatus est per sanctum suum conferre dona salutis suae sacrae ecclesiae filiis; ut praesentem credat unusquisque adesse largioribus beneficiis (Mon. Script. IV. 279).


✠ S·C·S· LAMBERTVS LEODIENSIS PATRONVS


3 2044 036 976 843


DUE JAN 6 '36
NOV 24 '67 H
1715-531
CANCELLED

